

LA BELGIQUE ET LA BOMBE

**DU RÊVE ATOMIQUE AU RÔLE SECRET
DANS LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE**

LUC BARBÉ

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
LES FAITS	13
DU CONGO BELGE À HIROSHIMA, VIA OLEN	14
LE TOURNANT	50
D'OLEN (CAMPINE) À DIMONA	66
BREF HISTORIQUE DU SECTEUR NUCLÉAIRE BELGE	92
PAKISTAN	108
IRAK	188
IRAN	206
LYBIE	266
EXTRÊME-ORIENT	276
CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	285
OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?	286
LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION ET L'AIEA	308
POURQUOI UN PAYS VEUT-IL L'ARME NUCLÉAIRE ?	322
SEPTANTE ANNÉES D'ARMEMENT NUCLÉAIRE :	330
LA RELATION DIFFICILE ENTRE ARMES NUCLÉAIRES ET DÉMOCRATIE	336
LE RÔLE DE L'ARMÉE	344
UNE PRISE DE DÉCISION ET UNE COMMUNICATION PARTICULIÈRES	352
RÉGIMES D'EXPORTATION	376
QUID DE L'EUROPE ?	384
QUID DE LA BELGIQUE ?	388
LA POLITIQUE DANS LES TROIS RÉGIONS BELGES	402
LES ENTREPRISES BELGES ET LES EXPORTATIONS DANS LE DOMAINÉ NUCLÉAIRE	414
LE CENTRE D'ÉTUDE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	424
SCIENTIFIQUES & UNIVERSITÉS	430
DÉBARRASSER LE MONDE DES ARMES NUCLÉAIRES	436
ANNEXES	459
GLOSSAIRE	460
INDEX	474
BIBLIOGRAPHIE	482
INVESTIGATION DANS LES ARCHIVES	490

INTRODUCTION

Au printemps 2009, Christophe Derenne, directeur d'Etopia, le *think tank* des verts francophones, m'a demandé d'écrire un livre sur le rôle joué par la Belgique dans la prolifération des armes nucléaires. J'ai accédé à sa requête avec enthousiasme. À l'époque où j'occupais les fonctions de chef de cabinet du secrétaire d'État à l'Énergie, Olivier Deleuze (1999-2003), j'avais approfondi le sujet du matériel nucléaire sensible en termes de prolifération. Une problématique que j'ai suivie à distance depuis lors.

En outre, à part quelques études et articles scientifiques, pratiquement rien n'avait été publié en Belgique sur la prolifération des armes nucléaires. Et personne n'a encore dressé le tableau des entreprises belges impliquées dans des programmes d'armement nucléaire au cours du dernier demi-siècle. Une lacune qu'il était grand temps de combler.

J'ai donc pris sous ma loupe une dizaine de programmes d'armement nucléaire et vérifié quelles entreprises belges y avaient pris part. Cet exercice n'a pas été une sinécure, étant donné que de très nombreuses données officielles, comme les licences d'exportation, ne sont pas publiques. Il m'a donc fallu reconstituer ce puzzle en m'appuyant sur des questions parlementaires, mon propre travail d'investigation dans les archives, des études menées par des experts étrangers, etc.

S'il faut dresser un bilan, je constate que j'ai découvert bien davantage que je n'avais osé l'espérer, tout en étant conscient que cet « inventaire » est forcément incomplet.

LA STRUCTURE

La première partie de cet ouvrage est le résultat d'un mélange de recherches scientifiques et de journalisme d'investigation. Je m'y livre à un récapitulatif des faits en Iran, en Irak, en Libye, au Pakistan, en Israël, en Corée du Sud et à Taïwan et je mentionne les entreprises belges qui ont eu un rôle dans un programme d'armement nucléaire. Les chapitres consacrés au Pakistan et à l'Iran sont les plus achevés. L'évolution de la situation dans ces deux pays revêt une immense importance pour le reste du monde et mérite toute notre attention.

Soyons clairs, l'immense majorité des entreprises de notre pays est de bonne foi et ne souhaite en aucun cas gagner de l'argent en collaborant à un programme d'armement nucléaire où que ce soit dans le monde. Mon propos n'est certainement pas de donner de nos entreprises une image négative. Mais nous ne pouvons pas nier l'évidence. Depuis les années 1940, des entreprises – belges notamment – ont pris part à plusieurs programmes de production de bombes atomiques. Si nous voulons qu'il n'en soit plus ainsi, il nous incombe d'abord de procéder à une analyse détaillée du passé pour, ensuite, élaborer une politique qui permettra d'empêcher la réédition de ce scénario.

J'aborde en premier lieu quelques thématiques me permettant de cadrer les chapitres dédiés aux différents pays. Le premier chapitre du livre porte – comment pourrait-il en être autrement ? – sur l'uranium congolais qui a servi dans les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Je propose ensuite un bref historique du secteur nucléaire dans notre pays, et de la politique internationale menée contre la prolifération des armes nucléaires. Dans la seconde partie du livre, j'analyse le « système » présent dans chaque pays. Pourquoi ces pays veulent-ils des armes nucléaires ? Quelles attitudes et quelles stratégies adoptent-ils pour y parvenir ? Comment se fait-il que notre pays, qui a joué la carte de la non-prolifération dès la création des Nations unies en 1945, a joué un rôle si actif dans la prolifération ? Pourquoi cette désinvolture du gouvernement flamand vis-à-vis de certains dossiers relatifs à l'exportation de technologies sensibles du point de vue de la prolifération ? Je réserve à ces questions un examen minutieux et formule des propositions politiques précises.

CE QUE CE LIVRE N'ABORDE PAS

Mais expliquons aussi ce dont ce livre ne traite pas. Il ne s'intéresse pas, sinon marginalement, à l'attitude officielle que notre pays a adoptée dans les cercles diplomatiques en ce qui concerne les armes nucléaires et leur diffusion. Le sujet serait passionnant, certes, mais ô combien plus prévisible. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui se trame en coulisses. Je n'aborde pas non plus la « problématique des garanties » ni la politique

de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Tous ces sujets sont aussi très importants, mais assez d'auteurs leur ont consacré des publications captivantes. Un autre aspect à mentionner est celui des fusées balistiques que certains pays développent pour transporter des têtes nucléaires. Notre pays s'est soumis à des régimes multilatéraux de contrôle des exportations de matériel et de technologies susceptibles de servir ce type d'objectifs. Mais la question de savoir dans quelle mesure il respecte ces accords pourrait donner matière à un livre entier.

LES SOURCES

Où ai-je trouvé mes informations ? Mes sources se répartissent en trois catégories. Tout d'abord, les informations accessibles dans la presse et sur internet. Ensuite, la lecture de très nombreux ouvrages anglophones et francophones que l'on ne trouve pratiquement pas chez nous, mais qui contiennent souvent quelques pages passionnantes sur la Belgique. Appelons cela des « informations publiques mais difficilement accessibles au citoyen ordinaire ». Ces deux dernières années, je suis devenu un excellent client des sites amazon.uk et amazon.fr ! Enfin, j'ai pu accéder aux archives de Tractionel, un actionnaire de la Belgonucléaire, l'une des principales entreprises du secteur nucléaire. J'ai pu y mettre au jour des informations qui n'avaient jamais été publiées auparavant et qui apportent un nouvel éclairage sur l'une des entreprises les plus importantes du secteur nucléaire de notre pays.

Je recours énormément aux citations. J'ai voulu autant que possible donner la parole aux acteurs de ces dossiers. Une seule citation bien à propos en dit souvent plus long qu'une page de considérations.

L'une des difficultés que j'ai rencontrées dans l'écriture de ce livre provient du fait qu'il repose pour une bonne partie sur « l'ère pré-Google ». Grâce à Google, la reconstitution de dossiers récents comme l'affaire « EPSI-Iran » peut se faire rapidement, ce qui n'est pas le cas d'un dossier des années 1960 que l'on voudrait déterminer. Les documents de cette époque sont encore peu nombreux à avoir été scannés et mis sur internet. En outre, ces dossiers sont confidentiels par définition. J'ai pu glaner quelques

informations dans les archives du Conseil des ministres, de la Chambre des représentants et du Sénat. Mais épulcher les archives de la Sûreté de l'État belge donnerait une moisson d'informations beaucoup plus généreuse, sans aucun doute. L'histoire des tensions au sein de l'État belge et entre celui-ci et le secteur privé autour de l'exportation de matériel sensible du point de vue de la prolifération reste à écrire, par exemple. J'évoque parfois les interventions de services de renseignements étrangers auprès des autorités belges, mais, ici aussi, l'accès aux archives qui permettrait de se faire une image complète du tableau fait défaut. Qui recherche l'inspiration pour une recherche scientifique passionnante ou un sujet de doctorat novateur trouvera dans ce livre absolument tout ce qu'il faut.

Cet ouvrage contient quantités de données, de noms et de faits. Il va de soi que je les ai tous vérifiés et revérifiés, mais des erreurs sont toujours possibles. Certains faits se déroulent dans les secteurs les moins transparents des Affaires étrangères, de la Défense et des Services de renseignements, une zone où il est parfois difficile de distinguer un fait d'une invention. N'hésitez pas à me contacter si vous découvrez une erreur ou une imprécision (barbe@telenet.be).

LES LIMITES ET LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE

Cet ouvrage n'est pas un travail scientifique de portée globale. Le temps manquait, tout comme l'accès à des archives de première importance. « Qui veut un livre parfait ne le termine jamais », disent les Chinois. Il se peut donc que n'apparaissent pas l'un ou l'autre projet important développé par des entreprises belges dans le cadre de certains programmes d'armement nucléaire. Mon objectif n'était pas tant de décrire dans le moindre détail l'implication de notre pays dans la diffusion des armes nucléaires que de commenter les dossiers les plus cruciaux dans quelques pays importants et – surtout – d'en identifier la logique sous-jacente.

GLOSSAIRE

Afin de toucher un public plus large, qui ne se limite pas aux seuls experts, je me suis efforcé d'éviter autant que possible les termes techniques

et difficiles. Mais il ne m'a pas été possible de tous les éviter. J'en ai donc dressé la liste en fin d'ouvrage et leur ai donné une explication. Je recommande à celles et ceux qui ne sont pas familiarisés avec le petit monde des armes et de l'énergie nucléaires de commencer par lire attentivement cette annexe. Ça et là, scientifiques et fonctionnaires fronceront probablement les sourcils à cause d'une généralisation ou trouveront un paragraphe incomplet. Pour l'essentiel, ce sont là des choix faits en connaissance de cause. Cette problématique mérite un lectorat nombreux quitte, s'il le faut, à laisser de côté un certain nombre d'aspects techniques.

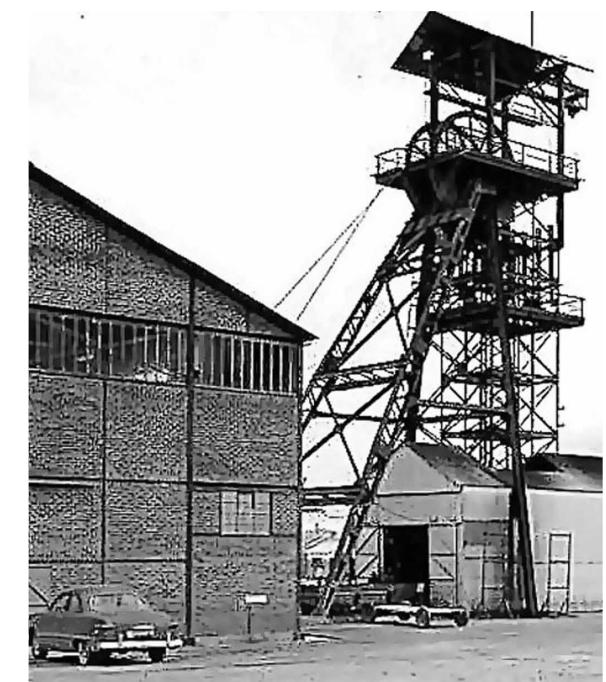
REMERCIEMENTS

Pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements à plusieurs personnes : Tom Sauer, professeur de politique internationale à l'Université d'Anvers, Eric Remacle, professeur de sciences politiques à l'ULB, Christophe Derenne, directeur d'Etopia, Dirk Holemans, directeur d'Oikos et Wim Borremans. Inge Jooris m'a aidé à parachever le texte, ce qui lui vaut toute ma reconnaissance. Et André Verkaeren a traduit avec *maestria* en français mon manuscrit écrit dans ma langue maternelle, le néerlandais.

LES FAITS

PARTIE 1

DU CONGO BELGE À HIROSHIMA, VIA OLEN



La mine de Shinkolobwe (Haut-Katanga, Congo) est unique : nulle part ailleurs dans le monde on n'a découvert du mineraï dont la teneur en uranium est aussi élevée.

UN MINERAU AUX POSSIBILITÉS GIGANTESQUES

« Monsieur, réfléchissez bien. Si les matières d'urane dont vous disposez devaient jamais tomber dans les mains d'un ennemi possible, ce serait pour nos pays une catastrophe nationale. Quoi que vous fassiez, mettez ces matières en sécurité et surtout faites-le avec beaucoup de secret ». Nous sommes en mai 1939. L'avertissement que Sir Henry Tizard lance à Edgar Sengier¹, administrateur délégué de l'Union Minière, l'entreprise belge responsable de l'exploitation minière au Congo, est limpide. Tizard est un scientifique anglais et recteur de l'*Imperial College*. Plus tard, en mars 1940, il fondera le « Comité Maud » qui conduira la recherche sur la bombe atomique en Grande-Bretagne. En mai 1939, Tizard demande à Sengier d'accorder au gouvernement anglais une option sur les minerais déjà exploités ou encore à exploiter de la mine de Shinkolobwe, au Congo belge. Mais Sengier refuse car il a d'autres projets. Il dira des années après : « Cet avertissement m'avait impressionné. Plus tard, d'ailleurs, un ministre du Cabinet Churchill, étroitement mêlé aux recherches sur la bombe atomique, me déclara : la prochaine guerre sera gagnée par le pays qui aura le contrôle de l'urane. »

La citation est extraite de *De la mine à mars : la genèse d'Umicore*, un livre édité en 2006 par UMICORE² (l'ancienne Union Minière) à l'occasion du 200^e anniversaire de l'entreprise. Il a été rédigé par deux historiens, René Brion et Jean-Louis Moreau, qui ont eu accès aux archives de l'Union Minière. L'un des chapitres de l'ouvrage, très détaillé, est consacré à l'uranium congolais, un sujet sur lequel on avait jusqu'alors peu écrit. Les historiens Pierre Buch et Jacques Vanderlinden avaient réalisé en 1995 une étude pionnière : *L'uranium, la Belgique et les puissances*. Auparavant, il y avait eu *Gathering rare ores, the diplomacy of uranium acquisition, 1943-1954* (Ndt : *L'exploitation des minerais rares, la diplomatie de l'acquisition de l'uranium, 1943-1954*) du professeur américain Helmreich, probablement le plus grand expert en la matière.

¹ Tant Pierre Buch et Jacques Vanderlinden que Jean-Pierre Van Rossem doutent de la véracité des citations d'Edgar Sengier. D'autres auteurs, comme Jonathan Helmreich, ne les remettent pas en cause. Les citations de Sengier sont tirées des ouvrages cités.

² En 2001, l'Union Minière se rebaptise UMICORE. Lorsque j'évoque dans le présent livre des faits survenus avant 2001, j'utilise le nom « Union Minière ».

L'an dernier, Jean-Pierre Van Rossem a publié *Belgisch uranium voor de eerste Amerikaanse en Russische atoombommen* (Ndt : *De l'uranium belge pour les premières bombes atomiques américaines et russes*), un livre très circonstancié de 671 pages dans lequel il relate dans le détail l'histoire de l'uranium congolais. Je me cantonne ici aux grandes lignes ainsi qu'à une analyse des processus de décision relatifs à ce dossier. Le côté passionnant vient de ce que nous rencontrons, dès ce stade-ci, des processus et des mécanismes que nous observerons aussi plus tard dans les programmes d'armement nucléaire d'autres pays.

« NOTRE CONGO »

Où débute le récit de l'uranium congolais ? En 1915, le major R. R. Sharp, un prospecteur de l'Union Minière, découvre du minerau d'uranium sur le plateau de Shinkolobwe, dans le Congo oriental. À cette époque, on est encore loin de savoir comment utiliser l'uranium pour produire des armes nucléaires ou de l'énergie. Le minerau d'uranium permet uniquement d'obtenir du radium, un minerau rare et extrêmement coûteux utilisé dans la lutte contre le cancer. L'Union Minière en produira à Olen à partir de 1922 et dominera le marché mondial des années durant. Cependant, l'entreprise a plus de minerau d'uranium qu'il n'en faut pour produire du radium et, qui plus est, cette production génère des montagnes de résidus, riches en uranium. L'Union Minière ne trouve pas assez d'acheteurs pour son uranium, dont les applications sont très restreintes. Les composés de l'uranium sont uniquement utilisés pour fabriquer des colorants par les entreprises du verre et l'industrie céramique, mais ces débouchés sont limités. Ce qui rendait le minerau d'uranium congolais si intéressant, c'était son exceptionnelle teneur en uranium – qui atteignait dans certains cas 65 % d'oxyde d'uranium, alors que le minerau d'uranium exploité à l'heure actuelle contient dans le meilleur des cas seulement quelques pour cent d'uranium.

Le 8 mai 1939, Edgar Sengier, administrateur délégué de l'Union Minière, fait la rencontre de Frédéric Joliot-Curie, physicien et époux de Marie Curie. Quelques semaines auparavant, Joliot et ses collaborateurs ont déposé trois brevets relatifs aux réactions nucléaires à l'intérieur



Edgar Sengier (assis, 1er à gauche).
Commission for Relief of Belgium
(C.R.B.), Londres 1916.
(NB. Hoover, assis au centre)

Edgar Sengier (à droite), directeur de la Société générale de Belgique et directeur de l'Union minière du Haut Katanga (1879-1963), avec le président Hoover lors d'une célébration au quartier général de la Société générale à Bruxelles (1958)

des atomes d'uranium, deux sur la production d'énergie et un sur le « perfectionnement des charges explosives ». Ce brevet est classé « secret défense ». Joliot explique à Sengier que la fission nucléaire peut devenir une source d'énergie importante. Sengier écrira plus tard dans ses mémoires que « les Français me proposèrent de faire l'expérience de la fission de l'uranium dans une bombe, au Sahara. J'acceptai en principe et donnai mon accord pour fournir la matière première et une partie du financement ». Sengier est enthousiaste : il a enfin trouvé un débouché pour ses réserves d'uranium ! Les Français achètent sept tonnes de dioxyde d'uranium. En 1939 toujours, la CNRS³ et l'Union Minière créent en France une entreprise qui aura pour tâche de produire de l'énergie par la fission nucléaire. La Seconde guerre mondiale met fin au projet. Les Français ont parfaitement conscience de l'importance de l'uranium et le transbordent dans le plus grand secret au Maroc, où ils le cacheront dans une mine.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE : FOURNIR LES DEUX CAMPS

L'Union Minière s'est parfaitement préparée au scénario d'une nouvelle guerre. Avant son déclenchement, son dirigeant, Edgar Sengier, a veillé au transfert de réserves considérables d'uranium vers l'Angleterre et les États-Unis. Elles sont destinées aux entreprises du verre et à l'industrie céramique. Sengier espérait peut-être de nouvelles applications. Après la guerre, il dira que ce transfert avait été une mesure de précaution, suite à l'avertissement de Sir Henry Tizard. Quoi qu'il en soit, lorsque qu'éclate la Seconde guerre mondiale, l'Union Minière possède d'importantes réserves d'uranium aux États-Unis. Les stocks qui sont demeurés en Belgique et en France sont transportés par le chemin de fer vers l'Allemagne nazie. En outre, il reste bien sûr la mine de Shinkolobwe, au Congo, qui contient encore des réserves non-négligeables d'uranium et n'est toujours pas épuisée. Sengier s'installe à New York et poursuit ses activités depuis cette nouvelle base. Le minerai d'uranium du Congo belge reste quelques années dans des docks, aux États-Unis. Au même moment, dans une autre partie de ce pays, certains des plus grands

³ A cette époque, le FNRS se nommait en effet « Caisse Nationale de la Recherche Scientifique ».

scientifiques de l'époque craignent que les Allemands ne soient en train de développer une bombe atomique et n'imposent définitivement leur domination au reste du monde. Le physicien Albert Einstein n'est pas en reste, comme en témoigne sa lettre – restée célèbre – adressée à F. D. Roosevelt le 2 août 1939 : « Les États-Unis ne possèdent que du minerai très pauvre en uranium et dans des quantités modérées. Il existe du minerai de bonne qualité au Canada et dans l'ancienne Tchécoslovaquie, mais la source d'uranium la plus importante est le Congo belge. »

En janvier 1942⁴, le président Roosevelt prend la décision de faire construire la bombe atomique. Le « projet Manhattan », qui doit doter les États-Unis de la « bombe » est lancé le 13 août 1942. Les Américains savent que les Allemands possèdent de l'uranium et de brillants scientifiques et qu'ils sont donc, eux aussi, théoriquement, en mesure de fabriquer une arme nucléaire. Ils s'engagent dans une course contre la montre. Le responsable du projet Manhattan est le général Leslie Groves. Dès le premier jour de son entrée en fonction, il se soucie des réserves d'uranium. En effet, les réserves présentes sur le sol national ne suffisent pas. Par ailleurs, les États-Unis veulent empêcher d'autres pays de s'emparer des réserves d'uranium et de développer eux aussi une bombe atomique. C'est à ce moment que Sengier et l'uranium congolais entrent en jeu, car ces réserves, à ce moment, et pour autant que l'on sache, sont les plus importantes. Nulle part ailleurs dans le monde on n'a découvert du minerai dont la teneur en uranium est aussi élevée. Shinkolobwe est unique. Les Américains demandent à Sengier de leur vendre tout l'uranium se trouvant entre les mains de l'Union Minière. Sengier vend non seulement toutes ses réserves d'uranium entassées aux États-Unis, mais aussi celles du Congo belge. Les Américains veulent être absolument certains qu'elles ne tomberont pas en de mauvaises mains. Ils exigent aussi la réouverture de la mine de Shinkolobwe, et Sengier acquiesce. Ces événements se dérouleront à l'insu du gouvernement belge, en exil à Londres.

⁴ Quelques travaux préparatoires avaient déjà eu lieu, notamment au sein du « S-1 Uranium Committee », mais ils étaient restés modestes, tant en ce qui concerne le financement que les effectifs. Les choses sérieuses ne commencent qu'en janvier 1942.



Leslie Richard Groves (1896 - 1970), général américain responsable du projet Manhattan, et J. Robert Oppenheimer (1904 - 1967), physicien américain, directeur scientifique du projet Manhattan.

Le chef du projet Manhattan, le général Groves, a parfaitement conscience que le pays qui possèdera des bombes atomiques non seulement gagnera la guerre, mais dominera aussi le monde par la suite. Il veut donc posséder tout l'uranium de la planète. Il veut s'assurer de la totalité de l'uranium congolais, y compris après la guerre, et souhaite obtenir la garantie des autorités belges sur ce point. Celles-ci doivent se rallier à la politique américaine par le truchement d'un accord international. Du même coup, le général empêchera les Britanniques de bâtir un monopole sur l'uranium. Le ministre belge des Finances, Camille Gutt, en est informé à Londres le 23 mars 1944. « Les possibilités sont extraordinaires, effrayantes. Ce métal pourrait constituer un danger effroyable pour l'avenir de l'humanité », s'entend-il dire par le ministre anglais des Finances, John Anderson. Les gouvernements américain et anglais demandent à leur homologue belge de les assurer que la totalité de l'uranium leur sera destiné, y compris à long terme. Les négociations débutent. Elles sont âpres. Les palabres s'étirent sur de longs mois avant que les parties ne trouvent un arrangement. Un accord intergouvernemental est paraphé le 6 septembre 1944, quelques jours avant le départ du gouvernement pour Bruxelles. Il prend la forme d'un contrat d'exclusivité d'une durée de dix ans. Un lourd problème constitutionnel se pose néanmoins. La Constitution prévoit que le roi cosigne les traités. Léopold III l'avait encore expressément répété dans son « testament politique » du 25 janvier 1944. Britanniques et Américains n'apprécient pas. Il est évidemment exclu que Léopold III, ou qui que ce soit, se mette en travers de leur chemin. Il leur faut cet uranium coûte que coûte. Le prince Charles devient régent le 20 septembre. Le jour même (!), le gouvernement organise un Conseil des ministres secret⁵ sur la question des contrats relatifs à l'uranium. Le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, expose le dossier aux ministres qui n'en ont pas encore connaissance. Il annonce que le sous-sol du Congo belge contient un minéral (qu'il ne désigne pas) qui peut provoquer un tournant dans la guerre et acquérir une immense importance pour la production d'énergie. Le Conseil des ministres autorise Spaak à signer

⁵ On ne retrouve toujours pas à ce jour la moindre trace de la réunion qui s'est tenue ce jour-là sur le site web des procès-verbaux du Conseil des ministres.



Paul-Henri Spaak (1899-1972), ancien ministre des Affaires Etrangères et Premier ministre belge, président de la 1ère Assemblée générale de l'ONU, puis Secrétaire général de l'OTAN.

l'accord. L'affaire est réglée, *in extremis*. En effet, une semaine plus tard, arrive aux affaires un nouveau gouvernement dont trois ministres, communistes, n'auraient jamais donné leur assentiment. Il en aurait résulté une crise de gouvernement et la fuite de toute l'affaire dans la presse. Gardons bien à l'esprit que notre pays traversait alors une période de grande instabilité. 70000 résistants armés étaient encore en action. Les autorités n'avaient à leur disposition que 8000 gendarmes – dont l'armement était médiocre. Le couvre-feu était encore en vigueur, l'approvisionnement alimentaire posait de grands problèmes, il fallait s'occuper de l'arrestation et du jugement des collaborateurs, du retour de nos compatriotes encore en Allemagne et de bien d'autres problèmes encore. Le gouvernement devait donc gérer un contexte fait de problèmes extrêmement lourds et urgents. Il ne savait pas vraiment par où commencer. L'approbation du contrat de fourniture d'uranium fut l'une de ses premières décisions. Les terribles défis intérieurs furent donc subordonnés aux grands enjeux stratégiques internationaux.

UN ACCORD QUI FAIT BEAUCOUP DE BRUIT

Quand l'accord sur l'uranium a-t-il été officiellement signé par les ministres belges ? C'est ce qu'a découvert le professeur Helmreich, plusieurs décennies plus tard : il n'a été signé que le 11 octobre, mais il a été antidaté au 26 septembre 1944, dernier jour du gouvernement en exil. Ainsi serait-il possible de le présenter comme un accord militaire secret conclu en temps de guerre, puisqu'il finirait de toute façon par être connu⁶.

Que contient l'accord de 1944 sur la fourniture d'uranium ? La Belgique promet aux Américains et aux Britanniques 1560 tonnes d'oxyde d'uranium et leur accorde un droit de préemption sur la totalité du minerai d'uranium congolais pendant l'exécution du contrat et les dix années suivantes. La Belgique pourra disposer du minerai à des fins de recherche scientifique et d'approvisionnement de son industrie. Si les Américains et les Britanniques décident de développer l'énergie

nucléaire, la Belgique pourra en faire un usage « équitable ». Notre pays acquiert par conséquent une position privilégiée. Malheureusement, il s'avérera par la suite que les États-Unis ne respecteront pas l'accord. D'autres accords suivront aux termes desquels notre pays recevra une compensation financière et l'uranium congolais prendra le chemin, des années durant, des États-Unis et de l'Angleterre. Entre 1945 et 1955, la Belgique est le principal fournisseur d'uranium des États-Unis et notre pays joue un rôle clé dans les grandes questions militaires et géostratégiques ainsi que dans le début de la Guerre froide. Dans les premières années de l'après-guerre, il n'existe pas encore d'autres grandes mines d'uranium. Ce n'est qu'à partir de la découverte de gisements considérables au Canada et en Australie que la mine de Shinkolobwe perdra son importance stratégique et finira par être fermée⁷.

Les sommes d'argent supplémentaires que notre pays reçoit des États-Unis en échange du minerai d'uranium sont transférées, selon un procédé pour le moins étrange, vers deux nouvelles institutions : l'Institut interuniversitaire de physique nucléaire (qui deviendra plus tard l'IISN) et le Centre d'étude pour les applications de l'énergie nucléaire (qui deviendra plus tard le CEN). Nous n'en connaissons toujours pas les détails. Je n'en retracerai dans ce contexte que les grandes lignes⁸. L'Union Minière était payée directement par les Américains, de sorte qu'il n'existe aucune trace de ces versements dans les informations douanières du Congo belge. L'Union Minière versait ensuite cet argent sur un compte de Pierre Ryckmans, Gouverneur général du Congo belge de 1934 à 1946 et qui sera, à partir de 1951, commissaire à l'énergie atomique. Cet argent poursuivait ensuite son chemin, notamment vers le Centre d'étude de l'énergie nucléaire. Seul le premier président de la Cour des comptes pouvait contrôler ce compte. Il s'agissait d'une construction financière sans précédent et dépourvue de toute base légale. Le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, l'a d'ailleurs admis par la suite. Nous le citons, lors du Conseil des ministres du 28 octobre 1955 : « Monsieur le Ministre

⁶ L'homme politique israélien Shimon Peres et le premier ministre français Maurice Bourges-Manouy auraient également antidaté l'accord franco-israélien sur la coopération nucléaire à 1957. Le gouvernement français venait de tomber, événement qui menaçait de rendre l'accord caduc, raison pour laquelle il a donc été antidaté (*International Herald Tribune*, le 20 mars 2007).

⁷ Les experts ne sont pas unanimes en ce qui concerne la date de fermeture de la mine.

⁸ *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique. Témoignages* Belgian Nuclear Society, 1994, p. 36.

des Affaires étrangères estime que dorénavant toutes ces sommes devraient figurer au budget et qu'il conviendrait de rentrer dans la légalité en ce qui concerne les subsides au Centre de Mol. »

Un problème de même nature se posait à l'autre extrémité de la chaîne financière. La Constitution américaine n'autorisait pas de tels engagements financiers à si long terme. Les paiements étaient donc effectués depuis un compte personnel du général Groves, ce dont n'avaient connaissance que le directeur de la banque et deux autres membres du personnel⁹.

SECRETS ET (PREMIERS) MENSONGES

Les Américains interdirent à notre pays de rendre public l'accord sur l'uranium. Ils craignaient que les Russes puissent avoir une idée des quantités d'uranium qu'ils achetaient et, partant, du nombre d'armes nucléaires dont ils disposaient. Les accords n'ont jamais été ratifiés par le Parlement belge. Le 29 octobre 1954, rien moins que dix ans après le premier accord, le premier ministre, Achiel Van Acker, indique en Conseil des ministres¹⁰ qu'en dépit de plusieurs rappels, le texte de l'accord de 1944 n'est toujours pas en sa possession et qu'il n'acceptera aucune modification de l'accord s'il ne dispose pas de ce texte au préalable. Le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, est à l'étranger. Les collègues présents soutiennent la demande du premier ministre. Pour ma part, j'ai demandé l'accord de 1944 auprès du Service public fédéral Affaires étrangères et obtenu pour seule réponse que le texte ne se trouvait pas dans ses archives¹¹.

Après la Seconde guerre mondiale, l'accord de 1944 suscite de fortes tensions politiques. La presse et le public savent que le pays fournit de l'uranium aux États-Unis. Mais dans quelles quantités et à quel tarif ? Qui

en profite ? Notre pays n'a-t-il pas abandonné sa souveraineté ? Vu le flou artistique régnant sur ces sujets, la presse y va de ses interrogations et de ses supputations. Par ailleurs, les communistes ont tôt fait d'en apprendre l'existence. Ils posent des questions au gouvernement – dont ils ont fait partie durant quelques années – ainsi qu'au Parlement. Si Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, évite les questions embarrassantes, le premier ministre, Gaston Eyskens, perd tout sens de la déontologie. Le 18 août 1949, presque cinq ans après la signature du premier accord, le premier ministre est interrogé au Sénat sur le sujet. Un sénateur communiste soutient – tout à fait à juste titre – que ces accords exigent l'approbation du Parlement. Il exige une explication du gouvernement. Le premier ministre Eyskens dément formellement l'existence d'accords secrets sur l'uranium. « Ma déclaration est nette et formelle », ajoute-t-il. Ce n'est pas tous les jours qu'un premier ministre ment de manière aussi flagrante. Heureusement pour lui, pas un seul parlementaire ou journaliste n'a lu le *New York Times* le mois précédent. On pouvait y lire noir sur blanc que les États-Unis et la Belgique avaient conclu un accord sur l'uranium et que des milliers de tonnes avaient déjà été livrées. Comme nous le constaterons plus loin, ce n'était pas le dernier mensonge d'un responsable politique de premier plan dans un dossier relatif à l'armement nucléaire. Bien au contraire, l'histoire de la prolifération nucléaire est parsemée de tels mensonges de Présidents et de Premiers ministres, tantôt pakistanais, tantôt israéliens, tantôt belges.

En coulisse, un autre débat fait rage. Les Belges avaient fait inscrire dans l'accord de 1944 une disposition en vertu de laquelle ils pourraient bénéficier des nouveaux développements du secteur nucléaire. La Belgique rêve de posséder sa propre industrie nucléaire. Mais les États-Unis lui ferment cette porte en 1946 au moyen de la loi *Mac Mahon*. C'est bien trop dangereux, assène-t-on, car il n'est pas possible de séparer les aspects civils et militaires et, bien entendu, les États-Unis souhaitent réservier les applications de nature industrielle en priorité à leur propre industrie. Il se pourrait aussi que des informations et des connaissances transpirent de la Belgique au profit des Russes. Pendant des années, les Belges adjurent – en vain – les Américains de respecter l'accord. Au terme de

⁹ Leslie Groves, *Now it can be told. The story of the Manhattan Project* (Ndt : Nous pouvons à présent en parler. *L'histoire du projet Manhattan*), New York, A. Da Capo paperback, 1962, p. 177.

¹⁰ Tous les extraits des procès-verbaux des Conseils des ministres cités dans ce livre sont accessibles sur internet : <http://extranet.arch.be:8180/Conseil1/?lg=fr>

¹¹ Le centre de recherche francophone – le CRISP – a probablement été le premier à publier le texte complet de l'accord de 1944 (dans *Le Congo dans la guerre, les accords tripartites Belgique – Grande-Bretagne – États-Unis*, CH 781-782, 9 décembre 1977). Nous étions donc déjà en 1977. L'accord de 1955 a bien été rendu public. Il a été publié dans le cadre de la discussion sur la loi relative à la sécurité nucléaire sous la forme d'une annexe à un document parlementaire. L'enjeu était déjà bien moindre à l'époque. D'importantes quantités d'uranium avaient été découvertes ailleurs dans le monde.

pénibles négociations, ils finiront cependant par obtenir deux lots de consolation : les scientifiques belges peuvent se rendre aux États-Unis pour se former et notre pays reçoit la somme d'environ 12 millions de dollars qui pourront être investis dans nos centres de recherche. Dès que les États-Unis leveront l'embargo sur les connaissances et l'expertise, en 1953, notre pays entrera en trombe dans l'ère nucléaire.

Une autre question a fait couler beaucoup d'encre durant les premières années qui ont suivi la guerre : notre pays a-t-il reçu assez d'argent pour son uranium ? Les scientifiques qui ont épousé les chiffres ont des avis partagés. Il était pour le moins difficile d'évaluer la valeur de l'uranium. Les Américains et les Anglais en avaient absolument besoin pour gagner la course aux armements nucléaires contre les Russes et auraient donc été disposés à payer le prix fort. En revanche, il est un fait que, pendant les négociations de l'accord sur l'uranium, les Alliés étaient en train de libérer l'Europe occidentale de la botte nazie au prix de nombreux morts et blessés. Notre pays pouvait-il demander des sommes importantes dans un tel moment ? Plus tard, notre pays a pu se protéger du « péril rouge » grâce au parapluie atomique américain. La Belgique n'était donc pas vraiment en position de se montrer exigeante. De plus, les accords lui ouvriraient l'accès à l'expertise nucléaire américaine et anglaise, une perspective magnifique pour un petit pays désireux de relancer son économie après la guerre.

LES PREMIÈRES BOMBES ATOMIQUES

Edgar Sengier, l'administrateur délégué de l'Union Minière, reçoit le 6 août 1945 un appel téléphonique du colonel Consodine, un collaborateur du projet Manhattan. « Écoutez les nouvelles de 11 heures » lui dit-il. Sengier apprend le bombardement atomique de la ville japonaise d'Hiroshima. Trois jours plus tard, le 9 août, les Américains lâchent une autre bombe atomique sur le Japon, cette fois à Nagasaki. À ce moment précis, Sengier doit rencontrer le général Groves – le responsable du projet Manhattan – à la Maison blanche. C'est ainsi que Sengier, l'ancien élève si éveillé du Collège Saint-Amand de Courtrai, est présenté au président américain Truman : « Je voudrais que vous rencontriez l'homme sans

l'aide duquel nous n'aurions pas accompli tout ce que nous avons fait. » Les trois premières bombes atomiques, la bombe test de juillet 1945 et celles d'Hiroshima et de Nagasaki, ont été fabriquées grâce à du minerai d'uranium dont 72 %¹² provenaient du Congo belge (le reste provenait des États-Unis et du Canada). Sengier est le premier non-Américain à recevoir la plus haute décoration civile, la *Medal for merit*. D'autres distinctions suivront, puisqu'il deviendra notamment *Knight of the British Empire* et sera fait Commandeur de la Légion d'honneur par les autorités françaises. Son décès en 1963 lui vaudra la première page du *Standaard*, après quoi Sengier tombera dans l'oubli. Une brève entrée lui est consacrée dans les versions anglophone et francophone de Wikipédia, mais aucune dans la version néerlandophone¹³.

DES DÉCHETS NUCLÉAIRES HISTORIQUES

Retour au village belge d'Olen. Dans les contrats signés entre les Américains et l'Union Minière, il n'est nullement question de minerai, mais bien d'oxyde d'uranium. L'Union Minière n'a donc pas vendu le minerai, mais seulement l'oxyde d'uranium qui s'y trouvait. L'entreprise récupère le « résidu », qui revient en Belgique. Elle en extrait encore un petit peu de radium et le reste devient des déchets. Aujourd'hui encore, à Olen, sur les terrains de la fabrique d'UMICORE (le nouveau nom de l'Union Minière depuis 2001), sont entassées des montagnes de déchets radioactifs, dont une partie provient du cycle de production de l'uranium destiné aux bombes atomiques américaines d'Hiroshima et de Nagasaki.

DE L'URANIUM POUR LES BRITANNIQUES ET LES ALLEMANDS

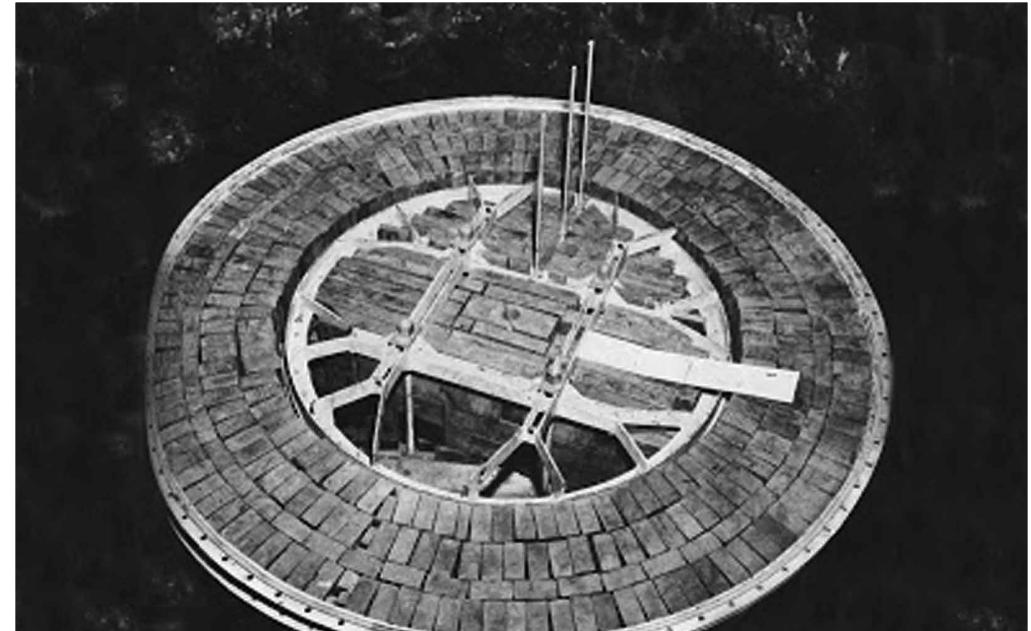
L'uranium de l'Union Minière n'a pas seulement été essentiel pour produire les premières bombes atomiques américaines : les Anglais l'ont aussi utilisé pour lancer leur propre programme d'armement nucléaire. Les chercheurs britanniques ont occupé une place non négligeable dans le

¹² Jean-Pierre Van Rossem mentionne dans son livre un chiffre beaucoup plus élevé. Moi, je me tiens au chiffre du livre *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*. Qu'il s'agisse de 72 % ou de 95 %, l'importance de l'uranium congolais dans le programme d'armement nucléaire américain a été cruciale.

¹³ Une brève biographie de Sengier est parue en 1990 dans les Actes du Koninklijk Geschied- en Oudheidkundige Kring (Ndt : Cercle royal d'histoire et d'antiquité) de Courtrai. *Belangrijke Kortrijkse Figuur Sir Edgar Sengier KBE*. (Ndt : Sir Edgar Sengier KBE, grande figure courtrairienne). Handelingen, Nieuwe Reeks, LVI, 1990, p. 195-233 ; R. Goethals de la Kethulle de Ryhove et Ernest Verheest

projet Manhattan. Après la guerre, ils mettront leur expertise au service de la patrie. Deux ans seulement après les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki, le premier réacteur nucléaire anglais – le *GLEEP* – entre en service. Le premier essai nucléaire suit en 1952. Relevons un détail piquant : en octobre 1946, le premier ministre anglais, Clement Attlee, s'entretient avec quelques ministres de premier plan sur le programme d'armement nucléaire. Plusieurs d'entre eux en relèvent le coût gigantesque alors que le pays, tout juste sorti de la guerre, a tant d'autres besoins. Ernest Bevin, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'écrie brusquement : « Nous devons avoir cette chose [...] Nous devons l'avoir ici, quel qu'en soit le prix ! » Des années plus tard, à 6000 kilomètres de Londres, un homme politique pakistanais tiendra exactement le même discours.

Au regard de la logique économique de l'Union Minière, il n'est pas étonnant qu'elle ait conclu des accords avec les Américains et les Anglais sur la fourniture d'uranium. En revanche, pendant la guerre, l'Union Minière a aussi fait des affaires avec l'Allemagne d'Adolf Hitler. Elle a vendu d'importantes quantités de minerai d'uranium aux nazis. Ces agissements ont donné lieu à une enquête judiciaire de l'auditorat militaire. L'acte d'accusation n'a rien d'équivoque : « La livraison de matières stratégiques à l'ennemi dans un but lucratif et l'augmentation de la production afin de pouvoir livrer ces matières. » Les dirigeants de la Société générale, la société mère de l'Union Minière, se retrouvent en ligne de mire. En d'autres mots, les chefs de l'entreprise la plus importante du pays pourraient bien être traînés devant le tribunal puisqu'à cette époque, la Société générale, avec ses dizaines de filiales dans d'innombrables secteurs, était encore toute puissante dans l'économie belge et pesait très lourd, rue de la Loi. La Société générale a beau soutenir ne pas avoir connaissance des applications militaires, une note interne de 1941 ne plaide pas en sa faveur : « Il semble que depuis un an des usages nouveaux aient été découverts, mais on garde ceux-ci au plus grand secret. Nous pensons que c'est pour ces usages que l'Allemagne désire nous acheter des quantités importantes d'urane. Il est également à signaler qu'en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Angleterre des recherches sont en



Réacteur atomique allemand dans l'état où le trouvèrent les Américains qui se dépêchèrent de le démonter afin que les Français ne s'en emparent pour le remettre à l'équipe du professeur Frédéric Joliot-Curie (50 km au sud-ouest de Stuttgart, Avril 1945).

cours depuis plusieurs années sur la désintégration de l'uranium dont on espère tirer des résultats pratiques considérables. » Comme nous l'avons déjà évoqué, Edgar Sengier, dès 1939, avait discuté avec les Français des possibilités d'exploiter l'énergie cachée dans les atomes. Il semble très improbable qu'aucun de ses collègues restés en Belgique n'en ait rien su. L'Union Minière prétendra que les livraisons à l'Allemagne constituaient tout au plus la poursuite de sa politique d'avant-guerre : la fourniture d'uranium pour toutes sortes d'applications non militaires comme les colorants et les produits céramiques.

La plus grande partie des réserves d'uranium de l'Union Minière est retrouvée en Allemagne en 1945 par une unité spéciale de l'armée américaine. C'est un immense soulagement pour les Américains, qui avaient craint longtemps que les Allemands ne parviennent à développer une bombe atomique. Ils étaient déjà bien avancés dans la construction d'un réacteur nucléaire et avaient assez d'uranium pour produire des armes nucléaires, mais de nombreuses années les séparaient encore de la fabrication d'une bombe atomique.

L'auditorat militaire poursuit son enquête. La direction de la Société générale devient nerveuse. Le journal communiste *De Rode Vaan* attaque l'entreprise sans ménagement. La Société générale espère que l'enquête judiciaire s'arrêtera aussi vite que possible afin de sortir indemne de la guerre et de reprendre ses activités sans tarder. La direction de l'Union Minière appelle Edgar Sengier à la rescouasse. Ne pourrait-il pas, grâce à ses contacts, faire entrer les Américains dans la danse ? Edgar Sengier rencontre le général Groves et lui précise que les livraisons à l'Allemagne n'étaient que des transactions commerciales mineures et qu'il vaudrait mieux pour tout le monde que l'affaire ne s'ébruite pas. Sengier persuade Groves d'envoyer une lettre au premier ministre, Paul-Henri Spaak, en lui demandant de veiller à ce que l'enquête judiciaire n'aille pas trop loin. Hasard ou pas, la presse belge apprend en mars 1946 que l'Union Minière a fourni l'uranium des bombes atomiques américaines. L'entreprise a donc contribué à la victoire des Alliés. C'est exactement ce qu'il fallait pour redorer son blason. L'affaire est classée. Il en ira de

même de la plupart des dossiers relatifs à la collaboration industrielle. Le gouvernement estime qu'il a besoin des entreprises pour reconstruire l'économie et obtenir la paix sociale. Le principe d'équité penche en faveur du rétablissement de l'autorité politique, de la reconstruction et de la paix sociale. L'Union Minière et la Société générale ont un rôle si prépondérant à y jouer que l'on fermera les yeux, même sur la livraison d'uranium à l'Allemagne de Hitler. Pourtant, un rapport des autorités américaines datant de 1943 affirme en termes absolument limpides : « Les hommes liés à la Société Générale jouent sur les deux tableaux en sorte que, peu importe le camp qui gagne la guerre, le pouvoir et la richesse de la Société Générale perdureront¹⁴. »

L'URANIUM BELGE SOUS BIEN D'AUTRES CIEUX

Le minerai d'uranium congolais n'aboutit pas seulement entre des mains américaines, anglaises et allemandes, mais aussi néerlandaises¹⁵, norvégiennes, françaises et – probablement – russes. Dès avant la Seconde guerre mondiale, le physicien néerlandais W. J. de Haas a connaissance des travaux scientifiques de Frédéric Joliot-Curie à Paris et s'inquiète d'éventuelles applications militaires. Il plaide auprès du ministre-président néerlandais, Hendrikus Colijn, en faveur de l'achat d'uranium. Le ministre-président accepte mais, pour n'éveiller aucun soupçon, une fabrique de verre servira de couverture. Celle-ci doit acheter dix tonnes d'oxyde d'uranium à l'Union Minière, soi-disant pour fabriquer des colorants destinés au verre. Cet uranium sera utilisé plus tard dans un réacteur d'essai norvégien, dans le cadre d'un projet de coopération entre les Pays-Bas et la Norvège¹⁶. Deux faits valent la peine d'être relevés. Les scientifiques néerlandais, eux aussi,

14 Rik Coolsaet, *Belgie en zijn buitenlandse politiek* (Ndt : *La Belgique et sa politique étrangère*), Van Halewyck, Leuven, 1998, p. 349.

15 Jaap van Splunter, *Kernsplijting en diplomatie. De Nederlandse politiek ten aanzien van de vreedzame toepassing van kernenergie, 1939-1957* (Ndt : *Fission nucléaire et diplomatie. La politique néerlandaise en ce qui concerne l'application pacifique de l'énergie nucléaire, 1939-1957*), Het Spinhuis, 1993.

16 Après la Seconde guerre mondiale, des voix se sont élevées en Norvège en faveur d'un programme national d'armes nucléaires, mais cette voie n'a finalement pas été suivie. Vu l'absence d'accès aux archives, nous ne disposons toujours pas d'une vue complète de l'histoire de cette période. Voir par exemple Astrid Forland, *Norway's nuclear odyssey : from optimistic proponent to nonproliferator* (Ndt : *L'odyssée nucléaire norvégienne : de l'optimisme partisan à la non-prolifération*) dans The Nonproliferation Review/Winter 1997, <http://cns.miis.edu/npr/pdfs/forlan42.pdf>

savaient dès 1939 que l'uranium pourrait peut-être servir à fabriquer des armes. N'est-il pas dès lors difficile de croire que la direction de l'Union Minière – à la même époque où elle a vendu du minerai d'uranium à l'Allemagne nazie – n'en connût pas les éventuelles applications militaires ? Il s'avère en outre que le ministre-président néerlandais a mis en place un procédé de couverture pour obtenir l'uranium. Dès le début de l'ère nucléaire, nous constatons que les plus hauts responsables politiques n'ont pas hésité à prendre certaines libertés avec la vérité ni à tromper un pays voisin et ami. Une attitude que nous croiserons encore souvent au fil de notre enquête.

Les Néerlandais et les Norvégiens, heureusement, n'étaient intéressés que par une utilisation civile de l'énergie atomique. Les Russes et les Français vont un cran plus loin. L'Union soviétique a lancé un programme d'armement nucléaire dès 1942, mais n'avait pas encore assez d'uranium à l'époque. Il est probable que l'invasion de l'Allemagne lui a permis de mettre la main sur une partie des réserves achetées par les Allemands à l'Union Minière¹⁷. Ces réserves seront probablement utilisées par les Russes dans leur premier réacteur d'essai, le F1, construit à des fins militaires, et qui entre en service en 1946. À peine trois ans plus tard, l'Union soviétique effectue avec succès son premier essai nucléaire.

Les Français ne sont pas en reste. Avant la guerre, ils avaient déjà acheté de l'uranium à l'Union Minière, puis l'avaient caché au Maroc dans le plus grand secret, avant l'attaque allemande. Le général de Gaulle décide de lancer un programme nucléaire immédiatement après la guerre. Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) est créé le 18 octobre 1945. Ses attributions sont la recherche scientifique et technique dans le secteur nucléaire. Les Français rapatrient immédiatement l'uranium caché au Maroc et l'utilisent dans leur premier réacteur nucléaire, baptisé Zoé. Les Français apprennent ensuite à extraire le plutonium du combustible irradié, une étape cruciale dans la production du plutonium destiné aux armes nucléaires.

¹⁷ Jean-Pierre Van Rossem, *Belgisch uranium voor de eerste Amerikaanse en Russische atoombommen* (Ndt : De l'uranium belge pour le premières bombes atomiques américaines et russes), Kessel-Lo, Van Halewyck, 2011, p. 254; Wikipédia anglaise, *Sovjet atomic bomb project*.

Comme nous le voyons, l'uranium congolais géré par la Belgique n'a pas été utilisé seulement dans le cadre du programme d'armement nucléaire américain, il l'a aussi été dans ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne nazie et – probablement – de la Russie. Près de 70 ans après les faits, tous les détails ne sont pas encore connus. N'est-il pas grand temps que tout le monde sache précisément ce qui s'est passé ? Nous ne connaissons toujours pas les quantités qui ont été fournies ni la configuration des flux financiers qui y étaient associés, sans parler de ce qu'a pu être la pression exercée par les États-Unis et la Grande-Bretagne sur notre pays. Quelle a été notre récompense, au bout du compte ? De l'argent, des connaissances et de l'expertise ? Ou davantage ? Le journaliste John Vandaele soutient¹⁸ que la Belgique a reçu en 1945 des voix supplémentaires au sein du Fonds Monétaire International (FMI) en récompense de l'uranium congolais. Dans *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique*¹⁹, il suggère que le premier ministre Paul-Henri Spaak a lui aussi été récompensé. En 1946, il est devenu le premier président de l'Assemblée générale des Nations-Unies (ONU) et a occupé, de 1957 à 1961, le poste de secrétaire général de l'OTAN. Pas si mal pour un responsable politique issu d'un pays grand comme un mouchoir de poche. En 1946 également, le ministre des Finances, Camille Gutt, un autre architecte des accords sur la fourniture d'uranium, est élu premier directeur général du FMI. En 1947, Max Suetens, professeur de l'Université catholique de Louvain, devient le premier président de l'Accord international sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'ancêtre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les Congolais, quant à eux, n'ont pas été récompensés. Pire même, ils n'ont hérité que d'un site pollué et radioactif. Une recherche menée récemment auprès de la population du Katanga a montré des concentrations élevées d'uranium dans les échantillons d'urine, en particulier chez les enfants. À ce jour, nous n'avons toujours pas une vision claire des répercussions de l'activité minière sur la santé publique au Congo²⁰.

¹⁸ Magazine Mo*, 20 mai 2011.

¹⁹ Aux origines de l'effort nucléaire belge, Pierre Buch, Ernest Mund et Jacques Vanderlinden, dans : *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique*.

²⁰ C.L.N. Banza et al., "High human exposure to cobalt and other metals in Katanga, a mining area of the Democratic Republic of Congo", *Environmental Research* (2009), 109 : 745-752. Elsevier. I.F. 304

DES ESPIONS RUSSES DANS NOTRE PAYS ?

Dans les années d'après-guerre, la prolifération nucléaire avait une tout autre signification qu'aujourd'hui. La préoccupation première des responsables politiques des partis traditionnels concernés par cette problématique n'était pas la prolifération vers l'Irak ou le Pakistan. Ce problème ne se posait tout simplement pas encore. Le premier souci de la classe politique belge était ailleurs. L'Union soviétique, à travers ses amis du PC (Parti communiste belge) – sa « cinquième colonne » –, pouvait-elle découvrir des secrets nucléaires ? Telle était la question que se posaient les autorités belges, et qui avait trait par exemple aux quantités de minerai d'uranium vendues aux États-Unis et à la Grande-Bretagne. Les Soviétiques pouvaient déduire d'une telle information combien d'armes nucléaires les Alliés étaient en mesure de fabriquer. Il fallait aussi veiller à ce que l'expertise scientifique et technique ne filtre pas vers l'Union soviétique. Notre pays, dans l'immédiat après-guerre, ne possédait qu'un très petit nombre de scientifiques rompus au monde de l'énergie atomique, mais quelques-uns étaient communistes. Une situation qui préoccupait beaucoup le gouvernement. Ainsi, par exemple, cette question est abordée au Conseil des ministres du 1er mars 1950. En voici quelques extraits intéressants : « En matière d'énergie nucléaire, la Belgique dispose de trois spécialistes; ce sont trois militants communistes : Cosyns, Libois et Brachet ». Ils sont tous trois professeurs à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Max Cosyns est physicien nucléaire²¹. Paul Libois est professeur de mathématiques et sénateur du Parti communiste pendant quelques années. Jean Brachet est un biologiste de renommée internationale. Ce dernier nom n'a certainement rien à faire dans la liste des experts nucléaires telle qu'elle est reproduite dans le procès-verbal du Conseil des ministres.

Les étudiants et les scientifiques qui se rendront aux États-Unis en voyage d'étude seront contrôlés :

- « Il ne faut pas laisser échapper les chances d'avenir, quitte à éliminer les éléments communistes. » (il est bien écrit « éliminer »,

²¹ Immédiatement après la Seconde guerre mondiale, le 19 novembre 1945, le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) établit une commission ad hoc de neuf membres chargée d'étudier les problèmes posés par l'énergie nucléaire et Max Cosyns en fait partie (tiré d'*'Un demi-siècle de nucléaire en Belgique'*, p. 24). Je n'ai plus rencontré son nom dans la suite de l'histoire du secteur nucléaire belge.

il s'agit donc bien de ne pas autoriser des communistes à effectuer des voyages d'étude aux États-Unis).

- « Il y a beaucoup de communistes dans les universités, pas seulement à Bruxelles, aussi à Liège et à Gand (on craint même, dit M. De Vleeschauwer, qu'il y en ait parmi les étudiants de Louvain) ».

Le Parti communiste est très actif dans notre pays après la Seconde guerre mondiale. Aux élections de 1946, il obtient 12,7 % des voix et devient ainsi la troisième formation politique du pays. Lors des élections de 1949, les communistes perdent toutefois onze de leurs vingt-trois sièges à la Chambre (qui en comptait encore 212 à l'époque). Pourtant, fort de ses douze députés, de ses cinq sénateurs, de ses nombreux militants et de ses innombrables sections, le parti reste un acteur politique de premier plan. Les parlementaires du PC se montrent extrêmement actifs sur quelques dossiers cruciaux, dont celui de la mine d'uranium de Shinkolobwe (Congo) et des accords que notre pays a conclus avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ainsi, fin 1945, le sénateur Paul Libois dépose une proposition de loi visant à la nationalisation des mines d'uranium du Congo. Pendant des années, lui et d'autres parlementaires du PC posent des questions pertinentes au gouvernement sur les accords relatifs à l'uranium. Le gouvernement est fort embarrassé : il lui faut choisir entre la loyauté envers les amis américains et anglais, qui veulent tenir les accords secrets, et le devoir de répondre comme il se doit aux questions parlementaires. Nous l'avons déjà dit, le gouvernement n'hésite pas à mentir. Le Parti communiste belge puise son inspiration en France, où le parti défend bec et ongles le physicien nucléaire – et communiste – Frédéric Joliot-Curie. Il est le plus important scientifique français du nucléaire dans les années qui suivent la guerre et devient le premier Haut commissaire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), fondé en 1945.

Les mises en garde de Joliot-Curie contre les armes nucléaires lui valent beaucoup d'ennemis. Il est mis à la porte du CEA en 1950. Durant ces années, d'autres scientifiques communistes sont placés sur des voies de garage. Observe-t-on le même phénomène en Belgique ? Quelles étaient

les relations entre les scientifiques belges et Joliot-Curie ? Et comment le secteur nucléaire belge fraîchement éclos a-t-il traité les scientifiques qui nourrissaient des sympathies communistes ? Dans quelle mesure la carrière de scientifiques belges a-t-elle souffert des interventions des Américains ? Après l'abdication du roi Léopold III, Joseph Pholien devient premier ministre d'un gouvernement homogène CVP-PSC. Le 13 septembre 1950, le premier ministre déclare lors d'une conférence de presse que tous les fonctionnaires qui sont membres ou sympathisants de mouvements révolutionnaires seront écartés des services publics. Bien entendu, c'est avant tout le Parti communiste qui est visé. Cette volonté est transposée dans l'Arrêté royal du 5 février 1951 relatif à la défense de la fonction publique. Cette nouvelle politique et cet Arrêté royal n'auront pourtant que peu d'effet à cause de la résistance de la FGTB et du Parti socialiste belge, d'une part, et parce que bon nombre des suspensions de fonctionnaires sont annulées par le Conseil d'État, d'autre part. Nous sommes à des années-lumière de la situation des États-Unis où, au même moment, le sénateur Mc Carthy et ses amis mènent une véritable chasse aux sorcières contre les fonctionnaires coupables de sympathies gauchistes.

Si l'Arrêté n'a finalement provoqué que peu de remous au sein des ministères, qu'en a-t-il été dans nos universités et au Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) ? À cet égard, vu l'intérêt stratégique de la recherche nucléaire, des questions se posent, bien entendu, en ce qui concerne les personnes qui nourrissaient des sympathies communistes. J'en donne deux exemples. À la fin des années 1940, l'Université libre de Bruxelles (ULB) parvient à acquérir huit tonnes de minerai d'uranium auprès de l'Union Minière²². L'université souhaite les utiliser dans le laboratoire de métallurgie pour produire du métal d'uranium. Il ne s'agit donc de rien de plus que de la première étape du cycle du combustible. Aux yeux des Américains, en revanche, cette étape est déjà une étape de trop. Si l'accord sur la fourniture d'uranium prévoit effectivement que les Belges sont autorisés à utiliser les quantités d'uranium requises pour leur propre recherche scientifique, l'ULB, pour les Américains, souffre

²² Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique, p. 46. Pierre Buch et Jacques Vanderlinden (1995), *L'uranium, la Belgique et les puissances. Marché de dupes ou chef d'œuvre diplomatique ?* Bruxelles, De Boeck-Wesmael S.A.

d'une *pinkish complexion*, d'une teinte rosâtre, allusion aux liens entre l'université et les communistes²³, si bien que le risque d'une fuite des connaissances au profit des Russes ne peut être exclue. Il est fait appel au département d'État, le ministère américain des Affaires étrangères, et l'on va même jusqu'à consulter Robert Oppenheimer en personne, physicien américain et « père de la bombe atomique ». Les Américains s'adressent à l'Union Minière et à l'Institut interuniversitaire de physique nucléaire²⁴ en demandant la suppression du projet. L'Institut coordonne la recherche scientifique des universités belges en matière de recherche nucléaire et a officiellement donné son aval. Le dossier fait l'objet d'une fuite dans *La Libre Belgique*, qui parle d'*« imprudence »*. Les autorités sont-elles certaines que l'uranium ne terminera pas son chemin en Union soviétique, se demande le quotidien ? Malgré la pression de la presse et des Américains, le projet se poursuit. Bien vite, l'ULB parvient à produire un métal d'uranium de meilleure qualité que les Américains. L'Union Minière achète les brevets et appliquera industriellement le procédé mis au point par les « garnements rouges » de l'ULB. Précisons également que les historiens Pierre Buch et Jacques Vanderlinden soutiennent que les États-Unis et leurs amis au sein de l'Union Minière ont préféré jouer la carte de l'Université catholique de Louvain (UCL) plutôt que celle de l'ULB. Quel rôle a joué cet élément d'information dans l'octroi des crédits à la recherche scientifique ? Dans quelle mesure les chercheurs de l'UCL ont-ils eu davantage d'opportunités que leurs collègues de l'ULB en ce qui concerne des missions importantes, en Belgique comme à l'étranger ? Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses questions inhérentes à ce dossier, lesquelles, pour autant que je sache, n'ont jamais été étudiées.

Le second dossier ressort du procès-verbal du Conseil des ministres du 19 juillet 1957. Léo Collard, ministre de l'Instruction publique, indique qu'il a fondé à Mol une école chargée de former les techniciens du secteur

²³ Le responsable du projet, le professeur C. Decroly, était considéré comme un communiste dans les cercles universitaires.

²⁴ Il est remplacé par l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires en 1951. Cet organe a pour but d'attirer en Belgique, de promouvoir et de coordonner les études scientifiques et la recherche liées aux sciences nucléaires – à l'exception des applications – en aidant les chercheurs, afin qu'ils puissent se consacrer à la recherche scientifique, ainsi que les institutions afin d'équiper ou d'assurer le fonctionnement de leurs unités de recherche .

nucléaire et que cet institut connaît un vif succès. Le ministre demande pourquoi le directeur et deux professeurs de l'école ne sont pas autorisés à pénétrer dans les laboratoires du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN). Le ministre des Affaires économiques, Jean Rey, a connaissance de l'affaire et invoque... les Russes. « Monsieur le ministre des Affaires économiques signale que les Soviets font en ce moment le siège de tous les centres nucléaires d'Europe afin de voir ce qu'il s'y fait et d'y réunir le plus de renseignements possibles. Il y a à Mol des renseignements secrets qui ont été communiqués par les États-Unis à la Belgique en exécution du contrat de fourniture d'uranium. Les trois suspects sont le directeur, un professeur masculin et un professeur féminin. Le ministre des Affaires économiques propose que le ministre de l'Instruction publique se mette en rapport avec le ministre de la Justice qui lui dira les raisons pour lesquelles les agents de la police nucléaire²⁵ s'opposent à ce que ces trois personnes aient accès aux laboratoires de Mol. Monsieur le ministre de l'Instruction publique est d'accord sur cette proposition. Il n'entre pas dans ses intentions d'envoyer à Mol des personnes suspectes et s'il s'avère que ces trois personnes n'offrent pas les garanties morales suffisantes, il prendra les mesures qui s'imposent ». Le procès-verbal se termine par la formule rituelle « Le conseil prend acte ».

UN PROGRAMME BELGE D'ARMEMENT NUCLÉAIRE ?

Notre pays a-t-il jamais eu un programme d'armement nucléaire ? La réponse est non. Les responsables politiques et militaires belges ont-ils envisagé de fabriquer leurs propres armes nucléaires ? La réponse est oui. À la fois pendant et après la Seconde guerre mondiale.

Pendant les négociations du premier accord sur la fourniture d'uranium en 1944, les négociateurs belges proposent que notre pays, après la guerre, soit habilité à bénéficier de toutes les applications utiles du minerai d'uranium et donc aussi des applications militaires. Américains et Anglais sont choqués. Le partage des applications militaires avec notre pays est inacceptable à leurs yeux. Non seulement ces applications leur ont coûté des sommes faramineuses mais, cela va sans dire, ils n'ont

²⁵ Il s'agit des agents du nouveau Service de la sécurité nucléaire.

aucune envie de partager cette arme surpuissante avec qui que ce soit, fût-ce un allié fidèle. La requête belge se heurte à une fin de non recevoir.

Il faut dire qu'en 1944 les négociateurs belges n'ont pas encore la moindre idée de la puissance des armes nucléaires. Cette innocence n'existera plus dix ans plus tard, lorsqu'il ne subsistera plus le moindre doute sur le fait que ce sont des armes de destruction massive. Quelques semaines après la conférence de Londres, où le chancelier fédéral allemand, Konrad Adenauer, avait promis que son pays ne fabriquerait jamais ce type d'armes, certains dans notre pays n'avaient pas encore abandonné l'idée de disposer de nos propres armes nucléaires. En effet, on peut lire dans le procès-verbal du Conseil des ministres du 5 octobre 1954 que « Le ministre de la Défense nationale²⁶ signale que nous fabriquons certaines de ces armes A, B et C²⁷ au stade expérimental et que, si besoin en était, nous serions en état de passer rapidement à leur fabrication industrielle. » C'est là un fait nouveau pour moi. Je ne savais pas que nous produisions des armes nucléaires, biologiques ou chimiques dans les années 1950, même au stade expérimental.

Plusieurs questions se posent donc. Quel rôle a joué l'armée belge dans la recherche nucléaire durant les années d'après-guerre ? Y a-t-il eu des discussions sur un programme d'armement nucléaire national ? Quelles personnes y ont pris part et pour quelles raisons a-t-on éventuellement décidé de ne pas lancer de programme d'armement nucléaire ? Cette dernière question n'est pas la moins importante. Mieux nous comprenons pourquoi des pays comme la Norvège et la Suède ont pris la décision de ne pas fabriquer d'armes nucléaires, mieux nous pourrions appréhender les raisons qui poussent d'autres pays à s'en doter.

Il nous faut mentionner un point sur le rôle de l'armée belge. Je n'ai malheureusement pas eu le temps d'éplucher ses archives, au-delà du fait que je ne sais pas si j'en aurais eu la permission. L'ouvrage de référence sur l'histoire du secteur nucléaire de notre pays, *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique*, fait ça et là mention de l'armée, mais dans un rôle qui est

²⁶ Antoon Spinoy, Parti socialiste belge, fut bourgmestre de Malines pendant des années.

²⁷ Armes ABC : atomiques, biologiques et chimiques.

presque toujours d'ordre exclusivement logistique. Le graphite fourni par les Britanniques pour le premier réacteur nucléaire belge, le *BR1*, a été temporairement stocké dans la caserne Rademaekers de Bruges, par exemple. Il y a subi un traitement technique avant son transport au CEN. Quant à l'uranium destiné à ce réacteur, il est venu tout d'abord des États-Unis et a été stocké pendant un certain temps à la caserne de Lier. Par ailleurs, l'armée surgit dans un dossier particulièrement sensible, celui de la politique en matière de sécurisation de l'information et de lutte contre l'espionnage et les attaques sur des sites nucléaires. Le général De Vijver, en tant qu'auteur des premiers textes de la loi sur la sûreté nucléaire, y a pris une part non négligeable. Le fait que ce texte ait été rédigé par un général illustre la connotation militaire du secteur nucléaire belge dans les années 1950.

L'École royale militaire (ERM) a aussi joué un rôle dans l'histoire nucléaire de notre pays. L'ERM a organisé des formations universitaires et mené à bien des recherches scientifiques. Plusieurs de ses chercheurs ont été des acteurs de premier plan du secteur nucléaire durant la période de l'après-guerre. René Ledrus, professeur de physique, était l'un des neuf membres de la commission qui a fondé le Fonds national de la recherche scientifique en 1949. Cette commission avait pour tâche d'élaborer un premier rapport sur l'énergie nucléaire. Fin 1950, le professeur Ledrus a été nommé conseiller scientifique de l'ambassade belge à Londres, une fonction de première importance vu les problèmes que rencontrait notre pays pour obtenir le savoir-faire nucléaire nécessaire de la part des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Il faut aussi citer Julien Goens, chercheur à l'ERM et « père » d'un accélérateur de particules. Il a été nommé en 1951 conseiller scientifique à l'ambassade belge de Washington, un mandat plus important encore que celui de Ledrus. En 1955, il a pris la fonction de directeur des laboratoires du CEN à Mol. En 1963, il en est devenu le directeur général, un poste qu'il a occupé jusqu'en 1975. Ledrus et Goens ont été des membres fondateurs du CEN.

En 1952, l'ERM a organisé à destination de quelques dizaines de chercheurs issus des universités belges le premier cours important sur les réacteurs

nucléaires dans notre pays. Ce cours a été dispensé par des spécialistes anglais. Le premier réacteur de notre pays, le *BR1*, est entré en service au sein du CEN en 1956. Une maquette d'essai avait été construite auparavant à l'ERM, sans que le réacteur soit en fonctionnement.

Enfin, j'ai demandé à l'ERM des informations sur cette déclaration étrange du ministre de la Défense lors du Conseil des ministres d'octobre 1954 : on y est tombé des nues. L'Institut royal supérieur de défense n'avait pas non plus d'informations à ce sujet. Faut-il en conclure que le ministre de la Défense Spinoy a fanfaronné ? Le ministre de la Défense en exercice, Pieter De Crem, pourrait-il faire la lumière sur ce point ?

L'URANIUM CONGOLAIS : CONSTATS ET CONCLUSIONS

La présence de minerai d'uranium dans la colonie belge du Congo a donc eu d'immenses conséquences. Durant ces années de guerre et d'après-guerre, si cruciales et si complexes, ce minerai a placé notre pays minuscule au centre des événements mondiaux. À aucun autre moment de son histoire notre pays n'a joué un rôle aussi crucial sur la scène mondiale. Et cette période de l'histoire belge, justement, nous est beaucoup moins bien connue que d'autres.

Ces premières années de l'ère nucléaire, s'ouvrant après la Seconde guerre mondiale, nous permettent de tirer une série de constats que la suite des événements corroborera, en d'autres lieux de la planète, parfois des décennies plus tard, dans les programmes d'armement nucléaire d'autres pays.

- Dans ce dossier, le secteur privé mène la danse. Sans le moindre scrupule, l'Union Minière fait des affaires avec les États-Unis à l'insu du gouvernement belge. Dans une lettre qu'il adresse à Camille Gutt, ministre belge des Finances, Georges Theunis, l'ambassadeur belge aux États-Unis, n'est pas tendre à l'égard d'Edgar Sengier, le patron de l'Union Minière : « Cet excellent ingénieur et homme d'affaires s'occupe ici de ses propres affaires. Personne n'a jamais réussi à parler cinq minutes avec lui de la Belgique et de ses difficultés ; il vous répond "cuivre" immédiatement. À l'ambassade belge à

Washington, on l'appelle le "grand patriote". Il est le dernier Belge à qui l'on peut demander de se préoccuper de questions d'intérêt général. » Il faut dire que le gouvernement était en exil à Londres, une position qui ne se prêtait pas vraiment à une fermeté dans l'action. Pour autant, lorsqu'il a eu vent de l'accord sur la fourniture d'uranium, le gouvernement n'a pas élaboré de « politique en matière d'uranium ». Il a souscrit à presque tout ce que l'Union Minière lui soumettait. Pouvait-il en être autrement ? Oui : le Canada a nationalisé ses mines d'uranium afin que le gouvernement ait une prise sur le secteur nucléaire. Cette option a été envisagée dans notre pays après la guerre, sans qu'il y soit donné suite. La classe politique n'a pas voulu imposer un tel scénario à l'Union Minière, si puissante et si riche en capitaux. Comme l'écrit le professeur Coolsaet dans son ouvrage *Buitenlands beleid* (Ndt : *Politique étrangère*), « Le gouvernement a préféré s'en tenir à sa politique coloniale traditionnelle : laisser la gestion de la colonie à des banquiers et à des industriels. Dans ce dossier, le responsable politique a toujours paraphé ce que décidait l'homme d'affaires ». Les recherches scientifiques réalisées depuis la parution du livre du professeur Coolsaet n'ont fait que confirmer ce fait.

- Notre pays joue un rôle clé au plan international pendant et après la Seconde guerre mondiale. Grâce à l'uranium congolais, les États-Unis peuvent montrer leur force militaire, avec les bombes atomiques sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki d'abord, à travers leurs essais nucléaires par la suite. En 1944, la conclusion entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, d'une part, et notre pays, d'autres part, d'un contrat d'exclusivité sur l'uranium est un signe pour l'Union soviétique²⁸ que notre pays se range derrière la tentative du général américain Groves et de ses amis de mettre la main sur toutes les réserves d'uranium, où qu'elles se trouvent dans le monde. Ce contrat devient aussi un élément de poids dans la

²⁸ Les Russes ont pris très vite conscience eux aussi de l'importance considérable de l'uranium. Le 23 novembre 1945, ils signent avec la Tchéquie-Slovaquie, où se trouvait une importante mine d'uranium, un accord d'exclusivité secret d'une durée de vingt ans. Van Rossem, *op.cit.*, p. 114.

détérioration rapide des relations entre les deux grandes puissances, puis dans la Guerre froide, qui ne tardera pas à débuter.

- L'histoire de cette période n'est pas encore entièrement connue, notamment parce que certaines archives – par exemple celles de la Sûreté de l'État – ne sont pas encore accessibles, alors que cette période est cruciale pour l'histoire de notre pays.
- Quand sont en jeu de grands intérêts stratégiques qui tiennent à la guerre ou à la paix, la Constitution n'est plus qu'un chiffon de papier. Les accords sur la fourniture d'uranium n'ont jamais été approuvés par le Parlement. Ils sont restés des secrets d'État pendant des années. Les sommes d'argent reçues des États-Unis en échange du mineraï d'uranium ont été injectées notamment – et par le biais d'une procédure très étrange – dans le nouveau Centre d'étude pour les applications de l'énergie nucléaire (qui deviendra plus tard le CEN).
- Dans ce dossier, les premiers rôles étaient dévolus au premier ministre Paul-Henri Spaak et à l'homme d'affaires Edgar Sengier. Tous les autres – qu'ils aient été premier ministre ou président du Parlement – n'ont joué que des seconds rôles, voire pas de rôle du tout. La figure de Spaak est ancrée dans la mémoire collective de ce pays. Celle de Sengier, le plus grand homme d'affaires de stature internationale dans l'histoire de la Belgique, est totalement oubliée.
- Notre pays a-t-il pu prendre de l'avance dans les évolutions du secteur nucléaire grâce aux contrats sur l'uranium ? Les autorités belges ont gagné quelque 600 millions de francs belges, soit environ 15 millions d'euros, dont un tiers (234 millions de francs) est allé à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires²⁹ et le reste, 350 millions de francs, au Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN)³⁰. Était-ce beaucoup ou trop ? Les scientifiques sont partagés sur ce sujet. Les uns trouvent ce prix honnête, les

²⁹ *Un demi-siècle de nucléaire*, p. 36

³⁰ Laes et al. mentionnent un montant plus important, à savoir 416,711 millions BEF. Sur ce montant total de 600 millions BEF, une partie est aussi allée au CERN, le Centre d'étude de recherche nucléaire à Genève (procès-verbal du Conseil des ministres du 28 octobre 1955).

autres estiment que les Belges se sont fait rouler. Et grâce aux accords sur l'uranium, notre pays a-t-il bénéficié d'un savoir-faire nucléaire supplémentaire de la part des États-Unis afin que nous puissions prendre de l'avance sur nos voisins ? Encore une question ardue. Certains citent à cet égard le lancement rapide du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) et le fait que notre pays a été le premier du continent européen à posséder un réacteur nucléaire expérimental capable de produire de l'électricité : le *BR3*. D'autres soulignent que jusqu'en 1953 – moment où les États-Unis ont finalement assoupli la loi *Mac Mahon* – les Belges ont reçu aussi peu d'information que les autres pays partenaires de la grande puissance et n'ont donc pas pu tirer un quelconque avantage des années où ils étaient l'unique fournisseur d'uranium.

- Dès le départ, pour les Américains, les Anglais et les Russes, la finalité première du programme nucléaire était la construction d'une arme nucléaire. Pour ce faire, il fallait évidemment posséder des connaissances élémentaires sur l'énergie nucléaire, des connaissances qui ont aussi des applications dans le secteur civil. Les deux aspects sont inséparables et sont gérés au sein des mêmes administrations et institutions. Il en ira de même plus tard au Pakistan et en Israël, par exemple. Du point de vue historique, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins de production d'électricité a été précédée de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires. C'est ce que l'on appelle une technologie « Janus », à deux faces inséparables.
- Le premier ministre de l'époque, Gaston Eyskens, a menti au Sénat à propos des accords sur la fourniture d'uranium. Le président pakistanais a menti durant des années sur son programme d'armement nucléaire, non seulement à sa propre population, mais aussi aux chefs d'État amis. Il en est allé de même, nous l'avons dit, des chefs d'État et de gouvernement israélien, irakien et libyen. Tous ont menti sur leurs véritables intentions. Comme les Néerlandais qui ont trompé les Belges pour obtenir coûte que coûte de l'uranium. Ces mensonges sont-ils propres à l'énergie de



Gaston Eyskens (1905 - 1988), premier ministre à six reprises entre 1949 et 1973

l'atome et aux programmes d'armement nucléaire ? À moins que ces pratiques ne soient courantes en diplomatie internationale ? Je reviendrai en détail sur ce sujet.

- Le ministre anglais des Affaires étrangères, Ernest Bevin, voulait absolument des armes nucléaires « quel qu'en soit le prix ». Cette logique, nous la retrouvons à l'œuvre dans tous les pays qui possèdent des armes nucléaires. La course à la bombe est capable de mobiliser des moyens financiers et de l'expertise humaine plus qu'aucun autre projet.
- Pendant toutes ces années, l'Union Minière n'a eu qu'une seule véritable préoccupation : traverser la guerre de façon à ce qu'il soit encore possible de faire des affaires une fois qu'elle serait terminée dans un sens ou dans l'autre. L'idéologie et l'éthique n'ont eu quasiment aucun droit de cité. Les activités de l'Union Minière n'obéissaient qu'à un seul impératif, celui des intérêts de l'entreprise et de ses actionnaires. Plus encore, la politique extérieure de la Belgique a partiellement été modelée par l'Union Minière, au gré de ses intérêts. Tout d'abord, il y a eu un accord avec un communiste français sur la fourniture d'uranium, ensuite des accords avec les Américains et, entre-temps, la fourniture d'uranium aux nazis. Et l'histoire repassera les plats. L'entreprise belge Belgonucléaire fera plus tard des affaires tant avec les États-Unis et la Russie qu'avec l'Irak de Saddam Hussein et le Pakistan des généraux, comme nous le verront dans les chapitres suivants. Mais avant d'approfondir ce sujet, je vais d'abord relater brièvement l'histoire du secteur nucléaire belge et décrire le contexte européen et international.

LE TOURNANT :

LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION ET L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)



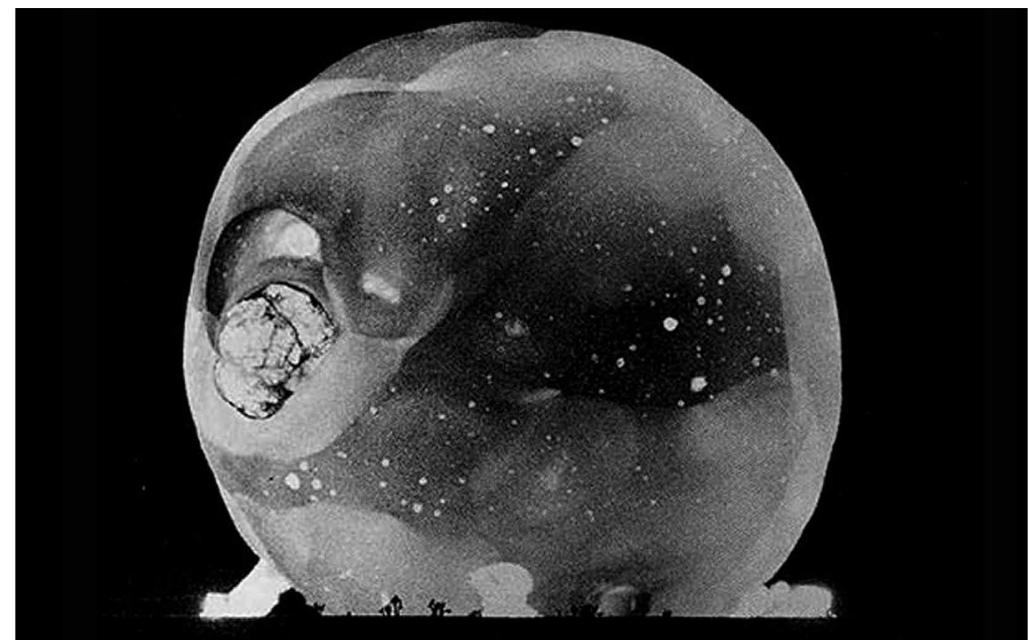
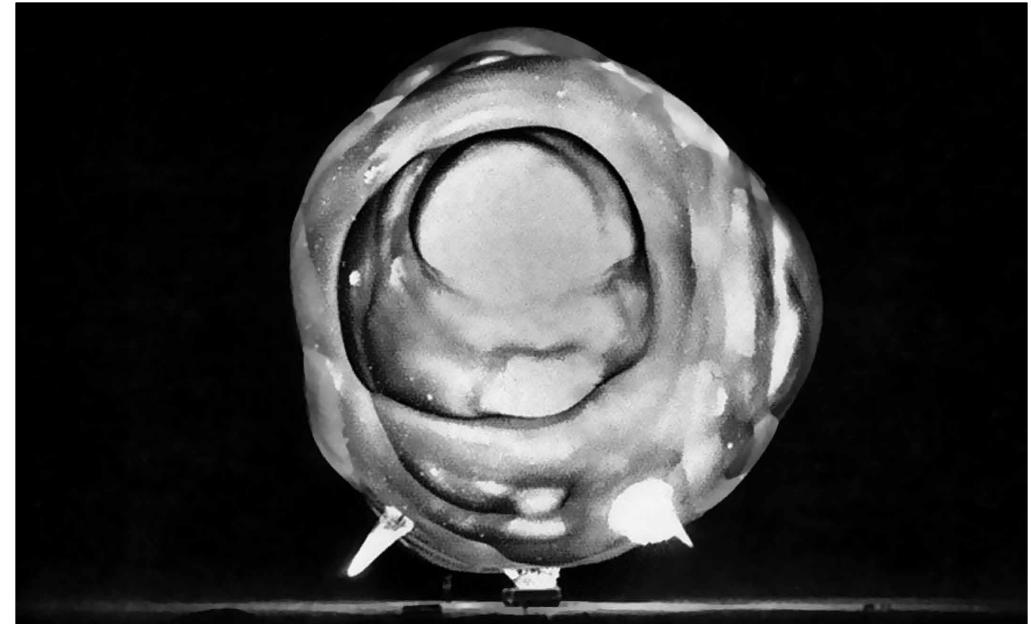
La Tsar Bomba soviétique (réplique)
au Musée Chelyabinsk-70 des armes nucléaires,
avec ses premiers visiteurs officiels (1993)

LE RÊVE DU GÉNÉRAL

Le général Groves, responsable du projet Manhattan, rêve de conserver le monopole sur les bombes atomiques, y compris après la Seconde guerre mondiale. Les États-Unis prononcent en 1946 l'arrêt des exportations et de la diffusion des technologies et des matières nucléaires, y compris vers leurs alliés, au moyen de l'*Atomic Energy Act* (appelé loi *Mac Mahon*). Le raisonnement des Américains est simple : il est impossible de dissocier les connaissances et les technologies destinées à l'utilisation civile de celles propres à l'utilisation militaire. Ils vont donc tout bloquer. Les Anglais, qui ont largement contribué au projet Manhattan, sont loin d'apprécier. Les relations entre les deux alliés traversent alors une période de vives tensions. Les Belges ne sont pas contents non plus. Grâce à leurs accords (secrets) sur l'uranium, couchés noir sur blanc, ils pensaient avoir la garantie d'être le partenaire privilégié des États-Unis et bénéficier rapidement des nouveaux progrès technologiques. L'industrie belge aurait eu d'excellentes opportunités. Il n'en est rien. Les Américains sont déterminés à limiter strictement la diffusion de la technologie nucléaire et à conserver leur monopole. Cette tentative échouera, le monopole américain ne survivra pas longtemps.

Le premier réacteur nucléaire russe, le *F-1*, entre en service en décembre 1946. Sa finalité est avant tout militaire. À peine trois ans plus tard, intervient l'explosion de la première bombe atomique russe, un terrible coup porté à la suprématie militaire américaine. Puis, la Grande-Bretagne met au point sa bombe en 1952. Les Américains changent alors de stratégie. Le 8 décembre 1953, le président Eisenhower prononce son célèbre discours intitulé *Atoms for peace* (Ndt : *Des atomes pour la paix*) devant l'Assemblée générale des Nations unies. Eisenhower promet de diffuser la technologie nucléaire en l'honneur et à la gloire de l'humanité¹. La loi *Mac Mahon* disparaît l'année suivante et une version modifiée de l'*Atomic Energy Act* entre en vigueur. Son objectif est clair. Encourager

¹ « The United States pledges before you, and therefore before the world, its determination to help solve the fearful atomic dilemma – to devote its entire heart and mind to finding the way by which the miraculous inventiveness of man shall not be dedicated to his death, but consecrated to his life ». (Ndt : *Les États-Unis s'engagent devant vous, et donc devant le monde, à user de leur détermination pour régler le terrible dilemme nucléaire – à se consacrer corps et âme à trouver un moyen grâce auquel l'inventivité miraculeuse de l'homme ne sera pas dédiée à sa disparition, mais consacrée à sa vie.*)



Photos prises au Rapatronic en 1952 lors de tests nucléaires dans le Nevada par Harold Edgerton, moins de 1/1000000e de seconde après l'explosion.

autant que faire se peut l'utilisation « pacifique » et civile de l'énergie nucléaire. Ce revirement des Américains s'explique pour des raisons qui tiennent à la fois à la stratégie politique et aux nécessités du *business*, pouvons-nous dire après coup. Les Américains ne veulent pas prendre le risque que les Russes attirent des pays comme l'Inde et certains pays du Moyen-Orient dans leur giron en échange de technologie nucléaire. Et tant pis si le risque de prolifération nucléaire s'en trouve renforcé. En outre, l'industrie américaine voit dans la vente de réacteurs un marché porteur à la fois neuf et des plus intéressants. Elle a acquis une avance technologique et souhaite à présent en tirer les dividendes². Une stratégie qui s'est avérée payante : sur les quelque 440 réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité construits dans le monde, les firmes américaines Westinghouse et General Electric en ont livré plus de la moitié. Entre 1953 et 1974, année du premier essai nucléaire indien, des dizaines de pays concluent des accords de coopération nucléaire avec les États-Unis. Grâce à l'aide américaine, se construisent des réacteurs de recherche du Vietnam à Taïwan en passant par l'Iran, le Congo et l'Afrique du Sud. En 1959, les États-Unis ont déjà livré ce type de réacteur et le combustible nécessaire à quarante-deux pays. Les États-Unis usent du secteur nucléaire naissant à des fins politiques et économiques. Cette approche, on le verra plus tard, génère des effets secondaires très négatifs. Dans certains pays, cette nouvelle expertise nucléaire formera le socle d'un programme d'armement nucléaire national, mené à l'insu des États-Unis ou contre leur volonté.

LE RÊVE DU SCIENTIFIQUE

Une grande conférence internationale sur l'énergie nucléaire est organisée à Genève en 1955. Les mille quatre cents participants viennent des quatre coins du monde. C'est la plus grande réunion de scientifiques et d'ingénieurs jamais convoquée, un jalon dans l'histoire des sciences et des techniques. L'atmosphère est euphorique. Une décennie après la fin de cette guerre monstrueuse, la découverte des secrets de l'atome ne peut que donner un fantastique coup de fouet à l'humanité. Les

² Il s'agit de réacteurs à eau pressurisée (PWR), un type de réacteur développé à l'origine à des fins militaires, dans les sous-marins.

répercussions sur la société seront plus considérables encore que celles de la révolution industrielle du XIX^e siècle. La diffusion des sciences nucléaires va de pair avec la diffusion de l'espoir et l'optimisme. Ce sentiment est reflété magistralement l'année suivante dans le film de Walt Disney *Our Friend the Atom* (Ndt : *Notre ami l'atome*), qui sera montré dans de très nombreuses écoles³. L'atome y est notre ami et notre serviteur, et il apporte la paix au monde. Le film peut être visionné sur YouTube. Il illustre magnifiquement l'esprit de l'époque.

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est fondée en 1957. Sa mission est double : la promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le contrôle de la prolifération des armes nucléaires. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste à ce jour le principal traité en matière de prolifération nucléaire⁴, entre en vigueur en 1970. Sa visée politique est triple : le désarmement des cinq puissances nucléaires officielles, l'interdiction pour les autres pays de produire des armes nucléaires et le droit pour tout pays d'acquérir la technologie nucléaire « pacifique » civile. Les cinq puissances nucléaires officielles sont les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies : les États-Unis, la Russie (alors Union soviétique), la Chine, la Grande-Bretagne et la France. Le traité sur la non-prolifération prévoit que ces cinq pays peuvent conserver leurs armes nucléaires, mais qu'ils doivent en diminuer le nombre (ce que l'on appelle la diminution de la « prolifération verticale ») et, à terme, les détruire intégralement. Aucun autre État n'est autorisé à développer des armes nucléaires, mais tous les pays ont le droit de développer un secteur nucléaire civil. À l'heure actuelle, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont toujours assez d'armes nucléaires pour anéantir la terre des centaines de fois. Par ailleurs, plus de quarante ans après la signature du traité sur la non-prolifération, aucune de ces cinq puissances nucléaires n'a encore pris la décision de démanteler totalement son arsenal nucléaire, bien

³ Un livre portant le même titre a également été édité. Il a été traduit notamment en français et en néerlandais : *Notre ami l'atome*.

⁴ D'autres traités sont en vigueur et visent à limiter le nombre d'armes nucléaires : le traité de Tlatelolco visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, le traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, etc. Je ne m'y attarde pas étant donné leur moindre importance.

au contraire. Elles continuent toutes d'investir dans la modernisation et l'amélioration de leur arsenal nucléaire et ne respectent donc pas le traité.

Le traité sur la non-prolifération souffre d'une ambiguïté inhérente à la matière dont il traite. Les pays ont, par exemple, le droit d'enrichir de l'uranium pour en faire du combustible destiné à une centrale nucléaire, mais ils ne peuvent pas recourir aux centrifugeuses dans le cadre d'un programme destiné à fabriquer le combustible des armes nucléaires : l'uranium hautement enrichi. Autrement dit – et c'est là un point capital – les utilisations civiles et militaires ont une seule et même base industrielle...

Le traité sur la non-prolifération veut promouvoir l'utilisation civile et décourager l'utilisation militaire. Comment, dans ces conditions, garantir un contrôle effectif et efficace ? Nous y reviendrons plusieurs fois dans cet ouvrage. L'autre point problématique réside dans le fait que seuls cinq pays sont autorisés à posséder des armes nucléaires et aucun autre. Pourquoi cinq « privilégiés » et deux cents « défavorisés » ? Au fil du temps, les cinq heureux élus ont suscité de plus en plus de jalousesies et de critiques. Bon nombre de gouvernements parlent même d'*« apartheid nucléaire »*. Le traité sur la non-prolifération ne prévoit pas non plus d'objectif chiffré en ce qui concerne le démantèlement de la puissance nucléaire des cinq puissances atomiques reconnues. Il ne prévoit même pas le moindre contrôle du démantèlement. En d'autres termes, il est sans engagement pour les privilégiés, mais strict à l'égard des défavorisés. Tant que les États-Unis et l'Union soviétique faisaient la pluie et le beau temps dans le monde, la plupart des pays acceptaient la situation – quoiqu'en grinçant des dents –, à l'exception d'Israël, de l'Inde et du Pakistan qui refusaient de signer le traité sur la non-prolifération et ont développé des armes nucléaires. Quelques pays comme le Brésil et l'Argentine mirent en place un programme nucléaire clandestin, mais finirent par y renoncer.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus bipolaire, mais multipolaire. Des pays comme le Brésil, la Turquie et l'Iran revendentiquent une place dans l'ordre mondial. Si, pour consolider cette place, les deux premiers renoncent jusqu'à présent à la course aux armements nucléaires, ce n'est – plus que

probablement – pas le cas de l'Iran. À l'avenir, l'asymétrie entre « privilégiés » et « défavorisés » contenue dans le traité de non-prolifération ne peut qu'attiser les tensions. Il est en effet la résultante de rapports de force datant de plus d'un demi-siècle et qui ont fondamentalement changé.

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique est appelée de temps à autre le « chien de garde nucléaire » du monde, le gendarme du traité sur la non-prolifération. Si, à première vue, c'est effectivement le cas, du moins sur le papier ; en deuxième analyse, sur le plan juridique, ça ne l'est pas,. L'Agence n'est pas explicitement chargée de contrôler le respect du traité sur la non-prolifération. Il n'existe tout simplement aucun contrôle de l'exécution de l'article 6, celui qui compte entre tous : où l'on prévoit le désarmement nucléaire complet dans le monde. En revanche, il exige des pays qui l'ont ratifié – à l'exception des cinq puissances nucléaires officielles – qu'ils concluent des « accords sur les garanties » avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, dans lesquels ils dressent la liste de toutes leurs installations et matériel nucléaires. Ces pays doivent ensuite accepter des contrôles, raison pour laquelle l'Agence est présente dans le dossier nucléaire iranien.

Les pays ne sont pas obligés d'être parties au traité sur la non-prolifération. L'Inde, le Pakistan et Israël ne l'ont jamais signé et se sont dotés d'armes nucléaires. Ils ne violent donc pas le traité. Aucune législation internationale n'interdit à ces trois pays de produire des armes nucléaires⁵. La Corée du Nord a été partie au traité, mais en est sortie en 2003 et a procédé à des essais nucléaires en 2006 et 2009⁶. Les pays qui n'ont pas signé le traité peuvent placer des installations nucléaires sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, mais n'y sont pas tenus. C'est ce que le Pakistan a fait avec le réacteur *KANUPP*, par exemple. Il est également possible d'être membre de l'Agence sans avoir ratifié le traité sur la non-prolifération. Israël, le Pakistan et l'Inde en sont membres et peuvent ainsi participer aux discussions au

⁵ Sauf si vous considérez l'Avis consultatif du 5 juillet 1996 de la Cour internationale de Justice comme une interdiction (voir le dernier chapitre).

⁶ Selon les experts, le premier essai a certainement été un échec. Il n'en reste pas moins que la Corée du Nord doit maintenant être considérée comme une puissance nucléaire. Pour rappel : la Corée du Nord est l'un des pays les plus pauvres du monde, plus pauvre par exemple que le Soudan ou la Bolivie.

sein de l'organisation. Une situation qui, dans le passé, a déjà donné lieu à des situations particulièrement détonantes, c'est le moins que l'on puisse dire. Le Pakistanais Munir Khan – à ne pas confondre avec Abdul Qadeer Khan qui a fait un doctorat à la KU Leuven et que nous croiserons encore souvent au fil du livre – a travaillé pour l'Agence de 1957 à 1972. Il y a été cadre et expert des technologies des réacteurs nucléaires, une fonction qui lui a certainement permis d'accumuler beaucoup de connaissances et d'expertise tout en nouant des contacts internationaux. En 1972, le président pakistanais Ali Bhutto le désigne pour prendre la direction de l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique (PAEC). Sa mission primordiale consiste à produire des armes nucléaires, une tâche que l'Agence et Munir Khan mènent à bonne fin. Khan reçoit le titre de « père de la bombe atomique pakistanaise » et reste à la tête de la PAEC jusqu'en 1991. Son départ à la retraite ne l'empêche pas de rester actif dans le microcosme nucléaire. Il sera ainsi membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pendant douze ans et en sera même un temps le président⁷. À son décès, l'AIEA publie son éloge. L'on dit que l'on ne doit parler des morts qu'en bien, mais faut-il vraiment rendre un hommage placide au patriarche nucléaire d'un pays qui refuse de signer le traité sur la non-prolifération et s'est doté d'armes nucléaires grâce à un programme d'armement secret ? Voilà une bien étrange culture d'entreprise de la part d'une institution dont l'un des objectifs est de sauver le monde des armes nucléaires...

LES PAYS DOTÉS DE L'ARME NUCLÉAIRE

Quels pays se sont dotés de programmes d'armement nucléaire ? Et avec quels résultats ? Plusieurs républiques de l'Union soviétique disposaient d'armes nucléaires sur leur territoire, mais elles les ont remises à la Russie après la chute du Mur. Un seul pays a fabriqué des armes nucléaires – son programme était clandestin – et les a lui-même démantelées : l'Afrique du Sud. L'Argentine et le Brésil se sont livrés à une course aux armements nucléaires pendant des années et possédaient un important programme nucléaire militaire secret. Aucun des deux n'a jamais mis

au point une bombe atomique et tous deux ont totalement abandonné leur programme nucléaire. La Corée du Sud, la Suède, la Roumanie⁸ et Taïwan avaient aussi un programme d'armement nucléaire, mais l'ont supprimé pour diverses raisons⁹. Citons aussi l'Inde, le Pakistan et Israël – des pays qui n'ont jamais signé le traité sur la non-prolifération. L'Inde et le Pakistan se sont présentés comme des puissances nucléaires, ce que n'a jamais fait Israël, même si personne ne doute que ce pays dispose d'un puissant arsenal. Puis il y a la Corée du Nord. Ce pays est sorti du traité sur la non-prolifération et possède quelques armes nucléaires.

La chute du Mur en 1989 entraîne une période de détente internationale, y compris en matière de prolifération nucléaire. La page de la Guerre froide est définitivement tournée et les arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie peuvent être rapidement réduits. Il apparaît bien vite que l'euphorie n'était pas de mise. En effet, les guerres qui touchent la Yougoslavie et le Rwanda sont terribles. Dans les deux cas, la communauté internationale ne peut empêcher que la situation ne dégénère en génocides. La Première guerre du Golfe en Irak est une autre gifle pour tous ceux qui pensaient que le monde était entré dans une nouvelle période de stabilité et de paix.

Mais les choses prennent aussi une mauvaise tournure en matière de prolifération nucléaire. Les États-Unis et la Russie réduisent le nombre de leurs armes nucléaires, mais conservent néanmoins une force nucléaire importante. Et la lutte contre la prolifération connaît aussi un certain nombre de revers graves. Le programme clandestin de l'Irak est découvert deux ans après la chute du Mur. On soupçonnait effectivement Saddam Hussein de posséder un programme d'armement nucléaire secret, mais il était beaucoup plus avancé que la plupart des diplomates ne le pensaient. L'Irak était partie au traité sur la non-

⁸ Voir *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*, p. 276

⁹ Il y a encore d'autres pays qui ont eu un programme d'armement nucléaire, ou que l'on soupconne d'avoir eu un tel programme. Voir par exemple : Müller, Harald & Schmidt Andreas (2010) : *The Little Known Story of De-Proliferation : Why States Give Up Nuclear Weapon Activities*(Ndt : *L'histoire peu connue de la déprolifération : pourquoi certains États abandonnent-ils leur programme d'armes nucléaires*), in : Potter, William C. Potter & Mukhatzhanova, Gaukhar (eds.) : *Forecasting Nuclear Proliferation in the 21st Century. The Role of Theory* (Ndt : *Prévision de la prolifération nucléaire au XXI^e siècle. Le rôle de la théorie*), vol 1, Stanford University Press, Stanford, p. 124-158.

⁷ IIES, op.cit., p.15

prolifération depuis déjà des années et autorisait les inspecteurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) à pénétrer sur ses sites nucléaires. Personne n'avait donc imaginé qu'il avait bel et bien mis sur pied son propre programme d'armement nucléaire. L'Agence a plaidé non coupable : « Nos compétences sont trop restreintes, nous pouvons seulement vérifier si ce que l'on nous dit est exact. Nous ne pouvons malheureusement pas contrôler si l'on nous cache quelque chose ». Effectivement. L'AIEA est un inspecteur de police dont les prérogatives sont trop limitées. Certains critiques le disent depuis des années, sans résultat. Le dossier irakien change la donne et la législation est renforcée en 1997. Les pays qui ont signé le traité sont invités à signer un « protocole additionnel », qui autorise l'Agence non seulement à visiter les sites nucléaires existants, mais aussi à vérifier s'il existe un programme nucléaire clandestin. Malheureusement, les pays qui ont ratifié le traité ne sont pas tenus de signer un tel « protocole additionnel ». Sur les 189 États parties au traité, 140 ont signé le protocole additionnel. Il reste donc parfaitement possible pour un pays d'éviter les contrôles de l'Agence. Mohamed El Baradei, l'ancien directeur de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, tient des propos très clairs à ce sujet dans son livre *The Age of Deception* : « Est-il possible qu'un deuxième Saddam Hussein quelque part dans le monde s'affaire dans le plus grand secret à fabriquer des missiles nucléaires ? La réponse est la suivante : en ce qui concerne les pays qui n'ont pas accepté le protocole additionnel : nous ne le savons vraiment pas... »

Le dossier irakien n'est pas le seul. D'autres continuent de surgir. La Libye est démasquée en 2003. Le dictateur libyen, le colonel Mouammar Kadhafi, qui s'efforçait depuis des années d'échapper à l'isolement international, renonce à la piste nucléaire. Il lui aurait encore fallu des années avant de disposer d'une arme nucléaire. Mais ce qui fait trembler la communauté internationale, c'est la découverte d'un gigantesque marché noir nucléaire sous la houlette d'un scientifique pakistanais, auprès duquel Kadhafi se procurait son matériel : Abdul Qadeer Khan. Tout le monde savait depuis longtemps que des pays comme le Pakistan achetaient en Occident – par des voies détournées – du matériel et des technologies pour leur

programme d'armement nucléaire. Voilà que l'on se rend compte qu'un scientifique pakistanais a mis sur pied son propre commerce de matériel et de technologies nucléaires et qu'il a aidé des pays comme la Libye, l'Iran et la Corée du Nord à fabriquer la bombe atomique. Avec la bénédiction du gouvernement pakistanais ? Il est à peine imaginable que ces agissements aient été possibles sans la protection de l'appareil militaire ou du service pakistanais du renseignement, l'ISI, ou du moins d'une partie de celui-ci. Les services de renseignements occidentaux ont donc sous-estimé des années durant le périmètre des activités de Khan. Le phénomène est-il resté circonscrit à ces trois pays ou A.Q. Khan a-t-il aidé d'autres pays ? Et si oui, lesquels ? La Syrie ? Une question qui empêche bon nombre de diplomates de dormir.

En 2006 et 2009, la Corée du Nord effectue des essais nucléaires. Les experts ont beau affirmer qu'ils n'ont pas vraiment réussi, ce pays devient ainsi la neuvième puissance nucléaire. Des discussions ou des négociations débutent de temps à autre, mais le régime nord-coréen semble considérer la bombe atomique comme la police d'assurance idéale qui aidera le régime à survivre. Un dossier bien triste que celui-là, quand on sait combien a coûté ce programme d'armement nucléaire alors que la Corée du Nord compte parmi les pays les plus pauvres de la planète.

Ces dernières années, le dossier nucléaire iranien a été très souvent sous le feu des médias. Non seulement parce qu'il s'est avéré que les Iraniens avaient tu leurs activités pendant des années, en violation flagrante du traité sur la non-prolifération, mais aussi parce qu'ils ont jusqu'à présent refusé de se soumettre à plusieurs résolutions des Nations unies. Par ailleurs, des bruits circulent régulièrement sur une attaque américaine et/ou israélienne des installations nucléaires iraniennes.

Aujourd'hui, les armes et la prolifération nucléaires occupent de nouveau une place importante dans l'agenda du monde politique. Non pas chez le grand public. Les plus âgés qui ont connu l'angoisse de la Guerre froide semblent soulagés qu'elle soit passée et l'ont enterrée au plus profond de leur mémoire. Une amnésie nucléaire. Pour ces générations-là, les nouveaux dossiers de la prolifération ne sont apparemment plus un sujet

digne de ce nom, parce qu'ils sont trop éloignés ou trop complexes. Quant aux générations qui n'ont pas connu la Guerre froide, elles se soucient effectivement du réchauffement climatique et de la croissance des inégalités, mais beaucoup moins de la menace des armes nucléaires. Les diplomates et les experts nucléaires, pour leur part, sont préoccupés. Dans ces milieux, la lutte contre la prolifération nucléaire a été plus que jamais à l'ordre du jour ces dernières années. Malheureusement, il en restera ainsi pendant plusieurs années encore.

FOYERS DE TENSIONS AVEC ARMES NUCLÉAIRES

Alors qu'à la signature du traité sur la non-prolifération, cinq pays possédaient des armes nucléaires – en fait six puisqu'Israël en possédait déjà aussi à cette époque – aujourd'hui, neuf pays sont des puissances nucléaires : les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, plus l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord. Par ailleurs, et plus que probablement, l'Iran déploie d'immenses efforts pour développer des armes nucléaires, et plusieurs dizaines d'autres possèdent les connaissances pour devenir un État nucléaire. Le verre du traité sur la non-prolifération est-il à moitié vide ou à moitié plein ? Les optimistes avancent que le traité a empêché que des dizaines de pays possèdent des armes nucléaires, la grande angoisse des années 1950. Mais les pessimistes (faudrait-il les appeler les réalistes ?) soutiennent que les États-Unis et la Russie disposent toujours de milliers d'armes nucléaires et que l'objectif du démantèlement total de leur arsenal n'a donc pas été atteint. En outre, dans les trois grands foyers de tension du monde, plusieurs pays sont en possession d'armes nucléaires :

- Au Moyen-Orient : Israël en possède, l'Iran en développe ;
- En Asie du Sud : l'Inde et le Pakistan ont des armes nucléaires et poursuivent le développement de leur puissance nucléaire ;
- En Extrême-Orient : la Corée du Nord en possède.

Rêvons un peu. Si, d'ici 2020, les États-Unis et la Russie continuent de démanteler leur arsenal nucléaire, que l'Iran, Israël et la Corée du Nord abandonnent leurs programmes d'armement nucléaire, et que l'Inde et le Pakistan concluent un accord de paix durable, nous pourrons alors

dresser un bilan très positif et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique recevra peut-être le Prix Nobel de la paix pour la deuxième fois. Ce scénario me semble toutefois irréaliste. Si, durant l'été 2012, Israël bombarde les sites nucléaires iraniens et que le Moyen-Orient se trouve à feu et à sang, la communauté mondiale en tirera la conclusion opposée. Le noeud du problème est que le traité sur la non-prolifération contient une contradiction intrinsèque. Il vise tout à la fois à promouvoir le secteur nucléaire et à lutter contre la diffusion des armes nucléaires, ce qui est proprement impossible. Autant demander au président syrien Bashar el-Assad de donner un cours sur la non-violence.

LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE OPPOSÉE AUX CALCULS NATIONAUX

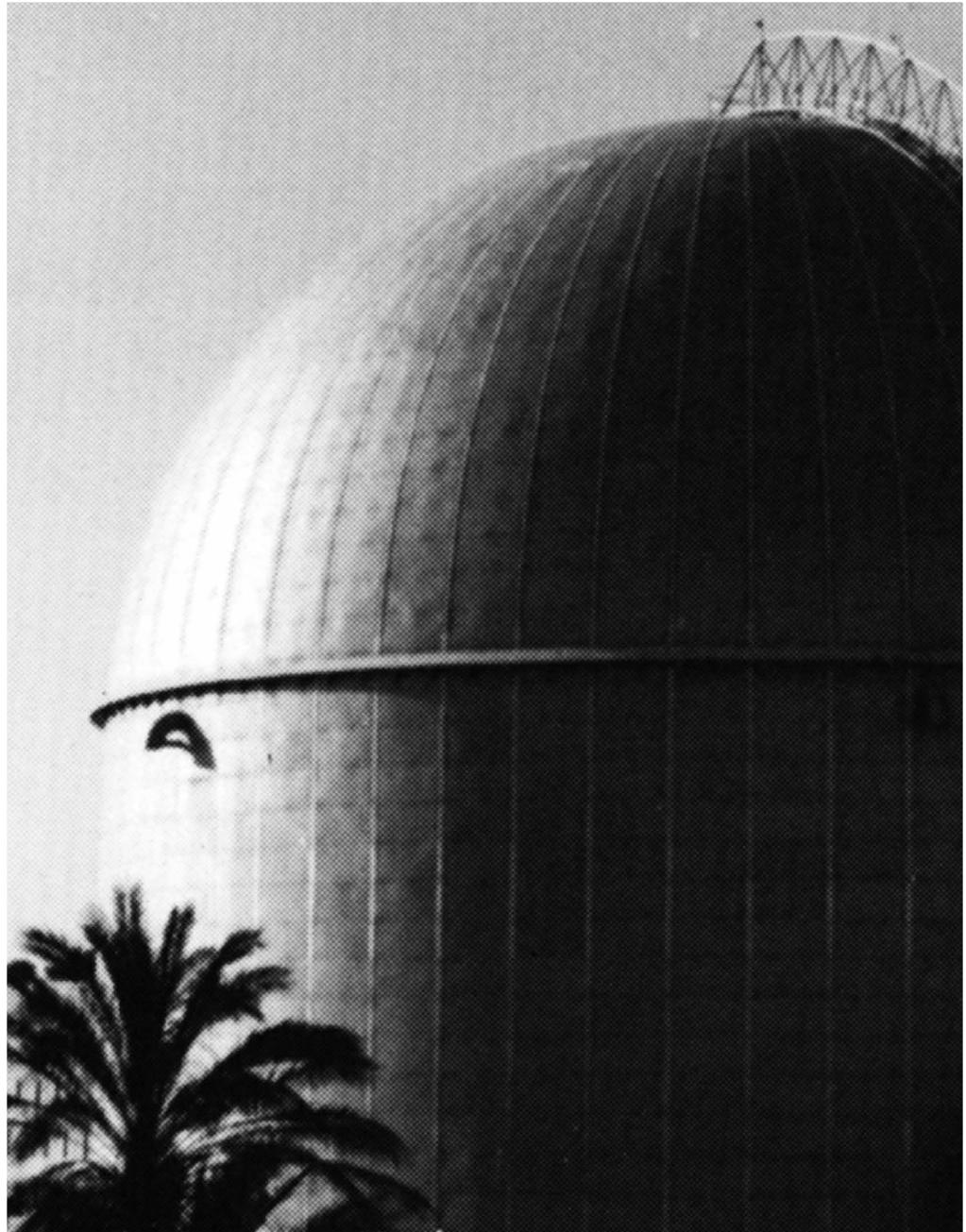
Voilà pour le survol du cadre juridique international. Il existe également des accords internationaux sur le commerce des technologies et de biens nucléaires. Aussi importants soient-ils, ces accords ont un caractère informel et sont dès lors situés à l'extérieur du droit international. Citons le *Comité Zangger*, un club de pays exportateurs de technologies et de biens nucléaires qui déterminent ensemble les pays qui ne peuvent recevoir telle technologie ou tel type de biens. Il s'est constitué en 1971 dans le sillage du traité sur la non-prolifération. Il existe aussi le *Groupe des fournisseurs nucléaires* (GFN), fondé en 1974 en réponse au premier essai nucléaire mené par l'Inde. Il y est également question d'accords sur des exportations nucléaires¹⁰. La Belgique est membre des deux clubs. À la suite de la découverte du programme d'armement irakien en 1991, le *Groupe des fournisseurs nucléaires* durcit les conditions relatives aux exportations nucléaires et développa une politique sur les « biens à double usage ». Certains types de biens et de technologies peuvent en effet servir tant à des fins innocentes et civiles qu'à des fins militaires, ce que l'on appelle le double usage. Le GFN est certainement utile : les pays peuvent s'y échanger des informations sur les sociétés écrans qui tentent d'acheter clandestinement de la technologie nucléaire. Malheureusement, il s'est totalement détourné de sa finalité ces

¹⁰ Le Comité Zangger travaille sous les auspices de l'AIEA, pas le GFN.

dernières années. A l'été 2006, le Congrès américain a approuvé un traité international avec l'Inde sur le commerce de technologies et de biens nucléaires. Ce traité s'oppose diamétralement au traité sur la non-prolifération, étant donné que l'Inde n'a pas souscrit au traité sur la non-prolifération. Le monde diplomatique s'inquiète d'un évidement total du traité sur la non-prolifération. Les États-Unis persistent : les motifs stratégiques pèsent plus lourds que les considérations sur la prolifération nucléaire et les traités internationaux. Les États-Unis veulent passer à la vitesse supérieure dans leur compétition acharnée avec la Chine et la bataille pour le pouvoir en Asie, et ne peuvent donc pas se passer de l'Inde. En outre, le secteur nucléaire américain subodore d'intéressantes opportunités commerciales. Les États-Unis exercent une très forte pression pour amener le Groupe des fournisseurs nucléaires à assouplir sa politique à l'égard de l'Inde, et parvient à ses fins. Notre pays est de ceux qui approuvent le changement de cap. La proposition reçoit un feu vert le 6 septembre 2008. Les échanges pouvaient commencer. Une fois de plus, la politique de lutte contre la prolifération a dû céder face à des impératifs géopolitiques de sécurité. Les États-Unis ne sont que trop conscients que les grands défis géopolitiques des prochaines décennies concerteront non pas l'Europe, mais bien l'Asie.

D'OLEN (CAMPINE) À DIMONA :

L'URANIUM CONGOLAIS POUR ISRAËL



Dimona, le réacteur
dans le désert du Néguev

UN LIVRE OUBLIÉ

Sous mes yeux se déploie l'*Affaire Plumbat*, un livre édité il y a une trentaine d'années et qui ressemble à première vue à un roman d'espionnage démodé. Ses auteurs sont Elaine Davenport, Paul Eddy et Peter Gillman. Je cite quelques phrases tirées de la quatrième de couverture : « Un cargo disparaît pendant quinze jours en Méditerranée. Son chargement, assez d'uranium pour fabriquer vingt bombes nucléaires, disparaît. Ce livre raconte la véritable histoire d'une opération incroyablement complexe orchestrée de main de maître par les services secrets israéliens. » Un bateau qui disparaît en Méditerranée avec à son bord suffisamment d'uranium pour une vingtaine d'armes nucléaires ? Une opération montée par le Mossad, le service de renseignement israélien ? Je n'avais jamais entendu parler de cette histoire et l'ai découverte par hasard en surfant sur internet. La version néerlandophone de Wikipédia n'en dit pas un traître mot, quant à la version anglophone, elle n'en donne qu'un très bref résumé. Le livre a effectivement attiré l'attention des médias il y a trente ans, mais il semble que nous oublions bien vite. J'ai interrogé différentes personnes à ce sujet, des gens qui connaissent bien l'histoire du secteur nucléaire de notre pays. La plupart d'entre elles n'avaient jamais entendu parler de cette affaire ou n'en avaient que de vagues souvenirs. Récit d'espionnage classique, le livre fait la part belle à l'audace, au courage, à la manipulation. Il est malheureusement véridique et s'est déroulé pour l'essentiel à Bruxelles, Olen et Anvers. Mais d'abord, en route vers le pays qui en est à l'origine : Israël.

D'AUSCHWITZ À DIMONA

Le premier ministre David Ben-Gourion lance un programme d'armement nucléaire quelques années après l'indépendance. À ses yeux, le conflit israélo-arabe sera de longue durée et l'existence de son pays est menacée. Ni la population, ni la superficie d'Israël ne sont de taille face aux pays arabes. Certes, Israël a gagné la guerre de 1948, mais le conflit a coûté la vie à un dixième de la population et il n'est absolument pas certain qu'Israël gagnera la guerre suivante. Les pays arabes peuvent se permettre de perdre une guerre, Israël pas. Une défaite militaire

se traduira immanquablement par la fin de l'État juif. La question entre toutes qui empêchait les élites de dormir était celle-ci : l'État israélien pourra-t-il survivre aux prochaines années ou va-t-on assister à l'anéantissement du jeune État et, avec lui, de nombreux Juifs, à l'image de millions d'autres Juifs morts quelques années auparavant à Auschwitz, à Treblinka et dans d'autres camps d'anéantissement ? Et avant eux des milliers d'autres Juifs assassinés lors de pogroms et de persécutions à caractère racial ? « Plus jamais ça », disait-on. Un nouvel État doit exclure définitivement de nouvelles persécutions. Ce « plus jamais » était – et est toujours – au cœur du nouvel État¹. Il faut donc tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité d'Israël. Ben-Gourion a donc vite fait d'envisager l'option nucléaire. Les armes nucléaires devront protéger le pays, petit et vulnérable, contre ses nombreux ennemis, leurs puissantes forces de combat conventionnelles et contre toute éventuelle puissance nucléaire hostile dans la région. Israël se dote donc d'armes nucléaires² et devient l'une des neuf puissances nucléaires du monde. Aujourd'hui encore, Israël mène en matière d'armement nucléaire une politique de dissimulation et d'ambiguïté. Il ne dément pas, mais ne confirme pas non plus, posséder un arsenal nucléaire. Pour autant, personne ne doute qu'Israël en possède³. La discussion concerne uniquement le nombre et le type d'armes nucléaires. Dans les lignes qui suivent, je résume succinctement le programme d'armement nucléaire de ce pays.

La commission israélienne de l'énergie atomique est fondée en 1952. Elle deviendra l'institution utilisée par Israël pour mettre en place un programme d'armement nucléaire clandestin. Israël a conscience que la fabrication d'une arme nucléaire par ses propres moyens lui sera très difficile. Le pays ne peut pas compter sur les États-Unis⁴. Ils ont effectivement délié les cordons de leur bourse pour parrainer le pays, mais

¹ Avner Cohen dit dans son livre *The worst kept secret* (Ndt : *Le pire secret*) : « Les armes nucléaires incarnent ce plus jamais, la devise officielle d'Israël. »

² Il est le premier pays à s'en procurer après les cinq membres permanents du Conseil de sécurité !

³ Avner Cohen illustre cet exemple dans son livre *Israel and the bomb* (Ndt : *Israël et la bombe*) au moyen de citations extraites de centaines de notes confidentielles, de lettres et d'études, tant américaines qu'israéliennes.

⁴ Les États-Unis avaient fourni un petit réacteur de recherche en 1954 dans le cadre de la doctrine *Atoms for peace*, c'est tout.

refusent de lui vendre ne fût-ce que des armes ordinaires⁵. L'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne ont chacune leurs raisons de ne pas venir en aide à Israël, qui s'adresse donc à la France, laquelle accepte. Les deux pays concluent un accord secret le 3 octobre 1957. Les détails n'en sont toujours pas connus. Quoi qu'il en soit, une coopération nucléaire très intense se met en place. Israël commence en 1959 la construction d'un centre nucléaire à Dimona, petite ville située dans le désert du Néguev. Avec l'aide des Français, on y bâtit un réacteur à eau lourde, une infrastructure de base idéale pour la production d'armes au plutonium. Les Français fournissent également l'usine de retraitement et l'uranium. Israël dispose ainsi de l'infrastructure de base et du combustible pour développer en peu de temps des armes nucléaires. L'entreprise française Saint-Gobain Nucléaire (SGN), l'expert mondial du retraitement, se trouve au cœur de l'opération. Nous aurons encore l'occasion de croiser cette société.

Bien vite, des avions américains *U-2* observent la recrudescence des activités à Dimona. Israël déclare qu'il s'agit d'une fabrique textile. Le mensonge ne tient pas bien longtemps. Ben-Gourion doit avouer aux Américains que le centre de Dimona est nucléaire, mais uniquement « à des fins pacifiques ». Des propos qu'il répète à la fin des années 1960 devant la Knesset, le Parlement israélien, et qui n'ont aucune crédibilité. Pourquoi tant de secrets autour du projet ? Pourquoi est-il interdit aux parlementaires israéliens de visiter les installations ? Pourquoi ne peuvent-ils pas avoir connaissance du budget du projet ? Et si Dimona n'avait rien à voir avec des armes nucléaires, pourquoi est-ce le ministère de la Défense qui a construit ces installations ? La préoccupation commune autour de la survie du pays forge une omerta qui lie l'ensemble des partis⁶. La classe politique israélienne accepte l'explication de Ben-Gourion.

S'ensuit un bras de fer de plusieurs années entre les États-Unis et Israël. Les Américains veulent que leurs inspecteurs contrôlent Dimona, mais

⁵ Les États-Unis ne désiraient pas compliquer leurs relations avec les pays arabes et craignaient un affermississement de l'influence soviétique s'ils se montraient trop favorables à Israël.

⁶ C'était une question de *kdushat ha-bitachon*, d'« inviolabilité de la sécurité » ; Avner Cohen, *Israel and the bomb* (Ndt : *Israël et la bombe*), p. 3.

Israël ne veut pas en entendre parler. Il ne finit par céder que sous une terrible pression. Toutefois, les inspecteurs n'ont pas la possibilité de faire leur travail de façon approfondie et certaines installations ne leur sont pas montrées. Ils sont contraints de conclure qu'Israël n'a pas de programme d'armement nucléaire. Durant les années 1960, la question nucléaire pèse lourdement sur les relations entre les États-Unis et Israël. Les Américains incitent leur allié à ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Israël résiste à cette pression et trompe pendant des années son principal allié⁷. Le président américain Richard Nixon et le premier ministre israélien Golda Meir signent un accord secret en septembre 1969. Entre-temps, Israël possède quelques armes nucléaires – probablement depuis 1967 – et les États-Unis autorisent l'État hébreu à les conserver. Israël peut même en fabriquer davantage. En échange, il doit promettre de ne pas tester ces armes nucléaires et de ne jamais faire savoir qu'il en possède. Israël doit aussi s'engager à ne pas user de son « statut nucléaire » dans les relations diplomatiques et s'abstenir de confirmer ou d'infirmer qu'il possède des armes nucléaires. Les États-Unis autorisent Israël à ne pas signer le traité sur la non-prolifération, mis en place à la même époque, mais il ne doit rien faire pour empêcher sa mise en œuvre, un objectif essentiel aux yeux des Américains. Tous les successeurs de Richard Nixon et de Golda Meir se rangeront derrière cette politique pour la même et immuable raison : le caractère particulier des besoins d'Israël en matière de sécurité. Aujourd'hui encore, on ne s'écarte pas de cette ligne. Le président Obama, lors de la visite du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu le 6 juillet 2010, le redit en ces termes : « Nous croyons fermement qu'au vu de sa taille, de son histoire, de la région dans laquelle il se trouve et des menaces qui pèsent sur lui, Israël a des exigences de sécurité particulières. Il doit être capable de réagir à des menaces ou à des combinaisons de menaces dans la région. Voilà

⁷ À partir du milieu des années 1960, la CIA part du principe qu'il s'agit bien d'un programme d'armement nucléaire mais ne transmet visiblement pas cette information au Ministère des Affaires étrangères (*State Department*). Les présidents Johnson et Nixon savaient probablement qu'Israël allait se doter d'armes nucléaires, mais ont fermé les yeux. Avner Cohen décrit dans le détail cette période très bizarre dans l'histoire des relations entre les États-Unis et Israël. Les ministres israéliens n'ont pas hésité à mener les négociations d'une façon très ferme. Si les États-Unis vendaient des armes conventionnelles modernes à Israël, Israël n'aurait pas besoin d'armes nucléaires. Telle fut leur leitmotiv pendant des années. Au bout du compte, Israël a eu les deux : des chars et des avions de combat modernes de conception américaine et des armes nucléaires.

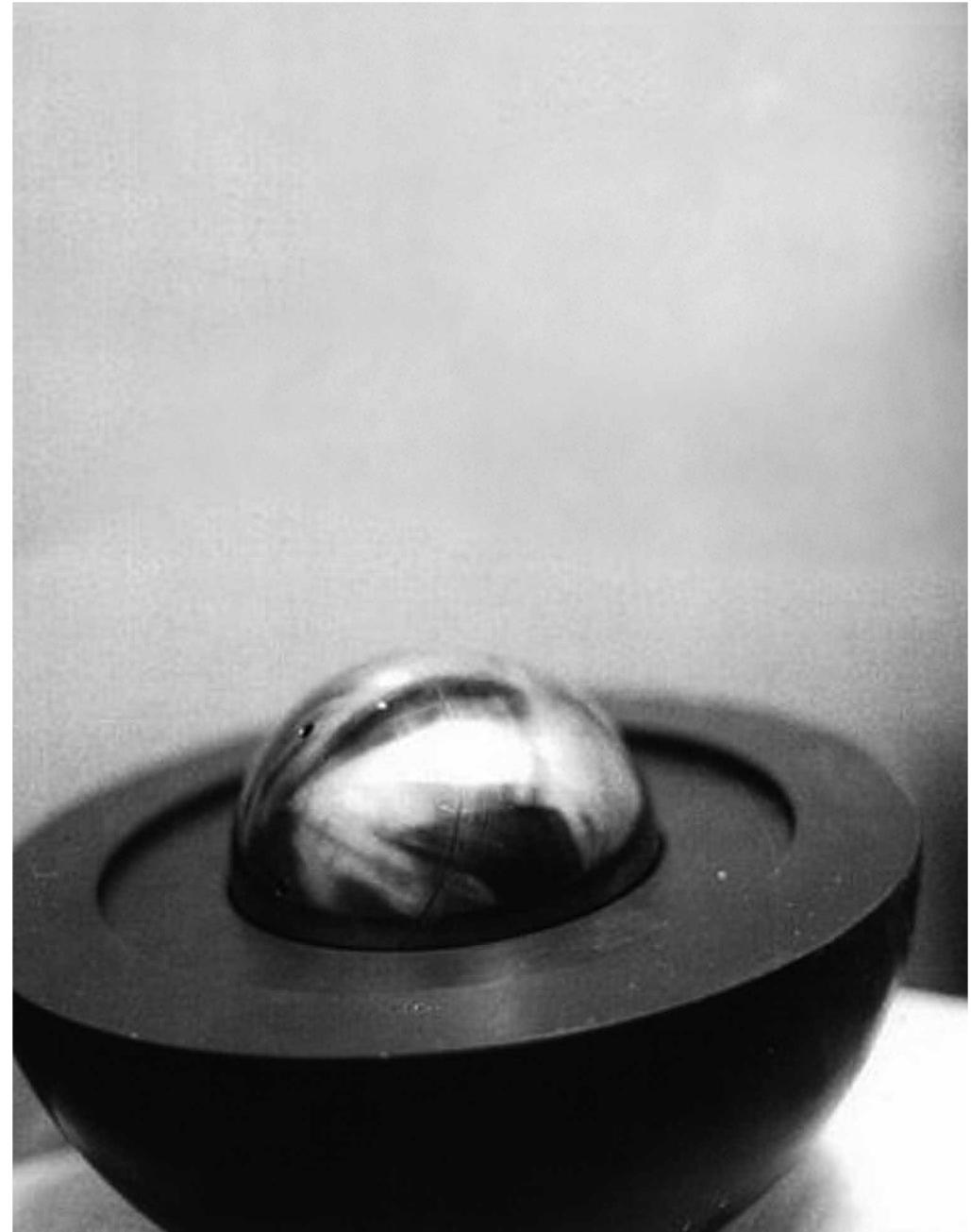
pourquoi nous restons inébranlables dans notre engagement envers la sécurité d'Israël. Et les États-Unis ne demanderont jamais à Israël de prendre de quelconques mesures susceptibles de porter préjudice aux intérêts de sa sécurité. » Déchiffrons un peu. Obama répète en l'occurrence ce que dit Israël depuis 50 ans : Israël a des « besoins de sécurité particuliers⁸ ». Il affirme en termes clairs que les États-Unis ne demanderont jamais à Israël de poser des actes susceptibles de mettre sa sécurité en danger. Il n'est donc pas question que les États-Unis demandent à Israël de détruire leur arsenal nucléaire.

Le professeur Avner Cohen, l'un des meilleurs spécialistes du programme israélien d'armement nucléaire, résume la politique israélienne en recourant au mot hébreux *amimut*. La meilleure traduction française serait « ambiguïté⁹ ». Israël est le seul pays au monde que chacun considère comme une puissance nucléaire, mais qui, lui-même, ne le confirme pas. Le programme d'armement nucléaire est entouré du plus grand secret. Toute question à ce sujet se heurte à la même réponse : « peut-être bien que oui, peut-être bien que non ». Ce choix, très conséquent et très conscient, de l'ambiguïté confère des avantages non négligeables à Israël. D'une part, Israël veut que ses ennemis au Moyen-Orient pensent qu'il possède des armes nucléaires pour produire un effet de dissuasion. D'autre part, il veut faire croire à ses alliés qu'il n'a pas d'armes nucléaires, que ses mains sont donc propres et qu'il peut plaider sans hésitation au plan international contre la prolifération, par exemple dans le dossier iranien.

Israël prend des mesures inouïes pour conserver le caractère secret de son programme d'armement. Depuis les déclarations du premier ministre Ben-Gourion en 1960 sur le caractère prétendument pacifique du programme nucléaire israélien, aucun premier ministre ne s'est plus jamais exprimé sur le sujet. La censure israélienne interdit toute publication d'informations. Les travailleurs du complexe de Dimona risquent des sanctions très lourdes s'ils communiquent des

⁸ En 1963, le premier ministre Eshkol avait déjà évoqué des « problèmes de sécurité particuliers ».

⁹ Dans son ouvrage, Cohen fait une distinction entre « ambiguïté » et « opacité ». Je ne m'attarde pas plus avant.



Le noyau d'une bombe et son enveloppe qui devront fusionner entre eux, photographié par Mordechai Vanunu.

informations vers l'extérieur. Le programme d'armement israélien reste, aujourd'hui encore, entouré d'un épais brouillard. Ce secret absolu n'a été brisé qu'une seule fois¹⁰. Le technicien nucléaire Mordechai Vanunu qui travailla des années durant à Dimona fut licencié en 1985 pour avoir adopté des positions de vue pro-palestiniennes. Il quitte Israël et s'installe en Australie. Là-bas, il se laisse convaincre de raconter son histoire au *Sunday Times* et de se rendre à Londres accompagné d'un journaliste. Il en fait la une le 5 octobre 1986. Les détails et les photos rendent l'histoire de Vanunu très crédibles. La nouvelle fait instantanément le tour du monde. Israël est bien évidemment dans tous ses états. Cela dit, Vanunu ne se trouvait plus à Londres au moment de la publication. Il venait de rencontrer une belle jeune femme prénommée Cindy. Elle lui propose de faire un voyage en amoureux à Rome. Vanunu accepte. À leur arrivée dans un appartement, Vanunu est arrêté par des agents du service de renseignement israélien, le Mossad. À l'indiscrétion de Vanunu, le Mossad répond par un très classique « piège à miel », avec Cindy dans le rôle de la séductrice et Vanunu dans celui de l'homme à arrêter. Vanunu est emmené en Israël. Derrière des portes closes, il est condamné à dix-huit ans de réclusion, dont onze en isolement. Vanunu peut quitter la prison en 2004 mais sa liberté de mouvement est pour le moins limitée. Il ne peut pas quitter Israël, doit informer en permanence les autorités de son lieu de résidence, ne peut pas utiliser le téléphone ni internet et ne peut avoir aucun contact avec des étrangers. Cette attitude très dure d'Israël illustre toute l'importance que ce pays attache à son programme d'armement nucléaire comme au secret qui l'entoure. Tout qui envisagerait de devenir un dénonciateur à la Vanunu doit bien être conscient qu'il ne sera à l'abri du Mossad nulle part au monde. Il a toutes les chances de passer de nombreuses années derrière les verrous et ne pourra plus jamais mener une vie normale. Depuis les révélations de Vanunu, il n'y a plus jamais eu de dénonciateur au sein du programme d'armement nucléaire israélien.

¹⁰ De nombreux articles avaient déjà paru dans la presse, mais jamais accompagnés de preuves et encore moins de photographies.



Mordechai Vanunu (2005).

The Sunday Times (5 octobre 1986).

Il n'y a donc pas de discussion sur la politique d'armement nucléaire en Israël. C'est à l'extérieur que l'on en parle, dans les autres pays du Moyen-Orient bien entendu. Le professeur Avner Cohen a récemment formulé une proposition audacieuse. Partisan du maintien de la puissance nucléaire israélienne, il plaide par contre pour la levée du secret. À ses yeux, cette ligne n'est plus nécessaire et indigne d'une démocratie. Cohen vit aux États-Unis où, échappant à la censure israélienne, il peut sans soucis adopter de telles positions et les défendre publiquement.

Combien d'armes nucléaires Israël possède-t-il aujourd'hui ? Vu le caractère secret de son programme d'armement nucléaire, les chiffres sont très divergents et oscillent entre 60 et 400. La plupart des sources évoquent un chiffre situé « entre 100 et 200 ». Il s'agirait à la fois d'armes nucléaires classiques (bombe au plutonium) et de bombes fonctionnant avec la fusion nucléaire, et peut-être même de bombes à neutrons. Israël serait aussi en possession d'armes nucléaires tactiques servant par exemple à stopper des colonnes blindées. Le pays dispose de plusieurs systèmes susceptibles de porter des armes nucléaires : missiles balistiques de portée intermédiaire, avions de chasse et sous-marins. Autrement dit, Israël possède une puissance de dissuasion nucléaire particulièrement imposante vis-à-vis des autres pays de la région.

Israël a-t-il jamais testé ses armes nucléaires ? Ils sont essentiels pour vérifier la qualité du travail des experts nucléaires et affiner la technologie d'armement nucléaire. Dans ce domaine aussi, Israël adopte une position particulière. Officiellement, le pays n'a évidemment pas testé d'arme nucléaire puisque cela signifierait la fin de l'*amimut*, la doctrine de l'ambiguïté. Un tel test reviendrait qui plus est à envoyer aux oubliettes l'accord avec les États-Unis. En revanche, les Israéliens ont peut-être effectué un essai secret.

Le 22 septembre 1979, le satellite *Vela*, spécialement conçu pour détecter les essais nucléaires, observa un double flash lumineux dans l'océan Indien. Dans les vingt-quatre heures, le président américain Jimmy Carter réunit quelques membres de son gouvernement pour une réunion d'information avec la CIA, le service de renseignement américain, qui

estima que ce flash est presque certainement un essai nucléaire. On se rendit très vite compte que l'essai avait été effectué sur, ou à proximité, de deux îlots sud-africains. Restait à savoir si l'essai était le fait d'Israël ou de l'Afrique du Sud.¹¹ Les deux pistes étaient inconfortables pour les Américains. Dans l'hypothèse de l'Afrique du Sud, le président Carter se devait de faire la leçon à son allié sud-africain. Or si celui-ci refusait d'abandonner son programme d'armement nucléaire, d'autres pays auraient pu avoir envie de lancer un tel programme ou d'accélérer un programme d'armement nucléaire clandestin qui aurait déjà été en cours. Qui plus est, Carter, à cette époque, se trouvait déjà empêtré dans la révolution iranienne. Certains experts américains soupçonnèrent pourtant Israël, hypothèse tout aussi fâcheuse pour les États-Unis. Si ce rayon lumineux était un essai nucléaire, il y avait de toute façon violation flagrante du traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et c'était alors aux Nations unies d'intervenir. Dans ce cas de figure, cela aurait signifié la fin de la doctrine de l'*amimut* car le monde entier aurait su que le pays possédait des armes nucléaires. Le président Carter demanda à une commission d'experts d'ouvrir une enquête. Laquelle parvint à la conclusion qu'il ne s'agissait pas d'un essai nucléaire. Selon ses experts, le satellite aurait réagi à l'impact d'une micrométéorite. En revanche, le *Stanford Research Institute* situe la probabilité d'un tel incident entre une chance sur un milliard et une chance sur cent milliards. Nous ne savons toujours pas qui a effectué cet essai nucléaire. L'Afrique du Sud ou Israël ? Ou les deux pays ? Ils coopéraient étroitement dans le secteur militaire depuis des années. Le journaliste d'investigation Seymour Hersh soutient dans son livre *The Samson option* (Ndt : *L'option de Samson*) avoir appris de fonctionnaires israéliens qu'il s'agissait effectivement d'un essai israélo-sud-africain, et même du

¹¹ Des entreprises belges ont-elles participé au programme d'armement nucléaire sud-africain ? Je n'ai trouvé aucune trace d'une telle implication, si ce n'est un dossier bizarre qui remonte à 1978. À l'époque, Synatom, avec la couverture de l'Office du Ducoire, prête trente-huit millions de dollars à l'entreprise minière sud-africaine Harmony Gold Mining pour des investissements dans le secteur nucléaire, et cela dans le cadre d'une vente de 2000 tonnes d'uranium de cette entreprise à Synatom. Ce prêt était-il une contribution (inconsciente) au programme d'armement nucléaire sud-africain ? Certainement pas. À cette époque, l'Afrique du Sud était déjà très avancée dans son programme d'armement nucléaire et possédait de toute façon assez d'uranium. Tout accord commercial avec l'Afrique du Sud donnait évidemment un complément de puissance financière au pays pour son programme d'armement nucléaire. Il est bien sûr permis de se demander comment un tel prêt a pu avoir lieu dans le contexte politique de cette époque (embargo contre le régime d'apartheid).

troisième du genre. Les deux premiers ayant été réalisés pendant une tempête et n'avaient pas été détectés par le satellite *Vela*. Une éclaircie soudaine pendant le troisième essai permit au satellite d'observer le double flash lumineux typique d'un essai nucléaire.

La question de savoir si Israël a éventuellement testé des armes nucléaires conserve toute son importance¹². Savoir si Israël possède un arsenal nucléaire, par contre, n'est pas une question pertinente. Personne n'en doute. L'effet dissuasif est même crucial dans la défense du pays. Il n'est efficace qu'à une seule condition. Il faut que les autres pays ne possèdent pas d'arsenal nucléaire pour qu'Israël conserve son monopole dans ce domaine. Israël veut donc éviter à tout prix que d'autres pays du Moyen-Orient ne se dotent d'armes nucléaires. Le pays ne s'épargne aucun effort pour y parvenir. En 1981, les forces aériennes israéliennes anéantissent le réacteur nucléaire de Saddam Hussein en Irak. En 2007, en Syrie, elles détruisent un complexe de bâtiments qui abritait très probablement un réacteur nucléaire en construction ou en exploitation. Ces opérations étaient autant de violations flagrantes du droit international, ce qui n'est pas un argument pour Israël. La sécurité nationale est au-dessus de ces principes. Israël refuse systématiquement d'attendre les mesures de la communauté internationale. « Nous n'avons rien à en attendre. Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes ». Il va de soi qu'Israël mobilise autant que possible ses alliés et avant tout les États-Unis. Par exemple pour ralentir le programme nucléaire de l'Iran au sein des Nations unies et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Israël reste aussi actif en coulisses. Le Mossad, son service de renseignement, est-il responsable, en tout ou en partie, des assassinats de spécialistes nucléaires iraniens ? Israël est-il à l'origine du ver informatique *Stuxnet* qui a perturbé les installations nucléaires iraniennes ? C'est en tout cas l'avis de la plupart des experts. Dans le chapitre consacré au programme d'armement nucléaire iranien, j'aurai l'occasion de revenir en détail sur la relation entre Israël et l'Iran ainsi que sur les traumatismes de la sécurité dont souffre Israël. Mais j'évoquerai d'abord l'action du Mossad dans le petit village campinois d'Olen.

¹² On n'en sait beaucoup moins sur l'histoire d'un essai réalisé dans le désert israélien du Néguev en septembre ou en octobre 1966. Cette histoire est d'abord parue dans un journal libanais et a été reprise dans divers journaux américains. Les autorités israéliennes l'ont démenti avec insistance (voir Avner Cohen, *Israel and the bomb*, p. 403).

D'OLEN (CAMPINE) À DIMONA

Vous n'avez probablement jamais entendu parler de l'opération Plumbat. C'est pourtant l'une des opérations les plus spectaculaires jamais réalisées par le Mossad. Un véritable thriller : duperie et mystification, société secrète, cargo contenant 200 tonnes d'uranium dont on reste sans trace deux semaines durant... Celui ou celle qui voudrait faire une histoire ou un film avec ces éléments serait pris pour un mythomane. Ce récit est hélas vérifique et soulève bien des questions sur l'attitude de la Société générale de Belgique vis-à-vis de la prolifération nucléaire.

La plupart des informations de ce chapitre proviennent du procès-verbal d'un débat du Parlement européen au cours duquel le sujet a été discuté de façon circonstanciée. J'ai également utilisé le livre déjà cité, *The Plumbat affair*, d'Elaine Davenport, Paul Eddy et Peter Gillman. Davenport était journaliste indépendante. Eddy et Gilman travaillaient pour le *Sunday Times*. Les auteurs ont enregistré quelque 200 interviews et ont enquêté dans 17 pays. Ce n'est évidemment pas une garantie de qualité, mais leur travail est malgré tout assez impressionnant.

D'où vient ce mot bizarre, Plumbat ? Ce n'est pas clair. Ce mot était inscrit sur les fûts dans lesquels l'uranium a été transporté et a servi de nom de code à l'opération. *Plumbum*, en latin, désigne le plomb, qui peut servir à se protéger de la radioactivité, ce qui serait une explication.

L'histoire débute dans les années soixante en Israël. Comme nous l'avons dit, l'État hébreu a acquis grâce à la France l'infrastructure et la technologie nécessaires pour fabriquer des armes nucléaires : un réacteur à eau lourde, une usine de retraitement et les plans d'une arme nucléaire. La France a aussi fourni de l'uranium à Israël, mais ces réserves sont déjà largement entamées en 1967. La Guerre des six jours a totalement bouleversé les relations entre Israël et la France. Le président français, Charles de Gaulle, se trouve du côté des États arabes et n'apprécie pas du tout l'action d'Israël. La coopération nucléaire entre les deux pays subit une réduction drastique. Acheter un nouveau chargement d'uranium aux Français semble exclu à court terme, peut-être même pour de

nombreuses années. D'autres pays seront enclins à refuser. Le Mossad reçoit pour mission de monter une opération secrète qui a pour objectif de fournir 200 tonnes d'uranium au centre nucléaire de Dimona. Cette quantité est le minimum nécessaire pour fabriquer une force nucléaire crédible de quelques dizaines d'armes nucléaires.

Le Mossad porte rapidement le regard sur notre pays. L'Union Minière possède, à Olen, d'importantes réserves d'uranium du Congo. En 1967, le secteur nucléaire civil en est toujours à ses balbutiements et l'Union Minière cherche activement des acheteurs. Le Mossad n'est pas sûr que les Belges accepteront de vendre directement à une entreprise israélienne. En outre, il est tout sauf certain que la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) donnera son blanc-seing. Le Mossad veut réussir l'opération à tout prix et élaboré une construction complexe pour duper à la fois l'Union Minière et Euratom. Il approche l'entreprise allemande Asmara Chemie qui, contre espèces sonnantes et trébuchantes, accepte d'acquérir de l'uranium belge. Cet uranium se présente sous la forme de *yellowcake*, une poudre obtenue après traitement du minerai d'uranium. Le Mossad n'ayant pas la certitude que l'Union Minière souhaite vendre de l'uranium pour un usage nucléaire, il invente un autre usage : son utilisation comme catalyseur dans l'industrie pétrochimique. C'est bien sûr un non-sens intégral, mais le Mossad invoque un précédent. Des recherches scientifiques sont en effet menées aux Pays-Bas. Le Mossad achète un cargo, le *Scheersberg*, et le rebaptise en lui ajoutant simplement une lettre, il devient donc le *Scheersberg A*. À son grand étonnement, l'équipage est remplacé dans l'heure par une nouvelle équipe. Ce navire doit transporter l'uranium depuis le port d'Anvers jusqu'à la ville italienne de Gênes. Là-bas, il partira pour Milan, où l'entreprise italienne SAICA assurera son « traitement » avant son retour en Allemagne.

Pour des raisons techniques, le vendeur n'est pas l'Union Minière mais une autre entreprise du groupe de la Société générale, la Société générale des minerais (SGM), qui commercialise les matières premières de l'Union Minière. Denis Dewez est le responsable des transactions

d'uranium de la SGM. Il lève les sourcils lorsqu'il reçoit les Allemands en mars 1968. Asmara Chemie ? Jamais entendu parler. L'uranium comme catalyseur dans l'industrie pétrochimique ? Tiens, c'est nouveau. Mais les Allemands d'Asmara Chemie l'informent des expériences aux Pays-Bas et cette explication suffit à Dewez. Le patron d'Asmara Chemie prétend que l'uranium doit d'abord aller à Milan via Gênes pour y être traité par l'entreprise SAICA et qu'il doit ensuite retourner dans son entreprise en Allemagne. Dewez n'a jamais entendu parler de cette entreprise italienne et, s'il avait vérifié, il aurait découvert qu'elle n'a aucune expérience en ce qui concerne l'uranium et ne saurait absolument pas quoi en faire. SAICA est une petite entreprise active dans les teintures textiles. Les patrons de SAICA et d'Asmara Chemie se connaissent bien. Mais Dewez ne vérifie rien du tout et répond que le transport vers l'Italie ne pose aucun problème. Il ne contrôle qu'un seul aspect, et minutieusement : le côté financier de l'affaire. L'accord pèse 3,7 millions de dollars, un fameux montant pour l'époque. Cette petite société allemande a-t-elle les moyens de payer un tel montant ? Aucun problème. Il y a assez d'argent sur un compte ouvert auprès d'une banque suisse. Le marché est conclu. Il ne manque plus que l'aval de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Aucun problème de ce côté-là non plus. Les documents de l'acheteur et de l'acquéreur sont en règle et, effectivement, Euratom a aussi connaissance des recherches néerlandaises sur l'utilisation de l'uranium comme catalyseur. L'opération peut commencer.

Asmara Chemie, la société écran du Mossad, fait appel à la société de transport Ziegler pour transporter l'uranium d'Olen à Anvers et le charger à bord du *Scheersberg A*. Le gérant de Ziegler, Marcel Heylen, traite l'affaire comme un transport de routine. Le navire quitte le port d'Anvers le 17 novembre 1968. Cinq mois à peine se sont écoulés depuis la conclusion et l'ouverture à la ratification du traité sur la non-prolifération, fruit d'une dizaine d'années de négociations. La Belgique y a apposé sa signature trois mois auparavant. Énième exemple d'ambiguïté dans l'histoire du secteur nucléaire.

Le *Scheersberg A* fait route vers la mer Méditerranée en passant par le golfe de Gascogne et le détroit de Gibraltar. Mais il ne met pas le cap vers la ville italienne de Gênes. Il n'y arrivera jamais. Après un voyage de deux semaines, le navire réapparaît dans le port turc d'Iskenderum. Les deux dernières pages du journal de bord ont été arrachées. La cargaison a disparu. En fait, elle se trouve déjà en pleine mer quelque part entre Chypre et la Turquie, transbordée sur un bateau israélien, lui-même escorté par deux navires de guerre israéliens. La précieuse cargaison sera ensuite livrée à Dimona, la ville israélienne située dans le désert du Néguev où Israël développe son programme nucléaire. Entre-temps, la société écran allemande Asmara Chemie s'est vue au regret de devoir informer l'entreprise italienne SAICA qu'il lui avait fallu résilier le contrat et que l'uranium n'arriverait pas en Italie. SAICA reçoit un dédommagement plantureux pour qu'elle n'ait aucune raison de se plaindre. Le Mossad bat le rappel de l'ancien équipage et vend ensuite tranquillement le *Scheersberg A*. Opération terminée. Ni vu ni connu. Personne n'a rien remarqué de suspect.

Résumé : une entreprise allemande fait office de société écran du Mossad, achète 200 tonnes d'uranium en Belgique, les fait soi-disant transporter vers une entreprise établie en Italie, où la cargaison n'arrive jamais. Celle-ci est transbordée au milieu de la Méditerranée à bord d'un navire israélien pour terminer sa course à Dimona. Deux cents tonnes d'uranium suffisent à fabriquer quelques dizaines d'armes nucléaires.

Peu à peu, au cours des mois suivants, les fonctionnaires d'Euratom prennent conscience que quelque chose d'anormal est arrivé. Ils ne reçoivent aucune preuve de réception de la marchandise de l'entreprise italienne, comme la loi le prévoit pourtant. Ils insistent en vain auprès de l'entreprise en question. Ces 200 tonnes d'uranium sont-elles bien arrivées en Italie ? Et où sont-elles à présent ? Asmara Chemie n'aide pas non plus Euratom, qui n'est pas compétente pour engager une enquête. Cette compétence appartient aux États membres. Euratom informe la Commission européenne, qui informe à son tour les États membres. La Commission demande en outre à la Belgique, à l'Allemagne de l'Ouest

et à l'Italie d'ordonner une enquête. Les enquêtes belge et italienne sont des plaisanteries. Le *Bundeskriminalamt* y consacre un peu plus de temps, sans succès. La Commission européenne discute de l'affaire, décide de la classer sans suite et de ne pas informer le Parlement européen, histoire de ne pas se couvrir complètement de ridicule. Son rapport annuel au Parlement européen n'en fait aucune mention.

L'affaire semble donc close. Mais elle menace de refaire surface en 1973. Un agent du Mossad arrêté lors d'une mission ratée en Norvège vend la mèche. « J'ai aussi été le propriétaire du cargo *Scheersberg A*, le navire qui a transporté de l'uranium en Israël », livre-t-il aux enquêteurs. Les Norvégiens s'abstiennent d'ébruiter cette affaire à la demande du service de renseignement israélien. En 1976, un expert américain de la prolifération nucléaire, Paul Leventhal, examine le fond de l'affaire et met au jour les grandes lignes du dossier¹³. Il informe la presse, et fait notamment savoir que la Commission européenne n'a aucune idée du lieu où se trouvent les 200 tonnes d'uranium. La presse attaque la Commission et le Parlement européen exige une explication. Le commissaire compétent minimise l'affaire, explique aux parlementaires et aux journalistes que l'uranium ne peut être utilisé pour fabriquer des armes nucléaires et ajoute que les contrôles ont été largement améliorés entre-temps. Affaire classée.

L'Union Minière se drape dans le silence. Les entreprises allemande et italienne impliquées dans l'opération échappent aux poursuites judiciaires. Les autorités israéliennes démentent tout lien avec l'affaire. À Dimona, les 200 tonnes d'uranium belge servent à la production d'armes nucléaires. Sur le plan diplomatique, c'est à peine si Israël a dû payer un prix. Le « meilleur service de renseignement du monde » a parfaitement fait son travail et l'Union Minière a encaissé une somme rondelette pour les 200 tonnes d'uranium qui attendaient acquéreur dans ses entrepôts d'Olen.

¹³ Dans l'histoire de la prolifération nucléaire, il arrive qu'un élément d'information fasse surface à l'occasion d'une conférence de presse. Ce fut le cas en l'espèce, mais aussi dans le programme nucléaire iranien, par exemple. La question qui se pose est bien sûr de savoir si les organisateurs de la conférence de presse ont trouvé eux-mêmes l'information ou s'ils l'ont reçue d'un quelconque service de renseignement qui, à travers eux, souhaitait rendre un élément d'information public.

RÉFLEXIONS ADDITIONNELLES

Cette histoire appelle de nombreuses questions, on s'en doute. À l'époque, la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) était encore une jeune organisation, elle avait à peine dix ans. Qu'elle ait commis une petite erreur serait pardonnable. Mais comment est-il possible qu'elle ait approuvé la vente d'une telle quantité d'uranium à une PME inconnue ? Pourquoi n'a-t-on pas vérifié qui étaient au juste les entreprises Asmara Chemie et SAICA ? Si la finalité de l'uranium avait été l'expérimentation dans l'industrie chimique, cette entreprise n'aurait pas eu besoin de telles quantités. Euratom aurait aussi pu octroyer une licence pour une centaine de kilos et, après vérification de la destination finale et de l'usage, donner son feu vert pour l'exportation de quantités plus importantes. Il ne faut certes pas observer des faits survenus il y a un demi-siècle avec un regard actuel, mais tout cela sent l'amateurisme à plein nez. J'ai demandé à Euratom de pouvoir jeter un œil sur les licences d'exportation d'uranium depuis la Belgique vers d'autres pays délivrées dans les années 1950 et 1960. Il m'a été répondu qu'Euratom ne disposait pas de ces informations ! « Nous ne possédons pas de chiffres relatifs à cette période dans nos statistiques du commerce extérieur. Les Nations unies et les autorités nationales disposent peut-être de certaines informations ». Bizarre, car quitte à conserver des données, autant garder celles qui traitent justement des exportations et des importations dans le secteur nucléaire. C'est l'unique moyen de réaliser une analyse approfondie des risques qui permette de savoir quel pays dispose de quelles quantités de matériel sensible. Euratom mène depuis maintenant plus de 50 ans une politique de non-transparence, elle s'isole de la presse comme du public et ne parvient même pas à conserver des données élémentaires sur les exportations d'uranium. Incompréhensible !

Les mêmes réflexions s'appliquent en ce qui concerne l'attitude de l'Union Minière et de sa société sœur, la Société générale des minerais. Elles se sont apparemment contentées de vérifier la solvabilité des factures et se sont désintéressées de la finalité de l'uranium. Du point de vue de la loi, elles n'ont commis aucun acte répréhensible. Mais

des points de vue sociétal et éthique ? La notion de « responsabilité sociétale » était encore inconnue alors. Dans le passé, l'uranium de l'Union Minière avait servi non seulement à produire du radium, mais aussi à fabriquer des armes nucléaires aux États-Unis, en Angleterre, en France, dans l'Allemagne nazie et peut-être en Union Soviétique. Les dirigeants de l'entreprise en avaient parfaitement conscience, mais cela ne les a pas incités à la prudence pour autant. J'ai envoyé un courrier électronique à Marc Grynberg, le PDG actuel de l'Union Minière (aujourd'hui UMICORE), en demandant davantage d'explications. Les archives d'UMICORE ne contiennent rien à ce sujet, pas plus que le livre édité pour son 200^e anniversaire, *De la mine à mars : la genèse d'UMICORE*. Voici la réponse de Marc Grynberg : « S'agissant de mon courrier électronique précédent, je puis vous confirmer que nous n'avons pas accès à des documents ou à d'autres données qui traitent de cette affaire ; il en est de même des données relatives à l'historique des exportations de l'un des prédecesseurs d'UMICORE¹⁴. »

D'autres questions se posent. Pourquoi les enquêtes judiciaires belge, italienne et allemande n'ont-elles rien donné ? Concernant l'enquête allemande, le bruit a vite couru qu'un accord existait entre l'Allemagne et Israël. Le chancelier allemand aurait assuré Israël qu'il ne mettrait pas de bâtons dans les roues de l'opération du Mossad¹⁵. Une information bien difficile à vérifier, cela va sans dire. De leur côté, pourquoi les Belges ne mèneraient-ils pas une enquête sérieuse ? Pour ne pas déranger la société mère de l'Union Minière, la grande et puissante Société générale ? Pour ne pas nuire à la réputation du pays ? Espérons que l'ouverture des archives des Affaires étrangères et de la Sûreté de l'Etat permettra un jour d'apporter des réponses claires.

Pour terminer, il faut s'arrêter sur l'attitude des autorités belges avant l'enquête. Elles ont délivré toutes les licences sans vérifier qui était l'acheteur de l'uranium. La négligence a été la règle de leur part également. Le dossier a-t-il été officiellement abordé en Conseil des ministres ? Leurs procès-verbaux n'en

14 Courriel du 4 janvier 2012 adressé à l'auteur.

15 Time, le 30 mai 1977

disent pas un mot. Pourtant, le conseil avait discuté et approuvé un autre dossier nucléaire quelques années auparavant. Il s'agissait de la vente, à la Suisse, d'uranium appartenant à l'Union Minière, vente approuvée au début des années 1950 par le gouvernement Van Houtte¹⁶. En l'occurrence, l'usage était de toute évidence civil. L'accord avait l'assentiment des Américains et des Anglais. En 1967, la problématique de la prolifération était pourtant bien mieux connue. Il serait assez étrange que le dossier Plumbat n'ait pas été évoqué dans les cercles politiques. En effet, lors du Conseil des ministres du 17 mars 1967, soit un an avant les premiers contacts en vue de la transaction, une intéressante discussion a lieu à propos de la prolifération des armes nucléaires. Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Harmel, y fait mention de trois pays à risque : « En effet, aux cinq pays qui disposent actuellement de la bombe atomique risquent de s'ajouter l'Inde, l'Israël et la Suède. » De toute évidence, le ministre était bien informé¹⁷. La Suède avait un programme d'armement nucléaire depuis des années déjà et s'apprêtait à l'arrêter l'année suivante. L'Inde, en 1974, allait procéder à un essai nucléaire « civil » et Israël, comme expliqué plus haut, ne ménageait aucun effort pour acquérir une arme nucléaire. Si le ministre Harmel savait cela, pourquoi les autorités ne se sont-elles pas intéressées à la vente de l'uranium de l'Union Minière ? À moins que la confiance que l'on accordait à l'Union Minière ait été si profonde qu'un tel contrôle ait semblé superflu ?

Dernière question : qu'a fait le service américain de renseignement, la CIA ? Le général Groves avait lancé une quête planétaire de l'uranium et l'avait placée non pas à la marge, mais au cœur du projet Manhattan. Pendant l'invasion de l'Allemagne, des commandos spéciaux – la fameuse opération Alsos – sont partis en avant à la recherche de l'uranium saisi par les Allemands et des scientifiques nucléaires allemands. Nous pourrions multiplier les exemples. La CIA suivait avec la plus grande attention la prolifération nucléaire, *a fortiori* durant les dures années de la Guerre froide. Elle n'en aurait pas moins laissé 200 tonnes d'uranium quitter Olen et disparaître en plein mer pour une destination inconnue ? Bizarre. Ou

bien il s'agit de l'une des nombreuses erreurs grossières commises par la CIA en matière de prolifération nucléaire (la CIA gaffera aussi plus tard avec les programmes d'armement nucléaire irakien et pakistanaise). Ou bien la CIA – mais avec l'approbation de qui ? – avait autorisé l'opération Plumbat¹⁸. Peut-être plusieurs responsables politiques et les dirigeants de l'Union Minière en ont-ils été informés¹⁹ ? Tout comme pour l'achat de l'uranium congolais pour fabriquer les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. L'accès aux archives ou les mémoires d'un homme politique de premier plan feront un jour toute la clarté, du moins espérons-le.

1961 : DES ISRAÉLIENS À MALINES

Antoon Spinoy, ministre des Affaires économiques et de l'Énergie et bourgmestre empêché de Malines, est fier. Et il a de quoi. Une nouvelle entreprise, importante, s'est établie à Malines et c'est aujourd'hui, le 24 octobre 1961, son inauguration officielle. L'entreprise en question s'appelle Tracerlab, filiale d'une entreprise américaine spécialisée dans les systèmes de mesure destinés aux réacteurs nucléaires, tant civils que militaires²⁰. Ces équipements de haute technologie sont essentiels au fonctionnement d'un réacteur nucléaire. Seule une poignée d'entreprises dans le monde sont capables de fabriquer de tels appareils. Et désormais l'une d'entre elles les fabriquera à Malines.

Le marché des réacteurs nucléaires était encore restreint à l'époque, mais l'entreprise reçoit immédiatement une très grosse commande. Tracerlab doit fournir les systèmes de mesure de trois réacteurs, ce qui représente six à neuf mois de travail pour l'ensemble des 75 membres du personnel. Le client est une entreprise israélienne. Les systèmes de mesure sont livrés. Au grand étonnement des ingénieurs de Tracerlab, ce n'est pas à eux d'assurer l'installation des équipements sur place. Les Israéliens s'en chargeront eux-mêmes.

¹⁶ Archives du procès-verbal du Conseil des ministres du 10 septembre 1954

¹⁷ Ces trois pays apparaissent aussi dans une note du ministère américain de la Défense de 1962, dans laquelle ils sont considérés comme trois cas hautement problématiques, après la Chine. Avner Cohen, *Israel and the bomb*, p. 100.

¹⁸ La CIA estimait dès 1965-1966 qu'Israël avait un programme d'armement nucléaire. Avner Cohen, *Israel and the bomb*, p. 293.

¹⁹ N'oublions pas que l'Union Minière, grâce à la fourniture de l'uranium congolais, avait noué les meilleurs contacts qui soient avec le sommet des classes politiques et militaires américaines.

²⁰ Tracerlab a joué un rôle central dans la découverte du premier essai nucléaire réalisé par l'Union soviétique en 1949. Grâce à l'analyse d'échantillons du sol et de l'air, elle a pu démontrer qu'un essai nucléaire avait eu lieu.

Peter Hounam, un journaliste britannique qui a travaillé pour la *BBC* et le *Sunday Times*, avait divulgué l'affaire Vanunu en 1986. Il raconte l'histoire de Tracerlab dans son livre *The woman from Mossad* (Ndt : *La Femme du Mossad*). Hounam y affirme que Tracerlab a fabriqué les systèmes de mesure du réacteur secret de Dimona. Il cite dans son livre les noms et prénoms de plusieurs cadres flamands qui confirment la véracité de son propos. J'ai contacté deux d'entre eux par voie électronique et n'ai malheureusement pas reçu de réponse. L'appareil de mesure aurait été testé dans un vieux bunker militaire de l'aéroport de Deurne. Selon l'auteur, il est difficile de croire que Tracerlab qui, aux États-Unis, opérait en étroite coopération avec l'armée, puisse honorer une telle commande sans l'aval des autorités américaines. Se pose ensuite la question de savoir pourquoi trois systèmes de mesure ont été commandés alors qu'il n'y a qu'un seul réacteur à Dimona. Le deuxième système de mesure était-il destiné au petit réacteur de recherche que les États-Unis avaient livré quelques années auparavant ? Et le troisième ? Houman n'exclut pas non plus que le troisième système de mesure ait été livré ensuite à un autre pays. Mais lequel ? Peut-être l'Afrique du Sud, selon Hounam. Ce sont là, en tout cas, d'intrigantes questions²¹.

La succursale de Tracerlab à Malines a fermé ses portes depuis longtemps.

J'ai hésité un certain temps avant d'intégrer ce sujet. Je n'en trouve la confirmation nulle part ailleurs que chez Hounam, mais sa réputation de journaliste est excellente. En outre, le fait que la CIA recoure à des sociétés écrans depuis des décennies pour soutenir des opérations secrètes n'est pas connu du public. Comme lorsqu'en 1950, la CIA a fondé dans le plus grand secret la compagnie aérienne Air America pour transporter du matériel et des soldats au Vietnam pendant la guerre. L'histoire de Tracerlab reste à écrire.²²

21 Dans *The Samson Option* (Ndt : *L'option de Samson*), Seymour Hersh écrit que les Israéliens induisent les Américains en erreur en faisant notamment usage d'une fausse salle de contrôle, ce qui permettrait d'expliquer la raison de ce troisième système de mesure. Pierre Péan a formulé la même hypothèse dans son livre « *Les deux bombes* ».

22 Une recherche dans les archives a montré que l'entreprise a fonctionné pendant des années sans les licences requises. Elle ne les a demandées qu'en 1970. Quelques années plus tard, l'entreprise a été rachetée par ICN Pharmaceuticals, qui n'y a pas maintenu ses activités bien longtemps. Une recherche dans les archives de l'Office du Ducroire afin de trouver des dossiers concernant Tracerlab n'a rien donné. Apparemment, le paiement par Israël de la commande de l'appareil de mesure n'a pas été considéré par Tracerlab comme un risque qu'il convenait d'assurer.



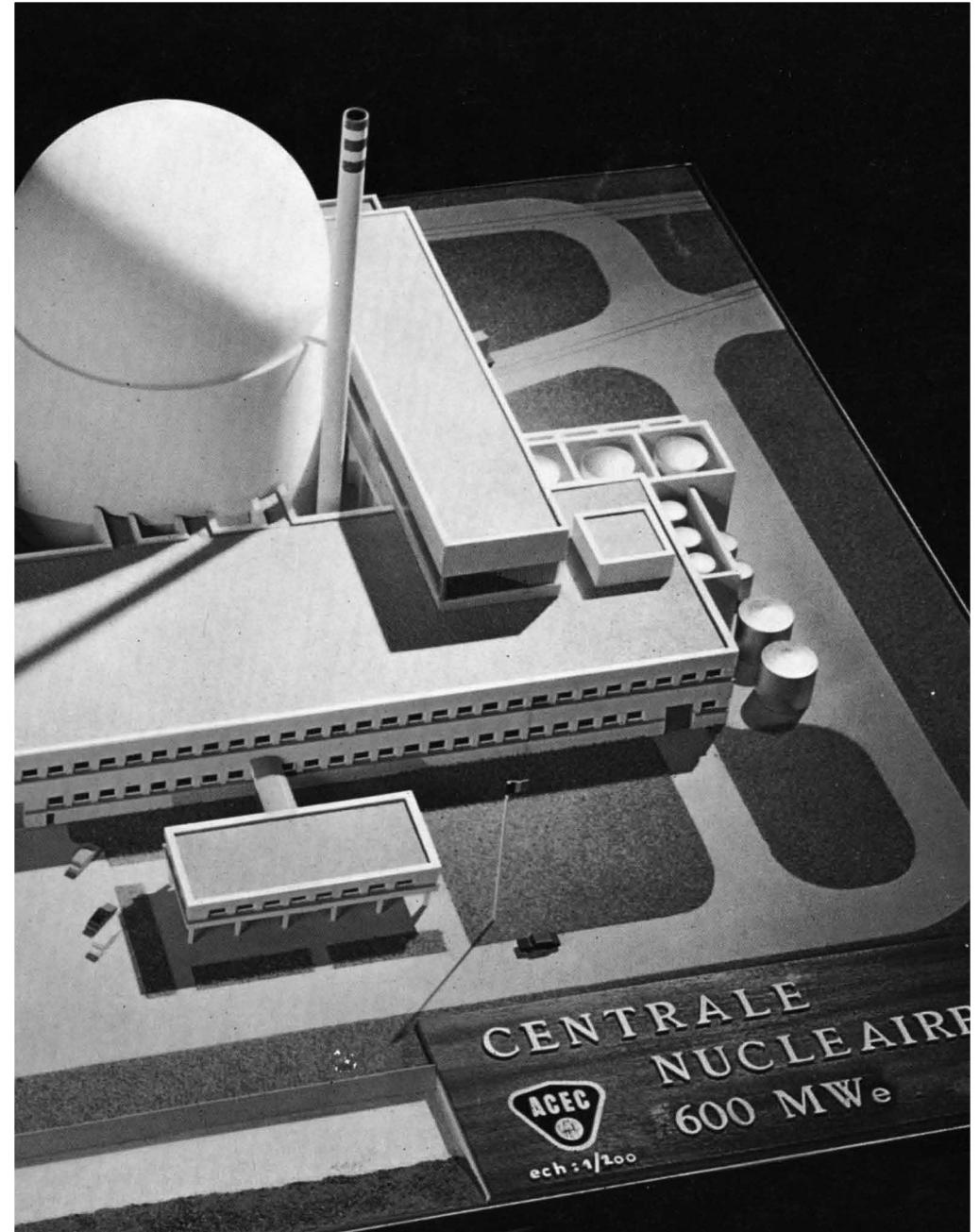
Centre de production de Tracerlab en Belgique avec les consoles de contrôle en arrière plan.
The Woman From Mossad

BELGIQUE & ISRAËL : COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Aujourd’hui, des opérations comme Plumbat et Tracerlab ne seraient plus envisageables. Le contrôle des exportations est beaucoup plus strict. De nombreuses entreprises font très attention lorsqu’elles reçoivent des commandes de biens et de technologies présentant un caractère délicat. J’ai bien dit « beaucoup », mais pas toutes, comme nous le verrons bientôt. Quoi qu’il en soit, l’Union Minière, une filiale de la Société générale a – consciemment ou inconsciemment – joué un rôle considérable dans le programme d’armement nucléaire d’Israël. Dans les années 1970 et 1980, d’autres entreprises de la Société générale joueront aussi un rôle de premier plan dans d’autres programmes d’armement nucléaire, mais ceux de deux ennemis jurés d’Israël : le Pakistan et l’Irak. En ce qui concerne le dossier Plumbat, l’Union Minière peut effectivement soutenir qu’elle s’est fait rouler dans la farine par le Mossad. Comme nous allons le voir, on ne pourra plus invoquer cet argument dans les dossiers irakien et pakistanais. Dans ces pays, plusieurs sociétés sœurs de l’Union Minière ont résolument choisi de prendre part à un certain nombre de grands projets nucléaires.

BREF HISTORIQUE DU SECTEUR NUCLEAIRE BELGE¹

¹ Dans le cadre de ce chapitre, j'ai pu abondamment puiser dans *Kernenergie (on)besproken* (Ndt : L'inavouable de l'énergie nucléaire) de Laes et al. ainsi que dans *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*.



Le rêve nucléaire belge : créer un secteur industriel de construction de centrales électronucléaires clé-en-main.
Couverture de la revue des ACEC en 1966.

Le 8 décembre 1953, les responsables politiques belges poussent un soupir de soulagement. Le président américain Dwight D. Eisenhower annonce dans son discours à l'Assemblée générale des Nations unies intitulé *Atoms for peace*, que les États-Unis souhaitent partager leur technologie nucléaire avec d'autres pays. Les Belges éprouvaient une grande frustration depuis des années. Grâce à la vente du minerai d'uranium congolais et aux traités sur l'uranium, ils pensaient être particulièrement bien introduits auprès des Américains et pouvoir ainsi bénéficier plus vite que d'autres des secrets de l'atome. La Belgique aurait alors pu développer sa propre industrie nucléaire avec un temps d'avance. Seulement voilà, l'*Atomic Energy Act* de 1946 avait imposé un embargo sur la diffusion de ces connaissances et de cette technologie. Des années durant, les plus hauts responsables politiques belges avaient supplié les États-Unis de respecter leur parole et d'appliquer les accords sur l'uranium. En vain. Mais la situation commence enfin à changer. La version modifiée de l'*Atomic Energy Act* de 1954 autorise officiellement la coopération avec d'autres pays. Entre-temps, notre pays avait déjà pris plusieurs décisions importantes en vue de se doter de son propre secteur nucléaire. L'Institut interuniversitaire de physique nucléaire est fondé en 1947 (il deviendra en 1951 l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires). Le Centre d'étude pour les applications de l'énergie nucléaire (CEAEN) est créé en avril 1952 (il deviendra plus tard le Centre d'étude de l'énergie nucléaire, le SCK-CEN).

Deux semaines après le discours du président Eisenhower, le nouveau Centre acquiert un terrain de 190 hectares dans la commune de Mol. Pour la petite histoire : le vendeur était... la famille royale. Entre 1954 et 1962, ces terrains deviennent le plus grand chantier du pays. On y construit des bâtiments à vocation technique, mais aussi un quartier résidentiel. En 1963, 1299 personnes y travaillent. Mais revenons aux années 1950. Ce sont des années où l'on travaille d'arrache-pied à la reconstruction du pays et où la foi dans les sciences et les techniques ne connaît aucune limite. On compte bien entendu sur les potentialités de l'énergie nucléaire. Prenons par exemple cette phrase du baron Kronacker, président de l'Association belge pour le développement

pacifique de l'énergie atomique : « L'avenir de la Belgique dépendra de la vitesse et de l'inventivité avec lesquelles le combustible nucléaire, générateur de puissance, sera exploité. » Penchons-nous aussi sur les fondateurs du Centre d'étude de l'énergie nucléaire, il s'agit d'un groupe de hauts fonctionnaires, d'industriels de premier plan (dont certains appartiennent naturellement à la Société générale) et de scientifiques de haut niveau. Aucun doute n'est permis, c'est toute la nation qui se range à 100 % derrière le choix consistant à entrer en trombe dans l'ère nucléaire, ce qui nécessite donc une coopération entre l'administration publique, les scientifiques et les industriels. Cette configuration trilatérale perdurera pendant des décennies. Le conseil d'administration du Centre d'étude de l'énergie nucléaire accueille en son sein des professeurs d'université. Le monde des entreprises commande des études auprès de professeurs et du Centre d'étude. Les visées sont triples : participer à la recherche scientifique, améliorer l'autonomie énergétique du pays et développer un secteur nucléaire national. À l'époque, notre pays ne disposait que de charbon comme source d'énergie et les réserves s'épuisaient à vue d'œil. L'économie est en croissance effrénée, la consommation d'énergie aussi. L'électricité des centrales nucléaires semble être la solution idéale. La Société générale voit dès le départ le secteur nucléaire comme un secteur porteur. Il existe bien sûr des liens entre ces trois défis : les évolutions scientifiques peuvent améliorer l'autonomie de l'approvisionnement énergétique et déboucher sur des projets industriels. Et un secteur industriel florissant peut commander des études et des travaux de recherche aux scientifiques.

En 1954, les Américains lancent le sous-marin nucléaire Nautilus qui utilise l'énergie nucléaire pour son alimentation en énergie. Après la conception de la bombe atomique, le développement de sous-marins à propulsion nucléaire est le deuxième résultat de la recherche sur l'énergie atomique dans le secteur militaire. Les connaissances ainsi acquises sont valorisées dans le cadre du développement de réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité dans le secteur civil. Les principaux acteurs industriels de notre pays fondent la même année le Syndicat

d'étude de l'énergie nucléaire (SEEN). L'Union Minière en est l'actionnaire principal. Le SEEN est pourvu d'un programme très ambitieux :

- Une étude systématique des centrales nucléaires qui seront mises en service aux États-Unis et en Grande-Bretagne ;
- La sélection de l'un de ces types afin de s'en inspirer pour le concept d'une centrale nucléaire belge ;
- La construction d'un surrégénérateur² ainsi que des équipements nécessaires (dont l'usine qui doit séparer l'uranium du plutonium).

L'année 1956, pour les Belges, est celle de tous les extrêmes. 262 mineurs perdent la vie à Marcinelle, en Wallonie. À l'autre bout du pays, à Mol, le premier réacteur nucléaire du pays, le *BR1*, est mis en service. Les Américains avaient fourni le combustible nucléaire et les Britanniques, le graphite. En 1956, le charbon représente encore 78 % de la production d'électricité. Paul-Henri Spaak, le ministre des Affaires étrangères, déclare lors du conseil des ministres du 17 juin que nous pourrons devenir des fournisseurs de réacteurs nucléaires en Europe d'ici quelques années.

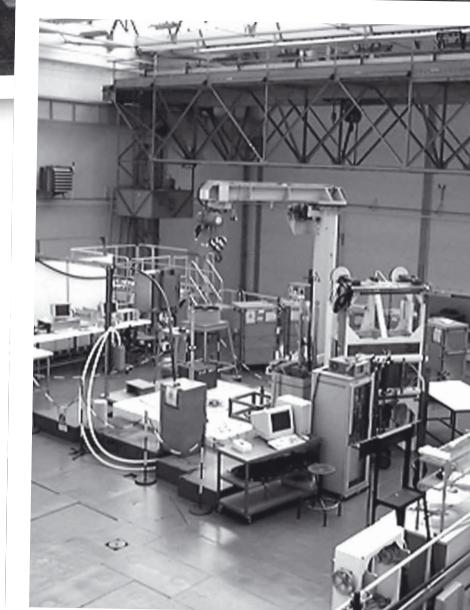
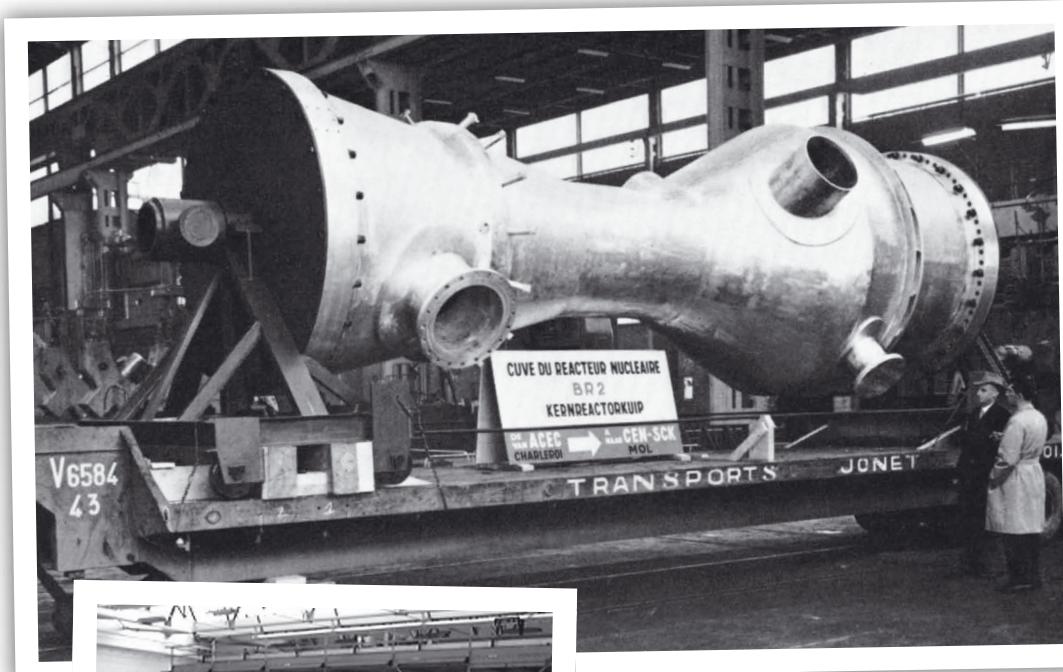
Afin de promouvoir le développement de ces nouvelles technologies au sein de l'industrie belge, le CEAEN développe durant ces années-là des partenariats avec une série d'entreprises. Ainsi, par exemple, les ACEC³ réalisent les études et construisent les installations de contrôle et de commande du réacteur *BR1*⁴, puis celles du *BR2* et du *BR3*. Ensuite, en association avec Framatome et Westinghouse, les ACEC construisent le premier réacteur PWR de grande puissance (250 MW) de la centrale de Chooz (France). Dans la foulée, ce consortium participe à la construction de Doel et Tihange puis de nombreuses centrales nucléaires en France.

En 1957, les ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, signent deux traités historiques :

² Un réacteur surrégénérateur est un réacteur nucléaire produisant de l'énergie nucléaire à partir de combustible nucléaire tout en produisant de la nouvelle matière fissile.

³ Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, vaste conglomérat industriel qui créa un département nucléaire en 1956, qui sera dirigé notamment par Pierre Klees.

⁴ « Premier démarrage du réacteur BR1 à Mol », par Charles Gérard, 2006, in www.postacec.be/histoire%20des%20acec%206.html#br1



Transport de la cuve du réacteur BR2 au départ des usines ACEC de Charleroi (1964)

Vue supérieure du premier réacteur expérimental belge : le BR1 au CEN (Mol)

la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique sont portées sur les fonts baptismaux.

En 1957, le SEEN est rebaptisé Belgonucléaire⁵. Plus tard, cette entreprise, grâce à la technique développée par le CEN, deviendra un expert mondial dans la technologie du plutonium et la production du MOX, un combustible nucléaire constitué d'un mélange de dioxyde d'uranium et de dioxyde de plutonium. La production industrielle du MOX débute en 1984. Elle s'arrêtera en août 2006, faute de clients. Aujourd'hui, la Belgonucléaire reste active dans le secteur nucléaire, mais sous la forme de missions de consultance.

En 1957, Auguste Buisseret, le ministre des Colonies, demande au holding belge Sofina de réaliser une étude sur la construction éventuelle d'une usine d'enrichissement au Congo. Les centrales hydrauliques du barrage de l'Inga fourniraient l'énergie nécessaire. Début 1958, Sofina crée à cette fin un syndicat d'étude avec la Belgonucléaire, Traction et Électricité, Electrobel et quelques autres entreprises belges. Le projet est abandonné sous la pression des États-Unis. Le projet reféra surface dans les années 1970 sans qu'il lui soit donné une suite concrète.

En 1958, l'Exposition universelle de Bruxelles attire 42 millions de visiteurs⁶. La boule inférieure de l'Atomium accueille une exposition sur le développement des sciences et de l'énergie nucléaire en Belgique. La Sabena met à disposition un hélicoptère qui assure la liaison entre Bruxelles et Mol. L'optimisme technologique vit ses plus belles heures.

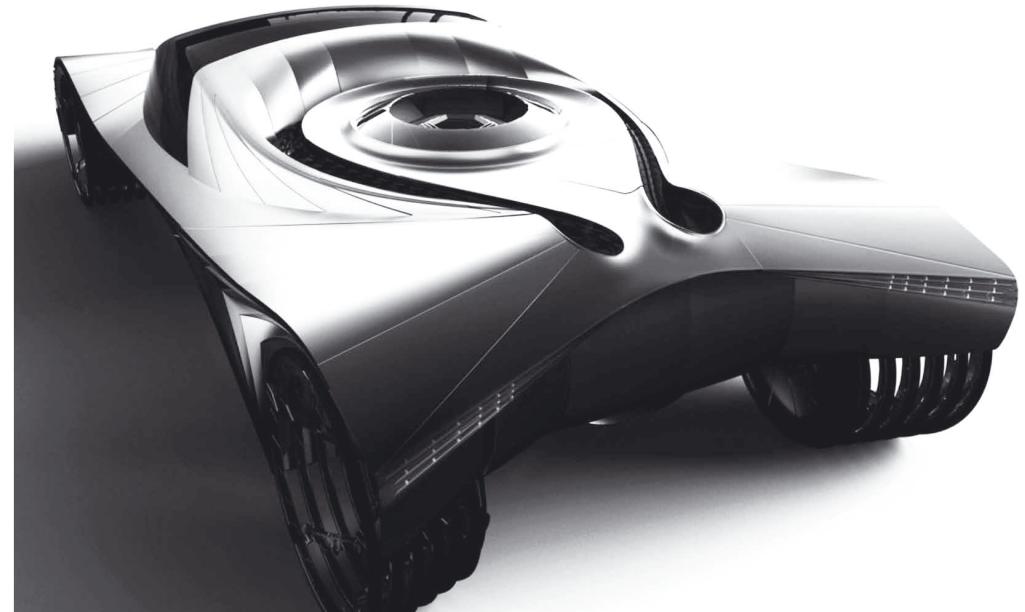
En 1958, Ford conçoit la Ford Nucleon, une voiture propulsée par l'énergie nucléaire. Ce projet reste un projet pour des raisons de sécurité. Qu'une grande entreprise comme Ford y ait pensé très sérieusement et ait investi dans le développement d'une voiture nucléaire ne fait qu'illustrer la foi illimitée que l'on plaçait dans les bienfaits de l'énergie atomique.

⁵ Le périmètre des activités est très large dès le départ : réacteurs nucléaires, fabrication des éléments de combustible, retraitement des combustibles irradiés, production et mise en œuvre des radio-isotopes. Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique, p. 407. La plupart des projets sont des impasses.

⁶ L'« atomium » ne représente pas un atome, mais bien un cristal de fer.



Ford Nucleon, 1958



Projet de voiture
au thorium,
Cadillac 2009

En 1958, la Belgonucléaire et Metallurgie Hoboken fondent l'entreprise Belchim, dont la tâche consistera à retraiter les déchets nucléaires. Cette entreprise a été opérationnelle entre 1958 et 1964.

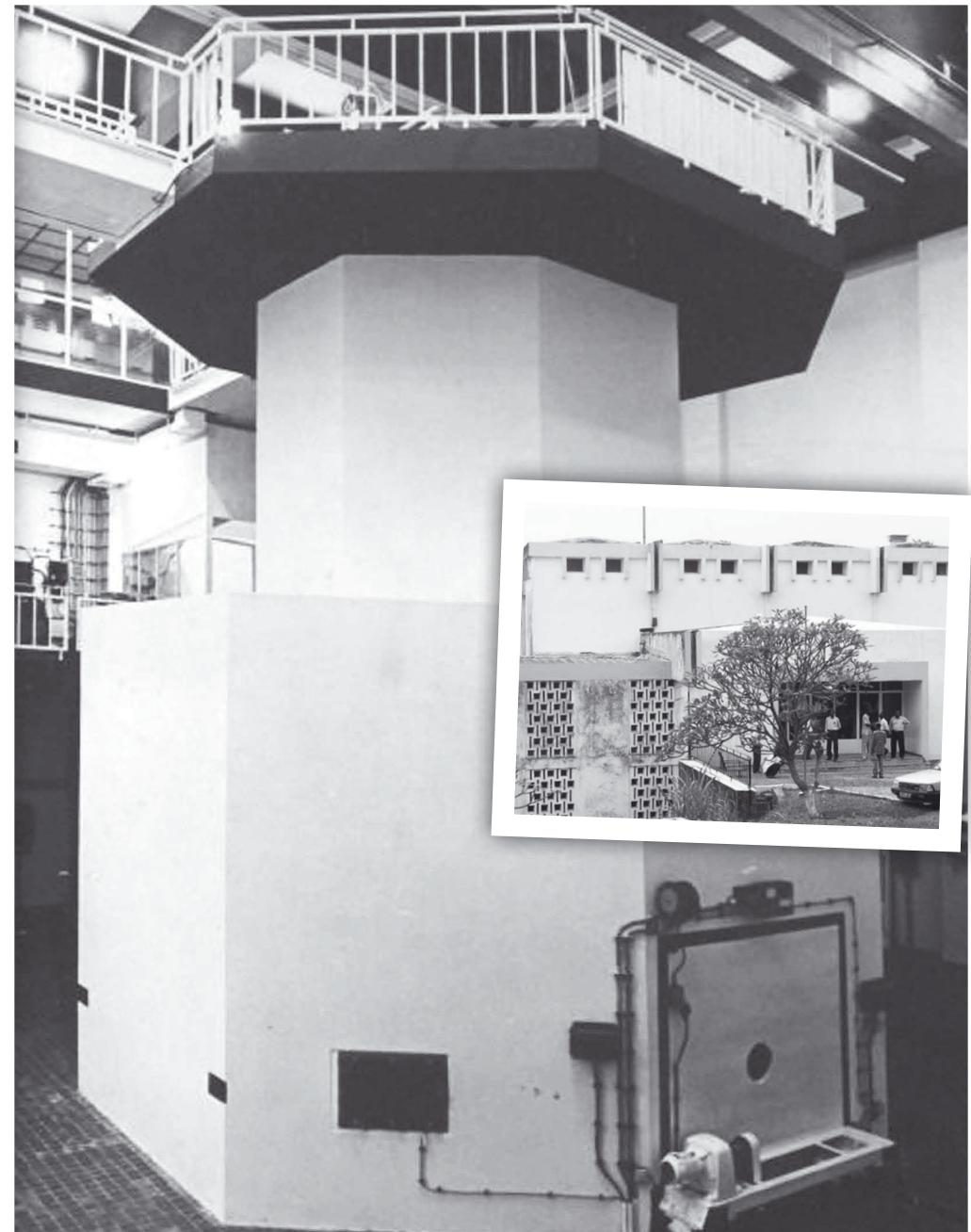
En 1959, le *TRICO* – le premier réacteur de recherche jamais construit sur le sol africain – entre en service à l'université de Kinshasa (qui s'appelait encore Léopoldville). Il est acheté par le Gouvernement général du Congo belge à la demande de Monseigneur Luc Gillon, recteur de l'Université de Lovanium à Léopoldville et docteur en physique nucléaire. Gillon suivait avec le plus grand intérêt les évolutions de la physique nucléaire et estimait qu'il fallait « faire quelque chose » en faveur du Congo, d'où provenait malgré tout l'uranium du projet Manhattan. Ce réacteur n'est plus opérationnel. Sur le site, un réacteur de recherche plus récent fonctionnerait encore de temps en temps.

En 1960, une usine belge de matière fissile est construite, la Métallurgique et Mécanique Nucléaire (MMN). Elle est rachetée en 1972 par l'entreprise française FBFC International. Son actionnaire principal, Areva, a annoncé sa fermeture en 2011.

Le CEN s'oriente largement vers la technologie du plutonium et deux laboratoires spéciaux ouvrent leurs portes à Mol dès 1960. Ces travaux s'organisent en collaboration avec la Belgonucléaire, qui est autorisée à utiliser les laboratoires du Centre d'étude jusque dans les années 1970.

En 1961, le réacteur de recherche *BR2* du CEN entre en service. Il fonctionne toujours.

L'année suivante, le réacteur *BR3* entre en service. C'est un petit réacteur qui fournissait de l'électricité au réseau et grâce auquel les experts du secteur de l'électricité pouvaient tirer des enseignements en vue de l'exploitation des réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité. Ce réacteur a été le premier du continent européen à fournir de l'électricité au réseau, une compensation pour la fourniture de l'uranium congolais aux États-Unis. Il est arrêté en 1987.



Le réacteur de recherche du Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa (CREN-K), implanté sur le site de l'université de Kinshasa.

En 1963, le combustible MOX – un combustible nucléaire fabriqué à partir d'un mélange d'uranium et de plutonium – est testé dans le *BR2*, une première mondiale.

En 1964, le CEN lance en coopération avec les Anglais une recherche de grande envergure visant à développer un réacteur nucléaire de sa propre conception, sous le nom de projet Vulcain. Ce réacteur devait pouvoir être utilisé tant comme un moteur de bateau que pour la production d'électricité. Le projet échoue toutefois pour des raisons techniques, mais aussi par manque de partenaire industriel motivé.

En 1965, le CEN fait entrer en service une installation spéciale, appelée « cellule chaude », dans laquelle il est possible de manipuler des matières hautement radioactives. Le Centre d'étude l'utilisera pour ses recherches sur le retraitement de la matière fissile irradiée et du plutonium. Le Centre devient l'un des grands centres d'expertise du monde dans le domaine du plutonium. Ce choix était logique si l'on se place dans la perspective du monde nucléaire de l'époque. Le plutonium n'était pas considéré avant tout comme la matière de base d'armes nucléaires, mais comme une source d'énergie. Comment accroître notre expertise sur le plutonium et la mettre au service de la société ? Telle était la question.

En 1966, le roi Baudouin inaugure l'usine de retraitement Eurochemic à Dessel (à proximité de Mol). Il s'agit d'un projet associant treize pays sous l'égide de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE). Le retraitement mise sur l'utilisation de matière fissile encore utilisable à partir du combustible nucléaire irradié. L'uranium, le plutonium et les déchets nucléaires y sont séparés. Le retraitement avait été utilisé dans le cadre du projet Manhattan afin d'obtenir le plutonium de la bombe de Nagasaki. À Dessel, les applications sont bien entendu civiles. Eurochemic est la première usine de retraitement non militaire du monde. La Belgique avait exercé une forte pression afin que cette usine pilote soit implantée sur son territoire, question de prestige et d'intérêt économique. L'exploitation s'arrête pourtant en 1975. Les coûts de fonctionnement sont très élevés et, s'étant déjà engagées dans leur propre voie, la France et l'Allemagne n'avaient plus

besoin d'Eurochemic pour le retraitement. La Belgique reprend l'usine pour la relancer, mais sans succès, et le pays n'a plus qu'à épouser la facture gigantesque du « nettoyage » du site.

En 1978, la Belgonucléaire, les bureaux d'étude Tractionel et Electobel (ces deux dernières fusionneront en 1986 pour devenir Tractebel) créent l'entreprise Belgatom. Belgatom a pour rôle de prospector pour le compte des trois actionnaires et de conclure des contrats dans le secteur nucléaire, à l'étranger principalement. Les trois actionnaires honorent ensuite chacun leur partie de la commande. Belgatom dispose d'un personnel minimum. Aujourd'hui, cette entreprise est entre les mains de Tractebel (80 %) et de la Belgonucléaire (20 %).

QUELQUES CONSTATS⁷

La Société générale était très active dans le secteur de l'énergie nucléaire dans les années 1950 et 1960. Elle visait la maîtrise de l'ensemble du cycle de la matière fissile :

- L'exploitation de l'uranium au Congo (Union Minière) ;
- La fabrication de la matière fissile (MMN) ;
- La construction de centrales (Cockerill et ACEC, notamment) ;
- Le retraitement des déchets (Belchim).

Ce ne fut pourtant pas un parcours sans faute, loin de là :

- La production de minerai à Shinkolobwe a commencé à baisser dès les années 1950 et la production industrielle s'est totalement arrêtée après l'indépendance du Congo.
- La fabrication de la matière fissile est passée entre des mains françaises : l'usine de production de matière fissile MMN est devenue FBFC. Les Français ont annoncé sa fermeture fin 2011.
- Il n'y a pas eu de réacteur belge et, plus encore, l'entreprise américaine Westinghouse, leader mondial de la construction de centrales nucléaires PWR, rachètera entièrement les ACEC en 1970⁸. Les

⁷ Nos remerciements vont de nouveau à *Kernenergie (on)besproken*, de Laes en co

⁸ Le département nucléaire s'appelait désormais WENESE (Westinghouse Electric Nuclear Energy Systems Europe, devenu immédiatement filiale de Wenese Incorporated dont le siège se trouve dans l'Etat de Delaware aux USA).

sept réacteurs belges allaient générer des commandes conséquentes pour de nombreuses entreprises belges, mais les réacteurs seraient de conception américaine, et non belge.

- La Belgonucléaire doit être sauvée de la faillite par les autorités en 1971. Son choix pour la spécialisation dans le secteur des réacteurs surrégénérateurs était erroné.
- La recherche sur un type de réacteur national (projet Vulcain) est arrêtée en 1968.
- La fermeture d'Eurochemic en 1975 a pour résultat de rendre notre pays dépendant de l'étranger également en ce qui concerne le retraitement de la matière fissile irradiée.

Vingt-cinq ans plus tard, les immenses attentes des années 1950 n'avaient donc pas tenu leurs promesses. Les incidents de Harrisburg et de Tchernobyl n'avaient pas encore eu lieu et le projet de réacteur surrégénérateur dans la ville allemande de Kalkar n'avait pas encore été abandonné, trois événements qui refroidiront l'enthousiasme nucléaire. Pendant des décennies, des sommes d'argent absolument considérables ont été injectées dans la recherche scientifique consacrée au secteur nucléaire, laquelle, depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui, s'est taillé la part du lion en termes de recherche scientifique dans le secteur de l'énergie, et sans débat parlementaire durant les premières décennies. L'industrie a également délié les cordons de sa bourse, sans obtenir autre chose qu'un rendement faible. Certains choix se sont révélés mauvais, comme ceux de l'usine de retraitement Eurochemic et du réacteur belge Vulcain. D'autres choix ont généré des projets industriels qui ont terminé entre des mains étrangères (FBFC, ACEC). Jamais les autorités n'ont réalisé une étude sur le rendement des montants considérables que le contribuable a investi dans le secteur nucléaire.

Que restait-il du secteur nucléaire belge dans les années 1980 ? Voici en résumé ce qu'il en subsistait :

- Un institut de recherche de renommée internationale, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) ;

- Un expert mondial de la technologie du plutonium et de la production du MOX, la Belgonucléaire, ainsi qu'un producteur de combustible nucléaire, FBFC ;
- Le bureau d'ingénierie Tractebel Engineering abritant un important département nucléaire ;
- Enfin, diverses entreprises qui produisaient des pièces servant dans des centres nucléaires comme dans des centrales électriques classiques : générateurs, turbines, installations de contrôle et de commande, etc.

Il faut aussi mentionner plusieurs entreprises que l'on ne lierait pas de prime abord avec le secteur nucléaire, mais qui joueront pourtant un rôle à un moment précis. Dans le chapitre consacré au programme nucléaire irakien, j'évoquerai par exemple la construction d'une usine de phosphate et l'entreprise belge Sybetra. Puis, il y a quelques années, un autre type d'entreprises est entré en ligne de compte, celles qui produisent des biens « à double usage », des biens susceptibles d'être utilisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur nucléaire, comme les presses isostatiques fabriquées par EPSI, une PME de Temse. Je reviendrai plus en profondeur sur ce sujet dans un chapitre ultérieur.

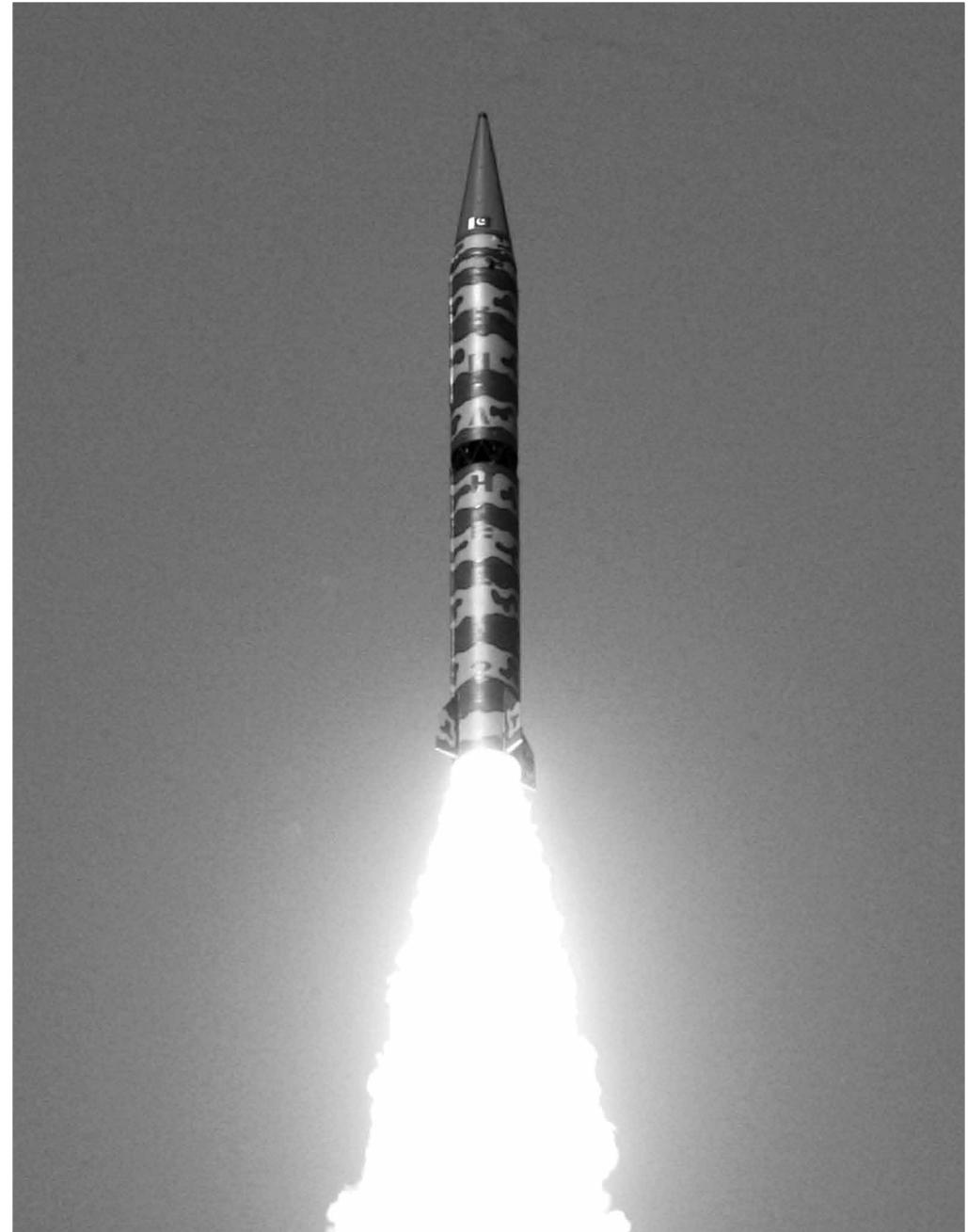
L'échec de la tentative visant à développer un puissant secteur nucléaire belge se reflète également dans l'évolution de l'une de ses associations faîtières. Le Groupement professionnel de l'industrie nucléaire (GPIN) est mis en place en 1957, dont le nombre de membres fondateurs est de 55. Il atteint même rapidement 77. Le GPIN est une fédération séparée au sein de la Fédération des entreprises de Belgique, la FEB. Dix ans plus tard, le nombre de membres a déjà subi une forte baisse. Le GPIN est finalement liquidé. Le Forum nucléaire belge – qui existe toujours à l'heure actuelle – reprend une partie de ses activités à partir de 1972 : la mise en réseau et le lobbying. À l'heure actuelle, il n'existe donc aucune organisation séparée regroupant les entreprises nucléaires au sein de la FEB. En revanche, les entreprises du secteur nucléaire sont actives au sein d'Agoria, la fédération sectorielle de l'industrie technologique en Belgique. Selon les informations présentées sur le site web d'Agoria, il



Presse isostatique chinoise,
du même type que celles construites
par l'entreprise belge Epsi

s'agit d'une dizaine d'entreprises. Si nous ne tenons pas compte des centrales nucléaires, le secteur de l'énergie nucléaire dans notre pays est devenu un petit secteur marginal tant du point de vue économique que de celui de l'emploi.

PAKISTAN



INTRODUCTION

Tandis que dans la commune rurale de Mol on s'affaire à la construction du futur Centre d'étude de l'énergie nucléaire, de l'autre côté de la planète, un pays extrêmement pauvre prend la décision de se doter d'un programme nucléaire. En visite à la Maison blanche en octobre 1954, le premier ministre pakistanais Huseyn Shaheed Suhrawardy communique ses intentions en marge de sa rencontre avec le président américain Eisenhower. Il faut dire que le discours présidentiel *Atoms for peace* de décembre 1953 a été de nature à faire pencher les plus hauts cercles pakistanais en faveur du rêve nucléaire. Ce sera le début d'un parcours très particulier. Où en sommes-nous aujourd'hui, près de 60 ans plus tard ? Le Pakistan est toujours un pays pauvre comme Job, il se débat dans des problèmes énergétiques gigantesques, il reste très instable et imprévisible au plan politique, mais il est par contre devenu une puissance nucléaire. Quel rôle a joué notre pays dans cette histoire ? Ce chapitre sera tout d'abord l'occasion de retracer le développement du secteur nucléaire au Pakistan. J'analyserai ensuite la situation et, dans un troisième temps, j'approfondirai la question de la contribution belge.

LE SECTEUR NUCLÉAIRE PAKISTANAIS, DE L'INDÉPENDANCE À AUJOURD'HUI

Il me faut détailler l'histoire du secteur nucléaire au Pakistan, sans quoi il ne me sera pas possible de cadrer l'action belge.

INDÉPENDANCE

Le Pakistan devient indépendant en 1947. Il possédait à l'époque deux petites centrales électriques, produisant 60 MW. À titre de comparaison, la centrale au gaz de Drogenbos produit à elle seule 460 MW. Aujourd'hui, le Pakistan dispose d'une capacité de 20000 MW, soit une production de 88 térawattheures (chiffre de 2005). Notre pays se situe juste au-dessus de ce chiffre (environ 90 térawattheures), mais le Pakistan compte 15 fois plus d'habitants (environ 170 millions). 40 % des Pakistanais n'ont pas l'électricité.

Le Pakistan est très pauvre. En 2010, son produit intérieur brut par habitant s'établissait à 2800 dollars¹, le plaçant au 136e rang d'une liste de 183 pays, derrière l'Inde, le Vietnam et la Bolivie. Un nouveau-né y meurt toutes les quatre minutes. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans les années 1950, le Pakistan se débrouillait plutôt bien dans la région². Les soins apportés aux mères, aux enfants et aux nouveau-nés se sont détériorés durant les décennies suivantes. Le Pakistan est un pays en développement extrêmement pauvre, qui devrait donc investir autant que possible dans l'enseignement, les soins de santé, l'agriculture, les infrastructures, etc. Hélas, il investit surtout des milliards chaque année dans la défense³. Si, au cours des trente dernières années, le Pakistan avait injecté moitié moins d'argent dans sa défense et affecté l'autre partie de ces montants à l'enseignement, à l'agriculture et aux soins de santé, des millions de Pakistanais auraient aujourd'hui une vie bien meilleure.

LA BOMBE INDIENNE

Sept ans à peine après son indépendance, le Pakistan lance un programme nucléaire civil. Deux plus tard, c'est la création de l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique, la PACE (*Pakistan Atomic Energy Commission*). Des centaines d'étudiants sont envoyés à l'étranger pour y suivre une formation en physique ou toute autre formation utile au programme nucléaire. En 1965, les États-Unis fournissent au Pakistan un réacteur de recherche et le Canada construit à Karachi un premier réacteur destiné à la production d'électricité, le KANUPP. Il entre en service en 1971. La même année, le Pakistan refuse de signer le traité sur la non-prolifération, suscitant la consternation de la communauté internationale.

¹ Chiffres du FMI.

² 13 octobre 2011 (IPS) – Selon une étude menée récemment par l'Organisation mondiale de la santé, Save the Children et la London School of Hygiene and Tropical Medicine, publiée dans la revue médicale PloS Medicine, le Pakistan fait partie des cinq pays dans le monde qui représentent la moitié de la mortalité néonatale. Les autres pays sont l'Inde, le Nigéria, la Chine et la République démocratique du Congo. La mortalité néonatale pakistanaise s'élève à 42 par 1000 naissances. La moyenne mondiale est de 23,9 par 1000 naissances.

³ 6,4 milliards de dollars en 2020, chiffres tirés de Wikipédia (SIPRI).

À la surprise de la communauté internationale, l'Inde effectue un essai nucléaire en 1974⁴. Elle baptise l'essai « le Bouddha souriant » et parle de « fins pacifiques », un très bel échantillon d'« ambiguïté nucléaire ». La non-violence est un aspect primordial du bouddhisme. En recourant à cette appellation de « Bouddha souriant », l'Inde associe l'essai à la non-violence, ce que renforcent encore les « fins (prétendument) pacifiques ».

À côté d'Israël et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui possèdent l'arme nucléaire, l'Inde devient la septième puissance nucléaire. La production d'engins explosifs nucléaires n'a été possible qu'en violant de façon flagrante les contrôles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. C'est le choc dans de nombreux pays. Un pays en développement aussi pauvre est parvenu à fabriquer un engin explosif nucléaire. Malgré le suivi attentif du programme nucléaire indien par la CIA, le service de renseignement américain, les États-Unis n'ont rien vu venir. C'est l'une des nombreuses gaffes de la CIA dans la lutte contre la prolifération nucléaire.

L'oligopole nucléaire des cinq membres permanents du Conseil de sécurité est donc brisé⁵. Le Canada désire éviter que le Pakistan ne s'engage sur la même voie et refuse de continuer à livrer de l'uranium pour le réacteur *KANUPP* à partir de 1976. Le Pakistan est furieux. L'Inde, son ennemi mortel, a la capacité de produire des armes atomiques, lui pas, et voilà que l'on sabote aussi son programme nucléaire. Le Pakistan décide de développer son propre cycle du combustible et parvient à ses fins. Au bout de quelques années, le pays maîtrise l'ensemble du cycle nucléaire, de l'exploitation de l'uranium à la production du combustible pour les réacteurs nucléaires.

Outre le *KANUPP*, le pays possède deux autres réacteurs de production d'électricité, construits en coopération avec la Chine. Durant toutes ces années, le réacteur *KANUPP* n'a que rarement tourné à plein régime

tant pour des raisons techniques qu'à cause du manque de fiabilité du réseau à haute tension. En 2009, l'énergie nucléaire ne représentait que 2,4 % de l'approvisionnement électrique. Le Pakistan souhaite porter la capacité de son énergie nucléaire à 8800 MW d'ici 2030, mais les experts sont sceptiques. Le Pakistan n'a toujours pas apposé sa signature au traité sur la non-prolifération et ne peut donc pas acheter facilement de la technologie et des biens nucléaires à l'étranger. En outre, le coût de ce programme d'investissement est très lourd pour un pays si pauvre.

LA PAEC

Intéressons-nous de plus près à la PAEC, l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique. Dès le début, elle s'est intéressée aux affaires nucléaires civiles comme militaires. Plus encore, les deux programmes sont indissociablement liés. Vu l'importance primordiale du programme nucléaire militaire, la PAEC est devenue une sorte d'« État dans l'État », doté d'un grand pouvoir. Benazir Bhutto, la fille de l'ancien président Ali Bhutto, dira plus tard aux Américains qu'elle n'en savait pas beaucoup sur le programme nucléaire, y compris lorsqu'elle occupait les fonctions de premier ministre. Au moins jusqu'en 2005, le Parlement pakistanais n'a jamais vu le budget de la PAEC. En matière de recherche scientifique et de développements technologiques, l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique est la référence absolue. Elle a aussi un accès privilégié aux faibles ressources humaines et aux rares capitaux du pays. C'est un aspect qui ne bénéficie malheureusement que d'une attention distraite chez nous. Dans des pays comme le Pakistan, l'Inde et la Corée du Nord, où les budgets et le nombre de scientifiques sont limités, le secteur nucléaire est un gouffre d'argent et de savoir-faire. Cet argent et cette expertise humaine ne peuvent donc pas être mis au service d'autres objectifs, comme l'agriculture, les soins de santé, l'enseignement ou les infrastructures, dont la population a un immense besoin. Dans ces pays, le choix de l'énergie nucléaire et des armes nucléaires porte un grave préjudice aux perspectives de développement.

⁴ L'Inde a utilisé le réacteur de recherche fourni par le Canada, le *CIRUS*. Les États-Unis ont fourni l'eau lourde. L'Inde s'était engagée, tant vis-à-vis des États-Unis que du Canada, à ne pas se servir du réacteur à des fins militaires. *Quod non*. Voir notamment Robert Mozley, *The Politics and Technology of Nuclear Proliferation* (Ndt : *La politique et la technologie de la prolifération nucléaire*), Seattle & London, University of Washington Press, 1998, p. 187.

⁵ Il avait déjà été brisé secrètement par Israël.

BHUTTO VEUT LA BOMBE

En 1971, le Pakistan perd – en deux semaines ! – une guerre contre l'Inde. Le pays est divisé en deux parties. Le Pakistan perd un territoire de 150000 kilomètres carrés, le Pakistan oriental, qui devient un pays indépendant (le Bangladesh). Cette défaite est une véritable humiliation pour le Pakistan étant donné qu'elle le prive de son influence géopolitique, stratégique et économique sur l'Asie du Sud. Au Conseil de sécurité de l'ONU, le président Zulfiqar Ali Bhutto risque la comparaison avec le traité de Versailles que l'Allemagne avait été contrainte de signer en 1919. Bhutto se jure que le Pakistan ne connaîtra plus jamais une humiliation pareille. Chez nous, à Leuven, la défaite du Pakistan laisse une terrible impression sur un jeune doctorant pakistanais. En tant qu'« Indien islamiste », Abdul Qadeer Khan et sa famille ont dû fuir leur ville natale de Bhopal pour le Pakistan, assistant en chemin au massacre de centaines de Musulmans par des Hindous. Il s'était alors juré de faire quelque chose pour son pays. La nouvelle humiliation lui donne un surcroît de motivation. Il jouera un rôle clé dans le développement de la bombe atomique pakistanaise quelques années plus tard.

Le 20 janvier 1972, le président Zulfiqar Ali Bhutto, en fonction depuis seulement un mois et toujours sous le coup de la défaite contre l'Inde le mois précédent, réunit le gratin des scientifiques et des ingénieurs du pays à Multan. Le premier ministre et les experts sont assis sous une shamiana, un baldaquin en soie aux couleurs bigarrées. Il annonce son désir d'avoir la bombe atomique et demande aux personnes présentes de s'investir de toutes leurs forces dans ce projet. Les réactions sont enthousiastes. Munir Ahmad Khan⁶, qui travaillait encore au sein de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, se voit confier la direction du projet, baptisé le « projet 706 ». Un nouveau coup de massue est asséné au Pakistan : l'Inde effectue un premier essai nucléaire en 1974, ce qui ne fait que décupler la motivation du président Bhutto, qui met absolument tout en œuvre pour disposer de l'arme nucléaire. À partir de cet instant et pendant les décennies qui suivent, cet objectif devient la mission absolument prépondérante des dirigeants du pays. Dès 1965,

⁶ À ne pas confondre avec Abdul Qadeer Khan, qui travaillait encore en Europe à cette époque.

Bhutto, alors ministre des Affaires étrangères, avait exprimé en termes clairs ce dont il s'agissait : « Si l'Inde fabrique la bombe, nous mangerons de l'herbe et des feuilles pendant mille ans, nous souffrirons même de la faim, mais nous aurons la nôtre⁷. »

ABDUL QADEER KHAN, UN ÉTUDIANT LOUVANISTE⁸

Abdul Qadeer Khan a obtenu entre-temps son doctorat à Leuven, non pas en physique nucléaire, mais en métallurgie, un domaine d'expertise qui lui portera chance. Son tuteur⁹, le professeur Brabers, lui apprend que le Laboratoire de recherche dynamique physique (FDO) de Delft, aux Pays-Bas, cherche un spécialiste en métallurgie. Khan accepte et commence à travailler pour le FDO le 1er mai 1972. Le FDO apporte son soutien à URENCO, une coopération entre la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas visant à enrichir de l'uranium¹⁰. Khan peut ainsi accéder à des informations secrètes¹¹. Il décide de « servir son pays » et recopie absolument tout ce qui lui passe entre les mains : plans de centrifugeuses, notes techniques, liste de fournisseurs de pièces détachées...

Il prend contact avec les autorités pakistanaises et devient un « espion atomique ». À la lecture de cette histoire d'espionnage, on est étonné de la facilité avec laquelle Khan a pu se procurer toutes ces informations chez URENCO. Fin 1975, sentant que la situation devient dangereuse, il fuit au Pakistan avec sa famille. Il rejoint le projet 706 en 1976. L'« affaire d'espionnage Khan » n'éclatera au grand jour que quatre ans plus tard, en 1979. La presse mondiale s'en empare et provoque de vifs débats aux Pays-Bas. Le ministre-président israélien, Menahem Begin, envoie à son homologue néerlandais une lettre expliquant les conséquences d'une éventuelle bombe atomique pakistanaise pour Israël. Quelques

⁷ Selon certaines sources, il a fait cette déclaration lors d'une conférence de presse en 1975. Je m'en tiens aux sources de *The Economist* et de *l'International Institute for Strategic Studies*.

⁸ Pour tous les détails, voir les livres d'Egmont Koch, de David Albright et de Bruno Tertrais ainsi que l'étude de l'ISSI dans la bibliographie en fin d'ouvrage.

⁹ Il est souvent cité comme son promoteur, ce qui est inexact, ce rôle revenant aux professeurs L. Delaey et A. Deruytere.

¹⁰ Ces pays ne voulaient plus dépendre des États-Unis. La France avait opté pour sa propre voie, basée sur un autre procédé technologique.

¹¹ Voir par exemple *La Libre Belgique* du 19 juin 1979 : « Le Pakistan aurait volé le secret de la bombe atomique aux Pays-Bas. »

décennies plus tard, lorsqu'il deviendra évident que le Pakistan a fourni de la technologie nucléaire à l'Iran, l'inquiétude de Begin se révélera plus que justifiée.

En 1983, un tribunal néerlandais condamnera par contumace A. Q. Khan en première instance pour espionnage. Cet arrêt a été annulé en appel pour vice de procédure. Trente ans plus tard, en Iran, les inspecteurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique mettront la main sur des dessins que Khan avait recopiés dans l'entreprise néerlandaise Almelo dans les années 1970. C'était l'œuvre du réseau international très solide bâti entre-temps par A. Q. Khan.

DEUX KHANS SUR LE CHEMIN DE LA BOMBE

Regardons d'un peu plus près le programme d'armement nucléaire du Pakistan. Il s'engage d'abord sur la piste du plutonium pour construire sa bombe atomique, comme l'Inde et Israël. Mais vu la difficulté d'acquérir la technologie de retraitement en Occident, le pays opte bien vite pour la piste de l'uranium. La piste du plutonium est développée par Munir Khan. La piste de l'uranium ne débute véritablement qu'à partir du moment où A. Q. Khan surgit avec les plans de centrifugeuses volées aux Pays-Bas. Impitoyablement, les dirigeants pakistanais joueront la carte de la concurrence et de la lutte entre les deux Khans pour les motiver plus encore à concevoir la bombe. Si Munir Khan reste à la tête de la PAEC jusqu'en 1991, A. Q. Khan parvient très vite à s'y tailler une grande autonomie et à développer son propre « État dans l'État ». Munir Khan est aussi chargé de préparer le combustible en vue de la fabrication de l'arme, l'étape finale de la production des bombes atomiques.

LA PISTE DE L'URANIUM

Abordons maintenant l'aspect technique. A. Q. Khan veut construire ses centrifugeuses pour enrichir l'uranium, ce qui est techniquement très complexe, même en disposant des plans de ces centrifugeuses. Il faut des dizaines de pièces détachées que le Pakistan n'était pas capable de produire lui-même dans les années 1970. Khan se sert donc de la liste des fournisseurs européens qu'il a emportée avec lui et met en place un



Abdul Quadeer Khan, pakistanais,
«père de la prolifération nucléaire»
vers l'Iran, la Libye et la
Corée du Nord (1935-...)

vaste programme d'achats à l'aide d'intermédiaires, de firmes fantômes, de contacts dans les ambassades, etc. Le contrôle des exportations étant encore très souple dans les années 1970 et 1980, Khan parvient, après des années de casse-tête, à réunir les pièces détachées nécessaires, à construire des centrifugeuses et à enrichir de l'uranium. Cet uranium hautement enrichi devient la matière première des armes nucléaires pakistanaises.

Des firmes allemandes et suisses ont joué un rôle clé dans l'approvisionnement de ce programme d'enrichissement. Elles gagnent énormément d'argent étant donné que Khan achète largement au-dessus du prix du marché pour être certain d'obtenir ce qu'il veut. Khan se sent le sauveur de sa patrie et le fera de plus en plus sentir au fil des ans. Il développe un véritable culte de la personnalité autour de son personnage et fait de son entreprise une organisation où travaillent plus de 10000 personnes qui fabriquent un large éventail de produits militaires et civils. À côté de ses activités officielles, il développe un gigantesque marché noir international de la technologie nucléaire avec l'aide d'intermédiaires en Afrique du Sud, à Dubaï, mais aussi en Allemagne et en Suisse. Aujourd'hui encore, nous ignorons dans quelle mesure les dirigeants pakistanais étaient au fait de ses agissements. Il semble à peu près exclu que personne au sein de l'*establishment* militaire et de l'*ISI*, le service de renseignement pakistanais, n'en ait rien su.

Début 2004, Khan est démasqué à l'issue de nombreuses années d'enquête par la CIA et le MI-6¹². La communauté internationale découvre son « œuvre » avec consternation. Si Munir Khan est le « père de la bombe atomique pakistanaise », Abdul Qadeer Khan est le « père de la prolifération nucléaire dans le monde ». Il a fourni à d'autres pays tous les ingrédients nécessaires pour produire eux-mêmes des armes nucléaires : l'expertise en matière d'enrichissement, le matériel nécessaire et le savoir-faire pour fabriquer une bombe atomique. L'importateur est devenu exportateur. Les intéressés ne sont pas des pays modèles, il s'agit de la Corée du Nord, de la Libye et de l'Iran. Mohammed el Baradei, le

chef de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, n'y va pas par quatre chemins¹³ : « Il est ahurissant de constater que la technologie nucléaire est devenue un bien privé. Si ce réseau avait pu poursuivre ses activités, certains seraient parvenus à fabriquer une bombe atomique privée et à la commercialiser sur le marché noir. Des groupes terroristes auraient eu accès à des armes nucléaires. C'était une opération extrêmement complexe. Trente entreprises dans trente pays, partout dans le monde, sont parvenues à poursuivre leurs activités pendant deux décennies. »

Les États-Unis contraignent le président Musharraf à mettre Khan sur une voie de garage. Khan s'en sort avec quelques mois de mise en résidence surveillée et recouvre la liberté début 2009. Sans doute l'accord entre le Pakistan et les États-Unis précise-t-il qu'il doit se tenir tranquille et ne faire aucune déclaration. Faut-il comprendre que le Pakistan a abandonné ses velléités d'importer clandestinement des biens destinés à son programme atomique militaire ? Malheureusement pas car le Pakistan ne peut toujours pas pourvoir à 100 % aux besoins de son programme d'armement nucléaire. Après l'arrestation de Khan, d'autres scandales continuent de faire surface. Des hommes d'affaires pakistanais, israéliens et allemands se font prendre.

LA PISTE DU PLUTONIUM

Mais revenons aux années 1970, une période cruciale pour comprendre l'action belge au Pakistan. Jimmy Carter devient président des États-Unis en janvier 1977. La lutte contre la diffusion des armes nucléaires est l'une de ses grandes priorités politiques. Il ne veut plus entendre parler du retraitement de matière fissile irradiée à cause des risques de prolifération¹⁴. L'Europe, l'Union soviétique et le Japon ne suivent pas cette ligne et continuent le retraitement. Le Pakistan est l'un des pays que le président Carter tient particulièrement à l'œil. Il veut éviter qu'il ne développe des armes nucléaires. Jimmy Carter blâme vivement l'Allemagne et la Suisse pour leur étourderie. Ils ne devraient pas autoriser

¹³ De Standaard, les 18 et 19 décembre 2004.

¹⁴ Son prédécesseur, le président Ford, sous la pression de Carter qui menait une campagne très dur sur ce thème, avait déjà annoncé le 28 octobre 1976 un renforcement strict de la politique américaine.

¹² Le service de renseignement britannique.

l'exportation de matériel sensible vers le Pakistan. En avril 1977, il veut mettre fin à la diffusion de la technologie de retraitement, ce qui entraînera un bras de fer avec les Français, désireux de construire une usine de retraitement au Pakistan. Mais tout change à la Noël 1979, lorsque les Russes envahissent l'Afghanistan. Les États-Unis ont besoin du Pakistan dans leur lutte contre l'occupation russe. Zbigniew Brzezinski, le conseiller à la sécurité nationale de Carter, le dit sans détours dans un mémo à son président : « Cela nécessitera un réexamen de notre politique vis-à-vis du Pakistan, des garanties accrues à son égard et une hausse de l'aide en matière d'armes. Malheureusement, il nous faudra accepter que notre politique de sécurité à l'égard du Pakistan ne puisse être dictée par notre politique de non-prolifération¹⁵. » À partir de ce moment, le Pakistan peut poursuivre sa course au statut de puissance nucléaire plus aisément. La lutte contre l'Union soviétique passe avant la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

En 1978, la CIA écrit dans une note *top secret* que le Pakistan possède un programme d'armement nucléaire clandestin. Le document mentionne uniquement la piste du plutonium via le réacteur *KANUPP*¹⁶.

Un document officieux et un télégramme adressés par l'ambassade américaine à Bruxelles au département d'État, le ministère américain des Affaires étrangères, et datés du 13 novembre 1978, sont encore plus intéressants¹⁷. Le télégramme contient un procès-verbal d'une rencontre entre un diplomate américain et Raoul Schoumaker, directeur général du ministère belge des Affaires étrangères. Schoumaker reçoit du diplomate américain une note officieuse concernant la ligne politique américaine sur une usine de retraitement au Pakistan¹⁸. Celle-ci a été remise à douze pays. Son contenu est très préoccupant : « Le Pakistan

pourrait tenter d'obtenir de l'expertise technique, du matériel et des équipements auprès de personnes et d'entreprises dans divers pays étrangers, dont le vôtre. [...] En outre, nous possédons des informations particulièrement délicates selon lesquelles la conception et le travail de développement d'un engin explosif nucléaire sont en cours au Pakistan. » « Si l'usine de retraitement devait être construite à Chasma ou dans le complexe de PINSTECH, le pays aurait assez de plutonium pour produire plusieurs armes nucléaires chaque année », affirme encore la note. Schoumaker dit au diplomate américain qu'il ne doute pas un instant que le président pakistanais veut la bombe et qu'il sera difficile de l'en empêcher. Il ajoute que le gouvernement belge s'oppose *unequivocally* (Ndt : *sans aucune équivoque*) à toute prolifération nucléaire et qu'il ne permettrait pas que des entreprises belges coopèrent d'une quelconque manière au programme d'armement nucléaire pakistanais. Le télégramme reproduit aussi un bref compte-rendu d'une réunion entre un diplomate anglais et Simone Herpels, haut fonctionnaire aux Affaires étrangères et responsable des dossiers nucléaires. Madame Herpels y annonce qu'elle en informera le ministère des Affaires économiques, qui est en effet compétent dans les dossiers d'exportation. Elle ajoute que le ministère des Affaires étrangères a son mot à dire dans les dossiers sensibles et que ces dossiers font l'objet d'un suivi rigoureux. À partir de novembre 1978, les autorités belges avaient donc parfaitement connaissance du programme d'armement nucléaire clandestin du Pakistan et que ce pays pourrait donc aussi tenter de faire des achats sur notre territoire. Il nous est permis de penser que les autorités belges, eu égard à la relation particulièrement tendue entre l'Inde et le Pakistan et à nos obligations légales découlant de la ratification du traité sur la non-prolifération, feraient preuve de la plus grande vigilance. Comme nous le verrons plus bas, il n'en a hélas rien été.

Les Américains continuent de prendre des initiatives diplomatiques. En 1979, une délégation américaine visite l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Suisse et la Belgique afin d'indiquer que le Pakistan souhaite acheter des biens par le truchement de sociétés écrans et

15 Voir FAS : www.fas.org/sgp/crs/nuke/RL32745.pdf

16 Egmont Koch, *Atoombommen voor Al-Qaeda* (Ndt : *Des bombes atomiques pour Al-Qaida*), Antwerpen/Amsterdam, Houtekiet, 2005, p. 81.

17 The Nuclear Security Archive (Ndt : *Les archives de la sécurité nucléaire*), US Embassy Belgium cable 21508 to State Department, 13 November 1978, Secret (www.gwu.edu/~7Ensarchiv/nukevault/ebb352/doc13k.pdf).

18 The Nuclear Security Archive, US Demarche on Pakistani Reprocessing Plant, Department of State cable 281962 to US Embassy United Kingdom et al., 4 November 1978 (www.gwu.edu/~7Ensarchiv/nukevault/ebb352/doc12.pdf).

d'intermédiaires pour mener à bonne fin son programme nucléaire militaire. Les autorités belges sont donc une fois de plus averties.

Pendant ce temps, les Pakistanais ne restent pas les mains dans les poches. Munir Khan continue d'explorer la piste du plutonium, qui s'appuie toute entière sur le réacteur à eau lourde *KANUPP*. Ce type de réacteur offre un grand avantage parce qu'il ne nécessite que de l'uranium ordinaire et non pas de l'uranium enrichi. On peut donc se passer de la technologie complexe de l'enrichissement. En revanche, il faut relever un autre grand défi. Comment extraire le plutonium de la matière fissile irradiée ? Cela exige le recours à une technologie aussi particulière que complexe, la « séparation du plutonium » ou le « retraitement ». Le Pakistan s'efforcera pendant des années de l'acheter à l'étranger et finira par y parvenir.

Le *KANUPP* est placé sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Cela étant, certains experts estiment qu'il est parfaitement possible de tromper l'Agence et de subtiliser de la matière fissile en toute discrétion pour en extraire ensuite le plutonium. Par ailleurs, le Pakistan a empêché l'Agence d'effectuer un contrôle du *KANUPP* en 1981 et en 1982. Il est très probable que des experts pakistanais aient retiré de la matière fissile irradiée du réacteur pour en extraire le plutonium. Une note confidentielle du département d'État américain du 23 juin 1983 confirme :

- « Le gouvernement du Pakistan poursuit tout à la fois la piste du retraitement et celle de l'enrichissement de l'uranium afin d'obtenir des matières fissiles pour son programme. Il construit une usine à proximité de PINSTECH capable d'extraire de petites quantités de plutonium du combustible du réacteur *KANUPP*.
- Nous pensons que les applications finales de l'uranium enrichi produit à Kahuta, une installation qui n'est pas contrôlé par l'AIEA, sont clairement des armes nucléaires. »

Les Américains savent donc depuis 1983 que le Pakistan suit deux pistes pour se doter d'armes nucléaires. Les régimes et les services de renseignements de pays amis en ont probablement été informés également,

histoire d'éviter qu'ils coopèrent, consciemment ou inconsciemment, au programme atomique pakistanais.

Un autre passage de la note du département d'État concerne le *KANUPP*, le réacteur à eau lourde fourni par le Canada :

- « Le combustible usé provenant du *KANUPP* est la seule source de quantités adéquates d'uranium irradié pouvant soutenir un programme d'armes nucléaires. En revanche, pour utiliser ces matières, le Pakistan devrait probablement abroger ou violer l'accord sur les garanties signé entre le Pakistan et le Canada et l'AIEA.
- Le Pakistan introduit des barres de combustible produites localement dans (le réacteur) *KANUPP* et l'incapacité qui en résulte pour l'AIEA de contrôler la quantité de combustible qui passe dans le réacteur, ainsi que le constat de l'AIEA selon laquelle d'autres mesures de garanties se sont révélées inadéquates au cours des dix-huit derniers mois, ont suscité des inquiétudes quant au possible détournement de combustible usé depuis le réacteur vers des installations nucléaires non garanties. »

Les Américains se rendent parfaitement compte que la surveillance de *KANUPP* par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ne permet pas de garantir qu'il n'y a pas de manipulation. Les Pakistanais peuvent faire irradier du combustible nucléaire qu'ils ont produit eux-mêmes dans le réacteur pour en faire du plutonium. Seize ans plus tard, le gouvernement Verhofstadt I sera confronté exactement aux mêmes préoccupations.

Munir Khan savait qu'extraire le plutonium du *KANUPP* était un procédé compliqué et lent. En 1986, il lance la construction d'un premier réacteur à eau lourde sur le site de Khushab avec l'aide des Chinois. Celui-ci ne sera pas sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Deux réacteurs sont opérationnels aujourd'hui et assurent une production annuelle de plutonium d'environ 22 kg, ce qui suffit certainement pour deux bombes atomiques. Selon la *Nuclear Threat Initiative* (Ndt : *Initiative contre le menacé nucléaire*), le seul réacteur *Khushab-1* a déjà produit assez de plutonium pour sept à

dix-sept armes. Deux nouveaux réacteurs au plutonium sont encore en construction. Le premier directeur du réacteur de Khushab était Sultan Bashiruddin Mahmmod, qui a assisté à la réunion historique avec le président Bhutto à Multan et que nous croiserons encore lorsque nous évoquerons le lien entre les savants nucléaires pakistanais et Al-Qaida.

VICTOIRE D'A. Q. KHAN

Munir Khan reçoit des Chinois les plans permettant de fabriquer une bombe atomique durant les années 1980. Ces plans sont essentiels puisque, préparer la matière fissile pour construire une arme est tout sauf une sinécure. La Chine a largement aidé le Pakistan, jouant ainsi un mauvais tour à son ennemi mortel, l'Inde. Par ailleurs, la Chine a aidé le Pakistan également en ce qui concerne d'autres aspects cruciaux de son programme nucléaire militaire, notamment la fourniture d'eau lourde et d'équipements de haute technologie.

Le 11 mars 1983, le Pakistan effectue avec succès ses premiers « essais à froid ». Il s'agit d'essais réalisés avec de la matière nucléaire qui ne libère pas d'énergie. Ces essais sont placés sous la responsabilité du docteur Ishfaq Ahmed de l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique (PAEC), et qui en deviendra plus tard le directeur. Sont également présents le directeur de la PAEC, Munir Khan, et le ministre des Finances, Ghulam Ishaq Khan¹⁹.

Un mois plus tard, le Pakistan produit ses premières matières destinées à une bombe, de l'uranium hautement enrichi, d'une teneur d'environ 90 %. Même si ce ne sont que quelques grammes, un nouveau seuil crucial a été franchi sur la longue route qui mène à la bombe.

En novembre 1983, un tribunal néerlandais condamne A. Q. Khan par contumace pour espionnage. Il va de soi que la presse donne une immense publicité à cette condamnation.

¹⁹ Je mentionne ces noms uniquement parce qu'ils reviendront dans le chapitre consacré à l'implication belge dans le programme nucléaire pakistanais.



Munir Ahmed Khan, père de la bombe atomique pakistanaise (1920-1999).

En 1984, les États-Unis procèdent à la mesure d'échantillons qu'ils ont pris en secret dans les environs de l'usine de retraitement située dans la ville pakistanaise de Kahuta. Il s'agit d'uranium hautement enrichi, à environ 90 %. La même année, Khan déclare dans une interview qu'il a enrichi de l'uranium et « que nous pouvons fabriquer la bombe si nécessaire ». Cette dernière affirmation est probablement du bluff.

Aux dires de l'International Institute for Strategic Studies (IISS), le Pakistan a eu assez d'uranium hautement enrichi pour construire une arme nucléaire en 1985-86. Cette information est rendue publique par le *Washington Post* en novembre 1986.

1987 est une année de fortes tensions entre l'Inde et le Pakistan et A. Q. Khan répète dans la presse qu'il peut faire la bombe. Il faut voir dans ces propos une menace à l'encontre de l'Inde qui effectuait un gigantesque exercice militaire (l'opération Brasstacks).

L'Inde effectue une série de cinq essais nucléaires en mai 1998. Le Pakistan veut maintenant montrer de quoi il est capable. Deux semaines plus tard, le 28 mai 1998, le Pakistan effectue ses premiers essais nucléaires avec cinq bombes à uranium²⁰. C'est ainsi que le très pauvre Pakistan devient le huitième pays²¹ au monde – et le premier pays musulman – qui dispose d'armes nucléaires. Aussitôt la nouvelle connue, une immense joie s'empare de tout le pays, une allégresse qui gagne ensuite l'ensemble du monde arabe. Au Caire, la capitale égyptienne, la population danse dans la rue. Deux jours plus tard, le Pakistan effectue un sixième test²², un de plus que l'Inde donc, histoire de forcer le respect. Le Conseil de sécurité des Nations unies approuve une résolution qui condamne les essais. Bill Clinton, le président américain, annonce des sanctions économiques à l'encontre de l'Inde et du Pakistan.

L'Inde et le Pakistan s'engagent en 1999 à instaurer un moratoire sur les essais nucléaires (les accords de Lahore). Cependant, dans l'intervalle de

temps, le Pakistan a augmenté sa capacité de production et de retraitement de plutonium et dispose de missiles à moyenne portée pour transporter les têtes nucléaires. En d'autres termes, le Pakistan renforce et affine à toute vitesse sa capacité nucléaire mais renonce, principalement sous la pression des États-Unis, à de nouveaux essais nucléaires. Il fait dire qu'il n'était pas nécessaire de procéder immédiatement à de nouveaux essais. L'ennemi héritaire, l'Inde, et le reste du monde savaient désormais que le Pakistan était une puissance nucléaire. La capacité de dissuasion, à laquelle le pays avait consacré tant d'années et d'efforts, était enfin opérationnelle.

GUERRES

L'Inde et le Pakistan se sont faits la guerre à trois reprises pour le Cachemire (en 1947-1948, 1965 et 1999) et une autre fois sur la partition du Pakistan (en 1971). D'innombrables incidents frontaliers ont aussi eu lieu et, en certaines de ces occasions, la menace du recours aux armes nucléaires a été sérieuse. En 1987, la tension entre les deux pays est à son comble. L'Inde organise l'exercice militaire le plus ambitieux de son histoire, l'opération Brasstacks²³, la plus grande mobilisation militaire depuis la Seconde guerre mondiale. Le Pakistan craint une attaque indienne et mobilise massivement ses soldats. La communauté internationale devient très nerveuse. La CIA se met en état d'alerte, au niveau le plus élevé. Le président pakistanais, Zia-ul-Haq, se montre des plus fermes : « Si vos forces [armées indiennes] traversent la frontière indo-pakistanaise ne serait-ce que d'un seul centimètre, nous réduirons vos villes à néant. » Il n'hésiterait donc pas à recourir – le premier – aux armes nucléaires. A. Q. Khan en rajoute encore un peu : « Personne ne peut défaire le Pakistan ou nous considérer comme battus. Nous sommes ici pour rester et nous disons clairement que nous utiliserons la bombe si notre existence est menacée²⁴. » Les deux frères ennemis n'en viendront heureusement pas à la guerre mais la menace du Pakistan de recourir aux armes nucléaires n'en était pas moins réelle et très inquiétante. Le Pakistan avait-il déjà des armes nucléaires prêtes à

²⁰ Il n'est pas sûr que les cinq essais aient réussi. L'analyse des chocs sismiques n'aurait montré que deux explosions; Bruno Tertrais, p. 167, et IISS, p. 33.

²¹ J'inclus Israël.

²² Il s'agissait peut-être d'une bombe au plutonium, mais la source de plutonium est incertaine.

²³ *Brass tacks* signifie en quelque sorte « en venir aux choses sérieuses ».

²⁴ *The Observer*, le 1er mars 1987

l'emploi ? Probablement pas. Mais le président Zia-ul-Haq aurait donné pour instruction d'accélérer le processus de production.

En 1999, dans le cadre de la guerre du Kargil, un conflit armé opposant les deux pays au Cachemire, les belligérants en viennent de nouveaux à des propos lourds de conséquences. Le ministre pakistanais des Affaires étrangères lance un avertissement ferme et dit ne pas hésiter « à utiliser toute arme disponible dans son arsenal ». Il fait ainsi référence en termes voilés à la possibilité d'utiliser des armes nucléaires. Le Pakistan ayant effectué des essais l'année précédente, tout le monde savait que la menace était très sérieuse. La guerre de Kargil est à ce jour la seule guerre ayant opposé deux pays dotés d'armes nucléaires.

De nouvelles tensions CRISPENT les relations entre les deux voisins de fin 2001 à octobre 2002. Et de nouveau, il faut craindre un tir nucléaire. Le président pakistanais Pervez Musharraf affirme : « [...] toute incursion des forces indiennes à travers la ligne de contrôle déchaînera une tempête qui balayera l'ennemi. » Il souligne aussi que le Pakistan est en mesure de causer « des dommages irréparables à l'ennemi ».

Le conflit entre l'Inde et le Pakistan est très loin d'être réglé et pourrait se réveiller à tout moment, comme l'ont montré les attaques terroristes dans la ville indienne de Mumbai en novembre 2008. Les menaces et les risques nucléaires referont inéluctablement surface à ce moment-là.

RÉSUMÉ

Le Pakistan est donc devenu en 1998 la huitième puissance nucléaire. Si l'on en croit la presse, il est permis de penser qu'Abdul Qadeer Khan est bien le « père de la bombe atomique pakistanaise », une affirmation pourtant contestable. A. Q. Khan a mené pendant ces années une politique de communication très décidée, a plus forte raison en ce qui concerne ses propres mérites. Mais aussi crucial qu'ait pu être son rôle, Munir Khan mérite tout autant que lui le titre de « père de la bombe atomique pakistanaise ».

L'Inde et le Pakistan continuent aujourd'hui encore à marcher sur des œufs. Les deux pays possèdent des armes nucléaires. Le Pakistan a beau investir des montants considérables dans l'armée depuis des décennies, la puissance militaire indienne demeure largement supérieure à la sienne. Le Pakistan sait qu'il ne peut pas compter sur les États-Unis pour garantir sa sécurité et qu'il lui faut par conséquent la garantir lui-même. Il ne dispose que d'un seul moyen pour montrer sa force militaire et dissuader l'Inde, les armes atomiques. Nous retrouvons bien la logique de la Guerre froide, ainsi que la dissuasion placée au centre d'une doctrine militaire. Une situation pour le moins préoccupante. Si les tensions entre les deux pays se ravivent, existe-t-il un risque qu'une partie de l'armée pakistanaise se serve malgré tout d'armes atomiques contre l'Inde ? Nous ne connaissons pas l'ampleur de ce risque. Ou existe-t-il un risque que le Pakistan se serve d'armes atomiques plus petites contre les troupes indiennes pour obliger les États-Unis, la Russie et la Chine à intervenir ? L'Inde fera-t-elle preuve de sang froid et renoncera-t-elle à utiliser ses armes nucléaires ? Et nous n'avons même pas abordé le risque qu'une bombe atomique pakistanaise se retrouve entre les mains de fondamentalistes ou de terroristes. Le Pakistan a-t-il la capacité de causer des « dommages irréparables à l'ennemi » ? Malheureusement oui. Son arsenal nucléaire, selon les experts, est assez conséquent pour semer la mort et la destruction dans une dizaine de villes indiennes²⁵. De son côté, l'Inde peut aussi raser un certain nombre de villes pakistanaises. Nulle part ailleurs dans le monde deux ennemis jurés équipés d'arsenaux militaires nucléaires ne vivent une situation à ce point tendue.

Par ailleurs, ce conflit est totalement sous-estimé dans notre pays. C'est à peine si la presse et le monde politique le suivent. Pour la plupart des gens, le Cachemire – la région située à l'épicentre des tensions – continue d'évoquer davantage la laine qu'un conflit international.

²⁵ International Institute for Strategic Studies (IISS), *Nuclear Black Markets : Pakistan, A.Q. Khan and the rise of proliferation networks. A net assessment* (Ndt : Marchés noirs nucléaires : le Pakistan, A.Q. Khan et la montée des réseaux de la prolifération. Évaluation nette), London, IISS, 2007, p. 38.

LES BOMBES ATOMIQUES PAKISTANAISES POURRAIENT-ELLES ÊTRE VOLÉES PAR DES TERRORISTES ?

C'est le cauchemar absolu : des armes nucléaires pakistanaises tombant aux mains d'un « acteur non étatique ». Une organisation terroriste, une partie de l'armée pakistanaise ou encore le service de renseignement, l'ISI, ayant décidé de ne plus se soucier des autorités pakistanaises et poursuivant sa propre politique. Les États-Unis ont fourni au Pakistan une assistance technique pour la surveillance de ses sites nucléaires, de ses têtes nucléaires et de ses laboratoires à concurrence de dizaines de millions de dollars. Ils restent pourtant sur leurs gardes et auraient mis au point des plans d'urgence pour sécuriser l'arsenal nucléaire pakistanaise en cas de crise. Une telle crise pourrait être causée tant pas une menace extérieure (terroriste) qu'intérieure (provenant du secteur nucléaire pakistanaise ou de l'armée pakistanaise). Le Pakistan soutient naturellement qu'il n'y a absolument aucun risque. Mais comment garantir une telle chose quand on sait que près de 70000 travailleurs sont concernés. Même aux États-Unis, ce ne serait pas une sinécure de s'assurer de la fiabilité de ces 70000 personnes, de leur incorruptibilité et de la mise en œuvre de procédures de sécurité efficaces. Dans un pays comme le Pakistan, une telle entreprise me semble relever de l'impossible. Une étude du Belfer Center for Science and International Affairs de l'Université de Harvard estime que les armes nucléaires pakistanaises « plus qu'aucun autre arsenal nucléaire au monde, sont exposées aux extrémistes islamistes en quête d'armes nucléaires ». David Albright, un expert américain des armes atomiques, a écrit que « de nombreuses fuites ont eu lieu dans le cadre du programme d'informations classifiées et d'équipement nucléaires sensibles du Pakistan, et il y a donc lieu de s'inquiéter de ce que ceux-ci puissent être achetés au Pakistan ». En 2004, le directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, Mohammed El-Baradei, a formulé la situation en ces termes : « Nous sommes en fait engagés dans une course contre la montre qu'à mon sens nous ne pouvons nous permettre. L'imminence du danger est considérable, non seulement parce que des pays sont en train d'acquérir

des armes nucléaires, mais aussi parce que des terroristes pourraient mettre la main sur de l'uranium ou du plutonium²⁶. »

En résumé : nous ne savons pas si les armes et les installations nucléaires pakistanaises sont suffisamment sécurisées contre le terrorisme ou les abus d'acteurs intérieurs. Les États-Unis ont-ils cette information ? Peut-être ne veulent-ils pas la divulguer pour ne pas embarrasser les dirigeants politiques et militaires du pays ? Peut-être n'ont-ils pas cette information. Ce ne serait pas vraiment rassurant. Souvent, dans le secteur nucléaire, une surprise invraisemblable se produit au bout de quelques années. Pour l'heure, commençons par nous pencher sur les contacts entre Al-Qaida et deux experts de haut niveau du secteur nucléaire pakistanaise.

LE PAKISTAN ET AL-QAIDA

En août 2001, Ousama Ben Laden et son bras droit Ayman al-Zawahiri – qui lui a succédé à la tête d'Al-Qaida – rencontrent deux experts de haut niveau du secteur nucléaire pakistanaise : Sultan Bashiruddin Mahmood Ahmad et Chaudhry Abdul Majid. Al-Qaida s'intéressait aux armes nucléaires depuis longtemps. Au début des années 1990, un militant était parti à la recherche d'uranium au Soudan²⁷. En mai 1998, juste après les essais nucléaires pakistanaise, Ousama Ben Laden avait publié un texte intitulé *La bombe atomique de l'Islam*. Il y appelait les Musulmans²⁸ à « acquérir la puissance nucléaire afin d'intimider l'ensemble des ennemis commandés par l'alliance sionisto-chrétienne ». La même année, Al-Qaida recherche le contact avec A. Q. Khan, mais sans résultat²⁹. En 1999, Ben Laden déclare dans une interview au *Time Magazine*³⁰ que l'acquisition d'armes chimiques ou nucléaires est un devoir.

En août 2001, les dirigeants d'Al-Qaida ont un nouveau contact avec deux experts nucléaires. Mahmood a été pendant des années l'un des

²⁶ David Albright, *Peddling peril. How the secret nuclear trade arms America's enemies* (Ndt : *Le péril du trafic : comment le commerce nucléaire clandestin arme les ennemis de l'Amérique*), New York, Free Press, 2010, p. 182.

²⁷ David Albright, *ibid.*, p. 169.

²⁸ Bruno Tertrais, *Atlas mondial du Nucléaire*, Paris, Editions Autrement, 2011, p. 185.

²⁹ David Albright, *ibid.*, p. 169.

³⁰ *Time Magazine*, le 11 janvier 1999.

principaux experts du programme nucléaire pakistanais. Il y a exercé différentes fonctions, notamment la direction du programme d'enrichissement ainsi que la responsabilité de la construction et de l'exploitation du réacteur de Khushab, où l'on produit le plutonium destiné aux armes nucléaires. Seulement voilà, Mahmood est séduit par les sirènes fondamentalistes et est congédié par le gouvernement pakistanais en 1999. Un an plus tard, il fonde une organisation caritative, Ummah Tameer-e-Nau (UTN), ce qui signifie « Fondation pour la construction d'une communauté islamiste mondiale ». Officiellement, l'objectif consiste à octroyer une aide au développement à l'Afghanistan, mais il s'agit en fait d'équiper en armes les talibans et Al-Qaida. L'UTN reçoit la bénédiction formelle du mollah Omar, chef des talibans afghans. Le président d'honneur est Hamid Gul, l'ancien chef du service pakistanais de renseignement, l'ISI, un État dans l'État³¹. Mahmood devient directeur au sein de L'UTN, comme Majid. Ce dernier est un expert en matière de plutonium et un ancien directeur de PINSTECH. Il a pris sa retraite l'année précédente. Mahmood et Majid ont été contactés par Al-Qaida pour parler d'armes nucléaires. La réunion se tient autour d'un feu de camp et les deux experts expliquent l'ABC des bombes atomiques. Ben Laden dit avoir des matières radioactives mais apprend à sa grande déception que cela ne suffit pas du tout pour faire une bombe atomique, que c'est un procédé très compliqué. On parle aussi de « bombes sales », des bombes classiques contenant des matières radioactives. Le 23 octobre 2001, Mahmood et Majid sont arrêtés par l'ISI, probablement à la demande des États-Unis. L'ISI les relâche pourtant très vite parce qu'il n'existe prétendument aucun danger. Les États-Unis n'en sont pas convaincus et le directeur de la CIA, George Tenet, se rend personnellement au Pakistan pour demander qu'on arrête de nouveau les deux hommes. Ils ne seront pas poursuivis. Mahmood a été en résidence surveillée pendant des années et jouirait d'une liberté de mouvement limitée. Majid est décédé en 2006.

³¹ Le service de renseignement pakistanais a été souvent mis en cause ces dernières années pour l'appui qu'il fournit à la fois aux talibans afghans et aux mouvements terroristes qui prennent l'Inde pour cible. Il est particulièrement difficile d'apprécier le pouvoir et la stratégie de l'ISI, sans même parler de la question de savoir s'il existe bien un seul ISI. Peut-être est-il question d'un monstre polycéphale dont les têtes se tournent parfois dans des directions différentes ? Les responsables politiques pakistanais contrôlent-ils l'ISI ? Probablement pas. Et l'armée pakistanaise ? C'est quasiment impossible à dire. Et donc très inquiétant.

Mahmood et Majid étaient des experts nucléaires de haut niveau, mais ils n'étaient pas spécialisés dans les armes. Seuls, ils n'étaient pas en mesure de transmettre à Al-Qaida les connaissances et l'expertise nécessaires pour fabriquer une bombe atomique. Et même si Al-Qaida avait reçu les plans des installations d'enrichissement, des usines de retraitement, des armes nucléaires, etc., le réseau n'aurait pas été capable de les construire rapidement. Un tel exercice exige une mobilisation énorme d'expertise que l'organisation ne possédait pas. Pour autant, même si Al-Qaida n'est plus du tout aujourd'hui l'organisation internationale imposante et parfaitement huilée d'il y a dix ans, il est bien évidemment inquiétant qu'une organisation terroriste, capable de mener de grandes attaques, ait envisagé très sérieusement d'acquérir des armes nucléaires ou des bombes sales, et qu'elle ait pris contact avec des experts de haut niveau du secteur nucléaire pakistanais. Outre cette réunion en 2001, d'autres réunions auraient eu lieu entre des savants nucléaires pakistanais et des membres d'Al-Qaida.

On s'en doute, les réunions entre Al-Qaida et des savants nucléaires pakistanais ont mis les services de renseignement et les quartiers généraux occidentaux dans tous leurs états. Le Pakistan compte environ 2000³² scientifiques et experts en possession d'informations sensibles du point de vue de la prolifération. Comment surveiller de près les allées et venues d'autant de personnes ? Lors de la prise de Kaboul (Afghanistan) en novembre 2001, les Américains ont trouvé dans le logement des dirigeants d'Al-Qaida des documents relatifs à la production d'armes nucléaires et de bombes sales. Il ne semble pas non plus exclu que des informations sensibles sur des armes biologiques, chimiques et nucléaires aient été transmises à Al-Qaida à travers l'organisation de Mahmood et Majid. La mort d'Ousama Ben Laden, le 2 mai 2011, clôture sans aucun doute un chapitre de l'ère Al-Qaida. Mais qui oserait jurer que l'organisation ne peut se réinventer et se relancer ? Qu'une autre organisation ne peut voir le jour ? Quoi qu'il en soit, depuis la discussion autour d'un feu de camp entre Ben Laden et les deux savants pakistanais de l'atome, les éléments suivants sont établis :

³² Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 172.

- Une organisation terroriste dont la puissance de frappe était considérable avait décidé d'acquérir une bombe atomique ou une bombe sale.
- Des savants nucléaires étaient disposés à apporter leur contribution.
- À l'insu des autorités du pays (certains savaient peut-être mais ont préféré fermer les yeux).
- Ainsi qu'à l'insu des services de renseignement étrangers.

Personne ne peut affirmer avec certitude qu'une situation analogue ne se reproduira pas à l'avenir. Rolf Mowatt-Larsen, un haut fonctionnaire du Département américain de l'Énergie, a exprimé la chose en ces termes à l'occasion d'une audition devant le Congrès en avril 2008 : « La tâche des services de renseignement n'est pas aisée. Nous devons trouver quelque chose dont la taille correspond à l'échelon tactique, mais dont l'impact est stratégique. Nous devons empêcher que ne se passe quelque chose qui ne s'est jamais produit dans le passé. [...] Durant les premières années du 21^e siècle, notre capacité de prévenir des efforts non étatiques visant à développer et à faire exploser une arme nucléaire sera mise à l'épreuve³³. »

CONSTATS & ANALYSE

Le Pakistan est un pays très particulier. Il n'est certainement pas un « État failli » à l'image de la Somalie ou du Congo, par exemple. Il est aussi très différent de la Chine et de l'Inde, qui possèdent leur propre modèle de développement. Ces deux pays bénéficient depuis déjà des années d'une forte croissance économique et peuvent offrir à leurs habitants une perspective à la fois nouvelle et meilleure (bien que la pauvreté y soit encore considérable et que la facture écologique de cette croissance atteigne, dans les deux pays, un montant inimaginable). L'enseignement et les soins de santé au Pakistan sont lamentables. Les élites politiques et militaires n'apportent pas de réponse à la forte croissance de la population. Ni les élites politiques ou socio-économiques, ni la classe moyenne n'ont un projet tenant et applicable. L'armée est la seule institution qui fonctionne bien et jouit du respect d'importantes couches

³³ David Albright, *ibid.*, p. 184.

de la société. Ainsi quand les États-Unis ont éliminé Ousama Ben Laden dans la ville pakistanaise d'Abbottabad, ils en ont informé d'abord le général Kayani, le commandant de l'armée pakistanaise, puis seulement le président pakistanais³⁴. La population a été multipliée par cinq au cours des cinquante dernières années et, d'ici 2050, le pays pourrait abriter 340 millions de personnes. Cette masse de gens va-t-elle se résigner à l'absence de toute perspective d'un avenir meilleur³⁵ ?

Depuis des décennies, l'Inde et le Pakistan sont engagés dans une Guerre froide asiatique dont certains ingrédients rappellent la situation qu'a connue l'Europe occidentale. Une course aux armements tant conventionnels que nucléaires. Les chiffres donnent le vertige. Le Pakistan, ces dix dernières années, a reçu une aide américaine d'un montant avoisinant 14,2 milliards d'euros³⁶. L'armée en a aspiré la majeure partie. En chiffres absolus, en 2010, le Pakistan se trouvait au 28^e rang mondial avec un budget de la défense de 6,4 milliards de dollars. L'Inde voisine, l'ennemi héréditaire, était à la 10^e place, avec 36 milliards de dollars³⁷. L'armée dévore un sixième du budget pakistanais en l'absence de tout contrôle parlementaire sur les dépenses. L'armée possède de très nombreuses entreprises, emploie plus de 500000 personnes et se livre à d'intenses activités politiques³⁸. Elle accapare non seulement 16 % du budget annuel, contre par exemple 1,2 % pour l'enseignement, mais elle détient aussi entre 10 et 15 % de l'économie à travers ses activités économiques³⁹. Durant la période 2006-2010, selon l'Institut de recherche suédois SIPRI, l'Inde a été le premier importateur d'armes conventionnelles lourdes⁴⁰. Les forces armées classiques indiennes sont beaucoup plus nombreuses que celles du Pakistan, lequel s'en inquiète. Le Pakistan mise donc sur l'arsenal nucléaire pour que l'Inde renonce à l'idée d'une guerre conventionnelle et refuse en outre d'exclure de

³⁴ *The Economist*, le 14 mai 2011.

³⁵ Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 181.

³⁶ *De Tijd*, le 24 mai 2011.

³⁷ SIPRI, 2010.

³⁸ *The Economist*, le 14 mai 2011.

³⁹ *De Morgen*, le 4 mai 2011.

⁴⁰ *De Morgen*, le 15 mars 2011.

frapper le premier avec cet arsenal, tandis que l'Inde s'engage pour sa part effectivement à ne pas y recourir la première. Ainsi, l'Inde et le Pakistan poursuivent à toute vitesse le développement de leur armement nucléaire. Au cours de la seule année 2010, les deux pays se sont dotés de vingt à trente armes nucléaires supplémentaires. En outre, ils continuent d'investir dans le développement de missiles balistiques capables de porter ces armes. Selon la Fédération des scientifiques américains, l'Inde possède environ 110 têtes nucléaires et le Pakistan, 80. La Grande-Bretagne a l'intention de réduire à 120 le nombre de ses têtes opérationnelles pendant que le Pakistan continue d'en produire de nouvelles. Deux pays qui étaient encore une colonie de la Grande-Bretagne en 1947 posséderont prochainement une puissance nucléaire supérieure à celle de leur ancien colonisateur. Voilà qui ne saurait mieux illustrer le caractère multipolaire du monde d'aujourd'hui.

L'hebdomadaire *The Economist* a consacré son éditorial du 21 mai 2011 aux tensions entre l'Inde et le Pakistan, sous le titre *The world's most dangerous border* (Ndt : *La frontière la plus dangereuses du monde*). L'auteur, pour remonter aux racines du conflit, cite un dangereux cocktail de religion, de conflit territorial et d'histoire. La conclusion, entre les États-Unis et l'Inde, en 2008, d'un traité permettant à l'Inde d'acquérir facilement de la technologie nucléaire a encore fait monter la tension d'un cran. En fait, ce traité contrevient au traité sur la non-prolifération et a suscité partout dans le monde des réactions pour le moins négatives. Cela n'a pas empêché les États-Unis de persister. Depuis lors, l'Inde peut faire appel à des acteurs étrangers pour son programme nucléaire civil avec plus de facilité, ce qui lui donne la possibilité de garder du matériel nucléaire (combustible et équipements) qu'elle a produit elle-même pour des activités nucléaires militaires. Etle Pakistan à monter encore d'un cran dans le développement d'armes nucléaires...

Bien entendu, les courses aux armements indo-pakistanaise et russe-américaine se distinguent en bien des points. Aux États-Unis comme en Russie, on savait exactement qui décidait, où se trouvait le pouvoir. C'est assez largement le cas en Inde. En revanche, ça l'est beaucoup

moins au Pakistan. Les gouvernements civils y ont toujours été faibles et il n'en va pas autrement aujourd'hui. Le vrai pouvoir appartient à l'armée et celle-ci n'a aucun intérêt à une pacification des relations avec l'Inde. Elle vit des tensions avec l'Inde. Elle en tire légitimité, argent et prestige.

L'armée pakistanaise est-elle homogène ? Certainement pas, différentes positions sur les relations avec l'Inde et l'Afghanistan ainsi que sur les relations avec l'islamisme radical y cohabitent. Puis il faut encore compter sur le service de renseignement de l'armée, l'ISI, et ses quelque 10000 officiers et cadres (sans compter les informateurs)⁴¹. Une évolution récente concernant l'arsenal nucléaire suscite en outre de nouvelles inquiétudes. En avril 2011, le Pakistan a testé un nouveau missile, le *Nasr*⁴² ou le *Hatf IX*⁴³, dont la portée atteint 60 kilomètres. Ce missile a été conçu pour être utilisé sur le champ de bataille. Il porte une petite tête nucléaire capable d'éliminer de grandes formations de chars. Le risque d'une mauvaise utilisation s'en trouve accru. Plusieurs mécanismes de sécurité s'appliquent aux armes nucléaires pakistanaises classiques. Têtes nucléaires et missiles sont stockés séparément, par exemple, et les procédures de lancement des missiles sont très lourdes. La décision ne peut être prise que moyennant un consensus au sein de l'Autorité nationale du commandement où siègent des militaires, mais aussi des ministres. Mais le nouveau missile équipé de la petite tête nucléaire peut lui être tiré à partir d'un véhicule qui s'est vu déléguer les « protocoles de commandement et de contrôle », ce qui abaisse considérablement le seuil d'utilisation, bien entendu⁴⁴.

Si le risque d'une véritable guerre nucléaire entre le Pakistan et l'Inde est donc réel, il est heureusement restreint. Mais le risque qu'une arme nucléaire pakistanaise tombe en de mauvaises mains est lui plus important, qu'il s'agisse d'officiers radicaux, de membres du service de renseignement (ISI) ou de terroristes. Les experts de ce pays et les services

41 Information tirée de Wikipédia : http://en.wikipedia.org/wiki/Inter-Services_Intelligence (14 mars 2012)

42 Ce qui signifie « victoire » en arabe.

43 *Hatf* est un mot arabe qui signifie « mortel » ou « vengeance ». C'est aussi le nom de l'épée du prophète Mahomed.

44 *The Economist*, le 21 mai 2011

de renseignement étrangers sous-estiment-ils la situation ? Le Pakistan a déjà causé bon nombre de surprises désagréables dans le passé. Il y a tout d'abord eu les essais nucléaires en 1998 et la découverte du réseau nucléaire d'A. Q. Khan en 2004. Mais il y a aussi l'ISI, le tout-puissant service de renseignement dont nous avons déjà abondamment parlé. L'ISI ou une partie de l'ISI appuie les Talibans en Afghanistan et la résistance au Cachemire. D'aucuns soutiennent aussi que l'ISI est responsable des attaques dans la ville indienne de Mumbai en 2008. Espérons que la prochaine « surprise pakistanaise » ne sera pas l'explosion d'une bombe nucléaire ou d'une bombe sale. À New Delhi, Washington. Ou Londres.

ANALYSONS PLUS AVANT QUELQUES ASPECTS DU PROGRAMME ATOMIQUE PAKISTANAIS.

Si nous nous informons sur l'histoire du Pakistan, nous rencontrons très souvent le mot « humiliation ». Il en est question dans les guerres avec l'Inde, lors de la perte du Pakistan oriental, de l'essai nucléaire indien ou de ce long fleuve de violence verbale entre les deux pays. Ces événements, donc, ont laissé chez de nombreux pakistanais un profond sentiment d'humiliation. Dans le bureau d'A. Q. Khan se trouve une peinture du dernier train de réfugiés pakistanais ayant quitté l'Inde en 1947 – autre épisode humiliant de l'histoire pakistanaise⁴⁵. En apprenant l'essai nucléaire indien, il aurait dit qu'il savait ce qu'il lui restait à faire : « Je voulais aider mon pays à retrouver sa fierté, afin que mes compatriotes puissent de nouveau marcher la tête haute, et non plus le dos courbé. » Vingt-sept ans après la partition du Pakistan, quand le pays se livre à ses premiers essais nucléaires, A. Q. Khan et tous ces autres Pakistanais humiliés peuvent enfin relever la tête. Depuis lors, le 22 mai, le jour des premiers essais, est fêté comme le *Yaume Takbeer*, c'est -à-dire le « jour de la glorieuse victoire ».

Je m'arrête ici un instant pour souligner que la politique internationale n'est pas uniquement une question d'intérêts comme le pétrole, les matières premières, l'accès à la mer et j'en passe. Dans certains cas, il se décline sous la forme de pures émotions comme l'humiliation ou la

griserie de la victoire. L'humiliation peut justement mobiliser d'immenses énergies. Elle peut être le catalyseur d'un grand projet national nécessitant des moyens financiers et humains considérables. Il se peut aussi que le projet en question prenne une mauvaise tournure. Pensez aux Allemands qui eurent tant de mal à digérer le traité de Versailles après la Première guerre mondiale, ou aux attentats suicides des islamistes radicaux. Le chapitre sur l'Iran parlera également d'humiliation. Dans un tel contexte, les voix dissidentes n'ont en général pratiquement plus d'espace pour s'exprimer. Un homme politique pakistanais qui oserait plaider pour le démantèlement des armes atomiques de son pays se placera hors de tout débat public et signera la fin de sa carrière politique. L'éditorial du quotidien pakistanais *The Muslim* du 1^{er} octobre 1985 n'a pas laissé subsister le moindre doute à cet égard. « Ceux qui s'opposent à l'usine de retraitement doivent être traités comme des traîtres à la patrie », écrivait ce journal⁴⁶. Le contraire est vrai également. L'homme ou la femme capable de laver l'affront est un héros populaire. Il suffit de voir la vénération dont jouit A. Q. Khan. Les discussions actuelles sur les forums internet montrent que cette situation n'a pas encore vraiment évolué. À titre d'exemple, je reprends deux passages d'une discussion sur le site web du journal pakistanais : *The International Forum*. Ils expriment très fidèlement l'opinion de millions de Pakistanais aujourd'hui :

ADIL : « Le job de l'armée est de protéger le pays. Jetez un œil sur le budget indien de la défense et osez me dire qu'il n'y a pas de menace. Pour ce qui est du Pakistan, la population n'y meurt pas de faim dans la rue. La pauvreté est certainement un problème, mais c'est du ressort de la classe politique. »

HAMZA : « Le Japon n'avait pas la bombe nucléaire ! C'est pour ça qu'il s'est fait atomiser ! Et vous, qu'est-ce que vous voulez ? L'enseignement, les soins de santé et les infrastructures sont des choses dont les gens ont besoin quand ils sont VIVANTS ! Si nous ne sommes pas en vie, à quoi nous serviront nos établissements de soins ? »

⁴⁵ Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 54.

⁴⁶ Leonard S. Spector, *Going nuclear* (Ndt : *Le passage au nucléaire*), Cambridge, Ballinger Publishing Company, 1987, p. 285.

Deuxième constat, l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique est vite devenue un État dans l'État, dont les budgets sont hors de portée du Parlement. Une agence qui ne rend aucun compte, ni au Parlement, ni à la presse. Elle s'est octroyé des budgets plantureux alors que les besoins de ce pays en développement sont multiples. Les priorités sont les priorités, et les sommes affectées au programme d'armement nucléaire sont donc conséquentes. Les propos de Bhutto, affirmant qu'au besoin, les Pakistanais mangeraient de l'herbe et des feuilles pour développer la bombe, est extrêmement parlant.

Le troisième constat touche à un aspect auquel les débats sur l'énergie nucléaire ne s'intéressent pas assez : la surexploitation des maigres moyens financiers et humains. Le programme nucléaire pakistanais emploierait 70000 personnes⁴⁷. Des milliers de cerveaux, ingénieurs et scientifiques⁴⁸ ont été mis au travail dans les centres de recherche, les laboratoires, les usines et les réacteurs. Combien a coûté le programme d'armement nucléaire pakistanais ? Difficile à dire, d'autant qu'il est de nature confidentielle, mais il faut certainement compter en milliards d'euros. Pour partie, cet argent est probablement venu de pays comme la Libye et l'Arabie Saoudite⁴⁹, désireux de soutenir le Pakistan. La critique reste néanmoins de mise : tous ces pays auraient pu mieux investir leurs moyens financiers. Les programmes nucléaires de pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Argentine ont été victimes du même phénomène : des coûts faramineux ont été consentis pendant des décennies pour un programme nucléaire militaire en l'absence de tout contrôle démocratique et sans que la société ne profite véritablement d'un « retour sur investissement ». Ces trois pays ont heureusement mis un terme à leur programme d'armement nucléaire, mais l'Iran et la Corée du Nord, des pays respectivement pauvre et très pauvre, s'entêtent sur cette voie, au détriment des budgets de l'enseignement, des soins de santé et de l'agriculture. Navrant. Les répercussions que le lancement

d'un programme nucléaire – fût-il uniquement civil – entraîne sur le développement de ces pays sont largement sous-estimées.

Le quatrième constat porte sur le commerce de toute évidence illégal et l'inventivité incroyable des intéressés. Nous en voulons pour exemple les techniques mises en œuvre par le Pakistan pour concrétiser son programme nucléaire militaire. Je m'en tiendrai à l'essentiel⁵⁰ :

- Recourir systématiquement aux ambassades pakistanaises à l'étranger, y compris à l'ambassade en Belgique. Avec zèle, Siddique Ahmad Butt, collaborateur de premier plan d'A. Q. Khan, a recherché du matériel spécifique destiné au programme nucléaire de son pays depuis l'ambassade du Pakistan à Bruxelles. Il a notamment commandé des biens aux Pays-Bas grâce à des informations transmises par Khan. L'ambassade pakistanaise à Londres a publié en 1976 dans le *The Daily Telegraph* une offre d'emploi. Cherche : artisans qualifiés d'origine pakistanaise. Il est ressorti du descriptif que les candidats seraient mis au travail dans le programme nucléaire.
- Utiliser la valise diplomatique pour envoyer des « éléments » délicats.
- Payer plus que le prix normal du marché, dans le but évident d'inciter les entreprises et les intermédiaires à faire des affaires avec le Pakistan, même s'il existe un risque éventuel de prolifération.
- Éviter les contrôles à l'exportation en achetant des pièces détachées au lieu de l'installation dans son ensemble.
- Envoyer deux ou trois agents dans l'espoir que l'un d'entre eux réussira malgré tout sa mission.
- Créer par dizaines des entreprises factices et des sociétés écrans : d'Allied Trading Co à Orient importers & exporters en passant par Machinery Master Entreprises. Derrière ces noms de prime abord innocents, se cachait une logique pakistanaise qui l'était beaucoup moins.
- Tromper quant à la certification d'utilisation finale. Il arrivait qu'une entreprise sud-africaine innocente soit mentionnée comme utilisatrice finale ; mais une fois sur place, le produit était rembarqué en direction de Dubaï et du Pakistan.

47 Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 188.

48 Dans *Le marché noir de la bombe*, Bruno Tertrais évoque un chiffre dépassant 7.500 scientifiques et ingénieurs.

49 Edmont R. Koch, *ibid.*, p. 53.

50 IISS, *ibid.*, p. 27.

- Utiliser des intermédiaires, principalement en Turquie, dans les Émirats arabes unis et en Afrique du Sud. Ils commandaient des éléments importants auprès d'entreprises européennes et les exportaient ensuite vers le Pakistan.
- En 2003, le BBC China transporte des conteneurs chargés de matériel de haute technologie pour le programme d'armement nucléaire du colonel Kadhafi. Parvenu en mer Méditerranée, le navire est détourné vers la ville italienne de Tarente où les services de renseignements britanniques et américains se tiennent prêts à le fouiller. Les fameux conteneurs d'A. Q. Khan étaient répertoriés comme pièces de machines usagées.

Le chef de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, Mohammed El-Baradei, a décrit la situation dans son livre *Années de supercherie*⁵¹ de façon frappante : « Un fournisseur allemand avait livré les pompes à vide. Un intermédiaire en Espagne était chargé de deux tours industriels, des machines-outils de haute technologie. Un conseiller d'entreprise suisse s'était rendu en Malaisie pour réceptionner des pièces de centrifugeuse basées sur des plans pakistanais, mais qui provenaient à l'origine des Pays-Bas. Un ancien officier de l'armée israélienne né en Hongrie, et qui travaillait en Afrique du Sud, a été appréhendé dans la station de ski d'Aspen, dans l'État américain du Colorado, parce qu'il avait aidé à équiper le Pakistan de biens de haute technologie pouvant être utilisés dans les détonateurs des armes nucléaires. Un ingénieur britannique avait dressé les plans de l'atelier libyen où devaient être produites des pièces de centrifugeuses. Des fours spéciaux ont été achetés en Italie. Des régulateurs de fréquence et d'autres équipements électroniques ont été fabriqués dans des usines turques alors que certaines pièces provenaient d'autres pays européens. » Difficile d'être plus clair. Jonathan Schell, expert en armes nucléaires, parle d'« une multinationale clandestine bénéficiant du soutien de l'État ayant vocation à livrer de la technologie d'armement nucléaire⁵². »

⁵¹ Mohammed El Baradei, « Jaren van misleiding, nucleaire diplomatie in verraderlijke tijden (Années de supercherie. La diplomatie nucléaire à l'époque des trahisons) Amsterdam, Uitgeverij Balans, 2011, p. 163.

⁵² Jonathan Shell, *The Seventh Decade : The New Shape of Nuclear Danger* (Ndt : *La septième décennie : la nouvelle forme du danger nucléaire*), 2007, p. 48.

Le cinquième constat est celui de la prolifération du mensonge, étant entendu que le mensonge et la tromperie ne servent pas seulement à acquérir certaines pièces détachées, comme nous l'évoquions à l'instant. Cette prolifération est beaucoup plus grave, car le mensonge prolifère jusqu'au sommet de l'Etat. Nous en avons déjà analysé quelques superbes échantillons dans d'autres pays. Le premier ministre Gaston Eyskens a menti effrontément au Sénat belge en 1949 sur les accords secrets relatifs à l'uranium. Le ministre-président israélien a menti à la Knesset, au Parlement israélien et au reste du monde sur le programme nucléaire. Pour leur part, les Pakistanais n'étaient pas à un mensonge près, eux non plus. En voici quelques exemples :

- A. Q. Khan affirmait en 1984 : « La bombe islamique est un produit de l'imagination sioniste⁵³ ».
- L'ambassadeur pakistanais aux Pays-Bas a déclaré en 1979 au ministre néerlandais des Affaires étrangères que les ambitions nucléaires de son pays étaient de nature exclusivement pacifique.
- En 1984, plusieurs Pakistanais tentent de faire passer en contrebande 50 krytrons des États-Unis à Islamabad. Les krytrons sont des appareils de haute technologie utilisés dans le mécanisme de déclenchement des armes nucléaires. Les Pakistanais sont arrêtés et le président Zia ul-Haq doit s'expliquer. « Ce matériel doit servir à éclairer les routes », a-t-il déclaré⁵⁴.
- En janvier 1980, le général Zia ul-Haq invite la presse américaine dans sa résidence et déclare : « Je vous affirme, fort de l'autorité de commandant en chef, que le Pakistan n'est pas en train de fabriquer la bombe⁵⁵. »
- En 1982, A. Q. Khan soutient dans une interview que le Pakistan enrichit de l'uranium pour un réacteur à eau légère. Le Pakistan ne possède pas un tel réacteur.
- En 1983, l'ambassadeur américain à Islamabad précise que le président pakistanais « a souligné à de multiples reprises qu'il n'entre pas dans ses intentions [...] de construire armes nucléaires

⁵³ Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 7.

⁵⁴ Bruno Tertrais, *ibid.*, p. 57.

⁵⁵ Koch, *ibid.* Idem pour le reste des exemples ci-dessous.

[...] avec l'uranium enrichi [...] et aucun élément ne m'indique que cette déclaration ne se vérifie pas dans les faits ».

- En 1984, le président américain Ronald Reagan se fend d'une lettre au ton ferme sur le programme nucléaire pakistanais, qu'il adresse au général Zia ul-Haq. Celui-ci a répondu que l'enrichissement n'avait pas dépassé 5 % (et qu'il était donc sans importance du point de vue militaire).
- À partir de 1987, une nouvelle loi (*Pressler Amendment*) stipule que le Pakistan ne peut plus recevoir d'aide militaire et économique que si le président américain affirme officiellement que le Pakistan ne possède pas d'arme atomique. Le président Reagan a signé une telle déclaration en 1987 alors qu'il n'avait pas de certitude à ce sujet. Mais il se trouve que les faucons de son gouvernement voulaient coûte que coûte appuyer le Pakistan, allié crucial en Asie du Sud. Reagan réitérera sa déclaration l'année suivante, tout comme son successeur, George Bush, en 1989. Ensuite, la posture deviendra intenable. Quoi qu'il en soit, deux présidents américains ont menti à leurs électeurs et à leur Parlement.

Dès lors, quand le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, répète sans cesse que son pays n'a pas de programme nucléaire militaire, l'affirmation peut être exacte comme mensongère.

Sixième et dernier constat : la communauté internationale découvre toujours trop tard certaines évolutions intervenues dans le secteur nucléaire. D'aucuns ont probablement fermé les yeux pour des motifs stratégiques (ce fut le cas des États-Unis à l'égard du Pakistan quand ils avaient besoin de ce pays dans la lutte contre les Russes en Afghanistan), mais cela n'a pas toujours été le cas. En voici quelques exemples : la découverte du réseau nucléaire d'A. Q. Khan ; la découverte des installations nucléaires iraniennes ; l'aveu du colonel Kadhafi qui avait acheté une installation d'enrichissement « clé sur porte » ; les bombes atomiques de l'Afrique du Sud. Depuis déjà quarante ans, la communauté internationale va de surprise en surprise, alors que les espions sont plus actifs que jamais et que les services de renseignement américains, anglais et israéliens

usent de gadgets technologiques incroyablement sophistiqués pour ne pas perdre la moindre miette de ce qui se passe.

Chaque décennie génère au moins une mauvaise surprise nucléaire. La question n'est même plus de savoir s'il y en aura encore une, mais bien laquelle et où. Si la communauté internationale a toujours un train de retard, ne peut-on pas imaginer qu'alors même que vous lisez ces lignes, nous ratons en direct une évolution d'importance ? Qui sait : un programme d'enrichissement en Syrie, un groupe terroriste qui fabrique une bombe sale ?

ET LA BELGIQUE DANS TOUT ÇA ?

Quel rôle notre pays a-t-il eu dans le programme d'armement nucléaire pakistanais ? Quels centres de recherche, quelles entreprises ont soutenu ce programme, consciemment ou inconsciemment ? Commençons par signaler que le rôle de notre pays a été moins important que celui de la Chine, de la Suisse, de la France ou de l'Allemagne. La Chine a aidé le Pakistan à construire des installations nucléaires complètes et lui a probablement fourni les plans d'une bombe atomique. Pour l'Allemagne, selon le magazine Stern, 70 entreprises d'outre-Rhin auraient été impliquées dans le programme d'armement nucléaire pakistanais au cours des années 1980⁵⁶. Tout comme les Israéliens une décennie plus tôt, les Pakistanais ont été aidés par la France en ce qui concerne la technologie de retraitement. Quant à la famille suisse Tinner, elle a joué un rôle clé dans le réseau d'A. Q. Khan.

Les deux acteurs qui ont tenu les premiers rôles en Belgique sont le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) et l'entreprise Belgonucléaire. Le CEN est une fondation d'utilité publique disposant d'une autonomie très importante. Les scientifiques n'y sont pas les garçons de course des ministres. Il est cependant évident qu'une institution scientifique, qui plus est active dans le domaine nucléaire et, de surcroît, experte dans la technologie du plutonium, adopte la plus grande prudence dans les contacts qu'elle entretient avec des collègues d'autres pays.

⁵⁶ IISS, *ibid.*, p. 29.

La Belgonucléaire est une entreprise privée fondée en 1957 qui s'est spécialisée après un certain temps dans deux domaines : le plutonium en tant que combustible de l'avenir et le développement de réacteurs rapides. La Belgonucléaire collabore dès le départ avec le CEN. Ils ont partagé les mêmes laboratoires situés dans les bâtiments du CEN pendant des années. En 1971, la Belgonucléaire menaçait de faire faillite. Les autorités sont intervenues et ont injecté de l'argent frais via le CEN. Depuis cette époque, le CEN y détient une participation de 50 % et y est représenté par deux personnes au sein du conseil d'administration. En outre, le ministre des Affaires économiques ou de l'Énergie est également représenté par deux personnes. La Belgonucléaire a produit jusqu'en 2006 du combustible MOX dans son usine de Dessel. Elle a aussi largement contribué au développement d'usines de fabrication du MOX en France, aux Japon et aux États-Unis⁵⁷ et a été active en Russie.

Il est évidemment permis de se demander si une telle situation est saine : une institution publique détient une participation dans une entreprise nucléaire et en tire des recettes importantes pendant des années, d'une part sous la forme de dividendes, d'une autre à travers les recherches scientifiques commandées par la Belgonucléaire au CEN. Les montants des dividendes sont considérables. De 2000 à 2005, la participation au sein de la Belgonucléaire a rapporté 17779 millions d'euros au CEN⁵⁸. Après 2005, le flux de dividendes a diminué pour atteindre zéro. La fermeture du département de production de Dessel a signé la fin des années de vaches grasses. Dans quelle mesure les représentants du CEN présents dans le conseil d'administration de la Belgonucléaire peuvent-ils travailler en toute indépendance ? Si le CEN s'oppose par exemple à des projets au Pakistan ou en Libye, il se tire une balle dans le pied puisqu'il se priverait de recettes. Je ne soutiens pas que le CEN se soit laissé guider par ce genre de motifs, mais je constate que la situation est malsaine. Mieux vaut, plus simplement, éviter ce type de conflit d'intérêts. En tout état de cause, le CEN, eu égard à sa participation

de 50 %, assume une responsabilité non négligeable dans la politique de la Belgonucléaire depuis déjà quarante ans.

La Belgonucléaire est l'une des entreprises les plus impénétrables de notre pays. Elle ne communique jamais avec la presse et s'efforce autant que possible d'éviter les questions des journalistes. Au cours des dernières décennies, le Parlement a invité de très nombreux acteurs du monde du nucléaire à des auditions. À ma connaissance, la Belgonucléaire ne s'y est présenté qu'une seule fois, en 1988. L'entreprise était interrogée par la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'affaire « Transnuklear⁵⁹ », un scandale international impliquant des déchets nucléaires au CEN qui a entraîné la démission de son dirigeant. Ce fut la pire crise dans l'histoire de l'institution. Guy Tavernier, cofondateur et administrateur de la Belgonucléaire, a été entendu par les députés. J'y reviendrai plus bas. Tavernier, décédé en 1996, était l'un des physiciens nucléaires les plus en vue de notre pays, certains l'appelaient même le « père du secteur nucléaire belge ».

Selon quels critères faut-il apprécier l'action du CEN et de la Belgonucléaire dans un pays comme le Pakistan ? Nous pourrions rappeler que le Pakistan n'a pas signé le traité sur la non-prolifération, situation qui rend toute collaboration dans le secteur nucléaire hautement contestable. Mais je ne veux pas être aussi sévère. J'ajouterais un autre critère. Dès lors qu'il a été clairement établi que le Pakistan possède un programme nucléaire militaire clandestin, la collaboration avec le Pakistan est totalement irresponsable. Je distingue par conséquent trois périodes :

- La période courant jusqu'à l'entrée en vigueur du traité sur la non-prolifération, c'est-à-dire avant 1970. Il est difficile d'y critiquer la collaboration avec le Pakistan dans le domaine nucléaire. La collaboration était absolument normale compte tenu de l'euphorie nucléaire généralisée de cette époque. Certes, dès les années 1960-1970, bon nombre de personnes et d'organisations soulignaient

57 Marcel Maris, André Jaumotte et Pierre Govaerts (eds.) *Histoire du nucléaire en Belgique, 1990-2005*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, p. 37.

58 Réponse du ministre Magnette à la question parlementaire posée le 15 juillet 2011 par le député Kristof Calvo.

59 Chambre des représentants, commission d'enquête chargée d'étudier la portée, les causes et les conséquences des fraudes et des infractions au traité de non-prolifération qui auraient éventuellement été commises par le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) ou par d'autres entreprises connexes, rapport au nom de la commission d'enquête, document parlementaire 26/5-1988, 14 juillet 1988.

déjà les dangers associés à la diffusion des armes nucléaires, mais j'opte délibérément pour l'indulgence.

- La période comprise entre l'entrée en vigueur du traité sur la non-prolifération et le 1er janvier 1981. Pourquoi cette date ? Parce que le 29 février 1980, le gouvernement néerlandais a transmis à la Chambre des députés (néerlandaise) le rapport final du groupe de travail administratif sur l'affaire Khan⁶⁰. Ce rapport a été abondamment discuté dans les médias. À partir de ce moment, partout dans le monde, le Pakistan figurait sur la liste des pays qui avaient très probablement un programme nucléaire militaire clandestin et qui n'hésitaient pas à aller jusqu'à envoyer des espions dans les pays occidentaux pour y voler des informations secrètes. Dans la mesure où nous ne pouvons pas nous attendre à ce que tout le monde tienne compte de cette information du jour au lendemain et parce que les entreprises sont parfois liées par des obligations contractuelles, je ne prends pas comme repère le 29 février 1980, mais bien le 1er janvier 1981. Il existe à n'en pas douter des arguments permettant d'affirmer que le CEN et SCK savaient depuis déjà des années que le Pakistan avait probablement opté pour cette voie douteuse. Comme je l'ai décrit plus haut, le ministère belge des Affaires étrangères a été officiellement informé à ce sujet par les Américains et les Anglais dès novembre 1978. Cette même année, le dossier a également été discuté au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires⁶¹ dont notre pays fait partie. Début 1979, la presse ne parle que de l'espion atomique Khan. Je préfère cependant adopter de nouveau une attitude indulgente et je considère que cette période prend fin en janvier 1981.
- La période qui suit le 1er janvier 1981. Il me semble incompréhensible d'encore collaborer avec le Pakistan à partir de ce moment.

AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION EN 1970

Mentionnons trois éléments.

Un accord de coopération est signé dans le domaine nucléaire entre le Pakistan et la Belgique le 14 mai 1963. De nombreux pays, partout dans le monde, ont paraphé de tels accords à cette époque. Ces accords cristallisent l'euphorie des cercles scientifiques et politiques née des nombreux bienfaits potentiels du secteur nucléaire. Pour autant que je sache, la seule répercussion tangible de cet accord a résidé dans le fait que quelques Pakistanais ont suivi un stage au CEN⁶².

Plusieurs scientifiques pakistanais ont étudié dans nos universités ou ont suivi des formations dans nos entreprises. Trois d'entre eux joueront plus tard un rôle central dans le programme atomique pakistanais. A. Q. Khan a réalisé un doctorat au sein de l'Université catholique de Louvain (UCL-KU Leuven) auprès des professeurs L. Delaey et A. Deruytere entre 1967 et 1972. Non pas sur la physique nucléaire, mais en métallurgie. Ni la KU Leuven, ni ses professeurs ne pouvaient savoir qu'A. Q. Khan se muerait en espion de l'atome. L'indulgence me semble de mise ici également. Que son tuteur, le professeur Brabers, ait continué à entretenir des contacts pendant des décennies avec A. Q. Khan, est une autre affaire sur laquelle je reviendrai.

Le deuxième scientifique pakistanais qui mérite notre attention est Chaudhry Abdul Majid. Lui et trois autres Pakistanais reçoivent en 1973 une formation spéciale au sein de la Belgonucléaire en matière de technologie du plutonium. Majid cédera aux sirènes fondamentalistes et discutera avec Ousama ben Laden de la fabrication d'une bombe atomique.

Vient pour terminer S. A. Butt, qui a travaillé pendant des années à l'ambassade pakistanaise de Bruxelles en qualité d'acheteur principal pour le compte du programme d'armement nucléaire de son pays. Depuis l'ambassade, il a commandé des biens importants pour l'usine

⁶⁰ La presse et la classe politique néerlandaises étant alarmées par les questions posées dans la Chambre basse anglaise, le gouvernement néerlandais a demandé à un groupe de travail d'élaborer un rapport, qui est devenu le document parlementaire 16082, n° 2.

⁶¹ Steve Weissman et Herbert Krosney, *The Islamic bomb* (Ndt : *La bombe islamique*), New York, Times Book, 1981, p. 188.

⁶² Chambre des représentants, *op.cit.*, p. 51; *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*, p. 139; question parlementaire du député Jan Eeman du 29 mai 1998 au ministre des Affaires étrangères.

d'enrichissement d'A. Q. Khan. Selon certaines sources, Butt aurait reçu une formation au sein de la Belgonucléaire⁶³.

Le troisième dossier de cette période est la tentative d'une série d'entreprises belges de construire une centrale nucléaire au Pakistan⁶⁴ : les ACEC et Cockerill, ainsi qu'une cinquantaine d'autres. Après un lobbying aussi long qu'intense, elles sont parvenues à convaincre le gouvernement belge de couvrir financièrement le projet. Le projet a été annulé, notamment suite à la guerre de 1971.

DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TNP AU 1^{ER} JANVIER 1981

Le Pakistan refuse de signer le TNP (traité sur la non-prolifération) en 1971 et, par là même, indique à la communauté internationale qu'il ne souhaite pas promettre qu'il ne développera pas d'armes nucléaires. Ce point est bien sûr préoccupant, c'est le moins qu'on puisse dire. Les conséquences d'une telle décision ne sont pas minces. Tout pays faisant ce choix éprouvera beaucoup plus de difficultés à mettre en place son propre secteur nucléaire car il sera, pour ainsi dire, interdit aux autres pays de commercer avec lui. Il lui faudra se débrouiller seul, un exercice techniquement très difficile. La voie qui conduit du minerai d'uranium brut à la production d'électricité dans une centrale nucléaire est semée de centaines de problèmes complexes. Tout pays refusant de signer le TNP semble donc être d'avis que le jeu en vaut la chandelle étant donné qu'il permet d'accéder à quelque chose de beaucoup plus important encore. Et ce quelque chose, c'est évidemment la fabrication d'une bombe atomique par ses propres moyens. S'il est vrai que le TNP souffre de nombreux défauts et contradictions, l'attitude qu'un pays adopte vis-à-vis de sa signature permet à la communauté internationale de savoir précisément où il se situe. Refuser de le signer équivaut à se rendre suspect aux yeux de la communauté internationale. Cela ne peut signifier quasiment rien d'autre que la volonté du pays en question de développer un programme nucléaire à vocation militaire.

⁶³ Weissman & Krosney, *op.cit.* p. 182.

⁶⁴ *Le Soir*, 10 octobre 1970; selon les archives de Tractionel, il s'agissait du projet ROOPPUR, une centrale de 200 MW sur le Gange, c'est-à-dire au Pakistan oriental; voir aussi www.banglapedia.org/htpdocs/HT/R_0218.HTM

La décision du Pakistan de ne pas parapher le TNP a d'ailleurs eu des conséquences immédiates. Le Canada a pris la décision de ne plus fournir de combustible nucléaire pour le *KANUPP*, le réacteur à eau lourde qu'il avait livré quelques années auparavant.

MUNIR KHAN À LA RECHERCHE D'UNE INSTALLATION DE RETRAITEMENT

Munir Khan suivait la piste du plutonium et devait donc se procurer une « installation de retraitement ». Seules quelques entreprises dans le monde sont capables d'en fabriquer. Eu égard à l'importance stratégique de ce type d'installation, ce genre de livraisons nécessite toujours l'approbation des autorités du pays où l'entreprise est établie. Plus encore, la vente d'installations de retraitement, la diffusion d'expertise dans ce domaine et la formation d'experts, par exemple, donnent lieu à des tensions diplomatiques de plus en plus fortes au cours des années 1960 et 1970. Le Pakistan maîtrise aujourd'hui la technologie du retraitement et est capable d'isoler le plutonium à partir de la matière fissile irradiée. Plusieurs pays l'y ont aidé, notamment la France et la Belgique. La France a tenu le rôle principal. À cette époque, elle n'hésitait pas à gagner beaucoup d'argent grâce à son savoir-faire nucléaire, que ce soit en Irak ou au Pakistan. Un fonctionnaire israélien l'a un jour exprimé en ces termes tranchants : « Ce sont des prostituées. Tout est bon pour leur industrie nucléaire. Tout le monde le sait, même les Irakiens. C'est pour cette raison qu'ils sont d'abord allés voir les Français⁶⁵ ». Il semble en tout cas que les Pakistanais aient aussi reçu bon accueil chez les Français. Le Pakistan avait déjà demandé la livraison d'une usine de retraitement à la fin des années 1960. Les négociations traînaient en longueur, comme il est de coutume dans le secteur nucléaire. Le contrat avec les Français a finalement été signé en 1974. L'essai nucléaire réalisé par l'Inde en 1974 a surpris tout le monde et bouleversé les leaders politiques dans le monde entier. Était-il encore judicieux, dans ces circonstances, de fournir une usine de retraitement clé en main à un pays comme le Pakistan ? N'allait-il pas essayer d'acquérir la bombe en réaction aux essais nucléaires de l'Inde, son ennemi juré ? La France a

⁶⁵ Weissman et Krosney, p. 11.

voulu modifier le contrat de façon à ce que l'usine de retraitement ne puisse plus produire du plutonium destiné aux armes, mais le Pakistan a refusé⁶⁶. La France s'est finalement retirée en 1978, mais l'usine était terminée à 95 % et des techniciens français ont terminé l'installation par la suite avec la bénédiction des autorités françaises. Exactement comme en Israël ! L'installation a été totalement menée à bien, même si cette grosse usine de retraitement faisait un peu figure de « pièce rapportée » dans le programme nucléaire civil du Pakistan.

Les essais nucléaires indiens avaient alarmé d'autres pays également. Plusieurs pays ont cessé leur coopération avec l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique. L'Allemagne a dénoncé en 1976 un contrat portant sur une usine de production d'eau lourde et le Canada a cessé ses livraisons de combustible nucléaire. Les Belges, par contre, n'ont rien arrêté du tout. Ils sont même passés à la vitesse supérieure. Le premier projet dans lequel ils étaient impliqués était une « usine pilote », une petite installation de retraitement. L'entreprise britannique British Nuclear Fuels (BNFL) avait vendu en 1971 une usine expérimentale de retraitement au Pakistan et l'avait installée dans le *Pakistan Institute of Nuclear Science and Technology* (PINSTECH) (Ndt : *Institut des sciences et des technologies nucléaires du Pakistan*). Le Pakistan voulait acheter aux Britanniques une usine de plus grande capacité et, face à leur refus, s'est tourné vers la Belgique. En fin de compte, le contrat a été décroché par l'entreprise française Saint-Gobain Nucléaire (SGN), l'expert mondial du retraitement, qui avait aussi fourni une installation à Israël⁶⁷. La Belgonucléaire, quant à elle, a obtenu le contrat portant sur le concept global du bâtiment, c'est-à-dire les nouveaux laboratoires (les *new labs*). Le 28 juillet 1975, le ministère français des Affaires étrangères⁶⁸ fait parvenir un message à son ambassade à Bruxelles : « Le président du PAEC a déclaré que son pays serait en mesure, dès maintenant, de se doter d'un atelier capable de fabriquer, à partir de l'uranium naturel irradié produit par son réacteur (KANUPP), les quelques kilos de plutonium

⁶⁶ Ce qui est d'ailleurs très contestable sur le plan technique.

⁶⁷ En 1977, l'entreprise est rachetée par Cogéma, aujourd'hui Areva, et est rebaptisée Saint-Gobain Techniques Nouvelles.

⁶⁸ *Le Soir*, 28 août 1999.

nécessaires à un engin explosif. Il ne fait pas de doute qu'il avait à l'esprit l'atelier pilote de retraitement en cours d'installation au Pakistan avec le concours de la Belgonucléaire. » Difficile d'être plus clair. Comme je l'ai déjà dit, la Belgonucléaire opte depuis des années pour une existence des plus discrètes et refuse presque toujours de communiquer des informations à la presse sur ses activités. L'unique exception à cette règle est le procès-verbal d'un entretien du dirigeant Jean Van Dievoet publié dans *The Islamic bomb*, un ouvrage paru en 1981. Van Dievoet reconnaît ouvertement que la Belgonucléaire a collaboré aux « nouveaux laboratoires ». Les Pakistanais avaient contacté son entreprise dès les années 1960 et la Belgonucléaire avait répondu qu'elle pouvait apporter son aide dans trois domaines : le retraitement, le traitement des déchets et la production du combustible MOX. Ensuite, plus rien jusqu'à un nouveau contact au début des années 1970. La Belgonucléaire pourrait-elle aider à la construction d'un laboratoire ? Pas d'un laboratoire ordinaire, mais bien d'un labo ayant pour fonction de produire du combustible nucléaire et de le retraiiter. La Belgonucléaire a donné suite et a dessiné les plans de ces *new labs*, tout en aidant les Pakistanais à acheter le matériel et l'équipement. Les termes « laboratoire » et *new labs* ont permis d'édulcorer l'importance de l'installation. Il n'en reste pas moins que les experts pakistanais ont ainsi pu accéder au fin du fin de la technologie du plutonium. Dans l'entretien, Van Dievoet ajoute que la Belgonucléaire n'avait pas collaboré à l'installation de retraitement, mais bien l'entreprise française SGN. Il a par contre reconnu que sa société avait collaboré au projet, y compris à la production de combustible. Les archives de la Belgonucléaire et de Belgatom ne laissent pas subsister le moindre doute : « En 1973, quatre ingénieurs pakistanais ont été désignés par le PAEC pour participer pendant un an, dans les bureaux d'ingénierie de BN, à une étude complète, achat compris, d'un complexe de laboratoires chauds et d'installations nucléaires pour PINSTECH⁶⁹. » Ce même document donne aussi un aperçu des réalisations des « installations pour faire des tests dans un environnement radioactif et laboratoires chauds » : « 1973-1974 : laboratoire de matières nucléaires, conception, étude détaillée et achat,

⁶⁹ Tiré d'une brochure présentant les activités de Belgatom : Belgatom engineering Nuclear Power Consulting Services.

PAEC, Pakistan. » Le rapport annuel de 1974 mentionne aussi clairement un département plutonium pour PINSTECH. La Belgonucléaire a donc partagé avec le Pakistan son expertise de renommée mondiale dans la technologie du plutonium. Aucun doute n'est permis. Les autorités belges ne leur ont mis aucun bâton dans les roues. Plus encore, elles n'ont pas demandé la conclusion préalable d'un accord avec l'AIEA. Une lettre de l'ambassadeur pakistanaise en Belgique a suffi. Celui-ci assurait à notre pays que « l'installation sera uniquement utilisée à des fins strictement pacifiques ». Bienvenue au pays du mensonge. Selon l'International Institute for Strategic Studies (IISS) et Global Security, la capacité de l'installation oscille entre dix et vingt kilos de plutonium par an, ce qui suffit pour deux à trois armes nucléaires⁷⁰. Pour la petite histoire, alors que la Belgonucléaire, dans les années 1970, rendait public un document décrivant ses activités au Pakistan, l'entreprise se mure désormais dans le silence à ce sujet. Une liste de références de l'entreprise datant de 2004, toujours disponible sur internet, énumère sur trente-deux pages des centaines de ses projets menés dans de nombreux pays, sans qu'il soit question du projet impliquant du plutonium au Pakistan.

Autrement dit, la Belgonucléaire a largement contribué durant ces années à deux⁷¹ installations nucléaires de grande envergure situées au Pakistan : une installation de retraitement et un laboratoire de production de combustible nucléaire. L'installation de retraitement, surtout, était très suspecte et n'avait de sens que dans le cadre d'un programme d'armement nucléaire. Le Pakistan n'ayant pas signé le TNP, il ne pouvait être que suspect par définition. On pourrait évidemment répondre que la Belgonucléaire n'a été impliquée qu'à la marge, que le rôle des Français a été beaucoup plus déterminant et que ce n'est que des années plus tard – probablement en 2000 – que le Pakistan est parvenu à vraiment maîtriser la piste du plutonium.

70 IISS, *op.cit.*, p. 21. Les new labs ont commencé à séparer le plutonium en 2000.

71 De nombreuses sources relatives au programme d'armement nucléaire pakistanaise mentionnent un troisième projet : la construction d'une usine de production d'eau lourde. Le Pakistan en avait besoin pour pouvoir approvisionner lui-même en eau lourde son réacteur KANUPP, le réacteur qui peut être utilisé pour la production de plutonium destiné à des armes. Comme je n'ai pas trouvé de confirmation officielle de ce projet, je n'en fait pas mention dans le texte. Qui plus est, et pour autant que je sache, la Belgonucléaire ne possède aucune expérience dans ce type d'installations.

Mais là n'est pas la question. Munir Khan a dit un jour⁷² que les premières installations au plutonium n'étaient pas destinées à fabriquer des armes au plutonium, mais simplement à acquérir des connaissances et de l'expertise pour y parvenir. La Belgonucléaire y a donc collaboré pendant des années et, apparemment, n'a mis un terme à cette coopération avec le Pakistan qu'à la demande des Américains. Guy Tavernier, dirigeant de la Belgonucléaire, l'a affirmé quasiment en ces termes devant la commission d'enquête parlementaire Transnuklear : « Plusieurs offres pour études, collaboration ou construction éventuelle, sont parvenues à Belgonucléaire jusqu'en 1974, année où a explosé la première bombe nucléaire indienne. Les Etats-Unis ont alors exercé des pressions pour ne plus traiter avec le Pakistan. La Belgique a accepté ces mesures d'interdiction. » Comme dans d'autres dossiers, la politique de non-prolifération de la Belgique a été dessinée par un autre pays, les États-Unis. Le discours officiel de notre pays, à l'époque, était tout à fait différent. Au même moment, le Parlement belge débattait de l'approbation du traité sur la non-prolifération. R. Van Elslande, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement, ne laisse subsister aucun doute sur la politique du gouvernement : « Le point de départ de la politique étrangère des gouvernements belges successifs est sans aucun doute une politique de paix, que nous voulons mener sur tous les fronts, aussi contradictoire que cela puisse paraître. Le pire danger, ou l'un des plus grands dangers pour la paix, est évidemment la course aux armements, quelle qu'elle soit, mais surtout une course aux armements nucléaires⁷³. » Le Pakistan possède aujourd'hui une réserve de plutonium de qualité « armes » de 80 à 120 kilos, suffisante pour quinze à trente armes nucléaires⁷⁴.

La formation de savants nucléaires pakistanaise en Belgique est un autre aspect qui mérite notre attention. Les sources ne sont pas très claires à ce sujet. Dans un article de 2006 intitulé *Pakistan's Nuclear History* –

72 IISS, *op.cit.*, p. 23.

73 Sénat, document parlementaire, le 12 mars 1975.

74 Annuaire SIPRI 2011.

Separating Myth from Reality de M. A. Chaudri⁷⁵ (Ndt : *L'histoire nucléaire du Pakistan – Séparer le mythe de la réalité*), nous lisons ce qui suit : « En mars 1973, une équipe de trois scientifiques et ingénieurs nucléaires de la PAEC, composée de Khalil Qureshi, Zafarullah et Abdul Majid, a été envoyée au siège de la Belgonucléaire à Mol pour participer à la conception d'une installation pilote de retraitement de combustible nucléaire ainsi que pour suivre une formation sur le retraitement du combustible usé. Le président de l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique (PAEC), Munir Ahmed Khan, préférait l'usine de retraitement pilote belge à l'installation britannique car il serait difficile pour le Pakistan d'améliorer l'installation de retraitement déclassée proposée par l'Agence de l'énergie atomique du Royaume-Uni (UKAEA). » Les documents de la Belgonucléaire que j'ai pu consulter dans les archives de Tractionel et que j'ai cités plus haut parlent de quatre scientifiques, mais ne donnent pas de noms. À son retour, Majid se met au travail dans les laboratoires chauds de l'institut de recherche nucléaire de PINSTECH. C'est là que les savants nucléaires pakistanais s'efforcent de maîtriser la technologie du plutonium. Il deviendra le directeur du département des *new labs*, où les experts atomiques tenteront d'extraire le plutonium, la matière de base des armes atomiques, de la matière fissile. Ils finissent par y parvenir. À la fin de sa carrière, Majid devient fondamentaliste et, comme nous l'avons déjà évoqué, donne un cours accéléré sur les armes nucléaires et les bombes sales à Ousama ben Laden. On ne peut prévoir que telle ou telle personne deviendra fondamentaliste. En revanche, il est incroyable qu'une entreprise occidentale dispense à un scientifique pakistanais une formation sur la technologie du plutonium. L'ensemble de la communauté nucléaire savait parfaitement que la piste du plutonium constituait l'une des voies menant à la bombe atomique, que cette voie était éminemment complexe et que la technologie du plutonium ne s'apprenait pas en autodidacte. Le transfert de connaissances de la Belgonucléaire aux savants nucléaires pakistanais était donc « très sensible du point de vue de la prolifération ». Cela ne l'a pas empêché d'avoir lieu.

⁷⁵ *Defence Journal*, mai 2006. Il est repris dans *Shahid-ur-Rehman, A Tale of Two Scientists, Long Road To Chagai*, Islamabad, 1999, Print Wise Publication, p. 36-37.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1981

Les activités de la Belgonucléaire au Pakistan prennent fin durant les années 1980, sous la pression des États-Unis, comme c'est souvent le cas en Belgique dans ce type de dossiers. Guy Tavernier, responsable de l'entreprise Belgonucléaire, a évoqué très ouvertement ce sujet lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur le scandale « Transnuklear ». Je cite le résumé de ses propos tel qu'il apparaît dans le procès-verbal : « En septembre 1983, M. Munhir Khan a repris contact avec Belgonucleaire pour obtenir des experts destinés à contrôler des installations ayant fait l'objet d'un contrat antérieur à cet embargo. Ce contrôle visait à éviter un accident lors de la mise en circulation d'une centrale. Pendant dix jours, trois experts ont séjourné sur place pour procéder à l'évaluation du montage réalisé. Le dépôt de leurs conclusions a abouti à l'interdiction de la mise en œuvre des installations, avant que ne soient apportées les adaptations nécessaires. La délégation belge ne comprenait aucun membre du CEN. Le témoin précise que M. Tindemans, Ministre des Affaires Etrangères, a, par écrit, donné l'autorisation aux experts de Belgonucleaire d'effectuer cet « état des lieux » au Pakistan. Six mois plus tard, une nouvelle demande a été introduite par M. Kahn pour procéder sur place à une nouvelle évaluation. Conscient des pressions exercées sur la Belgique, M. Kahn a accepté de retirer cette demande, même s'il s'agissait en la matière d'un simple respect d'un engagement contractuel. Aucun membre du personnel de Belgonucleaire ne s'est depuis rendu au Pakistan. Il faut toutefois préciser que Belgatom, dans lequel Belgonucleaire détient 20%, entretient des relations sporadiques avec ce pays et y effectue des déplacements pour des projets ponctuels. »

L'article du *Financieel Economische Tijd* sur l'audition de Guy Tavernier livre des informations supplémentaires. Le contact entre Guy Tavernier et Munir Khan aurait pris la forme d'une rencontre dont le motif aurait été les tests d'une installation de retraitement expérimentale. Prête à 99 % depuis dix ans, elle ne pouvait être mise en service sans un contrôle des experts. Khan avait besoin de la Belgonucléaire pour cette opération. Selon *de Tijd*, il s'agissait donc de bien plus que d'un simple

« descriptif des lieux », comme l'affirme le procès-verbal de la Chambre. Le journal précise que ce descriptif des lieux a permis de détecter des défauts et des défectuosités, obligeant Khan à faire de nouveau appel à la Belgonucléaire par la suite. Mais ce n'était plus possible, les États-Unis étant devenus plus stricts. Le rapport annuel 1983 de la Belgonucléaire confirme les allégations du *Tijd* : « Belgonucléaire a été particulièrement active en Irak, au Pakistan, à Taïwan. »

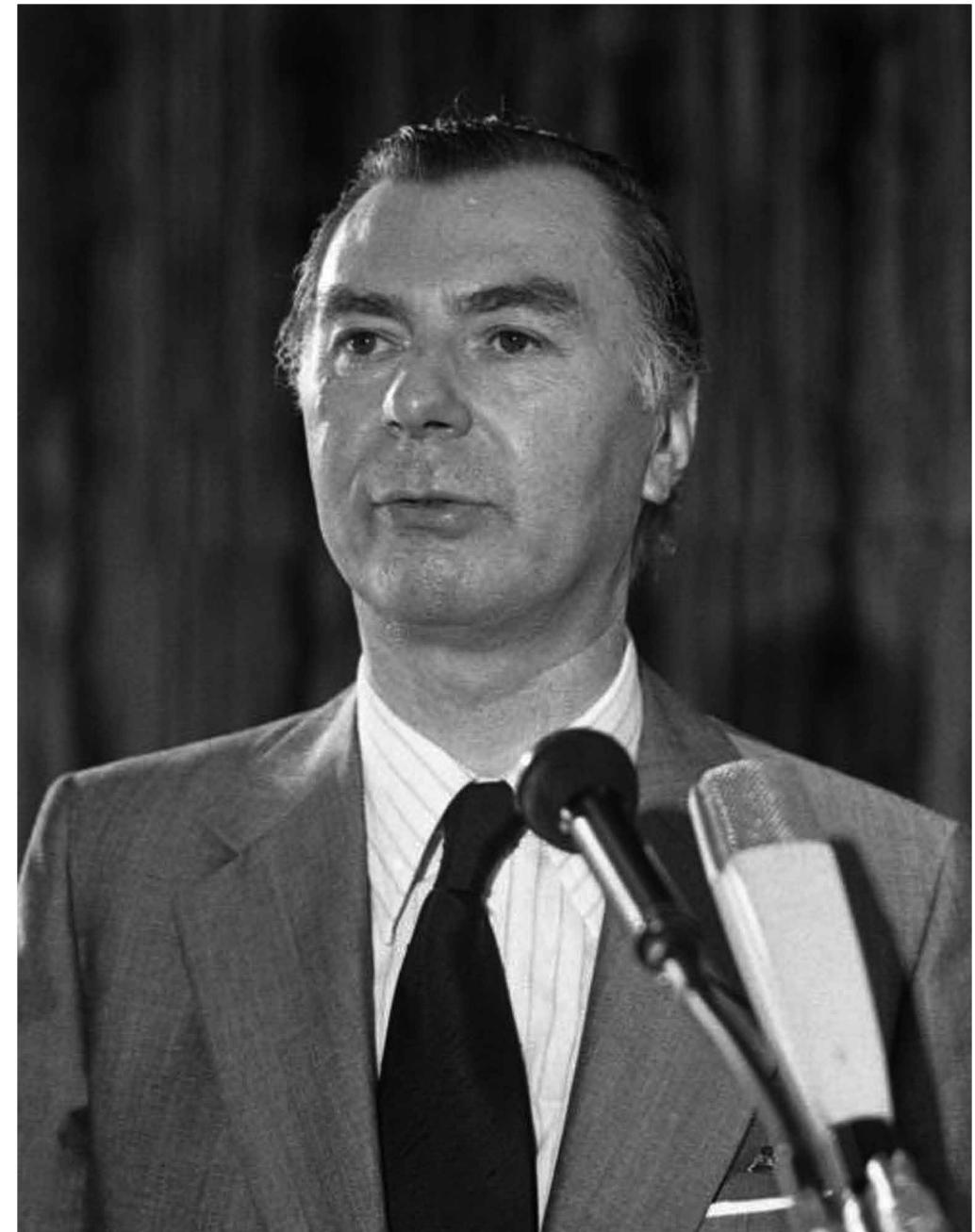
En résumé : la Belgonucléaire, l'un des grands experts mondiaux de la technologie du plutonium, a donc aidé les Pakistanais à faire fonctionner une installation de retraitement dans les années 1980. Les Pakistanais ont ainsi pu parfaire leurs connaissances dans le retraitement du combustible nucléaire irradié et la séparation du plutonium, nécessaire pour une bombe atomique.

DES ENTREPRISES BELGES FORMENT DES SCIENTIFIQUES PAKISTANAIS

À l'instar de leurs concurrentes étrangères, des entreprises belges comme la Belgonucléaire et Tractebel Engineering ont organisé des programmes d'éducation et de formation pour des scientifiques et des ingénieurs étrangers. Ces initiatives s'inscrivaient dans leur politique commerciale ; en tissant de nouveaux réseaux, il serait possible de faciliter les contacts commerciaux par la suite. Sur ce sujet, nous lisons dans le procès-verbal du conseil d'administration de la Belgonucléaire du 13 décembre 1979 : « Les stagiaires [de Corée du Sud] que nous instruisons en Belgique sont réellement très valables et seront certainement un atout dans les négociations tant actuelles que futures avec ce pays. » Entre 1970 et 1986, une centaine de stagiaires pakistanais, iraniens et sud-coréens ont suivi un stage dans notre pays. Ces programmes de formation bénéficiaient de l'aval du ministère des Affaires étrangères. Ils étaient organisés par la Belgonucléaire, Belgatom et Tractebel et incluaient des visites des centrales nucléaires de Doel et de Tihange⁷⁶. Belgatom disposait d'ailleurs à cet égard d'un centre de formation spécifique situé à Bruxelles⁷⁷.

⁷⁶ Information personnelle émanant d'une personne travaillant pour Electrabel, novembre 2011.

⁷⁷ Archives de Tractionel, rapport annuel de la Belgonucléaire, 1979.



Léo Tindemans (1922-...), Premier ministre belge de 1974 à 1978-1979

Un rapport du CEN concernant une mission au Pakistan en 1986, sur lequel je reviendrai plus avant, contient une phrase intriguante sur la formation des Pakistanais dans notre pays : « Un grand nombre de personnages de premier plan de la PAEC a été formé en Belgique (ULB, UCL, KUL, Belgonucléaire, SCK/CEN, Belgatom). » J'ai écrit à nos universités à ce sujet, sans qu'il me soit donné réponse. J'ai aussi contacté l'AIEA pour obtenir un complément d'information sur ses projets de formation dans notre pays, mais silence radio de ce côté-là également. Transparence dans le secteur nucléaire ?

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE AU PAKISTAN : DEUXIÈME ESSAI⁷⁸

Au début des années 1970, quelques entreprises belges avaient tenté sans succès de construire une centrale nucléaire au Pakistan. Une deuxième tentative a lieu en 1982. Les ACEC, filiale belge de Westinghouse, avaient apparemment l'autorisation de construire une centrale à Chasma. Le dossier est suspendu sous la pression américaine. Par la suite, les ACEC, Cockerill et Fabricom s'associent aux Français pour livrer la centrale, mais ce projet tombera lui aussi. Le Pakistan s'adresse aux Chinois et, en 2000, le premier réacteur de Chasma est opérationnel. Un scénario qui abonde dans le sens de l'argumentaire des entreprises, « si nous ne le faisons pas, la concurrence nous soufflera le marché ».

1986 : MISSION DU CEN AU PAKISTAN

Severin Amelinckx et Paul Dejonghe, respectivement directeur général et directeur général adjoint du CEN, ont fait une mission au Pakistan du 23 au 28 mars 1986. Une mission étrange. Le Pakistan n'avait toujours pas signé le TNP, n'en avait pas l'intention et bon nombre d'informations indiquaient clairement que ce pays avait un programme d'armement nucléaire clandestin. Pourquoi, dans ces conditions, le CEN est-il allé en mission au Pakistan ? La presse a relaté plusieurs fois cette mission, sans que ses détails nous en soient connus. J'ai pu obtenir le rapport de mission via une députée à la Chambre, Tinne Van der Straeten.

78 *Le Soir*, 15 septembre 1982 et 28 avril 1983.

« Objectif : discussion des possibilités de collaboration entre le SCK/CEN⁷⁹ et l'Agence pakistanaise de l'énergie atomique (PAEC). »⁸⁰

Voilà qui est d'emblée très bizarre. L'objectif de la mission est d'instaurer une collaboration avec la PAEC. Ce n'est pourtant pas l'homologue du CEN. La PAEC avait et a toujours pour mission principale de mettre sur pied un programme d'armement nucléaire. Il est évident que la PAEC gère aussi un programme civil, mais il dépend pour une large part du programme militaire (par exemple l'extraction du plutonium produit par le *KANUPP*) et doit surtout améliorer son image de marque. En 1986, absolument personne, dans le secteur du nucléaire, n'ignorait que la PAEC travaillait pour et avec l'armée pakistanaise, ni qu'elle assumait un rôle central dans le programme d'armement nucléaire de ce pays. Apparemment, ce n'était pas un inconvénient pour le CEN.

« Cadre général : le Pakistan a un besoin urgent d'électricité et y voit un facteur crucial pour la poursuite de son développement économique. Il n'y existe aucune opposition contre l'énergie nucléaire mais, à la suite de l'achat du réacteur *KANUPP* (du type *CANDU*) et de l'explosion d'un engin nucléaire en Inde en 1974, le pays est totalement isolé. Il tente actuellement de rompre son isolement. »

Cet isolement n'était évidemment pas fortuit. Qui aurait voulu alimenter la course aux armements entre l'Inde et le Pakistan sachant parfaitement que l'un de ces protagonistes possédait déjà l'arme nucléaire et que l'autre s'efforçait de s'en doter ? Le monde avait assez d'une seule course aux armements entre l'URSS et les Etats-Unis. La région avait besoin d'un accord de paix global, pas d'une course aux armements nucléaires.

« La PAEC souhaite expressément collaborer avec la Belgique, notamment en raison de ses relations traditionnelles avec notre pays. Un grand nombre de figures de premier plan de la PAEC a été formé en Belgique (ULB, UCL, Belgonucléaire, SCK/CEN, Belgatom). Ce point de vue a aussi

79 SCK est l'abréviation néerlandaise du CEN.

80 Le texte original était en néerlandais. Le texte en français est une traduction.

été confirmé par l'ambassadeur de Belgique à Islamabad. Dans ce contexte, il est proposé de réactiver l'accord conclu en 1963 entre la PAEC et le commissaire belge à l'Énergie atomique. »

Il a été question plus haut de cet accord. Le CEN se rend à cette exigence. Pendant la mission, un « protocole d'entente » est conclu entre la PAEC, représentée par Munir Khan, et le CEN, représenté par son directeur général, Severin Amelinckx. L'accord établit une liste de douze domaines de collaboration allant des tests de combustibles nucléaires à la gestion des déchets. Le CEN organisera par ailleurs un programme de formation pour les chercheurs pakistanais. Les missions courtes impliquant des cadres seront encouragées. Le protocole exige l'approbation du conseil d'administration du CEN.

VISITES

La délégation du CEN a également visité trois sites : les laboratoires de PINSTECH à Islamabad, l'*Atomic Energy Minerals Centre* (Ndt : *Centre des minerais pour l'énergie atomique*) à Lahore et le réacteur KANUPP à Karachi.

« Impressions générales

Les perspectives de coopération avec la Belgique pourraient être excellentes, mais il convient d'en examiner les limitations de manière approfondie à la lumière de la "situation particulière relative au TNP". »

Le document contient heureusement une référence au fait que le Pakistan refuse de signer le TNP depuis déjà quinze ans. La question de savoir comment il est possible de coopérer avec un tel pays sans prendre le risque de soutenir son programme nucléaire militaire reste néanmoins posée.

« Personnes ayant participé aux contacts »

La liste contient onze noms. J'en reprends les principaux :

- Munir Khan, à la tête de la PAEC de 1972 à 1991. « Je n'ai jamais cru quoi que ce soit que puisse dire Munir Khan. Il pouvait mentir tout en étant charmant. Je n'ai jamais accordé de crédit au

moindre de ses propos », avait déclaré Bertrand Goldschmidt, l'un des experts nucléaires français les plus réputés, de nombreuses années auparavant⁸¹.

- Ishfaq Ahmad, expert de haut niveau de la PAEC, qui occupe une fonction clé dans le programme nucléaire militaire clandestin et qui succède en 1991 à Munir Khan à la tête de la PAEC. Il était présent lors des premiers essais nucléaires en 1998.
- I. H. Qureshi, directeur de l'institut de recherche de PINSTECH et trois autres personnages de haut rang de cet institut, où les new labs devaient séparer le plutonium des bombes.
- N. M. Butt, directeur adjoint de PINSTECH, expert en armes nucléaires et présent lors des premiers essais nucléaires en 1998.
- Chaudhry Abdul Majid, directeur technique des laboratoires chauds de PINSTECH, qui allait devenir plus tard un fondamentaliste, en contact avec Al-Qaida.
- N. A. Javed, un directeur de la PAEC et expert dans les cycles de combustible.
- Les deux derniers personnages ont entretenu des contacts étroits avec l'Allemagne durant les années 1970, tant avec des entreprises privées qu'avec le Centre de recherche nucléaire de Karlsruhe. Le ministre allemand à la Politique scientifique, inquiet d'une violation du TNP, a finalement donné instruction à l'institut de recherche allemand de rompre tout contact avec les savants nucléaires pakistanais⁸².

Deux ans après leur visite au Pakistan, Severin Amelinckx et Paul Dejonghe sont entendus par la commission d'enquête parlementaire Transnuklear. Ils présentent leur visite au Pakistan comme innocente et dénuée de tout risque en matière de prolifération nucléaire : « Le témoin déclare n'avoir eu, à sa connaissance, aucun contact avec des spécialistes nucléaires militaires à l'occasion d'un séjour au Pakistan. Il ne savait d'ailleurs pas d'avance qui il rencontrerait. Les hôtes étrangers qui arrivent en Belgique

⁸¹ Weissmann & Krosney, *op.cit.*, p. 79.

⁸² Voir <http://cns.miis.edu/reports/pdfs/9707paki.pdf>, un document du Center for Nonproliferation Studies, une importante ONG américaine active dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires.

sont d'ailleurs dans le même cas. » Malheureusement, la commission n'a ni demandé, ni épiché la liste des personnes qu'ils avaient rencontrées.

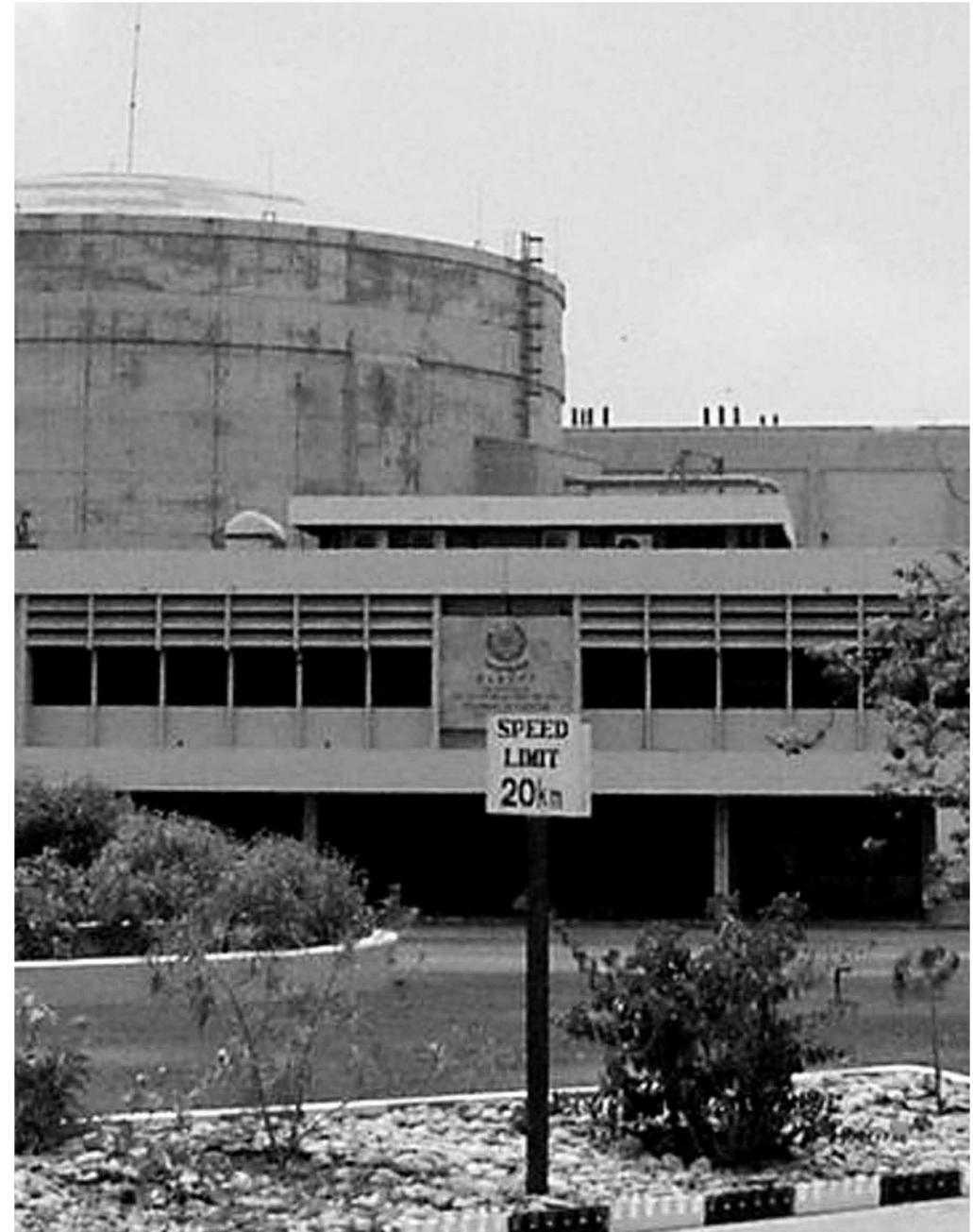
Le rapport du CEN se termine par des « actions possibles » :

- Prendre contact avec le *KANUPP* en vue d'une contribution éventuelle à la modernisation de la salle de contrôle ;
- Prendre contact avec le Commerce extérieur et les Affaires étrangères en vue d'une participation éventuelle de *BELGATOM* et/ou du *SCK/CEN* à une mission économique prévue pour fin 1986 ;
- Rapport complet sur la visite et les perspectives au ministère des Affaires étrangères et au secrétariat d'État à l'Énergie. »

En ce qui concerne la modernisation du *KANUPP* : tout le monde savait depuis des années qu'il existait un risque sérieux que la PAEC l'utilise pour y séparer le plutonium de la matière fissile irradiée afin de fabriquer une bombe atomique. L'AIEA l'avait déjà écrit noir sur blanc. Apparemment, ce n'était pas là une raison suffisante pour ne pas contribuer à la modernisation du *KANUPP*.

Cette « mission économique » dont il est question soulève également de nombreuses questions. Belgatom a été constituée comme entreprise privée en 1978 en tant que filiale de Tractebel et de la Belgonucléaire. Est-ce bien le rôle du CEN de défendre les intérêts de Belgatom ? Le CEN aurait bien entendu profité de contrats éventuels, étant donné qu'il est actionnaire de Belgonucléaire et que cette entreprise est elle-même actionnaire de Belgatom. La mission du CEN n'est pourtant pas passée inaperçue en Belgique. Pour autant que je sache, elle a suscité un (mini-)débat public sur l'implication des Belges dans le programme nucléaire pakistanaise. Dans un premier temps, la discussion se déroule en coulisse à la suite d'une initiative pour le moins étrange d'un haut dirigeant du secteur nucléaire belge, suite à quoi la presse s'empare elle aussi du dossier⁸³.

⁸³ Ce paragraphe est tiré du rapport de la commission d'enquête « Transnuklear » (p. 193) et de différents articles de presse de cette période.



Réacteur de recherche KANUPP pakistanaise
à Karachi (modèle canadien Candu -
pour CANada Deuterium Uranium)

René Constant était le directeur général de l’Institut des radioéléments, un organe nucléaire peu connu et néanmoins important, basé à Fleurus, et qui produit notamment des radio-isotopes à des fins médicales. Cet Institut est en quelque sorte le petit frère du CEN. René Constant était aussi membre du conseil d’administration du CEN depuis des années. Le 25 juin 1986, c'est-à-dire trois mois après la mission du CEN au Pakistan, il envoie à la direction du CEN une note très critique sur le rapport de la mission du CEN. Aux yeux de René Constant, le Pakistan possède un programme d’armement nucléaire. Il décrit différents éléments à l’appui de sa thèse : le réacteur KANUPP, l’usine de retraitement à Kahuta, etc. Selon lui, plusieurs scientifiques que le CEN a rencontrés sont connus pour leur implication dans le programme militaire. Il exprime sa plus vive préoccupation et demande la vigilance la plus extrême. Un accord de coopération prévoyant l’envoi de stagiaires pakistanais au CEN constitue pour lui la goutte d’eau qui fait déborder le vase. Il demande que le dossier ne soit pas uniquement discuté par le bureau du CEN, mais aussi par son conseil d’administration.

La note de René Constant n’a aucune conséquence. La direction du CEN n’y réagit pas. Ne sachant plus quoi faire, il finit quelques mois plus tard par prendre une initiative très inhabituelle. Le 9 février 1987, il écrit une lettre à Philippe Maystadt, alors vice-premier ministre et ministre des Affaires économiques, dans laquelle il met les points sur les « i ». C’est remarquable, car l’IRE avait bien plus besoin du CEN que réciproquement. L’IRE devait (et doit encore) recourir à l’uranium du CEN pour produire ses radio-isotopes. En outre, il était singulier que Constant, administrateur du CEN, s’adresse directement à un ministre, qui plus est sur un dossier si important et délicat. Constant reprend dans sa lettre l’ensemble de ses objections à l’encontre de la coopération entre le CEN et le Pakistan. Il demande au ministre s’il trouve normal qu’un dossier aussi important essentiel ne soit même pas discuté en conseil d’administration du CEN. Il ajoute que le gouvernement devrait s’exprimer sur ce point.

Dans une lettre du 19 février 1987, le ministre Maystadt demande des éclaircissements au ministre des Affaires étrangères et ancien Premier

ministre, Léo Tindemans. Le 9 mars 1987⁸⁴, celui-ci répond à Maystadt que, mis à part trois points mineurs, il ne voit aucune objection au protocole entre le CEN et la PAEC. Leo Tindemans écrit en outre⁸⁵ : « Je profite de l’occasion pour attirer votre attention sur le fait que la politique que nous suivons à l’égard du Pakistan consiste à ne pas rompre tous les liens de coopération nucléaire avec ce pays, afin de pouvoir ainsi exercer un certain contrôle et de pouvoir disposer d’informations privilégiées sur les activités pakistanaises dans les matières nucléaires. » Soit il s’agissait de noyer le poisson, soit Tindemans était persuadé de son propos. Dans cette dernière hypothèse, il serait permis de penser que son grand ami, les États-Unis, lui avaient demandé de glaner davantage d’informations sur le programme atomique pakistanais via le CEN et la Belgonucléaire⁸⁶. Les mémoires de Tindemans ne livrent rien sur le dossier pakistanais. On y trouve une belle photo du ministre dans les montagnes pakistanaise, rien d’autre. Il faudra sans doute attendre l’ouverture des archives des Affaires étrangères pour mieux comprendre cet épisode.

Plus d’un an après la mission du CEN au Pakistan, l’affaire surgit dans la presse. En octobre 1987, le député européen Paul Staes et le député fédéral Jos Geysels, tous deux d’Agalev, organisent une conférence de presse sur la coopération entre le CEN et le Pakistan. Ils attaquent frontalement le CEN : « Il existe de sérieuses raisons de penser que de la technologie nucléaire est fournie au Pakistan via le CEN pour permettre à ce pays de se doter d’une bombe atomique. Il importe de constater que le Pakistan partage avec la Libye et l’Iran une seule et même ligne en matière nucléaire, dont l’un des objectifs consiste à produire une bombe atomique islamique. » Si ces propos ressemblent à une charge particulièrement violente contre le CEN, il s’est avéré par la suite que cette inquiétude se justifiait parfaitement. Nous savons aujourd’hui que

⁸⁴ *De Morgen*, le 7 février 2004.

⁸⁵ Traduction de la version originale en néerlandais.

⁸⁶ Je suis conscient de me mouvoir ici sur un terrain glissant et, pour ma part, j’ai horreur des théories du complot, mais l’histoire de la prolifération des armes nucléaires est constellée de ce type d’épisodes. Par ailleurs, la mission du CEN est tellement bizarre et la réponse du ministre Tindemans, tellement intrigante, que l’on ne peut totalement exclure cette piste. Quand il est question d’armes nucléaires, on se trouve par définition dans un monde de manipulations, d’intrigues et de mensonges, raison pour laquelle il me semble rationnel de formuler cette hypothèse.

le Pakistan a aidé la Libye et l'Iran dans leur programme d'armement nucléaire et nous savons que le CEN, en tant qu'actionnaire principal de la Belgonucléaire, est coresponsable du transfert de l'expertise du plutonium aux spécialistes nucléaires pakistanais. Le ministre des Affaires étrangères, Leo Tindemans, s'est trouvé à ce point irrité par ces accusations qu'il a organisé une conférence de presse en janvier 1988. Il y a déclaré que notre pays avait toujours respecté le traité sur la non-prolifération, que tous les contacts entre le CEN et la Belgonucléaire avaient eu lieu moyennant son blanc-seing, et qu'il n'y avait donc aucune inquiétude à avoir. Il serait intéressant que Leo Tindemans revienne sur ce dossier et nous dise la nature des contacts qu'il a pu avoir à ce sujet avec ses amis américains.

DES STAGIAIRES EN BELGIQUE

L'accord entre le CEN et la PAEC prévoyait donc aussi la formation de stagiaires pakistanais au CEN. Deux Pakistanais suivirent un stage au CEN en 1986⁸⁷. Cette année et l'année suivante, une dizaine d'autres Pakistanais suivirent un cours les dotant des qualifications nécessaires pour devenir inspecteur de l'AIEA⁸⁸. Le CEN soutient que ces stagiaires ont tout au plus appris ce qu'ils auraient pu apprendre dans une université ou dans tout autre centre de recherche. L'accord entre le CEN et la PAEC prévoyait que quelques stagiaires pakistanais viendraient au CEN chaque année. Pourtant, après les deux stagiaires, plus personne n'est venu. Le CEN et/ou les Affaires étrangères avaient visiblement compris que cette politique était loin d'être évidente.

1987, UNE ANNÉE D'INTENSE ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE

Trois visites ministérielles belges au Pakistan ont lieu en 1987. Plus de vingt ans après, en 2009, Yves Leterme alors ministre des Affaires étrangères, a renseigné plus avant la députée Groen ! Tinne Van der Straeten sur leur objet.

Du 31 janvier au 4 février 1987, une mission commerciale placée sous la houlette du ministre du Commerce extérieur de l'époque, Herman De Croo, a effectué une visite de cinq jours au Pakistan. Elle était composée d'une dizaine d'hommes d'affaires belges de firmes comme Fabricom, Asco, les ACEC, etc. La lettre mentionne aussi Belgatom, mais avec un point d'interrogation. Cet élément est important, étant donné que Belgatom est une filiale de la Belgonucléaire et de Tractebel spécialement créée pour défendre à l'étranger les intérêts de la Belgonucléaire et de Tractebel dans le secteur nucléaire civil. Et comme nous l'avons montré à suffisance, au Pakistan, les branches civile et militaire du secteur nucléaire sont inextricablement liées. La visite est l'occasion des contacts d'usage avec les dirigeants politiques du pays. La mission rencontre plusieurs ministères au cours de diverses réunions de travail. Nous ne disposons malheureusement pas d'informations complémentaires nous permettant de juger si des membres de la délégation commerciale avaient l'intention de faire des affaires dans le secteur nucléaire.

Le ministre des Affaires étrangères, Leo Tindemans, visite ensuite le Pakistan du 7 au 11 septembre 1987. Nous n'avons pas beaucoup d'informations sur celle-ci. Dans sa réponse à Tinne Van der Straeten, Yves Leterme précise : « Très peu de détails peuvent être donnés sur cette visite dans la mesure où le dossier a énormément souffert de l'humidité et des termites. Il est donc devenu inutilisable. » Leo Tindemans n'en dit rien dans ses mémoires. Il a également publié un journal, *Un testament politique*, dans lequel il relate des centaines de réunions et de rencontres ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 1982 et le 15 septembre 1989. Il n'y souffle pas un mot de la période où il était en visite au Pakistan.

Une troisième délégation belge suit en novembre. C'est au tour du secrétaire d'État au Commerce extérieur, Etienne Knoops, de partir au Pakistan avec une trentaine d'hommes d'affaires belges. Hélas, les services d'Yves Leterme n'ont pas pu remettre la main sur la liste officielle de la délégation.

Les services des Affaires étrangères n'ont pas souhaité accéder à ma demande de pouvoir jeter un œil sur tous les documents relatifs à ces

⁸⁷ Lettre du CEN du 31 août 1987 à S. Herpels, directrice administrative des Affaires étrangères. Il s'agissait de Ahmed Mohamma Nadeem et d'Abid Anwar (Pakistan)..

⁸⁸ Roland Carchon du CEN dans le *Morgen* du 30 mai 1998. Dans la réponse du ministre Moerman au député à la Chambre Gerkens, le nombre de deux est de nouveau communiqué.

missions. L'importance de la publicité et de la transparence ne pèse pas assez lourd par rapport à « la protection des relations internationales fédérales de la Belgique ». L'accès aux archives des Affaires étrangères permettrait de faire plus de lumière sur le pourquoi de l'envoi de ces trois délégations officielles belges au Pakistan en l'espace de seulement un an.

LES DÉRIVES DU CEN

C'est en 1987 qu'il apparaît que le CEN est impliqué dans un énorme scandale. Transnuklear – qui lui donne donc son nom – était une entreprise allemande qui avait confié au CEN le traitement de déchets nucléaires provenant d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Un circuit d'argent sale et de fraude s'était alors mis en place et plusieurs membres du personnel du CEN étaient directement impliqués. Le tribunal de Turnhout les a condamnés en première instance, mais les principaux suspects ont finalement été acquittés à la suite de vices de procédure. Cette affaire comportait un second volet. Certains soupçonnaient le CEN d'avoir violé le traité sur la non-prolifération en ayant transféré des connaissances vers le Pakistan. La presse allemande avait été jusqu'à évoquer un trafic international de matières fissiles. Une commission d'enquête parlementaire de la Chambre a examiné les deux dossiers. Pour ce qui concerne le volet « déchets et fraude », elle a découvert une kyrielle de dysfonctionnement et d'infractions. Quant à l'enquête sur la prolifération, elle a mis au jour des informations sur les activités du CEN au Pakistan, en Irak et en Libye, mais ces faits, aux yeux de la commission, ne suffisaient pas à conclure à la violation du traité sur la non-prolifération. Elle a cependant ajouté le constat suivant : « La Commission a constaté que les structures de contrôle sont moins adéquates en ce qui concerne d'autres aspects – devant faire l'objet d'un contrôle au niveau national, tel que les transferts de connaissance, d'informations, de technologies et d'équipement, notamment par des contacts avec l'étranger ou par l'intermédiaire de stagiaires étrangers. » Cela était un euphémisme parlementaire. En fait, les parlementaires admettaient n'avoir pu exercer aucun contrôle des exportations d'information, de technologie et d'équipement sensible du point de vue de la prolifération. En revanche, la commission s'est exprimée

en termes tout à fait limpides concernant le lien entre technologie nucléaire civile et militaire : « Dans ce domaine, la limite entre informations à caractère civil ou à caractère militaire n'est pas clairement précisée. » La commission d'enquête ne disposait malheureusement que d'un délai de trois mois, ce qui n'était pas assez pour entendre tous les témoins intéressants et épucher les dossiers importants, comme ses membres l'ont d'ailleurs reconnu au terme de leurs travaux. En outre, la commission n'avait pas des experts extérieurs à sa disposition pour l'assister, comme cela a été le cas à l'occasion de commissions d'enquête plus récentes. À la relecture du rapport, on remarque effectivement que même si les membres de la commission ont eu beau potasser autant que possible cette matière complexe, les représentants du CEN et de la Belgonucléaire, comme les ministres et les secrétaires d'État, réussissent très facilement à donner des réponses qui leur permettent de passer entre les mailles du filet. Pourquoi la commission d'enquête n'a-t-elle eu que trois mois pour passer au crible ce scandale pourtant immense ? Pourquoi n'a-t-elle pas pu s'appuyer sur l'aide d'experts extérieurs ? Ceux qui craignaient que la commission n'aille au fond des choses sont-ils parvenus à limiter la portée de ses travaux ?

Le Parlement européen a également institué une commission d'enquête⁸⁹, qui s'est montrée plus claire dans ses conclusions : « Il est plus que probable qu'à travers la coopération nucléaire entre la Belgique et la Pakistan, notamment par l'échange de stagiaires et l'exécution de missions par Belgonucléaire, cette dernière nation a acquis du savoir-faire technologique et des infrastructures importantes, qui la rendent notamment capable de développer des armes nucléaires⁹⁰. » La commission a pourtant estimé que la coopération nucléaire, pour autant que l'enquête a permis de l'établir, n'a pas entraîné de violation du traité sur la non-prolifération⁹¹ (résolution du 6 juillet 1988).

⁸⁹ Cette commission a donné lieu à un conflit frontal entre le Parlement européen et le gouvernement belge. Sur la proposition du ministre Leo Tindemans, ce dernier a interdit que des ministres et des fonctionnaires témoignent devant la commission d'enquête.

⁹⁰ Traduction de la version originale en anglais.

⁹¹ Résultats de la commission d'enquête sur la manutention et le transport de matières nucléaires; résolution sur les résultats de la commission d'enquête sur la manutention et le transport de matières nucléaires ; n° C 235/70.

ANNE-MARIE LIZIN AU PAKISTAN

Dans un ouvrage consacré notamment à la politique étrangère et au commerce extérieur, il serait surprenant que n'apparaisse pas Anne-Marie Lizin, la femme politique flamboyante du PS qui, des décennies durant, n'a cessé de surprendre tout à la fois la classe politique, la presse et l'opinion belges par ses propos comme par ses actes. N'est-ce pas elle qui, à la fin des années 1980, est allée en Algérie munie de faux passeports récupérer des enfants enlevés ? N'est-ce pas elle qui, vers la fin de sa carrière, est intervenue dans une affaire judiciaire auprès d'une magistrate ? Elle a été députée fédérale, membre du Parlement wallon et du Parlement européen, bourgmestre de Huy (sur le territoire duquel se trouve Tihange et sa centrale nucléaire), présidente du Sénat et secrétaire d'État. C'est au début des années 1990 qu'elle fait irruption dans notre récit, dans les habits de secrétaire d'État aux Affaires européennes⁹² attachée au ministre du Commerce extérieur.

À l'occasion d'une visite française au Pakistan en février 1990, les autorités du pays avaient demandé au président Mitterrand – qui s'était montré très intéressé – de pouvoir acheter une centrale nucléaire. Dans la presse, il avait été bien vite question d'un contrat des plus lucratifs. En mars 1990, c'est au tour de la secrétaire d'État Anne-Marie Lizin de se rendre au Pakistan. Dans les rangs de sa délégation se trouvait notamment Marcel Gaube⁹³, directeur général de Belgatom, la filiale de Tractebel et de la Belgonucléaire qui défend leurs intérêts. Le Pakistan désirait que les Belges participent au projet. Lizin réagit positivement et déclare que des entreprises comme les ACEC, Cockerill, Belgonucléaire et Mercantile pourraient apporter leur contribution. Marcel Gaube, quant à lui, confirme dans une conversation avec l'agence de presse Belga que « les affaires se présentent bien et que, d'ici la fin de l'année, la situation sera éclaircie en ce qui concerne l'attribution de contrats séparés⁹⁴ ».

À Bruxelles, c'est la colère et la stupeur. La secrétaire d'État n'était compétente ni pour le commerce extérieur, ni pour les affaires étrangères ou l'énergie. Elle ne disposait d'aucun mandat pour s'exprimer de la sorte au nom du gouvernement belge. Robert Urbain, le ministre du Commerce extérieur et de la même couleur politique, est vert de rage et lui écrit un courrier véhément. Il était allé au Pakistan en décembre et avait décliné une proposition pakistanaise relative à une participation belge à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire. Cette décision n'avait certainement pas été facile à prendre pour lui, grand défenseur des intérêts des entreprises belges – et surtout wallonnes – à l'étranger. Mais il avait conscience que cette affaire de centrale ne se présenterait pas bien aussi longtemps que le Pakistan refuserait d'apposer sa signature au TNP. Et alors qu'il avait repoussé la requête, voilà qu'une secrétaire d'État dont ce n'était pas la compétence et sans aucune concertation avec qui que ce soit au gouvernement se permettait d'affirmer au Pakistan que la Belgique était intéressée ! Si la querelle entre Robert Urbain et Anne-Marie Lizin n'a pas alerté que la presse belge, ses échos se sont aussi fait entendre à l'étranger. L'Allemagne, qui était aussi intéressée, avait refusé de participer au projet sous une forte pression des États-Unis – oui, encore eux ! La Belgique avait déjà donné une réponse plus ou moins négative. Les Français ont finalement lassé tomber le projet. Mais ceux qui avaient pensé que les Belges cessaient définitivement de faire des affaires avec le secteur nucléaire du Pakistan se trompaient lourdement. Dix ans à peine après l'affaire Lizin, un autre dossier allait surgir, qui diviserait encore bien plus profondément le gouvernement belge : le dossier Alstom-Deleuze. Mais avant de conter cela, je consacrerais quelques lignes à un personnage très spécial, feu le professeur Brabers, de la KU Leuven.

LES ACTIVITÉS DU PROFESSEUR BRABERS, LE TUTEUR D'A. Q. KHAN

Le professeur Brabers est certainement l'un des personnages les plus bizarres que j'ai rencontré dans le cadre de la préparation de ce livre. Il a été le tuteur d'A. Q. Khan à l'époque où celui-ci était doctorant à

⁹² Officiellement, sa compétence était « Europa 1992 ».

⁹³ Il a été directeur général de la Belgonucléaire de 1965 à 1978 et directeur général de Belgatom de 1978 à 2005.

⁹⁴ *De Tijd*, le 15 mars 1990.

la KU Leuven. C'est aussi grâce à Brabers que Khan a pu trouver un emploi dans une entreprise néerlandaise, celle qui lui avait permis d'accéder aux secrets de l'usine de retraitement URENCO. Brabers a continué à avoir des contacts avec Khan, y compris après son retour au Pakistan. Il lui a rendu plusieurs fois visite à Islamabad. Brabers a dit plus tard qu'il lui était arrivé de recevoir un billet d'avion gratuit du gouvernement pakistanais, mais qu'il n'avait jamais reçu un kopeck pour ses précieux conseils. Il estimait que c'était son « devoir moral » d'aider un ancien étudiant⁹⁵, « évidemment pas pour construire une bombe atomique ». Une autre citation de Brabers sur Khan publiée en 1981 dans *The Islamic bomb* en dit long. L'affaire Khan avait éclaté au grand jour dans les médias et Brabers était allé lui rendre visite au Pakistan. « Il mène désormais une vie normale de père de famille. Il aime faire la cuisine et travailler au jardin. Il cultive des tomates et des cacahuètes. Il aime prendre soin de son épouse et de ses deux enfants ». Brabers était-il désespérément naïf ou ces propos assez maladroits avaient-ils pour fonction d'escamoter ses louvoiements ?

Dans un article du *Volkskrant* paru le 14 mars 1981, Brabers a expliqué sa vision des choses : « La pression des États-Unis est vraiment très forte. Personnellement, je ne m'en inquiète pas vraiment. La connaissance n'est pas un secret et la technologie UC [Note de l'auteur : technologie d'enrichissement] n'a rien d'exotique. Tout se trouve dans la littérature spécialisée. [...] Cette connaissance, en soi, est inutile aussi longtemps que le Pakistan ne peut pas se procurer les pièces nécessaires pour construire une usine UC. Eux-mêmes ne peuvent absolument rien en faire. » Un fourvoiement total. Constatons simplement que nous étions en 1981 et que bien des gens en Europe et aux États-Unis n'imaginaient pas qu'un pays en développement et déshérité comme le Pakistan se révélerait capable de fabriquer une bombe atomique. Qu'à cela ne tienne, Brabers poursuit sur sa lancée. Il continue de cultiver ses contacts avec A. Q. Khan et se rend plusieurs fois au Pakistan.

⁹⁵ Egmont R. Koch, *op.cit.*, p. 91.

Brabers fut aussi présent lors d'une grande fête donnée par Khan au milieu des années 1980, aux côtés de Henk Slobbos et de Peter Griffin, deux figures importantes du réseau nucléaire illégal créé par A. Q. Khan. Pendant des années, Slobbos et Griffin ont acheté pour le compte de Khan quantité de matériaux et de technologies destinées au programme nucléaire pakistanais⁹⁶.

En 1993, Brabers devient le premier recteur du *Ghulam Ishaq Khan Institute of Science and Technology*⁹⁷ (Ndt : Institut des sciences et des technologies Ghulam Ishaq Khan). Durant de nombreuses années, Ghulam Ishaq Khan a été à la fois ministre des Finances et responsable du programme atomique. Il est devenu président du Pakistan à la mort du président Zia ul-Haq en août 1988. C'est Abdul Qadeer Khan qui a créé le nouvel institut et demandé à son tuteur, Brabers, d'en être le recteur. En 2010, un complexe de bâtiments, le *Central Workshop Complex* est rebaptisé et devient le *Brabers Building*⁹⁸. Le site web de l'institut contient la mention suivante : « afin de commémorer et de perpétuer sa mémoire en reconnaissance de ses services méritoires en vue de renforcer l'institut GIK durant sa phase de constitution. »

Le 17 septembre 2001, à Islamabad, se déroule le septième Symposium international sur les matériaux de pointe⁹⁹ (ISAM), un symposium fastueux qui ne traitait pas directement de l'énergie nucléaire, mais qui avait malgré tout avec elle quelques points communs. C'est l'institut de Khan qui l'organise, les *A.Q. Khan Research Laboratories*. L'occasion était magnifique de nouer des liens et de rehausser la renommée des scientifiques pakistanais et d'A. Q. Khan. Au sein du comité scientifique, nous retrouvons aussi, outre quelques experts allemands et britanniques, le professeur Brabers. Parmi les sponsors du symposium comptent diverses entreprises du réseau nucléaire illégal d'A. Q. Khan. Une

⁹⁶ Egmont R. Koch, *op.cit.*, p. 158.

⁹⁷ Bruno Tertrais, *op.cit.*, p. 53 et IISS, *op.cit.*, p 30.

⁹⁸ Voir le site web du GKI : www.giki.edu.pk/controlpanel/viewnews.php?id=38

⁹⁹ Egmont R. Koch, *op.cit.* p. 26 et site web de l'ISAM. Le premier Symposium sur les matériaux de pointe est organisé en 1989. Selon plusieurs sources, notamment le Center for Nonproliferation Studies, une importante ONG américaine active dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, l'événement est sponsorisé par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Belgique. Je n'ai pas pu retrouver de quelles entreprises il s'agissait.

compagnie tout à fait singulière, dirons-nous. Nous retrouvons Brabers au sein du comité scientifique du huitième symposium international, en septembre 2003. Le ministre néerlandais des Affaires étrangères de l'époque, Jaap de Hoop Scheffer, a répondu à une question parlementaire sur ce symposium qu'il n'était pas exclu que l'échange de connaissances lors du symposium ait pu aider directement ou indirectement le programme d'armement nucléaire du Pakistan¹⁰⁰.

La question, bien entendu, est de savoir ce qui a motivé le professeur Brabers à agir de la sorte. Pourquoi a-t-il donné un label de qualité à L'ISAM ? Pour aider un ancien étudiant, comme il l'a lui-même affirmé ? Allons donc, Brabers a eu des centaines d'étudiants. Les a-t-il tous aidé ? Impossible. Brabers se serait-il livré à des agissements illégaux au Pakistan ? Espérons que non. Quoi qu'il en soit, même si Brabers a respecté toutes les lois, sa présence n'en a pas moins renforcé la légitimité d'A. Q. Khan. Le journaliste néerlandais Aart Brouwer¹⁰¹ a un jour présenté les choses comme suit : « Certains universitaires comme Henk Slebos et son ancien professeur, Martin Brabers, également membre du comité de recommandation de L'ISAM, agissent en éclaireurs. Une fois que le terrain est sûr, les entreprises renommées suivent dans leur sillage. » N'aurait-il pas été plus logique qu'A. Q. Khan, à partir de son procès en 1983, soit considéré comme un paria international dans le monde scientifique ?

Mis à part quelques interviews dans les années 1980, le professeur Brabers n'a plus jamais souhaité s'exprimer dans la presse. Est-ce là son initiative ou celle de la KU Leuven ? Un entrefilet paru dans *Geniaal*, le magazine de la faculté de génie civil de la KU Leuven, nous a appris son décès le 16 avril 2010. J'ai écrit à la KU Leuven et demandé un commentaire au recteur, Mark Waer. Il n'a pas donné suite.

100 Réponse aux questions parlementaires du député Van Velzen (SP) sur la présence éventuelle d'entreprises et de ressortissants des Pays-Bas au symposium du laboratoire d'armement nucléaire pakistanaise, le 2 octobre 2003 sur www.minbuza.nl.

101 De Groene Amsterdamer, le 6 septembre 2003.

LE DOSSIER ALSTOM-DELEUZE

En février 2005, j'ai publié sur internet un ouvrage intitulé *Énergie nucléaire rue de la Loi, dissection des accords*. Le premier chapitre traite du premier dossier d'importance que le secrétaire d'État à l'Énergie Olivier Deleuze et son cabinet ont trouvé sur leur table à l'été 1999 : une licence d'exportation de matériel nucléaire vers... le Pakistan. À l'époque, j'étais le chef de cabinet d'Olivier Deleuze. Je présente dans cette partie la version de 2005 avec des éléments nouveaux à la fin.

MATÉRIEL NUCLÉAIRE POUR LE PAKISTAN

« Le dernier jour de la législature précédente, Elio Di Rupo a donné instruction d'octroyer une licence portant sur l'exportation de matériel nucléaire vers le Pakistan. Mais vous pouvez suspendre cette licence », m'a dit cet homme au téléphone. S'ensuit un récit à propos de la CANPAN, la Commission d'avis pour la non-prolifération des armes nucléaires - qui avait remis un avis négatif –, d'interventions de diplomates étrangers et d'une centrale nucléaire pakistanaise. Tout cela n'était vraiment pas très clair et je ne savais même pas que ce type de dossiers relevait de notre compétence. Je savais juste une chose : c'est qu'autoriser l'exportation de matériel nucléaire vers le Pakistan était une pure stupidité. Nous étions le 14 juillet 1999, deux jours après la prestation de serment du nouveau gouvernement fédéral. L'homme m'avait appelé alors que je vidais mon bureau de secrétaire politique du groupe Agalev-ECOLO à la Chambre des représentants. Olivier Deleuze était lui aussi à la Chambre pour la nouvelle déclaration gouvernementale. Il a immédiatement donné son accord pour la suspension de la licence d'exportation. Quelques instants plus tard, je tapais une lettre dans les bureaux du groupe Agalev-ECOLO – les bureaux du cabinet n'étaient pas encore prêts – afin de suspendre la licence. Je n'avais pas encore de papier à en-tête de notre cabinet et le logiciel de mon PC était WordPerfect sous Dos. Qu'à cela ne tienne, la mission était accomplie en deux temps trois mouvements : un fax à « notre » administration et notre première instruction était communiquée : « [...] je demande que cette licence soit immédiatement suspendue ou retirée. » Ce n'est qu'après que nous nous sommes rendu compte

que ce fax était le vrai coup d'envoi du gouvernement arc-en-ciel, le début de près de quatre années d'une nouvelle politique, d'événements imprévisibles, de dramatisations, de belles victoires et de lourds revers.

Les Verts siégeaient à la Chambre et au Sénat depuis dix-huit années, pendant lesquelles ils avaient interpellé les gouvernements sur les sujets les plus divers. Par contre, sur la CANPAN, je n'ai strictement rien trouvé dans la base de données de la Chambre, à une question parlementaire près. Apparemment, cette commission consultative de fonctionnaires et d'experts travaillait dans la plus grande discréetion et avait échappé au regard de la presse et des parlementaires pendant toutes ces années. Rien d'étonnant à cela, en fait : dès le début, le petit monde nucléaire avait une culture de discréetion et de secret qui, j'aurais l'occasion de m'en rendre compte, n'avait pas encore disparue. L'administration de l'énergie m'a fourni un dossier détaillé sur la licence d'exportation. Elle portait sur des appareils de mesure destinés à la centrale nucléaire *KANUPP* au Pakistan. Le producteur était le département de Charleroi de la grande entreprise française Alstom – en fait ce qui restait de la division nucléaire des ACEC, rachetée aux américains de Westinghouse, celle qui avait mis au point les appareils de mesure du premier réacteur belge : le *BR1*.

L'exportation de ce matériel exige une procédure spéciale en matière de licence. La CANPAN, composée de fonctionnaires de différentes administrations et de plusieurs experts, examine les dossiers. Après un avis positif, le ministre compétent pour l'énergie délivre ce que l'on appelle une « autorisation ». Après cette étape, le ministre des Affaires économiques délivre une licence afin que le matériel puisse être exporté. La question qui est au centre des préoccupations de la CANPAN dans de tels dossiers est celle de savoir si le matériel peut être utilisé à des fins militaires, c'est-à-dire pour fabriquer des bombes atomiques, directement ou indirectement. L'exportation d'une machine qui presse des tablettes d'uranium vers la Suisse, par exemple, fait l'objet d'un avis positif de la CANPAN, parce que les risques d'abus sont inexistant. En revanche, l'exportation de matériel nucléaire

vers des pays comme le Pakistan ou l'Inde est délicate : dans quelle mesure existe-t-il un risque que le matériel soit utilisé directement ou indirectement pour acquérir ou développer des connaissances et des technologies nucléaires dans le domaine militaire ?

Dans le dossier Alstom, les appareils de mesure – dont c'était une des spécialités depuis le milieu des années 1950 – étaient donc destinés à une centrale nucléaire au Pakistan. Détail qui n'était pas innocent, la centrale nucléaire n'était quasiment pas utilisée pour produire de l'électricité et était d'un type particulièrement adapté pour produire du plutonium militaire. Ces appareils étaient donc « à double usage » : civil et potentiellement militaire. Le Pakistan s'était déjà doté de l'arme nucléaire et un dur conflit l'opposait depuis des décennies à l'Inde, un État possédant également des bombes nucléaires. Par ailleurs, le Pakistan tissait des liens étroits avec la Corée du Nord, le dernier régime stalinien du monde, menant de surcroît une politique nucléaire dangereuse. L'avis négatif rendu par la CANPAN le 19 février 1999 n'avait donc rien d'étonnant. La loi prévoit que le ministre, dans ce cas de figure, doit refuser la licence. Il semblerait qu'Alstom n'a pas pu le supporter. La multinationale s'est livré à un intense lobbying et c'est ainsi que le dossier est revenu à l'agenda de la CANPAN le 1^{er} avril 1999. Celle-ci a modifié sa position et, sans formuler d'avis, a renvoyé le dossier au ministre Poncelet, alors compétent pour l'énergie. Préférant ne pas prendre de décision tranchée, celui-ci a transmis le dossier à son collègue des Affaires économiques, Elio Di Rupo, par une lettre du 9 juillet. Sur le plan juridique, il n'était absolument pas évident qu'Elio Di Rupo délivre une licence, mais il n'a pas hésité : dès le 11 juillet, il donne mission à l'administration d'octroyer la licence, ce qu'elle fait prestement.

Politiquement, il n'était pas correct qu'un ministre démissionnaire, saisi d'un dossier d'importance, prenne encore une décision le 11 juillet, un jour avant la prestation de serment du nouveau gouvernement fédéral ! Cinq jours plus tard, le nouveau secrétaire d'État suspendait ladite licence. Cet acte nous donnait 60 jours pour prendre une décision définitive, retirer la licence ou ne rien faire. Dans cette

dernière hypothèse, l'exportation du matériel aurait pu avoir lieu. Olivier Deleuze a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour du premier Conseil des ministres de la rentrée, le 3 septembre.

Nos adversaires ne sont pas restés les mains dans les poches pendant ces semaines d'été. Trois jours après la suspension de la licence d'exportation, j'ai au téléphone Thierry G., un cadre d'Alstom : « J'apprends que vous avez suspendu la licence d'exportation pour le Pakistan, est-ce exact ? » Je lui donne un compte-rendu succinct et concret des événements. Thierry G. est dans tous ses états : il avait fini par obtenir malgré tout une licence d'exportation dans ce dossier qui avait traîné des années, et puis ce coup de massue, « incroyable ». Il a évidemment demandé un rendez-vous. Il était en vacance en Italie, mais allait sauter dans le premier avion pour Bruxelles. Deux jours plus tard, il était dans mon bureau, plaidant, suppliant. Je ne l'ai pas laissé lire mon jeu. « Le Conseil des ministres prendra à ce sujet une décision définitive ».

Une autre intervention a été cruciale également, mais ce n'est que plus tard que j'en ai pris toute la mesure. Philippe de Buck van Overstraeten, patron de Fabrimetal¹⁰², la fédération à laquelle appartenait Alstom, a rédigé une lettre favorable au maintien de la licence, ce qui ne m'avait évidemment pas étonné. Il ajoutait cependant : « C'est une question de principe et de crédibilité qui dépasse le cas Alstom. » Cet argument serait encore souvent invoqué : l'appel des entreprises à la certitude, condition nécessaire à la bonne marche des affaires. Des normes environnementales strictes, par exemple, ne sont pas réjouissantes, mais modifier tous les deux mois des normes environnementales plus laxistes est encore bien pire pour elles. Fabrimetal était nerveuse : ces Verts n'allait tout de même pas mener une politique contre les entreprises en générant de l'incertitude, en revenant sur toutes sortes de décisions ? Ce n'était pas notre intention, faut-il le dire. Bien sûr que nous n'avions pas d'agenda destiné à « mettre des bâtons dans les roues des entreprises », mais nous n'avons malheureusement jamais pu les en convaincre.

¹⁰² La fédération s'appelle aujourd'hui Agoria.

« Transmettons tout le dossier à la presse, ainsi nos partenaires de coalition n'auront pas d'autre choix que de nous appuyer », ai-je dit à Olivier Deleuze, à la mi-août. « Personne ne peut se permettre de soutenir publiquement cette licence d'exportation. » C'était mon premier conseil vraiment important à Olivier en qualité de chef de cabinet. J'allais vite me rendre compte que j'avais été totalement à côté de la plaque. Olivier Deleuze a suivi mon conseil et pris contact avec le journal *Le Soir*, qui titre sur le dossier le 20 août. Le reste de la presse lui a emboîté le pas. Elle ne demandait pas mieux qu'un dossier aussi sensible en pleine saison creuse. Le dossier Alstom allait devenir dans les faits – comme dans les perceptions – le premier grand enjeu conflictuel au sein du gouvernement arc-en-ciel, le premier « drame » d'une série interminable. La décision serait prise au Conseil des ministres du 3 septembre.

Les préparatifs de ce Conseil des ministres allaient me familiariser avec un monde totalement nouveau pour moi : celui des ambassades étrangères et de leurs interventions dans les cabinets. Vu la situation au Pakistan, certaines ambassades étaient très préoccupées et faisaient pression sur les cabinets. « Non, pas au téléphone, si j'en ai l'occasion, je passe vous voir dans l'après-midi, cinq petites minutes, je n'aurai pas plus de temps. » Un peu plus tard, j'ai vu un représentant d'une « grande puissance » tenir un long plaidoyer visant à nous empêcher de revoir notre position. D'autres interventions diplomatiques suivirent, chacune accompagnée d'une brève note rédigée en anglais, qui allait dûment rejoindre notre dossier : États-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, Suède, Australie... tous ces pays s'opposaient fermement à la licence. Je doutais moins encore qu'auparavant de la conclusion positive du dossier. Qui oserait encore défendre la licence d'exportation ?

Guy Verhofstadt prit la décision de repousser le dossier au Conseil des ministres du 10 septembre. À cette date, les points de vue au sein du gouvernement étaient très clairs. L'un des grands projets de Guy Verhofstadt et de Louis Michel était d'améliorer l'image de la Belgique à l'étranger et de mener une nouvelle politique étrangère. Ils ne purent donc rien faire d'autre que se rallier à notre position, ce

qui n'est évidemment pas la même chose que de « nous soutenir ». Le PS n'osa pas défendre la licence d'exportation, octroyée il est vrai par Elio Di Rupo, car il savait qu'ECOLO ferait un tabac dans l'opinion publique alors même que le PS se remettait encore d'une défaite électorale cinglante. Pour l'heure, la reconstruction du parti primait sur ce dossier extrêmement sensible. Le SP¹⁰³ était avec nous, sans pour autant nous soutenir fermement, et encore moins publiquement. La situation se présentait bien pour nous. C'est alors que Daniel Ducarme, parlementaire du PRL, les libéraux francophones, et bourgmestre de Thuin (au sud de Charleroi), s'invita dans le débat. Ducarme parvenait régulièrement à prendre la rue de la Loi au dépourvu par son attitude imprévisible. Et il remit le couvert pour l'occasion. Alstom était établie dans sa région et il avait apparemment promis à la direction de l'entreprise de faire de son mieux. En outre, le PRL et ECOLO appartenaient à deux mondes politiques et culturels totalement différents et le PRL tenait dès le départ à bien faire comprendre qu'ECOLO était un partenaire marginal qui ne devait pas trop monter sur ses grands chevaux. Ces fichus Verts qu'il avait fallu laisser siéger dans le gouvernement – au grand dégoût du PRL – allaient comprendre qui en était le chef.

Le conseil des ministres du 10 septembre a donc donné lieu à un dur conflit entre ECOLO et le PRL. Le PRL attaque ECOLO pour bien montrer à qui appartient la décision et le petit rôle dans lequel on a cantonné ECOLO. Les socialistes restent à l'écart, tandis que Guy Verhofstadt façonne un compromis. Il savait que toute la presse l'interrogerait et voulait faire la différence dès ce premier grand conflit de l'arc-en-ciel. Fini les compromis nébuleux. Le gouvernement ferait souffler le vent du renouveau. Le compromis scellé fut effectivement des plus inhabituels : la licence d'exportation fut délivrée, mais le matériel ne pourrait être exporté qu'à condition que le Pakistan promette de respecter un accord de garanties complètes¹⁰⁴, soit les conditions internationales les plus strictes en matière de contrôle des activités nucléaires. Par voie de

conséquence, ce matériel ne fut jamais exporté étant donné que tout le monde savait que le Pakistan ne se rendrait pas à ces conditions strictes. De plus, celles-ci devraient désormais s'appliquer à toutes les licences d'exportation de matériel nucléaire. Il n'y avait donc aucune chance pour que ce matériel soit exporté (et il ne l'a toujours pas été à l'heure où sort ce livre) et nous serions débarrassés de ce type de dossier pour le reste de la législature. Nous avions gagné sur le contenu. Mais... il y avait un prix. Olivier Deleuze perdit la compétence consistant à autoriser les licences d'exportation. À l'avenir, ces licences seraient signées par les ministres fédéraux Louis Michel et Rudy Demotte. Bigre, pensai-je, cette info sera un scoop pour toute la presse de demain : l'humiliation, le drame, la claque. La presse flamande allait effectivement se concentrer sur cet aspect, le contenu passant à l'arrière-plan. J'étais sous le choc. Nous venions de commencer et on nous enlevait déjà une compétence : quelle humiliation ! Et pourquoi ? Sur le contenu, nous avions raison à 200 % et personne ne le contestait. Nous avions suivi la procédure de suspension à la lettre. Certes, nous avions organisé une fuite vers la presse. Mais c'était monnaie courante. Et se faire humilier ainsi en public ?! Olivier n'était pas si catastrophé. Pour lui, le contenu passait avant le reste, et sur ce plan nous avions gagné. Le matériel ne serait pas exporté et, en prime, pour le reste de la législature, nous serions bien perçus dans ce type de dossiers. Et si le PRL voulait comme lot de consolation la compétence de délivrer une licence pour l'exportation vers la Suisse d'une machine à presser de tablettes d'uranium, par exemple, « Je m'en fous complètement », disait-il.

L'attitude des journaux flamands et francophones, ce samedi-là, fut totalement divergente, comme souvent dans ce type de dossiers. La presse flamande s'est focalisée sur la forme, sur les compétences qu'on avait enlevées à Olivier, sur l'humiliation. La presse francophone s'est plus intéressée au contenu, à la victoire verte. L'affaire me restait malgré tout en travers de la gorge. Nous avions à peine commencé, et nous étions humiliés de la pire des façons... Plus tard, cet arrière-goût amer allait s'effacer, car les faits donnèrent plus que raison à Olivier : après les attentats du 11 septembre, pendant la guerre en Afghanistan, dès

103 Ancêtre du SPA.

104 Des contrôles sur toutes les matières fissiles se trouvant dans un pays. Dans la mesure où le Pakistan avait un programme d'armement nucléaire, les installations à finalité militaire tomberaient aussi le coup des contrôles, ce qui était naturellement impensable pour le Pakistan.

l'automne 2001, il devint clair qu'il y avait eu des contacts répétés entre les Talibans et les experts nucléaires pakistanais. Fin 2001, le Pakistan et l'Inde, deux puissances nucléaires, faillirent entrer en guerre. Nous avions heureusement pu empêcher l'exportation de ce matériel nucléaire de haute technologie vers le Pakistan.

Pour les médias, après ce Conseil des ministres tumultueux de septembre, le dossier était clos. Pas pour nous. Le PRL n'avait pas une bonne connaissance technique du dossier. Et Ducarme pensait que nous étions hors-jeu en matière de licences d'exportation de matériel nucléaire, ce qui n'était pas le cas. En effet, nous restions compétents concernant la composition et le fonctionnement de la CANPAN. En d'autres termes, nous pourrions suivre la procédure de tous les dossiers de A à Z, mais Deleuze ne pouvait pas autoriser lui-même les autorisations d'exportation, ce rôle étant dévolu à Michel et à Demotte. Nous avons donc rapidement modifié la composition de la CANPAN en désignant surtout un nouveau président, acquis à la nouvelle ligne politique. À travers l'administration, qui siégeait aussi au sein de la CANPAN, nous suivions les dossiers et veillions à ce que l'on ne s'écarte pas de la stricte « doctrine Alstom ». Aucun autre dossier relatif à l'exportation de matériel nucléaire ne s'est plus jamais retrouvé sur la table du gouvernement pendant le reste de la législature.

POSTFACE AU LIVRE PARU SUR INTERNET : PAS D'ALSTOM-BIS SOUS L'ARC-EN-CIEL

Début 2004, il est devenu encore plus évident que notre attitude dans le dossier Alstom avait été la bonne. Le « père » de la bombe atomique pakistanaise, Abdul Qadeer Khan, dans le plus grand secret, avait fait commerce de toutes sorte de matériaux et de technologies nucléaires pendant des années. Il avait traité avec la Corée du Nord, la Libye, l'Iran, lesquels ne sont pas vraiment des enfants de cœur. C'est aux États-Unis surtout que régnait la plus grande panique. Si ce commerce avait été possible tout ce temps sans que la CIA ne se soit aperçu de rien, quelles garanties avait-on que ces faits ne se répéteraient pas ? Et ne fallait-il pas craindre que du matériel nucléaire n'ait abouti chez

Al-Qaida ou d'autres terroristes fondamentalistes ? Le réseau de Khan était-il totalement démantelé ou restait-il quelques complices à gauche ou à droite qui reprendraient tôt ou tard le fond de commerce à leur compte ? La presse internationale a consacré beaucoup d'attention à cette affaire pendant des semaines. Tant le président Bush que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique de Vienne ont formulé de nouvelles propositions pour contrer la diffusion de la technologie nucléaire et du matériel nucléaire. La presse flamande, pour sa part, n'a pas vraiment accordé d'attention au sujet. Il y avait des choses beaucoup plus importantes à suivre pendant cette période, comme la langue dans laquelle étaient rédigées les convocations électorales destinées aux habitants de Linkebeek. Depuis la mise au jour du réseau secret de Khan, cette thématique n'est quasiment plus jamais sortie des médias : le programme nucléaire clandestin de l'Iran, la question de savoir si la Corée du Nord possède des bombes atomiques, la Corée du Sud qui a admis qu'elle avait mené clandestinement des recherches en matière d'armement nucléaire... il ne s'est pas passé une semaine sans qu'une information ne surgisse dans les médias. Point d'orgue provisoire de cette vague, la publication début décembre 2004 du rapport d'un panel de responsables politiques et de diplomates qui ont étudié les problèmes de sécurité pour le compte des Nations unies et qui pointent une fois de plus du doigt les risques nucléaires gigantesques que nous courons.



Olivier Deleuze

Et la Belgique ? Est-elle définitivement sur la bonne voie ? Le gouvernement arc-en-ciel s'en tient-il à la « doctrine Alstom » ou les hommes d'affaires ont-ils une fois de plus tiré la couverture à eux ? Début 2004, la ministre libérale Fientje Moerman, compétente pour les exportations de nature nucléaire dans le nouveau gouvernement, a été interrogée sur sa politique. Elle a répondu que deux demandes d'exportation de matériaux nucléaires vers l'Inde et l'Iran avaient été refusées. Ouf ! En ce qui concerne les exportations de technologie nucléaire, il semble qu'un changement structurel ait effectivement eu lieu dans notre pays.

COMMENTAIRES EN 2012

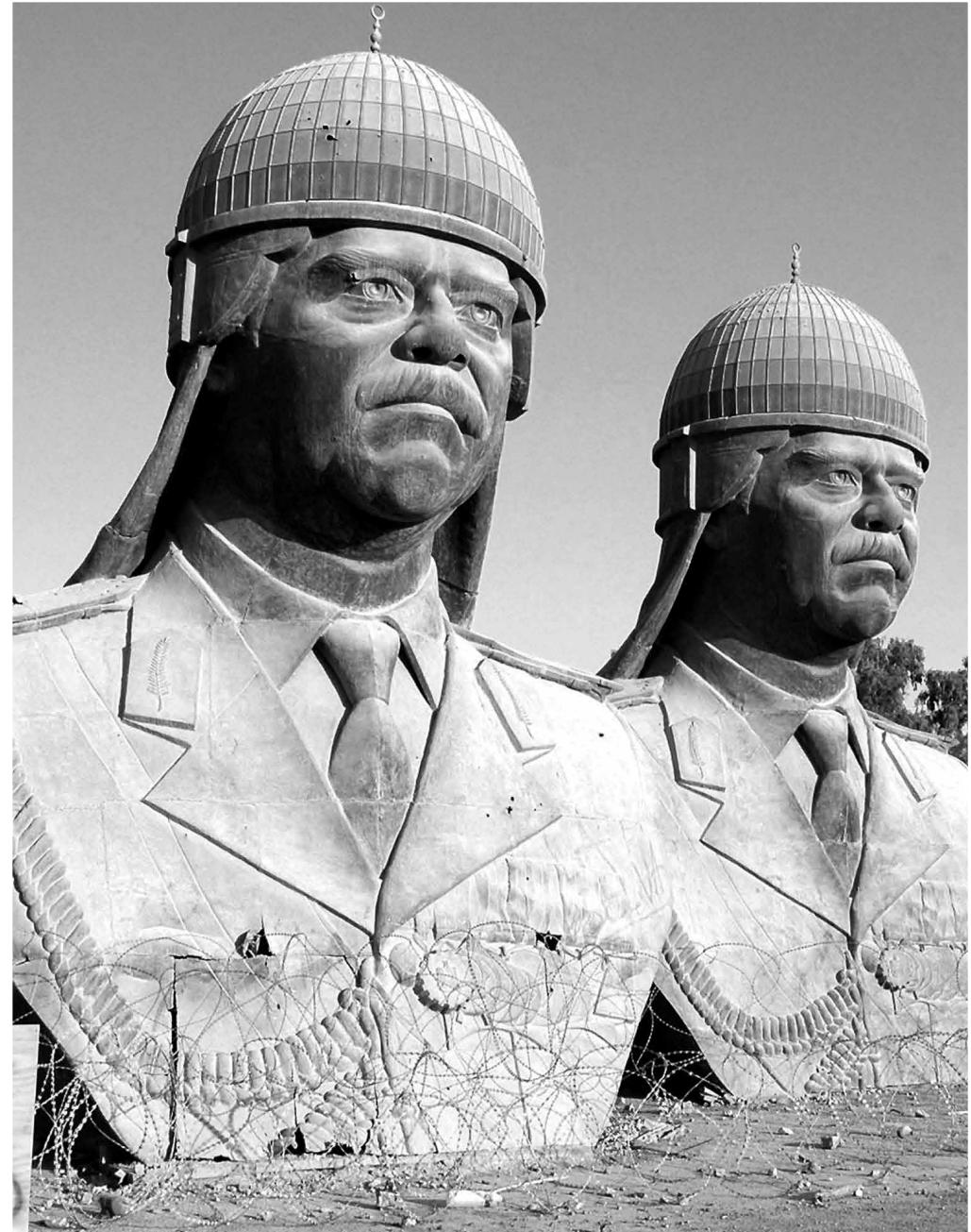
Le 18 novembre 1999, quelques mois après le refus *de facto* du gouvernement belge de donner son feu vert à l'exportation de matériel nucléaire vers le Pakistan, Mohammed El Baradei, patron de l'AIEA, a pris sa plume pour écrire au premier ministre Guy Verhofstadt. Ce courrier filtre dans la presse début 2000. El Baradei écrivait que le Pakistan lui avait demandé de communiquer la position de l'AIEA à la Belgique, ce qu'il faisait. Selon l'AIEA, le matériel d'Alstom était nécessaire pour la sécurité du *KANUPP*. Jusque là, rien de nouveau ni d'intéressant. Mais il a ajouté un point particulièrement étrange. Il a écrit que jusqu'alors le Pakistan avait respecté scrupuleusement les contrôles de l'AIEA et qu'un détournement de matériel à usage militaire ne s'était jamais produit. Sur ce point, El Baradei a laissé sa déontologie au vestiaire. Le *KANUPP* était placé sous la surveillance de l'AIEA. Au début des années 1980, l'AIEA était dans tous ses états parce que Hans Blix, le directeur général de l'Agence à cette époque, avait déclaré qu'il ne pouvait plus garantir que la surveillance du *KANUPP* était hermétique. Il était possible que les Pakistanais, à l'insu de l'AIEA, en aient sorti de la matière fissile irradiée pour en séparer le plutonium dans le cadre d'un programme d'armement nucléaire. Le Pakistan, à cette époque, était capable de produire seul le combustible du *KANUPP* et avait donc pu remplacer le combustible extrait par ce combustible de sa propre fabrication. Des irrégularités étranges avaient été constatées dans l'exploitation de la centrale, ce qui avait donné lieu à des mois d'âpres négociations entre

l'AIEA et le Pakistan. L'AIEA avait notamment exigé une surveillance supplémentaire par caméra, mais le Pakistan ne voulait rien entendre. En fin de compte, on était parvenu à un accord qui, selon l'AIEA, offrait suffisamment de garanties pour éviter que de la matière fissile irradiée ne puisse être utilisée à des fins moins avouables. Quoi qu'il en soit, de nombreux mois se sont donc écoulés, de deux ans même, aux dires de l'IISS¹⁰⁵, pendant lesquels on ne peut exclure que cette pratique ait eu lieu. Pourquoi donc le Pakistan renâclait-il à cause de cette surveillance vidéo renforcée puisqu'il prétendait haut et fort que le *KANUPP* faisait partie d'un programme nucléaire purement civil ? Ce comportement était en tous points suspect. Cela n'a pas empêché El Baradei d'affirmer en 1999 qu'il n'y avait absolument aucun souci à se faire. Et cet homme était le patron de l'institution chargée de veiller à ce qu'aucun pays ne développe des armes nucléaires.

¹⁰⁵ IISS, *op.cit.*, p. 21.

IRAK :

SADDAM ET LES ARMES NUCLÉAIRES



Statues de bronze
de Saddam Hussein

SADDAM AUSSI VOULAIT LA BOMBE

Saddam Hussein Abd al-Majid al-Tikriti fut le cinquième président de l'Irak et l'une des figures les plus marquantes parmi le chapelet de dictateurs sanglants des 50 dernières années. Son régime était connu pour sa terreur qui n'épargnait rien ni personne. Saddam Hussein a assassiné des centaines de milliers de ses compatriotes. Il a mené une guerre terrible contre l'Iran qui a coûté la vie à un million de personnes. Les rapports d'Amnesty International sur les droits de l'homme dans l'Irak de Saddam faisaient invariablement état de pratiques ignobles de la part des services secrets et de cas de torture dans de nombreuses prisons. Tout le monde le sait, Saddam Hussein a eu un programme d'armement nucléaire clandestin. En revanche, on en sait beaucoup moins sur l'implication belge dans ce programme alors que plusieurs entreprises de notre pays y ont joué un rôle important. Voyons tout d'abord quand Saddam Hussein a lancé son programme d'armement nucléaire et à partir de quel moment ce fait a été connu en Belgique.

Les négociations autour du texte du traité sur la non-prolifération s'achèvent en 1968. L'Irak est l'un des premiers pays à y apposer sa signature, geste par lequel il s'engage donc officiellement à ne pas se lancer dans un programme d'armement nucléaire et à se limiter à une utilisation civile de l'énergie nucléaire. Peu après, l'Irak se tourne vers ses amis russes, qui lui avaient déjà livré des chasseurs *MIG* et d'autres armements. L'Irak, au début des années 1970, insiste pour obtenir une coopération globale dans le secteur nucléaire. L'Union soviétique s'en tient cependant à l'expectative. Elle avait déjà fourni aux Irakiens un petit réacteur de recherche, mais qui ne posait pas de risques en matière de prolifération. Les Russes ne voulaient pas aller plus loin et ce refus s'inscrivait dans leur politique nucléaire. Ils s'en tenaient à une ligne très stricte dans le domaine de la prolifération nucléaire. Même leurs meilleurs amis n'ont jamais reçu de technologie sensible en terme de prolifération. Ils n'ont fait qu'une seule exception, pour la Chine, et qui n'a pas duré longtemps. Les Français, eux, n'ont pas suivi cette ligne stricte. Quand l'Irak les a approchés pour une coopération globale, les portes leur ont été ouvertes en grand. L'Irak demande d'abord s'il peut

acheter un réacteur à graphite-gaz et une usine de retraitement. Il faut savoir qu'un réacteur à graphite-gaz est très sensible en termes de prolifération. Une installation de retraitement sert pour sa part à extraire le plutonium de la matière fissile irradiée, qui sert ensuite à fabriquer une bombe atomique. Aucun doute à avoir, ce projet n'était évidemment pas civil, mais bien militaire. Les Français refusent. Ils sont conscients qu'en acceptant ils risqueraient de gros ennuis au plan international. Mais ils ont encore un autre article à vendre, un réacteur de recherche, qui peut être vendu dans le cadre d'un programme nucléaire civil. Saddam Hussein effectue une visite officielle en France en septembre 1975. Il en profite pour passer aussi à Cadarache, un important centre nucléaire. L'accord est officiellement scellé deux mois plus tard. Les Français vendent à l'Irak un réacteur de recherche en dépit des protestations israéliennes. L'Italie livre la technologie de retraitement. Le réacteur sera placé sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Sur le papier, il n'y donc aucun risque que l'Irak s'engage dans la voie militaire. La vente est clôturée en 1976 et les travaux sur le site commencent en 1979. Ce que l'on construit en fait, ce sont deux réacteurs, un réacteur de recherche, *Osirak*, et un réacteur plus petit, *Isis*¹. D'une puissance de 70 MW, *Osirak* est l'un des réacteurs de recherche les plus puissants du monde. Son combustible est l'uranium hautement enrichi, qui peut être la matière de base d'une arme nucléaire. Pour éviter d'en arriver là, l'accord contient des clauses spéciales. Les Français livreront six fois de l'uranium hautement enrichi qui, après son irradiation, reprendra quoiqu'il arrive le chemin de la France. De cette manière, il n'y aura jamais plus de 24 kg d'uranium en Irak au même moment, une quantité trop modeste pour fabriquer une bombe atomique². L'Irak et la France ne laissent pas subsister le moindre doute vis-à-vis de l'extérieur. Le projet porte bien sur une utilisation civile de l'énergie nucléaire et sur la recherche scientifique. Le contrat le précise noir sur blanc.

Israël n'en croit pas un mot et craint qu'*Osirak* soit une étape en direction d'une bombe atomique irakienne. L'Irak ne possède pas

¹ Les noms irakiens étaient Tammuz I et Tammuz II.

² C'est en tous cas ce que soutient l'AIEA, car des ingénieurs habiles y parviendraient malgré tout.

encore beaucoup d'expertise nucléaire. Un petit réacteur de recherche suffit à élargir cette expertise pour les quelques années suivantes. Les scientifiques irakiens n'ont aucun besoin de ce réacteur si puissant et si onéreux. Il y a anguille sous roche. C'est vrai, l'accord prévoit des garanties pour que l'uranium hautement enrichi livré par les Français ne soit pas utilisé à de mauvaises fins. Mais était-on certain qu'elles soient sans faille ? Les experts irakiens avaient-il un autre plan derrière la tête ? Ils pouvaient par exemple irradier une couche d'uranium dans le réacteur de recherche pour fabriquer du plutonium, qu'ils n'auraient plus ensuite qu'à extraire. Le physicien américain Robert Mosley estime que ce procédé permet de produire assez de plutonium pour fabriquer au moins une bombe par an³.

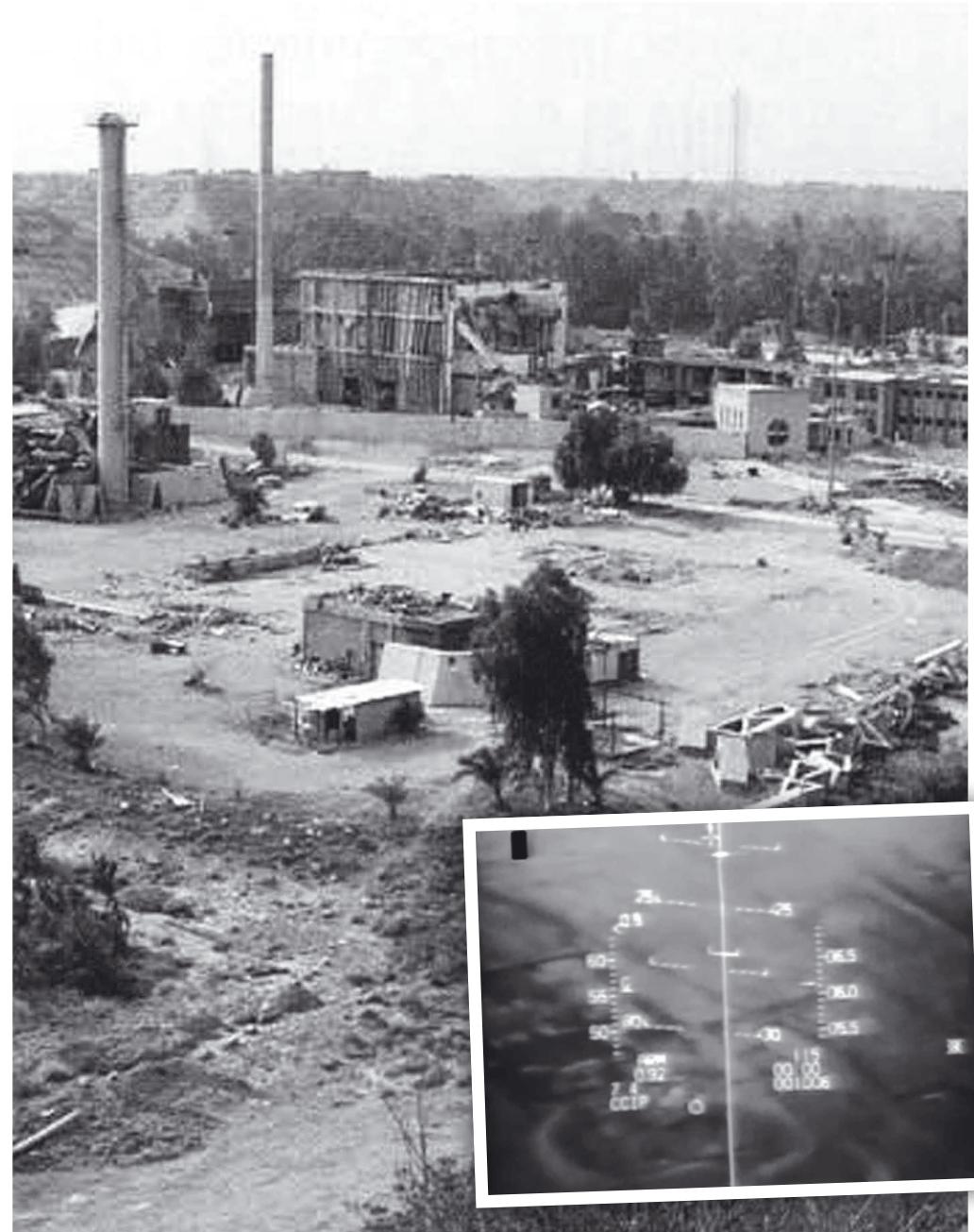
Israël déploie une intense activité diplomatique pour empêcher la mise en route du réacteur, mais doit déchanter : les Français poursuivent le projet.

Le 6 avril 1979, les réacteurs français destinés à l'Irak sont endommagés par une attaque à La-Seyne-sur-Mer. Tout le monde suspecte le service de renseignement israélien, le Mossad. Les réacteurs sont réparés et exportés en Irak.

Israël finit par choisir l'option militaire et décide de bombarder le réacteur avant sa mise en service. Les Israéliens construisent un modèle réduit du réacteur pour permettre à leurs pilotes de s'exercer. Le 7 juin 1981, ça bardé. L'opération *Opera* est exécutée⁴. Des chasseurs israéliens prennent l'air en direction de l'Irak pour y attaquer le site nucléaire. L'opération est risquée et difficile, la distance à couvrir étant de 1.800 km, mais elle réussit. Le réacteur est totalement détruit. Dix Irakiens et un Français sont tués. Le premier ministre, Menahem Begin, publie un fier communiqué de presse : « Le dimanche 7 juin 1981, les forces aériennes israéliennes ont lancé un raid sur le réacteur nucléaire Osirak, à proximité de Bagdad. Nos pilotes se sont totalement acquittés de leur mission. Le réacteur a été détruit. Tous

³ Robert Mosley, *op.cit.*, p. 195 et Jeffrey Richelson, *Spying on the bomb, American nuclear intelligence from Nazi Germany to Iran and North Korea* (Ndt : L'espionnage de la bombe, les renseignements nucléaires américains de l'Allemagne nazie à l'Iran et à la Corée du Nord), New York, W.W. Norton & Company, 2007, p. 335.

⁴ L'opération est aussi appelé opération Babylone.



Osirak dévasté par l'attaque israélienne «Opera»

Bombardement en piqué sur Osirak par les F-16 israéliens (1981)

nos équipages et nos appareils sont retournés sains et saufs à leur base. » L'opération est contraire au droit international. Le Conseil de sécurité des Nations unies condamne immédiatement Israël. L'Assemblée générale des Nations unies lui emboîte le pas et exige aussi un dédommagement pour l'Irak. Menahem Begin réagit très fermement face aux critiques de l'opération et tempête contre la France et l'Italie : « Il est honteux que deux pays européens, anciens, civilisés, mais qui ont aussi vu de leurs propres yeux ce qui est arrivé au peuple juif, aident un ennemi juré et sanguinaire de l'État hébreu à fabriquer des armes de destruction massive⁵. »

Détail piquant : un an après l'anéantissement du réacteur par l'aviation israélienne, des experts de l'entreprise belge Belgonucléaire se rendent sur place pour évaluer les dégâts subis par le réacteur et en faire rapport aux collaborateurs de Saddam Hussein. Ou comment une entreprise campinoise parvient en toute circonstance à faire son beurre du conflit irako-israélien⁶.

Après cette attaque, le régime irakien prend conscience qu'il va lui falloir changer son fusil d'épaule. Saddam Hussein décide d'abandonner la piste du plutonium et de se lancer dans la piste de l'uranium, techniquement plus difficile, mais plus aisée à camoufler. Deux voies sont suivies pour l'enrichissement⁷, les centrifugeuses d'une part (comme A. Q. Khan au Pakistan), la séparation isotopique électromagnétique d'autre part (EMIS), utilisant des « Calutrons »⁸. Il s'agit d'une méthode assez archaïque à laquelle les Américains avaient recouru pour fabriquer l'uranium de la bombe d'Hiroshima. Les Américains l'avaient abandonnée à cause de son manque d'efficacité. L'enrichissement de l'uranium par cette technique exige notamment des quantités gigantesques d'électricité. Elle avait cependant deux avantages. Les informations sur cette technique étaient largement déclassifiées et donc accessibles et, qui plus est, il était possible de fabriquer ou d'acheter le matériel nécessaire sur le marché international sans être suspecté de fabriquer une arme nucléaire. En effet, le matériel en question pouvait avoir de nombreuses autres

5 Steve Weisman & Herbert Krosney, *op.cit.*, p. 16.

6 Chambre des représentants, p. 209.

7 Dans Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 207, il est aussi question d'une troisième piste, la diffusion thermique.

8 Calutron est l'abréviation de California University cyclotron.

utilisations. Cette stratégie est une réussite, puisque ce n'est qu'après la Première guerre du Golfe que le programme EMIS est découvert⁹.

L'Irak fait donc de nombreuses emplettes à l'étranger. Il conclut de grands accords d'État à État et met aussi en place un vaste réseau d'acheteurs et de sociétés écrans pour acheter des biens délicats dans de nombreux pays. Exactement comme son homologue pakistanais, le régime irakien fait jouer la concurrence entre les responsables des deux projets. C'est au premier des deux qui parviendra à produire assez d'uranium hautement enrichi pour fabriquer une bombe. Mais tout d'abord, il faut se procurer de l'uranium. Saddam Hussein n'en a pas. Ses experts ont pu en acheter ici et là, mais pas vraiment assez pour un programme d'armement nucléaire. Et comme Israël quelques années auparavant, Saddam Hussein, dans sa quête d'uranium, se tourne vers la Belgique.

DE PUURS ET ENGIS À L'IRAK

Pendant des décennies, la Société générale de Belgique a été un conglomérat regroupant des centaines d'entreprises actives dans les secteurs les plus divers. Sybетra, le Syndicat belge d'entreprises à l'étranger¹⁰, était l'une des filiales les moins connues de la Générale. Son rôle consistait à livrer des installations clé sur porte partout dans le monde. Sybетra réalise de grands projets dans des pays comme le Pérou, l'Algérie et la Corée du Sud. Elle conclut en 1976 un contrat énorme avec le ministère irakien de l'Industrie et des Mines ainsi que l'Organisation étatique des minerais, basée dans la capitale irakienne, Bagdad. Le contrat, d'une valeur de 27 milliards de francs belges (670 millions d'euros), prévoit la construction d'une usine d'engrais

9 Quelques années plus tard, des inspecteurs ont eu une « surprise » semblable. L'usine de retraitement Eurochemic, un projet de treize pays de l'OCDE, a fonctionné pendant des années dans la petite commune campinoise de Dessel. Comme je l'ai déjà dit, ses activités ont cessé en 1975. Quelques décennies après la fermeture d'Eurochemic à Dessel et à 8.500 km de là, une autre Eurochemic a surgi de terre, l'usine de retraitement du Yongbyon Nuclear Scientific Research Centre (Ndt : Centre de recherche scientifique et nucléaire de Yongbong), à 90 km de Pyongyang, la capitale nord-coréenne. Les Coréens avaient dûment tiré parti du fait que de très nombreuses informations sur Eurochemic et son fonctionnement étaient entrées dans le domaine public. Tiré d'un article intitulé North Korea's Choice : Bombs Over Electricity (Ndt : Le choix de la Corée du Nord : la bombe avant l'électricité). Auteurs Siegfried S. Hecker, Sean Lee et Chaim Braun - The Bridge, Vol. 40 no. 2, Summer 2010.

10 Une entreprise fondée en 1955 par les ACEC et quelques autres filiales de la Générale comme Electrorail et Brufina.

phosphatés à Alkaïm. Ce sera la plus grande usine de phosphates du monde. Au préalable, Sybетra avait conclu un contrat portant sur l'exploitation d'une mine de phosphates à Akashat. Le projet de l'usine d'engrais phosphatés subit néanmoins un important retard et les coûts explosent. Le contrat avait été mal négocié et prévoyait des amendes considérables. Et la guerre entre l'Iran et l'Irak complique encore le projet à partir de 1980. Sybетra menace de faire faillite et doit être recapitalisée¹¹. Le contribuable belge mettra bravement la main à la poche, à concurrence d'un montant de 300 millions de francs belges, environ 7,5 millions d'euros¹². La production de phosphates commencera finalement en 1984.

Seulement voilà, l'Irak ne désire pas produire uniquement des phosphates. Le mineraï de phosphate contient de petites quantités d'uranium, environ 50 à 200 grammes par tonne de mineraï¹³. Un procédé spécial permet de l'extraire. Dans les années 1970 et 1980, quelques projets de ce type sont lancés ici et là de par le monde¹⁴. Pour autant que je sache, tous ont été abandonnés. Il est moins coûteux de se procurer de l'uranium sur le marché mondial. La Belgique est l'un des pays qui s'est engagé dans cette voie. Notre pays possède un secteur du phosphate important depuis déjà des décennies et la firme Umipray, une entreprise¹⁵ du groupe de la Société générale, ouvre en 1980 une usine d'extraction d'uranium. Ses sites se trouvent à Puurs et à Engis. L'entreprise livre l'uranium à Synatom, l'entreprise chargée d'approvisionner les centrales nucléaires belges en combustible nucléaire. L'extraction a été arrêtée entre-temps en raison de son coût beaucoup trop élevé, comme nous l'avons dit. Le NIRAS, l'organisme compétent en matière de déchets

11 Un autre contrat gigantesque d'une entreprise de la Générale, Eurosystem Hospitalier (ESH), prévoyait la construction d'un hôpital en Arabie saoudite. Là aussi, l'affaire ne s'est pas déroulée comme prévu puisqu'elle a même entraîné la faillite d'ESH. Elle a été beaucoup plus suivie par la presse belge que l'affaire Sybетra, notamment parce qu'il y était question de corruption et de callgirls.

12 Knack, le 8 septembre 1999.

13 Récupération de l'uranium à partir de phosphates, <http://www.wise-uranium.org/purec.html>. Rapport sur la récupération de l'uranium à partir de l'acide phosphorique à la suite d'une réunion d'un groupe consultatif organisée à Vienne, du 16 au 19 mars 1987, par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, AIEA-tecdoc-533.

14 Israël a également tenté cette piste pour produire de l'uranium.

15 Les actionnaires de l'entreprise étaient Prayon, Union Minière et Metallurgie HobokenOverpelt.



Yellowcake (poudre d'oxyde d'uranium) en sortie de ligne de production

nucléaires, a intégré les sites dans son inventaire des sites pollués par la radioactivité. Quand les experts de Saddam Hussein ont pris contact avec Umipray, nos compatriotes y ont vu une possibilité de tirer parti des connaissances qu'ils avaient accumulées.

Mechim était une entreprise d'ingénierie du groupe de la Société générale. Elle a été fondée notamment par l'Union Minière (désormais Umicore) et les fabriques de métaux Overpelt-Lommel. Prayon, le producteur de phosphates y prendra aussi une participation, mais plus tard. Mechim aidera les Irakiens à extraire l'uranium du minerai de phosphate. Trois autres entreprises belges sont associées au projet : Prayon-Rupel, Wust (une entreprise de construction de Malmédy) et Baron & Leveque, qui sera rachetée plus tard par George Forrest.

En 1981, Mechim conclut un contrat avec l'Irak portant sur la livraison d'une installation de récupération de l'uranium à partir du phosphate d'une capacité de production de 103 tonnes de *yellowcake* par an¹⁶, assez pour 15 à 20 bombes nucléaires¹⁷. La valeur du projet s'élève à 2,5 milliards de francs belges (environ 62 millions d'euros). L'accord reçoit l'approbation des autorités belges. Les travaux entrepris sur le site d'Alkaïm sont terminés en 1985. L'armée irakienne érige un énorme mur en béton autour de l'usine de Mechim, mais aucun autre bâtiment du site de bénéfice d'un tel traitement. Des canons anti-aériens sont installés à partir de 1984, probablement par crainte d'une attaque de l'aviation israélienne. Son raid sur le réacteur nucléaire *Osirak* était encore dans les mémoires. Contrairement à Sybетра, Mechim ne rencontre aucun problème de paiement. Entre 1985 et 1991, quelque 168 tonnes de *yellowcake* sont livrées à la Commission irakienne de l'énergie atomique¹⁸.

16 Réponse de Mark Eyskens, ministre des Affaires étrangères, à l'interpellation du représentant à la Chambre Jos Geysels, le 13 mars 1991.

17 Cette évaluation est prudente. Dans Nuclear Black Markets : Pakistan, A.Q. Khan and the rise of proliferation networks. A net assessment de l'Institut international d'études stratégiques (p. 123), une tonne de *yellowcake* donne 5 kg d'uranium hautement enrichi, sachant que 25 kg d'uranium hautement enrichi suffisent certainement à fabriquer une arme nucléaire. Selon ce critère, 103 tonnes de *yellowcake* suffisent pour 20 armes nucléaires.

18 Voir le rapport de l'AIEA : <http://www.AIEA.org/OurWork/SV/Info/factsheet.htm>.



Site de l'usine Mechim pour la production de *yellowcake* (Al Kaïm, Irak)

Le contrat prévoyait un doublement de la production pour 1989. Son exécution subit néanmoins du retard. En 1990, le gouvernement belge, à la suite de l'avis négatif du ministère des Affaires étrangères, refuse l'agrandissement de l'installation. L'Irak envahit le Koweït quelques mois plus tard. L'opération *Tempête du désert*, une opération militaire réunissant 34 pays et destinée chasser les Irakiens du Koweït, débute le 16 janvier 1991. Les Américains nous demandent les plans du site d'Alkaïm parce qu'ils veulent le bombarder. Non pas l'usine de phosphates mais la fabrique de Mechim, Et c'est ce qu'il advient : la fabrique de Mechim est rasée par les bombardements. Les inspecteurs des Nations unies qui ont pour mission de découvrir et de liquider le programme nucléaire clandestin visitent le site à plusieurs reprises. Le dossier est évidemment intégré dans leur rapport¹⁹. Alain Lallemand, journaliste au *Soir* visite le site d'Alkaïm en 2002²⁰. Il découvre une surface complètement aplatie par les bulldozers et recouverte d'une épaisse couche de béton. Plus la moindre trace de la fabrique d'uranium de Mechim.

Après la défaite irakienne de 1991, le Conseil de sécurité des Nations unies décide le démantèlement de toutes les armes irakiennes de destruction massive. Une commission spéciale, l'*UNSCOM*, y veillera. Elle coopère avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Il faut des années aux inspecteurs pour retrouver l'ensemble des sites, les passer au peigne fin et les démanteler. Le programme d'armement nucléaire s'avère beaucoup plus ambitieux qu'on ne l'avait pensé. Il aurait employé jusqu'à 20000 personnes durant la décennie 1990 et son coût aurait été supérieur à 10 milliards de dollars²¹. Des entreprises de divers pays – notamment l'Allemagne, la Grande Bretagne, la Suisse, l'Autriche, le Japon, la Belgique et les États-Unis – ont fourni de la technologie et du matériel à grande échelle. Le programme d'armement nucléaire de

19 Au cours des années 1980 et 1990, sept entreprises belges ont livré du matériel et des pièces pour le programme d'armement irakien. Outre Sybетra et Mechim, il faut aussi citer OIP (Audenarde), un expert en matière de jumelles de vision nocturne.

20 Voir l'article d'Alain Lallemand dans *Le Soir* du 12 décembre 2002 et deux articles de Philippe Berkenbaum parus dans le même journal les 26 et 31 janvier 1991.

21 IISS, *op.cit.*, p. 45 et Stéphanie Cooke, *In mortal hands. A cautionary History of the Nuclear Age* (Ndt : Entre des mains mortnelles. Une histoire en forme d'avertissement sur l'ère nucléaire), New York, Black Inc., 2009, p. 364.

Saddam Hussein est intégralement liquidé. L'uranium, produit entre autres par Mechim, est transféré aux États-Unis. Les inspections des Nations unies ont permis d'établir que l'Irak n'était plus qu'à deux années de la construction d'une arme nucléaire²².

Dix ans plus tard, le président américain George Bush prétendra que l'Irak possède encore un programme nucléaire clandestin et qu'il constitue donc un danger pour le monde. Ce sera l'un des principaux prétextes invoqués en 2003 pour faire la guerre à l'Irak. Malgré un programme d'inspection aussi intense qu'onéreux, les Américains ne trouveront par l'ombre d'un programme nucléaire en Irak.

QUI SAVAIT ?

Mais retournons au début des années' 80, quand Mechim a entamé ses travaux en Irak. La question centrale est de savoir si les autorités belges avaient connaissance du programme d'armement nucléaire de Saddam Hussein. Les services de renseignement occidentaux ont su à partir de la fin de la décennie précédente qu'il se passait quelque chose de louche en Irak. En 1981, Steve Weissman et Herbert Krosney publient *The Islamic Bomb*, l'ouvrage consacré à la course aux armements nucléaires au Moyen-Orient et en Asie du Sud qui a alerté le grand public. Les auteurs y décrivent des dizaines de pages durant le rêve nucléaire de Saddam Hussein, sa coopération avec les Français et les Italiens, etc. Par conséquent, tout le monde dans le secteur nucléaire savait que l'Irak était un pays à risque. Par ailleurs, la destruction du réacteur irakien *Osirak* par l'aviation israélienne en 1981 avait donné lieu à un grand débat international sur le programme nucléaire irakien. Il est vrai que jusqu'à la guerre de 1991 contre l'Irak, personne n'avait une vision détaillée du programme d'armement nucléaire irakien. L'Occident partait donc du principe qu'il existait, mais que ses progrès étaient lents. Il ne fait aucun doute que les autorités belges, au moment où elles ont donné leur feu vert au projet irakien de Sybетra, savaient parfaitement qu'il existait de sérieuses raisons de penser que le programme nucléaire de Saddam Hussein n'était pas uniquement civil, mais aussi militaire.

22 Mohammed El-Baradei, *op.cit.*, p. 30; IISS, *op.cit.*, p. 10 et Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 464.

C'était indiscutable. Donc, une fois encore, les intérêts des entreprises nationales l'ont emporté sur la sécurité internationale.

Le 13 mars 1991, le député à la Chambre Jos Geysels (Agalev) interpelle Mark Eyskens, le ministre des Affaires étrangères, sur l'implication d'entreprises belges dans le programme d'armement nucléaire irakien. Le ministre admet les faits. Il déclare que Mechim a reçu un feu vert parce que l'Irak a signé le traité sur la non-prolifération et qu'il est considéré comme un pays « dont l'attitude se conforme aux critères de cet accord international ». En outre, selon le ministre, l'extraction de l'uranium à partir du mineraï de phosphate ne tombe pas dans le champ des garanties complètes, eu égard à la nature minière de cette activité.

Dans le *Morgen* du 7 mars 1991, date à laquelle le Koweït avait déjà été repris aux Irakiens, le premier ministre Wilfried Martens déclare : « Pour que tout soit clair : je n'ai jamais éprouvé de sympathie pour le régime de Saddam Hussein. Je trouve ce personnage abominable. Je ne l'ai jamais rencontré et je n'ai jamais visité l'Irak. » C'est probablement vrai, il n'empêche que son gouvernement a autorisé Mechim à participer à des aspects importants de son programme nucléaire. Les hommes politiques peuvent bien virer de bord une fois de plus, nous parlons bien d'un dossier de prolifération nucléaire et d'un pays qui a vécu sous la botte d'un dictateur pendant des années, voulant coûte que coûte une bombe atomique. Comme beaucoup d'autres hélas, cet épisode illustre comment la politique étrangère belge a pu privilégier les affaires au détriment de la sécurité internationale.

Sybetra a elle-même évoqué le traité sur la non-prolifération. Dans le *Financieel Economische Tijd* du 19 juillet 1991, le porte-parole de l'entreprise ne laisse pas subsister le moindre doute à cet égard : « Il n'y avait aucun clause secrète relative à la production. Les autorités belges savaient, étant donné que le Ducroire, le service public qui assure les crédits, a couvert le contrat d'exportation en question. » Le porte-parole soutenait qu'il ne pouvait y avoir aucun problème puisque l'Irak avait signé le traité sur la non-prolifération. Tant le ministre Eyskens que le porte-parole de Mechim suivent donc le même raisonnement, une situation qui démontre de façon

lumineuse toute l'ambiguïté et les problèmes inhérents au traité sur la non-prolifération. Un pays invoque les droits dont il jouit en tant que signataire du traité sur la non-prolifération pour acquérir de la technologie destinée à son secteur nucléaire civil, mais, en son for intérieur, pense à son programme militaire. Sur un plan formel, les autres pays pouvaient donc soutenir le programme nucléaire de l'Irak. Ce cas de figure est l'un des nombreux exemples de la manière dont certains pays usent du traité sur la non-prolifération pour lancer *incognito* un programme d'armement nucléaire. Comme bien d'autres, notre pays a donc aidé l'Irak à faire un bout du chemin qui le menait à la fabrication d'une arme nucléaire...

Analysons aussi l'aspect technique de cette affaire. Lorsque l'Irak a pris contact avec les Belges, il venait d'acheter aux Français un réacteur de recherche, l'*Osirak*, ainsi que le combustible nécessaire. L'Irak ne possédant aucun autre réacteur nucléaire – en dehors d'un petit réacteur de recherche –, il n'avait absolument aucun besoin d'uranium. De plus, il aurait été beaucoup moins cher et beaucoup plus facile d'acheter du combustible nucléaire, dans l'hypothèse où le pays aurait construit plus tard des réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité. En d'autres termes, le fait que l'Irak a demandé à notre pays de lui construire une usine d'extraction de l'uranium était une indication particulièrement évidente de son intention de donner un caractère militaire à son programme nucléaire. Mais pour nos entreprises comme pour nos autorités, cela ne posait aucun problème. Les affaires avant tout. Les temps étaient évidemment difficiles pour nos entreprises. La crise des années 1970 avait durement frappé l'industrie belge et la Société générale, entraînant dans son sillage des restructurations gigantesques et de nombreuses pertes d'emploi. La faute en incombaît aussi à la Société générale elle-même, qui s'était reposée trop longtemps sur ses lauriers et avait beaucoup trop peu investi dans les nouvelles technologies et les nouveaux marchés. À l'époque, l'Irak était un marché très intéressant pour la Société générale et ses concurrents européens. Ce pays était assis sur une montagne de pétrodollars et les investissait dans de grands projets, ce qui se traduisait par des opportunités fantastiques pour des entreprises comme celles de la Société générale. Peu importait que le

régime de Saddam Hussein souffre déjà d'une mauvaise réputation en matière de droits de l'homme, ou que des éléments indiquaient déjà de façon évidente que Saddam Hussein voulait se doter d'armes nucléaires. De par ses liens avec l'Union Minière, Mechim est abondamment évoquée dans le livre qui relate l'histoire de l'entreprise, *De la mine à mars : la genèse d'Umicore*. On y découvre des projets de Mechim au Chili, au Mexique, au Pérou et ailleurs, mais pas un mot sur le projet irakien de Sybетra. J'ai demandé aux auteurs, historiens, pourquoi ils n'en ont pas parlé. Leur réponse a été dénuée de toute équivoque : « Nous n'avons jamais rien trouvé à ce sujet dans les archives de l'Union Minière. »

LES BELGES EN IRAK (BIS)²³

Il nous faut également citer plusieurs autres dossiers de moindre importance sur l'implication d'entreprises belges dans le programme nucléaire irakien. Leur description est malheureusement très brève parce l'accès à certaines archives n'est pas autorisé.

En 1982²⁴, la firme Belgatom, la filiale de la Belgonucléaire et de Tractebel, signe un contrat avec l'Irak pour le remplacement des instruments et du dispositif de commande du réacteur de recherche que les Russes avaient fourni aux Irakiens dans les années soixante. Le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) est le sous-traitant d'une partie du contrat.

La Belgonucléaire apparaît aussi dans le dossier de l'*Osirak*, le réacteur de recherche vendu à l'Irak par les Français dans les années 1970 et bombardé ensuite par l'aviation israélienne. Saddam Hussein voulait reconstruire le réacteur et avait pris contact avec les Français. Ceux-ci étaient tentés, mais ont renoncé sous la pression de la communauté internationale. Les experts nucléaires de Saddam Hussein ont aussi frappé à la porte des Belges. Guy Tavernier, « père du secteur nucléaire belge » et directeur de la Belgonucléaire, a déclaré devant la commission d'enquête Transnuklear s'être rendu sur place avec deux assistants en 1982,

²³ Les rapports annuels de Belgonucléaire de 1983 et 1984 – consultables dans les archives de Tractionel – affirment : « Belgonucléaire a été particulièrement active en Iraq. » Faut-il y voir de la propagande ou cela signifie-t-il qu'il y aurait d'autres dossiers que ceux dont nous traitons dans ces pages ?

²⁴ Réponse du ministre des Affaires étrangères Mark Eyskens à l'interpellation du représentant à la Chambre Jos Geysels, le 13 mars 1991.

soit un an après sa destruction par l'aviation israélienne, pour évaluer les dégâts. Cette visite n'a débouché sur aucune coopération ultérieure.

Enfin, deux scientifiques irakiens ont suivi des stages au CEN durant quelques mois, l'un en 1986, l'autre en 1987²⁵, c'est-à-dire après le bombardement du réacteur irakien par l'armée israélienne. Visiblement, le raid n'avait pas vraiment modifié l'attitude de la plupart des pays vis-à-vis de l'Irak. Ayant signé le traité sur la non-prolifération, ce pays avait donc droit à une aide en matière nucléaire.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Durant les années 1970 et 1980, une entreprise appartenant au premier holding du pays a prêté son concours au programme nucléaire de Saddam Hussein avec l'assentiment du gouvernement belge. Même si celui-ci a refusé l'agrandissement du projet, les experts de Saddam Hussein, dans l'intervalle de temps, avaient accumulé assez d'uranium pour produire quelques dizaines d'armes nucléaires. Le reste du programme d'armement nucléaire n'était heureusement pas assez avancé pour permettre la fabrication effective d'armes nucléaires.

Désormais, et il faut s'en réjouir, l'attitude vis-à-vis de ces dossiers a changé. En 2003, l'entreprise Lavalin a demandé à la région bruxelloise une licence pour construire une usine de phosphate en Iran²⁶. Il s'agissait non pas d'une usine destinée à extraire l'uranium des phosphates, mais d'une usine de phosphate, sans plus. La Région de Bruxelles-Capitale ne voulant pas risquer d'aider l'Iran à franchir le premier pas en direction de la production autonome d'uranium, la licence a été refusée. Lavalin s'est livrée à un lobbying très dur et a même menacé de déménager. Elle a convaincu la fédération d'entreprises Agoria de l'accompagner dans sa démarche. En vain. Le gouvernement bruxellois a tenu bon et n'a pas délivré la licence. L'accord a été suspendu. Nous n'étions plus en 1981. L'entreprise n'a pas déménagé.

²⁵ Al-Mahdawi Samir et Rayiss Shaker Hamed.

²⁶ Bruxelles bloque la vente d'une usine chimique à l'Iran, Regnier Philippe, Le Soir, le 5 août 2005.

IRAN :

LE CAUCHEMAR DE LA DIPLOMATIE INTERNATIONALE



Le cente nucléaire iranien de Natanz,
avec ses centrifugeuses pour l'enrichissement
de l'uranium, visité par le président
iranien, Mahmoud Ahmadinejad.

UN PAYS DE CONTRADICTIONS

L'Iran est un pays de contradictions. Si l'on en juge par ses exportations pétrolières et gazières, il est une grande puissance de l'énergie. Il doit pourtant importer de l'essence. Il regorge de sources d'énergie et possède un potentiel faramineux en termes d'énergies renouvelables, mais il investit pourtant des milliards dans l'énergie nucléaire. Beaucoup d'observateurs considèrent le pays comme une dictature théocratique. Il organise pourtant des élections régulières depuis 1979. Il est animé d'un patriotisme et d'un nationalisme puissants, mais le régime est travaillé par de fortes tensions entre différents groupes. C'est un pays principalement chiite avec de nombreuses autres communautés, mais plongé dans un environnement de pays majoritairement sunnites. Le président s'en est pris de manière répétée à Israël, mais la petite communauté juive iranienne dispose de priviléges qui n'ont pas beaucoup d'équivalents dans les autres pays de la région.

LE TA'AROF, LE GHOLOV ET L'URANIUM

Le *ta'afof* est une forme de politesse que les non-Iraniens ont du mal à comprendre et qui rend les négociations politiques extrêmement complexes. Un jour que je prenais le thé avec une connaissance iranienne, cet ami, une fois le thé bu – il était alors midi – m'a demandé si j'avais encore le temps d'aller déjeuner avec lui. Ne l'ayant pas, j'ai décliné sa proposition tout en m'excusant. Voici ce qu'il m'a répondu : « C'était un exemple de *ta'afof*. Moi non plus je n'avais pas le temps de déjeuner avec toi, mais je t'ai posé la question malgré tout. Quelle chance pour moi que tu n'avais pas le temps ! »

Dans la vie privée, le *ta'afof* relève parfois du jeu ou permet de faire de l'humour, mais dans les affaires publiques, c'est tout le contraire. Inscrit dans des rituels de politesse assez fondamentaux, il peut se présenter sous la forme d'une prévenance exagérée, mais peut aussi avoir pour but d'anticiper les propos de l'interlocuteur ou de le manipuler. Le *ta'afof* peut rendre les négociations menées avec l'Iran sur son programme nucléaire encore plus épineuses qu'elles ne le sont. « Parler en Iran a une autre fonction qu'en Occident », a pu dire un scientifique iranien

dans le *New York Times*. « En Occident, 80 % de ce que l'on dit a du sens et 20 % relève de l'affectif ; en Iran, c'est le contraire¹. »

Outre le *ta'afof*, il faut aussi mentionner le *gholov*. Comprenez l'hyperbole. En 2009, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique demande à l'Iran d'arrêter la construction de son usine d'enrichissement d'uranium, récemment découverte. Le président Ahmadinejad déclare qu'il n'est pas question pour l'Iran de fermer cette usine et qu'il en construira au contraire une dizaine d'autres. C'était un magnifique exemple de *gholov*. L'Europe toute entière ne compte que quatre usines d'enrichissement², les États-Unis n'en ont qu'une seule. Pour un pays comme l'Iran, il serait absurde techniquement et économiquement de construire dix usines d'enrichissement. Aux yeux de la plupart des diplomates et journalistes étrangers, cette déclaration n'était qu'une nouvelle provocation dangereuse d'Ahmadinejad ; pour de nombreux Iraniens, elle n'était qu'un magnifique exemple de *gholov*.

Et cette déclaration nous introduit aux ambitions nucléaires de l'Iran. « La paix et la guerre nucléaires dans le monde dépendent de l'avenir des ambitions nucléaires iraniennes. Si l'Iran se dote d'armes nucléaires, la possession de la « bombe » deviendra la règle et non l'exception au Moyen-Orient et à l'échelle de la planète, avec en perspective, tôt ou tard, un conflit atomique. À l'inverse, si l'Iran s'abstient de franchir le seuil nucléaire, notre planète aura une chance d'échapper à la prolifération généralisée des armes atomiques ». C'est en ces termes que s'exprime François Heisbourg, président de l'Institut international d'études stratégiques de Londres et du Centre de politique de sécurité à Genève, dans son livre *Iran, le choix des armes ?*, et son propos est extrêmement clair. Il considère le dossier nucléaire iranien comme le premier sujet de préoccupation en termes de prolifération. Si l'Iran se dote de la bombe, d'autres pays du Moyen-Orient surtout, mais également dans le reste du monde, l'imiteront. S'ensuivra une course aux armements qui rendra probable un conflit nucléaire. Selon lui, si l'Iran renonce à la bombe

¹ Traduction libre de Michael Slackman, phrase extraite de Iranian 101 : a lesson for Americans : The fine art of hiding what you mean to say, The New York Times, le 6 août 2006.

² Elles se trouvent en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

atomique, il existe une chance pour que la prolifération nucléaire cesse de se propager. Faut-il en conclure que l'Iran n'a pas le droit d'avoir des armes nucléaires et qu'Israël, pour sa part, possède ce droit ? Nous reviendrons en détail sur cette question pertinente.

Le dossier nucléaire iranien a été omniprésent dans les médias ces dernières années. Il a été question tour à tour de salles souterraines secrètes remplies d'installations d'enrichissement, de photographies satellites d'un site nucléaire secret dans les montagnes, d'assassinats de scientifiques nucléaires iraniens et de l'attaque d'un ver informatique contre des systèmes informatiques iraniens, entre autres. Dans l'ensemble, le dossier nucléaire iranien contient assez de matière pour inspirer plusieurs livres ou documentaires. Je m'attarderai en premier lieu sur la situation politique et sociétale de l'Iran. En effet, si nous n'essayons pas de comprendre les Iraniens, nous ne pourrons pas saisir pourquoi les Iraniens veulent la bombe et s'ils l'auront. En ce qui concerne la contribution belge à leur programme nucléaire, je puis affirmer d'emblée qu'elle est plutôt restreinte. Il n'en reste pas moins que ces cas de figure sont autant d'illustrations de nos politiques fédérale et régionales en matière d'économie, de commerce et de prolifération nucléaire. L'une de ces affaires a été jusqu'à provoquer la démission du chef de la Sûreté de l'État belge, un événement sans précédent dans l'histoire de notre pays et dont s'est emparé la presse internationale.

GRANDEUR ET HUMILIATION

L'Iran, comme la Chine, se perçoit comme l'un des pays les plus anciens du monde. Il considère que son histoire est grandiose et sa civilisation éblouissante. Ce qui est d'ailleurs parfaitement vrai. Ce pays possédait déjà une agriculture et une culture florissantes alors que les Européens en étaient encore au stade de cueilleurs-chasseurs. Comme la Chine, l'Iran a son propre calendrier, le calendrier *Jalali*. Des poètes comme Hafez et Rumi ont écrit, il y a des siècles déjà, des textes poétiques témoignant d'un niveau de civilisation très élevé, qui ont été traduits dans des dizaines de langues. Beaucoup de sites iraniens sont classés par l'UNESCO au patrimoine mondial. L'Iran fait partie des rares pays

de la région à ne jamais avoir été colonisé. En revanche, et toujours comme la Chine, l'Iran ne se sent pas reconnu, ni par ses voisins, ni par le monde. Les Iraniens sont frustrés et mécontents. « Notre pays au passé si brillant et si grandiose n'a pas la place qu'il mérite dans le monde ». La Chine est en train de reconquérir pas à pas cette place et a déjà accompli une partie de chemin. Ce n'est pas le cas de l'Iran.

L'Iran regorge de sources d'énergie, de pétrole et de gaz naturel. Elles devraient normalement apporter au pays argent, prestige et puissance. La vente du gaz et du pétrole génère effectivement de l'argent, mais qu'en est-il du prestige et de la puissance ? L'Iran ne possède pas de capacités de raffinage suffisantes pour couvrir sa consommation intérieure et doit importer de l'essence à cause de l'embargo qui pèse sur le pays (l'Iran n'arrive pas à rénover son industrie de transformation pétrolière). Terrible humiliation. Qui plus est, il n'y a toujours aucun signe de progrès sur la voie de la reconnaissance régionale et mondiale, situation qui génère une frustration colossale, que renforce encore le fait qu'Israël, pays 75 fois plus petit que l'Iran, reste choyé et positivement discriminé par les États-Unis et l'Europe. Enfin, Israël possède des armes nucléaires, à l'image de l'Inde et du Pakistan. Indignés, les Iraniens se demandent « pourquoi Israël, l'Inde et le Pakistan peuvent-ils avoir des armes nucléaires et pas nous ? ». Cet état de fait est une source permanente de frustration.

Un autre élément revient presque toujours dans les conversations avec les Iraniens et dans la presse iranienne, celui du coup d'État organisé en 1953 par les services de renseignement américain et britannique, la CIA et le MI6. À l'issue d'élections démocratiques, Mohammed Mossadegh est devenu le premier ministre de l'Iran en 1951. Mais à la grande consternation des Britanniques et des Américains, il a choisi de nationaliser le secteur pétrolier et d'adopter une ligne plus indépendante vis-à-vis de l'Occident. Un coup d'État militaire, sous l'impulsion de la CIA et du MI6, met un terme à son projet comme à sa carrière. Les États-Unis et la Grande-Bretagne reprennent ainsi les rênes aux côtés du chah, Mohammed Reza Pahlavi, et le pays devient, après Israël, l'allié le plus fidèle des Américains au Moyen-Orient. *Exit* la politique iranienne indépendante. Le renversement

du premier ministre élu a laissé une profonde cicatrice dans la conscience collective iranienne et demeure, encore aujourd’hui, une source de haine à l’encontre de l’Occident, en particulier de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Pendant l’occupation de l’ambassade américaine en 1979-1981, l’un des preneurs d’otages a pu dire à un diplomate américain : « Vous n’avez pas le droit de vous plaindre parce que vous avez pris tout le pays en otage en 1953³. » Il reste enfin la grande frustration de la guerre Iran-Irak, où les Occidentaux ont ouvertement soutenu l’Irak, contre l’Iran. Le régime est convaincu qu’il est seul contre tous et ne doit son salut que par lui-même. “Tout le monde est contre nous, nous devons donc agir en conséquence pour notre survie.”

LE PROGRAMME NUCLÉAIRE IRANIEN

Le discours prononcé en 1953 par le président Eisenhower, *Atoms for Peace*, suscite en Iran comme ailleurs un immense intérêt. Le pays signe un accord nucléaire avec les États-Unis quatre ans plus tard. Dès 1960 commence à l’université de Téhéran la construction d’un premier réacteur de recherche, le TRR, qui entre en service en 1967. Le TRR est placé sous la surveillance de l’Agence Internationale de l’Energie Atomique (AIEA). D’autres installations nucléaires sont inaugurées par la suite. L’Iran ratifie le traité sur la non-prolifération nucléaire. En 1971, le régime du chah célèbre le 2500^e anniversaire de l’Iran. Il n’épargne ni son argent, ni sa peine. Des dizaines de rois, de présidents et de premiers ministres sont présents. Ces célébrations ont probablement été le plus grand événement mondain du siècle passé. L’année suivante, le régime lance l’idée d’un programme nucléaire civil⁴. Les choses se concrétisent en 1974. L’Iran vise une production d’électricité nucléaire de 23000 MW pour l’an 2000. À titre de comparaison, la Belgique, fin 2010, avait une capacité de production électrique totale de 18.250 MW. Très vite, des centrales sont commandées en Allemagne, en France et aux États-Unis. Les Allemands avaient prévu de terminer une centrale à Bushehr en 1981. L’Iran est même autorisé à devenir actionnaire d’Eurodif, une entreprise

³ Democracy Now, le 3 mars 2008, http://www.democracynow.org/2008/3/3/stephen_kinzer_on_the_us_iranian

⁴ Certains affirment qu’il était aussi question d’un volet militaire. Je n’en ai pas trouvé de preuves suffisantes.

qui exploite à Tricastin, en France, une usine d’enrichissement d’uranium. Elle a été fondée en 1973 par la France, la Belgique, l’Espagne et la Suède. En 1975, la participation de la Suède, soit 10 %, est transférée à l’Iran avec l’assentiment des Français. Par cette opération, la France achetait aussi, on s’en doute, beaucoup de bonne volonté auprès du chah.

Les Belges, eux aussi, y voient une opportunité. La Belgonucléaire s’en va prospecter en Iran, espérant bien ramener quelques contrats dans son escarcelle, et parvient à ses fins. D’une part, elle est chargée d’un projet relatif à un petit réacteur de 50 MW semblable au BR3 de Mol, dans la ville iranienne d’Ispahan. D’autre part, elle assumera la consultance de deux grandes centrales commandées aux Français. Dans ce cadre, la Belgonucléaire collaborera avec l’entreprise suisse Suter&Suter. Ces contrats peuvent peser plusieurs centaines de millions de francs belges. La Belgonucléaire permet aussi à une dizaine de stagiaires iraniens venir dans notre pays⁵. Le marché nucléaire iranien offrait donc à cette époque des perspectives intéressantes pour les entreprises belges. Le ministre des Affaires étrangères, Jacques Simonet, en a été parfaitement informé avant son voyage à Téhéran début 1978. Même le roi Baudouin a dû donner de sa personne, comme on le lit dans une note interne de Traction & Electricité datant d’octobre 1978 : « Le roi Baudouin s’arrête à Téhéran en revenant de Chine les 30 et 31 octobre. Il aura des entretiens en tête à tête avec le chah d’Iran. Nous préparons en collaboration avec monsieur Leermakers (ministère des Affaires étrangères) une note permettant au Roi de mettre en valeur les services dans le domaine de l’engineering nucléaire que Belgatom pourrait offrir à l’Iran. » Pour rappel : Belgatom est une filiale de la Belgonucléaire, Traction & Electricité et Electobel qui s’efforce de décrocher des contrats dans le secteur nucléaire, en suite de quoi l’exécution est assurée par l’une des entreprises actionnaires. Cette année-là, le roi Baudouin n’est pas passé par Téhéran. Traction & Electricité s’était apparemment trompée. Mais l’intention y était.

Quelques mois plus tard, le chah doit fuir son pays. C’est la fondation de la République islamique d’Iran et la situation change du tout au

⁵ Archives de la Belgonucléaire.

tout. Les pays occidentaux suspendent la coopération nucléaire avec l'Iran. L'ayatollah Khomeyni était, à ses débuts d'ailleurs hostile au nucléaire et à ses débouchés militaires. Bushehr a ainsi été abandonné, avant d'être bombardé par les irakiens. De plus, le régime a d'autres chats à fouetter, puisqu'il est engagé dans la terrible guerre avec l'Irak entre 1980 et 1988. Ce conflit fait des centaines de milliers de victimes dans les deux camps. Des dizaines de villes iraniennes et irakiennes sont prises pour cible par des missiles. L'Iran devient, après le Japon, la première victime des armes de destruction massive, plus précisément d'armes chimiques. Le gaz de combat de Saddam Hussein tue des dizaines de milliers de personnes, soldats et civils. Ce gaz de combat n'a pu être fabriqué qu'avec l'aide des entreprises occidentales. Jamais ces attaques au gaz de combat n'ont été condamnées par les Nations unies, ni pendant, ni après la guerre. La France et d'autres pays ont soutenu l'Irak sans réserve, y compris par des livraisons d'armes. Cette attitude, alors que le déclenchement du conflit incombait à l'Irak, a encore exacerbé les frustrations de l'Iran et de sa population. Le nom de la ville kurde d'Halabja en Irak dira peut-être quelque chose à beaucoup d'entre vous. C'est là que Saddam Hussein a commis une attaque à l'arme chimique en 1988. Près de 5000 personnes – des kurdes – sont mortes et des milliers d'autres ont été gravement blessées. La plupart des victimes étaient des civils. C'est un crime barbare, un crime contre l'humanité. Mais qui connaît les horreurs subies à Al-Faw, péninsule située dans la région frontalière irano-irakienne où le régime irakien a utilisé l'ypérite (ou gaz moutarde), tuant ainsi des milliers d'Iraniens ? Quelque 100000 Iraniens ont été tués par les attaques irakiennes au gaz de combat pendant la guerre Iran-Irak. Qui connaît ce fait en Occident ? Qui associe le gaz moutarde à des soldats iraniens crevant dans des marais ? L'Iran se rend parfaitement compte que ses morts, en Occident, comptent beaucoup moins que ceux de bien d'autre pays, et ceci est un motif de colère et de frustration.

L'Iran sait aussi que tant l'Occident que l'Union soviétique ont pleinement soutenu l'Irak pendant ces années de guerre. L'Iran se sent donc la victime. Il est convaincu d'avoir été traité injustement et de n'avoir eu l'aide de personne.

Le sentiment du « plus jamais ça ! » alimente puissamment le désir d'un programme militaire, doté plus que probablement d'un volet nucléaire. Ce « plus jamais ça », nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre sur la bombe israélienne. Aussi différentes que sont les causes de ce sentiment en Iran et en Israël, son ancrage est très profond dans les deux pays et pousse en permanence les élites dans une direction bien déterminée.

Les débuts du programme d'armement nucléaire iranien sont lents. En effet, durant les premières années de la République islamique, il est en contradiction flagrante avec le discours idéologique et religieux dominant. L'ayatollah Khomeyni avait un côté technophobe et la technologie nucléaire tombait également sous le coup de cette phobie. Cela dit, à partir de 1984, lorsque l'Irak recourt au gaz de combat, la doctrine passe au second plan. L'Iran n'aurait-il pas besoin, lui aussi, d'« armes de destruction massive » ? L'Iran ne doit-il pas prendre de nouvelles mesures pour stopper l'agression irakienne ? Deux ans plus tard, l'Iran a déjà des contacts avec Abdul Qadeer Khan sur un programme nucléaire national, de nature militaire. Ils ne débouchent pas sur grand-chose. Les contacts avec la Chine sont beaucoup plus efficaces. Celle-ci aide l'Iran à franchir des étapes cruciales en direction de son propre cycle du combustible nucléaire. En 1993, l'Iran relance ses contacts avec A. Q. Khan, qui est disposé à lui fournir des centrifugeuses et de l'expertise ainsi qu'à assurer la formation d'experts iraniens au Pakistan. L'Iran testera et fabriquera également des centrifugeuses. Les fondations du programme d'enrichissement iranien ont donc été jetées à travers des contacts secrets avec A. Q. Khan, à l'insu de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Ces agissements constituent, faut-il le préciser, une violation indéniable du traité sur la non-prolifération.

Revenons un instant en 1979, année de la révolution iranienne, qui met fin à deux grands projets nucléaires. L'Iran avait un accord avec la France sur la livraison de combustible nucléaire. La France le suspend unilatéralement, décision qui entraîne une grande querelle diplomatique s'étalant sur de nombreuses années. La France se rangeant sans hésiter du côté irakien pendant la guerre Iran-Irak, les relations s'enveniment

encore davantage. Ce n'est qu'en 1991 qu'un accord sur le combustible nucléaire peut enfin être dégagé. La France consent à verser à l'Iran un dédommagement important. Le régime iranien n'a évidemment pas oublié cette rupture de contrat et chaque proposition qui prévoit la fourniture de combustible nucléaire par des tiers, dans le cadre de la crise actuelle, est accueillie avec méfiance.

Deuxième dossier, la centrale nucléaire de Bushehr, un projet auquel les Allemands avaient apposé leur signature en 1975. Les travaux sont suspendus après la révolution de 1979. La centrale est loin d'être prête. Les Allemands ne la terminent pas. En 1995, l'Iran finit par trouver un accord avec la Russie afin de rendre l'un des deux réacteurs opérationnel. Les Russes livreront le combustible nucléaire et le récupéreront après son irradiation. Le déroulement des travaux est laborieux et lent à cause de raisons techniques, financières et politiques (la Russie a aussi ralenti la construction du site en réaction au rejet par l'Iran de la première proposition de Poutine de traiter les déchets nucléaires sur son sol). L'Occident fait pression sur les Russes pour qu'ils ne terminent pas le projet, mais ceux-ci vont au bout de leurs intentions. La centrale est officiellement inaugurée le 12 septembre 2011. Bushehr devient ainsi le premier réacteur nucléaire du Moyen-Orient à produire de l'électricité. Il est placé sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et n'est pas sensible du point de vue de la prolifération. Le régime joue la carte du réacteur pour rehausser son prestige et signifier clairement au reste du monde que l'Iran est membre du club nucléaire.

Fabriquer des bombes atomiques est une chose, les amener là où l'on veut les faire exploser en est une autre. À cette fin, l'Iran, en coopération avec le Pakistan et la Corée du Nord, a développé toute une gamme de missiles de moyenne distance, les missiles *Shahab*, dont la portée est comprise entre 300 et 2000 km. Tel Aviv se trouve à 1600 km de Téhéran. Ces missiles peuvent être utilisés avec une charge classique ou nucléaire.

Le programme nucléaire bénéficie d'un assez large soutien en Iran. Il est utile de nous arrêter un instant sur les manifestations qui ont eu lieu dans le sillage des élections présidentielles de 2009. L'homme

politique réformateur Mir-Hossein Moussavi a perdu contre le président en place, Mahmoud Ahmadinejad. De nombreux Iraniens ont estimé que des fraudes notables avaient eu lieu et sont descendus dans la rue. Ces manifestations ont duré des semaines et ont été particulièrement dures. On a même évoqué à leur sujet une « révolution verte ». Le régime a brutalement réprimé ces protestations. Ces tensions indiquent la formation de fractures au sein de l'ordre établi. Pourtant, presque tous les membres de l'opposition font encore partie de l'*establishment*. Si Ahmadinejad avait dû céder la place à Moussavi, c'eût été un pas en avant du point de vue des droits de l'homme, mais l'Iran serait resté une « démocratie d'ayatollahs » et le programme nucléaire n'aurait subi aucune modification⁶. L'ancien président Khatami, l'un des critiques les plus véhéments du président Ahmadinejad, a déclaré en 2011 qu'en cas d'attaque israélienne des sites nucléaires iraniens, l'opposition « ferait front derrière le gouvernement »⁷.

LA RÉVÉLATION

L'histoire de la prolifération nucléaire est émaillée de surprises, généralement désagréables. À la consternation de la communauté internationale, la Chine et l'Inde se sont dotées de la bombe, le Pakistan et la Corée du Nord en ont fait de même, A. Q. Khan a tissé un réseau nucléaire international clandestin, la Libye et l'Irak ont eu des programmes nucléaires clandestins, l'Afrique du Sud, dans le plus grand secret, a fabriqué des armes nucléaires, et ainsi de suite. Le 14 août 2002 est à inscrire dans cette longue liste de surprises. Ce jour-là, le Conseil national de la Résistance iranienne, un mouvement d'opposition clandestin considéré comme une organisation terroriste à la fois par l'Iran et les États-Unis, révèle l'existence d'une installation d'enrichissement secrète à Natanz et d'un réacteur à eau lourde (en construction) à Arak⁸. Ces sites, bien

⁶ En ce qui concerne Mir-Hossein Mousavi, il a un jour sabordé une proposition visant à faire en sorte que l'Iran exporte de l'uranium faiblement enrichi dans un autre pays pour en faire du combustible nucléaire destiné à un réacteur de recherche. Si l'Iran avait choisi cette option, le pays n'aurait plus eu assez d'uranium pour obtenir de l'uranium hautement enrichi, c'est-à-dire un uranium de qualité « arme » ; voir notamment The Economist, le 14 janvier 2012.

⁷ De Standaard, le 14 novembre 2011.

⁸ Est-ce le Conseil national de la Résistance iranienne lui-même qui a découvert l'installation de Natanz ou en a-t-il été informé par le Mossad ou la CIA ? Nous le saurons certainement un jour.

entendu, sont extrêmement suspects. Pourquoi l'Iran construit-il une installation d'enrichissement ? Pourquoi lance-t-il un programme nucléaire d'une ampleur correspondant à celle d'un pays équipé d'une douzaine de réacteurs ? Alors que l'Iran, à cette époque, n'avait pas encore un seul réacteur nucléaire opérationnel et que le réacteur de Bushehr allait « tourner » grâce à du combustible russe ? Et pourquoi un réacteur à eau lourde ? Réponse : parce que c'est la façon par excellence de se doter du plutonium destiné à une bombe atomique. C'est aussi cette voie qu'ont emprunté Israël et l'Inde dans leur course à l'arme nucléaire⁹.

En tant que signataire du traité sur la non-prolifération, l'Iran a le droit d'enrichir de l'uranium, mais à la condition qu'il le fasse en toute transparence et autorise les contrôles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), obligations dont il ne s'acquitte donc pas. Enfin, l'Iran regorge de sources d'énergie. Il possède les troisièmes réserves pétrolières et les deuxièmes réserves de gaz naturel du monde. Ses potentiels hydraulique, éolien et solaire sont fabuleux. L'énergie hydraulique, à elle toute seule, pourrait permettre de produire 20000 MW¹⁰. Pourquoi ce pays investirait-il des milliards de dollars dans la production d'énergie nucléaire ? Les raisons avancées sont que les ressources en hydrocarbures vont décliner et que le pays doit entamer sa transition énergétique. Mais cela s'avère une ineptie économique. La communauté internationale n'a donc d'autre choix que de parvenir à la conclusion que l'Iran possède plus que probablement un programme d'armement nucléaire secret. L'Iran dément, naturellement, et accepte les contrôles de l'AIEA à Natanz. Ces contrôles confirment largement les conclusions de l'opposition iranienne. L'Iran est bien en contradiction flagrante avec le traité sur la non-prolifération. Certains de ses programmes et certains de ses activités n'ont pas été signalés en temps utiles à l'AIEA. L'Iran promet de tout dévoiler et de ratifier le

⁹ Il y a également d'autres indices, comme l'enrichissement par laser, inutile pour le nucléaire civil, mais indispensable pour le nucléaire militaire.

¹⁰ Lutz Mez, Mycle Schneider et Steve Thomas (eds.) *International Perspectives on Energy Policy and the Role of Nuclear Power* (Ndt : Perspectives internationales sur la politique énergétique et le rôle de l'énergie nucléaire), Essex, Multi-Science Publishing Co, 2008, p. 476.

« protocole additionnel » de l'AIEA, une décision qui donnerait plus de liberté d'action aux contrôleurs de celle-ci. Le protocole est signé, mais, à ce jour, sa ratification n'est toujours pas une réalité.

Le programme nucléaire de l'Iran est très ambitieux. Le pays veut maîtriser l'ensemble du cycle du combustible, de l'extraction de l'uranium à la fabrication du combustible nucléaire, afin d'augmenter son autonomie dans le domaine de la production d'énergie. Le plan de développement 2005-2020 prévoit la construction de quatre réacteurs d'une capacité totale de 7000 MW¹¹. C'est largement moins grandiose que les rêves impériaux du chah (23000 MW), mais l'exécution de ce plan est pour ainsi dire à peine entamée. Pendant ce temps, l'Iran met les bouchées doubles pour concrétiser un programme d'enrichissement pharaonique, ce qui est donc incohérent. Pourquoi dépenser beaucoup d'argent pour fabriquer un combustible nucléaire que l'on ne pourra pas utiliser durant les années à venir ? Pourquoi l'Iran construit-il un réacteur à eau lourde à Arak, idéal pour produire du plutonium à finalité militaire, comme Israël et l'Inde l'ont fait avant lui ?

La divulgation du programme nucléaire iranien marque le début d'une longue période de tensions diplomatiques qui continue encore aujourd'hui. Mohamed El-Baradei, dans son livre *Années de supercherie*, en fait un récit circonstancié. Je m'en tiendrai aux éléments principaux.

En tant que signataire du traité sur la non-prolifération, l'Iran n'a pas respecté ses obligations. Cela ne fait pas le moindre doute. L'AIEA l'a écrit noir sur blanc dans différents rapports. Plus encore, l'Iran n'a révélé qu'au compte-gouttes son programme nucléaire et trompé consciemment l'AIEA pendant des années. L'Iran est parfois contraint d'avouer. En 2007, par exemple, les services de renseignement occidentaux découvrent une usine de centrifugeuses dans les environs de la ville iranienne de Qom, bâtie dans les montagnes pour assurer une protection maximale contre les attaques aériennes. L'Iran n'avait

¹¹ Lutz Mez, Mycle Schneider et Steve Thomas (eds.), *op.cit.*, p. 463.

rien dit de cette installation. Quelques indications très précises ont été mises au jour qui démontrent que l'Iran n'est pas intéressé uniquement par des utilisations nucléaires civiles. L'AIEA a ainsi mis la main sur un document d'une quinzaine de pages contenant des informations détaillées n'ayant de sens que pour fabriquer une arme nucléaire.

Entre juillet 2006 et juin 2011, les Nations unies adoptent sept résolutions concernant le programme nucléaire iranien. Elles appellent à l'arrêt des activités d'enrichissement et imposent des sanctions : gel des actifs bancaires, restrictions des voyages des personnes impliquées dans le programme nucléaire, embargo sur les ventes d'armes, etc. Les Nations unies constituent un comité de suivi chargé de surveiller l'exécution des sanctions. La Belgique en a assumé la présidence en 2008. L'Iran n'a pas respecté certaines dispositions essentielles de ces résolutions. Par exemple, il continue à enrichir de l'uranium comme si de rien n'était. Il a dépassé le seuil de 5 % nécessaire pour le combustible d'une centrale nucléaire, mais aussi celui de 20 %. L'Iran soutient que ce seuil est nécessaire pour assurer l'approvisionnement d'un réacteur de recherche, mais l'Iran se rapproche ainsi des 90 %, qui permettent d'obtenir de l'uranium pour une bombe atomique. Il faut savoir que l'enrichissement de l'uranium jusqu'à 5 % exige deux fois plus de travail que l'enrichissement de l'uranium de 5 % à 90 %. L'Iran a donc fortement raccourci le délai qui le sépare de la quantité d'uranium suffisante pour une bombe atomique. Même s'il n'a pas encore pris officiellement cette décision, il dispose de la base adéquate : des dizaines de kilos d'uranium enrichi. L'année 2012 pourrait donc être cruciale. Par ailleurs, l'Iran a aussi conçu des missiles de moyenne portée capables de porter une tête nucléaire.

Pendant toutes ces années, l'AIEA, les Nations unies et le « groupe 5+1 » (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne) ont négocié en permanence avec l'Iran. Ces pourparlers ont parfois ralenti l'action iranienne mais, au bout du compte, ils n'ont encore rien résolu. En 2005, l'élection de Mohamed Ahmadinejad, partisan d'une ligne dure, au poste de président de l'Iran (et sa réélection en 2009) a encore compliqué les négociations.

Côté américain, certains actes ne sont pas non plus pour faciliter les discussions. En 2005, les États-Unis ont conclu un accord historique avec l'Inde sur l'appui au secteur nucléaire, alors que l'Inde n'est même pas signataire du traité sur la non-prolifération. . Par la suite, les États-Unis ont forcé la main de l'AIEA et du Groupe des fournisseurs nucléaires afin qu'ils rendent possible la mise en œuvre de cet accord. L'Inde est à présent le seul pays au monde qui peut commercer avec de nombreux pays dans le domaine nucléaire tout en n'ayant pas signé le traité sur la non-prolifération. Dans de telles conditions, quelle autorité peut-on invoquer pour demander à l'Iran, qui a effectivement signé le traité sur la non-prolifération, de suspendre ses activités nucléaires ? De surcroît, Israël, avec l'assentiment des États-Unis et de l'Europe¹², possède quant à lui des armes nucléaires, situation qui nourrit une rancœur permanente en Iran. Sur le plan formel, Israël n'est pas en faute. Il n'a pas ratifié le traité sur la non-prolifération et est donc autorisé à développer des armes nucléaires. Sur le plan politique, il en va bien sûr autrement.

Le 8 novembre 2011, l'AIEA publie son rapport le plus alarmant¹³ à ce jour sur l'Iran. Elle s'y déclare très préoccupée par d'éventuelles utilisations militaires du programme nucléaire. Le rapport qualifie les recherches effectuées par l'Iran en 2008 et en 2009 de « particulièrement inquiétantes ». Selon l'AIEA, « l'application de ce type de recherches pour d'autres finalités qu'un engin explosif nucléaire est équivoque ». De plus, l'Iran aurait essayé « de se procurer des informations sur le développement d'armes nucléaires ». Selon le rapport, le pays a également « déployé des efforts qui lui permettront à l'avenir de produire incognito des matières nucléaires ».¹⁴

L'Iran a menacé plusieurs fois de sortir du traité sur la non-prolifération, comme l'a fait la Corée du Nord. Il lui faudrait alors passer par une

¹² Il va de soi que les pays européens n'ont pas explicitement approuvé le programme d'armement nucléaire israélien. Entre autres choses, cela serait en totale contradiction avec la stratégie israélienne de la dissimulation et de l'ambiguité. En revanche, le fait qu'aucun pays européen ne pose de questions sur le programme d'armement nucléaire israélien constitue bien évidemment un appui non négligeable à la politique d'armement nucléaire israélienne.

¹³ Mise en œuvre de l'accord de garanties du TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité dans la République islamique d'Iran, Rapport du directeur général, 8 novembre 2011.

¹⁴ Traduction du texte original en anglais.

période de préavis de trois mois et le secteur nucléaire iranien n'aurait plus de comptes à rendre à l'AIEA. En revanche, l'Iran deviendrait un hors-la-loi intégral au sein de la communauté nucléaire internationale. On ne peut évidemment exclure cette option.

Cette longue partie de poker au plus haut niveau a aussi été ponctuée d'événements qui semblent sortis tout droit d'un film de James Bond. Il semblerait que des services de renseignement occidentaux vendent de fausses pièces détachées à des entreprises iraniennes pour saboter le programme nucléaire. Plusieurs scientifiques iraniens sont décédés prématurément. Ardesir Hosseinpour, un expert nucléaire, est mort dans des circonstances suspectes en 2007. Massou Alimohammadi et Majid Shahriari ont été assassinés en plein jour en 2010. Le 11 janvier 2012, c'est au tour de Mostafa Ahmadi-Roshan d'être assassiné. D'autres scientifiques ont disparu sans laisser de trace. On a beau pointer du doigt le Mossad, les coupables n'ont jamais été retrouvés. Ce n'est pas la première fois que l'assassinat de scientifiques nucléaires reste impuni. Yahya El Mashad, un ingénieur nucléaire égyptien qui travaillait pour le programme d'armement nucléaire irakien, a été assassiné dans sa chambre d'hôtel le 14 juin 1980. Les coupables courrent toujours.

L'Iran est aussi devenu la victime de l'une des plus terribles attaques informatiques de l'histoire. Pour une fois, ce n'est pas un virus qui s'en prend aux ordinateurs, mais un ver informatique, *Stuxnet*, lancé en 2009 et 2010. Ce ver s'attaque aux logiciels d'une machine au point de perturber son fonctionnement ou, dans le cas des centrifugeuses, les casse. Il a donc causé de gros problèmes dans les installations d'enrichissement de Natanz. Pas moins de 984 machines ont dû être retirées de la production. Ce ver est conçu de manière à empêcher le fonctionnement normal du système de sécurité. Il envoie un signal disant que tout fonctionne bien alors que la centrifugeuse accélère son mouvement jusqu'à se briser. Soixante pour cent des ordinateurs touchés par *Stuxnet* étaient iraniens. Divers experts informatiques affirment que *Stuxnet* est la cyberarme la plus sophistiquée qu'ils ont rencontrée et qu'elle n'a pu être développée qu'avec le concours d'une organisation

puissante. Selon le *New York Times*¹⁵, il n'y a aucun doute : *Stuxnet* est une création israélo-américaine. Israël aurait même été jusqu'à plagier les centrifugeuses iraniennes dans son centre nucléaire de Dimona pour le tester. Le programme d'armement nucléaire aurait été retardé de trois ans grâce à *Stuxnet*, sans devoir larguer la moindre bombe.

POURQUOI L'IRAN VEUT LA BOMBE ?

La plupart des experts en matière de prolifération nucléaire sont d'avis que l'Iran a un programme d'armement nucléaire, une opinion que je partage. Existe-t-il des preuves juridiques déterminantes ? Aucune. En fait, de preuve irréfutable ; il n'en existe qu'une et une seule : l'essai réussi d'une arme nucléaire. À ce moment-là, il est évidemment trop tard. Je vois quatre raisons essentielles expliquant pourquoi l'Iran veut se dorer d'une bombe atomique.

En premier lieu le prestige. L'Iran veut tourner la page de l'époque où il a joué les seconds rôles. Comme jadis, l'Iran veut être une grande puissance et faire partir du club des grands de ce monde. Par conséquent, l'Iran désire maîtriser l'ensemble du cycle nucléaire, le symbole de la modernité et du progrès dans biens des esprits. Les pays les plus puissants du monde ont la bombe atomique, les Iraniens la veulent donc aussi. Après la Seconde guerre mondiale, la France a voulu se dorer de la bombe atomique le plus vite possible, en premier lieu pour des raisons de prestige. Le prestige a joué un rôle tout aussi primordial dans les cas de l'Inde et du Pakistan. La frustration qui règne en Iran est incommensurable. Les dirigeants iraniens qui parviendraient à effectuer un essai nucléaire réussi jouiraient dans la seconde d'un grand prestige inouï. De nombreux musulmans à l'extérieur de l'Iran, et avant tout les chiites, bien sûr, en seraient ravis, même si cette bombe ne serait pas une bombe islamique, mais avant tout une bombe iranienne. L'Iran n'a jamais pu digérer le soutien de l'Occident au programme nucléaire du chah, y compris les contrats avec les États-Unis, la France et l'Allemagne, alors que le nouveau régime n'a pas reçu d'aide. Pourquoi cinq pays peuvent-ils avoir des armes nucléaires et 190 autres en sont-ils privés ?

¹⁵ New York Times, le 15 janvier 2011.

Les cinq puissances nucléaires officielles n'ont jamais donné le moindre signe de leur volonté d'aller vers un monde sans armes nucléaires. C'est tout le contraire, puisqu'elles continuent d'investir dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires. L'Iran et d'autres pays non habilités à posséder des armes nucléaires le savent et le supportent de moins en moins bien.

Deuxième raison, l'Iran veut renforcer son influence et son pouvoir dans la région. Avec ses 75 millions d'habitants, l'Iran est le pays le plus peuplé de la région. Il a plus d'habitants que la Turquie, et plus d'habitants que l'Irak et l'Arabie saoudite réunis. La Syrie ne compte que 20 millions d'habitants et Israël, à peine huit millions. Seule l'Égypte, avec ses 83 millions d'habitants, est plus peuplée que l'Iran. La liquidation par les États-Unis du régime irakien hostile a donné beaucoup plus de pouvoir aux amis chiites d'Irak et fait rêver l'Iran. Redeviendra-t-il enfin le numéro un de la région ? Ce serait certainement le cas s'il était le seul pays de la région à posséder des armes nucléaires – Israël mis à part. L'Iran ne comprend pas que dans un tel cas de figure des pays comme l'Égypte et l'Arabie saoudite se lanceraient immédiatement dans un sprint pour se doter de leurs propres armes nucléaires, ce qui neutraliserait très vite la domination nucléaire iranienne. Le roi saoudien Fahd a déjà affirmé à plusieurs reprises à des diplomates américains de haut niveau que son pays aura besoin de la dissuasion nucléaire si l'Iran se dote de la bombe¹⁶. S'il ne la reçoit pas des États-Unis – dans le cadre d'une sorte de Kleine Brogel saoudien –, il lui est loisible de se tourner vers le Pakistan, qui pourrait installer des armes nucléaires sur le territoire de l'Arabie saoudite. Les deux pays ont conclu des accords politiques d'importance, y compris en matière de sécurité¹⁷. Certains pensent que les deux pays ont même déjà trouvé un accord dans ce domaine précis. Dans une telle hypothèse, nous nous trouverions bel et bien en présence d'une nouvelle course aux armements nucléaires.

Le troisième point est l'aspect relatif à la sécurité. Les États-Unis, en 1953, ont renversé Mossadegh, le premier ministre démocratiquement élu. Ce

sont aussi les États-Unis qui ont liquidé le régime de Saddam Hussein ainsi que celui des talibans, débarrassant ainsi l'Iran de deux de ses pires ennemis, mais le tour de l'Iran ne viendra-t-il pas après l'Irak ? « L'Iran a peur des États-Unis, très peur », écrit Hooman Majd, un écrivain irano-américain et analyste connu de la société iranienne. Aussi durs et provocants que puissent être les propos d'Ahamadinejad et consorts à l'égard des États-Unis, ils n'excluent pas une attaque de l'Oncle Sam. Ils veulent donc se protéger. L'histoire n'a-t-elle pas démontré que disposer de son propre arsenal nucléaire constitue la dissuasion idéale contre des ennemis puissants ? L'Inde a beau être beaucoup plus puissante que le Pakistan, elle ne se lance pas dans une guerre contre lui parce que ce pays possède la bombe, affirment la classe politique comme l'homme de la rue iraniens. La bombe est considérée comme une police d'assurance intégrale contre une attaque. La très pauvre Corée du Nord est une menace permanente pour la Corée du Sud et le Japon, pourtant les États-Unis ne l'envaissent pas, comme ils l'ont fait en Irak, notamment parce qu'elle possède la bombe. Depuis que le président Bush a placé en 2002 l'Iran dans l'« axe du mal » aux côtés de la Corée du Nord et de l'Irak, la crainte d'une intervention est palpable. Un parapluie atomique serait donc utile.

Quatrième et dernier point, Israël, l'ennemi juré, possède la bombe ; c'est là le symbole par excellence de la discrimination et de l'injustice dont pense souffrir l'Iran : *pourquoi les sionistes auraient-ils le droit d'avoir la bombe ? Cette bombe qu'ils se sont procurés avec l'appui de l'Occident, qui plus est. Comment se fait-il que ce pays minuscule de 7,7 millions d'habitants puisse infliger un tel traitement à nos frères palestiniens depuis tant d'années ? Comment est-il possible qu'Israël puisse violer le droit international et ignorer les unes après les autres les résolutions des Nations unies ?*

En Iran comme dans beaucoup d'autres pays, ces questions donnent lieu à la plus grande indignation. Une bombe iranienne donnerait une tout autre dimension au conflit avec Israël. Elle mettrait fin à l'asymétrie entre les deux protagonistes. Est-ce que l'Iran veut utiliser la bombe

16 IISS, *op.cit.*, p 83.

17 Jonathan Schell, *The seventh decade. The new shape of nuclear danger*, New York, Metropolitan Books, 2007, p. 149.

pour attaque ou même anéantir Israël ? Les avis sur ce point divergent totalement. Certains ne l'excluent pas et invoquent les déclarations extrêmes du président Ahmadinejad à propos d'Israël. À plusieurs reprises, il a déclaré que l'*« entité sioniste »* – l'appellation habituelle d'Israël dans sa bouche – devrait disparaître. Un débat existe en revanche sur la question de savoir s'il parlait d'Israël ou du régime sioniste. Cette question est essentielle, elle n'a rien d'une nuance. Est-ce Israël ou le régime qu'Ahmadinejad veut rayer de la carte ? Quoi qu'il en soit, ces menaces sont graves dans les deux cas. En outre, Ahmadinejad n'hésite pas à nier l'Holocauste ! L'Iran refuse de reconnaître Israël comme État souverain et, à en croire certains observateurs, ce refus doit être pris à la lettre : Israël, ou du moins le régime sioniste, n'aurait tout simplement pas droit à l'existence. D'autres analystes politiques se montrent plus nuancés. Ils soutiennent que le régime iranien a parfaitement conscience qu'une attaque sur Israël entraînerait une attaque en retour de la plus grande fermeté et que les conséquences pour l'Iran, pour ses habitants et ses infrastructures seraient catastrophiques. En d'autres occasions, souvent lors de déclarations adressées uniquement à la population iranienne, il est vrai qu'Ahmadinejad a nuancé ses sorties contre Israël. Il est possible que l'Iran veuille la bombe pour des raisons de prestige et de protection et qu'il n'ait pas l'intention de l'utiliser. L'histoire de l'État d'Israël nous apprend que ce pays n'a pas l'habitude de rester dans l'expectative lorsque des menaces pèsent sur sa sécurité.

Terminons par un détail remarquable. Le régime iranien reconnaît la communauté juive d'Iran¹⁸. Celle-ci dispose d'un siège au sein du Majlis, le parlement iranien. Bien que de nombreux Juifs ont émigré d'Iran ces dernières années¹⁹ vu les vexations dont ils font néanmoins l'objet, la communauté juive d'Iran reste la plus nombreuse de la région, après celle qui vit en Israël, cela va de soi. Le régime iranien n'y voit rien d'anormal : « Nous ne sommes pas des antisémites, nous avons juste un problème avec les sionistes ». Je rappelle que l'Arabie saoudite, un allié essentiel de

¹⁸ La république islamique reconnaît le judaïsme, le christianisme et le zoroastrisme. Ces confessions bénéficient d'une protection constitutionnelle, dans les limites prévues par les lois de la République s'entend. Les adeptes de la foi bahá'ie sont en revanche durement discriminés.

¹⁹ Le célèbre économiste Nouriel Roubini est originaire d'une famille juive iranienne.

l'Occident, ne tolère absolument aucune autre religion que l'Islam. Ce pays interdit les églises, les synagogues et les maisons de prière des autres cultes. En Arabie saoudite, prêcher une autre croyance que l'Islam est illégal.

LE SCÉNARIO JAPONAIS

Il subsiste un autre scénario. Dans son livre *L'Iran*, le choix des armes, François Heisbourg, président de l'Institut international d'études stratégiques (IIES) et du Centre de politique de sécurité de Genève, l'appelle l'option du « scénario japonais ». Ce pays maîtrise l'ensemble du cycle nucléaire, mais renonce à posséder des armes nucléaires. Autrement dit, il pourrait se doter d'une arme nucléaire en quelques mois, mais il ne le fait pas. Cela dit, des informations inquiétantes nous sont parvenues à plusieurs reprises ces dernières années. Immédiatement après les essais nucléaires de la Corée du Nord en 2006, le ministre japonais des Affaires étrangères, Taro Aso, a plaidé en faveur d'un débat sur le programme d'armement nucléaire japonais. Heureusement, cette intervention n'a pas donné lieu à une véritable discussion et encore moins à une inflexion de la politique de sécurité nipponne.

Si le Japon en manifestait la volonté, il pourrait donc devenir très rapidement une puissance nucléaire. De la même manière, il n'est pas exclu que l'Iran développe un programme nucléaire de très grande envergure sans prendre officiellement la décision de fabriquer des armes nucléaires. Cette décision pourrait être prise en cas de crise et le pays se doterait alors très rapidement de son propre arsenal nucléaire. C'est ce que Heisbourg appelle le « scénario japonais ». Inutile de dire qu'il existe malgré tout de grandes différences entre les deux pays. Le Japon a mis en place un programme nucléaire ambitieux pour produire de l'électricité. Après les États-Unis et la France, il est le troisième pays par le nombre de réacteurs nucléaires. Jusqu'à la catastrophe nucléaire de Fukushima, l'énergie nucléaire y représentait environ 30 % de la production d'électricité²⁰. Leur objectif premier est donc de nature civile. L'attitude iranienne est tout à fait différente. Ce pays a investi

²⁰ Début 2012, ce chiffre était passé à seulement trois pour cent. De nombreux réacteurs arrêtés pour inspection ou entretien n'ont pas été remis en route depuis la catastrophe de Fukushima.

beaucoup plus dans le programme nucléaire clandestin que dans son programme civil, non clandestin. En outre, les gigantesques installations d'enrichissement et le réacteur à eau lourde s'inscrivent en tous points dans un programme de nature militaire.

QUI DÉCIDE EN IRAN ?

Une question abominablement épineuse. Si vous consultez trois experts de l'Iran, vous risquez bien de recevoir trois réponses différentes. Pour commencer, le processus de décision iranien est très complexe et très difficile à déchiffrer. Ensuite, le pouvoir y est fragmenté entre de nombreux acteurs. Le régime iranien ressemble à un archipel de lieux de décisions dont certains sont plus influents que d'autres et dont les relations sont difficiles à appréhender. L'ayatollah Ali Khamenei, « guide suprême » du pays, est bien sûr le numéro un. C'est le fondement du régime. Il dispose de relais très puissants, notamment vis-à-vis des nationalistes orthodoxes. Le poste de président, tenu par Ahmadinejad, est en réalité plutôt celui de « premier ministre du guide ». Ces dernières années, Khamenei a réussi à minoriser le président qui, malgré ses relais dans l'appareil d'Etat, est dans de grandes difficultés politiques. D'autres acteurs doivent être pris en considération. Dans l'ordre, après le Guide et le président, suivent les Pasdarans (la Garde révolutionnaire), tout-puissants politiquement, militairement et désormais économiquement. Puis, loin derrière, le Parlement. De son côté, le Conseil des gardiens est soumis au Guide (hormis son leader, Rafsandjani). L'armée n'a plus beaucoup d'influence, étant sous-équipée (les Pasdarans trustant les investissements militaires, et contrôlant notamment le programme balistique iranien). D'autres zones de pouvoir importantes mais plus informelles sont les nombreux leaders religieux et le Bazaar, où la classe moyenne des commerçants a une influence notable sur le résultat des élections.

Les relations entre toutes ces personnes et organisations sont très complexes. Quelle est par exemple l'autonomie des Pasdarans ? Quel est son rôle dans le programme nucléaire iranien ? Il n'est pas rassurant de constater que, justement, son rôle est si nébuleux. Comment négocier avec un pays si son processus de décision n'est pas univoque et s'il n'est pas possible de savoir

qui, au juste, y détient le pouvoir ? Dans quelle mesure peut-on s'appuyer, par exemple, sur un accord avec le représentant iranien au sein de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ? Est-il effectivement couvert par le président iranien ? L'Iran s'était engagé à ratifier le protocole additionnel de l'AIEA et n'a finalement pas tenu parole, pour ne citer qu'un exemple. Qui a pris cette décision en Iran ? Cette situation complique énormément les négociations internationales avec ce pays. Se pose enfin la question de la stabilité du régime. Si certains experts répondent par l'affirmative, d'autres parlent d'un géant aux pieds d'argile qui ne peut que suivre le chemin de l'Egypte, de la Libye et de la Tunisie dans les mois ou les années à venir. Ce qui pose la question de savoir si un nouveau régime suivrait le même cap dans le domaine nucléaire. La ligne actuelle bénéficie d'un soutien assez large, tant dans les cercles politiques que dans la société, même s'il y a des contestations cachées ou non publiques. Les Iraniens veulent la bombe, un point c'est tout. À leurs yeux, posséder la bombe est un droit élémentaire. Par ailleurs, les fondamentaux de la situation restent inchangés : la frustration parce que l'Iran ne fait pas partie des grandes puissances, le conflit avec les États-Unis et Israël, les cicatrices du passé, etc. En théorie, un changement de régime pourrait aller de pair avec l'abandon du programme nucléaire militaire, mais rien n'est moins sûr. C'est surtout un traité de non-agression avec les USA qui permettrait à l'Iran, aujourd'hui, d'arrêter leur programme nucléaire militaire et de sortir la tête haute de ce dossier, comme nous l'explicitons plus loin.

LE JOUR OÙ L'IRAN AURA LA BOMBE

C'est en effectuant un essai nucléaire, respectivement en 1974 et en 1998, que l'Inde et le Pakistan ont fait savoir au reste du monde qu'ils maîtrisaient la technologie des armes nucléaires. Les essais nucléaires sont la manière de procéder la plus claire. Les séismologues d'autres pays peuvent mesurer la puissance de l'explosion, puis confirmer que le pays en question possède effectivement la bombe. Si l'Iran effectuait un essai nucléaire, ce sera évidemment l'information de l'année ou même de la décennie. Quelles en seraient les conséquences politiques ? Faisons un court instant un peu de politique-fiction.

Les États-Unis recevraient une nouvelle gifle. L'outsider iranien humilierait en public la grande puissance étatsunienne. Toute la politique américaine visant à empêcher l'Iran d'acquérir la bombe n'aurait servi à rien. Par contre, la position des nouvelles grandes puissances relatives comme l'Inde et le Brésil serait renforcée. Les alliés des États-Unis dans le Golfe, l'Arabie saoudite et les États du Golfe, paniqueraient. L'Iran, pays beaucoup plus grand et de surcroît chiite serait le seul de la région, avec Israël, à disposer d'armes nucléaires. L'Arabie saoudite et les États du Golfe sortiraient probablement du traité sur la non-prolifération et ne ménageraient aucun effort pour acquérir la bombe, eux aussi. À moins que l'Arabie saoudite ne puisse installer des armes nucléaires pakistanaises sur son territoire afin de disposer de son propre parapluie nucléaire. L'Égypte et la Turquie prendraient des mesures et se convertiraient à l'option nucléaro-militaire²¹. En d'autres termes, il se produirait une course aux armements nucléaires dans la région la plus instable du monde. Personne ne serait en mesure de l'arrêter. Tous ces pays choisiraient l'option militaire nucléaire. « La sécurité avant tout ». Ils pourraient aussi citer de nombreux précédents dont certains existent depuis des décennies : la France et la Grande-Bretagne ont leur propre arsenal nucléaire et beaucoup d'autres pays européens peuvent s'abriter sous le parapluie nucléaire américain, alors que la Russie n'est plus vraiment une menace militaire pour ces pays. « Pourquoi nous, voisins menacés de l'Iran, ne pourrions-nous pas organiser la dissuasion nucléaire contre ce pays qui constitue une véritable menace pour nous ? »

Cette évolution aurait aussi pour conséquence probable d'emporter les digues du traité sur la non-prolifération. Si tant de pays ne respectent plus le traité ou l'annulent, pourquoi est-ce que le Myanmar, par exemple, se donnerait encore cette peine ? De fait, le traité sur la non-prolifération comporte des lacunes intrinsèques, que j'ai explicitées plus haut, mais le monde serait encore moins sûr sans lui.

21 Cet élément joue aussi sur le comportement d'Israël, bien entendu. L'état hébreu sait que si l'Iran se dote d'armes nucléaires, il existe un risque important pour que d'autres pays – dont certains ne portent pas Israël dans leur cœur – en fassent de même, ce qui affaiblirait d'autant plus la position d'Israël.

En résumé : un essai nucléaire de l'Iran aurait des conséquences politiques plus importantes que les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan ou que les attaques du 11 septembre. Espérons qu'on n'en arrive jamais là. Nous évoquerons plus bas les moyens d'échapper à ce scénario dantesque qui apparaît à l'horizon. J'aborderai d'abord la possibilité d'une attaque militaire des installations nucléaires iraniennes.

UNE ATTAQUE MILITAIRE DE L'IRAN ?

La presse, ces dernières années, a régulièrement parlé d'une éventuelle attaque militaire des installations nucléaires de l'Iran, soit par Israël ou par les États-Unis, soit par ces deux pays. Certains documents confidentiels publiés par WikiLeaks ont prouvé que l'Arabie saoudite et le royaume du Bahreïn n'ont pas craint d'inciter les États-Unis à lancer une attaque militaire contre l'Iran. En janvier 2009, selon un article paru dans *The New York Times*²², Israël aurait eu l'intention de procéder à une attaque militaire. George Bush y aurait mis son veto dans l'interrègne entre l'élection d'Obama et son arrivée à la Maison Blanche, Israël ayant pensé profiter du flottement des américains durant la transition présidentielle, pour lancer des frappes préventives. Cette attaque aurait retardé de trois ans le programme d'armement nucléaire iranien. Rumeur ou vérité ? Il est très difficile de trancher. Ce qui frappe, c'est que les commentaires des experts en matière de défense sont négatifs sur toute la ligne. Aucun d'entre eux n'ose prétendre qu'une telle attaque militaire serait couronnée de succès. Mais il y a plus, personne n'ose affirmer qu'une attaque militaire permettra d'arrêter le programme nucléaire militaire iranien. Examinons cette problématique de plus près.

Tout d'abord, il faut tenir compte des difficultés techniques. Les sites nucléaires sont au nombre d'une dizaine et situés à 1.500 km d'Israël. Certains sont profondément enterrés et protégés par des mètres de béton. Il est beaucoup plus difficile d'anéantir un site de ce type que le réacteur *Osirak*, par exemple. Les fameuses bombes *GBU-28 Bunker Buster* dont disposerait Israël peuvent percer six mètres de

22 New York Times, le 15 janvier 2011; Richard Rhodes, *The twilight of the bombs*, New York, Vintage Books, 2011, p. 362.

béton. Israël possède l'une des forces aériennes les plus modernes et les mieux équipées du monde, ainsi que des missiles ultramodernes. Il n'empêche, une telle attaque serait un véritable défi sur les plans militaire et technique. Et puis, il existe probablement d'autres sites secrets. Par ailleurs, ces sites sont bien protégés par des systèmes sol-air qui entraîneraient de lourdes pertes pour l'aviation israélienne. Enfin, et ce n'est pas le moins important, Israël doit trouver une voie d'accès pour bombarder l'Iran. La Turquie a fermé ses portes. Reste l'Irak ou l'Arabie Saoudite. Mais aucun des deux n'est officiellement chaud à un tel passage. Bref, il n'est pas certain que l'armée israélienne puisse faire tout le travail à elle toute seule. Et même avec une aide américaine, certains sites nucléaires ne pourront pas être détruits.

Par ailleurs, une attaque israélienne et/ou américaine sur les sites nucléaires iraniens aurait des conséquences substantielles. Il va de soi que l'Iran réagirait violemment en lançant des missiles sur Israël et/ou sur des installations militaires américaines dans le Golfe. Les victimes pourraient être nombreuses et ces attaques endommageraient gravement les installations industrielles d'Israël. L'Iran pourrait aussi essayer de bloquer le détroit d'Ormuz, où transite près de 20 % du pétrole de la planète. Les États-Unis emploieraient alors les grands moyens militaires pour empêcher le blocus et dégager rapidement le détroit, mais ces opérations militaires dans le détroit d'Ormuz feraient certainement exploser les prix pétroliers. L'Iran pourrait inciter ses alliés irakiens à commettre un coup d'État – les chiites sont majoritaires en Irak. Et ne parlons pas des actions que pourraient entreprendre le mouvement militant des Musulmans chiites, très anti-occidental, du Hezbollah ou le mouvement de résistance islamiste Hamas contre Israël ou des citoyens juifs, où qu'ils se trouvent dans le monde. La minorité chiite en Arabie saoudite ou dans d'autres États du Golfe pourrait faire parler d'elle. Enfin, l'image des États-Unis, déjà mauvaise dans de nombreux pays du monde, pourrait encore se détériorer. Des dizaines de millions de Musulmans partout dans le monde seraient touchés par une telle attaque et y verraien la confirmation de ce que l'Occident mène une politique fondamentalement injuste dont ils sont les victimes, même si les

Iraniens, chiites, ne sont toujours pas bien perçus par certains musulmans. Il faut aussi se demander quelles seraient les conséquences d'une telle attaque pour le traité sur la non-prolifération et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). L'Iran dirait bien sûr que toute négociation avec l'AIEA n'a plus aucun sens et, comme la Corée du Nord, il sortirait peut-être à la fois du traité et de l'AIEA. Dans cette hypothèse, il n'y aurait plus aucune surveillance internationale des activités nucléaires de l'Iran. De plus, des attaques militaires contre l'Iran pourraient aussi avoir pour effet de renforcer le régime. L'opposition critique, en effet, ne considérerait pas ces attaques comme dirigées contre régime, mais contre le pays dans son ensemble, et le régime des mollahs – le clergé islamique – sortirait renforcé du conflit.

Plusieurs responsables politiques israéliens et américains, ces dernières années, n'ont pas exclu l'option militaire dans leurs déclarations. Il est évidemment impossible de savoir s'ils pensaient ce qu'ils disaient ou si leurs propos avaient uniquement pour but de faire pression sur l'Iran ou de pousser d'autres pays comme la Chine et la Russie à adopter une ligne plus dure à l'égard de l'Iran. Il en va de même du grand exercice militaire mené en juin 2008 par l'armée israélienne. Plus d'une centaine d'avions y ont participé. L'exercice a été effectué sur une distance de près de 1.400 km, soit la distance qui sépare Israël de l'installation nucléaire de Natanz, à peu de choses près. Ici aussi, la même question se pose : s'agissait-il d'un véritable exercice, d'une menace, ou des deux ?

Revenons maintenant à la question centrale : une attaque militaire contre l'Iran mettrait-elle un terme au programme nucléaire militaire ? El-Baradei a eu des propos tout à fait catégoriques à ce sujet dans une interview donnée en 2005 à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*²³ : « Je ne crois pas qu'un combat militaire puisse donner quelque chose. Une attaque, dans le meilleur des cas, pourrait ralentir le développement d'une arme nucléaire. Mais elle n'empêchera pas l'Iran de se doter aussi vite que possible d'une telle arme. » Mike Mullen, chef de l'état-major interarmées américain, a déclaré en 2010 lors d'une réunion au Pentagone : « Aucune

²³ Voir traduction dans le *Knack* du 2 mars 2005

frappe ne sera en soi décisive.²⁴ » Le ministre de la Défense de l'époque, Robert Gates, a déclaré en 2009 que des attaques militaires sur les sites nucléaires iraniens pourraient retarder le programme nucléaire iranien d'environ trois ans. En Israël également, beaucoup d'acteurs ne sont plus convaincus de l'utilité d'une frappe militaire sur l'Iran. Meir Dagan, qui a dirigé le Mossad pendant huit ans, s'exprimait en mai 2011, alors qu'il avait pris sa retraite seulement quelques mois plus tôt, en ces termes : « Cette idée est stupide.. La réaction régionale à laquelle Israël serait confronté après une telle attaque serait impossible à gérer. »

Analysons comment les choses se sont passées dans l'Irak voisin. L'attaque militaire israélienne du réacteur nucléaire de Saddam Hussein, en 1981, ne l'a pas arrêté. Bien au contraire, Saddam a repris immédiatement après sa course à la bombe atomique, à un rythme accéléré et sur un mode encore plus secret. Les bâtiments étaient spécialement aménagés pour tromper les espions et les satellites. Par exemple, on produisait dans un bâtiment déterminé non seulement des équipements nucléaires, mais aussi des châssis de fenêtres. Une centrale électrique a été consciemment construite à 15 km d'un site nucléaire et le câble électrique menant au site a été installé dans le sous-sol²⁵. Une attaque militaire sur l'Iran ne ferait que corroborer ce que pensent de nombreux d'Iraniens – responsables politiques et population confondus. Israël est une grave menace pour eux et pour leur pays, et il bénéficie de l'aide de l'Occident. L'Iran se doit donc de garantir sa propre sécurité et il n'y a qu'un seul moyen d'y parvenir : disposer de son propre arsenal nucléaire. En d'autres termes, le jour où Israël bombardera les installations nucléaires iraniennes, nous vivrons une journée historique en matière de prolifération nucléaire et de politique internationale. Ce jour-là, le monde se dirigera vers un conflit régional imprévisible et incontrôlable et, plus que probablement, vers une diffusion accélérée des armes nucléaires, vers davantage de menaces, moins de sécurité et un risque plus élevé d'utilisation d'une bombe atomique quelque part dans le monde.

24 Haaretz, le 23 février 2010

25 Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 351.

ISRAËL ET L'IRAN : COMMENT SORTIR DE LA SPIRALE ?

J'ai beaucoup hésité à intégrer ce chapitre dans le livre. Non pas parce qu'il est relativement éloigné de son objet initial, mais parce qu'il est horriblement délicat d'écrire sur Israël et le Moyen-Orient sans être mal compris, sans échouer dans une polémique stérile ou subir les foudres de l'ensemble de la classe politique. Le moindre propos laissant la place à une certaine interprétation suffit souvent à être taxé, selon le cas, d'« antisémite » ou d'« ami des sionistes ». Celui qui, dans un texte, consacrerait – littéralement – deux mots de plus aux victimes des Palestiniens qu'à celles des Israéliens sera placé dans l'un des deux camps. Celui qui ferait montre d'empathie pour l'une des parties approuvera d'un seul geste tous les actes que ladite partie a pu commettre dans le passé, et ainsi de suite. Seulement voilà, l'autocensure ne nous mènera pas bien loin. Au terme de soixante années de louvoiement au Moyen-Orient, il est grand temps que l'on prenne des risques pour sortir des sentiers battus. Voici donc une contribution honnête au débat.

LE REGARD D'AUSCHWITZ

Je connais des personnes qui ne disent jamais un mot de positif sur Israël. Plus encore, elles considèrent que ce pays est l'exemple le plus achevé de l'oppression et de l'injustice. La manière dont Israël traite et maltraite les Palestiniens, le fait qu'Israël foule au pied le droit international, prive de pauvres agriculteurs palestiniens de leurs terres au mépris de toutes les législations, et j'en passe : tous ces actes renforcent ces personnes dans leur opinion. Israël compte de nombreux adversaires dans les pays arabes, mais aussi dans de nombreux pays européens. Je comprends cette attitude. Car les faits sont ce qu'ils sont. Et ce n'est pas parce qu'Israël était jusque récemment « la seule démocratie du Moyen-Orient », ou règnent encore bon nombre de despotes règnent au Moyen-Orient – bien que leur nombre commence enfin à diminuer – que l'on peut se soustraire à la légalité internationale. Il m'arrive de me livrer de temps en temps à l'exercice suivant. Je dis aux critiques du régime israélien : imaginons que vous êtes juif et ministre ou parlementaire israélien. Des membres de votre famille sont certainement morts à Auschwitz ou dans un autre

camp d'extermination. Pire encore, vous saviez parfaitement que les nazis voulaient éliminer tous les Juifs. Qu'ils ont imaginé à cette fin une méthode absolument systématique et planifiée et qu'ils ont mobilisé des moyens humains et matériels conséquents pour concrétiser la « solution finale ». Aussi délivrant qu'ait été cet objectif, si ce n'est aux yeux des nazis eux-mêmes, leur attitude a été méthodique et rationnelle au plus haut degré. Tous ces ministres et parlementaires qui vivent aujourd'hui en Israël savent bien que ni la concertation ni le dialogue, ni même les « conseils juifs » n'ont été d'une quelconque utilité pour contrer la mise en œuvre du génocide des juifs par les nazis. Cela n'arrivera plus jamais. Les Juifs ne se laisseront plus jamais conduire à l'abattoir. Il n'y aura plus jamais d'Holocauste, telle était la pensée fondatrice immédiatement après la Seconde guerre mondiale²⁶. Elle n'a pas changé aujourd'hui.

À l'époque de l'attaque du réacteur irakien *Osirak*, le premier ministre israélien Menahem Begin a résumé les choses en ces termes : « En aucun cas nous ne permettrons à un ennemi de développer des armes de destruction massive (ADM) contre le peuple d'Israël. » « Il n'y aura plus jamais un Holocauste, plus jamais !²⁷ » Selon son collaborateur Rafael Eitan, Begin a déclaré qu'il ne « serait pas le dirigeant sous lequel se produirait un deuxième Holocauste ». En un mot comme en cent, Israël n'a évidemment pas oublié. C'est même le contraire, son souvenir est un élément constituant de l'État et de la nation. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Abba Eban, a d'ailleurs dit de la frontière de 1967 qu'elle était « une frontière d'Auschwitz ». Shaul Mofaz, ministre de la Défense, a déclaré en 2006 : « De toutes les menaces auxquelles nous sommes confrontés, l'Iran est la pire de toutes. Le monde ne doit pas attendre. Il doit tout mettre en œuvre sur le plan diplomatique pour stopper son activité nucléaire. Nous n'avons jamais connu une telle menace depuis Hitler. » Le premier ministre Benjamin Netanyahu a assisté le 27 janvier 2010 à la cérémonie de commémoration de la libération du camp d'Auschwitz. Son discours n'a pas laissé subsister le

moindre doute. Il a juré de veiller à ce que ni le peuple juif, ni l'État juif ne soient encore frappés par le Mal. « Le premier enseignement de la Shoah, » a-t-il déclaré « est qu'il faut arrêter aussi vite que possible tout mal mortel. » Si Netanyahu ne parlait pas à proprement parler de l'Iran, il a néanmoins précisé « un nouvel Amalek a vu le jour et il menace de nouveau les Juifs d'extermination. » Dans le judaïsme, Amalek est le chef de la tribu des Amalécites, qui représentent l'ennemi archétypal des Juifs. Amalek est, depuis lors, pour les juifs, la figure par excellence du roitelet d'un pays arabe voulant les exterminer. Les journalistes n'ont pas manqué de faire le lien entre Amalek et Ahmadinejad.

Ces citations n'ont pas été arrachées de leur contexte, bien au contraire. Elles expriment le nœud du problème. Israël ne veut plus jamais vivre un Holocauste. Cette volonté est inscrite dans son ADN. Voilà pourquoi les responsables politiques israéliens réagissent autrement que nous quand ils entendent le président Ahmadinejad dire qu'il vaudrait mieux qu'Israël disparaîsse. À l'époque de l'émergence des nazis, dans les années 30', on disait aussi qu'il n'y avait pas de danger, que ce n'étaient que des paroles. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en a été. Plus de risques, plus d'erreurs, nous ne tolérons plus de menaces. Telle est à présent la pensée des israéliens.

Aucun pays du monde de cette taille ne déploie à l'extérieur de ses frontières une telle activité militaire, du moins à cette échelle et avec cette intensité. Aucune menace n'est tolérée. Celui qui s'aventurerait à faire remarquer que ce sont des violations flagrantes du droit international s'entendra immanquablement répliquer : « Si nous devions compter sur la communauté internationale, nous n'en aurions pas pour plus de cinq ans. » C'est pourquoi les installations nucléaires en Irak et en Syrie ont été aplatis sous les bombes – par des frappes préventives – même si ce sont des violations évidentes du droit des peuples. Des savants nucléaires iraniens sont assassinés, même si nous ne savons pas exactement si c'est bien le Mossad, le service de renseignement israélien, qui en est à l'origine. En 1985, les appareils israéliens franchissent les 2000 km qui les séparent de la Tunisie pour bombarder le quartier général de

26 Le projet consistant à créer un État juif a bien sûr précédé la Seconde guerre mondiale, mais l'Holocauste joué un rôle essentiel dans la fondation de ce nouvel État.

27 Egmont Koch, *op.cit.*, p. 109.

l'Organisation de libération de la Palestine (opération dite « jambe de bois »). Début 2009, l'aviation israélienne attaque un convoi de camions au Soudan au motif qu'il transportait des armes destinées au Hamas.

L'usage de l'Holocauste par Israël donne lieu à d'interminables discussions. Il y a quelques années, l'homme politique israélien Avraham Burg²⁸ a défendu l'idée qu'il fallait en finir avec l'exploitation de l'Holocauste à des fins de politique intérieure et ne plus restreindre le « plus jamais » au seul État d'Israël mais l'étendre à tous les pays du monde. Il a aussi livré un avis passionnant sur la relation au passé : « Il est vrai que nous ne devons pas oublier. Mais nous ne devons pas pour autant nous laisser prendre à jamais en otage par le souvenir. Nous ne devrions pas vivre dans le passé, mais en guérir. » Ses positions ont essuyé un tir de barrage nourri.

Le propos qui précède est une tentative de comprendre la position israélienne, étant entendu qu'« essayer de comprendre » n'est pas approuver. La politique israélienne de sécurité, depuis la fondation de l'État d'Israël, est parsemée de violations du droit international et des droits de l'homme. Mais n'est-il pas humain qu'Israël et sa population soient obsédés par leur sécurité ? Comme l'a récemment écrit le philosophe Ludo Abicht : « Pour pouvoir vraiment comprendre le conflit interminable qui oppose les Musulmans aux Juifs, il faut absolument tenir compte de l'image mutuelle que se renvoient les parties en présence, où l'autre est vu comme l'agresseur et le groupe de population auquel on appartient, comme la victime²⁹. »

D'un autre côté, je comprends aussi la frustration et la colère de dizaines de millions d'Arabes (et d'Iraniens). Le statut privilégié d'Israël, en tant qu'allié privilégié de l'occident, semble le mettre à l'abri de toute critique et surtout de toute intervention de la Communauté internationale dans la résolution du conflit israélo-palestinien. Ce pays qui se qualifie lui-même

²⁸ Homme politique israélien très connu, qui fut entre autre, président de la Knesset, président de l'Agence juive et président de l'Organisation sioniste mondiale. En septembre 2003, Burg fait sensation avec la publication dans le quotidien Yediot Aharonot d'un article intitulé : « La révolution sioniste est morte. Il est également auteur de l'ouvrage Vaincre Hitler : pour un judaïsme plus humaniste et universaliste, Fayard, 2008

²⁹ Ludo Abicht, Israël Palestina, de Essentie, 2009, p. 69.

d'exemple éclairé de la démocratie et du progrès n'hésite pas à instaurer aujourd'hui, dans les territoires occupés, un régime qui s'apparente à de l'apartheid et à prendre des libertés vis-à-vis des droits de l'homme. Il y a effectivement de quoi susciter de la colère.

Comme nous le constatons, le conflit entre l'Iran et Israël dépasse les enjeux d'hégémonie et de sécurité. Ces pays ont des histoires très différentes, mais tous deux subissent un traumatisme collectif particulièrement profond. Les Israéliens, d'une part, sont très loin de s'être remis de la tentative d'extermination totale du peuple juif. Les Iraniens, héritiers de l'une des plus anciennes civilisations du monde, d'autre part, sont terriblement frustrés de ne pas avoir leur place dans la région et dans le monde, mais aussi de faire constamment l'objet – du moins dans leur perception – d'une discrimination et d'une marginalisation. Aussi longtemps que les deux émotions négatives continuent d'être alimentées par des forces internes qui ont intérêt au conflit et par des faits extérieurs, tout accord de paix sera forcément bâti sur du sable. Un travail sur la mémoire s'impose dans les deux pays, et du reste dans la plupart des pays de la région : ces communautés devraient procéder à une redéfinition et à une discussion de leur histoire pour mieux encadrer les traumas d'un côté et les frustrations de l'autre, apprendre à vivre avec eux et parvenir ainsi à dessiner avec davantage de sérénité un nouvel avenir. C'est un processus long et difficile qui ne peut réussir que moyennant un minimum de sécurité pour l'un et de nombreux intellectuels critiques pour l'autre. Ces conditions ne sont certainement pas remplies à l'heure actuelle. La première étape, à mon sens, consisterait dès lors à un trouver un accord de paix global pour la région, j'y reviendrai plus en détail.

Quel est le sens de ce raisonnement dans le cadre de la discussion sur le programme d'armement nucléaire iranien ? Je pense qu'Israël appliquera la « doctrine Begin » et ne permettra jamais que l'Iran se dote d'armes nucléaires. Tous les moyens seront utilisés : espionnage, cyberguerre et, au besoin, attaque militaire. Certes, le premier ministre Netanyahu sait qu'une telle attaque militaire ne résout pas définitivement le problème et comporte des conséquences négatives importantes pour Israël.

Ainsi, par exemple, il sait qu'une attaque militaire peut perturber les marchés pétroliers internationaux, mais tel est le prix à payer pour la sécurité nationale. Qu'est-ce qu'Israël retirerait d'une attaque militaire ? Un gain de temps, sans aucun doute, et surtout l'obligation pour la communauté internationale d'aborder l'enjeu iranien avec plus de fermeté. Aux yeux de Netanyahu et d'autres responsables politiques israéliens, seuls deux scénarios sont possibles : un Iran nucléaire qui constitue une menace existentielle sur la pérennité d'Israël ou une frappe militaire permettant à Israël d'éliminer – provisoirement – la menace et contraignant la communauté internationale à intervenir.

UNE ÉCHAPPATOIRE À LA CRISE ?

La stratégie suivie ces dernières années dans la crise iranienne – sanctions et isolement – n'a quasiment rien donné. Le programme d'enrichissement a été légèrement retardé, et après ? Rien. Pourtant, des résolutions des Nations unies ont été adoptées, les actifs bancaires ont été gelés et les personnes impliquées dans le programme ont fait l'objet d'une interdiction de voyager. Même chose avec l'assassinat de scientifiques iraniens et le sabotage d'installations nucléaires par des vers informatiques. Ces méthodes ralentissent le train nucléaire, mais ne l'arrêtent pas. Nous devons donc changer complètement notre fusil d'épaule. Je décrirai un scénario que d'aucuns estiment naïf, mais je me sens encouragé dans cette voie par les plaidoyers développés en ce sens par des experts de l'Iran comme El-Baradei et Hooman Majd. Timothy Garton Ash, professeur d'Études européennes à l'Université d'Oxford, a déjà défendu ce point de vue proche, lui aussi³⁰. George Friedman, un stratège géopolitique américain, prévoit un pacte entre les États-Unis et l'Iran dans son ouvrage *The Next Decade* (Ndt : La prochaine décennie).

Il est urgent de trouver un accord global entre l'Iran, d'une part, et les États-Unis et leurs alliés, d'autre part (il serait idéal d'y associer aussi la Chine et la Russie). Un accord qui reconnaît la souveraineté de l'Iran et offre la sécurité à ses 75 millions d'habitants, qui garantisse les investissements étrangers dont le pays a tant besoin. Un accord qui – point

³⁰ De Standaard, le 13 janvier 2011 : Les Iraniens devront résoudre la crise.

crucial – reconnaît la culture iranienne en créant des ponts dans tous les secteurs de la vie culturelle et intellectuelle entre les parties à l'accord.

Cet accord doit-il prévoir un Moyen-Orient sans armes nucléaires³¹ ? Bien évidemment. Non seulement parce que l'Iran posera cette condition, mais aussi parce que tous ces dossiers sont indissociables. Il y a toutes les raisons de penser qu'un accord de paix aussi global ne peut advenir que si le conflit israélo-palestinien est aussi résolu. Les droits et la sécurité de tous les habitants d'Israël et de la Palestine doivent enfin être respectés. Un tel projet ne deviendra pas réalité du jour au lendemain. Il faudra procéder pas à pas. Il me semble essentiel de se détourner de la politique de la carotte et du bâton qui a toujours prévalu ces dernières années. L'Occident exige de l'Iran qu'il suspende ses activités d'enrichissement, sans quoi des sanctions suivront. En revanche, s'il veut bien écouter, alors il recevra des bonbons – du combustible nucléaire, par exemple. L'Iran y voit un affront, une atteinte à l'honneur national. Et pour lui, cet aspect est primordial. L'Iran refuse de négocier sous la pression. Une politique d'isolement et de sanctions ne peut que CRISPer davantage encore cette fierté nationale et, pour autant que ce ne soit pas encore le cas, la possession d'armes nucléaires pourrait se muer en priorité nationale absolue. En d'autres termes, l'Occident doit donc aussi montrer, ne fût-ce qu'implicitement, qu'il ne souhaite pas un changement de régime. Cela ne signifie évidemment pas que nous approuvons l'idéologie et l'action de ce régime. Que l'on compare avec l'Arabie saoudite ou la Chine : quelles que soient les objections des chefs d'État et de gouvernement à l'égard des régimes de ces pays, nous ne nous trouvons pas dans une dynamique orientée vers un changement de régime.

Il faudrait donc se rendre à la table des négociations avec seulement des carottes et sans bâton ? Effectivement. Formulons unilatéralement une offre magnifique en matière d'investissements, de politique énergétique, de sécurité nationale, d'échanges culturels et j'en passe.

³¹ La Conférence d'examen du traité sur la non-prolifération qui s'est tenue en 2010 a approuvé par consensus une disposition à cet égard. Israël est appelé à ratifier le traité sur la non-prolifération et une conférence doit être convoquée en 2012 en vue de la création d'une zone sans armes nucléaires au Moyen-Orient. La date et l'ordre du jour de cette conférence n'ont pas encore été clairement définis.

Montrons que l'Iran occupe sa place dans le monde. Les activistes des droits de l'homme en trembleront. L'Iran est une catastrophe en matière de droits de l'homme. Arrestations arbitraires, torture, condamnations à mort..., une débâcle humanitaire. C'est vrai. Mais la Chine vaut-elle mieux ? Il ne se passe pas une semaine sans qu'elle reçoive une mission commerciale occidentale. La Chine a pourtant acquis sa place au sein de la communauté internationale. Cette comparaison illustre la politique occidentale de deux poids, deux mesures. Dépassons notre réaction de refus, rationnellement justifiée, et accueillons l'Iran dans la communauté mondiale. Garantissons aux Iraniens la sécurité et la prospérité. Nous donnerons ainsi plus de perspectives pour la paix aux Moyen-Orient et pour la démocratie et les droits de l'homme en Iran.

En janvier 2011, le président tunisien Ben Ali a dû fuir son pays. Non parce qu'il avait peur de l'Occident, de l'Orient ou de qui que ce soit, mais parce qu'une classe moyenne émancipée et une jeunesse hautement qualifiée, dépourvue de perspective d'avenir, en a eu soupé de sa politique. En ce début de XXI^e siècle, un fait nouveau et incontournable met sur la sellette bon nombre de dictatures qui hier encore semblaient là pour durer. La puissance publique a perdu son monopole de la production et de la diffusion de l'information grâce à internet, Google, Twitter, Facebook et d'autres médias sociaux. Ce monopole est essentiel pour mener les gens à la baguette. Ces temps sont à présent révolus. On s'en doute, les régimes à l'iranienne ou à la chinoise s'efforcent de tenir ces nouveaux médias sous leur contrôle, mais n'y réussissent qu'à moitié. Les nouveaux médias ont pris une part prépondérante dans le déclenchement des révoltes qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2011. Il est permis de se demander combien de temps encore la classe moyenne et la jeunesse (hautement qualifiée) d'Iran supporteront ce régime dirigiste. Avons-nous le pouvoir d'accélérer cette évolution ? Oui, en parlant avec l'Iran et en l'invitant à devenir membre de la communauté internationale. Rêveries ? En 1940, qui aurait osé penser que dix ans plus tard des diplomates français et allemands négocieraient une paix définitive et une Europe unie, rendant la guerre entre leurs deux pays impossible à jamais ? Une utopie à l'époque, la

réalité aujourd'hui. Espérons qu'il ne faille pas passer d'abord par une nouvelle guerre au Moyen-Orient avant que l'Iran, Israël et les autres pays de la région ne comprennent que la coopération internationale est riche de perspectives autrement plus belles du point de vue de la paix, de la sécurité et de la prospérité que l'attitude militaire classique. L'Union européenne, dans ce cadre, peut faire office d'exemple de « bonnes pratiques », même si ce modèle ne peut être copié tel quel au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde. Il n'empêche que jusqu'à présent, malgré les nombreuses objections que nous nourrissons à l'égard de l'Union européenne, le modèle européen reste le modèle de coopération internationale le plus abouti.

Les États-Unis sont-ils capables de mettre de côté les vieux traumatismes et de faire l'accolade à l'Iran ? C'est bien sûr la grande question. Au début de son mandat, le président Obama lui a prudemment tendu la main, sans grand succès. Pourra-t-il approfondir ce sillon s'il est réélu en novembre 2012 ? Il existe en tout cas un précédent de taille. En 1972, Richard Nixon a étonné les États-Unis et le reste du monde en visitant la Chine de Mao Zedong, un voyage qui a marqué le début de la normalisation des relations entre les deux ennemis de toujours. Bien sûr, les relations sino-américaines de l'époque n'avaient pas grand-chose à voir avec la relation américano-iranienne d'aujourd'hui. Je cite cet exemple pour souligner que l'histoire n'est ni linéaire, ni prévisible, et que les ennemis jurés d'hier peuvent parfois commercer pacifiquement aujourd'hui. La Chine et les États-Unis sont de rudes concurrents sur la scène internationale, mais ils entretiennent désormais des relations diplomatiques et négocient sur leurs différends. Mais nous préférons de toute façon une guerre commerciale entre l'Iran et les États-Unis que le bombardement du site iranien de Natanz et des missiles *Shahab* iraniens sur Tel Aviv et Haïfa.

Imaginons que les États-Unis soient disposés à faire ce pas. L'Iran le ferait-il aussi ? Les avis sont partagés. Certains affirment que l'Iran n'y sera jamais disposé étant donné que le régime des ayatollahs perdrat alors l'un de ses éléments constitutifs, c'est-à-dire la lutte contre les

États-Unis. D'autres sont plus optimistes. Dans le plus grand secret, l'Iran a proposé aux États-Unis des discussions bilatérales en mai 2003. Les États-Unis avaient écrasé l'Irak à peine deux mois plus tôt. Ils n'ont pas donné suite à cette invitation. Les faucons dans et autour de la Maison blanche ont refusé l'offre. L'ouverture de l'Iran en 2003 ressemble à une occasion ratée. Pouvons-nous être certains qu'elle aurait débouché sur un grand accord international aux termes duquel l'Iran aurait renoncé à développer sa propre bombe atomique ? Nous ne le savons évidemment pas, mais ouverture il y a eu. Plus tard, à côté des discours provocants, le président iranien Ahmadinejad a tendu plusieurs fois la main aux États-Unis. Toujours sans résultat. L'écrivain et journaliste Hooman Majd a exprimé sans détours ce comportement dans son livre *L'Iran, une démocratie d'ayatollahs* : « En vérité, l'Iran souhaite depuis déjà très longtemps une véritable détente avec les États-Unis, à travers laquelle il souhaite se voir reconnu comme une nation souveraine dotée de ses intérêts propres, une reconnaissance qui doit être de surcroît fondée sur le respect mutuel et la reconnaissance des droits de l'Iran sur la base du droit international. »

Résumons. Huit années de concertation diplomatique avec l'Iran sur son programme nucléaire n'ont rien donné. L'Iran poursuit sur sa lancée comme si de rien n'était. Tous les experts s'accordent sur l'inanité et la folie de l'option militaire. Il nous faut donc aborder la situation depuis une autre perspective. Offrir une carotte sans bâton à l'Iran, les États-Unis faisant preuve d'une grandeur qui sera bénéfique à la fois pour eux et pour le reste du monde. Conclure un accord de paix qui garantisse la sécurité à laquelle ont droit tous les habitants du Moyen-Orient. Rien ne garantit le succès, mais cette solution est apparemment la seule capable de stopper cette course vers l'abîme.

LES BELGES EN IRAN

Quel rôle a joué notre pays dans le développement du programme nucléaire iranien ? En début de chapitre, j'ai proposé un bref aperçu des tentatives du secteur nucléaire belge pour prendre pied dans l'Iran du

chah et engranger des contrats de grande envergure. Sans l'arrivée de l'ayatollah Khomeyni et du régime des mollahs – qui ont signifié la fin des projets de la Belgonucléaire & co – ces tentatives auraient peut-être abouti.

Durant les premières années de la République islamique, le secteur nucléaire a été mis en veilleuse. Il n'y avait pas grand-chose à ramasser pour les firmes étrangères. De plus, la situation politique était particulièrement défavorable aux entreprises occidentales.

On s'en doute, la relance du programme nucléaire par l'Iran n'a pas été sans attirer le regard des entreprises étrangères. L'Iran était et est toujours partie au traité sur la non-prolifération. Il y a encore quelques années, il coopérait en bonne intelligence avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) – c'est du moins ce qu'on pensait. Rien n'empêchait donc de faire des affaires là-bas aussi. Des entreprises belges ont pris le chemin de Téhéran et d'Ispahan. Leur objectif n'était plus de vendre de l'uranium ou de la technologie de retraitement. C'était bien trop sensible politiquement. Elles proposaient plutôt des biens à double usage, susceptibles de servir des finalités à la fois militaires et civiles. C'était moins risqué. J'aborde ci-dessous quelques dossiers ayant trait à des entreprises belges qui ont noué des liens avec le secteur nucléaire iranien. À ma connaissance, le rôle de notre pays dans le programme nucléaire iranien est plus modeste que dans les cas pakistanaise ou irakien. En revanche, les événements que je décris sont plus graves parce que les dossiers d'exportation dont je parlerai se jouent à une autre époque. Durant les années 1980, nos ministères savaient bien que le Pakistan et l'Irak étaient des pays à risque du point de vue de la prolifération. Mais nous ne savions pas encore ce que nous savons aujourd'hui et le débat public n'était pas ce qu'il est devenu. La prolifération nucléaire causée par l'Iran a été abondamment traitée par la presse au cours des dernières années et les informations publiées ont souvent été très préoccupantes. Personne ne peut plus prétendre qu'un dossier d'exportation vers l'Iran est une vétile. Qu'un fonctionnaire de la Région flamande, d'aujourd'hui, ose mettre sous pression des fonctionnaires d'autres administrations pour obtenir l'autorisation d'exporter du matériel de haute technologie

vers l'Iran alors que différents experts avaient estimé qu'il fallait y voir une violation manifeste de la législation nationale et internationale, cela dépasse l'entendement. Ces dossiers ont donc pour intérêt principal de nous permettre d'évaluer la politique menée actuellement dans notre pays. Ils éclairent aussi sous un jour particulièrement intéressant les travaux de la CANPAN, la Commission d'avis pour la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que nos services de renseignement.

DE TEMSE À TÉHÉRAN

Tempseca feliciter sita ad ripam Scaldis, écrivit jadis un officier romain en contemplant le site contemporain que nous appelons Temse. La traduction française dirait : Temse, magnifiquement située sur les rives de l'Escaut. Il y a de cela quelques années, une PME établie rue Walgoed, à Temse, a été à l'origine d'un épisode beaucoup moins idyllique de l'histoire de la Sûreté de l'État belge. Le service de renseignement américain, la CIA, et l'industrie aérienne iranienne y tiennent les premiers rôles. Le chef de la Sureté de l'État belge, Koen Dassen, a mordu la poussière et a dû chercher son bonheur sous d'autres cieux.

EPSI³² est une petite PME implantée à Temse et à Haverhill (États-Unis). Elle est l'une des cinq entreprises au monde qui fabriquent des « presses isostatiques », des presses à faible et à haute température. Elles mettent sous pression des objets et des matériaux pour les rendre résistants aux chocs, aux pressions élevées et à la fatigue du métal. Les experts parlent de « pressage tridimensionnel ». Ces presses sont surtout utilisées dans les industries automobile, aérienne et spatiale. Certains types sont aussi utilisés dans la production de missiles. Pour pouvoir être exportées, ces presses doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale. Elles peuvent aussi être utilisées dans le secteur nucléaire. Cette citation est extraite d'un document du département américain de l'Énergie : « Les presses isostatiques sont utilisées dans la production de pièces de dispositifs nucléaires explosifs avec des densités contrôlées, ou pour le soudage par diffusion des différents matériaux utilisés dans ces dispositifs en

question³³. » Paul Goovaerts, ancien directeur du CEN, a déclaré en marge du dossier EPSI que ces presses peuvent être utilisées pour presser puissamment de l'uranium ou du plutonium afin de donner suffisamment de puissance à une bombe nucléaire³⁴. Elles sont donc des biens à double usage, susceptibles d'être utilisés dans le secteur civil comme militaire.

Les presses isostatiques ayant un diamètre inférieur à 152 millimètres ne nécessitent pas de licence d'exportation, ce qui n'est pas le cas des presses de plus grande dimension³⁵. En 2005, pour ce qui concerne ses activités belges, EPSI a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros. Elle employait une petite trentaine de personnes. La valeur de la presse destinée à l'Iran dont il est ici question oscillait autour de 700000 euros.

Le 29 avril 2005, le journal *Le Soir* publiait en première page un article sur l'exportation de matériel suspect vers l'Iran : *Comment la Belgique a livré du matériel suspect à l'Iran*. Le journaliste Christophe Schouwe y décrivait en détail comment une presse isostatique de l'entreprise EPSI y avait été exportée. La CIA avait pourtant averti les autorités belges dès l'année précédente. Le destinataire était Iran Aircraft Industries, une entreprise active dans l'aviation civile et militaire. Nos autorités, selon l'article, n'avaient pas cru bon de tirer la sonnette d'alarme alors que des éléments de preuve particulièrement probants indiquaient l'existence d'un programme d'armement nucléaire en Iran.

L'article du *Soir* suscite immédiatement des réactions. La députée ECOLO Muriel Gerkens introduit une question parlementaire à la Chambre, adressée à la ministre Laurette Onkelinx, chargée de la Sûreté de l'État. La ministre y répondra début mai. La commission du Sénat chargée de l'accompagnement parlementaire du « Comité R » discute des informations parues dans la presse lors de sa réunion du 3 mai. Le Comité permanent R est un organe paraparlementaire qui contrôle nos services de renseignements : la Sûreté de l'État et le service de renseignement des

32 <http://www.iraqwatch.org/government/US/DOE/DOE-CHAPTR10.PDF>

33 Déclaration de Paul Goovaerts, directeur du CEN de l'époque, à l'agence Belga, le 4 mai 2005.

34 Pour être complet, techniquement et juridiquement, il faut citer une seconde condition, à savoir la capacité de la presse de développer une pression maximale excédant 69 MPa.

32 Engineered Pressure Systems International S.A.

forces armées, le SGR³⁶. Il est moins connu que le Comité permanent P, qui contrôle les services de police. Depuis sa création, le Comité R – comment pourrait-il en être autrement – se trouve impliqué dans une lutte avec nos services de renseignement, qui veulent évidemment le moins de gêneurs possibles. Lors de sa réunion du 3 mai, la commission du Sénat qui suit le Comité R, veut s'informer sur le dossier EPSI. Ce même jour, le Comité R décide d'ouvrir une enquête sur l'action de la Sûreté de l'État dans le dossier. Cette décision va entraîner le pire conflit entre la Sûreté de l'État et le Comité R au cours des douze années d'existence dudit Comité R. Il ne reçoit pas les documents demandés et recourt pour la première fois depuis sa création à deux moyens de contrainte que lui confère la loi. Le Comité R fait saisir certains documents et assigne en justice trois membres du personnel de la Sûreté de l'État par exploit d'huissier. Seuls ces moyens permettent au Comité de prendre connaissance des faits, de terminer son rapport et d'informer les sénateurs. Ceux-ci reçoivent le rapport fin janvier 2006. Ils sont à ce point choqués par ce qu'ils y lisent qu'ils organisent sans attendre une conférence de presse, initiative très inhabituelle. Koen Dassen, qui dirigeait la Sûreté de l'État à l'époque sent que sa position est devenue intenable et démissionne avant la conférence de presse. Officiellement, le dossier EPSI n'est pas en cause, il invoque des motifs personnels. Il reçoit un nouvel emploi, « expert particulier des aspects européens et internationaux de la politique de sécurité et de migration » au sein du cabinet du ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael. Koen Dassen était déjà brouillé depuis un certain temps avec sa ministre de tutelle, Laurette Onkelinx. Apparemment, le dossier EPSI avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase. Aussi exceptionnelle et particulière qu'ait pu être sa démission, le contenu du rapport du Comité R était beaucoup plus important. Je vous en fais découvrir quelques passages.

Le 15 juillet 2004, la Sûreté de l'État belge reçoit une note de l'ambassade américaine à Bruxelles. Elle concerne un document classifié « secret ». La note communique le nom et le surnom d'une entreprise

qui souhaite exporter en Iran du matériel à double usage et supplie les autorités belges d'intervenir : « Dans l'esprit de notre partenariat étroit visant à la non-prolifération des missiles, nous voudrions vous alerter d'un dossier de prolifération potentielle et demander l'aide de votre gouvernement afin d'enquêter sur ces activités. Les États-Unis possèdent des informations selon lesquelles une société iranienne tente d'acquérir une presse isostatique à haute température auprès de la firme belge Engineered Pressure Systems International S.A. (EPSI). Les presses isostatiques à chaud peuvent être utilisées pour fabriquer des nez de corps de véhicules de rentrée et des inserts de buses destinés aux moteurs de missiles. Elles peuvent aussi être utilisées pour former des laminés métalliques et améliorer la qualité de pièces métalliques coulées et forgées. Plus particulièrement, nous prions instamment votre gouvernement de prendre toutes les mesures utiles, y compris des contrôles attrape-tout³⁷, afin de garantir que des entités belges ne contribuent pas, même par inadvertance, aux programmes iraniens de développement de missiles. » En langue courante, l'Iran voudrait acheter à une PME de Temse du matériel pouvant être utilisé pour fabriquer des missiles nucléaires. Il est permis de penser qu'à cette nouvelle, la Sûreté de l'État s'est mise sur le pied de guerre, a informé sa ministre de tutelle, contacté l'entreprise en question et réuni tous les services concernés. Rien de tout cela. Le chef de la Sûreté de l'État pensait que les Américains avaient raison, mais il n'excluait pas qu'il s'agisse d'une tentative roublarde de causer un dommage économique à notre pays. Le lendemain, il donne mission à ses collaborateurs d'enquêter plus avant sur l'affaire. Aucune autre mesure ne sera prise.

Le 6 septembre 2004, le dossier est discuté lors d'une réunion de la CANPAN, la commission qui traite des licences d'exportation en matière de technologie nucléaire. Le représentant de la Sûreté de l'État fait savoir qu'EPSI essayera de contourner le contrôle sur les exportations de matériaux nucléaires vers l'Iran. Il est décidé que le secrétariat de la CANPAN alertera la douane.

³⁶ Les dénominations officielles sont « la Sûreté de l'État » et le « Service général du renseignement et de la sécurité ».

³⁷ Cette clause prévoit que les biens qui ne sont pas repris dans des listes, mais qui pourraient avoir un lien éventuel avec le développement, la fabrication ou l'utilisation d'armes nucléaires peuvent malgré tout faire l'objet d'une autorisation nucléaire.

Le 28 septembre 2004, la douane reçoit un message électronique de la CANPAN lui demandant d'appliquer la procédure de la sonnette d'alarme. L'information secrète est formulée comme suit : « Pendant la réunion de la CANPAN, un membre a diffusé l'information – classifiée secret – selon laquelle une entreprise belge devrait tenter de contourner le régime d'exportation belge relatif au matériel nucléaire. La source de cette information est un service de renseignement étranger. » Une réunion de la CANPAN a lieu le même jour. La douane est de nouveau absente, mais la Sûreté de l'État est représentée. Le dossier EPSI est abordé une fois encore. Le secrétariat de la CANPAN affirme avoir contacté la douane et déclare que celle-ci allait rédiger une circulaire. Elle ne l'avait pas encore fait, apparemment. Un second dossier EPSI est discuté, portant de nouveau sur une exportation vers l'Iran. Il est refusé parce que la presse a un diamètre de plus de 152 mm³⁸. Dans le rapport de la CANPAN, on peut lire que les membres estiment qu'il existe « un risque inacceptable que l'équipement soit impliqué dans des activités liées aux armes nucléaires ou une activité d'explosion nucléaire ». La ministre suivra cet avis négatif.

Le 1^{er} octobre 2004, la CANPAN rédige un projet de circulaire sur l'exportation éventuelle d'une presse isostatique vers l'Iran. Le 5 octobre, ce projet de circulaire est envoyé pour avis aux autorités régionales compétentes pour l'octroi de licences d'exportation. La douane reçoit l'accord de la Région flamande, mais aucune réaction ne vient de la Région wallonne. Ce jour-là, c'est-à-dire près de trois mois après l'avertissement des Américains, la Sûreté de l'État a enfin finalisé un premier rapport, qui affirme qu'il est très improbable que l'EPSI tente de contourner le contrôle douanier en diminuant temporairement le diamètre de la presse. Ce procédé n'est d'ailleurs pas réalisable techniquement. Le rapport dit aussi que l'Iran a parfaitement connaissance de la législation des différents pays européens et n'hésite pas à contourner les contrôles de la douane. Étrangement, le rapport ne contient pas de conclusions.

Les américains perdent patience et prennent une nouvelle initiative. Je cite de nouveau le rapport du Comité R : « Le 28 octobre 2004, l'administration

des douanes belges reçoit la visite de l'attaché des douanes américaines auprès de l'ambassade U.S. à Bruxelles. L'attaché américain remet à son homologue belge une brève note secrète. Selon ce document, la firme EPSI était sur le point d'expédier ce jour même une presse isostatique à froid à la firme vers l'Iran. Le transport devrait se faire par camion. »

Voilà une initiative tout à fait remarquable. Il faut croire que les Américains en avaient assez d'attendre une initiative de la Sûreté de l'État belge et ont préféré s'adresser directement à nos services de douane.

Je reprends le procès-verbal du Comité R :

- « Ensuite, les cinq bureaux de douane auxquels l'EPSI s'adressait en général pour obtenir la déclaration de l'exportation des produits (Saint-Nicolas, Anvers, Zaventem, Meer et Malines) ont été prévenus et ont reçu demande de stopper le convoi.
- Le 29 octobre, la Sûreté de l'État reçoit un nouvel avertissement des Américains.
- Le 3 novembre 2004, la firme EPSI exporte une presse isostatique par camion via le bureau de douane d'Eynatten. Selon les documents, la presse était destinée à la firme iranienne Iran Aircraft Industry. Une lettre de la Région flamande accompagnait la presse, expliquant que le matériel exporté n'était pas destiné à un double usage et qu'une licence d'exportation n'était donc pas nécessaire.
- Le 19 novembre 2004, l'Administration des douanes envoie un message électronique à la CANPAN. Faisant référence au message du 28 septembre 2004, la douane demandait à la CANPAN si la firme en question était bien établie dans le Waasland. La CANPAN répond par l'affirmative le 22 novembre 2004.
- Sur la base de son enquête auprès de la firme EPSI, l'Administration des douanes et des accises conclut qu'il n'existe pas la moindre trace de fraude. Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure « attrape-tout ».³⁹ Le matériel a été commandé, transporté et exporté en toute légalité. Étant donné qu'il ne s'agissait pas de produits à double usage, aucune licence d'exportation n'était exigible ».

³⁸ Par ailleurs, sa pression maximale excédait 69 MPa, une deuxième condition la faisant tomber dans ce régime d'exportation.

³⁹ Ou procédure "catch all".

Dans ses réponses au Comité R, la douane s'efforce de s'expliquer. La presse avait un diamètre de 150 mm et il ne fallait donc pas de licence. La presse permettrait de soumettre les aubes de turbines d'avion à un traitement thermique sous haute pression. La douane a-t-elle vu cette presse pour vérifier que son diamètre était bien de 150 et non pas de 153 millimètres ? Dans cette dernière hypothèse, le matériel aurait été « à double usage » et soumis à l'obtention d'une licence. EPSI se serait rendue coupable d'une violation grave et notre pays serait passé pour une figure absolument farfelue en matière de prolifération nucléaire dans tous les milieux internationaux. Non. La réponse est non. La douane n'a pas contrôlé le camion en route pour l'Iran et n'a pas vu la presse. Le rapport du Comité R est limpide sur ce point. Didier Reynders, le ministre compétent, a dû le concéder plus tard devant la Chambre.

Et qu'a fait d'autre la Sûreté de l'État dans le dossier ? Elle n'a jamais répondu aux Américains. Elle a rédigé un second rapport le 25 novembre 2004, alors que la presse était donc déjà sortie du territoire. Il y est mentionné qu'EPSI a exporté une petite presse en Iran. L'utilisateur final est Iran Aircraft Industries, qui l'utilisera pour fabriquer des aubes de turbines d'avion. « Selon le rapporteur, cette explication est plausible », affirme le rapport du Comité R. N'est-ce pas incroyable ? Toute personne qui suit un tant soit peu le dossier iranien sait que la frontière entre secteur civil et secteur militaire est mince, que tout matériel vendu à Iran Aircraft Industries peut se retrouver dès le lendemain chez un autre destinataire. Se fier au certificat d'utilisation final de l'industrie aérienne iranienne relève d'une naïveté totale. La Sûreté de l'État belge, pour sa part, n'y a vu aucun problème.

Le Comité R s'en prend frontalement à la Sûreté de l'État. Il lui reproche, dans son rapport final, de ne pas avoir tiré parti des informations reçues des Américains. Son analyse de ces informations est jugée insuffisante. Il aurait fallu les transmettre à toutes les autres autorités concernées. En outre, la Sûreté de l'État aurait dû investiguer sur les raisons pour lesquelles l'exportation avait eu lieu via le bureau de douane d'Eynatten, un bureau avec lequel EPSI n'avait jamais travaillé. Mais le pire était

encore à venir. Le Comité R avait lu la question parlementaire de la députée Gerkens ainsi que la réponse de la ministre Onkelinx. Cette réponse avait été préparée par la Sûreté de l'État – la procédure normale. Muriel Gerkens demandait entre autres choses si la Sûreté de l'État avait eu connaissance de l'exportation. La Sûreté avait fait savoir au cabinet qu'elle n'avait pas connaissance de l'exportation et la ministre avait repris ce propos dans sa réponse à Gerkens. Autrement dit, la Sûreté de l'État a menti à sa ministre de tutelle. Si le Comité R n'avait pas existé, le dossier aurait probablement été classé. Mais le Comité R, ayant épluché ce dossier, avait dès lors constaté que la Sûreté de l'État avait bel et bien menti à sa ministre de tutelle, ce qu'il n'a évidemment pas manqué de signaler dans son rapport : « Le Comité estime en outre que les explications données début mai 2005 au ministre par la Sûreté de l'État sont incomplètes et donc peu conformes à la vérité. (...) Le Comité permanent R estime devoir prendre la responsabilité de n'écartez aucun document de son dossier d'enquête et d'en tirer la conclusion qui en ressort, quelle que soit l'exploitation politique que certains seraient tentés d'en tirer. à savoir que la Sûreté de l'État n'a pas dit toute la vérité à son ministre sur cette affaire. » Le chef de la Sûreté de l'État belge ment à sa ministre de tutelle sur un dossier de prolifération nucléaire en Iran ? Koen Dassen démissionne.

Avant d'en tirer mes conclusions, je voudrais encore signaler quelques points issus du rapport du Comité R. La Sûreté de l'État soutient sans sourciller qu'elle possède trop peu de moyens humains et logistiques pour exercer un contrôle systématique des exportations sensibles dans le cadre de la lutte contre la prolifération nucléaire. Et, toujours selon elle, d'autres services ont aussi trop peu de personnel et de moyens. « *En résumé, tous les acteurs de terrains concernés sont d'accord pour affirmer que la Belgique n'a actuellement pas les moyens d'une Politique de non-prolifération forte car même si des initiatives se sont mises en place depuis 2001, les moyens de les concrétiser ne suivent malheureusement pas.* » Ce devrait pourtant être une priorité de nos gouvernements. L'explication avancée par la Sûreté de l'État dans le rapport ne laisse subsister aucun doute : « //

est certain que des moyens ont été dégagés depuis septembre 2001 pour renforcer la lutte contre le terrorisme, mais il est regrettable que dans le même temps la lutte contre la Prolifération soit restée dans l'ombre alors que cette problématique est plus que jamais présente sur l'échiquier mondial depuis 2001. »

Je souhaite aussi laisser la parole à la firme EPSI. Elle a réagi dans la presse avec colère. Elle a soutenu avoir été d'entièbre bonne foi, parlant d'un complot de la CIA. Sa presse n'aurait absolument aucune utilité pour le programme nucléaire iranien. Le patron d'EPSI s'est rendu à deux reprises en Iran pour contrôler l'installation et n'a rien vu de suspect. La presse doit servir à traiter préventivement des pièces d'avion contre la fatigue du métal. Nous citons les propos du patron d'EPSI, parus dans le *Trends* du 9 février 2006 : « Auparavant, nos relations avec la Sûreté de l'État étaient excellentes. Ils savent parfaitement ce que nous faisons et se rendent compte que nous respectons la loi. Normalement, ils auraient dû nous prévenir, et nous aurions alors trouvé une solution. » EPSI a demandé à l'université de Gand de réaliser une recherche, laquelle est parvenue à la même conclusion : aucun souci à se faire. Mais si EPSI a raison, pourquoi cette presse est-elle passée par Eynatten, un poste de douane qu'EPSI n'avait jamais utilisé ? Pourquoi la CIA a-t-elle alerté plusieurs fois notre pays avec une telle insistance ? Uniquement pour faire mordre la poussière à une PME de 30 personnes ? Ce dossier met cruellement en lumière les dysfonctionnements systémiques qui affectent notre appareil d'État en matière de lutte contre la prolifération nucléaire et l'utilité d'un contrôle de cette politique par la presse et le Parlement.

QUELQUES LEÇONS À TIRER DU DOSSIER EPSI

- En matière de prolifération nucléaire, les questions à traiter ne sont pas uniquement celles connues du grand public comme les réacteurs nucléaires et le combustible nucléaire. Tout qui veut fabriquer un missile balistique équipé d'une tête nucléaire doit aussi se procurer de nombreuses pièces et technologies. Les pays qui veulent fabriquer une arme nucléaire se les procurent par le truchement de sociétés écrans disséminées dans de nombreux pays. C'est ainsi qu'a procédé

le Pakistan, l'Iran également. Tout le monde sait entre-temps qu'il est impossible de construire un réacteur nucléaire ou une usine de retraitement dans des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord. Il faut donc fonctionner pas à pas. Les petites PME sont en ligne de mire et certainement celles qui proposent des produits de haute technologie comme EPSI. Les Américains ont eu beau nous prévenir à plusieurs reprises, l'exportation a eu lieu malgré tout. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des avertissements américains ?

- La manière dont a agi la Sûreté de l'État dépasse l'entendement. C'est de l'amateurisme pur et dur. La loi la charge pourtant explicitement de la lutte contre la prolifération nucléaire. En va-t-il de même depuis des années ? Si c'est le cas, il y a de fortes chances que du matériel sensible ait été embarqué pour l'Iran ou le Pakistan à notre insu. La situation s'est-elle améliorée depuis ? Impossible de répondre avec certitude à cette question, même si un dossier récent, qui a également fait l'objet d'une enquête du Comité R, donne à penser que les choses vont en s'améliorant. Nous y reviendrons.
- La Sûreté de l'État a menti à sa ministre sur ce sujet si sensible. Plus encore, ce mensonge a été formulé dans le projet de réponse de la ministre de tutelle à une députée. Certes, on peut dire que cette affaire a fait tomber la tête du patron de la Sûreté de l'État, mais quels autres mensonges n'ont pas été détectés ? Ce cas sous-tendrait-il un certain estompement de la norme au sein de la Sûreté de l'État et celle-ci s'est-elle reprise ?
- La Sûreté de l'État a tout fait pour échapper au contrôle du Comité R. Heureusement, le Comité R a tenu bon. Il y aura toujours de la tension entre ces deux institutions. Il incombe au Sénat de suivre attentivement l'évolution de leurs relations.
- Et que dire des douanes ? Il leur a fallu une semaine pour soumettre un projet de circulaire aux Régions. Elles n'ont averti que quelques bureaux de douanes, et non pas tous, uniquement après l'intervention des Américains. EPSI a exporté sa presse via

un bureau par lequel elle n'était jamais passée et qui n'avait pas été averti, celui d'Eynatten. Les douanes n'ont contrôlé que les documents. Il n'y a pas eu de contrôle physique. Puis elles ont constaté que tout était conforme à la législation.

- La coordination entre les services concernés est-elle bonne ? Certainement pas. Quant à la communication entre la Sûreté de l'État, les Régions et la douane, elle n'est pas optimale non plus, qui plus est dans un cas de prolifération nucléaire.
- Quelle a été l'approche de la Région flamande ? Elle ne s'est intéressée qu'à la perspective économique : comment aider au mieux nos entreprises dans leur politique d'exportation ? En soi, c'est un noble objectif. Mais il existe un autre angle d'approche : comment pouvons-nous empêcher qu'une entreprise flamande prête son concours, consciemment ou inconsciemment, à la prolifération nucléaire ? La lecture d'une série de rapports de la CANPAN m'a permis de comprendre que le représentant de la Région flamande considérait ces matières dans une optique très déterminée. La seule chose qui compte à ses yeux, ce sont les affaires. La législation fédérale en matière de non-prolifération est plutôt un obstacle pour la Région flamande. J'y reviendrai en détail.
- Si l'affaire a été mise au jour, nous le devons à trois acteurs. À un journaliste intelligent, à une parlementaire qui pose les bonnes questions et au Comité R qui a épulé le dossier dans ses moindres recoins. Ce faisant, le Comité R a une fois encore prouvé son utilité. Comme le Comité P, il constitue un instrument puissant grâce auquel le Parlement peut contrôler le gouvernement. Il faut donc se demander si, à côté du Comité R et du Comité P, nous ne serions pas bien inspiré d'en constituer d'autres, par exemple en matière d'exportation.
- Toute cette affaire s'est déroulée dans un contexte international où le dossier nucléaire iranien était souvent présent dans la presse. En mai 2005, au moment où les médias traitaient abondamment

du dossier EPSI, se déroulait à New York la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération, qui a lieu tous les cinq ans. C'est aussi à cette époque qu'ont été tenues de grandes discussions entre, d'une part, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et différents pays, et l'Iran d'autre part sur la poursuite éventuelle de l'enrichissement de l'uranium. En Belgique aussi, la prolifération nucléaire a été sous le feu des projecteurs. Le 12 janvier 2005, les députés Dirk Van der Maele (Sp.a), Muriel Gerkens (ECOLO) et quelques autres collègues ont déposé une résolution en matière de prolifération des armes nucléaires⁴⁰. Ce texte a été adopté quelques mois plus tard. Le 17 mars 2005, un séminaire s'est tenu à Bruxelles sur la prolifération des armes de destruction massive. Le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht (VLD), pointe l'Iran du doigt, et sans ménagement : « L'Iran doit bien comprendre qu'il risque de se retrouver dans le collimateur du Conseil de sécurité des Nations unies dès qu'il recommencera à enrichir de l'uranium. » Quelques mois auparavant, en dépit des avertissements des Américains et malgré le fait que tous les services concernés du pays avaient connaissance de ce dossier, une PME belge a exporté du matériel sensible en Iran. Comme s'il existait deux mondes parallèles. Un monde visible, où les déclarations sont aussi belles que ronflantes, et un autre, caché derrière ces déclarations, et où se prennent les vraies décisions. Un dossier de ce second monde n'a pu devenir visible dans le premier monde que grâce à une fuite dans la presse. Bien, mais est-ce fréquent ? Ne faut-il pas se demander si d'autres de ces dossiers existent, éventuellement ?

- Une fois de plus dans notre pays, il a fallu un scandale pour accomplir des progrès du point de vue des politiques que nous menons. Ce n'est qu'après l'affaire EPSI que la Sûreté de l'État a pris ce type de dossiers beaucoup plus au sérieux et amélioré la coordination entre les services concernés.

⁴⁰ Proposition de résolution relative à la politique en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires du 12 janvier 2005, 1545,1 (2005).

- Comme dans le dossier Alstom, ce sont les Américains qui ont tout déclenché. Plus encore, ils suivaient cette affaire à fond. Ils savaient quand EPSI procéderait à l'exportation. Comment ont-ils fait ? Et les Américains font aussi irruption dans des dossiers d'exportation dans d'autres pays. Ces gens savent-ils tout et comment font-ils ? La CIA met-elle sur écoute tous ceux qui sont impliqués dans le programme nucléaire iranien, ce qui lui permet de savoir à quelles entreprises étrangères des produits sensibles sont commandés ? La CIA met-elle sur écoute certains services publics et des entreprises importantes ici en Belgique ? Cette question est angoissante. Qui d'autre la CIA écoute-t-elle dans notre pays ? Des fonctionnaires qui gèrent ce type de dossiers ? Des entreprises actives dans d'autres secteurs ? Autant de questions importantes sur lesquelles le gouvernement et le Parlement feraient bien de se pencher immédiatement.

DE HAL À L'IRAN

Quelques années après le dossier EPSI, une autre affaire de prolifération – impliquant de nouveau l'exportation de matériel de haute technologie par une PME – faisait trembler les autorités publiques belges. Mais cette fois, les services concernés se sont convenablement acquittés de leur tâche.

Elle fut dévoilée non par un article de presse, mais par une question parlementaire très générale sur les exportations de matériel nucléaire de la députée Tinne Van der Straeten (Groen) au ministre du Climat et de l'Énergie, Paul Magnette (PS). Sa réponse contenait une courte phrase assez vague sur la révision d'une décision. Flairant quelque chose, Van der Straeten a posé une deuxième question, sur cet élément d'information spécifique. Je reprends en grande partie son intervention⁴¹ : « En 2005, la CANPAN a formulé un avis négatif à propos de l'exportation d'une pastilleuse de graphite vers l'Iran, alors qu'elle avait précédemment formulé un avis favorable, sur la base d'un complément d'information. Cela suscite plusieurs questions de ma part étant donné que l'exportation de pastilleuses de graphite, à ma connaissance, n'est pas soumise à la loi et à la réglementation sur le transfert de matériels nucléaires, contrairement

aux pastilleuses nucléaire. En outre, il est possible que la machine ait été exportée entre l'avis positif et l'avis négatif, ou que l'entreprise en question, en cas d'interdiction de l'exportation, ait intenté une action contre l'État pour des dommages et intérêts. » La députée a demandé au ministre davantage d'informations sur ce dossier.

Celui-ci a livré une réponse circonstanciée : « Tout le problème réside dans le fait que la commande initiale a été modifiée. D'après les données figurant sur le contrat d'origine entre l'exportateur et le client iranien, il n'existe aucun risque d'utilisation nucléaire associée à la livraison de machines de pastillage du graphite. Les pastilleuses ne sont pas reprises dans les listes des exportations nucléaires. La CANPAN a fondé son avis sur les informations de la commande initiale. Elle a décidé qu'il n'y avait pas de risque de prolifération nucléaire. Un an plus tard, l'exportateur a reçu du client iranien une demande de modification de la commande en raison de la modification des exigences techniques de la machine. Dans le cadre de la demande de composantes supplémentaires de la part du client iranien, l'exportateur a soumis la demande d'exportation à un nouvel avis de la CANPAN. Le pastillage du graphite était encore l'utilisation finale mentionnée. Sur la base d'informations complémentaires et détaillées qu'ont reçues les membres de la CANPAN de la part de l'exportateur, ceux-ci ont estimé qu'il existait effectivement un risque d'utilisation nucléaire de la commande modifiée et des composantes supplémentaires. Au vu de la modification des exigences techniques et des pièces complémentaires, la presse ne pouvait plus servir à presser le graphite, mais bien l'uranium. L'autorisation a donc été refusée sur la base d'un avis négatif de la CANPAN. Les équipements de base ont été livrés, mais sont inutilisables sans les composantes supplémentaires. La machine n'a jamais été adaptée et les composantes de la machine – essentielles pour son utilisation nucléaire - n'ont jamais été exportées. Il n'était pas question d'une infraction. L'exportateur a pleinement collaboré à l'enquête de la CANPAN et à la communication d'informations à l'AIEA. Il n'est dès lors pas question d'infraction au traité Euratom, au traité sur la non-prolifération, aux règles du Groupe de fournisseurs nucléaires, aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Iran ou aux dispositions de l'AIEA. »

⁴¹ La Chambre des Représentants, Commission de l'économie, réunion du 12 mai 2009.

Tinne Van der Straeten a pris une initiative supplémentaire en écrivant à Armand De Decker, le président du Sénat, mais également président de la commission d'accompagnement du Comité R, afin d'examiner l'affaire de plus près. De Decker a répondu qu'à ses yeux tout s'était déroulé normalement, mais qu'il avait demandé malgré tout une enquête du Comité R, qui n'a approuvé un rapport d'enquête que le 8 juin 2010⁴². Ce rapport a confirmé la réponse du ministre et a affirmé que, cette fois-ci, tant la Sûreté de l'État que le service de renseignement militaire, le SGR, avaient fait leur travail. Ils avaient transmis les informations requises sur le dossier aux membres de la CANPAN et au ministre de la Justice. Il semble que nos services de renseignements aient tiré des leçons de l'affaire EPSI. Le Comité R fait cependant remarquer que le service de renseignement militaire dispose de trop peu de personnel pour suivre la prolifération nucléaire. Enfin, le Comité R recommande la conclusion d'accords de coopération entre les services de renseignement, la CANPAN et les autorités régionales. Il reste à espérer que ce rapport illustre le suivi systématique et professionnel de nos services de renseignement en matière de prolifération nucléaire. Dans le cas d'espèce, tout s'est déroulé comme il le fallait.

Il reste cependant quelques autres leçons intéressantes à tirer.

L'entreprise qui a exporté la machine vers l'Iran, la s.a. Courtoy, établie à Hal, a donc informé la CANPAN de sa propre initiative, un élément qui plaide en sa faveur. Cette société aurait pu tout aussi bien expédier les nouvelles composantes vers l'Iran, en catimini, avec une magnifique facture à la clé. Elle ne l'a pas fait. Elle a préféré informer les autorités, sachant bien que ce contrat ne passerait probablement pas et qu'elle subirait donc un manque à gagner. Et c'est ce qu'il s'est passé. Ce cas montre que même si un certain nombre d'entreprises citées dans ce livre n'ont pas un comportement irréprochable, il en existe aussi, bien entendu, qui souhaitent respecter consciencieusement la loi. Peut-être est-ce l'intérêt qui joue également puisque c'est un moyen pour l'entreprise Courtoy de conserver la confiance des fonctionnaires dont

elle a besoin pour d'autres exportations et de préserver son image. Quoi qu'il en soit, chapeau bas pour Courtoy.

Deuxième leçon : comme nous l'avions déjà vu dans le chapitre sur le Pakistan, certains pays n'hésitent pas, au moyen de toutes sortes de techniques ingénieuses, à se procurer, partout dans le monde, pièce par pièce, les composantes d'un programme nucléaire ambitieux. Ce dossier en est un parfait exemple. L'entreprise qui a pris commande auprès de Courtoy était Khorasan Industrial Graphite, établie dans la ville de Mashhad. On trouve bien peu d'informations à propos de cette entreprise sur internet. Cette entreprise iranienne avait commandé une machine de pastillage de graphite, mais n'avait en fait pas besoin de cette presse. Son intention était d'empastiller de l'uranium. C'est ce qu'il y a lieu d'appeler une supercherie. Il importe de noter que les experts de la CANPAN ont affirmé que les pièces de rechange dont l'entreprise avait besoin pour transformer sa presse de graphite en presse d'uranium pouvaient être facilement obtenues sur le marché international. En d'autres termes, une entreprise iranienne ne payant pas de mine peut acheter une machine ne présentant aucun risque dans un pays x et quelques composantes destinées à la modifier dans un pays y, en suite de quoi ladite machine peut avoir une utilisation nucléaire. Le réseau d'Abdul Qadeer Khan avait accumulé à ce petit jeu une immense expertise et le cas d'espèce démontre que les Iraniens le maîtrisaient eux aussi à merveille. Un procès-verbal de la CANPAN le précise d'ailleurs noir sur blanc : « L'AIEA observe aussi qu'elle sait que des équipements ont été fournis en Iran à des destinataires fiables mais qu'ils ont quand même été intégrés dans le programme nucléaire iranien⁴³. »

ZIRCONIUM & IRIDIUM

Nous sommes en octobre 2010 et la rentrée parlementaire s'effectue difficilement. Les négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement sont encore en cours et les nombreux députés nouvellement élus en juin en sont encore à se demander en quoi consiste exactement leur mandat. L'une des premières questions parlementaires du député

⁴² Voir site web du Comité R : approuvé le 8 juin 2010 et envoyé au Sénat le 9 juillet 2010.

⁴³ Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2006.

Kristof Calvo (Groen) porte sur les exportations nucléaires. Quel n'est pas son étonnement d'apprendre, à la lecture de la réponse que lui fait Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie, que deux infractions ont eu lieu récemment. Toutes deux ont trait à l'Iran. L'une concerne de la poudre de zirconium, l'autre de l'uranium appauvri. Le ministre Magnette reste très vague sur ces dossiers. Élément frappant, dans les deux cas, la CANPAN a déposé une plainte en justice. Calvo pose des questions supplémentaires et entame aussi sa propre enquête. Voici un résumé de ces faits.

L'entreprise wallonne MDS Nordion souhaitait exporter vers l'Iran des appareils industriels de gammagraphie et des radio-isotopes (iridium)⁴⁴, destinés à des activités de mesurage dans l'industrie. Ces produits devaient être stockés dans des conteneurs de protection composés d'uranium appauvri, lesquels devaient ensuite revenir dans notre pays. Ce dernier point ne pose pas de problème en soi. L'Iran possède d'énormes quantités d'uranium appauvri et les quantités en causes étaient réduites. Le problème réside dans le fait que ces appareils industriels de gammagraphie et ces radio-isotopes peuvent aussi être utilisés pour contrôler des missiles balistiques et des installations nucléaires d'enrichissement. C'est ce qu'ont affirmé la Région wallonne, mais aussi la CANPAN et la Sûreté de l'État. De plus, les quantités en question étaient gigantesques. L'acheteur était l'entreprise iranienne Parto Namaye Toloua, établie dans la capitale du pays, Téhéran, et avait des liens avec l'industrie nucléaire, selon les États-Unis et notre ministère de la Défense. Les États-Unis nous ont remis un avis négatif. Le service public fédéral Affaires étrangères et le ministère de la Défense ont également formulé des avis négatifs. Lors de la discussion de ce dossier au sein de la CANPAN, la Région wallonne n'était pas présente pour l'expliquer. En revanche, l'entreprise wallonne reçoit le soutien du représentant de la Région flamande. Il la défend bec et ongles et va même jusqu'à soutenir que la CANPAN n'est pas compétente pour formuler des avis sur ce sujet. Il n'a pas gain de cause et la CANPAN formule un avis négatif. Mais le représentant de la Région

flamande promet que les choses n'en resteront pas là. « Monsieur C. réplique qu'il interdira à son administration de soumettre de telles demandes à la CANPAN⁴⁵ ». MDS Nordion ne tient pas compte des avis négatifs et les produits sont exportés vers l'Iran comme si de rien n'était. L'entreprise agite un papier de la Région wallonne, une attestation de non visé. C'est un document qui stipule que les marchandises peuvent être livrées sans licence de la Région. MDS Nordion avait aussi besoin d'une autorisation fédérale, qu'elle n'avait pas. Elle a donc violé la législation fédérale, ce qui explique la plainte déposée au parquet. Si le parquet décide d'entreprendre des poursuites – l'évidence même au vu de la gravité des faits – ce serait une première dans notre pays. Aucune entreprise belge n'a encore été poursuivie au pénal pour une violation de la législation en matière de non-prolifération.

Le nom de l'autre entreprise n'a pas été rendu public. *De Tijd* a évoqué « une entreprise d'origine sud-africaine ayant livré des marchandises à l'Iran via Anvers⁴⁶. » Cette affaire-ci concerne l'exportation de zirconium sans licence. Le zirconium est un métal utilisé notamment dans les alliages contenant de l'étain et destinés aux gaines des barres de combustible présentes dans les installations nucléaires. Si le zirconium est à peine connu du grand public, il attire immédiatement l'attention de toute personne chargée de contrôler la sensibilité d'une exportation en matière de prolifération nucléaire. L'Université libre de Bruxelles (ULB) a réalisé des recherches sur ce métal en 1953⁴⁷ et le ministère belge des Affaires étrangères l'a intégré dès 1959 dans une liste de matières sensibles en termes de prolifération⁴⁸. Il me semble exclu que l'entreprise concernée n'ait pas su qu'il existait un risque de prolifération. La CANPAN a enquêté sur cette affaire, mais indirectement. En 2008, le service public fédéral Finances a averti la CANPAN sur la base d'une facture, après quoi elle a déposé une plainte au pénal.

⁴⁵ Procès-verbal de la réunion de la CANPAN du 19 mars 2009.

⁴⁶ *De Tijd*, le 12 novembre 2010. Près de huit millions (!) de conteneurs transitent annuellement par Anvers (rapport L'exportation de matériel nucléaire de la Chambre, p. 24).

⁴⁷ Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique, p. 49.

⁴⁸ Archives du ministère des Affaires économiques, Office central des contingents et licences, n° 25; note du 3 janvier 1959.

⁴⁴ Au départ, on ne savait pas avec certitude s'il s'agissait uniquement des appareils ou aussi des isotopes, mais un problème de prolifération se posait dans les deux cas.

Ces cas d'espèce nous montrent que même si le programme nucléaire iranien est omniprésent dans les médias, certaines entreprises n'hésitent toujours pas à commerçer avec l'Iran. Certaines ne dépassent pas la ligne rouge, mais d'autres bien. Les dossiers traités dans ce chapitre mettent en évidence l'absence de coordination entre les différentes autorités de notre pays. Espérons qu'il soit mis un terme à cette situation en 2012 grâce à un accord de coopération solide entre les différents services et organes concernés par cette problématique.

LYBIE



LE PROGRAMME D'ARMEMENT NUCLÉAIRE LIBYEN

La Libye est devenue membre de l'AIEA en 1963 et a signé le traité sur la non-prolifération en 1968. Un an plus tard, Mouammar Kadhafi prenait le pouvoir. Il deviendra l'une des figures marquantes de la deuxième moitié du XX^e siècle. Dictateur sans scrupules, il a envoyé à la mort des milliers de personnes.

Pendant des décennies, Kadhafi a mené une politique nucléaire extrêmement ambiguë. Il a veillé à ce que son pays ratifie le traité sur la non-prolifération et s'est répandu régulièrement en déclarations fermes sur la possession et l'utilisation des armes nucléaires. Dans *Time*, en juin 1981, il affirme¹ : « Je n'ai que du mépris pour la notion de bombe islamique. Il n'existe pas de bombe islamique ou de bombe chrétienne. Toute arme de ce type est un moyen de terroriser l'humanité, et nous sommes opposés à la fabrication et à l'acquisition d'armes nucléaires. Cette position est conforme à notre définition du terrorisme et à notre opposition au terrorisme. » D'un autre côté, il lui arrivait de dire publiquement que la Libye avait le droit de se doter d'armes nucléaires – puisque son ennemi juré, Israël, en possédait².

Conscient qu'il ne peut pas lancer ouvertement un programme d'armement nucléaire, Kadhafi va donc procéder dans le plus grand secret, comme l'on fait avant lui d'autres pays. Seulement, le programme n'avance pas comme prévu. La Libye ne dispose que d'une expertise très restreinte et elle ne parvient pas non plus à se procurer le matériel et le savoir-faire requis à l'étranger. Il faut croire que la Libye n'avait pas sous la main un A. Q. Khan, un homme capable de mettre sur pied ce genre de programme au nez et à la barbe des services de renseignement étrangers. En outre, le pays possède beaucoup moins de scientifiques et d'expertise que le Pakistan. Au cours des années 1970, la Libye s'efforce de progresser grâce à des liens de coopération avec l'Argentine, l'Inde, la Chine, l'Union soviétique, la France et la Belgique, mais sans grand succès³. La Libye finance même

1 Time, le 8 juin 1981, <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,922551-2,00.html>.

2 The Washington Post, le 30 juillet 1979, Rumors of Libyan Atomic Bomb Quest Raise Fears (Ndt : Craintes suite à des rumeurs faisant état d'une bombe atomique libyenne), « In an interview with the Sudanese newspaper As Sahafa, Qadhafi hints that he hopes to transform Libya into a nuclear power, saying, 'Nuclear weapons are no longer a secret'. »

3 Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 325.

le programme d'armement nucléaire pakistanaise dans l'espoir d'obtenir en échange une arme nucléaire, mais sans résultat.

En 1975, la CIA affirme dans une note que Kadhafi possède un programme d'armement nucléaire⁴. En 1976, une note interne de la Maison blanche attribue à la Libye le label *interested in going nuclear*⁵ (Ndt : désireux de se doter d'un armement nucléaire).

L'unique équipement nucléaire qu'acquiert la Libye au cours de toute cette période est un petit réacteur de recherche russe, installé dans le Tajoura Nuclear Research Center (TNRC) et opérationnel à partir de 1981. Le réacteur et le centre de recherche sont sous la surveillance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). On découvrira plus tard que s'y sont déroulées des activités légales, mais également illégales, dans le cadre du programme d'armement nucléaire secret de Kadhafi.

En septembre 1982, le gouvernement américain de Ronald Reagan informe le Congrès américain de son intention de dresser une liste de pays qui devront faire l'objet d'une licence spécifique pour toute exportation de technologies nucléaires sensibles, et la Libye en fera partie⁶.

Ce n'est que dans les années 1990 que la Libye parvient enfin à accomplir un pas en avant important vers la possession d'armes nucléaires. En 1997, les contacts avec le Pakistan et surtout avec A. Q. Khan sont intensifiés. La Libye lui achète des centrifugeuses et probablement de l'hexafluorure d'uranium, la matière de base des installations d'enrichissement. La Libye et Khan en viennent à conclure un grand accord secret. À notre connaissance, c'est le plus grand accord jamais intervenu dans l'histoire de la prolifération nucléaire. Khan vendra 10000 centrifugeuses à la Libye. Le but est d'offrir à Kadhafi une installation d'enrichissement « clé sur porte », exactement ce dont il a besoin. Ceci étant, le pays

4 Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 337.

5 The New York times, le 31 août 1976, Ford Administration Officials, Elaborating on Reports that Taiwan has Begun Producing Weapons-Grade Plutonium : « A White House official includes Libya in a list of countries that are 'interested in going nuclear'. »

6 The Washington Post, le 9 septembre 1982, Administration Will List 63 Countries Subject to Nuclear Export Restrictions : « The Reagan administration tells Congress that it intends to create a list of 63 countries that will require specific government permission to purchase sensitive nuclear technologies. Libya is reported to be on the list. »

ne possède pas encore l'expertise pour mener à bien un tel projet. Les premières composantes sont livrées fin décembre 2002. Khan vend aussi à Kadhafi une quantité d'hexafluorure d'uranium permettant de fabriquer trois bombes⁷ et les plans d'une tête nucléaire. La Libye commande encore un lot supplémentaire de centrifugeuses. Le tout revient à plus d'une centaine de millions de dollars. Kadhafi est prêt à payer. Khan doit mobiliser l'ensemble de son réseau pour honorer cette commande colossale. En Allemagne, en Afrique du Sud et en Malaisie, entre autres, des experts se mettent au travail dans le plus grand secret. Une partie du matériel de l'installation d'enrichissement et deux tonnes d'hexafluorure d'uranium sont effectivement livrées. Lorsque la première usine fonctionnera à son rythme de croisière, elle pourra produire assez d'uranium enrichi pour produire une bombe atomique par an.

Mais cette belle mécanique se grippe à l'occasion d'une importante livraison de pièces de centrifugeuses par un navire allemand en octobre 2003. Depuis un petit temps, les services de sécurité américain et anglais ont connaissance de la coopération pakistano-libyenne et interviennent. Le navire est dérouté vers l'Italie où la douane le fouille. Après une longue recherche, les douaniers découvrent des milliers de pièces de centrifugeuses dans des caisses portant l'inscription « pièces de machines usées ». Elles ont été produites en Malaisie à la demande du réseau de Khan et sont de conception pakistanaise. Kadhafi et Khan sont démasqués. Pour Khan, c'est le début de la fin. Quelques mois plus tard, il devra admettre publiquement n'avoir pas respecté les règles. Sa carrière prend fin. Pour Kadhafi, l'interception du navire est incontestablement la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Son rêve nucléaire est enterré. Il négociait depuis quelques mois avec les États-Unis et la Grande-Bretagne une normalisation de ses relations, parallèlement à ses contacts avec Khan. Son programme d'armement nucléaire avait peut-être pour fonction de renforcer sa position de négociation vis-à-vis des Américains et des Britanniques, à moins qu'il ait voulu éviter de mettre tous ses œufs dans le même panier ? Quoi qu'il en soit, Kadhafi décide fin 2003 d'arrêter définitivement ses

programmes d'armes de destruction massive. Ils avaient englouti des sommes d'argent considérables sans donner de résultats. Et puis, les États-Unis venaient de liquider le régime irakien et Kadhafi n'était pas preneur de ce scénario dans son pays. De nombreux Libyens aspiraient à redevenir membres de la communauté internationale après des décennies d'isolement et d'embargos.

Kadhafi liquide donc son programme d'armement nucléaire en concertation avec l'AIEA. Sur place, les inspecteurs de l'Agence font trois constats. Premièrement : la Libye était plus avancée qu'ils ne le pensaient et avait gravement enfreint le traité sur la non-prolifération. Deuxièmement : il aurait encore fallu des années au pays pour se doter d'une bombe atomique, et heureusement. Troisièmement : un réseau international était prêt à vendre par ses propres moyens à un pays soumis à des sanctions internationales toutes les infrastructures et le matériel nécessaires pour fabriquer une arme nucléaire, et disposait sans conteste possible des moyens nécessaires pour ce faire. Ce dernier élément était neuf dans l'histoire de la prolifération nucléaire. Cette prolifération en question n'était plus celle qui prend sa source dans des pays généralement riches, avancés sur le plan technologique, et qui se diffuse vers des pays pauvres : nous étions en présence d'une prolifération se jouant entre un pays pauvre – le Pakistan – et un pays isolé au plan international. Nous pourrions appeler cela de la prolifération secondaire. Un pays s'étant doté d'armes nucléaires avait lui-même commencé à diffuser la technologie permettant leur production. C'est évidemment préoccupant. D'autres questions fondamentales se posent. Les autorités pakistanaises n'avaient vraiment connaissance de rien ? Était-on bien en présence d'un réseau intégralement privé ayant mis en place un commerce international de biens et de technologies nucléaires ? Cela semble impensable. Le réseau de Khan avait-il d'autres clients ? En ce qui concerne la Libye, l'Iran et la Corée du Nord, il n'existe pas le moindre doute. Mais était-il question d'un quatrième pays ? Lequel ? Certains évoquent la Syrie⁸, mais aucune réponse claire n'a encore été apportée à cette question.

7 Bruno Tertrais, *op.cit.*, p. 93.

8 Catherine Collins & Douglas Frans, *op.cit.*, p. 243.

Le régime de Kadhafi a entre-temps disparu corps et bien. Personne ne sait quelle politique mènera le nouveau gouvernement. En revanche, la Libye devra s'appuyer sans réserve sur une aide occidentale pour son développement économique et, dans ce contexte, il est très improbable que le pays lance un nouveau programme d'armement nucléaire.

ET LES BELGES ?

Armand Donnay a dû être un homme audacieux⁹. Ancien colonel français, il a vécu à Liège dans les années 1970 et 1980 du siècle dernier. Il était impliqué dans des trafics d'armes et faisait notamment des affaires avec un ancien agent de la CIA, Edwin Wilson. Wilson a été mêlé pendant des années à des trafics illicites d'armes avec la Libye. Il a été jusqu'à livrer 20 tonnes d'explosifs C4, soit l'équivalent de l'ensemble des réserves américaines. Les explosifs C4 sont connus pour être utilisés dans les attaques terroristes à la bombe. En 1981, Armand Donnay prend contact avec son comparse Wilson. Il lui dit avoir une offre particulièrement intéressante pour les Libyens : matières premières, équipements et technologie pour une arme nucléaire. Wilson se montre très sceptique, mais il veut bien mouiller sa chemise. Wilson et Donnay contactent quelques hauts fonctionnaires libyens, qui acceptent leur invitation à discuter. Nos deux trafiquants proposent aux Libyens de leur fournir toute une infrastructure nucléaire : un réacteur de recherche, de l'uranium hautement enrichi et du plutonium et une fabrique de têtes nucléaires. Les Libyens possédaient peu d'expertise nucléaire, mais ils n'étaient pas dupes. Il était tout simplement impossible que cet Américain et ce Belge puissent livrer tout cela. Et les documents contenaient de graves erreurs techniques. Cette bombe nucléaire ne pourrait jamais fonctionner. L'accord ne se fait pas. Peu après, Armand Donnay est arrêté en Belgique pour trafic d'armes. Il reste à écrire la biographie de ce colonel franco-liégeois qui tenta de gagner beaucoup d'argent en refilant une soi-disant arme nucléaire à Kadhafi.

⁹ IIES, *op.cit.*, p. 57; Joseph C. Couloden, *The death merchant* (Ndt : Le marchand de mort), Simon and Schuster, New York, 1984, p. 310.

Mais la Libye, en ces années 1980, ne reçoit pas seulement un traînant d'armes et escroc belge, elle accueille aussi une entreprise appartenant au saint des saints de l'*establishment* de notre pays, j'ai nommé la Belgonucléaire. Mais oui la revoilà, notre Belgonucléaire¹⁰. Elle parvient à devenir consultante principale de la Libyan Nuclear Energy Corporation, c'est-à-dire conseillère nucléaire de Kadhafi. Notre dictateur, pour sa part, n'est que trop conscient de ne pas avoir le savoir-faire nécessaire et de devoir se tourner vers des experts étrangers pour accélérer un tant soit peu son programme nucléaire. Comme dans d'autres pays, ce programme était bien sûr ambigu puisque les finalités civiles et militaires s'y entrecroisaient allègrement. La Belgonucléaire a du mal à cacher son enthousiasme à propos de ce contrat. « La Libye paye bien et vite », est-il dit en son conseil d'administration le 3 juillet 1980. Les Libyens sont demandeurs d'expertise dans différents domaines : formation du personnel, livraison d'uranium, devis pour un laboratoire, etc.

Fin des années 1970, la Libye entame des discussions avec l'Union soviétique en vue d'acheter deux réacteurs nucléaires de production d'électricité, d'une capacité de 440 MW chacun. Aux dires des Libyens, les négociations ne se déroulent pas comme ils le souhaiteraient, et ils s'adressent à la Belgonucléaire pour diverses activités d'ingénierie et une partie importante des équipements¹¹. Le contrat vaut un milliard de dollars. Mais les États-Unis interviennent auprès du gouvernement belge et la Belgonucléaire doit renoncer à ce marché en 1984. La Libye ne trouvera jamais d'alternative à l'assistance belge. Le projet ne débouchera jamais sur des résultats concrets.

En 1982, la Libye frappe à la porte de la Belgonucléaire, cette fois pour construire une fabrique de conversion d'uranium à Sabha. L'objectif est de produire 100 tonnes par an de tétrafluorure d'uranium, la base de l'hexafluorure d'uranium qui sert à son tour de matière de base dans les installations d'enrichissement. Il s'agissait autrement dit d'un pas important dans le développement d'un cycle du combustible complet.

¹⁰ Archives de Tractionel, rapport annuel de Belgonucléaire pour l'exercice 1974 ; la Libye a demandé à la Belgonucléaire de prêter son concours à la construction d'un réacteur de recherche et de laboratoires.

¹¹ Selon The Time, Cockeril Sambre était également présente dans ces négociations (3 juin 1985).

Mis à part un petit réacteur, la Libye ne possédait pas de réacteurs nucléaires. La construction d'une telle usine ne s'expliquait donc que par la volonté d'avoir un programme d'armement nucléaire militaire. Cela n'empêche pas le projet de recevoir l'assentiment du ministre des Affaires étrangères, Leo Tindemans¹², qui octroie d'ailleurs aussi son blanc-seing à un autre projet de la Belgonucléaire en Libye, la construction d'un laboratoire de haute technologie.

Les Américains font pression sur notre pays pour qu'il mette un terme à ces deux projets. Une note datant du 12 novembre 1982 adressée au comité de direction de la Belgonucléaire contient un passage particulièrement intéressant sur le projet : « Bien que le gouvernement belge ait donné son accord, dans le respect des traités internationaux, vu les pressions auxquelles il a été soumis et a résisté, il ne faut pas espérer pouvoir commander, dans les pays voisins, les appareils nécessaires "d'ordre et pour compte du SAE Libyen". Belgonucléaire devra les commander à son nom pour installation à Mol, et ensuite les apporter en Libye. [...] Ce principe s'appliquera également au contrat entre Belgonucléaire et la JEN¹³ dont la position politique est qu'il s'agit d'une exportation de l'Espagne vers la Belgique même si la destination finale est ailleurs. » En écriture manuscrite, j'ai pu lire cette phrase ajoutée au document : « Un peu court ? Dangereux pour la réputation de la Belgique. » Ce procès-verbal soulève effectivement de grandes questions. Il y est indiqué en toutes lettres que la Belgonucléaire trompera, pardon, « induira en erreur ». Elle veut commander des composantes pour le projet libyen ayant la Belgique pour destination finale, pour les exporter ensuite en Libye. L'inscription dans la marge « Dangereux pour la réputation de la Belgique » en dit long. Le problème, pour l'auteur de cette phrase, n'était certainement pas que la Belgonucléaire était en mesure d'accélérer le programme d'armement nucléaire de Kadhafi, mais bien la réputation du pays. En fin de compte, la Belgonucléaire ne sera pas obligée de jouer ce mauvais tour dont il est question dans le procès-verbal du conseil d'administration. Les Américains intensifient leur pression sur la Belgique et obtiennent la liquidation des

deux projets, l'usine de conversion de l'uranium et le laboratoire. Devant la commission d'enquête Transnuklear, Guy Tavernier dira que le CEN avait encore conclu un autre contrat avec la Libye¹⁴. Cette affirmation semble contredire l'histoire « officielle » du CEN telle qu'elle se trouve relatée dans *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*¹⁵. L'ouvrage évoque de nombreux contacts entre le Centre d'étude et la Libye dans le but de fonder là-bas un centre de formation nucléaire pour les Libyens. Des experts libyens suivaient des stages à Mol. Le contrat ne s'est finalement pas poursuivi en raison de tensions entre les États-Unis et la Libye, affirme l'auteur. Il serait utile que le Centre d'étude clarifie ce point.

Comme nous le voyons, les États-Unis sont donc aussi intervenus auprès des autorités belges dans ce cas-ci, et avec succès. On peut s'en réjouir. Sans eux, les contrats auraient peut-être été signés et exécutés. Ce qui frappe, si nous passons en revue tous les dossiers concrets que je cite dans ce livre, c'est le nombre impressionnant de cas où les États-Unis sont intervenus dans des dossiers belges de prolifération. C'est l'un des grands constats qui s'est imposé au fil de son écriture. C'est rassurant, d'une part, étant donné que les États-Unis ont pu bloquer plusieurs accords, comme celui avec la Libye. D'autre part, nous sommes conduits à nous demander comment les États-Unis peuvent être si bien informés des intentions de nos entreprises. Par ailleurs, s'ils interviennent dans ce type d'affaires, le font-ils aussi dans d'autres domaines ? Dans ces conditions, que représente encore l'autonomie du Royaume souverain de Belgique ? Je reviendrai de façon détaillée sur ces interrogations dans le dernier chapitre de ce livre.

12 Archives de Tractebel, Conseil d'administration de Tractebel du 17 septembre 1982.

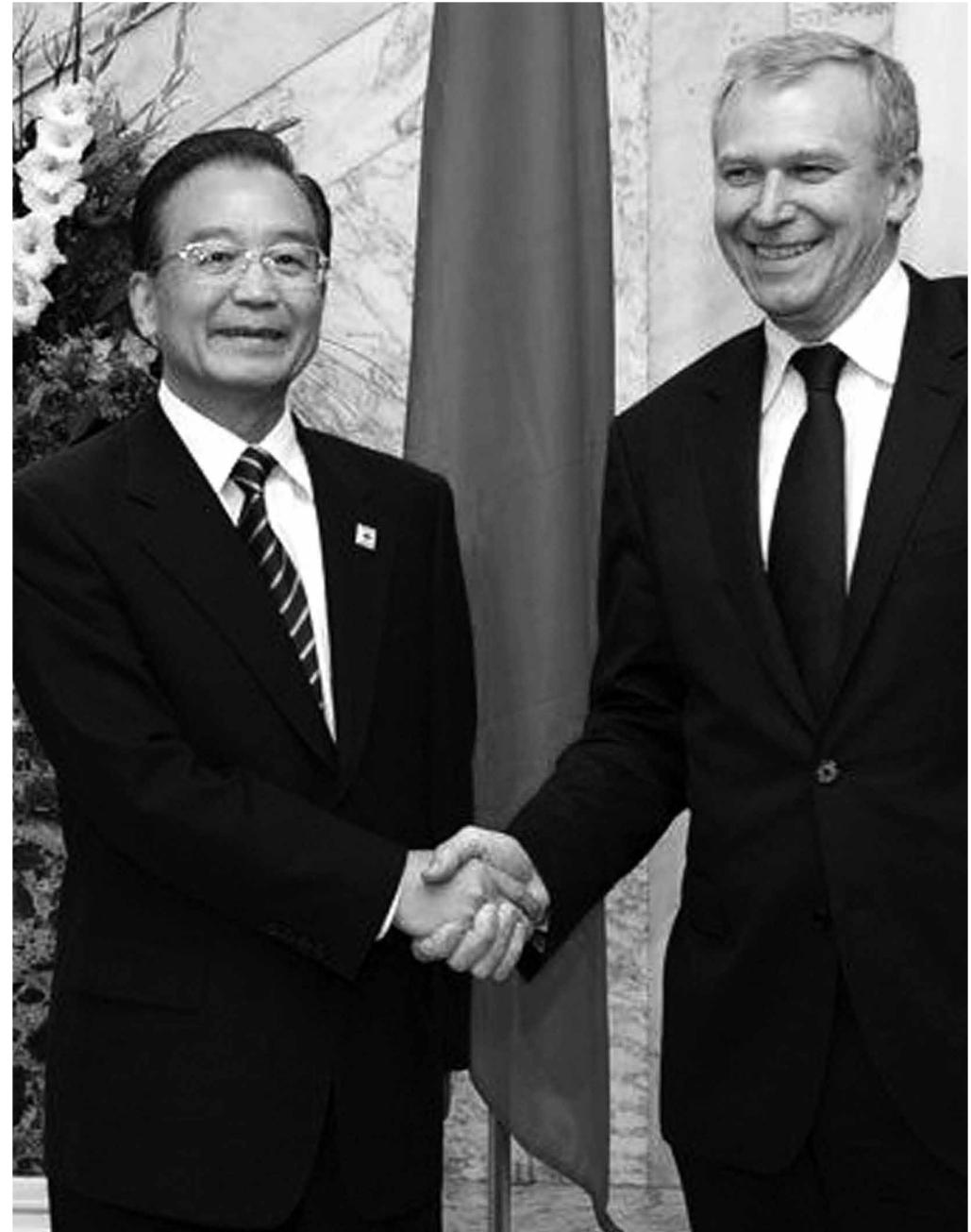
13 JEN est une entreprise espagnole avec laquelle Belgonucléaire allait collaborer.

14 Chambre des représentants, *op.cit.*, p. 209.

15 *Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique*, p. 276-77.

EXTRÊME-ORIENT :

CORÉE DU SUD, TAÏWAN ET CHINE



Accord entre le CEN, Belgonucléaire et la Chine. Rencontre entre Yves Leterme et Wen Jiabao le 6 octobre 2010

CORÉE DU SUD

Le fait que la Corée du Nord possède un programme d'armement nucléaire est de notoriété publique. Il faut pourtant savoir que, pendant des années, la Corée du Sud a aussi eu un tel programme, qu'elle a dû arrêter sous la pression des États-Unis dans les années 1970. À cette époque, la Belgonucléaire collaborait avec le KAERI, le Korea Atomic Energy Research Institute (Ndt : Institut coréen de recherche sur l'énergie atomique). Trois Coréens sont venus suivre une formation d'un an à Mol et, en 1973-1974, la Belgonucléaire a réalisé une étude relative à un laboratoire de matières nucléaires¹. Ces deux informations apparaissent dans une brochure baptisée *Belgatom engineering Nuclear Power Consulting Services* remontant à cette période. Par contre, ils n'apparaissent pas dans un document de la Belgonucléaire de 1984 citant des dizaines de projets menés par l'entreprise. La Belgonucléaire a dû estimer qu'ils n'étaient pas si bénéfiques pour son image de marque. Si la Corée du Sud a ratifié le traité sur la non-prolifération en 1975, il semblerait qu'elle ait continué son programme d'armement nucléaire plusieurs années après cette date. Le pays sera de nouveau mis sur la sellette durant la décennie 1980, période où de nouveaux éléments indiquent l'existence d'un programme d'armement nucléaire secret. Sous la pression des États-Unis, les Coréens du Sud se décident à le supprimer – définitivement cette fois.

TAÏWAN²

Le programme nucléaire taïwanais débute en 1956 avec la construction d'un réacteur de recherche et la formation d'experts. Lorsque la Chine, l'ennemi juré, effectue son premier essai nucléaire en 1964, des voix s'élèvent à Taïwan en faveur du développement d'un armement nucléaire. Il ne se concrétisera qu'en 1967, année où le ministère de la Défense élabore une proposition concrète en ce sens. Celle-ci subi d'importantes modifications pour que ses intentions militaires ne soient pas trop directement visibles. Étape par étape, Taïwan construit ses installations

nucléaires : un réacteur de recherche à eau lourde, des laboratoires, une usine de combustible nucléaire, etc. Les États-Unis comprennent immédiatement que quelque chose cloche. Vu le caractère tendu des relations avec la Chine voisine, ils sont absolument opposés à l'idée que Taïwan se dote d'armes nucléaires. Ils le font très clairement savoir à leur allié, mais sans pouvoir acquérir la certitude que leurs avertissements soient suivis d'effet³. À partir de 1973, les États-Unis tiennent leurs ambassadeurs en Allemagne de l'Ouest et en Belgique informées des contacts et des négociations qu'ils ont avec Taïwan. L'Allemagne, en effet, est nommée dans un contrat important de retraitement de combustible irradié. L'entreprise française Saint Gobain Nucléaire et la société d'ingénierie belge Comprimo sont mentionnées conjointement aux tentatives de Taïwan visant à construire une usine de retraitement. Nous ne savons pas si l'ambassadeur américain à Bruxelles en a aussi averti le ministère belge des Affaires étrangères, mais cela semble plausible. Un rapport des services américains de sécurité datant de 1974 ne laisse pas subsister le moindre doute. Taïwan a un programme d'armement nucléaire clandestin et cinq années le séparent d'une arme nucléaire. Comme de bien entendu, le premier ministre Chiang Ching-kuo assure ses amis américains qu'il n'en est rien, énième mensonge de l'histoire des programmes d'armement nucléaire⁴.

Durant les années 1975-1976, les inspecteurs de l'AIEA découvrent des irrégularités dans les installations nucléaires de Taïwan. Dix barres de combustible nucléaire contenant 500 grammes de plutonium ont disparu. L'Agence craint que ces barres ne soient retraitées afin que Taïwan dispose de plutonium destiné aux armements.⁵ Les États-Unis font comprendre que toutes les activités de retraitement doivent cesser. Taïwan plie. Il s'engage officiellement à mettre un terme à toutes les activités sensibles du point de vue de la prolifération et à ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Malgré cela, l'AIEA détecte encore des activités

³ En 1971, Taïwan est jeté dehors du Conseil de sécurité des Nations unies et remplacé par la Chine. Le pays se retrouve ainsi en marge de la communauté internationale, un élément qui aura certainement joué.

⁴ Voir à cet égard les archives « National Security Archive » : The United States and Taiwan's Nuclear Program 1976-1990 (Ndt : Les États-Unis et le programme nucléaire de Taïwan, 1976-1990)

⁵ On ne sait pas fabriquer une arme nucléaire avec 500 grammes de plutonium, mais les Etats-Unis ne voulaient pas courir de risque et mettre fin au programme nucléaire militaire.

¹ Archives de Tractionel.

² Ce chapitre est basé sur différents chapitres de Jeffrey Nicolson, *op.cit.*

suspects fin 1976 ou début 1977. Taïwan finira pas démanteler ses installations de retraitement et remettra 863 grammes de plutonium aux États-Unis. Mais rien n'y fait. En 1987, il semble de nouveau que Taïwan a relancé un programme d'armement. Les États-Unis s'interposent une fois encore et Taïwan doit carrément arrêter son réacteur de recherche, sensible du point de vue de la prolifération.

Quel a été le rôle des Belges dans cette histoire ? Nous allons de nouveau croiser la Belgonucléaire. Les phrases qui suivent sont tirées d'une brochure de Belgatom⁶ :

- « En 1972, huit ingénieurs chinois envoyés par l'INER (Note de l'auteur : *l'institut de recherche sur l'énergie nucléaire*) ont passé un an au sein d'une équipe de Belgonucléaire travaillant sur la conception et l'étude technique détaillée d'un complexe de laboratoires à chaud destiné à leur institut de recherche nucléaire.
- Installations de recherche nucléaire – laboratoires à chaud : 1972-1973 : complexe de laboratoires à chaud, tâche de consultance et conception détaillée, INER. »

Comme au Pakistan, la Belgonucléaire a transféré une expertise extrêmement sensible du point de vue de la prolifération – former huit ingénieurs une année durant, ce n'est pas rien – et a favorisé la construction d'une installation nucléaire – des laboratoires à chaud – très utile dans un programme d'armement nucléaire.

La Belgonucléaire pouvait-elle savoir qu'elle aidait Taïwan dans son programme d'armement nucléaire ? La Belgonucléaire travaillait-elle à Taïwan à l'insu des Américains et a-t-elle mis un terme à ses activités là-bas à la demande des États-Unis ? Nous ne le savons toujours pas. Nous pouvons simplement affirmer qu'en toute hypothèse, avoir transféré à Taïwan – qui vivait durant cette période à couteaux tirés avec la Chine – des technologies et des connaissances aussi sensibles en termes de prolifération n'est pas ce que l'on appellera un comportement responsable.

⁶ Belgatom engineering Nuclear Power Consulting Services; propre traduction.

Une autre entreprise belge a été impliquée à Taïwan, la filiale anversoise de la société d'ingénierie Comprimo (désormais Jacobs engineering), spécialisée dans l'ingénierie pétrolière et gazière, mais qui a aussi prêté son concours à plusieurs projets nucléaires, comme la centrale nucléaire néerlandaise de Dodewaard et Eurochemic⁷. Les Américains rendent visite au ministère belge des Affaires étrangères en août 1976.⁸ Ils ont appris que Comprimo serait impliquée dans un projet nucléaire taïwanais. Madame Herpels des Affaires étrangères, qui les reçoit, dit ne pas avoir eu vent de cette affaire. Elle va s'informer et transmettre ce qu'elle aura appris aux Américains, le cas échéant. Elle ajoute que notre pays fait preuve de la plus grande prudence en ce qui concerne les exportations de technologies nucléaires, et qu'elle a interdit des projets récents en Corée du Sud et en Inde. J'ai écrit à cette entreprise, mais elle n'a pas daigné me répondre.

CHINE

Le 6 octobre 2010, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) publie un communiqué de presse intitulé « des entreprises belges concluent un accord-cadre avec la China National Nuclear Corporation (Ndt : Société nationale nucléaire chinoise) ». J'en extrais les passages les plus essentiels.⁹

« La Chine a lancé un programme d'équipement nucléaire de grande envergure qui prévoit notamment la construction de 40 à 60 centrales nucléaires d'ici 2030. Le pays a aussi l'intention de maîtriser la totalité du cycle du combustible. C'est dans ce cadre que l'entreprise publique China National Nuclear Corporation (CNNC), avec le soutien des sociétés belges Belgonucléaire (BN), le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) et Tractebel Engineering (TE), souhaite construire en Chine une installation de fabrication du combustible MOX. Aujourd'hui, le 6 octobre 2010, a été signé un accord-cadre en présence du premier ministre chinois Wen Jiabao et du premier ministre belge, Yves Leterme. Cet accord-cadre a pour objectif de créer le cadre qui permettra la construction,

⁷ <http://www.kernenergieinnederland.nl/files/19690401-industrie.pdf>

⁸ "National Security Archive", <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/nukevault/ebb221/T-4e.pdf>

⁹ Propre traduction.

en Chine, d'une installation pilote de fabrication du combustible et l'utilisation du combustible MOX dans les réacteurs nucléaires chinois. Cet accord-cadre pourrait déboucher à très court terme sur un accord commercial, englobant le transfert de technologies et une assistance technique de la part des partenaires belges ».

En d'autres termes, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN), la Belgonucléaire et Tractebel Engineering vont aider les Chinois à fabriquer du MOX. Nous revoilà dans l'économie du plutonium et des usines de retraitement, puisque sans retraitement, il n'est évidemment pas possible d'obtenir du MOX. Alors que la Belgique renonce elle-même au retraitement et à l'utilisation du MOX – notamment parce que cette technique est beaucoup trop coûteuse –, nous continuons de promouvoir cette filière à l'étranger. Sommes-nous sûrs que la Chine n'exportera pas cette expertise vers des pays comme le Pakistan et l'Iran ? Certainement pas, il n'existe aucun moyen d'en être absolument sûrs. La Chine a fourni les plans d'une arme nucléaire au Pakistan et des équipements nucléaires de haute technologie à l'Irak¹⁰. En 2009, les États-Unis ont découvert qu'une filiale d'une entreprise allemande établie en Chine avait exporté des produits de haute technologie à une entreprise iranienne figurant sur la liste noire américaine¹¹. Il est donc incompréhensible que le gouvernement belge ait donné son aval à cet accord.

10 Jeffrey Richelson, *op.cit.*, p. 342 et p. 350.

11 Wikileaks, le 7 janvier 2009 : <http://wikileaks.tetalab.org/mobile/cables/09STATE68250.html>

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

PARTIE 2

OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?



Le missile balistique intercontinental américain Titan II (1963), pointé vers l'URSS, dans son silo au Titan Missile Museum, à Pima County, Arizona (USA).

VINGT MILLE ARMES NUCLÉAIRES

Quels pays possèdent aujourd’hui des armes nucléaires et combien en ont-ils ? Nous pouvons répondre avec une grande certitude à la première partie de cette question : les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l’Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël. Personne ne connaît la réponse à la seconde partie. Certes, il existe de nombreuses estimations, mais elles sont assez divergentes. Je cite celles de la Fédération des scientifiques américains (FAS – Federation of American Scientists) de juin 2011 :

- Il y aurait dans le monde 20500 têtes nucléaires, dont 4.830 prêtées à l’emploi.
- Les États-Unis sont la seule puissance nucléaire à avoir publié des chiffres de leur propre chef. Le Pentagone parle de 5113 armes nucléaires. La FAS évoque par contre 8500 armes dont 1950 peuvent être immédiatement utilisées.
- Selon la FAS, la Russie possède plus de 11000 armes nucléaires, dont 2430 seraient utilisables.
- La France et la Grande-Bretagne disposeraient respectivement de 300 et 225 armes nucléaires.
- La Chine, l’Inde et le Pakistan posséderaient respectivement 240, 110 et 80 armes nucléaires.
- En ce qui concerne Israël et la Corée du Nord, la FAS donne des chiffres de 80 et moins de 10, respectivement.

LA GUERRE FROIDE, UN VAGUE SOUVENIR

Les chiffres sont impressionnantes. Le doute plane sur le nombre d’armes nucléaires utilisables par la Corée du Nord. Les huit autres puissances nucléaires disposent d’un nombre suffisant d’armes nucléaires pour provoquer des dégâts innommables dans un autre pays, incroyablement plus qu’à Hiroshima et Nagasaki. Pourtant, la population de notre pays, comme beaucoup d’autre, ne craint pas – ou plus – une guerre nucléaire. La fin de la Guerre froide a éteint la menace d’un conflit nucléaire entre l’Est et l’Ouest. Dans les années 1990, les deux grandes puissances nucléaires ont démantelé une partie de leurs arsenaux nucléaires. Cette décision

a produit un effet psychologique particulier sur les gens qui ont vécu la Guerre froide et qui avaient donc dû résister aux angoisses nucléaires. La Guerre froide et la dissuasion nucléaire ont été oubliées, en quelque sorte, exactement comme si la fin de la Guerre froide avait rimé avec la fin de toutes les armes nucléaires. Rien n’est moins vrai. Le risque de conflit nucléaire entre Américains et Russes est devenu tenu, effectivement, mais ces deux pays possèdent encore plusieurs milliers d’armes nucléaires. La prolifération des armes nucléaires reste très préoccupante. Ce fait compte peu dans l’opinion publique. De toute manière, la partie de la population âgée de moins de 30 ans n’a pas vraiment connu la Guerre froide. Pour elle, la course aux armements nucléaires est un sujet de livre d’histoire ou de documentaire, au même titre que la Première guerre mondiale, à peu de choses près. Par ailleurs, le souvenir de la Guerre froide est plus diffus que celui de la Seconde guerre mondiale, par exemple. Cette dernière est spontanément associée à des mots qui font partie de la conscience collective de l’humanité comme Auschwitz, débarquement de Normandie, Stalingrad, Pearl Harbour, Hiroshima. Mais qu’associons-nous à la Guerre froide ? La crise de Cuba ? Elle n’a pas fait le moindre mort. Les menaces nucléaires américaines en Extrême-Orient ? Qui en a connaissance ? Bref, la Guerre froide est devenue un vague souvenir chez la plupart d’entre nous. L’existence de milliers d’armes nucléaires se trouve rangée au fond d’un quelconque tiroir de la conscience collective. Nous pourrions parler d’amnésie nucléaire. La seule chose capable de préoccuper la plupart des gens est une information sur les programmes d’armement nucléaire de l’Iran ou de la Corée du Nord.

Pendant des décennies, le concept de « dissuasion nucléaire » a été au centre de la politique internationale et de la relation entre les deux grandes puissances, les États-Unis et l’Union soviétique. Au cœur de ce concept se trouve l’idée qu’un pays ne peut se défendre contre des armes nucléaires qu’en en possédant lui-même ou en ayant un allié qui possède le feu nucléaire. Les autres puissances nucléaires sont ainsi dissuadées d’attaquer, parce qu’une telle attaque se traduirait par leur autodestruction. L’instinct de conservation a primé sur l’envie de soumettre un autre pays. La dissuasion nucléaire est donc implicitement

paradoxe : la bombe doit protéger notre vie et notre survie en les menaçant en permanence. Les idéologues de la Guerre froide parlaient de « destruction mutuelle assurée » ou de MAD, pour mutual assured destruction. Ce mot de trois lettres, qui signifie « fou » en anglais, résumait parfaitement la situation.

Peut-on considérer que la Guerre froide, avec ses quelque 70000 armes nucléaires dans le monde en 1986, a été une période de stabilité et de paix ? Bien sûr que non. Les guerres et les guerres civiles ont été plus nombreuses qu'aujourd'hui, que ce soit au Vietnam, en Angola et dans bien d'autres pays. Souvent, ces conflits étaient pour les États-Unis et l'Union soviétique un moyen de vider leur propre différend, au détriment de millions de citoyens innocents qui n'étaient pas concernés par la tension entre l'Est et l'Ouest. À cet égard, il importe de faire remarquer que les États-Unis, alors qu'ils disposaient de milliers d'armes nucléaires, ont perdu la guerre du Vietnam. Même chose pour l'Union soviétique en Afghanistan. Il semble bien que ces armes nucléaires n'ont été d'aucune utilité pour les États-Unis et l'Union soviétique dans plusieurs conflits importants.

Même si la Guerre froide a été vécue comme une période de stabilité dans le souvenir de ceux qui l'ont vécue, nous sommes passés plusieurs fois à deux doigts d'un conflit nucléaire. Tout le monde connaît la crise de Cuba ; sans doute n'avons-nous jamais été aussi près d'un conflit nucléaire. Ceci étant, le risque d'une utilisation d'armes nucléaires a évolué entre « élevé » et « très élevé » à d'autres moments aussi. Les Américains ont menacé plusieurs fois de recourir aux armes nucléaires pendant la guerre de Corée. Le 30 novembre 1950, le président Harry Truman déclare lors d'une conférence de presse qu'il n'hésitera pas à se servir de toute arme en sa possession pour arrêter les attaques communistes. Il n'excluait donc pas l'utilisation d'armes nucléaires. La menace n'a pas été brandie à la légère. Des ordres ont été donnés et les Américains ont procédé aux préparatifs des vols nécessaires depuis la base américaine située sur l'île japonaise d'Okinawa, en mer de Chine orientale¹.

Pendant la guerre d'Indochine, en 1954, il y a eu débat sur le recours éventuel aux armes nucléaires entre le général Ely, l'amiral Radford et le président Eisenhower. Ce dernier a finalement décidé d'abandonner cette idée. Le plan d'étude relatif à l'utilisation d'armes nucléaires à Diên Biên Phu était fin prêt. Toujours dans les années 1950, les militaires américains ont également envisagé l'utilisation d'armes nucléaires pendant la guerre entre la Chine et Taïwan – qui s'appelait encore Formose². En 1963, les États-Unis auraient proposé à l'Union soviétique d'arrêter le développement du programme d'armement nucléaire chinois par une attaque nucléaire. Et l'utilisation d'armes nucléaires a aussi été envisagée pendant la guerre du Vietnam. Heureusement, nous n'avons jamais eu à vivre un second Hiroshima.

Le monde a probablement été à un cheveu d'une nouvelle attaque nucléaire en 1973. Pendant la guerre du Kippour, Israël a failli être rayé de la carte par une attaque surprise de l'Égypte, de la Syrie et de l'Irak. Selon Avner Cohen, un des meilleurs connaisseurs du programme nucléaire militaire israélien, les Israéliens ont envisagé l'option nucléaire³.

En 1983, l'OTAN organise un exercice militaire de grande envergure en Allemagne de l'Ouest, *Able Archer 83*. Le scénario prévoit notamment l'utilisation d'armes nucléaires, uniquement sur papier, bien entendu. L'Union soviétique n'exclut pas qu'il ne s'agisse pas d'un exercice, mais d'une véritable préparation à une guerre entre l'Ouest et l'Est. En Allemagne de l'Est et en Pologne, les unités aériennes sont mises en état d'alerte, mais aussi les unités nucléaires.

ARMES NUCLÉAIRES ET RISQUES

La course aux armements nucléaires entraîne encore d'autres risques. En 1958, dans l'État américain de Géorgie, un bombardier transportant une bombe atomique entre en collision avec un autre appareil. L'équipage du bombardier n'a pas d'autre option que de larguer la bombe atomique en mer. Les recherches ne donnent rien et aujourd'hui, 50 ans plus tard, cette

¹ François Heisbourg, *Les armes nucléaires ont-elles un avenir ?*, Paris, Odile Jacob, 2011, p. 60 ; Jonathan Schell, *op.cit.*, p. 219.

² Jonathan Schell, *op.cit.*, p. 43.

³ Avner Cohen, *The worst-kept secret*, p. 80.

bombe atomique reste introuvable. En 1966, un appareil américain perd quatre armes nucléaires au-dessus de l'Espagne. Elles n'ont heureusement pas explosé. Trois de ces bombes tombent à proximité d'un village de pêcheurs, Palomares. Deux kilomètres carrés sont pollués par la radioactivité. La quatrième tombe dans la mer Méditerranée. On la retrouve deux mois et demi plus tard, heureusement intacte. En 1968, un avion américain s'écrase sur le Groenland, également avec quatre armes nucléaires à son bord. Elles n'explosent pas, mais le site est aussi touché par une pollution radioactive. Imaginez que de tels accidents surviennent au-dessus de Bruxelles, de Paris ou de Londres. Et ce ne sont là que quelques exemples d'une liste interminable d'accidents impliquant des armes nucléaires.

Au Moyen-Orient, à cinq reprises, des pays n'ont pas hésité à lancer une attaque aérienne sur un réacteur nucléaire. L'Iran bombarde – sans succès – le réacteur irakien *Osirak* en 1980. Israël en fait de même un an plus tard, avec succès. Dans les années 1980, l'Irak lance trois attaques aériennes sur la centrale nucléaire partiellement achevé de Bushehr, en Iran⁴.

Par ailleurs, il faut aussi tenir compte du risque que des armes nucléaires, lors d'un changement de régime, aboutissent entre les mains de personnes ayant moins le sens des responsabilités que le régime propriétaire des armes nucléaires en question. Au moment du putsch des Généraux⁵ en Algérie, en 1961 – dirigé contre le président français de Gaulle à qui l'ont reproché d'abandonner l'Algérie –, les autorités françaises préparaient un nouvel essai nucléaire. Pour que les généraux rebelles ne puissent pas s'emparer de l'arme nucléaire, la date de l'explosion a été avancée⁶. Une telle situation pourrait-elle se reproduire aujourd'hui ? Bien sûr que oui, au Pakistan par exemple, un pays qui mérite quasiment le titre d'« État failli ». On ne peut y exclure un changement de régime ou un coup d'État militaire.

En outre, la course aux armements nucléaires a eu d'autres effets secondaires très négatifs. Plusieurs centaines d'essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère et dans les mers ont été effectués pendant les

années 1950 et 1960, ce qui a causé une pollution radioactive considérable⁷. À partir de 1963, les essais nucléaires sont interdits au niveau mondial – sauf les essais souterrains.

Vient ensuite la problématique de la protection physique des matières et des installations nucléaires. Il faut empêcher que des tiers – voleurs, terroristes, espions, .. – ne volent des matières ou de l'expertise nucléaires, ou qu'ils n'organisent l'attaque d'un site nucléaire. Le gouvernement belge a eu parfaitement conscience de cette problématique dès le début de l'ère nucléaire. Les Américains ont aussi exigé des Belges qu'ils adoptent une législation et un contrôle stricts, préalable à toute coopération dans le domaine nucléaire⁸. Le général belge De Vijver a élaboré un avant-projet de loi en 1953. Avant d'être soumis au Parlement, le texte a été soumis à la Commission de l'énergie atomique des États-Unis et a reçu son aval. Cette loi n'avait aucun précédent. Elle permettait à des agents de police spéciaux, sans autorisation ou contrôle du juge d'instruction, de procéder à des perquisitions, un cas unique dans le droit belge. Le gouvernement a renoncé à cette disposition à la suite d'un avis tranchant du Conseil d'État. Ceci dit, le texte que le gouvernement a soumis à la Chambre prévoyait que toutes les infractions prévues dans le projet de loi seraient jugées par des juridictions militaires, également un cas unique dans le droit belge. La disposition en question a été supprimée lors de la discussion au sein de la Chambre. Si la mouture originelle était si sévère, c'était évidemment en raison de la Guerre froide et de la peur des espions. Ce texte a aussi le mérite de montrer que le secteur nucléaire, y compris civil, a fait l'objet d'un traitement exceptionnel dès le début de l'ère nucléaire. Le projet de loi a été discuté et approuvé très rapidement par la Chambre et le Sénat, devenant la « loi du 4 août 1955 concernant la sûreté de l'Etat dans le domaine de l'énergie nucléaire⁹ ». L'arrêté d'exécution a suivi l'année suivante avant que le premier réacteur

4 Leonard S. Spector, *op.cit.*, p. 129.

5 Leonard S. Spector, *op.cit.*, p. 31.

6 Jeffrey Nicholson, *op.cit.*, p 201.

7 Certains experts craignaient même un « hiver nucléaire ». Un conflit avec des armes nucléaires aurait pour conséquence d'emplir l'atmosphère de grandes quantités de poussières qui arrêteraient les rayons solaires, ce qui causerait une baisse des températures et un « hiver nucléaire ».

8 Un demi-siècle de Nucléaire en Belgique, p. 130; Chambre des représentants, document 342 (1954-1955); Sénat, document 320 (1954-55); Procès-verbal du Conseil des ministres du 11 mars 1955.

9 Il faut attendre 2003 pour que cette loi soit abrogée et remplacée par de nouvelles dispositions dans la loi sur l'Agence fédérale du contrôle nucléaire.

nucléaire du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) n'ait atteint son état critique, de nouveau après concertation avec les Américains. La loi et son arrêté d'exécution prévoient aussi la création d'un nouveau service chargé de veiller au respect de la loi, le « service de la sécurité nucléaire », soumis au ministère de la Justice. Actuellement, le « service de la sécurité nucléaire » a été intégré dans l'Agence fédérale du contrôle nucléaire (AFCN). J'ai demandé à l'Agence s'il était possible de consulter les archives du service, ce qui m'a été refusé. Même des documents datant d'il y a soixante ans restent secrets. Une partie des archives a été transférée à la Sûreté de l'État, ce qui montre la parenté entre les deux services, et les autres sont toujours « classifiés ».

La loi concernant la sécurité nucléaire et le nouveau service ont donc vu le jour très rapidement. En ce qui concerne la protection de la population contre le rayonnement radioactif, les choses ont été beaucoup plus lentes. Ce n'est qu'en 1958 que notre pays dispose d'une législation en la matière, à savoir la loi du 29 mars 1958 relative à la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. L'arrêté d'exécution n'est publié qu'en 1963. En 1979, le service de la sécurité nucléaire disposait d'un personnel d'une vingtaine de personnes, tandis que le service compétent pour la protection de la population contre la radioactivité ne comptait qu'une seule personne, qui plus est chargé d'autres tâches¹⁰. On voit bien où se trouvaient les priorités à l'époque.

Revenons maintenant à la problématique de la protection des sites nucléaires contre le terrorisme et les espions. Notre pays dispose d'une législation et d'un appareil public pour y veiller, mais qu'en est-il ailleurs ? Sommes-nous certains qu'il n'est pas possible de voler du matériel nucléaire au Pakistan ou en Iran ? Une attaque à la bombe d'un site nucléaire iranien ou indien est-elle exclue ? Quel que soit l'expert que l'on lit, la conclusion est toujours la même. Nous n'en savons rien. Personne n'est capable d'évaluer ces risques avec précision. Le service de renseignement américain, la CIA, se tait. Parce qu'elle ne veut pas partager ses informations ou, plus simplement, parce qu'elle-même n'en

sait rien ? Selon tous les experts, le risque que l'on vole une arme nucléaire est très faible, et c'est tant mieux. Hélas, voler du matériel nucléaire afin d'en faire une « bombe sale » est beaucoup plus facile. Des terroristes tchétchènes ont déjà prouvé qu'ils pouvaient être en possession d'une bombe sale. Ils n'en n'ont jamais utilisé. Quant aux contacts entre le sommet d'Al-Qaida et des spécialistes nucléaires pakistanais dont j'ai déjà parlés, ils sont bien entendu inquiétants. Malgré l'affaiblissement d'Al-Qaida, il n'est pas impossible que quelques terroristes fanatiques en Afghanistan, au Japon ou en Norvège – des « Breivik nucléaires » – soient en train de méditer une attaque à la bombe sale. Des risques, dira-t-on, il y en a toujours. Cependant, vu que notre planète abrite 20000 armes nucléaires et les infrastructures nucléaires que cela suppose, il est clair que ces risques sont évidemment accrus.

Le dernier problème à pointer en lien avec les armes nucléaires – et peut-être le moins connu d'entre eux – concerne leurs répercussions sur la santé des travailleurs. Les rares données connues sur les conditions de travail du personnel des premières usines d'armes nucléaires sont particulièrement sinistres. La santé de certains travailleurs a été fortement altérée par des rayonnements radioactifs. Les initiatives visant à faire la lumière sur ce point n'ont pas donné grand-chose à ce jour, non seulement dans des pays comme la Chine et la Russie, mais aussi dans des démocraties comme les États-Unis. La problématique de la santé des mineurs dans les mines d'uranium est un autre dossier qui mérite notre attention.

LA SITUATION DANS LES NEUFS ÉTATS DOTÉS DE L'ARME NUCLÉAIRE

Aucune des cinq puissances nucléaires officielles ne respecte l'article 6 du traité sur la non-prolifération qui les oblige à vider le monde de toutes les armes nucléaires qui s'y trouvent. C'est même tout le contraire. Toutes les cinq investissent sans relâche dans la recherche nucléaire militaire et dans la modernisation de leur puissance nucléaire. Par définition, une telle modernisation se projette sur plusieurs décennies.

En 2007, le Parlement britannique a pris la décision de principe de moderniser ses quatre sous-marins *Trident* équipés des armes nucléaires.

10 Voir le procès-verbal du Conseil des ministres du 13 juillet 1979.

La décision définitive reste à prendre, mais le projet est déjà sur les rails. Plus d'un milliard d'euros a déjà été dépensé. Selon la dernière estimation, le projet coûtera au total 30 milliards d'euros¹¹. Les sous-marins actuels peuvent rester en service jusqu'en 2028. Les nouveaux seront conçus pour avoir une durée de vie de 30 ans. Par conséquent, la Grande-Bretagne refuse manifestement, pour le demi-siècle qui vient, de respecter le traité sur la non-prolifération, qui postule un désarmement nucléaire complet.

La situation en France n'est pas meilleure. Ce pays a investi dans quatre sous-marins de nouvelle génération, qui sont progressivement équipés de nouveaux missiles nucléaires. Il modernise aussi ses forces aériennes et équipe les appareils *Mirage* et *Rafale* de nouveaux missiles nucléaires. La France dispose depuis 2010 d'un nouveau sous-marin, *Le Terrible*, équipé de missiles *M51*. La France n'envisage pas non plus, à court ou même à moyen terme, de démanteler ses armes nucléaires. La France consacre environ trois milliards d'euros par an à sa force de dissuasion¹².

En 2010, France et Grande-Bretagne ont conclu un accord de coopération concernant leur armement nucléaire. Cet accord prévoit entre autres que les deux pays construiront ensemble un nouveau simulateur nucléaire. Peuvent-elles signifier plus clairement qu'elles n'ont aucune intention de détruire leurs armes nucléaires ?

La Russie modernise ses missiles à longue portée et construit de nouveaux sous-marins nucléaires. La Chine modernise et développe son arsenal de missiles de moyenne et longue portées.

Les États-Unis modernisent aussi leur arsenal, un choix qui leur coûte très cher. Des chiffres concrets ont été communiqués en 2010 au sein du Sénat américain. La modernisation des *delivery systems* (missiles, sous-marins, avions) coûtera 100 milliards de dollars¹³.

11 Site web Campaign for nuclear disarmament, <http://www.cnduk.org/campaigns/no-to-trident>.

12 Bruno Tertrais, *Atlas mondial du Nucléaire*, Paris, Editions Autrement, 2011, p. 57.

13 Site web The center for arms control and non-proliferation.

Quelques lueurs d'espoir sont apparues ces dernières années. La première consiste dans le fait que la nouvelle doctrine nucléaire du président républicain Bush a été un échec total. Bush, Cheney et leurs amis de droite rêvaient d'un ascendant américain sur toute la planète impliquant entre autre la suppression des programmes d'armement nucléaire d'autres pays par un changement de régime, c'est-à-dire par la guerre. En d'autres mots, les États-Unis voulaient agir militairement pour contrer la prolifération des armes nucléaires. Cette ligne était totalement neuve et aucun président américain ne l'avait jamais tentée. Elle a mené à une débâcle complète. Il s'est avéré que l'Irak n'avait pas (plus) de programme d'armement nucléaire et que les guerres en Irak et en Afghanistan ont coûté à ce jour à l'Amérique 4400 morts et 800 milliards de dollars¹⁴, pour ne rien dire du préjudice porté à la réputation mondiale de l'Oncle Sam. Il faut aussi préciser que la guerre a coûté la vie à plus de 150000 Irakiens¹⁵. Ni l'Irak, ni l'Afghanistan ne sont devenus des démocraties. Dans la perspective de la prolifération, le choix d'attaquer l'Irak était d'ailleurs incohérent au possible : à la veille de la guerre contre l'Irak, c'était le réseau nucléaire illégal d'A. Q. Khan qui tournait à plein régime. En Iran et en Corée du Nord également, la situation du point de vue des armes nucléaires était largement plus préoccupante qu'en Irak. Rien n'y a fait, c'est bien l'Irak qui a dû subir l'attaque de l'armée américaine. La visée dépassait donc de beaucoup la lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Bush voulait faire un exemple et terminer le travail entamé par son père. La pression des lobbys économiques – en premier lieu pour sécuriser les intérêts pétroliers – a aussi eu son rôle, de toute évidence. Obama a emprunté une autre voie, optant pour la diplomatie dans la lutte contre la prolifération nucléaire. Espérons qu'il s'en tienne à cette ligne vis-à-vis de l'Iran.

Une deuxième lueur d'espoir nous est apparue début 2010. Les ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de la Norvège, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont envoyé au secrétaire général de l'OTAN une lettre dans laquelle ils ont plaidé en faveur d'un

14 The Economist, le 31 décembre 2011.

15 Il s'agit d'une estimation étant donné que personne n'a tenu le compte précis des morts côté irakien.

grand débat sur la politique nucléaire de l'OTAN au sommet des 22 et 23 avril 2010. Cette initiative n'a engendré aucune mesure concrète en matière de désarmement, mais une telle lettre était encore du domaine de l'impensable il y a quelques années, ce qui prouve que – lentement mais sûrement – les esprits évoluent.

L'Inde et le Pakistan se sont déjà faits la guerre plusieurs fois. En ces occasions, le Pakistan a déjà menacé d'utiliser le feu nucléaire. Un patriotisme irrationnel bouillonne dans les deux pays, qui abritent chacun des courants fondamentalistes. Le fait que les deux pays se soient affirmés comme des puissances nucléaires a-t-il stabilisé leur relation ? Pas le moins du monde. Leur relation connaît des hauts et des bas. Un nouvel équilibre n'a pas encore été trouvé dans la région. En outre, dans la mesure où les États-Unis et l'Union soviétique étaient très éloignés l'un de l'autre, ces protagonistes disposaient un certain délai. En cas d'alerte atomique, ils avaient chacun quelques minutes pour vérifier s'il n'était pas question d'une fausse alerte. Cette possibilité n'existe pas pour l'Inde et le Pakistan, deux pays voisins. Il n'y a pas de laps de temps pour vérifier si l'État voisin a effectivement lancé un missile nucléaire. Selon François Heisbourg, président de l'Institut international d'études stratégiques¹⁶, le recours aux armes nucléaires n'avait encore jamais été envisagé aussi sérieusement que lors des conflits pakistano-indiens, tant lors de la guerre de Kargil en 1999 que lors de la crise plus récente en 2002-2003. Dans les deux cas, c'est le Pakistan qui a poussé le plus loin la logique nucléaire. Leur représentant au États-Unis l'a déclaré le 29 mai 2002 sur un ton peu diplomatique : « Nous devons compter sur nos propres moyens pour dissuader toute agression indienne. Nous avons ces moyens et nous ne les neutraliserons pas par une quelconque doctrine de non-emploi en premier de ces armes ». Une étude réalisée en 2002 par une ONG américaine estime le nombre de victimes d'une guerre nucléaire entre l'Inde et le Pakistan à 12 millions¹⁷. Qui plus est, le Pakistan est un pays particulièrement instable dont certains pensent qu'il devient peu à peu un « État failli ». Sommes-nous bien sûrs que

des militaires dissidents ou des membres de son célèbre service de renseignement, l'ISI, n'ont aucun moyen de mettre la main sur une arme nucléaire ? Sommes-nous certains qu'une arme nucléaire pakistanaise ne se retrouvera pas aux mains de terroristes ? Aucun expert ne se risque à des affirmations définitives sur ces sujets.

Nous avons ensuite la Corée du Nord, non seulement l'un des pays les plus pauvres du monde, mais aussi l'un des régimes les plus despotes de la planète et doté d'armes nucléaires. Le régime utilise ces armes nucléaires comme son assurance-vie, une stratégie payante. Le nouveau dirigeant, Kim Jong-un, modifia-t-il un tant soit peu la ligne ? L'avenir le dira.

Israël est le seul pays du Moyen-Orient à avoir des armes nucléaires. Sa politique d'*amimut* ou d'ambiguïté tient bon depuis un demi-siècle. Israël est la seule puissance nucléaire au monde qui refuse d'admettre qu'elle possède des armes nucléaires. Mais peut-il encore tenir longtemps ? J'ai les plus grands doutes à ce sujet. La vague de démocratisation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la marche en avant de la Turquie et le besoin de reconnaissance de l'Iran sont autant d'évolutions de première importance qui contraignent irréversiblement Israël à modifier sa politique.

Les optimistes qui pensent que les armes nucléaires apporteront au Moyen Orient une période de stabilité relative, comme durant la Guerre froide, se trompent. La Guerre froide était un conflit binaire et facile à déchiffrer : deux pays dont le processus de décision était fortement centralisé et bénéficiant d'une grande stabilité intérieure se trouvaient face à face. Le Moyen-Orient grouille de champs de tension : Israël contre le monde arabe et l'Iran, l'Iran contre l'Arabie saoudite et les autres États du Golfe, laïques contre religieux, sunnites contre chiites, etc. Plusieurs pays souffrent d'une forte instabilité intérieure, nous citerons le Liban, l'Irak, l'Iran et la Syrie en 2012, mais d'autres pourraient suivre dès demain. Même aux pires moments de la Guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique ont conservé des relations diplomatiques. Au Moyen-Orient, plusieurs pays n'en ont pas, ils n'ont pas les canaux les plus élémentaires pour échanger des informations et procéder à des échanges de vue. Israël, par exemple, n'entretient aucune relation

16 François Heisbourg (2011), p. 63.

17 Stéphanie Cooke, *op.cit.* p. 278.

diplomatique avec l'Iran, l'Irak et la Syrie. Ajouter des armes nucléaires à ce cocktail d'instabilité et de tensions géopolitiques, religieuses et ethniques relève de la démence.

Autre élément nouveau, le monde bipolaire dans lequel nous avons vécu plusieurs dizaines d'années, les États-Unis et l'Union soviétique y trônant comme superpuissances indiscutables, n'est plus. Le monde d'aujourd'hui est multipolaire, des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil ont revendiqué leur place sur la scène mondiale et d'autres encore brûlent d'y jouer un rôle, comme l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Mexique. Le G20 a une existence formelle depuis 1999, mais ne pèse vraiment que depuis 2008. Les grandes puissances classiques ne peuvent plus nier les nouveaux acteurs. Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan en 1998 malgré la forte pression des États-Unis étaient déjà un signe annonciateur de cette évolution. Le Brésil, quant à lui, s'est frayé un chemin jusqu'à la table des grands grâce à ses chiffres économiques impressionnantes. L'Iran, pour sa part, veut y parvenir notamment en se dotant de sa propre puissance nucléaire. Dans tous les cas, il me semble pour le moins illusoire que ces nouveaux acteurs tolèrent encore longtemps l'oligopole des cinq puissances nucléaires officielles, qui sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il ne s'agira pas uniquement pour eux de revendiquer le droit de veto en Conseil de sécurité, mais aussi leur droit à se doter d'armes nucléaires. Allez donc expliquer aux Indiens que le traité sur la non-prolifération donne le droit d'avoir des armes nucléaires aux Chinois et pas à eux. À cela s'ajoute que des armes nucléaires sont stationnées sur le territoire de cinq pays, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et la Turquie. Là encore, il ne sera pas possible d'expliquer à par exemple l'Iran que cette situation est normale, ce serait une position intenable.

Au cours des prochaines années, la transition d'un monde bipolaire vers un monde multipolaire n'ira pas sans exercer une pression formidable sur le traité sur la non-prolifération et ce que des pays comme l'Inde et l'Iran appellent l'*« apartheid nucléaire »*. Le traité sur la non-prolifération reflète les rapports de force d'il y a un demi-siècle, lesquels sont à présent

totalement transformés. De plus, les cinq États dotés officiellement d'armes nucléaires ne respectent pas le traité. Son article 6 est très clair : ils doivent s'employer à un désarmement nucléaire complet au niveau mondial. S'il est vrai que le traité ne mentionne pas de calendrier et ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect, la finalité est néanmoins très claire. Les programmes de modernisations des États officiellement dotés d'armes nucléaires démontrent qu'ils ne prêtent pas leur concours à un scénario de sortie. Ceux qui pensent que les pays qui montent en puissance continueront à accepter cette situation se trompent. Il est vrai qu'il faudra peut-être attendre encore des années, voire des décennies avant que les nouveaux rapports de force de notre monde multipolaire se traduisent par une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et par une modification du traité sur la non-prolifération. Et si cette évolution n'a pas lieu, la frustration ne pourra que continuer à prendre de l'ampleur en divers points du monde et de plus en plus de premiers ministres et de présidents seront enclins à écouter leurs généraux plutôt que leurs diplomates en matière de politique étrangère. Une perspective peu réjouissante.

Tout cela a bien sûr des répercussions sur notre pays. Être l'un des rares pays à avoir des armes nucléaires sur son territoire nous donne une responsabilité particulièrement importante. Kleine Brogel revêt une importance fondamentale. En continuant à se ranger derrière le programme nucléaire des États-Unis et de l'OTAN, nous alimentons pour une large part la volonté des responsables politiques, des généraux et des leaders d'opinion d'autres pays de progresser en direction de la possession de leurs propres armes nucléaires. **Ceux qui n'aiment pas les têtes nucléaires logées dans les missiles iraniens Shahab feraient mieux de commencer par faire en sorte que les missiles nucléaires américains quittent la base de Kleine Brogel.** C'est l'une des recommandations principales de cet ouvrage. Comme l'a dit un jour le diplomate brésilien Sergio Duarte : « On ne peut vénérer l'autel des armes nucléaires tout en portant des accusations d'hérésie à l'encontre de ceux qui veulent rejoindre les rangs de la secte. »¹⁸ Le gouvernement

18 Propre traduction.

Di Rupo se place intégralement dans la logique classique de l'OTAN, malheureusement, et nous avons en la personne de Pieter De Crem, ministre de la Défense, un atlantiste radical dont la loyauté à l'égard de l'OTAN et des États-Unis est sans faille. À court terme, les perspectives positives sont malheureusement très ténues sur ce plan.

UNE HISTOIRE TOUTE EN SURPRISES

L'histoire de la prolifération nucléaire est constamment émaillée de surprises. Même si des milliers d'espions en quête de secrets nucléaires ont quadrillé le monde, de nombreuses évolutions d'importance n'ont pas été détectées à temps par la communauté internationale, quand elles l'ont été.

Les États-Unis savaient que les Chinois avaient un programme nucléaire, mais ils ont été totalement surpris par le premier essai nucléaire chinois en 1964. Les États-Unis ont vu arriver l'essai nucléaire indien en 1974, mais n'ont pas pu l'empêcher. Quant à la mise au jour du programme d'armement nucléaire irakien, ce fut un nouveau choc pour la communauté internationale. Israël a surpris les États-Unis durant les années soixante. Il avait juré ses grands dieux que son programme nucléaire avait un caractère purement civil, mais ce n'était pas crédible. Si la communauté internationale est longtemps restée sceptique, en 1986, Vanunu a remis les pendules à l'heure grâce aux preuves qu'il a dévoilées. Y a-t-il eu aussi des surprises positives ? En 1945, il s'est avéré que l'Allemagne nazie n'était pas aussi avancée dans son programme d'armement nucléaire que les États-Unis l'avaient craint. L'Afrique du Sud a fait détruire son petit arsenal nucléaire et des pays comme le Brésil et l'Argentine ont renoncé à leur programme d'armement nucléaire. Par conséquent, nous pouvons dire que nous avons aussi eu de bonnes nouvelles dans le domaine des armes nucléaires au cours des soixante dernières années, mais les mauvaises surprises ont dominé l'actualité malgré tout. Nous sommes bien sûr en droit de nous demander quelle sera la prochaine surprise. Si ce jeu est par définition délicat, j'énumérerai néanmoins quelques possibilités.



Des missiles nucléaires B61 sur leur chariot, prêt à embarquer à bord d'un chasseur F-16 (base de l'armée américaine en Louisiane, 1966). Ce sont des missiles semblables qui sont stockés sur la base belge de Kleine-Brogel (Belgique)

L'Iran est peut-être beaucoup plus loin dans son programme d'armement nucléaire que nous ne le pensons. Il se peut que les Iraniens aient mené en bateau les services de renseignements – CIA, MI5 et Mossad – et que l'Iran procèdera dès demain à son premier essai nucléaire quelque part dans les montagnes du Baloutchistan. Autre possibilité : selon certains experts, Abdul Qadeer Khan a vendu du matériel et de l'expertise nucléaires non seulement à l'Iran, à la Libye et à la Corée du Nord, mais aussi à un quatrième pays. Serait-ce la Syrie ? Si c'est le cas, il ne me semble pas qu'il existe un quelconque danger pressant dans la mesure où le président Assad a d'autres chats à fouetter dans l'immédiat. En revanche, si Assad survit au tumulte, le risque pourrait refaire surface. Tant que les cinq États officiellement dotés de l'arme nucléaire ne désarment pas, que la technologie nucléaire s'achète et se vend avec une telle facilité et que des pays se sentent humiliés ou menacés dans leur existence, nous courons le risque de voir surgir un dixième État doté de l'arme nucléaire.

PIUSSANCE ET IMPUSSANCE DE LA CIA

Dans l'affaire EPSI, nous avons constaté que les Américains connaissaient quasiment au jour près le moment où cette entreprise allait exporter sa presse isostatique vers l'Iran. Performance impressionnante. Est-ce grâce au travail du service de renseignement américain, la CIA, qui met sur écoute tous les téléphones des entreprises stratégiques dans le monde ? À moins qu'il n'ait eu l'information en s'immisçant dans des boîtes mails de la douane belge ? Ou encore via des espions ? Nous ne le saurons pas, mais ce cas de figure n'est pas une exception. Les câbles récemment publiés par WikiLeaks illustrent en outre que les Américains s'immiscent partout dans le monde dans des affaires d'exportation de matériel stratégique. Dans le même temps, la CIA a commis des gaffes assez gigantesques dans l'histoire de la prolifération nucléaire. Le programme d'armement nucléaire israélien tournait depuis déjà des années quand la CIA l'a découvert. Elle n'a pas non plus vu venir le premier essai nucléaire chinois en 1964. Elle a aussi raté plusieurs étapes cruciales du programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord.



Test de missiles iraniens (2006)

Quant au fait que le programme d'armement nucléaire de Saddam était déjà aussi avancé, la CIA ne l'avait pas vu non plus, sans même parler des espions nucléaires que nous avons connus depuis les années quarante du siècle dernier, les Klaus Fuchs, David Greenglass, Kim Philby et autres A. Q. Khan. En ce qui concerne ce dernier, la CIA avait connaissance de ses activités depuis des années, mais n'était pas intervenue « pour se faire une idée plus précise de l'ensemble de son réseau », entendra-t-on dire après-coup. Une gaffe. Si la CIA était intervenue plus tôt, Khan n'aurait peut-être pas eu le temps de se livrer à son joyeux commerce avec les Iraniens, les Libyens et les Coréens du Nord. Et tant que nous y sommes, il faut mentionner l'histoire mémorable de l'homme politique néerlandais Ruud Lubbers, qui a affirmé en 2005 que les activités de Khan étaient connues des Néerlandais dès les années 1970, mais qu'il n'avait pas été poursuivi à la demande de la CIA, qui allait s'en occuper elle-même, plus tard. Un fonctionnaire américain a démenti ces informations.

La CIA sait donc beaucoup de choses, mais des éléments d'information importants lui passent sous le nez depuis 60 ans. Il faut en conclure que ni les services de sécurité, ni l'espionnage n'offrent une protection suffisante contre le développement de la prolifération nucléaire. Ceci étant dit, nous sommes bien inspirés de nous taire sur nos propres services de sécurité. Tant la Sûreté de l'État que le service de renseignement militaire, le SGR, n'ont à leur disposition qu'une poignée de personnes pour assurer le suivi de la prolifération nucléaire. Le Comité R l'a déjà signalé à plusieurs reprises¹⁹. Tous les membres de ses services de renseignement belges ont-ils toujours défendu loyalement les intérêts de notre pays ou certains d'entre eux ont-ils donné la priorité aux intérêts d'un autre pays ? Durant les années 1950, le ministre de la défense, Antoine Spinoy, a été convaincu de la seconde option²⁰ : « À plusieurs reprises, il a eu la preuve, et il insiste sur ce mot, que certains agents de la Sûreté belge font passer les intérêts de pays étrangers avant ceux de la Belgique. » Le ministre n'a malheureusement pas précisé de quel pays il s'agissait.

19 Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, Enquête de contrôle 2009.195 (affaire Courtoy) et le rapport d'activité 2008.

20 Procès-verbal du Conseil des ministres du 19 juillet 1957.

LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

RÉUSSITE OU ÉCHEC ?



Ouvriers examinant une bombe nucléaire B53 à Amarillo (Texas, USA), le 25 octobre 2011. Les Etats-Unis ont démantelé leurs plus anciennes armes nucléaires provenant de l'arsenal de la guerre froide - et celle-ci est l'une des plus puissantes jamais construites.

Le traité sur la non-prolifération est-il une réussite ? Les avis sont partagés. Certains parlent d'une grande réussite, d'autres d'un échec. Le traité a ses mérites, cela va sans dire. Alors que l'on craignait durant les années 1960 du siècle dernier que des dizaines de pays ne finissent par se doter d'armes nucléaires, leur nombre est finalement resté cantonné à quatre (en plus des cinq puissances nucléaires officielles). Mais on peut aussi aborder le sujet depuis un autre angle. Les pays qui ont renoncé à avoir leur propre programme d'armement nucléaire ou qui ont supprimé leur programme, l'ont fait pour diverses raisons, mais rarement par respect pour le traité sur la non-prolifération. Les pays membres de l'OTAN, le Japon et la Corée du Sud peuvent s'abriter sous le parapluie nucléaire des États-Unis et n'ont donc pas besoin de produire eux-mêmes des armes nucléaires. Les raisons qui ont poussé l'Afrique du Sud à démanteler son petit arsenal nucléaire sont multiples. Les péripéties angolaises et namibiennes appartenaient au passé et l'Union soviétique n'existe plus. La dissuasion nucléaire n'avait plus d'utilité, selon le président sud-africain F. W. de Klerk¹. Nous pouvons aussi supposer qu'il avait le désir de sortir son pays de l'isolement international. La destruction de l'arsenal nucléaire et la ratification du traité sur la non-prolifération pourraient y contribuer². Enfin, une raison non avouée a probablement joué aussi : la fin de l'apartheid. Les blancs ne voulaient pas que les noirs aient des armes nucléaires. Les armes nucléaires ont été démantelées et, plus encore, le programme d'armement nucléaire dans son entier, documents compris, a été détruit.

Pour la Roumanie, la fin du rideau de fer a entraîné la chute du régime, mais aussi la suppression du programme d'armement nucléaire. L'Irak, quant à lui, a liquidé son programme après la Première guerre du Golfe sous la pression de la communauté internationale. Kadhafi en a fait de même pour en finir avec son statut de paria international et éviter de connaître le sort de Saddam Hussein. Nous sommes donc assez loin du traité sur la non-prolifération ou des contrôles de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Cette Agence, jusqu'à la découverte du programme d'armement nucléaire irakien, ne disposait d'ailleurs que de compétences limitées. Elle

ne pouvait effectuer des inspections que dans les installations que le pays en question avait déclarées auprès de l'Agence et elle devait toujours signaler ses inspections à l'avance. Elle ne pouvait pas non plus contrôler si des éléments d'information lui avaient été dissimulés, par exemple. Au sein de l'AIEA, il va de soi qu'on savait parfaitement que les contrôles n'étaient pas totalement efficaces. Dès 1981, l'un de ses inspecteurs, Roger Richter, en avait averti le Parlement américain. C'est en ces termes qu'il a résumé son intervention dans *The Washington Post* : « Nous n'avons pas de mandat pour enquêter sur du matériel non déclaré. Notre travail consiste à vérifier que le bilan comptable relatif au matériel déclaré est correct. L'AIEA n'enquête pas sur des opérations clandestines. L'AIEA, en effet, conduit une opération comptable. » En 1976, époque où plusieurs pays avaient un programme d'armement nucléaire secret – Libye, Brésil, Afrique du Sud, etc. –, l'AIEA n'avait à sa disposition qu'une cinquantaine d'inspecteurs pour contrôler plusieurs centaines d'installations nucléaires partout dans le monde³. Même chose en Irak avant la Première guerre du Golfe, les inspecteurs de l'AIEA, sur le site nucléaire d'Al Tuwaitha, n'étaient autorisés à contrôler que trois des 100 bâtiments⁴.

Les compétences de l'AIEA sont heureusement beaucoup plus étendues à l'heure actuelle, du moins dans les pays ayant signé le protocole additionnel⁵. Ce pas n'a été franchi qu'à partir du moment où la communauté internationale, une fois découvert le programme d'armement nucléaire clandestin de Saddam Hussein, s'est aperçue que les compétences de ses inspecteurs nucléaire étaient beaucoup trop restreintes et qu'il fallait faire des efforts supplémentaires. Ce protocole ne s'applique donc que si un pays l'a signé. Aucun pays n'y est obligé. Fin 2010, 139 pays avaient signé ce protocole, ce qui revient à dire que plusieurs dizaines de pays ne l'avaient pas signé. En d'autres termes, l'AIEA n'a toujours pas les compétences requises lui permettant de contrôler sérieusement si plusieurs dizaines de pays n'ont pas un programme d'armement nucléaire clandestin.

³ Stéphanie Cooke, *op.cit.*, p. 223.

⁴ Richard Rhodes (2011), p. 19.

⁵ Ainsi, la décision de construire des installations doit être signifiée à l'Agence immédiatement et non pas six mois avant l'introduction de matériel nucléaire. En outre, des contrôles (quasiment) non annoncés sont aussi possibles.

¹ Richard Rhodes (2011), p. 218.

² George Perkovich, *India's nuclear bomb*, Berkely, University of California Press, 1999, p. 460.

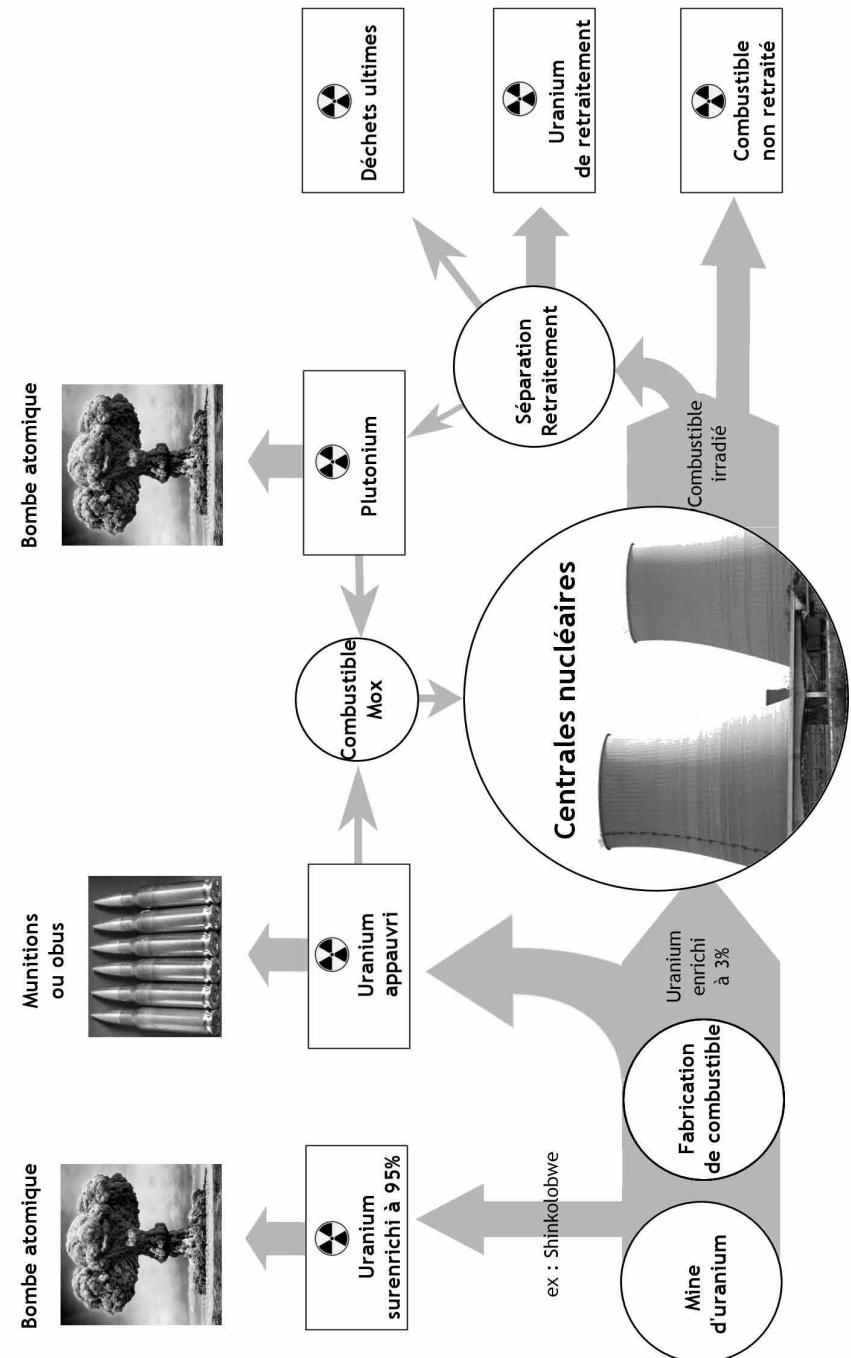
LE NUCLÉAIRE : UNE TECHNOLOGIE FORCÉMENT À DOUBLE USAGE

Nous l'avons déjà dit, le problème fondamental du traité sur la non-prolifération et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique a trait à la contradiction inhérente entre leurs deux missions centrales : contrer la prolifération des armes nucléaires d'une part, et promouvoir l'énergie nucléaire à finalité civile d'autre part. Alors même que les deux missions centrales sont liées sur le plan technologique. Les infrastructures d'enrichissement de l'uranium ou la technologie du retraitement peuvent être utilisées pour les deux finalités. Certains réacteurs peuvent servir à produire de l'électricité comme du plutonium destiné aux armes. C'est une technologie « Janus ». Ce fut très clair dès le début de l'ère nucléaire, par exemple lors des négociations de l'accord sur la fourniture d'uranium en 1944 et pendant les premières années de l'après-guerre. Les Américains ne nous ont pas fourni de technologie nucléaire, pas même de technologie civile, parce que tout savoir-faire civil pouvait filtrer vers les Russes qui auraient pu l'utiliser dans leur programme militaire. Le premier rapport de l'après-guerre sur la lutte contre la prolifération a été rédigé en 1946 sous la direction de Robert Oppenheimer, le patron du laboratoire d'armes nucléaires de Los Alamos, parfois surnommé « le père de la bombe atomique ». Il n'a pas laissé subsister le moindre doute sur le noeud du problème : « Le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques et le développement de l'énergie atomique pour fabriquer des bombes sont, dans une large mesure, interchangeables et interdépendants⁶. »

À l'autre bout du monde, dans l'un des pays les plus déshérités du monde, on était arrivé exactement à la même conclusion. Durant le débat au Parlement indien sur l'*Atomic Energy Act* en 1948, un parlementaire fit remarquer que le texte du projet était plus strict que la loi anglaise, dont s'était inspiré le projet de loi indien. La loi anglaise prévoyait des règles de confidentialité strictes seulement pour le secteur nucléaire civil. Le premier ministre Jawaharlal Nehru avait répondu : « Je ne sais pas comment il est possible de faire une distinction entre les deux⁷. »

⁶ Stéphanie Cooke, *op.cit.*, p. 14.

⁷ George Perkovich, *op.cit.*, p. 19.



La classe politique belge était également consciente de cette ambiguïté. Le ministre des Affaires étrangères Spaak a eux ces propos frappants en Conseil des ministres, le 9 mai 1956 : « À ce propos, le ministre des Affaires étrangères attire l'attention sur le fait que c'est la même matière première qui sert à la production d'énergie, qu'elle soit destinée à des fins pacifiques ou à des fins militaires. En d'autres termes il semble bien qu'un complexe d'énergie nucléaire, conçu pour l'utilisation pacifique, pourrait se transformer du jour au lendemain, ou presque, en une machine de guerre extrêmement meurtrière. » Spaak n'exagère qu'à peine, malheureusement. Si le Japon veut un jour fabriquer des armes nucléaires, il lui faudra non pas un jour, mais quelques mois, un délai très court en termes politiques. L'année précédente, Spaak avait eu des propos semblables devant le Parlement : « Ce que les Américains et les Britanniques vont nous confier ou comme secrets ou comme résultats de leur expériences, nous sommes décidés à nous en servir pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Mais ces renseignements peuvent également servir pour l'utilisation militaire de l'énergie atomique, puisque ce sont les mêmes⁸. »

Cinquante-cinq ans après cette déclaration de Spaak, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) s'est exprimé en ces termes dans une publication récente : « Il arrive souvent que l'AIEA ne détecte la prolifération nucléaire que lorsque le développement d'une arme nucléaire est déjà lancé. En outre, la frontière entre un programme nucléaire pacifique et un programme militaire parallèle est parfois mince. Ainsi, par le passé, on a constaté plusieurs fois que des Etats proliférants étaient passés maîtres dans l'art d'élaborer secrètement des programmes d'armes atomiques⁹. » Greenpeace et consorts ne sont donc pas les seuls à le dire. Même le CEN, qui incarne plus que n'importe qui le rêve nucléaire dans notre pays, l'affirme haut et fort.

Les États-Unis n'ont été que trop conscients de cette réalité dès la genèse de leur programme d'armement nucléaire. Après la Seconde guerre

mondiale, ils se sont efforcés pendant des années de monopoliser toute l'expertise nucléaire. Ils craignaient que la diffusion de l'expertise du secteur nucléaire civil aide certains pays à bâtir leur propre programme d'armement nucléaire, une peur totalement fondée. Même leur allié le plus fidèle, la Grande-Bretagne, n'a reçu que très peu d'informations sur les réacteurs nucléaires, l'enrichissement et le retraitement malgré la pression diplomatique très insistante qu'il a exercée. Les Américains se rendaient parfaitement compte qu'aucun mur ne séparait l'expertise et la technologie civiles de l'expertise et la technologie militaires ; ils ont donc appliqué une discréction rigoureuse, qui n'a été abandonnée qu'après le discours du président Eisenhower *Atoms for peace* en 1953, d'une part pour servir les intérêts de l'industrie américaine, qui voyait un marché porteur dans la vente de centrales nucléaires, d'autre part pour s'assurer de l'amitié de certains pays et les détourner de l'Union soviétique en leur livrant par exemple un réacteur de recherche.

Je donne ci-dessous plusieurs exemples de pays où les volets civil et militaire du nucléaire ont été ou sont entrelacés, ou de cas où, mieux encore, il s'est avéré que le lancement d'un programme nucléaire poursuivait les deux finalités. L'une est rendue publique et sert d'instrument de propagande pour recevoir le financement nécessaire, l'autre est tue jusqu'au jour où il devient utile pour la nation de la rendre publique.

Saddam Hussein lance un programme militaire civil sous la surveillance de l'AIEA et avec la collaboration de la France, de la Belgique et de l'Italie. Derrière ce programme civil se cache un colossal programme d'armement nucléaire. Lorsque le programme d'armement nucléaire de Saddam Hussein est découvert après la Première guerre du Golfe, il apparaît qu'il n'était plus qu'à quelques années de la possession d'une arme nucléaire. L'Inde s'est dotée d'un programme nucléaire avec le soutien du Canada et des États-Unis, notamment. Un essai nucléaire effectué en 1974 signifie clairement au monde que l'Inde poursuivait un double agenda. Le Pakistan assure pendant des années ses amis et ses ennemis que son programme nucléaire est de nature purement civile. Le 28 mai 1998, un essai nucléaire vient balayer toute ambiguïté.

⁸ Annales de la Chambre des représentants, le 7 juillet 1955, p. 37.

⁹ L'Essentiel 2010, voir site web du Centre d'étude de l'énergie nucléaire : <http://www.sckcen.be/fr/Nieuws/Nieuwe-SCK-CEN-publicatie-Hoogtepunten-2010>.

La France comme la Corée du Nord, dès les balbutiements de leurs programmes nucléaires, ne parlent que d'applications pacifiques, alors que la dimension militaire était déjà le véritable moteur de l'opération. Les premiers réacteurs destinés à la production d'électricité construits par la France ont comme première finalité la production de plutonium. Ils sont exploités en fonction de la production de plutonium, même si cela diminue la production d'électricité. La France est d'ailleurs aujourd'hui très ouverte en ce qui concerne les options militaro-civiles de sa politique nucléaire. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, un organisme public doté d'un budget de quatre milliards d'euros et qui emploie 15000 personnes¹⁰, possède un département civil ainsi qu'un département militaire, le double visage inévitable du secteur nucléaire. Les Anglais organisent en 1956 une mise en scène internationale destinée à la presse pour l'inauguration officielle de Calder Hall, le premier réacteur commercial du monde fournissant de l'électricité au réseau¹¹. La reine Elizabeth en personne est présente. Les reporters chantent les louanges du progrès. Il faudra désormais moins de charbon et de pétrole pour produire l'électricité. C'est un très grand moment de fierté nationale. Ceci étant, la production de plutonium destiné à des armes nucléaires est bien le premier objectif du réacteur de Calder Hall. Comme en France, la production d'électricité est secondaire. L'inauguration de Calder Hall n'a rien été d'autre qu'une brillante opération de mystification.

LA FILIÈRE NUCLÉAIRE CIVILE, SOUS-PRODUIT ET CHEVAL DE TROIE DE LA FILIÈRE MILITAIRE

En résumé, l'art consistant à maîtriser la fission nucléaire a d'abord été utilisé à des fins militaires, pour fabriquer des armes nucléaires et propulser des sous-marins atomiques, et ensuite seulement à des fins civiles. Les applications civiles de l'énergie atomique sont en fait un produit dérivé du processus de fabrication d'armes nucléaires et de la technologie des sous-marins atomiques. Les uns après les autres, les pays qui avaient un

¹⁰ Direction de la communication, « CEA - Rapport annuel 2009 [archive] » sur <http://www.cea.fr> [archive], CEA, 2009.

¹¹ Certains considèrent le réacteur russe Obninsk, qui a fourni de l'électricité au réseau à partir de 1954, comme le premier réacteur « commercial ».

programme d'armement nucléaire ont bien sûr fait une utilisation intéressée de ses applications civiles. C'était un moyen d'associer la population au rêve du « progrès » et du « bien-être » tout en tranquillisant les autres pays. Les deux aspects de l'énergie nucléaire, civil et militaire, ne sont pas strictement séparables. Technologie d'enrichissement et technologie de retraitement du combustible irradié peuvent être mises en œuvre à des fins civiles comme militaires. L'objectif dépend exclusivement de la visée. Plusieurs pays n'ont donc pas hésité à lancer un programme d'armement nucléaire sous le couvert d'un programme nucléaire civil. Certains n'avaient pas signé le traité sur la non-prolifération, comme l'Inde et le Pakistan, mais d'autres l'avaient bel et bien signé, comme l'Irak et la Corée du Nord, par exemple. Le traité sur la non-prolifération est dès lors proliférant par nature, puisqu'il envoie des chevaux de Troie nucléaires un petit peu partout dans le monde tout en s'en remettant à la bonne fortune. Les diplomates ont intégré cette donnée depuis longtemps, cela va sans dire, et ils se sont mis bien vite à parler de la « capacité nucléaire » d'un pays donné, notion qui désigne le fait qu'un pays qui ne possède pas un programme d'armement nucléaire officiel dispose par contre de la possibilité d'en lancer un très rapidement. Par exemple parce qu'il maîtrise l'ensemble du cycle du combustible nucléaire.

Otfried Nassauer du *Berlin Information Centre for Transatlantic Security* (Ndt : *Centre d'information de Berlin pour la sécurité transatlantique*) a comparé les utilisations civile et militaire de la technologie nucléaire à des frères siamois. Il conclut qu'un monde sans armes nucléaires est forcément un monde qui a renoncé à l'utilisation civile de la technologie nucléaire, la solution dite du double zéro¹².

Le traité sur la non-prolifération contient encore une autre absurdité. Un pays peut le signer et le ratifier et, par conséquent, se procurer sans difficulté toutes les technologies et le matériel pour développer son propre cycle du combustible nucléaire au moyen d'une installation d'enrichissement et/ou d'une usine de retraitement, par exemple. Ensuite, moyennant un préavis de trois mois, et en toute légalité, il peut se

¹² Green European Foundation, Nuclear Proliferation : A civilian and a military dilemma, Brussel, Heinrich-Böll Stiftung, 2010, p. 7.



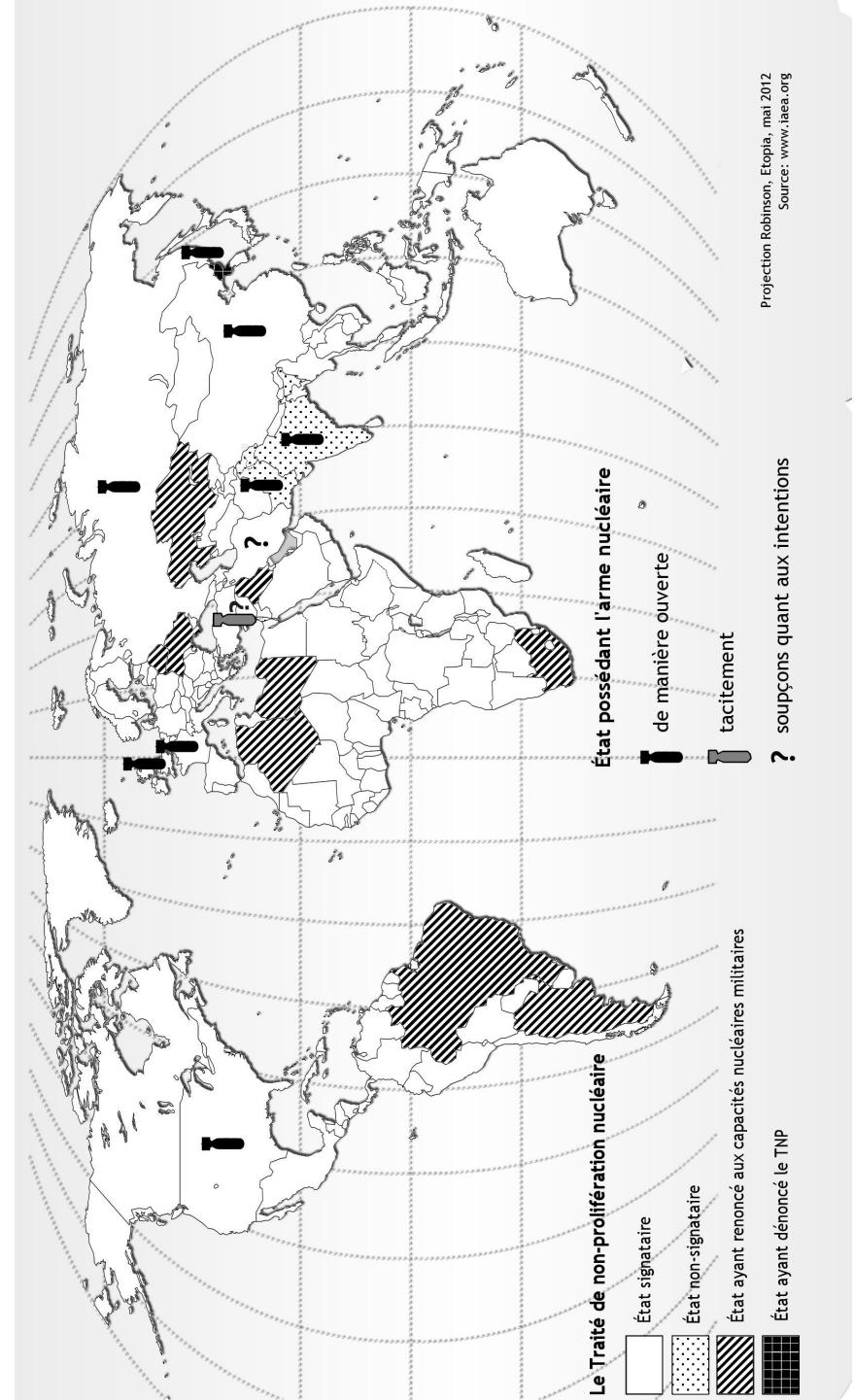
Mercredi 4 avril 2012, l'Inde a intégré à sa marine le nouvel insubmersible à propulsion nucléaire prêté par la Russie pour 10 ans.

retirer du traité sur la non-prolifération et faire tourner ses installations nucléaires dans le cadre d'un programme d'armement nucléaire militaire¹³. Il peut enrichir de l'uranium jusqu'à 90 % en vue d'un usage militaire ou utiliser son installation de retraitement pour produire du plutonium destiné à des armes nucléaires. Étant donné que le pays ne fait plus partie du groupe qui a signé le traité sur la non-prolifération, il ne fait rien d'illégal. Une forte pression internationale sera exercée et des sanctions économiques seront peut-être annoncées. Mais une nouvelle situation de crise aura de nouveau vu le jour. Il faut modifier d'urgence le traité sur la non-prolifération pour éviter ce type de situations. Tout pays qui se retire du traité sur la non-prolifération, sans avoir d'abord démantelé ses installations d'enrichissement et de retraitement sous la surveillance de l'AIEA, perdrat automatiquement son statut de membre des Nations unies, par exemple. Des pays comme la Corée du Nord consentiraient peut-être à ce sacrifice, mais le seuil imposé pour sortir du traité sur la non-prolifération deviendrait très strict malgré tout. Une telle modification du traité sur la non-prolifération est-elle envisageable à l'heure actuelle ? Absolument pas, malheureusement. Les pays ayant ratifié le traité se réunissent tous les cinq ans, ils l'ont fait pour la dernière fois en 2010. Mais ces conférences de suivi ne sont même pas l'occasion de franchir ne fût-ce que des pas minuscules dans la bonne direction.

Un dernier mot sur l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Ceux qui pensent que l'AIEA est consciente de sa propre ambiguïté et des contradictions enracinées dans le traité sur la non-prolifération se fourvoient. L'AIEA continue de s'acquitter avec légèreté et irresponsabilité de sa mission de promotion du secteur nucléaire. Fin des années 1980 et début des années 1990, l'AIEA a aidé la Corée du Nord à financer son industrie d'extraction de l'uranium. En 2008, l'accès à trois sites suspects lui a été interdit, ce qui ne l'a pas empêchée d'accorder au pays une subvention de 350000 dollars pour la recherche d'un site pour un nouveau réacteur nucléaire. Quand la Belgique, en 1999, a refusé l'exportation d'appareils pour la centrale du *KANUPP* vers le Pakistan – le

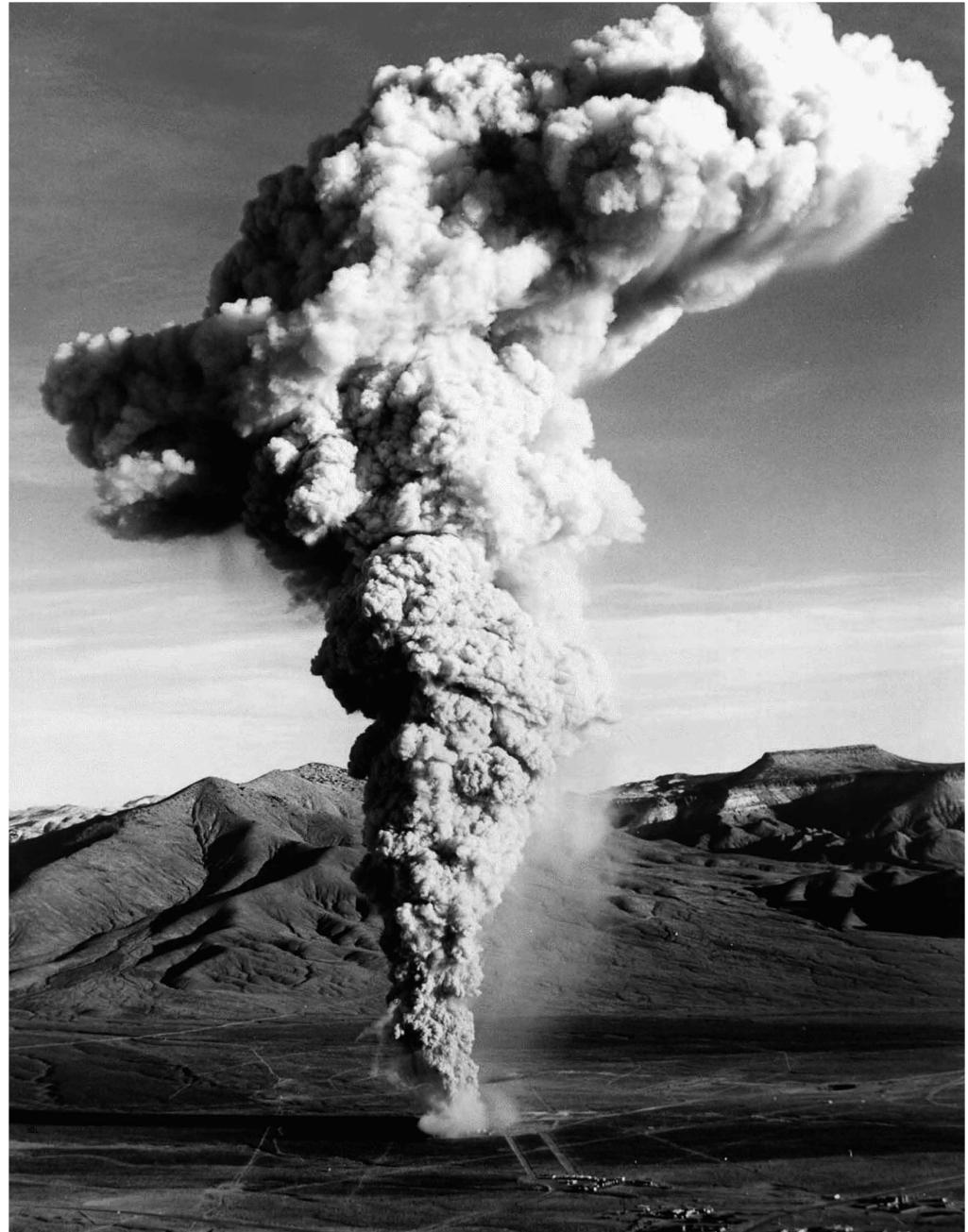
¹³ L'article X du traité dispose que cette décision n'est possible que si des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du (présent) traité, ont compromis les intérêts suprêmes du pays.

fameux dossier Alstom –, l'AIEA est intervenue officiellement auprès de notre pays en faveur du Pakistan, puisqu'il n'y avait aucun risque. Alors même que le Pakistan avait déjà trompé l'AIEA dans la même centrale quelques années auparavant. Le programme nucléaire secret de l'Iran a été découvert en 2002. Ce n'est que cinq ans plus tard que l'AIEA a suspendu une partie de ses projets en Iran. Entre-temps, le Conseil de sécurité des Nations unies avait adopté une résolution sur le sujet et annoncé des sanctions contre l'Iran¹⁴. Et c'est avec une telle approche que cette institution est censée être le chien de garde nucléaire dans le monde ?



¹⁴ Gabrielle Hecht, *Entangled Geographies* (Ndt : Géographies enchevêtrées), MIT press, 2011, p. 94.

POURQUOI UN PAYS VEUT-IL L'ARME NUCLÉAIRE ?



18 décembre 1970. Accident et fuite de radioactivité lors de l'essai nucléaire souterrain Baneberry dans le Nevada (USA)

La réponse est simple en première analyse : pour garantir sa sécurité. La réalité est plus complexe et il est déjà arrivé que la finalité de la bombe se soit déplacée.

Commençons avec les États-Unis. Lorsque le président Roosevelt a appris que les Allemands tentaient de fabriquer une nouvelle « superarme », il a pris la décision que son pays devait être le premier à posséder cette arme. Il a mobilisé la moitié de la nation pour l'engager dans la première course à l'armement nucléaire, et a gagné la partie. Les États-Unis n'avaient pas besoin des bombes atomiques pour battre l'Allemagne. Le général Groves, le patron du programme d'armement nucléaire américain, a reçu dès mars 1944 par les services de renseignement des éléments d'information qui le sous-entendaient très clairement¹.

Une nouvelle logique militaire s'est alors développée. Le chef du programme d'armement nucléaire américain, le général Groves, voyait dans la bombe atomique le moyen d'établir la domination absolue, militaire et politique, des États-Unis après la guerre. Et Groves avait des partisans, très influents, jusque dans les rangs du gouvernement. Il fallait par conséquent utiliser la bombe. Pour montrer la puissance, ou plutôt la toute-puissance des États-Unis. Le Japon était une victime toute trouvée. La bombe a été présentée comme un moyen malheureusement nécessaire pour mettre un terme à ce conflit dévastateur. « Sans Hiroshima et Nagasaki, le nombre de victimes aurait été encore bien plus élevé », dit le mantra dans lequel d'innombrables personnes croient encore aujourd'hui partout dans le monde. Dans ses mémoires, le président Truman a même affirmé que l'invasion du Japon par les États-Unis aurait fait plus d'un demi-million de victimes. Début août 1945, le régime japonais était sur le point de demander la reddition. Larguer des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, plus que probablement, n'a pas le moins du monde accéléré la fin de la guerre. Le physicien anglais P. M. S. Blacket, conseiller du gouvernement anglais pendant la Seconde guerre mondiale, n'a laissé subsister aucun doute sur

ce point dans un livre² paru en 1949 : « Nous pouvons donc être amenés à en conclure que le largage des bombes atomiques n'a pas été le dernier acte militaire de la Seconde guerre mondiale, mais la première opération d'envergure de la guerre froide diplomatique avec la Russie désormais en cours. » Plusieurs publications intéressantes sont parues ces dernières années qui soutiennent que le bombardement des deux villes japonaises n'était pas nécessaire pour mettre fin à la guerre³. La déclaration de guerre de l'Union soviétique au Japon, deux jours après Hiroshima, aurait été beaucoup plus importante. Quoi qu'il en soit, les seules bombes nucléaires jamais utilisées dans un conflit militaire l'ont été moins pour garantir la sécurité de leur propriétaire que pour imposer et montrer sa suprématie militaire. Dès le début de l'ère nucléaire, la bombe a donc été davantage qu'une arme de destruction massive, elle a aussi été une arme psychologique. C'est la raison pour laquelle les attaques sur Hiroshima et Nagasaki ont été commises au vu et au su du monde entier, mais avant tout pour faire passer un message auprès de l'Union soviétique. Le secrétaire à la Guerre, Henry Stimson, a conseillé au président Truman de ne rencontrer Staline à Potsdam qu'une fois certain que les États-Unis avaient la bombe. Voici une autre illustration de l'esprit qui régnait à l'époque dans l'*establishment* américain : le général Groves proposait d'effectuer des « frappes nucléaires préventives » contre les pays qui lancerait un programme d'armement nucléaire, question de garantir la suprématie américaine sur l'ensemble de la planète pendant de très nombreuses années⁴.

Pourquoi les Russes voulaient-ils des armes nucléaires ? Parce que les États-Unis en avaient. Pourquoi la Chine voulait-elle des armes nucléaires ? Parce que les Russes et les États-Unis en avaient. Et ainsi de suite. Chaque bombe semble faire naître la suivante. Une réaction en chaîne de programmes d'armement nucléaire. Un pays invoque régulièrement l'arsenal d'un autre pour justifier le sien. Dissuasion et prolifération sont

² Patrick M.S. Blacket, *Fear, War, and the Bomb : Military and Political Consequences of Atomic Energy* (Ndt : La peur, la guerre et la bombe : les conséquences militaires et politiques de l'énergie atomique), New York, Whittlesey House, 1949.

³ François Heisbourg (2011), p. 149, et Jonathan Schell, *op.cit.*, p. 29.

⁴ Stephanie Cooke, *op.cit.*, p. 44.

¹ Stephanie Cooke, *op.cit.*, p. 26-27; Leslie Groves, *Now it can be told. The story of the Manhattan Project*, New York, A. Da Capo, 1962, p. 194.

dès lors les deux faces de la médaille, dès la genèse de l'ère nucléaire. Aussitôt que la Chine possède des armes nucléaires, les faucons indiens ont un nouvel argument pour soutenir leur cause. Dès que l'Inde en a, le Pakistan suit. À partir du moment où Israël possède l'arme nucléaire, d'autres pays du Moyen-Orient la veulent aussi. Sur le plan international, tous ces pays restent dans une logique de rapports de force basée sur la force militaire. C'est la loi de la force militaire contre la force de la loi. Nous avons largement dépassé ce stade dans l'Union européenne. La France a son propre arsenal nucléaire, l'Allemagne pas, et alors ? Les Allemands n'ont pas peur des armes nucléaires françaises. Les élites des deux pays ne se menacent pas avec des armes de destruction massive et règlent leurs différends par la voie diplomatique.

Je vais à présent passer brièvement en revue les autres États dotés de l'arme nucléaire et leur motivation. Je m'en tiendrai aux grandes lignes. Nous pourrions écrire un livre entier sur chacun d'entre eux.

Israël se sent menacé – à juste titre – dans son existence et a trouvé dans les armes nucléaires la solution pour écarter la menace créée par d'autres pays. La puissance nucléaire d'Israël reste aujourd'hui encore l'élément central de la défense militaire de ce pays. En Inde, les cartes ont été distribuées autrement. Ce pays n'a pas tant développé la bombe de peur d'être attaqué, mais plutôt pour des raisons de prestige, pour faire partie des grandes nations de ce monde et tendre le poing vers les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. « Nous aussi nous avons la bombe ! », s'est écrit le pays en 1974 sur le ton du triomphe. La bombe pakistanaise sert deux objectifs : d'une part la dissuasion contre L'Inde, l'ennemi de toujours, beaucoup plus forte en termes d'armements militaires conventionnels, d'autre part la concrétisation d'une fierté retrouvée après les guerres humiliantes qui ont profondément traumatisé le pays. La Corée du Nord considère la bombe comme une assurance-vie pour le régime. Le programme d'armement nucléaire de l'Iran poursuit encore une autre finalité. Le régime veut s'affirmer comme une grande puissance régionale qui compte sur le plan international et disposer d'une assurance-vie contre une attaque américaine.

La France voulait des armes nucléaires pour faire partie du club des grands, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie. Elle voulait effacer la défaite et l'humiliation – encore une fois – de 1940 par un geste superbe, la fabrication de sa propre arme nucléaire. Cette dynamique est aussi à l'œuvre en Iran, pays au passé glorieux asservi pendant des décennies par les puissances coloniales, freiné dans son programme nucléaire civil par l'Occident depuis la révolution islamiste, alors qu'Israël bénéficie de l'aide de l'Occident pour mener à bien son programme nucléaire militaire. Les Iraniens en souffrent fortement. La possession de la bombe ferait apparaître le pays sur la carte du monde, lui donnerait sa place parmi les grandes puissances et serait une réponse à la profonde frustration des Iraniens.

En d'autres termes, les décisions qui comptent en politique internationale ne sont pas justifiées uniquement par la géopolitique, la sécurité ou les intérêts économiques. Il y est aussi question d'émotion, d'humiliation, de frustration et d'une volonté d'y faire quelque chose. Dominique Moïsi y a récemment consacré un livre intéressant, *La Géopolitique de l'émotion*. La plupart des responsables politiques, des experts et des journalistes sous-estiment cet aspect. Comment conclure la paix au Cachemire si tant en Inde qu'au Pakistan des personnes et des groupes prêchent la haine du voisin, rouvrant systématiquement de vieilles cicatrices ? On s'en doute, les autorités, dans ces pays, doivent marcher sur des œufs. Tout ministre qui s'opposerait frontalement à ce langage de propagande peut faire une croix sur sa carrière. Par contre, il est possible d'initier très progressivement une nouvelle dynamique, étape par étape, avec l'aide des médias et de la société civile, cela va de soi. Il faut en finir avec les camouflets et les humiliations du passé. Vu la manière dont certains, en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie, relancent et exploitent ces camouflets d'il y a un demi-siècle pour leur propre intérêt politique, je sais que ce ne sera certainement pas facile. Certaines personnes, certains partis et certains responsables politiques vivent de l'exploitation de ce passé non digéré. Il faut donc que la coopération internationale tienne compte. Jadis, nous avons envoyé des ingénieurs, des agronomes et des docteurs dans les pays en développement. Très récemment, la

communauté internationale s'est rendue compte que cela n'avait aucun sens si ces pays n'assuraient pas un minimum de bonne gouvernance, c'est-à-dire des élections correctement organisées, des partis politiques solides, une administration digne de ce nom, etc. Je pense qu'il faut à présent franchir une nouvelle étape. Comment pouvons-nous aider les pays qui n'ont pas digéré leur passé à mener à bien ce processus ? Des travaux très intéressants ont déjà été menés dans ce domaine, par exemple en Afrique du Sud. Mais il reste beaucoup à faire : Afrique centrale, avec le génocide au Rwanda et les horreurs du Congo oriental, le Cachemire et les tensions entre l'Inde et le Pakistan, la Palestine et Israël, le génocide arménien, etc. Tous ces dossiers ne comportent pas un aspect nucléaire, heureusement, mais certains, bien. La lutte contre la prolifération nucléaire et pour le désarmement nucléaire ne connaîtra des succès que si nous nous penchons aussi sur la « géopolitique de l'émotion ». Il faut donc dépasser le discours classique sur le nationalisme et le patriotisme, même si ces notions jouent certainement leur rôle dans des pays comme l'Inde et le Pakistan.

SEPTANTE ANNÉES D'ARMEMENT NUCLÉAIRE :

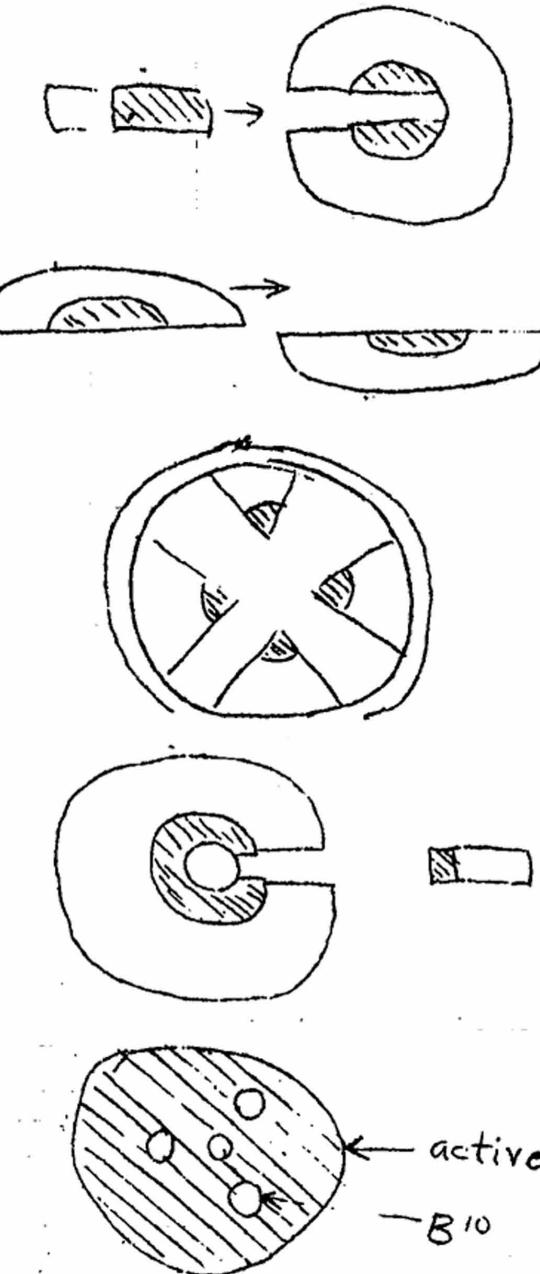
« AU BESOIN, NOUS MANGERONS DE L'HERBE »



Missiles balistiques de type Prithvi
de l'armée indienne, capables
de porter une ogive nucléaire

Fabriquer une bombe atomique est un véritable casse-tête. En particulier la production de la matière de base, l'uranium hautement enrichi ou le plutonium. Puis il faut disposer des porteurs et des mécanismes adéquats pour utiliser ces bombes : sous-marins, missiles, avions, systèmes de commande et de contrôle, qui coûtent encore plus cher que les armes elles-mêmes.

Examinons les efforts requis pour fabriquer des armes nucléaires. Pendant la Seconde guerre mondiale, les États-Unis doivent recourir à 10000 personnes, parmi lesquelles la crème des scientifiques de l'époque, et engager des milliards de dollars¹ pour parvenir à fabriquer quelques armes nucléaires en août 1945². La Grande-Bretagne avait les connaissances de base, mais il lui a fallu six ans pour fabriquer sa première arme nucléaire. La France a même mis 15 ans. Cela n'a pas empêché des pays extrêmement pauvres comme l'Inde, la Corée du Nord et le Pakistan de parvenir à fabriquer une arme nucléaire, à grands renforts d'argent et en mobilisant les meilleurs cerveaux du pays. Chaque fois qu'un pays est convaincu que ses intérêts vitaux peuvent être garantis grâce à une arme nucléaire, il en fabrique une. Quel qu'en soit le prix. Toujours pendant la Seconde guerre mondiale, quand les Américains se sont aperçus qu'il n'avaient pas assez de cuivre pour leur usine d'enrichissement de l'uranium, ils ont cherché et trouvé une solution alternative : l'argent. Et ils ont emprunté au Trésor américain 14700 tonnes d'argent. En 1946, le secrétaire d'État britannique a déclaré qu'il voulait des armes nucléaires, coûte que coûte. Quand le monde a découvert en 1960 qu'il existait un important site nucléaire en Israël, la réaction du président égyptien, Nasser, a été très ferme. Si Israël fabrique des bombes atomiques, « c'est le début de la guerre entre nous. Si les impérialistes livrent des bombes atomiques à Israël, nous nous en procurerons aussi, à n'importe quel prix³. » Lorsque a débuté le programme d'armement nucléaire israélien, le ministre des Finances,



¹ Richard Rhodes parle de deux milliards de dollars dans *The making of the atomic bomb* (p. 605).

² Niels Bohr, l'un des plus grands scientifiques du XXe siècle, a longtemps pensé qu'il serait impossible de produire de l'énergie nucléaire ou de fabriquer des armes nucléaires par la piste de l'enrichissement de l'uranium parce que cette voie était trop coûteuse. Bohr se trompait. Il sous-estimait la force de mobilisation financière que mettent en branle la course aux armements nucléaires et les adeptes de l'énergie nucléaire.

³ Le Soir, les 25 et 26 décembre 1960; New York Times, le 24 décembre 1960.

Différents assemblages pour une bombe à fission explorés lors de la conférence de juillet 1942 organisée par Oppenheimer (avec les physiciens théoriciens Hans Bethe, John Van Vleck, Edward Teller, Emil Konopinski, Robert Serber, Stan Frankel et Eldred C. Nelson et les physiciens expérimentaux Felix Bloch, Emilio Segrè, John Manley et Edwin McMillan) à l'issue de laquelle ils confirmèrent prudemment qu'une bombe à fission était théoriquement possible.

Levi Eshkol, craignait qu'il ne coûte trop cher et que son déploiement ne se fasse au détriment de la construction du nouvel État⁴. Le premier ministre David Ben-Gourion a organisé en secret des activités de levée de fonds en Europe et aux États-Unis, mais elles n'ont pas généré assez d'argent. Le coût astronomique du programme d'armement nucléaire a continué à causer des tensions au sein du gouvernement israélien, mais le programme a été exécuté et couronné de succès. Les Israéliens ont donc fini par trouver l'argent nécessaire.

C'est la déclaration du ministre des Affaires étrangères pakistanais Ali Bhutto, en 1965, qui résume sans doute le mieux la situation : « si l'Inde fabrique la bombe, nous mangerons de l'herbe et des feuilles pendant mille ans, nous souffrirons même de la faim, mais nous aurons la nôtre. » En Corée du Nord, ces propos sont malheureusement devenus une triste réalité : entre 1994 et 1998, la famine y a coûté la vie à deux ou trois millions de personnes, même si le gouffre d'argent que représente le programme d'armement nucléaire n'en est évidemment que l'une des causes. L'Inde est le seul pays où la question de l'argent a donné lieu à d'interminables débats dans la société et au Parlement, qui ont même retardé le programme d'armement nucléaire.

La lutte contre la prolifération des armes nucléaires, par conséquent, ne se limite pas au contrôle des exportations ou à la question de savoir si l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est un bon gendarme nucléaire. Quand un pays est déterminé à avoir la bombe, il est très difficile de l'en empêcher. Inversement, si un pays choisit en conscience de ne pas avoir d'armes nucléaires, il ne se pose aucun risque de prolifération. Dans ce domaine aussi, il vaut mieux prévenir que guérir. Si l'Iran avait sa place dans le monde – à supposer que c'est ce que veut vraiment le régime – il aurait beaucoup moins besoin d'une arme nucléaire. Si le Pakistan et l'Inde avaient une relation semblable à celle de la France et de l'Allemagne d'aujourd'hui, ces pays pourraient vivre sans armes nucléaires. Un accord de paix au Moyen-Orient pourrait enfin mettre

un terme à l'angoisse existentielle d'Israël et les Israéliens pourraient envisager une existence sûre et de qualité sans parapluie atomique.

Si nous voulons empêcher que d'autres pays se dotent d'armes nucléaires, il faut continuer de suivre les grands dossiers internationaux comme la question israélo-palestinienne. Ceux qui luttent exclusivement contre l'acquisition d'armes nucléaires par l'Iran renforcent en fait la logique militaire de l'une des parties en présence. Quand je dis à des amis qu'il existe un lien entre Kleine Brogel et l'usine de retraitement de la ville iranienne d'Ispahan, ils me regardent d'un air bizarre. Des centaines de millions de gens partout dans le monde ne le comprennent que trop bien. Le monde a changé. Le duopole formé par les États-Unis et l'Union soviétique est loin derrière nous et ne reviendra pas durant les prochaines années, ou même décennies, peut-être même jamais. L'ordre mondial contemporain est multipolaire. Dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires, cet état de fait entraîne des dynamiques et des questions tout à fait neuves. Regarder le monde d'aujourd'hui avec le cadre analytique d'hier ne peut que déboucher sur des analyses et des stratégies erronées.

⁴ Plus tard, Eshkol, devenu premier ministre, appuiera sans réserve les armes nucléaires et c'est sous son mandat qu'Israël fabriquera ses premières armes nucléaires.

LA RELATION DIFFICILE ENTRE LES ARMES NUCLÉAIRES ET LA DÉMOCRATIE



22 avril 1952 : 200 reporters et
cameramen américains à 10 miles
d'un test nucléaire sur le bord de
lac Yucca dans le Nevada (USA)

Si nous examinons le programme d'armement nucléaire des États possédant aujourd'hui des armes nucléaires, nous remarquons que la décision de fabriquer la bombe a toujours été prise par un minuscule cercle de personnes, loin de la presse et du Parlement. Souvent, la décision n'a été prise que par quelques ministres, et non par le gouvernement au grand complet. La décision de larguer les premières armes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki n'échappe pas à cette règle. Elle a été prise par un groupe restreint de personnes. L'expert nucléaire américain Shorter l'affirme très clairement dans son livre, *The Seventh Decade* : un Parlement n'a jamais approuvé officiellement le lancement d'un programme d'armement nucléaire. Partout et à toutes les époques, les Parlements ont été mis systématiquement hors jeu. De l'utilisation des premières bombes atomiques au Japon à la Grande-Bretagne, en passant par Israël et le Pakistan. Le premier ministre anglais, Winston Churchill, dit en 1945 au Parlement : « Ce point est déjà acquis, je suppose, nous devons fabriquer des bombes atomiques¹. » Il n'y a pas eu de questions.

La situation était plus complexe en France. Un débat intéressant a fait rage sur l'énergie atomique pendant les années chaotiques de la Quatrième république, de 1946 à 1958. Il y avait absence de consensus national, même si le programme nucléaire était très ambigu et qu'il comportait dès le début une connotation militaire. La France a changé 14 fois de gouvernement durant ces 12 années. Ce qui n'a pas changé, c'est la mise en place du programme nucléaire français. Il s'est poursuivi, quel que soit le gouvernement. L'*establishment* nucléaire a trompé le Parlement français en expliquant que le programme était purement civil. L'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle a clarifié la situation.² Il voulait posséder des armes nucléaires et, une fois cet objectif atteint, le faire savoir au monde. Sa volonté était de rétablir le rang de la France, qu'il voyait aux côtés des autres puissances mondiales. Mais en 1958, un projet de loi relatif au programme d'armement nucléaire se heurte à une résistance du Parlement. Michel Debré, le premier ministre, invoque alors à un

article spécial de la Constitution permettant de faire adopter le projet de loi sans l'assentiment du Parlement. Celui-ci ne pouvait empêcher cette démarche qu'en votant une motion de méfiance, ce qu'il n'a pas fait. Le Parlement français n'a donc jamais donné explicitement son feu vert à la « force de frappe³ ». Mais le président de Gaulle disposait de son assentiment implicite et, en 1960, lors du premier essai nucléaire français, il a pu s'écrier fièrement : « Hourra pour la France ! Depuis ce matin, elle est plus forte et plus fière. »

Le pays où le Parlement a le plus discuté du lancement d'un programme d'armement nucléaire et de la réalisation d'essais nucléaires est... l'Inde. Depuis les toutes premières années de l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, le programme d'armement nucléaire indien fait l'objet de discussions très animées. Il faut y voir entre autre la conséquence du fait que l'Inde n'a pas vraiment besoin d'armes nucléaires pour garantir sa sécurité. Il faut aussi citer la tradition de non-violence qui a acquis une renommée mondiale grâce à l'action de Gandhi et le fait que l'armée indienne pèse peu sur la politique. Cette dernière caractéristique est un héritage du colonisateur britannique⁴. Toutefois, les décisions clés concernant le programme d'armement nucléaire ont toujours été prises par un petit groupe de personnes, sans l'assentiment du Parlement⁵.

Nous constatons dans tous les cas que programme d'armement nucléaire et démocratie ne font pas bon ménage. Nous le voyons aussi dans notre pays, la Belgique. Comment a été prise la décision d'installer des armes nucléaires à Kleine Brogel ? Nos gouvernements s'en tiennent depuis de nombreuses années à la ligne officielle de l'OTAN, celle du *neither confirm nor deny* (Ndt : on ne confirme ni n'infirme). Ne serait-il pas grand temps de tourner cette page et de dissiper ce brouillard – constitué de plusieurs éléments ? Les gouvernements belges refusent systématiquement de confirmer ou d'infirmer qu'il y a des armes à Kleine Brogel. C'est une négation pure et simple des principes élémentaires de la démocratie. La démocratie signifie la transparence et la justification

1 Jonathan Schell, *op.cit.*, p. 35.

2 La décision politique de produire des armes nucléaires avait déjà été prise quelques années plus tôt. De Gaulle l'a officialisée.

3 . François Heisbourg, *op.cit.*, p. 130 et Jonathan Schell, *op.cit.*, p 35.

4 George Perkovich, *op.cit.*, p. 10-11.

5 George Perkovich, *op.cit.*, p. 443.

des actes de pouvoir. Dans ce pays, un parlementaire à la Chambre ne peut demander au gouvernement de se justifier sur la présence des armes nucléaires à Kleine Brogel. Le gouvernement refusera aussi à la Chambre de confirmer que des armes nucléaires y sont effectivement stationnées. D'autres éléments ne sont pas connus non plus. De quelles armes s'agit-il ? D'armes nucléaires *B61*, comme bon nombre de personnes le prétendent ? Et depuis quand se trouvent-elles à Kleine Brogel ? Les procès-verbaux du Conseil des ministres n'apportent aucune clarté. Lors du Conseil des ministres du 23 mars 1962, Paul Willem Segers, le ministre de la Défense, fait une « communication ». Il dit que les troupes belges disposent d'armes nucléaires, « obusiers et *Honest John* »⁶. Ces armes se trouvent en Allemagne. Il ajoute : « D'ici peu, nous aurons également des dépôts en Belgique pour l'armement de nos deux escadrilles de chasseurs-bombardiers en voie de formation. Ces dépôts, situés à Kleine Brogel et à Florennes, sont pratiquement achevés. Les armes nous seront prochainement envoyées ; elles seront gardées par un petit contingent composé de soldats belges et américains. L'accord sur ce point avec les États-Unis est paraphé. Sa signature entraîne *ipso facto* son dépôt sur le bureau du Congrès à Washington, ce qui a pour conséquence de le rendre public. » Les procès-verbaux des Conseil des ministres ultérieurs n'apportent aucun complément d'information et l'assertion selon laquelle la signature de ce protocole entraînerait la publicité du texte n'est pas du tout claire non plus. Quelqu'un a-t-il jamais vu un tel protocole ?

Il y a quelques années, le CRISP, le centre de recherche et d'information francophone très réputé, a publié une étude : *La Belgique et les armes nucléaires*⁷. On peut y trouver un tableau présentant des informations détaillées sur les armes nucléaires se trouvant en Belgique ou dans des casernes belges en Allemagne. Leur source : données non officielles⁸. Nos troupes stationnées en Allemagne auraient disposé d'armes nucléaires

à partir de 1959 et l'armée belge aurait également disposé d'armes nucléaires en Belgique à partir de 1960, plus précisément sur la base de Kleine Brogel. Seraient en cause trois modèles différents des armes nucléaires du type *B61*. Ces armes nucléaires ont une puissance réglable comprise en 0,3 et 170 kilotonnes. À titre de comparaison, la puissance de la bombe d'Hiroshima était d'environ 15 kilotonnes. En 2004, il y aurait eu une vingtaine d'armes nucléaires à Kleine Brogel. L'étude cite également une liste d'accords sur les armes nucléaires entre notre pays et les États-Unis ainsi qu'entre nos pays et l'OTAN, mais le contenu des accords relève du secret militaire, lisons-nous. Nous n'avons donc toujours aucune réponse à cette question : qui a décidé qu'il y aurait des armes nucléaires à Kleine Brogel, et quand ? Remarquons que la source mentionnée, « données non officielles », n'apporte aucune certitude. Conclusion : personne n'en sait rien. À moins que les premiers ministres, les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense ainsi que leurs prédecesseurs n'en sachent davantage ? La Constitution belge précise que les traités internationaux ne sont en vigueur qu'une fois qu'ils ont été approuvés par la Chambre et le Sénat, mais un traité sur Kleine Brogel n'a jamais été approuvé par la Chambre et le Sénat. L'article 10 de l'accord sur la fourniture d'uranium entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Belgique en 1944 stipulait que l'accord relevait du secret militaire. Je suppose que le « traité de Kleine Brogel » contient un article semblable. Que signifie au juste « secret militaire » ? Et qui décide ce qui constitue un secret militaire ? Le Parlement a bien du pain sur la planche s'il veut dénouer ces fils.

Revenons un instant sur la communication de nos gouvernements sur les armes nucléaires à Kleine Brogel. Beaucoup de parlementaires ont posé de nombreuses questions à ce sujet ces dernières années. Il n'y a jamais eu de réponse. Je reproduis ici pour l'exemple un fragment de la réponse du ministre de la Défense, André Flahaut, à une question parlementaire sur Kleine Brogel en 2006⁹ : Afin que le rôle de la dissuasion nucléaire soit maintenu, des incertitudes sont laissées quant

⁶ Le Honest John était un missile américain capable d'emporter une ogive atomique. Il est le premier missile sol-sol nucléaire de l'arsenal américain. Il pouvait aussi emporter des charges conventionnelles

⁷ André Dumoulin et Quentin Michel, *La Belgique et les armes nucléaires*, CRISP, 2005/6.

⁸ Comment les auteurs ont-ils obtenu ces informations ? Les ont-ils reçues de façon informelle de personnes travaillant à la Défense ou aux Affaires étrangères ? Dans ce cas, ces personnes qui ont transmis ces informations aux deux auteurs ont violé la législation sur les informations classifiées. Le ministre De Crem ne devrait-il pas déposer plainte au parquet ?

⁹ Réponse du ministre de la Défense, André Flahaut, à la question de Zoé Genot, députée Ecolo à la Chambre, du 19 juillet 2006.

aux divers aspects de la mise en oeuvre de ces moyens. Il est dès lors convenu entre partenaires de ne pas s'exprimer publiquement sur la question. ». Autrement dit, « ce ne sont pas vos affaires, madame la députée, je ne réponds pas à votre question. »

Je résume. En Belgique comme ailleurs, sur le sujet des armes nucléaires, nous nous heurtons rapidement à une sorte de mur en acier, infranchissable. Quels que soient les partis au gouvernement, la coalition qui constitue la majorité, on ne passe pas. La relation atlantique entre la Belgique et les États-Unis prime sur le reste. J'en donne deux exemples supplémentaires. À la demande du partenaire du cartel du Sp.a, le parti Spirit, l'accord de gouvernement de 2003 intègre la ligne de force suivante pour une « Nouvelle Alliance Nord-Atlantique » : « la révision, à la lumière de la situation internationale modifiée, des accords conclus dans le cadre de l'OTAN pendant la Guerre froide. » Y ont donné lieu les transports militaires des États-Unis passant par notre pays dans le cadre de la guerre en Irak. Cette disposition, qui faisait partie intégrante de l'accord de gouvernement, n'a jamais été mise en œuvre. La Défense a dressé un inventaire et recensé plus de 200 accords. L'étape suivante, des négociations avec les partenaires de l'OTAN, n'a jamais été franchie. Négocier sur les accords relatifs aux transports était à ce point sensible que, malgré la présence d'une disposition dans l'accord de gouvernement et quatre années d'insistance de la part d'un partenaire de gouvernement, il ne s'est rien passé. Les questions de défense et de sécurité se trouveraient-elles à l'extérieur du champ de la démocratie occidentale ?

Voici un second exemple qui remonte à 2009. Le premier ministre, Yves Leterme (CD&V) souhaite se joindre à une initiative germano-italo-néerlandaise visant à retirer les armes nucléaires américaines de l'Europe occidentale. Il est rappelé à l'ordre par le ministre de la Défense et son camarade de parti, Pieter De Crem¹⁰. N'est-il pas incroyable que le ministre de la Défense puisse déterminer la ligne du gouvernement et exiger du premier ministre qu'il s'y tienne ? Sans aucun débat au Parlement, une fois de plus. Le 13 juillet 2005, la Chambre adopte d'ailleurs une

résolution de grande envergure sur le désarmement nucléaire¹¹. Une résolution, c'est une recommandation que la Chambre adresse au gouvernement. La Chambre demande en particulier au gouvernement de plaider auprès de l'OTAN pour « le retrait graduel d'Europe des armes nucléaires tactiques américaines ». Pour le dire autrement, la Belgique ne veut plus héberger les armes nucléaires américaines à Kleine Brogel. Il faut une année au gouvernement pour répondre au Parlement¹². Cette réponse est très circonstanciée, mais ne contient pas un seul mot sur le point le plus délicat, plaider auprès de l'OTAN un retrait graduel des armes nucléaires d'Europe. Le gouvernement a donc refusé d'exécuter ce que le Parlement, qui est pourtant le premier pouvoir dans une démocratie parlementaire, avait décidé.

D'ici quelques années, l'OTAN, et donc aussi notre pays, se trouvera face à un choix important. Moderniserons-nous ou évacuerons-nous les armes nucléaires de Kleine Brogel et celles qui se trouvent aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Turquie ? Cette modernisation coûte très cher. Certaines sources parlent d'1,6 milliards d'euros¹³. Cette fois, les habitants de ces pays, à travers leurs Parlements, vont-ils prendre part à la décision ?

¹⁰ De Standaard, le 7 décembre 2010, "Wat weet WikiLeaks over België ?" (Ndt : Qu'est-ce que WikiLeaks sait sur la Belgique ?)

¹¹ La Sénat a adopté une résolution similaire à la même période (Pièce 985).

¹² Lettre du premier ministre, Guy Verhofstadt, du 3 juillet 2006, à laquelle était annexée la lettre du 4 avril 2006 du ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht.

¹³ Article dans Le Soir du 12 décembre 2011.

LE RÔLE DE L'ARMÉE



L'une des nombreuses choses qui m'a frappée au cours de la préparation de ce livre a été le fait que, dans beaucoup de pays, l'armée continue de peser lourdement sur la politique étrangère et parfois même sur la politique en général. Dans des pays comme le Pakistan et la Corée du Nord, la force des armes reste à l'origine d'un très grand pouvoir. En revanche, je pensais que des pays comme les États-Unis et la France étaient déjà beaucoup plus loin, mais je me suis trompé. C'est un sujet qui mériterait cependant une étude en tant que telle. Je m'en tiendrai à quelques lignes.

Je puis comprendre que, pendant la Seconde guerre mondiale, c'est le Pentagone et non pas le ministère des Affaires étrangères, qui ait été le moteur des grandes décisions, comme celles portant sur la production et l'utilisation de la bombe atomique. Les États-Unis étaient en guerre, une situation dans laquelle les militaires ont par définition un rôle plus central que les diplomates. En revanche, je n'avais pas compris que le Pentagone est toujours aussi puissant au jour d'aujourd'hui. Le contexte belge, apparemment, a transformé mon regard. Quels sont l'image et le rôle de l'armée et de la Défense chez nous à l'heure actuelle ? Nous savons que nous avons une armée très petite qui peut se rendre utile dans des opérations de maintien de la paix, mais ça s'arrête là. Le portefeuille de la Défense au sein du gouvernement fédéral n'est pas l'objet de beaucoup de convoitises. Si le ministre Pieter De Crem lui a redonné un tant soit peu de brillant, c'est plus par sa communication assertive que par un quelconque renouvellement d'ordre politique. Vingt heures de discussions ont été nécessaire lors de la formation du gouvernement Di Rupo I pour répartir les portefeuilles ministériels. Aucun des six partis ne voulait de la Défense. Cette compétence est finalement retournée au CD&V. Sur les sujets de politique étrangère et de sécurité internationale, les journalistes téléphonent au premier ministre et au ministre des Affaires étrangères, et non à la Défense. Chez nous, comme dans beaucoup d'autres pays occidentaux, l'armée est avant tout un instrument qui sert à exécuter la politique définie par d'autres ministres. Il est rare que ce département pèse dans les décisions, ce qui est d'ailleurs normal. Aux États-Unis, qui sont pourtant une démocratie depuis plus de



Le 5 Novembre 1946, au Club des officiers du Collège de guerre à Washington, l'« amiral atomique », William H.P. Blandy, est immortalisé découpant un gâteau « champignon atomique » aux côtés son épouse et du contre-amiral Frank J. Lowry. Le 7 Novembre 1946, la photographie est publiée dans le Washington Post sous le titre "Hommage à Bikini" et fait scandale...

deux siècles, il n'en va pas du tout ainsi. Le Pentagone pèse de tout son poids sur la politique internationale. Je ne donnerai qu'un seul exemple. Durant les années 1990, les pays africains ont négocié un traité – qui deviendra le traité de Pelindaba – visant à faire de l'Afrique un continent sans armes nucléaires, par analogie avec d'autres zones sans armes nucléaires (Amérique latine, etc.). Le texte prévoyait que les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas lancer d'attaques nucléaires sur les pays signataires du traité. Cette clause a donné lieu à des discussions véhémentes aux États-Unis¹. Le ministère des Affaires étrangères était disposé à signer, mais pas le Pentagone. Les États-Unis ont fini par signer le traité moyennant une clause cryptique selon laquelle le traité « would not limit options available to the U.S. if attacked by an African country with weapons of mass destruction. » (Ndt : les États-Unis ne limiteront pas les options à sa disposition dans l'hypothèse d'une attaque d'un pays africain menée au moyen d'armes de destruction massive) Cette phrase est destinée à conserver au Pentagone toutes les options envisageables.

Les tensions entre le ministère des Affaires étrangères et le Pentagone refont surface pendant le mandat de George Bush junior. Condoleezza Rice, alors à la tête du ministère des Affaires étrangères, décrit en détail dans ses mémoires cette lutte de pouvoir avec le département de la Défense, c'est-à-dire entre diplomates et militaires.

Cet élément est très préoccupant. Aussi multipolaire que soit devenu le monde, les États-Unis demeurent politiquement, économiquement et militairement l'État le plus puissant de la planète. Et c'est justement pour cette raison qu'ils devraient donner le bon exemple et subordonner les militaires aux diplomates. Les guerres en Irak et en Afghanistan montrent parfaitement que l'option militaire est une impasse. Les États-Unis n'ont-ils pas de meilleures chances de conserver leur pouvoir en engageant leurs diplomates plutôt que leurs militaires ? Cette discussion est vieille comme le monde. Il n'en reste pas moins que la décennie précédente a permis d'illustrer la faillite de l'option militaire. Peut-être

que le président Obama, au cours de son second mandat, s'il l'obtient, jouera de nouveau pleinement la carte de la diplomatie ? Elle permettrait de démêler de nombreux problèmes.

Dans d'autres pays qui, sur le papier, sont des démocraties, les militaires donnent le ton également. Au Pakistan, l'armée est la seule institution qui fonctionne vraiment et qui est respectée par la population. Elle est aussi une grande puissance économique à la tête de centaines d'entreprises qui produisent des bombes, effectivement, mais aussi beaucoup d'autres choses comme des engrains et des céréales². Tous les gens dont le gagne-pain dépend de ces entreprises sont évidemment des alliés et des défenseurs indéfectibles de l'armée. Cette armée est le vrai pilote de la politique pakistanaise. C'est cette armée qui intervient lorsque les civils menacent de conduire de nouveau le pays à la banqueroute. Et c'est elle encore qui tient sous sa houlette le programme d'armement nucléaire, ce qui est très inquiétant.

En Inde, la situation est différente. Là, ce sont les gouvernements civils, qui tiennent en main le programme d'armement nucléaire. L'armée ne vient qu'après. En ce qui concerne les armes nucléaires, la prise de décision politique, en Inde, est plus démocratique qu'aux États-Unis

En Iran, nous avons encore une autre situation. Comme je l'ai déjà signalé, le pouvoir y est fragmenté entre de nombreuses personnes et institutions : le guide suprême, le président, l'armée, les Pasdarans, etc. Qui, dans ce pays, prend les décisions stratégiques sur le programme nucléaire ? Le guide suprême, selon les experts. Mais avec un rôle prépondérant pour l'armée et les Pasdarans, ce qui revient d'emblée à sous-entendre que le programme nucléaire iranien comporte une dimension militaire. Le problème, en autres choses, c'est que les Pasdarans gèrent 300 entreprises dans l'agriculture, l'industrie, les transports et jusque dans le secteur touristique. Situation qui crée une fois encore la mise sous influence et la subordination des travailleurs et de leur famille. Il est donc difficile de s'en prendre au pouvoir des Pasdarans.

1 Jonathan Schell, o.c. p. 99.

2 The Economist, le 3 décembre 2011, commentaire du livre Military Inc. : Inside Pakistan's Military Economy (Ndt : s.a. Armée : voyage au cœur de l'économie militaire pakistanaise) d'Ayesha Siddiqua.

Nous devons aussi noter des évolutions positives sur le plan de la défense. En Turquie, l'armée a tenu les rênes pendant des décennies, même si le pays était officiellement géré par des gouvernements civils. Ces dernières années, le gouvernement du premier ministre, Recep Erdogan, a mis en œuvre un changement de modèle. Le pouvoir de l'armée a été fortement réduit. Fin juillet 2011, les tensions entre le gouvernement et l'armée ont même entraîné la démission du chef de l'armée et, début 2012, l'ancien commandant en chef de l'armée turque a été arrêté pour suspicion de conjuration contre le gouvernement. C'était totalement impensable il y a seulement quelques années, et ça l'est toujours aujourd'hui dans des pays comme le Pakistan.

Le rôle de l'armée dans une démocratie est un sujet qui devrait mériter bien plus d'attention dans la coopération internationale que ce n'est le cas aujourd'hui. C'est évidemment un sujet sensible. Si l'Occident et les États-Unis veulent la paix au Moyen-Orient, il faudrait parler de la relation entre pouvoir militaire et pouvoir civil dans divers pays ainsi que de la place de l'armée dans la société et la démocratie. Espérons à cet égard que l'Égypte suive l'exemple de la Turquie et qu'elle saura casser le pouvoir des généraux, afin que le portefeuille de la Défense au sein du gouvernement égyptien devienne à terme aussi (peu) important que le portefeuille de la Défense au sein du gouvernement belge.

UNE PRISE DE DÉCISION ET UNE COMMUNICATION PARTICULIÈRES

GINGSINLITING PRIVATE BAG X307 06 -05- 30 STORIA -0001 E INTELLIGENCE a) Supervision of the implementation of the provisions of this agreement.	DECLASSIFIED FROM SECRET 2006-05-30 -4- P.H.J. DE WAAL 71485023 PE LT COL
<p>This agreement may be amended only by a written document duly signed by the parties or their authorized representatives.</p> <p>This agreement will be in force and effect for an indefinite period and may not be cancelled or renounced unilaterally.</p> <p>Each party agrees and undertakes that the provisions of this Agreement will be binding upon and duly observed by all the agencies of the respective ministries of defence as well as by the armed forces of each country.</p>	
<p>DONE AND SIGNED BY THE MINISTER OF DEFENCE</p> <p>THIS 3rd DAY OF <i>Cape Town</i> <u>P.W. Botha</u> P W BOTHA - MINISTER OF DEFENCE</p>	
<p>WITNESSES:</p> <p><i>P. W. Botha</i> <i>H. S. K. P.</i></p> <p>DONE AND SIGNED BY THE MINISTER OF DEFENCE</p> <p>THIS 3rd DAY OF <i>Jerusalem</i> <u>Shimon Peres</u> SHIMON PERES MINISTER OF DEFENCE</p>	
<p>WITNESSES:</p> <p><i>H. S. K. P.</i></p> <p>DECLASSIFIED TOP SECRET 2006-05-30 P.H.J. DE WAAL 71485023 PE LT COL</p>	

Israël a proposé de vendre des armes nucléaires à l'Afrique du Sud, accord secret entre Shimon Peres, actuellement président d'Israël, et P W Botha de l'Afrique du Sud (1975)

Aussi nombreuses que soient les différences entre les divers programmes d'armement nucléaire, il faut aussi relever des similitudes, en particulier dans la prise de décision. J'en aborderai cinq : le mensonge, le secret, l'ambiguïté, le caractère furtif de la prise de décision et l'équivoque sur l'identité précise de ceux qui ont pris les décisions d'importance. J'en tirerai quelques conclusions.

LA PROLIFÉRATION DU MENSONGE

La prolifération du mensonge est le premier aspect de l'histoire de la prolifération nucléaire qu'il nous faut traiter. Je donne ci-dessous divers exemples de mensonges, tantôt flagrants, tantôt très flagrants, de la part de premiers ministres et de chefs d'État, directement liés au programme d'armement nucléaire. Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, mais elle me semble déjà donner matière à réflexion.

Le mensonge a commencé dès la première phrase du communiqué de presse américain qui a suivi le largage de la bombe atomique sur Hiroshima : « Il y a seize heures, un avion américain a largué une bombe sur Hiroshima, une base importante de l'armée japonaise¹. » Il y avait effectivement des activités militaires à Hiroshima, puisqu'y stationnaient 43000 soldats. Mais c'était surtout une ville peuplée d'environ 280000 citoyens². Le communiqué de presse de la Maison blanche laissait entendre que l'attaque avait été dirigée contre un objectif militaire, ce qui était faux. La plupart des victimes étaient des civils, comme les Américains l'avaient d'ailleurs prévu.

Chez nous aussi, le mensonge a droit de cité dès le début de l'ère nucléaire. Le 18 août 1949, soit près de cinq ans après la conclusion du premier accord sur la fourniture d'uranium avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, le premier ministre Eyskens nie catégoriquement, devant le Sénat, l'existence d'un accord nucléaire. En 1957, le premier ministre français, Guy Mollet, déclare au ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, que son pays ne fabriquera pas d'armes

nucléaires aussi longtemps qu'il sera premier ministre, alors qu'il avait lui-même lancé en novembre 1956 un programme de défense nucléaire³. En 1959, après avoir beaucoup insisté, Israël obtient de l'eau lourde des Norvégiens, un point de passage indispensable pour mener à bien son projet d'armement nucléaire. Israël promet par écrit que son projet nucléaire est purement civil : un mensonge⁴. Lorsque les États-Unis s'entretiennent avec Israël sur les installations nucléaires à Dimona, en décembre 1960, le premier ministre Ben Gourion évoque des « fins pacifiques ». En d'autres termes, Ben Gourion trompe le président américain. Pendant des années, Israël trompera les États-Unis et induira en erreur leurs experts qui venaient inspecter les installations de Dimona⁵. Lorsque la communauté internationale découvre l'existence de Dimona, les regards ont vite faits de se tourner en direction de la France. Le ministère français des Affaires étrangères publie rapidement un communiqué de presse démentant officiellement que la France a aidé Israël dans son programme d'armement nucléaire. Aujourd'hui, nous savons ce qu'il en était.

Durant les années 1950 et 1960, l'Inde a garanti aux États-Unis et au Canada que son programme nucléaire avait un caractère exclusivement civil. L'essai nucléaire de 1974 a montré que les Indiens avaient menti. L'Afrique du Sud a assuré à ses alliés que son programme nucléaire était purement civil : encore un mensonge flagrant. En 1979, un satellite russe découvre qu'un site d'Afrique du Sud est préparé en prévision d'un essai nucléaire. L'affaire est parvenue aux oreilles de la presse ; les États-Unis et d'autres pays ont interpellé l'Afrique du Sud, qui a prétendu que son programme nucléaire était purement civil. Lors d'une conférence de presse, le président américain, Jimmy Carter, dit : « L'Afrique du Sud nous a informés qu'elle n'a jamais eu et n'a pas l'intention de fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires, à quelle que fin que ce soit, pacifique ou pour fabriquer une arme. » Un pur non-sens.

³ Avner Cohen, *op.cit.*, p 57.

⁴ Avner Cohen, *op.cit.*, p. 60.

⁵ Une partie de l'establishment américain n'avait absolument aucune objection – bien au contraire – à ce qu'Israël acquière des armes nucléaires, et fermait les yeux. Il s'agit ici de la relation d'Israël à l'égard des Etats-Unis.

¹ Stéphanie Cooke, *op.cit.* p. 21.

² Richard Rhodes, *op.cit.*, p. 713.

Le Pakistan n'était pas à un mensonge près non plus. Je l'ai résumé en une demi-page dans le chapitre qui lui est consacré. Je ne citerai que quelques exemples. L'ambassadeur pakistanaise aux Pays-Bas soutient en 1979 au ministre néerlandais des Affaires étrangères que les ambitions nucléaires de son pays sont de nature exclusivement pacifiques. Lorsque des Pakistanaise sont pris la main dans le sac aux États-Unis en train d'acquérir illégalement du matériel destiné à leur programme nucléaire, le président pakistanaise, Zia-ul-Haq, ment aux États-Unis : « Ce matériel doit servir à éclairer des routes. » En janvier 1980, il invite la presse américaine dans sa résidence et déclare : « Je vous affirme, fort de l'autorité du commandant en chef, que le Pakistan n'est pas en train de fabriquer la bombe. » Des années durant, les plus hautes du Pakistan ont juré la main sur le cœur aux présidents américains successifs que leur programme nucléaire avait un caractère purement civil. On pourrait encore ajouter Kadhafi déjà cité plus haut : « (...) nous sommes opposés à la fabrication et à l'acquisition d'armes nucléaires.⁶ »

Plus près de nous, des chefs de gouvernement mentaient sans vergogne. Français et Anglais ont lancé un programme nucléaire immédiatement après la Seconde guerre mondiale. Ces programmes ont eu d'emblée une dimension militaire : la production de plutonium. Les deux pays l'ont présenté comme un programme purement civil. Ils mentaient. Le président Charles de Gaulle écrit dans ses mémoires qu'il a mis un terme à l'aide française au programme nucléaire israélien. Encore un mensonge. Les techniciens français ont pu terminer leur travail en toute discrétion.⁷

Tournons-nous maintenant vers nos voisins du Nord. En 1998, lorsque l'affaire Khan apparaît dans les médias et qu'il y est répété comment celui-ci, à l'époque chez Urenco, a pu dérober des documents et des plans extrêmement secrets de centrifugeuses, le porte-parole de cette entreprise, Willem van der Elst, a soutenu que toutes ces histoires étaient très exagérées et que Khan n'avait jamais pu avoir accès à des informations importantes. On retrouvera plus tard des plans d'Urenco en Libye et

en Iran, conséquence de l'intense activité du réseau d'A. Q. Khan. On peut en dire autant sur Saddam Hussein et Kadhafi. Eux aussi parlaient d'un programme nucléaire civil, eux aussi ont menti. La prolifération de la technologie nucléaire n'a pas été sans entraîner la prolifération du mensonge. Par ailleurs, nous sommes en droit de nous demander quelle est la valeur d'un « certificat d'utilisation finale », une preuve officielle que l'acheteur doit délivrer et prouvant que le matériel ou l'équipement nucléaire acheté ne sera pas exporté vers un pays tiers. C'est très beau, en théorie. Ceux qui ont étudié l'histoire des programmes d'armement nucléaire savent cependant que même les documents signés par les plus hauts responsables n'ont strictement aucune valeur.

Le président iranien Ahmadinejad est-il l'exception qui confirme la règle ? Dit-il la vérité quand il prétend que son pays n'a pas de programme d'armement nucléaire ? Ce serait vraiment exceptionnel qu'il ne mente pas. Le rapport de l'AIEA du 8 novembre 2011 donne à nouveau de nombreux arguments qui mettent en doute l'honnêteté d'Ahmadinejad. Quoi qu'il en soit, le croire sur parole relève de la naïveté, à plus forte raison quand nous savons combien ses collègues, ailleurs, ont pu mentir à propos de leur propre programme d'armement nucléaire.

Certains diront peut-être que le mensonge est fréquent dans la politique internationale. Est-ce toujours le cas ? Quand on discute au sein de l'Union européenne sur des problématiques comme le réchauffement de la planète, les négociations sont dures, bien entendu. D'autres enjeux internationaux, certainement en matière de sécurité et de défense, occasionnent souvent des remous. Et de fait, les mensonges, le chantage et la trahison font partie du jeu. Pour autant, est-ce que les premiers ministres et les présidents se mentent avec tant d'aplomb et aussi systématiquement, comme je l'ai montré ci-dessus ? La différence, me semble-t-il, tient au fait qu'en matière de prolifération nucléaire, le mensonge est la règle. Les dirigeants de tous les pays qui ont un programme d'armement nucléaire ont menti, jusqu'au niveau le plus élevé. Présidents et premiers ministres n'ont pas hésité à tromper leurs homologues de nations amies. Devons-nous l'accepter en tant que démocrates ? Devons-

⁶ Time, le 8 juin 1981, www.time.com/time/magazine/article/0,9171,922551-2,00.html.

⁷ Le journaliste d'investigation Pierre Péan n'exclut pas que les instructions du président de Gaulle n'aient pas été suivies et que le président ait été manipulé. Cela me semble peu probable.

nous accepter que la sécurité ne puisse être garantie qu'à travers un système qui va de pair avec le mensonge ? Le perfectionnement de la démocratie doit s'accompagner d'une marginalisation du mensonge en tant qu'instrument politique. Feu Vavlav Havel, l'écrivain et homme politique tchèque appelait cela « vivre dans la vérité ». D'aucuns y verront de la naïveté, mais les naïfs sont ceux qui pensent que l'on peut continuer à mentir et à tromper dans le domaine de la sécurité internationale. De plus en plus de gens – de l'Afrique du Nord à la Chine en passant par le Moyen-Orient – demandent des comptes à leurs responsables politiques. Les nombreux soulèvements de 2011 en attestent plus que jamais. Au premier regard, leurs revendications concernent des points élémentaires comme les prix alimentaires, l'emploi et l'enseignement. Mais ces protestations prennent de plus en plus pour cible d'autres sujets comme la politique étrangère, le système financier, la transparence et la sécurité. Si les Pakistanais, les Indiens et les Chinois ordinaires savaient combien d'argent leur gouvernement dépense chaque année dans leur programme d'armement nucléaire, les régimes de ces pays auraient un grave problème. L'avenir dira si je pèche par excès d'optimisme, mais il ne me semble pas que des politiques de sécurité fondées sur tant de secret et de mensonge puissent survivre au XXI^e siècle.

SECRET

La culture du secret est un deuxième aspect des différents programmes d'armement nucléaire. Nous pourrions écrire un livre entier sur cette thématique. J'ai évoqué, dans le premier chapitre, les accords sur l'uranium entre la Belgique, les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui sont restés secret pendant si longtemps. Même chose chez nos voisins du Nord. Le 4 août 1945, à Londres, les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont signé en secret un accord tripartite, aux termes duquel les Pays-Bas s'engageaient à soumettre au contrôle américano-britannique toute exportation éventuelle de monazite contenant du thorium⁸, produit dans les Indes néerlandaises via l'extraction du minerai d'étain. Le thorium ne peut être directement utilisé dans une arme nucléaire, mais il peut

⁸ Le thorium était également mentionné dans les accords sur la fourniture d'uranium entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Belgique.

absorber des neutrons en vue de la production d'uranium 233, lequel peut être la matière de base pour fabriquer une bombe nucléaire. En échange de cet accord, La Haye espérait un soutien de la politique néerlandaise de maintien des colonies. Seuls quelques membres du gouvernement ont eu connaissance de l'accord sur le thorium. Le ministre des Affaires étrangères, Van Kleffens, qui avait négocié au nom des Pays-Bas, a remis le document dans une enveloppe scellée au secrétaire général de son département en lui demandant de la remettre à son successeur. En décembre 1948, l'accord a été prorogé de trois ans dans la même atmosphère de secret. Après le transfert de souveraineté à la République d'Indonésie, l'accord tombe dans l'oubli.. Ce n'est que 45 ans plus tard, en 1991, que l'accord secret sur le thorium a fait surface⁹. Certes, la défense d'un pays exige par définition une certaine confidentialité. Les armées et les pays brandissent depuis des siècles le « secret militaire » dès que l'on aborde des sujets comme les effectifs et les types d'armes. Le fait que les armes nucléaires sont si puissantes et qu'elles peuvent mettre sens dessus dessous les rapports de force a nourri une culture du secret assez unique dans l'histoire de l'humanité. Le projet Manhattan a eu beau coûter des milliards de dollars et nécessité la mobilisation de plus de 100000 personnes, le ministère américain des Affaires étrangères – le département d'État – n'en a été informé qu'à la fin de la guerre. Tous les pays qui ont lancé un programme d'armement nucléaire ont mis en place un système sophistiqué visant à maintenir le secret, à coup d'habilitations de sécurité du personnel, de procédures relatives à la confidentialité des documents, etc. Encore une fois, eu égard aux aspects militaires, nous pouvons dire que c'est normal. En revanche, est-il normal que le Parlement belge, 23 ans après la fin de la Guerre froide, ne puisse toujours pas savoir si des armes nucléaires se trouvent bien à Kleine Brogel ? Est-il normal que les gouvernements de démocraties adultes comme l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas maintiennent leurs Parlements et leurs citoyens dans l'ignorance totale quant à la présence d'armes nucléaires sur leur territoire ?

⁹ Kernsplijting en diplomatie. De Nederlandse politiek ten aanzien van de vreedzame toepassing van kernergie, 1939-1957 (Ndt : Fission nucléaire et diplomatie. La politique néerlandaise à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, 1939-1957), Jaap van Splunter.

La culture du secret est inhérente au secteur nucléaire depuis qu'il existe. Qu'il s'agisse des programmes d'armement nucléaire ou des applications civiles. L'histoire nucléaire belge est constellée de secrets jusqu'à aujourd'hui. Combien le producteur d'énergie Electrabel paye-t-il à l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) pour le stockage de ses déchets nucléaires ? Ni le Parlement, ni la presse ne sont autorisés à le savoir. Qui a vu les contrats sur le retraitement conclu entre Synatom¹⁰ et les Français ? Même l'ancien secrétaire d'État à l'Énergie, Olivier Deleuze, a dû frapper du poing sur la table à maintes reprises pour en obtenir une copie. Obtenir des rapports officiels émanant d'organismes publics sur les provisions nucléaires ? Le Parlement peut toujours courir. L'ancienne députée Tinne van der Straeten (Groen) a même dû aller devant le Conseil d'État pour recevoir un document de l'ONDRAF alors que la Commission d'accès aux documents administratifs avait estimé qu'il pouvait lui être remis. Et je pourrais continuer comme ça longtemps. La culture du secret inhérente au secteur nucléaire militaire se retrouve donc assez largement dans le secteur nucléaire civil. Pourquoi ? D'une part, il faut compter avec cette culture qui veut que « nous savons ce qui est bon pour la société, mais c'est trop compliqué à expliquer aux gens ordinaires », disons une culture d'arrogance et de paternalisme en totale contradiction avec celle de toute démocratie adulte et ouverte. D'autre part joue aussi un aspect stratégique, naturellement : moins le Parlement et la société en savent sur le secteur nucléaire, plus il leur sera difficile de demander des comptes au secteur nucléaire. L'octroi du statut « confidentiel » aux documents est pour lui un instrument essentiel qui lui permet de conserver sa position dominante. Partout dans le monde, et dès le début, il a été utilisé pour établir et consolider cette position dominante.

Espérons que cette stratégie de cloisonnement et de secret, comme celle destinée à tromper les citoyens, ne soit plus promise à une longue vie. En ce début de XXI^e siècle, quasiment partout dans le monde, les citoyens demandent aux personnes, aux organismes publics et aux

¹⁰ Une entreprise du groupe Suez-Gaz de France, responsable pour le cycle du combustible nucléaire.

entreprises de justifier leurs actes et leurs mots, et tant mieux. Dans les années qui viennent, la lutte pour l'information, y compris l'information depuis et vers le secteur nucléaire, sera toujours plus au centre de grands débats sociaux. Citoyens, journalistes et acteurs de la société civile demanderont des comptes avec une instance croissante, y compris aux scientifiques, aux ingénieurs, aux diplomates et aux militaires. Les tours d'ivoire ne sont plus de notre époque.

AMBIGUITÉ

La culture de l'ambiguïté et de l'équivoque est un troisième aspect de la prise de décision et du fonctionnement du secteur nucléaire qu'il nous faut prendre en considération. Mentir n'est pas seulement grossier, c'est aussi dangereux. Car tôt ou tard la vérité peut éclater au grand jour. Ben Gourion le savait, raison pour laquelle il a changé son fusil d'épaule après avoir menti longtemps aux États-Unis. Il est devenu un champion des déclarations ambiguës. Un programme d'armement nucléaire ? « Israël ne sera jamais le premier pays à introduire des armes nucléaires au Moyen-Orient ». C'est le mantra d'Israël depuis des dizaines d'années. Les cercles diplomatiques et les médias en ont diverses interprétations. En voici quelques-unes.

Cette phrase pourrait signifier qu'Israël n'a pas d'armes nucléaires et qu'il ne sera pas non plus le premier à en fabriquer. Mais on pourrait tout autant suggérer l'explication suivante : les États-Unis ont introduit les premiers des armes nucléaires au Moyen-Orient étant donné que certains sous-marins qui sont passés par le Moyen-Orient durant les années 1960 transportaient des armes nucléaires. Ce mantra n'interdirait donc pas à Israël d'être le deuxième pays à introduire des armes nucléaires au Moyen-Orient. Il se peut aussi qu'il veuille dire qu'Israël n'a pas d'armes nucléaires utilisables pour le moment, uniquement les composantes, qui pourraient être assemblées à court ou même très court terme pour constituer une arme nucléaire. À moins qu'Israël veuille dire encore qu'il ne sera pas le premier à tester des armes nucléaires, ce qui serait un autre sens du mot « introduire » ? Est-ce un peu tiré par les cheveux ? Malheureusement pas. Toutes ces options sont répertoriées par des

experts en armement nucléaire comme Jonathan Shell et Avner Cohen. Ce dernier évoque l'*amimut*. Cohen y a consacré un ouvrage entier, *The worst kept secret*. Il y expose comment cet amimut a pu voir le jour, son fonctionnement et les raisons pour lesquelles il vaudrait mieux la faire passer aux oubliettes, y compris dans l'intérêt d'Israël¹¹.

Le président Eisenhower fut un champion de l'ambiguïté, lui aussi. Son programme *Atoms for Peace*, lancé grâce au discours historique de 1953, avait pour objectif de convaincre le monde de la noblesse et du pacifisme des intentions américaines. En parallèle, le nombre de têtes nucléaires est passé de 1.436 à 20.464 pendant son mandat, soit une multiplication par quatorze ! L'Union soviétique n'a pas été capable de suivre un tel rythme : pendant la même période, ses têtes nucléaires sont passées de 120 à seulement 1065. En outre, le programme *Atoms for Peace* d'Eisenhower a aussi été le moteur de la prolifération nucléaire. Corollaire inévitable de la diffusion de la technologie nucléaire civile, certains pays ont pu passer plus rapidement au volet militaire. Sur le terrain, cette politique se traduisait plutôt par des effets contraires à ce qu'Eisenhower avait pu annoncer dans son fameux discours : « L'objectif de mon pays consiste donc à nous aider à sortir de la sombre chambre des horreurs pour trouver la lumière, et trouver un moyen pour que les esprits, les espoirs et les âmes de l'homme, partout dans le monde, puissent avancer vers la paix, le bonheur et la prospérité. »¹²

Les Indiens aussi en connaissent un bout en matière d'ambiguïté. Ils ont reçu des États-Unis et du Canada l'aide requise pour leur programme nucléaire et ont promis de n'investir que dans les applications civiles. Cela n'a pas empêché l'Inde d'effectuer son premier essai nucléaire en 1974. Pour minimiser les dégâts diplomatiques, les responsables indiens se sont livrés à un petit numéro d'ambiguïté. Ils ont baptisé l'essai « le Bouddha souriant ». La non-violence fait partie intégrante du bouddhisme et si le Bouddha en rit, de cet essai, c'est qu'il n'est pas mauvais, après tout. Dans le même ordre d'idées, les Indiens ont aussi parlé d'un essai

nucléaire réalisé « à des fins pacifiques ». Ils faisaient référence à une série d'expériences menées par les États-Unis et l'Union soviétique. Ces deux pays ont tenté d'utiliser les explosions nucléaires – des explosions nucléaires pacifiques, donc – en particulier pour creuser des tunnels et des réservoirs¹³. Les États-Unis, par exemple, ont lancé le programme Ploughshare, un ensemble de projets très ambitieux qui aurait recours à la puissance des explosions nucléaires. Il était question d'un nouveau canal de Panama, d'un tunnel entre la mer Méditerranée et la mer Rouge¹⁴, d'une nouvelle liaison entre la mer Méditerranée et une dépression située sous le niveau de la mer en Égypte pour produire de l'hydro-électricité, etc.¹⁵ Les résultats de ces rêves furent si maigres qu'Américains et Russes renoncèrent à leurs « explosions nucléaires pacifiques ». En 1974, l'Inde, elle, n'a pas manqué de mettre ces expériences à profit pour souligner le caractère civil de son essai nucléaire. Alors que l'unique différence entre une explosion nucléaire pacifique et une explosion nucléaire militaire réside dans son objectif. À cette époque, l'Inde n'avait pas encore décidé définitivement de développer un programme d'armement nucléaire, mais cet essai ouvrait l'option nucléaire. En tout cas, avec leur « Bouddha souriant » et leur « essai nucléaire à finalité pacifique », les Indiens nous ont donné à voir un très bel échantillon d'ambiguïté.

En 1976, alors que la Commission européenne était interrogée au Parlement européen sur la disparition de 200 tonnes d'uranium vendues par l'Union Minière, une entreprise belge, et que les soupçons se portaient vers Israël, le commissaire compétent a répondu que l'uranium exporté ne pouvait pas être utilisé pour des armes nucléaires, ce qui était à la fois vrai et faux. Il n'était pas possible d'utiliser directement l'uranium de l'Union Minière pour fabriquer une arme nucléaire, mais il était possible d'en faire du plutonium dans un réacteur nucléaire et de se servir ensuite de ce plutonium pour faire une arme nucléaire. Ce qu'Israël a fait. Le commissaire a donc utilisé l'ambiguïté pour tromper le Parlement européen.

11 Cohen fait une distinction entre ambiguity et opacity, mais je n'en tiendrais pas compte ici malgré l'intérêt qu'elle présente.

12 Propre traduction.

13 Richard Rhodes (2011), *op.cit.*, p. 201.

14 Avner Cohen, *op.cit.*, p. 297.

15 Stéphanie Cooke, *op.cit.*, p. 219.

Les Français, eux aussi, se sont montrés pour le moins ambigus dans deux dossiers très importants en termes de prolifération nucléaire. Ils ont fourni une installation de retraitement au Pakistan ainsi qu'à Israël. Dans les deux cas, ils ont renoncé à terminer l'usine pour des raisons diplomatiques. Mais les autorités françaises ont bien autorisés les experts français à terminer les installations dans la plus grande discréetion.

Je termine par deux exemples d'ambiguïté bien de chez nous. En 2007 et 2008, notre pays a assumé la présidence du Comité des Nations unies contrôlant les sanctions imposées à l'Iran, un mandat que la Belgique a exercé en faisant preuve de volontarisme et de savoir-faire. Pendant cette même période, notre pays a été très négligeant dans des dossiers d'exportation de matériel de haute technologie vers l'Iran. De l'extérieur, nous étions le bon élève, l'élève exemplaire même. En coulisse, d'autres dynamiques étaient à l'œuvre.

Deuxième exemple : en juillet 2005, le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, a reçu une question parlementaire sur la politique suivie par notre pays en matière d'armes nucléaires. Sa réponse a été un ingénieux condensé d'ambiguïté : « Notre pays a toujours adopté une attitude ouverte et engagée sur la question. Je pars du principe que le gouvernement américain en a pris bonne note. Dans le cadre du traité sur la non-prolifération, qui a fait l'objet d'une conférence d'examen le mois passé, notre pays s'est exprimé sans ambiguïté en faveur d'une diminution du rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité, cela à la fois pour limiter au minimum le risque d'une utilisation éventuelle de ces armes et pour faciliter le processus devant conduire à l'élimination définitive et totale de ces armes. Cet objectif ne peut être atteint qu'en procédant par palier et avec prudence, ce qui ne doit pas empêcher nos efforts en ce sens d'être constants et cohérents¹⁶. En d'autres termes, notre pays veut qu'il n'y ait plus d'armes nucléaires dans le monde, mais nous devons être prudents. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que nous pouvons laisser les armes nucléaires qui sont à Kleine Brogel là où elles sont ou que nous pouvons les utiliser

comme levier de négociation. Mais si nous voulons, sans ambiguïté aucune, œuvrer pour la diminution du rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas communiquer sans ambiguïté sur Kleine Brogel ? Cette réponse du ministre De Gucht n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres des réponses données par nos ministres des Affaires étrangères et de la Défense aux questions parlementaires. Elles ne varient jamais d'un pouce. Refuser de répondre aux questions pertinentes sur Kleine Brogel et tartiner la réponse d'une bonne couche d'ambiguïté pour que tout débat démocratique digne de ce nom soit impossible.

LE CARACTÈRE FURTIF DE LA PRISE DE DÉCISION

Les techniques décrites ci-dessus – secret, mensonge et ambiguïté – cadrent parfaitement avec le caractère furtif de la prise de décision que le secteur nucléaire connaît si bien, tant le militaire que le civil. On construit un réacteur à eau lourde pour « faire de la recherche dans le secteur nucléaire afin que cette technologie apporte plus tard la prospérité à tous les habitants du pays ». Ces phrases, il y a un demi-siècle, ont été battues et rebattues en France, en Grande-Bretagne ou en Inde. Mais qui, à l'époque, savait que ce type de réacteur constituait la première étape vers une arme nucléaire ? Très peu de gens. Les ministres éventuellement appelés à donner leur assentiment à la construction de ce type de réacteur ne pouvaient pas être accusés d'être des faucons nucléaires. Les étapes ultérieures d'un programme nucléaire, comme par exemple la construction d'une installation de retraitement, pouvaient être présentées comme relevant de l'utilisation civile de la technologie nucléaire. Les grands prêtres du secteur nucléaire étaient des maîtres de la décision furtive.

Dans notre pays, les années 1980 sont l'occasion de débats véhéments sur l'installation éventuelle de nouvelles armes nucléaires. Des manifestations rassemblant des centaines de milliers de personnes et des actions de La Panne à Virton mettent le gouvernement sous une forte pression. À côté de la discussion portant sur l'utilité de ces armes, s'en tient une seconde, particulièrement étrange. Quels responsables politiques belges ont pris

¹⁶ Réponse du ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht, à la question du député à la Chambre Koen 'tSijen du 5 juillet 2005 (Commission des Relations extérieures). Traduction personnelle.

cette décision ? Et quand ? Ce n'était pendant tout un temps pas très clair. Incroyable non ? Sur un sujet important comme l'installation d'armes nucléaires, on pourrait s'attendre à une décision extrêmement claire du gouvernement – et de préférence aussi du Parlement. Rien de tout cela.

Les anciens premiers ministres Wilfried Martens et Leo Tindemans reviennent sur cette problématique dans leurs mémoires. Tindemans, ministre des Affaires étrangères à l'époque, s'en tire en deux coups de cuiller à pot. Il écrit que mis à part la double décision de l'OTAN intervenue en 1979, il n'y pas eu de décision expresse et croit bon d'ajouter que ce dossier démontre une fois encore que « rares sont les gouvernements intéressés par les aspects essentiels de la politique de défense et de la politique étrangère. »

Wilfried Martens consacre dans ses mémoires plusieurs pages à cette affaire. Il fait remarquer que les services belges de la Défense et des Affaires étrangères avaient conclu toutes sortes d'accords avec les autorités militaires américaines sur la construction des infrastructures nécessaires à l'installation des missiles de croisières sur le territoire belge, sans y impliquer le gouvernement. Celui-ci n'a été informé qu'au compte-gouttes. Le 14 janvier 1985, le premier ministre, Wilfried Martens, et le ministre des Affaires étrangères, Leo Tindemans, sont reçus à la Maison blanche par le président américain, Ronald Reagan, et ses ministres de la Défense et des Affaires étrangères. Martens décrit la scène comme l'un des pires moments de sa carrière. Alors qu'il pense que notre pays n'a pas encore pris de décision officielle sur le calendrier relatif à l'installation des missiles, Reagan dit avoir des documents qui prouvent qu'un ministre belge a donné son accord politique en ce qui concerne l'installation de seize premiers missiles en mars 1985 Martens n'a absolument aucune idée de ce dont il s'agit : « Je me sentais dupé, non seulement parce que les Affaires étrangères n'avaient clairement pas exprimé les réserves belges, mais surtout parce qu'un ministre de mon gouvernement s'était engagé bien plus loin qu'il ne le pouvait. » L'affaire filtre partiellement dans la presse et l'opposition veut savoir exactement qui a pris la décision. Martens se retire pendant deux jours

pour préparer le débat parlementaire et épucher le dossier dans ses moindres détails. « J'ai enfin pu acquérir une vision du processus de décision furtif par lequel les Affaires étrangères et la Défense, des années auparavant, nous avaient engagés vis-à-vis d'un calendrier d'installation. » Martens découvre que Frank Swaelen (CVP), en tant que ministre de la Défense, a approuvé ce calendrier en 1981 et lié notre pays à une date de stationnement bien déterminée. Il tombe aussi sur un mémorandum diplomatique « top secret » transmis par les États-Unis au ministre belge des Affaires étrangères en mars 1983. Ce document confirme noir sur blanc que le ministère belge des Affaires étrangères a pleinement octroyé son fiat politique au gouvernement américain. Martens n'en était pas informé.

Il me semble très improbable que Tindemans, ministre des Affaires étrangères depuis 1981, et qui était un ami fidèle des États-Unis, n'ait pas eu connaissance de ce mémorandum. Il n'en souffle pas un seul mot dans ses mémoires, sauf pour donner un coup de bec à ces gouvernements qui ne seraient pas intéressés par les aspects essentiels de la politique de défense et de la politique étrangère. Quel culot ! Alors que ni ses services, ni lui-même n'avaient informé le premier ministre avant leur visite à la Maison blanche, une négligence qui a entraîné pour notre pays une scène politique absolument regrettable, pour dire le moins. Certes, nous savons depuis longtemps que les deux hommes ne s'entendaient pas. Mais l'enjeu est bien plus important. Nous constatons que tant la Défense que les Affaires étrangères, dans un dossier d'une importance politique essentielle, n'en ont fait qu'à leur tête et n'ont même pas pris la peine d'informer le premier ministre. Cette conduite est en contradiction totale avec les principes les plus élémentaires de la démocratie. Dans ces conditions, et alors qu'il faudra bientôt prendre une décision sur l'avenir des armes nucléaires à Kleine Brogel, sommes-nous certains que le gouvernement et le Parlement ne seront pas de nouveau mis devant le fait accompli par ces mêmes services ?

Cet exemple n'est pas une exception. Que l'on se penche sur le programme d'armement nucléaire français, anglais ou indien, nous

observons systématiquement des décisions importantes dont on ne sait exactement qui les a prises. Cela tient-il uniquement au secret qui entoure les programmes d'armement nucléaire ? Je crois qu'il y a plus. Parfois, responsables politiques, militaires ou scientifiques placent tout simplement un écran de fumée devant le processus de prise décision pour ne pas avoir à assumer leurs responsabilités. Pour éviter d'avoir un jour à les justifier ou d'en subir des conséquences politiques de nature problématique. Cette stratégie s'est d'ailleurs avérée payante dans le cas des armes nucléaires de Florennes. Frank Swaelen et Leo Tindemans avaient largement dépassé la ligne rouge, mais ils ont facilement survécu sur le plan politique.

UN ÉTAT DANS L'ÉTAT ?

Les diverses décisions prises en ce qui concerne les programmes d'armement nucléaire dans divers pays et à divers moments de l'histoire ont de nombreux points communs. Ambiguité, secret, mensonges des chefs d'État et de gouvernement, caractère furtif des décisions, mise hors jeu du Parlement et, dans certains cas, l'impossibilité d'identifier les auteurs des décisions. Pouvons-nous parler d'un État dans l'État ? Oui, en ce sens que nous parlons d'une situation politique dans laquelle un nombre restreint de personnes et d'organes prennent des décisions absolument essentielles sans avoir à en répondre devant les institutions démocratiquement élues et l'opinion publique.

Autrement dit, ce qui apparaît au premier regard comme un processus de prise de décision peu clair ou même désordonné est en fait le processus de prise de décision d'un système qui possède sa logique particulière. Cette logique consiste notamment à soustraire des décisions importantes aux processus décisionnels démocratiques normaux ainsi qu'aux regards critiques des responsables politiques, des journalistes, de la société civile et des citoyens. Elle n'a rien à avoir avec les théories du complot, irrationnelles et infondées, puisque nous sommes en présence de très nombreux éléments démontrant la présence d'une « prise de décision en sous-main ». Ce concept a été défini par le

professeur Wilfried Dewachter¹⁷. Il désigne « une décision rapide, à peine visible, prise par seulement quelques participants qui ne sont pas antagonistes, mais qui sont impliqués relationnellement et/ou personnellement en tant que décideurs à la fois dans le problème et dans la solution. Cette prise de décision n'est associée à aucune procédure déterminée. Au vu de l'ensemble de caractéristiques que nous venons de citer, elle constitue le type de pouvoir naturel. »

La conclusion de l'accord sur la fourniture d'uranium avec les États-Unis et la Grande-Bretagne en 1944 semble bien correspondre à ces critères. Tout comme celle d'installer des armes nucléaires à Kleine Brogel. Wilfried Dewachter indique que la prise de décision en sous-main peut se révéler extrêmement cohérente du point de vue de sa ligne politique. Il renvoie également à l'économiste et politologue américain Charles Lindberg, qui parle d'« incrémentalisme stratégique ». La politique en question se décompose en une série de mesures limitées, aucune n'étant à elle seule décisive, mais qui, ensemble, ont un poids considérable. Analysant le programme d'armement nucléaire indien, George Perkovich, expert des armements nucléaires, en a disséqué le mécanisme de prise de décision et est arrivé à la même conclusion. Cette politique se retrouve aussi dans le programme d'armement nucléaire français, par exemple. Bien entendu, il faut aussi relever qu'il existe de nombreuses différences en ce qui concerne la prise de décision associée à tous ces programmes d'armement nucléaire. Ce qu'il me faut absolument souligner dans ce cadre-ici, c'est que ce constat n'est pas sans conséquences sur le débat relatif aux armes nucléaires et au désarmement.

Les gens qui veulent un monde sans armes nucléaires ne doivent pas seulement argumenter rationnellement sur la paix et la sécurité, ils doivent aussi se livrer à une analyse approfondie du système. Ils doivent se demander comment fonctionne la prise de décision dans ce domaine, quels en sont les acteurs, quels sont leurs intérêts et leurs relations. Ces

¹⁷ Wilfried Dewachter, *De mythe van de parlementaire democratie* (Ndt : Le Mythe de la démocratie parlementaire), Leuven, ACCO, 2001, p. 259.

questions sont cruciales. Si nous ne les posons pas, nous risquons de ne rien faire de plus que de nous livrer à des rituels en périphérie de la prise de décision véritable, ce qui nous donnera peut-être un grand sentiment de satisfaction personnelle mais ne changera strictement rien sur le fond. Dans les années 1970 et 1980, des chercheurs, des journalistes et des organisations de la société civile y ont consacré bien davantage d'attention qu'aujourd'hui. À l'époque, et aussi dans notre pays, a eu lieu un grand débat sur la possibilité de concilier secteur nucléaire et lois élémentaires de la démocratie. Il est grand temps que nous reprenions le fil de l'analyse du système entamée en son temps afin de l'affiner. Je m'arrêterai donc encore un instant sur deux chercheurs qui proposent chacun un concept susceptible de nous aider à mieux analyser la problématique de la prolifération nucléaire.

L'ENCLAVE STRATÉGIQUE D'ITTY ABRAHAM¹⁸

Itty Abraham est professeur de sciences et de technologie à l'Université du Texas (États-Unis). Dans son livre *The Making of the Indian Atomic Bomb : Science, Secrecy and the Postcolonial State* (Ndt : *La fabrication de la bombe atomique indienne : science, secret et État postcolonial*), il développe le concept « d'enclave stratégique ». Cette enclave est une partie du complexe militaro-sécuritaire qui englobe des instituts de recherche et des entreprises de production. Elle est stratégique parce que le produit final est le moyen technologiquement le plus sophistiqué de garantir la sécurité nationale – une arme nucléaire – et parce qu'elle garantit le prestige et la puissance au niveau international. Elle est une enclave parce qu'elle est, sur les plans institutionnel, spatial et juridique, distincte et séparée de la structure existante du complexe militaro-sécuritaire indien. Cette enclave de scientifiques et d'ingénieurs a poussé l'Inde à fabriquer des armes nucléaires pendant des décennies. Ce n'est pas elle qui a pris la décision finale, cette compétence appartient au premier ministre. En revanche, son rôle dans la prise de décision a été prépondérant, plus important en tout cas que celui du Parlement ou de l'armée.

¹⁸ Cité dans George Perkovich, *op.cit.*, p. 511 : "India's 'Strategic Enclave' : Civilian Scientists and Military Technologies," (Ndt : L'« enclave stratégique indienne » : : scientifiques civils et technologies militaires) *Armed Forces and Society* 18, no. 2 (Winter 1992).

En lisant sur l'histoire du programme d'armement nucléaire français, israélien ou irakien, il est possible de percevoir quelque chose qui ressemble à une enclave stratégique. J'ai bien écrit « quelque chose qui ressemble à ». La prise de décision à l'intérieur et autour de ces programmes d'armement nucléaire reste nébuleuse et il est par conséquent difficile de soumettre point par point ces autres programmes aux critères d'Itty Abraham. Eu égard aux similitudes nombreuses entre programmes nucléaires militaires et civils, et compte tenu des passerelles inévitables qui les relient, nous pouvons nous demander si notre pays a abrité une telle enclave. Prenons sous notre loupe la prise de décision dans le secteur belge de l'énergie nucléaire durant la période qui fait suite à la Seconde guerre mondiale, avec des acteurs comme Paul-Henri Spaak, Pierre Ryckmans, le commissaire à l'énergie atomique, et Edgar Sengier, le dirigeant de l'Union Minière. Le Parlement a-t-il pris part à cette prise de décision ? Les décisions importantes – comme la conclusion des accords sur l'uranium, par exemple – ont-elles été prises en toute transparence ? Certains scientifiques de nos universités ont-ils joué un rôle politique ? Et question plus importante encore : à l'heure d'écrire ces lignes, existe-t-il encore une enclave stratégique dans notre pays ? C'est ce que laisse entendre la manière dont le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) a reçu le feu vert des autorités pour son nouveau réacteur, Myrrha, sans contrôle préalable ni débat sociétal sérieux¹⁹.

LES RÉGIMES TECHNOPOLITIQUES DE HECHT

Gabrielle Hecht est professeure au sein de la faculté d'histoire de l'Université du Michigan. Dans *The radiance of France* (Ndt : *Le Rayonnement de la France*), elle décrit les premières années du programme d'armement nucléaire français depuis une perspective non seulement historique, mais aussi technologique et culturelle. Elle combine ces angles d'approche de façon étonnante. Elle considère les premiers réacteurs nucléaires non pas comme des installations techniques séparées de la société, mais comme des parties intégrantes d'un grand réseau d'administrations, d'installations et de personnes. Hecht montre par exemple que dès le

¹⁹ L'Agence pour l'énergie nucléaire, une institution liée à l'OCDE, a réalisé une étude, mais étant donné la politique et le discours pronucléaires de l'AEN, il est difficile de la considérer comme indépendante.

début de l'ère nucléaire, des scientifiques français ont fortement pesé sur le champ politique en faisant des choix technologiques bien déterminés, par exemple en ce qui concerne le type de réacteurs construits. Leur choix s'est porté sur les réacteurs à graphite-gaz, un type qui se prête parfaitement à la production de plutonium destiné aux armes nucléaires, alors que les autorités françaises n'avaient pas encore officiellement décidé de produire des armes nucléaires. Les réacteurs ont donc été réglés de façon optimale pour produire du plutonium au détriment de la production d'électricité, alors qu'ils avaient pourtant été présentés au grand public comme des réacteurs nouveaux, de haute technologie, destinés à produire de l'électricité.

Hecht parle de « technopolitique »²⁰, qu'elle définit comme « l'acte stratégique consistant à concevoir ou à utiliser une technologie dans le but de constituer, d'incarner ou de mettre en œuvre des objectifs politiques »²¹. Scientifiques et ingénieurs ont donc mis leurs connaissances à profit pour orienter la politique dans une direction déterminée à travers des choix technologiques et la construction des réacteurs, par conséquent pour faire de la politique. Une fois les réacteurs construits, et ces investissements sont très lourds, il n'est plus si aisément de changer de cap. La politique se trouve en quelque sorte enfermée dans une logique déterminée. Hecht ajoute un second concept, celui des « régimes technopolitiques » : « Ces régimes, logés dans des institutions, se composent d'ensembles étroitement liés de personnes, de pratiques d'ingénierie et industrielles, d'artéfacts technologiques, de programmes politiques et d'idéologies institutionnelles, qui agissent ensemble pour régir le développement technologique et promouvoir la technopolitique. »²²

C'est en connaissance de cause que Hecht recourt à la notion de régime. À l'image des régimes politiques, les technocrates exercent le pouvoir, veulent orienter des évolutions de nature technologique, administrative et politique. Ces trois aspects sont en effet inséparables. Hecht donne

²⁰ Gabrielle Hecht, *The radiance of France. Nuclear Power and national identity after World War II* (Ndt : *Le Rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*), Cambridge, MIT Press, 2009, p. 16.

²¹ Propre traduction.

²² Propre traduction.

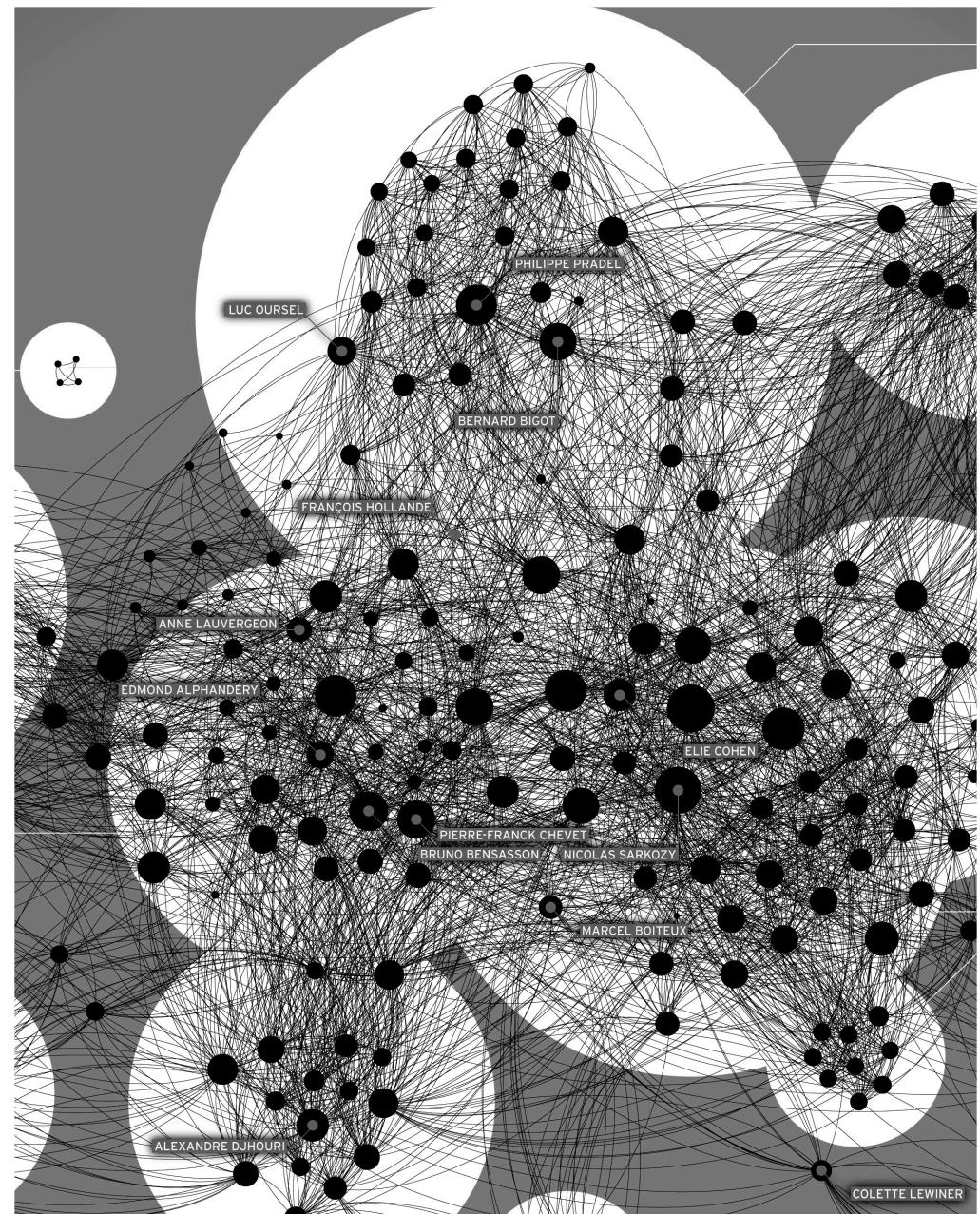
pour exemple le Commissariat à l'énergie atomique, le principal institut de recherche dans le secteur nucléaire, et EDF, le producteur français d'électricité. Tous deux voulaient un secteur nucléaire fort mais se trouvaient parfois en désaccord. Hecht fait une analyse passionnante des conflits entre ces deux régimes technopolitiques et attire notre attention sur l'importance des choix technologiques. C'est en cela qu'elle complète de la façon la plus déterminante le concept d'enclave stratégique. Une fois qu'un pays s'est engagé dans une direction précise, il ne lui est presque plus possible de faire demi-tour ou même de changer de direction. Il est question d'investissements couteaux, d'emplois, de personnes qui se sont spécialisées dans une expertise précise et qui veulent la valoriser, etc. Un véritable « verrouillage technologique » qui le coince dans une technologie donnée pour longtemps.

Une fois encore, nous pouvons nous demander dans quelle mesure ce concept peut s'appliquer en Belgique. Dans un article consacré à l'histoire récente de Belgonucléaire, les dirigeants de l'entreprise écrivent noir sur blanc comment ils ont pesé sur la politique américaine et russe du plutonium : « C'est au cours de ces années également que Belgonucléaire a soutenu les débats politiques qui ont conduit à l'adoption du recyclage du plutonium militaire par les USA et la Russie²³. » Le nouveau projet de réacteur²⁴ du Centre d'étude de l'énergie nucléaire est un dossier d'une actualité brûlante. *Myrrha* a pour conséquence que notre pays, au cours de la prochaine décennie, continuera de consacrer des budgets importants de la recherche scientifique à de nouveaux types de réacteurs, et qu'il n'investira pas dans des méthodes alternatives destinées à produire des isotopes médicaux. Cette décision est primordiale puisqu'elle entraîne des répercussions sur les finances publiques, la gestion des risques, etc. Cette décision a-t-elle été contrôlée par des sources indépendantes ? Aucunement. Y a-t-il eu débat contradictoire dans la société ? Non plus. Le CEN a présenté ce choix comme inévitable et a reçu l'appui de responsables politiques régionaux, de syndicalistes et de professeurs

²³ Marcel Maris, André Jaumotte et Pierre Govaerts (eds.), *op.cit.*, p. 185.

²⁴ MYRRHA n'est pas un réacteur de recherche classique, mais un réacteur sous-critique piloté par accélérateur ; en anglais, on parle d'accelerator driven systems (ADS).

d'université. Le débat a été réduit à un choix entre *Myrrha*, d'une part, et la mise à mort du CEN et de centaines d'emplois, d'autre part. Les politiques ont évidemment choisi la première option. *Myrrha* est pourtant en contradiction avec la loi sur la sortie du nucléaire et, plus encore, s'inscrit exclusivement dans le renouveau de l'ère nucléaire et, partant, de nouveaux réacteurs et d'un retraitement massif. Du point de vue des responsables politiques, la pression du régime technopolitique associée au CEN a pesé plus lourd qu'une loi parue au Moniteur.



Facenuke : le réseau social du nucléaire français. «Cet outil permet de prendre conscience que le secteur du nucléaire est plus qu'un lobby: il fonctionne comme une sorte d'Etat dans l'Etat, analyse Karine Gavand, chargée des questions politiques chez Greenpeace. Il s'est autonomisé et renforcé depuis sa construction dans les années 1970. Il se régénère en recyclant les retraités et formant la relève.» Greenpeace France

RÉGIMES D'EXPORTATION



Image satellite du pas de tir de Tongchang-ri en Corée du Nord prise le 6 avril 2012. Les experts s'interrogent... fusée ou missile balistique ? La question n'est pas tranchée, l'engin ayant explosé une minute après son lancement.

Des « régimes d'exportation » sont apparus dès le début de l'ère nucléaire. J'entends par là un ensemble de règles et de contrôles destinés à empêcher l'exportation de matières premières, de matériaux et d'expertise sensibles du point de vue de la prolifération et susceptibles d'être utilisés pour fabriquer une arme nucléaire. Le général Groves, le chef du projet Manhattan, en avait fait une obsession. Coûte que coûte, il voulait prendre possession de tout l'uranium du monde pour empêcher tout autre pays que les États-Unis de se doter d'une arme nucléaire. Aussi a-t-il imposé des dispositions sévères en matière de sécurité aux milliers de scientifiques, techniciens et collaborateurs du projet Manhattan. L'entreprise n'a pas vraiment porté ses fruits. L'Union soviétique est parvenue à se procurer de l'uranium et à fabriquer une bombe bien plus vite que ne l'avaient prévu Groves et consorts. De plus, plusieurs scientifiques de premier plan du projet Manhattan ont espionné pour le compte des Russes, ce qui explique largement pourquoi ceux-ci sont parvenus si vite à fabriquer la bombe. Bref, la difficulté extrême qu'il y avait à conserver le savoir-faire nucléaire est apparue dès les années 1940 et 1950. On ne barre pas la route de la connaissance, une vérité que le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, a résumée en termes lapidaires lors du Conseil des ministres du 17 juin 1955 : « Par ailleurs, il est certain que les secrets d'aujourd'hui seront demain à la portée de tout le monde. »

Le programme *Atoms for Peace* du président Eisenhower a mis en branle un double mouvement. Des scientifiques étrangers pouvaient étudier les secrets de l'atome aux États-Unis, ce qu'ils ont fait en masse. À partir des années 1960, des Pakistanais ont étudié aux États-Unis pour ensuite utiliser leurs connaissances dans le cadre du programme d'armement pakistanais. Les Iraniens en ont fait de même. Désormais, grâce à internet, les connaissances circulent encore beaucoup plus vite qu'au siècle dernier, pour le meilleur et pour le pire. Le réseau d'A. Q. Khan n'a pas manqué d'utiliser ordinateurs, courriels ou clés USB.

Parallèlement à la formation des étrangers, des régimes d'exportation sont mis en place. Ces règles précisent ce qui peut être exporté et prévoient des mécanismes de contrôle. Elles ont donné lieu à d'interminables

palabres. Qu'inclure dans la liste noire ? Le combustible nucléaire et les installations d'enrichissement complètes, sans aucun doute, mais quelles composantes des installations d'enrichissement ? Comment contrôler cet aspect ? Par des licences et des sanctions ? Nous avons vu se succéder échecs et réussites au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, il est par exemple impensable qu'un pays vende une usine d'enrichissement clé en main à un autre pays qui n'a pas signé le traité sur la non-prolifération. Les biens à double usage sont également soumis à des règles strictes. Malheureusement, ces règles ne peuvent pas tout résoudre. Certaines mailles de ce filet sont trop larges. Certaines entreprises et certaines personnes ne sont mues que par l'argent. Certaines n'hésitent pas à gagner de l'argent en vendant des drogues dures ou en se livrant à la traite des êtres humains. Pourquoi n'y aurait-il pas des gens prêts à gagner des monceaux d'or grâce à un programme d'armement nucléaire ?

Suite notamment à l'implication de plusieurs entreprises allemandes dans le programme d'armement nucléaire pakistanais, l'Allemagne a adopté une loi intéressante, qui oblige les entreprises exportatrices de matériaux et d'équipements sensibles du point de vue de la prolifération à adopter d'elles-mêmes diverses mesures de protection¹. Elles doivent établir un département chargé de contrôler les exportations, c'est-à-dire un service interne qui vérifie que la législation est dûment respectée. Elles doivent également désigner un cadre en charge du contrôle interne et responsable de tous les dossiers d'exportation sensibles. Une idée à suivre par notre pays ?

La situation relative aux politiques d'exportation s'est améliorée dans de nombreux pays au cours des dix dernières années. De plus en plus de pays appliquent une législation adéquate et veillent à améliorer et à renforcer leurs contrôles. Il subsiste néanmoins des pays qui n'ont toujours pas adopté de législation en la matière (!) et des pays très laxistes, pour des raisons commerciales le plus souvent : « Si ce n'est pas nous qui exportons, d'autres le feront ! » Un argument tellement rabâché. En 1979, une délégation américaine arrive en Suisse pour

¹ David Albright, o.c.p. cit., p. 231 et IISS, o.c.IESS, op. cit., p. 50.

exprimer son indignation et sa préoccupation à propos du fait que des entreprises suisses vendent au Pakistan des technologies de pointe sensibles en matière de prolifération. Quelques jours plus, la *Neue Zürcher Zeitung* publie un article présentant ces accusations comme infondées. Les Américains cherchaient uniquement à « jeter le discrédit sur une concurrence devenue gênante² ». En 1999, la filiale belge d'Alstom n'a pas procédé autrement lorsqu'elle a rencontré des difficultés pour exporter des appareils vers le Pakistan. Même chose dans le dossier EPSI, plus récemment. Tant l'entreprise que les fonctionnaires compétents de la Région flamande ont soutenu que si EPSI n'avait pas pu exporter sa presse isostatique en Iran, l'un de ses concurrents s'en serait chargé. Lorsque les États-Unis demandent à Werner Bauwens, haut fonctionnaire aux Affaires étrangères, de bloquer l'exportation des appareils industriels de gammagraphie de MDS Nordion vers l'Iran, Bauwens demande des garanties pour que des entreprises américaines ne reprennent pas le contrat, garanties qu'accorde l'ambassade américaine. Il ne faut donc jamais sous-estimer l'importance de la concurrence entre entreprises produisant des biens et des technologies nucléaires ou à double usage. Ce constat justifie à lui seul le transfert de cette compétence vers l'Union européenne. S'il revenait par exemple à la Commission européenne, sous le contrôle du Parlement européen, de prendre les décisions sur ce type d'exportations, il ne serait plus possible d'invoquer l'argument de la distorsion de concurrence entre les vingt-sept États membres de l'Union. Par ailleurs, la Commission européenne pourrait, bien plus qu'un État membre, frapper du poing sur la table s'il s'avérait que les États-Unis ou le Japon font montre de trop de souplesse dans un quelconque dossier. Tout le monde serait gagnant dans cette situation : nos entreprises et ceux qui sont déterminés à lutter plus efficacement contre la prolifération des armes nucléaires. Il serait d'ailleurs tout autant souhaitable de transférer vers le niveau européen les licences d'exportation d'armes. Dans ce domaine également, il règne la même concurrence entre pays, avec coups fourrés du lobby de la défense, interventions des services de sécurité, etc., le tout derrière le dos de nos

institutions démocratiquement élues. Ne faudrait-il pas instituer une cour européenne compétente pour les violations des régimes d'exportation dans le secteur nucléaire ? Ce serait un signal fort et un moyen beaucoup plus efficace que l'action au niveau des États membres. Le traitement du dossier d'A. Q. Khan permet d'ailleurs de tirer plusieurs enseignements intéressants. Ce réseau n'était pas un problème purement pakistanais, mais une véritable multinationale possédant des entreprises dans une trentaine de pays. De nombreux membres du réseau ont été arrêtés, mais la plupart d'eux a été mis hors de cause ou n'a été condamné qu'à des peines très légères³. D'une part parce que la législation dans certains pays, comme la Malaisie par exemple, était inexistante ou peu claire. D'autre part parce que les pays avaient peur qu'une affaire judiciaire ne mette en lumière des événements peu reluisants. Il ne fait aucun doute que les Néerlandais et les Suisses ont joué un rôle clé dans le réseau de Khan. Ces pays appliquent des législations dénuées d'ambiguïté et possèdent un appareil judiciaire solide, mais aux Pays-Bas une des personnes les plus importantes du réseau n'a été condamné qu'à une peine légère et ce n'est que fin 2011 que quelques gros bonnets ont été officiellement inculpés en Suisse. Dans le cas de la Suisse, ce retard est également dû à une intervention des Américains qui craignaient que des poursuites n'attirent l'attention sur une opération ratée de la CIA. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, la poursuite des crimes dans le domaine de la prolifération nucléaire est inexistante dans la plupart des pays⁴. Une cour européenne ou, mieux encore, une cour internationale pourrait être une réponse.

Ne perdons pas non plus de vue que la mondialisation a modifié les contours de la prolifération nucléaire. Jusqu'à la fin des années 1970, les régimes d'exportation s'appliquaient avant tout aux exportations des pays occidentaux vers des pays « suspects ». Aujourd'hui, certaines entreprises – en Malaisie par exemple – sont capables de fabriquer des produits de haute technologie qui n'ont rien à envier à ceux des entreprises européennes ou américaines. La prolifération aujourd'hui est

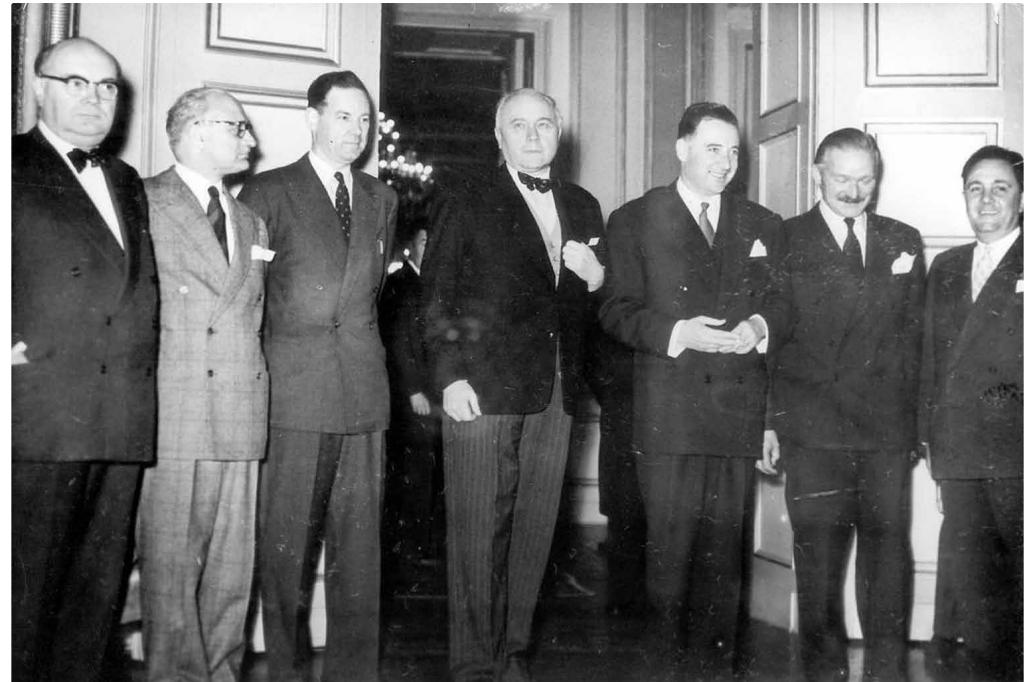
² Egmont Koch, *op. cit.*, p. 89.

³ Catherine Collins et Douglas Frans, *o.c.p. cit.*, p. 274.

⁴ David Albright, *o.c.p. cit.*, p. 114.

donc portée par des forces beaucoup plus nombreuses qu'auparavant, qui agissent aussi dans les pays qui ne contrôlent pas leurs exportations. Nous avons besoin, en fait, d'une cour pénale internationale en charge de ce type d'affaires, comme il en existe déjà une pour les crimes contre l'humanité. Le ministre président néerlandais, Jan Peter Balkenende, a formulé une proposition en ce sens en 2010. Un débat intéressant a suivi dans la presse, mais sans résultats concrets. Il faut bien dire que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts entre les premières propositions sur une Cour pénale internationale compétente en matière de crimes contre l'humanité et sa création effective.

QUID DE L'EUROPE ?



Le 26 juin 1956, à Bruxelles, les chefs de délégation de l'Europe des Six ouvrent officiellement la Conférence intergouvernementale sur le Marché Commun et Euratom. De gauche à droite, dans le Grand salon du ministère des Affaires étrangères et Président de la conférence, Lodovico Benvenuti (Italie), Jean-Charles Snoy et d'Oppuers (Belgique), Karl Friedrich Ophüls (République Fédérale d'Allemagne), Maurice Faure (France), Johan Linthorst Homann (Hollande) et Lambert Schaus (Luxembourg).

Nous en arrivons ainsi au rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la prolifération nucléaire. Comme nous l'écrivions à l'instant, l'Union européenne devrait avoir la compétence des licences d'exportation. Ce serait un grand pas en avant. En plus, il serait utile que l'Union européenne parle d'une seule voix dans les enceintes internationales. Une dizaine d'États membres de l'Union européenne font partie du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut se demander si ces pays y parlent toujours à l'unisson. Même chose des Conférences des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Groupe des fournisseurs nucléaires. Lors des dernières Conférences des parties chargée d'examiner le Traité, les États membres de l'UE ont mis sur la table des propositions communes, une initiative qui va dans le bon sens.

L'Union a franchi un pas en direction d'une politique européenne en matière de non-prolifération. En décembre 2003, le Conseil européen a approuvé un texte politique sur la « Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive ». On peut y découvrir ce que pourraient être les pierres angulaires d'une politique européenne commune dans ce domaine. Courant 2004, ce texte a été complété par un plan d'action concret qui est régulièrement actualisé. Par ailleurs, l'Union approuve régulièrement des règlements (c'est-à-dire des lois européennes) sur des embargos à l'encontre de pays comme l'Iran. Si les fondations ont donc été jetées, nous pourrions aller beaucoup plus loin et permettre à l'Union de parler d'une voix ferme dans la lutte contre la prolifération nucléaire.

Les intérêts des vingt-sept États membres ne sont évidemment pas les mêmes. Deux pays, la France et la Grande-Bretagne, possèdent leur propre arsenal nucléaire. Certains pays ont des centrales nucléaires, d'autres pas. Certains pays ont des entreprises qui font des affaires dans le secteur nucléaire, d'autres pas. En transférant la compétence relative à la prolifération nucléaire vers l'Europe, il serait possible de dépasser ces intérêts individuels et l'Europe pourrait devenir un chef de file de la lutte contre la prolifération nucléaire. Ce serait plus crédible encore si, dans le

même temps, la France et la Grande-Bretagne supprimaient leurs arsenaux militaires ou renonçaient dans un premier temps à leur modernisation. L'Europe serait alors en mesure de se proclamer continent ou région sans arme nucléaire, comme l'ont fait l'Amérique latine et l'Afrique. Ce n'est pas pour demain. Mais dans ce domaine non plus, nous ne devons pas attendre pour donner à l'Union plus de force dans ces dossiers. La France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, baptisée l'UE3, agissent déjà ensemble dans le dossier du programme nucléaire iranien.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, une seule personne, Karel De Gucht, peut négocier des accords commerciaux partout dans le monde au nom de 500 millions de citoyens, de vingt-sept États membres et de vingt-sept chefs d'État et de gouvernement. Cette formule est particulièrement efficace, mais elle n'existe pas encore, malheureusement, en matière climatique, par exemple, un domaine dans lequel les vingt-sept États membres doivent chaque fois déterminer leur position et leur stratégie en concertation avec la Commission. Ce type de représentation n'existe pas non plus dans le domaine de la prolifération nucléaire. En 2012, l'Europe est monopolisée par la crise de l'euro et par la crise financière et économique. Certes, une nouvelle grande réforme des institutions n'est pas pour demain, mais le débat peut s'ouvrir dès aujourd'hui pour approfondir la question et la faire mûrir de sorte que la question soit à l'ordre du jour de la prochaine réforme de l'Union européenne. Les Etats membres ont transféré – sous la pression de la crise de l'Euro – des compétences importantes en matière d'économie et de budget vers l'Union européenne. Faut-il une crise grave dans un dossier de prolifération nucléaire – Iran ou Corée du Nord – pour que ces mêmes Etats membres transfèrent des compétences en matière de la lutte contre la prolifération nucléaire vers l'Union européenne ? Il faudrait enfin intégrer Euratom, la Communauté européenne de l'énergie atomique, dans l'Union européenne. Ce serait positif en termes de transparence. Aujourd'hui, Euratom fonctionne encore dans l'opacité complète et hors du contrôle du Parlement européen, triste reliquat de l'âge d'or de l'ère nucléaire.

QUID DE LA BELGIQUE ?

ceci n'est pas une bombe



AMNÉSIE NUCLÉAIRE

En parcourant les procès-verbaux des Conseils des ministres à partir de 1945, j'ai été frappé par le fait que le texte n'évoquait que rarement la lutte contre la prolifération nucléaire. On y retrouve évidemment des informations sur les positions et la politique de notre gouvernement pendant la Guerre froide, ou sur la fondation d'Euratom. Et effectivement, le 30 juillet 1971, une discussion assez animée a eu lieu sur la question de savoir si le CEN et l'IRE (disons le petit frère du CEN en Wallonie) pouvaient être dirigés par un socialiste francophone.

Mais le constat qui suit me paraît plus pertinent que cette anecdote. Notre pays a joué un rôle crucial durant la Seconde guerre mondiale dans le projet militaire le plus ambitieux et le plus important, la fabrication des premières bombes atomiques. Qui le sait ? Pourquoi ce fait n'est-il pas ancré dans la mémoire collective de tous les Belges ? Pourquoi est-ce qu'Edgar Sengier, le gestionnaire de la plus grande réserve d'uranium au monde durant les années 1940 et 1950, n'est-il même pas connu du tout en Belgique ? Autre exemple. Le livre *Congo* de l'écrivain David Van Reybrouck a été encensé à juste titre, mais c'est à peine si l'on y aborde l'uranium de la mine de Shinkolobwe alors qu'elle a joué un rôle d'importance dans l'histoire du monde. Van Reybrouck n'a pas non plus échappé au virus de l'amnésie nucléaire. Notre pays souffre d'un trou de mémoire. La mémoire est par définition imparfaite, subjective, évolutive. Nous sommes en présence d'un cas d'amnésie caractérisée. Pourquoi ? Est-ce parce que nous ne parvenons pas à imaginer qu'un si petit pays a pu jouer un rôle si important sur la scène mondiale ? Où parce que l'histoire de l'uranium congolais a été relatée dans les médias par petits épisodes et dans la confusion ? Le fait que les ministres, les hauts fonctionnaires, les dirigeants patronaux et d'autres détenteurs de l'autorité ne l'aient jamais raconté avec fierté a probablement joué un rôle. Il est difficile de changer le regard que notre pays porte sur la Seconde guerre mondiale et sur la Guerre froide. Un livre et quelques articles dans des quotidiens n'y suffisent évidemment pas. Mais ce n'est pas impossible pour autant. La Commission d'enquête parlementaire Lumumba et l'enquête historique nouvelle et inédite qui a préparé ses

travaux ont modifié notre regard sur cette période de notre « histoire nationale ». Nous devrions emprunter ce chemin-là aussi pour le nucléaire. Combien de fois dans cet ouvrage nous a-t-il fallu mentionner que des données étaient inconnues ou que telle ou telle question mériterait un examen plus approfondi ? C'est toute l'histoire du secteur nucléaire de notre pays qui reste à écrire. Certes, il existe certains ouvrages consacrés à des pans de cette histoire, mais aucune somme à visée exhaustive. *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique* contient de nombreuses informations importantes. Il faut citer le programme PISA (Programme d'intégration d'aspects sociaux dans les recherches nucléaires) au sein du CEN. Le projet de recherche « Énergie nucléaire et débat sociétal » de l'*Instituut Samenleving en Technologie* (Ndt : Institut Société et Technologie, organisme flamand) a notamment débouché sur le livre *Kernenergie (on)besproken*, la publication la plus importante de ces dernières années dans le domaine. Une recherche historique globale des évolutions scientifiques et technologiques dans le secteur nucléaire se fait toujours attendre. Cet exercice n'a jamais été mené à bien en Belgique, pas plus qu'une quelconque recherche sociologique ou analyse des stratégies de communication du secteur nucléaire, sur les tensions entre nos autorités sur les affaires sensibles du point de vue de la prolifération, etc. Le Centre d'études et de documentation Guerre et sociétés contemporaines (Ceges) ferait ici merveille, comme dans le cadre de son travail sur le dossier Lumumba.

CRIME ET CHÂTIMENT

Dans quelle mesure le rôle joué par nos responsables politiques depuis les années 1940 et 1950 est-il problématique ? Je parle de l'uranium qui a servi aux programmes d'armement nucléaire des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et d'Israël ; de l'expertise en matière de plutonium transférée vers le Pakistan et la Libye, notamment, de l'usine d'uranium pour l'Irak ; des biens de haute technologie à destination de l'Iran ; et j'en passe. Il est possible de dire que le ministre Spaak et ses collègues, pendant les années de guerre, n'avaient pas encore conscience de la force dévastatrice de la bombe atomique. Mais cette excuse, ils

ne l'ont plus eue après les bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki. Ils ont continué à soutenir sans réserve le commerce de l'uranium. Avaient-ils un autre choix ? Même 60 ans après, la réponse à cette question est loin d'être simple. La Seconde guerre mondiale a très vite été suivie par la Guerre froide. Les responsables politiques comme la population en général avaient peur de l'Union soviétique et pensaient qu'une nouvelle guerre était possible. Cette angoisse était renforcée non seulement par la propagande de droite, mais aussi par le Parti communiste belge. Edgar Lalmand, son secrétaire général, a tenu des propos on ne peut plus clairs lors du dixième congrès du parti en mars 1951 : « Et si l'Armée rouge, refoulant devant elle les agresseurs impérialistes, arrivait sur notre sol, nous serions heureux et fiers de pouvoir nous trouver parmi les masses innombrables de travailleurs qui salueraient de leurs acclamations les soldats de la libération¹. » Un peu plus tôt dans son discours, Lalmand avait précisé que l'hypothèse d'une attaque soviétique était absurde et que les communistes belges mettraient tout en œuvre pour sauver la paix, mais il va sans dire que la phrase que je viens de citer a suscité une grande consternation dans notre pays. Y compris parce que des dirigeants communistes en France, en Italie et dans d'autres pays s'étaient livrés à des déclarations analogues. Dans un tel contexte, il ne faut pas vraiment s'étonner que des hommes politiques aient négocié à huis clos avec les Américains le renouvellement de l'accord sur la fourniture d'uranium – ce qui ne veut pas dire que je soutiens la politique menée après-guerre par le ministre Spaak et ses collègues. Eux aussi ont alimenté l'angoisse.

À partir des années 1970, nous entrons dans un tout autre contexte. La Guerre froide n'était pas terminée, mais personne ne pouvait plus nier le caractère irrationnel et le danger inhérents à la course aux armements nucléaires. Nous étions clairement dans une impasse. C'est à ce moment que d'autres pays écrasés par des dictateurs comme Saddam Hussein et Kadhafi frappent à notre porte pour acheter notre technologie nucléaire. Dire « oui » à cette vente, à mon sens, est

moralement beaucoup plus grave qu'avoir vendu l'uranium pendant la Seconde guerre mondiale. En d'autres termes, critiquer la politique de Paul-Henri Spaak se justifie, mais ses actes sont largement moins graves que ceux qu'a pu commettre, par exemple, le ministre des Affaires étrangères Leo Tindemans qui, lui, a donné sa bénédiction à des projets en Libye et au Pakistan à une époque où aucun doute ne pouvait plus subsister en ce qui concerne les risques de prolifération.

LA BELGIQUE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Quelles positions notre pays a-t-il adoptées dans les différentes enceintes internationales en matière de prolifération nucléaire ? En première analyse, nos positions semblent être cohérentes et louables. Tant au sein de l'AIEA, des Nations unies que de la Conférence du désarmement à Genève, notre pays n'a pas hésité à prôner la lutte contre la prolifération nucléaire ainsi que le désarmement nucléaire. Dans certaines situations, cette position s'est inspirée d'une opposition authentique à la diffusion des armes nucléaires, dans d'autres, il fallait (aussi) défendre la compétitivité de notre industrie. Pour autant que s'appliquent des règles claires relativement aux types d'exportations nucléaires autorisés, aux pays concernés et aux conditions à remplir dans chaque cas, notre pays s'assurait de conditions équitables qui permettaient à nos entreprises d'être concurrentielles vis-à-vis d'entreprises établies dans des pays politiquement plus forts que nous sur la scène mondiale (France, Allemagne...).

Se pose la question de savoir si un pays qui dispose d'armes nucléaires sur son territoire peut, en toute crédibilité, plaider contre la prolifération nucléaire. Qu'en disent les Pakistanais et les Iraniens ? Que notre pays ferait mieux de balayer devant sa porte et devrait arrêter de donner des leçons aux autres sur la prolifération nucléaire alors qu'il s'abrite lui-même sous le parapluie nucléaire des États-Unis et continue de soutenir activement ce parapluie au sein de l'OTAN. Le désarmement nucléaire ? Bien entendu, dit notre pays. Faut-il mener la lutte pour le désarmement nucléaire ? Absolument, dit notre pays. À moins que... les propositions en ce sens ne se heurtent à la ligne des États-Unis ou de l'OTAN, auquel cas nous préférions battre en retraite. Telle a été, ce me semble, la ligne

¹ Jules Gerard-Gérard Libois et Rosine Lewin, *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe 1947-53*, Bruxelles, Politique et Histoire, 1992, p. 111.

politique de notre pays au cours des dernières décennies. L'ambiguïté en guise de ligne stratégique. Si cette attitude était tenable dans le monde bipolaire de jadis, dans le monde multipolaire actuel, elle ne fait que compliquer les choses. Les nouvelles puissances régionales ne l'acceptent plus. Comment attendre de pays comme l'Iran et le Pakistan qu'ils renoncent à un programme d'armement nucléaire si nous-mêmes ne donnons pas le bon exemple ? Si nous refusons de faire ce qu'il faut pour la suppression des armes nucléaires tactiques de Kleine Brogel. Ce lien entre prolifération et désarmement n'intéresse pas assez la presse et le Parlement. Nous pouvons pratiquer la politique de l'autruche pendant des années, les faits – et avant tout la course aux armements nucléaires au Moyen-Orient – nous forceront tôt ou tard à faire un choix crucial, entre le désarmement radical, en premier lieu au sein de l'OTAN et de la Russie, et un monde où les États dotés de l'arme nucléaire sont de plus en plus nombreux.

Le nouvel accord de gouvernement de novembre 2011 confirme malheureusement la situation actuelle et ne donne pas la moindre perspective d'un changement de cap. J'espère pouvoir lire ne fût-ce que la phrase suivante dans l'accord de gouvernement de 2014 : « Notre pays s'opposera au sein de l'OTAN à la modernisation des armes nucléaires qui sont stationnées en Europe et cherchera activement au sein de l'OTAN des partenaires en vue de formuler des propositions ambitieuses dans le domaine du désarmement nucléaire. Si aucun progrès n'est enregistré en ce qui concerne ces deux points, le gouvernement devra en informer le Parlement et l'inviter à débattre et à déterminer la position de notre pays. »

DE QUOI S'AGIT-IL EN RÉALITÉ ?

Lorsque notre roi Albert II était encore un prince, sa mission principale consistait à accompagner des missions commerciales à l'étranger en qualité de président d'honneur du Conseil d'administration de l'Office belge du commerce extérieur. Le principe Philippe poursuit à présent cette tradition en tant que président d'honneur du Conseil d'administration de l'Agence pour le Commerce extérieur. Lors de chaque mission commerciale, il se trouve toujours un dirigeant d'entreprise affirmant que

le prince veille à faciliter des contacts essentiels. Je suis prêt à le croire mais souhaite apporter un point de vue plus analytique. Le successeur au trône d'un pays, disons le numéro deux du protocole dynastique, doit par définition veiller aux intérêts les plus vitaux du pays. Nous parlons donc bien des exportations et des échanges commerciaux. Notre petit pays est le quatorzième exportateur mondial. Par habitant, nous nous classons même septième. Ces chiffres sont impressionnantes. Y a-t-il une alternative pour notre pays ? Ce n'est pas vraiment évident. Nous ne garantirons pas le bien-être de nos onze millions d'habitants en privilégiant uniquement l'agriculture et la pêche. Pour que tout soit clair, j'affirme donc que nos exportations sont vitales. En revanche, est-il sain que le souci de privilégier nos exportations pèse aussi lourd sur notre politique étrangère et éclipse régulièrement d'autres intérêts vitaux de notre pays comme la sécurité internationale ? Depuis que ce pays existe, les affaires ont souvent primé sur la sécurité internationale. Le professeur Coolsaet l'affirme, arguments complets et détaillés à l'appui, dans son ouvrage *La politique extérieure de la Belgique 1830-2000*. Les dossiers abordés dans le présent livre illustrent parfaitement son propos. Pour l'Union Minière, la Belgonucléaire, Sybetra & Mechim et bien d'autres, les liquidités sont trop souvent passées avant la lutte contre la prolifération nucléaire. Fait absolument tragique, nous ne tirons pas les leçons du passé et cette politique est aujourd'hui prolongée sans état d'âme par la Région flamande. Que l'on en juge par le dossier EPSI ou les interventions du représentant de la Région flamande au sein de la Commission d'avis pour la non-prolifération des armes nucléaires (CANPAN). J'y reviendrai ultérieurement.

Les gouvernements belges ont-ils violé la législation nationale ou internationale en autorisant certains marchés nucléaires ? Aussi importante que soit cette question, il n'est pas possible d'y répondre clairement par « oui » ou par « non ». Le dossier Plumbat n'a jamais été soumis à une enquête digne de ce nom, que ce soit au niveau belge ou européen. Plusieurs projets, comme les activités de la Belgonucléaire au Pakistan, se trouvaient de toute façon dans la zone grise, même si l'entreprise en question soutient avoir toujours respecté strictement la loi. Je rappelle

que jusque 1991, notre pays n'avait pas de cadre réglementaire clair relatif aux exportations nucléaires. Lors des deux affaires récentes liées à l'Iran, les autorités sont allées jusqu'à porter plainte devant le parquet. Cela en dit assez long. Nous pourrions résumer les choses ainsi. Des entreprises belges sont allées jusqu'aux limites de la législation et les ont parfois franchies, aboutissant dans la zone grise ou même dans la zone rouge. Le cœur du problème, selon moi, réside dans le fait que des entreprises se soient placées dans cette zone limite. L'argent était plus important que le risque de prolifération. Et ces agissements ont souvent eu lieu avec la bénédiction de nos autorités.

LA POLITIQUE FÉDÉRALE D'EXPORTATION AUJOURD'HUI

Au niveau fédéral, nous avons aujourd'hui la CANPAN, une commission qui contrôle et évalue toutes les demandes d'exportation de technologies et de biens nucléaires. Le fonctionnement de cette commission est très intéressant. Elle est composée de délégués provenant des services actifs vis-à-vis de la prolifération : Affaires étrangères, Défense, Agence fédérale de contrôle nucléaire, administration Énergie, Commerce extérieur, Sûreté de l'État, Douanes et quelques autres départements encore. L'administration de l'Énergie est en charge du secrétariat. La commission ne comprend pas de représentants des cabinets politiques et l'immixtion du gouvernement y est très faible également. Le bagage technique des participants et du secrétariat est solide. Chacun se sent à l'aise dans le monde des presses isostatiques et des appareils industriels de gammagraphie et, le cas échéant, les membres de la commission peuvent s'adresser au réseau européen des experts en matière de prolifération.

La préoccupation première de la CANPAN est la lutte contre la prolifération nucléaire. Telle est sa mission de par la loi mais, comme nous le savons, il arrive qu'une certaine tension règne entre ce qui est écrit dans le Moniteur et l'exécution des textes qu'il contient. La CANPAN est saisie de dossiers relatifs à des entreprises qui souhaitent exporter des produits nucléaires, concernant lesquels elle remet un avis positif ou négatif, après quoi les ministres compétents valident cet avis. Si la CANPAN met le holà, les ministres suivent cet avis. La

composition de la CANPAN pourrait laisser entendre qu'elle relève plus du café politique que d'autre chose, mais ce n'est pas le cas. Les délégués des différents services possèdent chacun leur propre expertise et la discussion commune des dossiers permet de savoir ce que chacun défend exactement. Le travail en commission permet donc aussi un contrôle mutuel des analyses et des positions. Par exemple, si un fonctionnaire du Commerce extérieur pouvait formuler seul l'avis de la commission, il y aurait plus de chances qu'il se penche avant tout sur l'intérêt commercial de l'entreprise. C'est d'ailleurs la mission première du Commerce extérieur. En réunissant autour de la table des gens issus de services différents, il est possible de rompre les intérêts particuliers et de les contraindre à réfléchir ensemble sur la lutte contre la prolifération nucléaire. L'existence du Comité R est probablement de nature à pousser davantage encore la CANPAN à faire correctement son travail. Le Comité R est un organe qui ne dépend pas du gouvernement, mais bien du Parlement. De sa propre initiative ou à la demande du Parlement, cet organe peut enquêter sur l'action de la Sûreté de l'État ou sur le service de renseignement militaire dans le cadre d'un dossier particulier. Il en a déjà été ainsi dans les dossiers EPSI et Courtoy, portant tous deux sur des exportations vers l'Iran. En revanche, le Comité R n'est pas compétent pour examiner le fonctionnement de la CANPAN, même s'il peut disposer indirectement d'une vue sur son fonctionnement à travers l'analyse qu'il fait de nos services de sécurité. Dans le dossier EPSI, le Comité R a prouvé qu'il était prêt à aller jusqu'au bout de ses attributions, jusqu'à l'assignation en justice de la Sûreté de l'État. Les membres de la CANPAN ne le savent que trop bien.

La CANPAN a-t-elle jamais fait des erreurs ? Je ne puis pas juger de la période avant 1999 parce que je ne dispose d'aucune information datant d'avant 1999. Mais je n'ai pas observé le moindre faux pas après 1999. Dans le dossier EPSI, la CANPAN n'a commis aucune erreur, contrairement à la Sûreté de l'État et aux douanes. Dans le dossier Courtoy, tant la CANPAN que l'entreprise elle-même ont été menées en bateau par les Iraniens. La CANPAN aurait-elle dû s'en douter ? Ce n'est pas évident.

Il faut néanmoins signaler un point ennuyeux : la dynamique positive et constructive de la CANPAN est souvent freinée par le représentant de la Région flamande, un point sur lequel je reviendrai.

Dernière précision, ce n'est qu'en 1981 que notre pays s'est doté d'une loi spécifique sur les exportations nucléaires. C'est à peine si le projet de loi a retenu l'attention du Parlement. Ensuite, il a fallu attendre huit ans avant un arrêté d'exécution et la constitution de la CANPAN. Nous étions alors quarante-quatre ans après Hiroshima et Nagasaki et dix-neuf ans après l'entrée en vigueur du traité sur la non-prolifération. Il est vrai qu'un règlement était en vigueur à cette époque. Les exportations de nature nucléaire exigeaient évidemment une licence d'exportation puis devaient également recueillir l'assentiment des Affaires étrangères, du moins concernant les marchés importants. Or, du côté des Affaires étrangères, cette procédure se déroulait en coulisse et sans cadre réglementaire clairement défini : l'avis était purement politique, ce qui rendait le contrôle par la presse et du Parlement très difficile. Pour un pays comme le nôtre qui joue un rôle aussi important dans le secteur nucléaire, on ne peut pas dire que nous donnons un exemple de bonne administration.

UNE SORTIE DE L'INDUSTRIE DU PLUTONIUM ?

Comme nous l'avons déjà signalé, la Belgonucléaire et le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) jouissent d'une renommée mondiale dans le domaine de la technologie au plutonium. Le rêve du secteur nucléaire, qui consistait à utiliser le plutonium comme source d'énergie, a fait long feu. En outre, la piste du plutonium est une piste favorite des États qui veulent fabriquer des armes nucléaires. Heureusement, des conditions strictes ont été mises en place en ce qui concerne l'exportation de la technologie et de l'expertise dans la branche du plutonium. Comme l'a montré cet ouvrage, il s'avère malgré tout que ces conditions sont assez largement inefficaces et insuffisantes. Via la Belgonucléaire, notre pays aidera les Chinois à développer leur secteur du plutonium dans les prochaines années. Ne devons-nous pas interdire purement et simplement cette possibilité par la loi ? Ne devons-nous pas contraindre le CEN et la Belgonucléaire à cesser la recherche et le développement dans le

secteur du plutonium ? Une telle initiative serait un signal fort envoyé à d'autres pays et renforcerait la crédibilité de nos plaidoyers dans les institutions internationales pour le désarmement nucléaire et la lutte contre la prolifération nucléaire. Nous devrions également interdire par la loi le retraitement de la matière fissile irradiée issue de nos centrales nucléaires. Aujourd'hui, notre pays n'a pas encore fait ce choix. Il est vrai que le secteur n'est pas pour l'instant demandeur du retraitement de la matière fissile irradiée, mais cela pourrait se produire un jour. Notre pays pourrait signifier clairement qu'il met un terme à l'industrie du plutonium grâce à une loi interdisant le retraitement.

NOTRE PAYS ET SON PASSÉ NON ASSUMÉ

Le 7 avril 2000, à Kigali, notre premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt, a présenté ses excuses au nom de notre pays à la population rwandaise pour sa responsabilité dans le génocide rwandais. Il n'est pas si courant qu'un chef de gouvernement présente officiellement ses excuses à la population d'un autre pays. C'est un procédé qui requiert la prudence. S'il était monnaie courante, les excuses deviendraient des mots creux sans aucune répercussion. Dans le cas du génocide rwandais, elles se justifiaient parfaitement.

Est-ce que notre pays devrait aussi s'excuser vis-à-vis de la population japonaise pour avoir fourni la plus grande partie de l'uranium qui a servi à fabriquer les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ? De telles excuses signifieraient bien évidemment que nous prenons officiellement nos distances avec la décision d'employer ces bombes atomiques, ainsi que des hommes politiques belges qui, à l'époque, ont autorisé la vente de l'uranium aux États-Unis. Pour ma part, je ne parviens pas à me déterminer une fois pour toutes car ce geste ne doit surtout pas être creux. Il ne peut donc pas être la première étape. Dans un premier temps, notre pays devrait opter résolument pour un monde sans armes nucléaires et faire ce qu'il faut pour qu'il n'y ait plus d'armes nucléaires sur notre sol à Kleine Brogel. Et il faudrait qu'Umicore, le successeur de l'Union Minière, présente ses excuses également. Elle est au moins autant responsable que le gouvernement belge de l'époque. Nous devons

d'abord franchir des étapes importantes en vue d'un monde sans armes nucléaires afin que la population japonaise se rende compte qu'il ne s'agit pas d'un show politique et que notre pays est profondément sincère. En outre, notre culpabilité n'est pas limitée au cas du Japon. Des décennies durant, nous avons fait preuve de la pire négligence dans la diffusion du savoir-faire nucléaire. La paix mondiale est passée trop souvent loin derrière les bénéfices de quelques entreprises. Il faut entreprendre des actions dans deux domaines. D'abord vis-à-vis du Congo. Nous – l'Union Minière et l'État belge – avons gagné beaucoup d'argent grâce à l'uranium congolais, sans aucune compensation pour les Congolais. Nous pouvons rembourser partiellement cette dette en nettoyant la pollution radioactive dans et autour de la mine de Shinkolobwe et en soutenant le développement de la région. En outre, les effets de la pollution radioactive sur la santé publique devraient recevoir toute notre attention.

La deuxième action revêt un caractère plus mondial. Notre pays pourrait désigner un ambassadeur spécial pour le désarmement nucléaire et la lutte contre la prolifération nucléaire. Celui-ci devrait disposer d'une équipe d'experts et devrait pouvoir faire rapidement appel à l'expertise de toute une série de services publics : Affaires étrangères, Agence fédérale du contrôle nucléaire, CANPAN, Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF), Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) et l'IRE, un autre parastatal dans le domaine de l'énergie nucléaire. Dans les forums internationaux, notre pays pourrait ainsi jouer un rôle davantage en pointe dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Encore une fois, tout cela n'a de sens que si notre pays s'inscrit dans une politique qui défend le principe d'un monde sans armes nucléaires, sans quoi cet ambassadeur n'aura aucune crédibilité et donc aucun impact. Il existe d'ailleurs un précédent. Il y a quelques années, l'Australie a eu un Ambassadeur pour le désarmement, Richard Butler, qui s'est très activement et très utilement acquitté de son mandat.

LA BELGIQUE SOUVERAINE ?

La dernière question que je veux traiter ici est celle de l'autonomie de notre pays dans le domaine de la prolifération nucléaire. Au cours de ce récit, nous avons vu que les États-Unis sont intervenus dans la plupart des dossiers concrets : Sybטרה/Mechim en Irak, la Belgonucléaire au Pakistan et en Libye, EPSI et MDS Nordion en Iran, etc. Toujours pour faire pression sur nos autorités et empêcher ainsi l'exécution d'accords commerciaux contestables. Et dans la plupart des cas, la ligne américaine a été suivie. Tant mieux. Mais quelle marge reste-t-il à notre pays ? Sommes-nous uniquement les exécutants des lignes politiques américaines ? Avons-nous perdu notre souveraineté ? En est-il de même des exportations d'armes ou d'autres domaines ? Cette question est vraiment très préoccupante. C'est un argument supplémentaire en faveur du transfert de l'ensemble de ce domaine politique vers l'Union européenne. Faisons en sorte que les États-Unis interviennent auprès de la Commission européenne. Elle est beaucoup plus forte que le gouvernement belge vis-à-vis des Américains. Apparemment, l'autre volet de l'influence américaine sur la politique nucléaire belge est le fait que nous devons continuer à accepter la présence des armes nucléaires à Kleine Brogel et que nos responsables politiques doivent se taire sur le sujet. Car il y a bien sûr un lien entre ces deux éléments. Si, partout dans le monde, les États-Unis font pression sur des pays et sur des entreprises pour qu'ils n'exportent pas des biens sensibles en termes de prolifération, ce n'est pas uniquement pour la paix mondiale, mais bien sûr aussi pour conserver leur domination. Chaque nouveau pays doté d'armes nucléaires modifie les rapports de force. Qu'il s'agisse d'EPSI en Iran ou de Kleine Brogel, ce sont apparemment les intérêts des États-Unis qui sont déterminants et pas les choix de la Belgique souveraine.

LA POLITIQUE DANS LES TROIS RÉGIONS BELGES



LA FLANDRE

La Flandre est compétente en matière de licences d'exportation, y compris lorsqu'elles concernent du matériel et des biens nucléaires. Nous pourrions croire qu'il y a chevauchement avec la compétence fédérale dont est chargée la CANPAN, mais il n'en est rien. La Flandre est compétente pour l'octroi de licences d'exportation pour toutes sortes de biens. Si ceux-ci ont un caractère nucléaire, ils doivent aussi obtenir une autorisation de la part du niveau fédéral avant de pouvoir être exportés. Et le niveau politique fédéral examine en particulier l'aspect de la prolifération.

Le *Vlaams Vredesinstituut* (Ndt : *Institut flamand pour la paix*, organisme flamand), est un institut attaché au Parlement flamand qui réalise des recherches sur la paix. Il enquête sur la politique du commerce extérieur en matière d'armes et suit, en faits et en chiffres, la production et le commerce des armes en Flandre. Les rapports du *Vlaams Vredesinstituut* livrent des informations à la fois vastes et détaillées sur la politique flamande d'exportation. Prenons par exemple le rapport de 2009 *Vlaamse buitenlandse handel in wapens en goederen voor tweeeërlei gebruik 2008* (Ndt : *Commerce extérieur flamand des armes et des biens à double usage en 2008*). En 2008, la Région flamande a octroyé deux curieuses licences autorisant des exportations vers l'Iran¹. L'une portait sur la substance chimique appelée polytétrafluorure d'éthylène, l'autre sur des fours de traitement thermique. En outre, deux autres licences d'exportation vers l'Iran ont été délivrées pour des biens dont le *Vredesinstituut* n'a pas pu identifier la nature². Il conviendrait pourtant que la plus grande transparence soit de mise quand il s'agit de pays à risque comme l'Iran. Ces deux dernières licences portaient sur des marchés d'une valeur de 6,3 millions d'euros.

Le rapport de 2007 du *Vlaams Vredesinstituut* renseigne trois licences liées à l'Iran. La Région flamande a refusé deux demandes. Il s'agissait de l'exportation de « produits liés au nucléaire ». Il y a donc toujours des

entreprises flamandes désireuses d'exporter ce genre de biens vers l'Iran. La Région flamande a donné son feu vert à une troisième entreprise, ce qui étonne le *Vlaams Vredesinstituut*. En effet, le bien en question tombait dans la catégorie des « biens qui peuvent être utilisés pour la fabrication ou l'utilisation d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires³ ».

Dans un rapport datant de la fin de l'année 2011, le *Vlaams Vredesinstituut* attire de nouveau l'attention sur un dossier étrange. L'entreprise belge Barco vend, avec l'autorisation des autorités flamandes, de la technologie de pointe à l'entreprise américaine Lockheed Martin qui l'intègre dans des sous-marins équipés d'armes nucléaires. Il ne s'agit pas en soi de prolifération nucléaire étant donné que l'expression vaut uniquement pour les pays qui ne font pas partie du club des cinq puissances nucléaires officielles. Il s'agit plutôt d'une aide apportée à la modernisation de l'arsenal nucléaire américain alors que ce pays, aux termes du traité sur la non-prolifération, est censé pratiquer le désarmement nucléaire. En parallèle, le gouvernement flamand investit des millions d'euros dans les commémorations de la Première guerre mondiale, histoire de communiquer au reste du monde l'image d'une Flandre pacifique. Ambiguïté, disions-nous ?

L'attitude du représentant de la Région flamande au sein de la CANPAN a aussi de quoi faire sourciller. Les Régions wallonne, flamande et bruxelloise y ont chacune un représentant. Le représentant flamand mène croisade depuis des années dans nombre de dossiers, y compris lorsqu'ils concernent la Wallonie et Bruxelles, contre ce qu'il appelle l'approche trop dure des autres membres de la CANPAN⁴. Toutes ses interventions ont une et une seule motivation : faire des affaires. Rien d'autre ne compte. Il estimait qu'il n'y avait aucun risque dans le dossier EPSI. Dans le dossier Courtoy, il trouve la nervosité sur la presse d'uranium déplacée. Et quand MDS Nordion veut exporter des appareils industriels de gammagraphie vers l'Iran, alors que les Affaires étrangères comme la Défense rendent un avis négatif, il défend avec

1 Dans le cadre du règlement 423 du Conseil européen concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran afin de limiter le risque de prolifération des armes de destruction massive.

2 Dans le cadre du règlement 1334/2000 (« les biens qui peuvent être utilisés pour le développement, la production ou l'utilisation d'armes biologiques, chimiques et nucléaires »).

3 Conformément aux termes du règlement européen 1334/2000.

4 Cette analyse se fonde sur la lecture d'un certain nombre de procès-verbaux (confidentiels) de la CANPAN

verve le dossier et menace même de ne plus soumettre des dossiers de ce type à la CANPAN. Je n'ai pas vu un seul dossier où le représentant de la Région flamande aurait adopté une attitude prudente. Mieux, à plusieurs reprises, il a mis en doute la compétence de la CANPAN. Le gouvernement flamand le suit et, en novembre 2010, finit par saisir la Cour constitutionnelle dans le but de supprimer la législation fédérale afin que les régions aient les mains totalement libres. La Cour livre son arrêt un an plus tard⁵. Elle donne tort à la Région flamande sur toute la ligne : les autorités fédérales et les Régions sont toutes les deux compétentes dans ces dossiers d'exportation, estime-t-elle. La compétence du niveau fédéral et de la CANPAN est donc confirmée, un grand soulagement pour tous ceux qui attachent de l'importance à la lutte contre prolifération des armes nucléaires.

L'approche de la Région flamande n'est pas sans rappeler une citation d'un rapport de l'envoyé français à Bruxelles peu après l'indépendance de notre pays en 1830 : « Les Belges s'occupant en général très peu de spéculations politiques ou morales, leur principale attention se fixe d'ordinaire exclusivement sur les intérêts matériels⁶. » Le professeur Coolsaet a étudié en profondeur la politique extérieure de notre pays depuis 1830. Il est arrivé à la conclusion que quatre intérêts vitaux sont systématiquement soupesés : sécurité internationale, intérêt des entreprises, politique intérieure et idéologie. Dans la politique étrangère belge, les intérêts des entreprises sont presque systématiquement privilégiés, selon lui. Une méthode qui a produit une conséquence des plus intéressantes pour les élites belges : la garantie de la paix sociale. Aux yeux du professeur Coolsaet, cette situation ne résulte pas de la pression des groupes industriels et financiers sur l'État belge, disons le lobbying, mais tient au caractère de l'État belge : « La politique étrangère a pris la forme d'une recherche de débouchés à l'étranger. » La défense des intérêts des entreprises de la Société générale et l'imbrication entre la classe politique et la Société générale, lesquelles ont perduré pendant des décennies, en sont une parfaite illustration.

5 Arrêt n° 168/2011 du 10 novembre 2011.

6 Rik Coolsaet, *o.c.p. cit.*, p. 555.

Le professeur Luc De Vos le dit en des termes encore plus forts dans son livre *Het Belgisch buitenlands beleid* (Ndt : *La politique étrangère belge*). Dans le chapitre consacré à l'entre-deux-guerres, il écrit : « La Société générale, avec dans son conseil d'administration Paul Van Zeeland qui deviendra plus tard premier ministre, déterminait pour une large part la politique étrangère. Elle parvenait, grâce à ses contacts, à se ménager l'appui des responsables politiques afin de protéger ses nombreux intérêts à l'étranger. En Belgique, la politique des bas salaires assurait une position forte sur les marchés d'exportation. » L'ironie du sort veut que la Flandre, qui peut aujourd'hui décider d'une façon totalement autonome de sa politique en matière d'exportation, applique une politique qui se trouve dans l'exact prolongement de celle que menaient les autorités belges dès le XIX^e siècle.

Comme je l'ai montré plus haut, le représentant de la Région flamande au sein de la CANPAN défend bec et ongles les intérêts des entreprises, rejettant comme sans objet les arguments de la Sûreté de l'État ou du service public fédéral Affaires étrangères sur d'éventuels risques de prolifération. La politique de Kris Peeters, qui est non seulement ministre-président du gouvernement flamand mais aussi ministre de la politique étrangère, est à cet égard d'un parfait classicisme belge. Dans le même temps, au niveau fédéral, la CANPAN ne s'en tient pas à l'approche belge classique et privilégie la sécurité internationale au détriment des intérêts commerciaux de quelques entreprises belges. Quelle politique étrangère la Flandre devrait-elle mener ? Comme gérer les tensions entre les intérêts des entreprises flamandes et la sécurité internationale ? Autant de questions cruciales dont les répercussions ne sont pas négligeables sur les plans intérieur et extérieur. Il y aurait là matière à un magnifique débat au parlement Flamand.

Je reviens un instant sur le Vlaams Vredesinstituut. Ses experts creusent de plus en plus profondément divers dossiers et mettent au jour des éléments qui dérangent, ni plus ni moins, une partie de l'*establishment* flamand. Je cite encore deux exemples tirés d'un rapport du Vlaamse Vredesinstituut de décembre 2011. Celui-ci affirme que dans trois cas

sur quatre l'administration flamande, dans les dossiers examinés, ne sait pas qui est l'utilisateur final réel des armes ou des pièces d'armes exportées. Il arrive que les armes belges aboutissent dans des régions en guerre comme l'Afghanistan et la Libye, ou même qu'elles soient utilisées pour réprimer durement des mouvements authentiquement démocratiques. Ainsi, début 2011, la Garde nationale saoudienne a prêté main-forte à la répression du printemps arabe à Bahreïn. Ces événements ont été très violents. Les véhicules militaires qui ont servis pendant ces opérations ont été assemblés en Flandre. Ils ont été exportés vers la Grande-Bretagne pour y être équipés de matériel blindé, avant de prendre la direction de l'Arabie saoudite. Le gouvernement flamand n'a pas réagi à ce rapport.

Le second exemple est tout aussi douloureux. L'entreprise flamande Barco coopère avec une entreprise israélienne de défense, Elbit Systems, pour concevoir un nouveau simulateur de vol. Une première version a été présentée fin 2010. La presse a parlé de « l'outil de formation ultime pour le pilotage des chasseurs de combat ». Le Vlaams Vredesinstiutut a consacré des pages entières à ce dossier. Il semble que certaines entreprises flamandes gagnent de l'argent grâce aux installations nucléaires iraniennes pendant que d'autres vendent les produits qui permettent de détruire ces installations. Depuis quelques temps, diverses formations politiques et entreprises flamandes apprécient très peu les rapports du Vlaams Vredesinstiutut. Il a été question dans un premier temps de le supprimer purement et simplement, mais les partis de gouvernement – CD&V, N-VA et Sp.a – n'ont finalement pas osé être aussi grossiers. Le 24 octobre 2011, ils ont juste décidé de réduire le budget du Vlaams Vredesinstiutut. Cette décision est en parfaite contradiction avec l'image de région pacifique dont la Flandre souhaite se parer, d'autant plus que nous approchons désormais des commémorations de la Première guerre mondiale, dont nous fêterons prochainement le centenaire.

La Flandre, en matière de prolifération des armes nucléaires, mène une politique bien étrange, pour le dire en termes diplomatiques. Les autorités fédérales font bien mieux. Comment faudrait-il que la situation évolue ?

À terme, la compétence relative aux licences de ce type d'exportations devrait être transférée vers l'Union européenne. En attendant cette évolution, le Parlement flamand devrait se saisir de cette problématique, mettre en place un cadre politique clair et l'imposer au gouvernement flamand. L'une des choses les plus importantes à faire, à mon avis, serait de soustraire la compétence des licences d'exportation de biens et de technologies nucléaires, ainsi que des armes, au département *Internationaal Vlaanderen*. Le cadre d'analyse des fonctionnaires y souffre d'une teinte beaucoup trop commerciale. Cela ne fait aucun doute. Au niveau flamand, il faudrait instituer une commission semblable à la CANPAN et composée de représentants de divers services : Affaires économiques, Énergie, Environnement, etc. Comme la Région flamande n'est pas compétente en matière de Sûreté de l'État et de Défense, il n'est pas possible d'obliger des délégués de ces services à siéger dans cette nouvelle commission flamande. Mais ils pourraient être invités en tant que délégués sans droit de vote. Ou mieux encore : la Région flamande et les autorités fédérales pourraient conclure un accord de coopération afin que la Flandre puisse pleinement valoriser l'expertise fédérale. Le Comité R a déjà insisté plusieurs fois en faveur d'un tel accord de coopération, mais aucun résultat tangible n'avait été atteint début 2012. Il serait grand temps d'y penser⁷.

BRUXELLES

Il n'y a pas grand-chose à dire sur Bruxelles. Peu d'entreprises bruxelloises sont actives dans la branche nucléaire et des biens à double usage si bien qu'il est très rare que le gouvernement bruxellois ait à examiner des dossiers d'exportation. Comme je l'ai déjà signalé, en 2003, le gouvernement bruxellois a refusé une licence relative à l'exportation d'une usine de phosphates vers l'Iran. En tant que tel, ce type d'usine n'a rien à voir avec le secteur nucléaire. Mais, comme cela avait été le cas dans l'Irak de Saddam Hussein, il est possible, dans un second temps, de construire une installation destinée à extraire l'uranium

⁷ La question de la prolifération nucléaire montre une fois encore que les exportations d'armes n'auraient jamais dû être régionalisées. En revanche, le retour de cette compétence vers le niveau belge me semble particulièrement difficile vu la puissance des forces centrifuges dans ce pays.

des phosphates. La Région bruxelloise souhaitait à tout prix éviter de contribuer à la première phase de la production d'uranium en Iran ; elle est donc restée sourde aux supplications de l'entreprise en question et de la fédération sectorielle Agoria. Un comportement très courageux, qui contraste totalement avec l'attitude de la Région flamande.

WALLONIE

Je serai bref sur la Wallonie également. Il n'y a que très peu de dossiers connus, ce qui ne peut provenir que de deux raisons. Soit la Wallonie ne compte que très peu d'entreprises qui demandent des licences d'exportation pour des biens ou de la technologie nucléaires ou à double usage. Soit ces entreprises travaillent clandestinement, c'de ne demandent pas de licence d'exportation ou exportent même s'il y a un refus. En 2011, en réponse à une question parlementaire, le ministre-président Demotte a effectivement précisé que très peu d'entreprises wallonnes étaient actives dans ce secteur⁸. Depuis 2005, trois dossiers portant sur des technologies ou des biens à double usage ont été traités. Deux d'entre eux (concernant le Maroc et l'Inde) ont été approuvés. Une exportation vers l'Iran a été suspendue. Deux dossiers « attrape-tout » ou *catch all*⁹ ont également été traités au cours des cinq dernières années : une exportation vers la Chine, autorisée, et une vers l'Iran, refusée.

J'ai déjà évoqué dans le chapitre sur l'Iran l'exportation d'appareils de mesure par l'entreprise wallonne MDS Nordion. La CANPAN avait délivré un avis négatif et les Américains avaient tiré la sonnette d'alarme. L'exportation a eu lieu malgré tout grâce à une déclaration de la Région wallonne disant que l'exportation n'était pas soumise à licence. La Région wallonne n'aurait-elle pas dû mieux s'informer sur la position de la CANPAN et inviter l'entreprise en question à faire de même ? L'affaire MDS Nordion montre que la coopération entre autorités fédérales et régions est loin d'être optimale. Heureusement, l'accord sur la sixième

réforme de l'État prévoit qu'un accord de coopération entre autorités fédérales et régions relatif à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires doit être conclu.

DEUX NOUVEAUX INSTITUTS POUR LA PAIX ?

Je formulerais encore une remarque générale sur les Régions bruxelloise et wallonne. À l'image du Parlement flamand, ces deux régions devraient créer leur propre institut pour la paix. Chaque institut, qui dépendrait du Parlement, aurait toute indépendance pour trois missions : recherche, sensibilisation et rédaction de rapports. Ces rapports devraient concerner tant les armes conventionnelles que les armes nucléaires. À Bruxelles, cette initiative ne revêtira que peu de caractère sensible puisque le secteur de l'armement y est peu développé. En Wallonie, par contre, au vu de l'impact politique et sociétal d'entreprises comme la FN Herstal, Mecar et CMI, ce sera beaucoup plus délicat. Quoi qu'il en soit, l'exportation d'armes de la FN Herstal vers la Libye de Kadhafi a montré une fois de plus que la politique wallonne en matière d'exportation d'armes soulève de grandes questions sur le plan de la politique internationale et des droits de l'homme.

UN COMITÉ E ?

Plus important encore que la création d'un institut pour la paix, il importe de renforcer le contrôle parlementaire sur les exportations de « biens stratégiques ». Chaque parlement – flamand, wallon et bruxellois – devrait constituer son propre comité E (pour exportation), par analogie avec les Comités P et R. Ces comités seraient des organes restreints dépendant du Parlement. Une dizaine de membres du personnel suffiraient. Ces comités pourraient, à la demande du Parlement ou d'initiative, analyser des dossiers d'exportation et évaluer certaines licences. À l'heure actuelle, les parlementaires n'ont pas accès aux dossiers individuels. Les gouvernements ne leur communiquent que des chiffres généraux : « Exportation de véhicules vers les Émirats arabes unis. » Puis la valeur du contrat en question. Ces informations ne permettent évidemment pas d'apprécier si la licence a été octroyée à juste titre, si elle est conforme

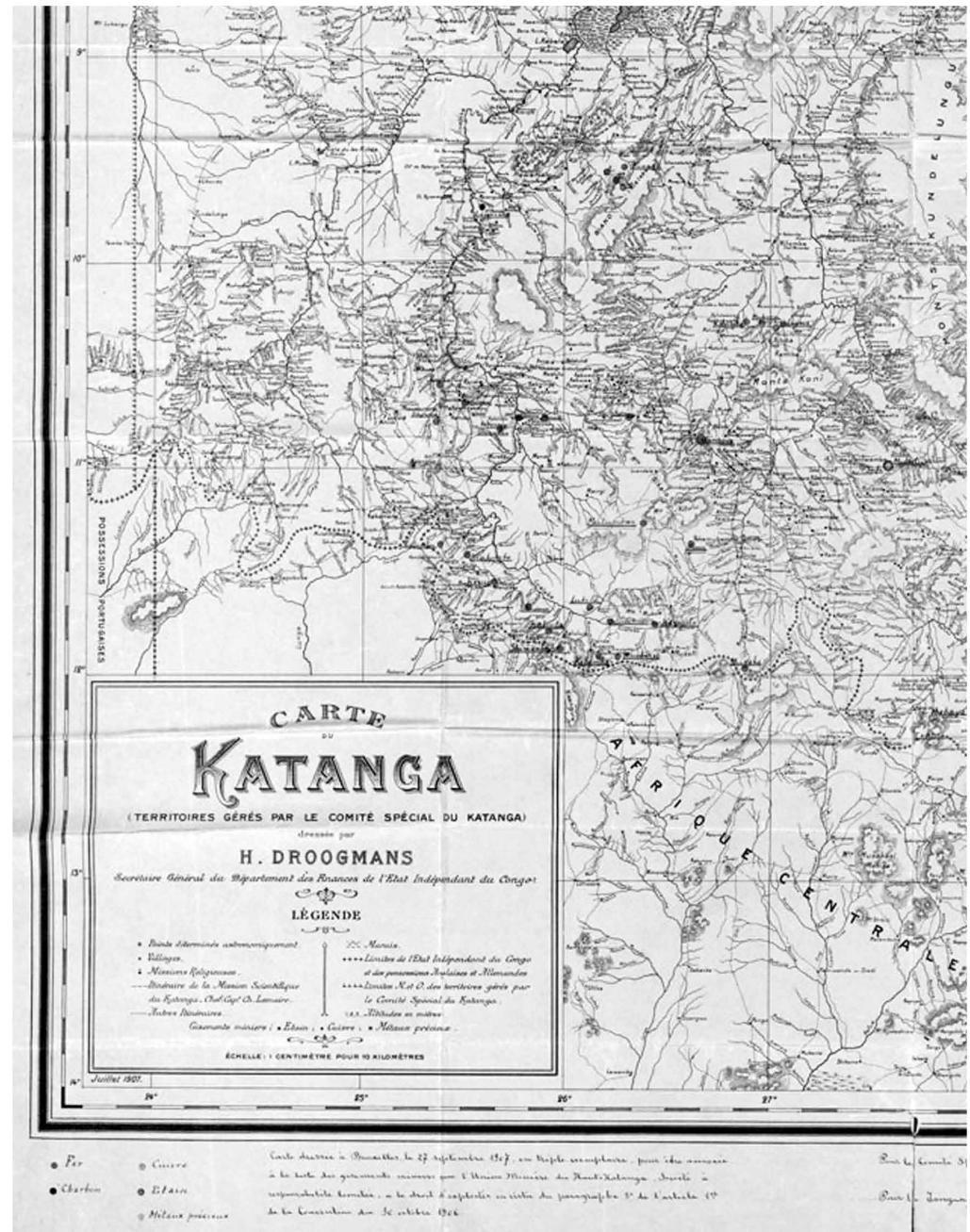
⁸ Question parlementaire de M. Luc Tiberghien n° 45 du 21 novembre 2011 au ministre-président Demotte sur « le contrôle par la Wallonie des exportations de matériel sensible ».

⁹ Les clauses *catch-all* permettent de soumettre ponctuellement à autorisation des biens et produits qui ne sont habituellement pas contrôlés. Elles permettent aux autorités de contrôler de s'adapter à la rapidité des évolutions technologiques et aux risques posés par certains utilisateurs finaux.

à la législation, si elle ne contrevient pas à la politique internationale de notre pays, aux résolutions des Nations unies, etc.

Ce Comité E devrait pouvoir accéder à tous les documents et, sur cette base, informer le Parlement. Est-ce que tous les parlementaires doivent avoir accès à toutes les informations concernant une licence ? Ce n'est peut-être pas nécessaire. Un membre par groupe suffirait. L'important est que le Comité puisse avoir accès à tous les dossiers et s'acquitter de sa tâche en toute indépendance. Précisons d'ailleurs que même si les parlementaires avaient aujourd'hui accès à tous les dossiers, ils n'auraient probablement ni le temps, ni l'expertise pour les éplucher tous. Il ne faudrait pas croire que les parlementaires et leurs collaborateurs sont familiarisés avec le monde des appareils industriels de gammagraphie et des presses isostatiques à froid. Le Comité E, en revanche, pourrait englober les experts ferrés dans le domaine et qui pourraient ainsi renforcer le contrôle du Parlement sur le gouvernement. La mise en œuvre de cette proposition entraînera naturellement une approche plus stricte que dans d'autres pays. Les entreprises belges exporteraient donc moins et c'est là le nœud de l'affaire : après 70 ans de cette politique de tolérance, il est temps que notre pays change de cap. Il serait évidemment difficile de supporter que d'autres pays se montrent moins sévères. C'est exactement pour cette raison que cette matière devrait être transférée vers l'Union européenne. L'élément de concurrence entre les États membres de l'Union européenne disparaîtrait.

LES ENTREPRISES BELGES ET LES EXPORTATIONS DANS LE DOMAINE NUCLÉAIRE



Carte indiquant les matières premières que l'Union Minière peut extraire, 1907.

L'UNION MINIÈRE

Commençons par la politique de l'Union Minière durant les années 1940 et 1950. Comme je l'ai déjà dit, cette entreprise a vendu de l'uranium non seulement aux Américains et aux Anglais, mais aussi à l'Allemagne nazie et aux Français. Il n'était question que de générer du chiffre d'affaires. Pourquoi cette entreprise s'est-elle comportée de la sorte ? Parce que son dirigeant, Edgar Sengier, détestait les communistes, comme d'aucuns le prétendent ? Ou parce qu'il a compris qu'il n'avait aucun choix et que c'est à travers une relation privilégiée avec les Américains qu'il pourrait gagner le plus d'argent ? Nous ne le savons pas. Ni les archives de l'Union Minière, ni les quelques études sur la course à l'uranium ne livrent de réponse décisive. De toute façon, quand on voit avec quelle désinvolture l'Union Minière a pu vendre 200 tonnes d'uranium dans les années 1960 à une petite entreprise allemande des plus étranges, on est bien obligés d'en conclure que la quête de profit pesait plus lourd que l'attention portée à la sécurité internationale. À moins que cette vente n'ait eu lieu avec la bénédiction ou même sous l'impulsion des amis d'Israël aux États-Unis ? Je n'aime vraiment pas les théories du complot, mais il faut bien avouer que l'histoire de la prolifération nucléaire n'est que mensonge, tromperie, mystification, espionnage et contre-espionnage. Cette option ne peut donc pas être exclue.

Ceci dit, mentionnons le fait que l'Union Minière a eu le courage de demander à deux historiens d'écrire l'histoire de l'entreprise en leur donnant accès à toutes les archives. Un exemple pour d'autres entreprises et institutions mentionnées dans ce livre ?

BELGONUCLÉAIRE

La politique de la Belgonucléaire est beaucoup plus difficile à comprendre que celle de l'Union Minière. Faire des affaires au Pakistan, en Libye et en Irak dans les années 1970 et 1980 ne va pas sans soulever de nombreuses questions. Tout le monde à l'époque savait que ces pays avaient peut-être un programme d'armement nucléaire clandestin et que la vente de la technologie du plutonium et la formation de scientifiques, dans ce contexte, ne pouvaient être que très risquées.

De plus, ces pays étaient tout sauf des démocraties adultes. Les réputations de Kadhafi et de Saddam Hussein n'étaient déjà plus à faire. Ces arguments n'ont joué absolument aucun rôle.

La Belgonucléaire n'a pas ménagé ses efforts pour s'adjuger une partie du marché nucléaire dans ces pays. J'ai pu me pencher sur des rapports internes de la Belgonucléaire. Ce sont des procès-verbaux d'assemblées générales, de conseils d'administration et de comités de direction de la période 1977-1982, une période intéressante en termes de prolifération. Je l'ai ai épluchés durant des journées entières et la première chose qui a frappé mon esprit est que la problématique de la non-prolifération n'est pour ainsi dire jamais abordée. Je n'ai pas trouvé une seule intervention d'un administrateur, ni même de ceux désignés sur proposition du CEN, sur les éventuels risques de prolifération liés à un projet de la Belgonucléaire. Quelqu'un demande parfois si les « Affaires étrangères » ont donné leur feu vert. Les procès-verbaux contiennent en revanche des passages qui prennent la direction inverse. Dans un procès-verbal de 1978, nous lisons que l'AIEA veut imposer des contrôles trop stricts, « aberrants ». La même année, Robert Cayron, président de la Belgonucléaire, s'en prend directement à plusieurs fonctionnaires des Affaires étrangères « qui poussent systématiquement à la suspicion contre BN¹ ». Dans d'autres procès-verbaux, il est fait mention de la pression des États-Unis sur les autorités belges dans le dossier libyen, mais sans que l'on en explique les raisons ou sans aucune empathie. La préoccupation première était de savoir comment parvenir à sauver les accords commerciaux. Autrement dit, dans aucun de ces procès-verbaux – et ils sont plusieurs dizaines – ne se trouve une intervention qui ferait montre d'une préoccupation en ce qui concerne la prolifération de matériaux ou de connaissances nucléaires, alors que la Belgonucléaire cherchait activement à décrocher des contrats dans des pays où le risque de prolifération était élevé : Libye, Iran, Corée du Sud et Taïwan. Les administrateurs du CEN se sont tus, eux aussi. Ils n'ont prononcé aucune remarque critique. Il est vrai que je n'ai étudié que cinq années de procès-verbaux et que, théoriquement,

¹ Conseil d'administration du 22 mars 1979.

la situation a pu être meilleure avant ou après. Si c'est le cas, que la Belgonucléaire et le CEN n'hésitent pas à corriger la présente analyse.

Comment est-ce possible ? Pourquoi la problématique de la prolifération des armes nucléaires était-elle un point aveugle pour la Belgonucléaire ? Son actionnaire principal est le CEN, une fondation d'utilité publique. Il fallait s'attendre à ce que la Belgonucléaire, y compris sous l'impulsion du CEN, adopte une attitude très prudente, ce qui n'a pas été le cas. Je vois deux explications qui se complètent.

Lorsque des gens entendent aujourd'hui le mot « plutonium », la plupart d'entre eux pensent tout de suite aux armes nucléaires et au risque de prolifération. La situation a été différente pendant des décennies, du moins dans les cercles nucléaires. Pour beaucoup, le plutonium, jusqu'à assez loin dans les années 1970, a été une matière en tous points intéressante et une source d'énergie inépuisable. La technologie du plutonium était donc à la mode, fascinante : le nec plus ultra, la boussole du progrès. Bien entendu, les nucléophiles connaissaient déjà à l'époque les risques de prolifération. Ces risques n'étaient pas déterminants, des précautions suffisantes avaient été prises : le traité sur la non-prolifération, l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, les contrôles des exportations, etc. « Il n'y a rien à craindre », disait-on. Et jusqu'à la fin des années 1990, les mêmes pouvaient invoquer les faits qui leur donnaient raison : « Il y a près de 200 pays dans le monde et, depuis le traité sur la non-prolifération, un seul s'est affirmé comme un État possédant l'arme nucléaire, l'Inde, c'est tout de même un beau résultat, n'est-ce pas ? ». Les experts de la Belgonucléaire appartiennent au gratin mondial de la technologie du plutonium. Pour eux, le plutonium est un atome fascinant, une source d'énergie illimitée, une source de progrès et de civilisation. Pourquoi d'autres pays ne pourraient-ils pas profiter des bienfaits du cycle du plutonium ? Pour le dire autrement, les administrateurs, les cadres et les travailleurs de la Belgonucléaire se considéraient comme des gens actifs dans une entreprise qui faisait des choses utiles pour l'humanité, et ils comptaient sur les décideurs politiques pour maîtriser les risques.

La seconde explication du comportement de la Belgonucléaire dans des pays à risque comme le Pakistan et la Libye réside tout simplement dans le fait qu'une entreprise privée veut réaliser des bénéfices, c'est la chose la plus normale qui soit. Même si elle était à 50 % entre les mains d'une fondation d'utilité publique, la Belgonucléaire s'est toujours comportée comme une véritable entreprise privée. La quête du profit, le plus souvent, passait donc avant d'autres considérations comme la sécurité internationale. La Belgonucléaire estimait que la sécurité n'était pas de son ressort, mais de celui des autorités. Si elles autorisaient un projet, c'était tant mieux et il n'y avait aucune question à se poser. La Belgonucléaire prétend que toutes ses opérations, y compris dans des pays comme le Pakistan, la Libye et l'Irak, avaient l'assentiment du gouvernement fédéral.

La Belgonucléaire est une entreprise totalement différente du réseau A. Q. Khan, par exemple, qui opérait dans l'illégalité. La Belgonucléaire se considère comme une partie de l'*establishment* économique du pays. La culture de la Société générale n'y a pas encore disparu. « Ce qui est bon pour nous est bon pour le pays ». Lorsqu'elle soumettait un dossier au ministre des Affaires étrangères, elle prenait certainement soin de souligner son importance pour l'emploi et l'économie. Puis, dans la meilleure tradition belge, le ministre, qui se souciait plus de ces aspects-là que des risques de prolifération, donnait son assentiment. Tout cela a évidemment quelque chose d'ambigu. La Belgonucléaire faisait pression pour obtenir le feu vert du ministère des Affaires étrangères afin de lancer un projet au Pakistan ou en Libye. Une fois qu'elle était parvenue à ses fins, elle était donc couverte au plan politique. Les profits et les bénéfices allaient à la Belgonucléaire, tandis que les Affaires étrangères devaient éventuellement justifier sa décision vis-à-vis des alliés américains, de la presse ou du Parlement.

J'ai écrit à la Belgonucléaire à ce sujet. Outre des questions générales sur sa politique d'exportation, j'ai aussi posé des questions très précises sur ses projets au Pakistan, en Iran, en Irak et en Libye, sur Munir Khan et Chaudry Abdul Majeed, etc. Sa réponse a été brève. Elle n'a pas répondu précisément aux questions et s'est contentée d'affirmer qu'elle

avait toujours respecté toutes les lois et reçu de la part des autorités les autorisations nécessaires pour tous les projets.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Si nous examinons quelques autres affaires d'exportation, l'une des choses qui frappe immédiatement est la facilité avec laquelle nos entreprises ont pu ne pas tenir compte de sujets pourtant délicats d'un point de vue politique et sociétal. Construire une usine permettant d'extraire de l'uranium de phosphates dans l'Irak de Saddam Hussein ? C'était possible. La vente de la technologie du plutonium aux Pakistanais par la Belgonucléaire ? C'était aussi possible. Faire des affaires avec Kadhafi ? Bien sûr. « D'ailleurs, si nous ne le faisons pas, d'autres s'en chargeront ». Cette attitude ne serait plus possible aujourd'hui. Le monde a changé, beaucoup. Désormais, la politique d'exportation donne lieu à bien davantage de questions éthiques. L'exportation d'armes de la FN vers la Libye en 2009 a entraîné un débat houleux et de grandes tensions au sein de l'exécutif wallon ainsi qu'entre le gouvernement wallon et l'entreprise en question. L'exportation d'une presse isostatique par une PME flamande de Temse a dégénéré en scandale avec, en prime, la démission du chef de la Sûreté de l'État. De tels scénarios étaient impensables dans les années 1960 et 1970. Sur ce plan, nous avons accompli de grands pas en avant.

Nous le devons en partie à la disparition de la Société générale. Regardez les grands dossiers racontés dans ce livre. Mechim en Irak, la Belgonucléaire au Pakistan et en Libye, l'Union Minière et son uranium, ce sont toutes des entreprises du groupe de la Société générale. Des décennies durant, ce conglomérat a pesé de tout son poids sur la politique belge. Plus encore, placer les intérêts des entreprises au centre de la politique étrangère était un projet stratégique de nos gouvernements ; les considérations qui relevaient de la sécurité internationale étaient reléguées à l'arrière-plan. Aider l'Irak et le Pakistan à développer leur programme d'armement nucléaire n'a certainement pas rendu service à la sécurité internationale. La sécurité internationale devait céder devant les intérêts de la Société générale. Mais je l'ai dit, c'est du passé.

La Société générale est morte et enterrée et n'a pas de successeur. Certaines entreprises du groupe comme Tractebel et Electrabel ont poursuivi leurs activités au sein d'un autre groupe. D'autres, comme l'Union Minière – désormais Umicore – ont continué leur chemin toutes seules. Aujourd'hui, aucun groupement économique belge ne jouit plus des priviléges et du pouvoir que la Société générale a pu avoir en son temps. Cela étant, il ne faut pas être un mastodonte pour bénéficier du plein appui d'un gouvernement dans un dossier d'exportation. L'affaire de la petite PME EPSI l'a bien montré, puisqu'elle était soutenue à 200 % par le gouvernement flamand.

LE LOBBYING PATRONAL

Dans quelle mesure et comment le patronat est-il intervenu dans des dossiers de prolifération nucléaire ? Encore une question qui ferait un doctorat très original. Je n'ai pas analysé les archives de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) ou de fédérations sectorielles comme Agoria. Je n'y aurais probablement pas été autorisé. En outre, les interventions d'importance dans les dossiers concrets n'apparaissent jamais sur papier, cela va de soi. En revanche, j'ai analysé les archives du Groupement professionnel de l'industrie nucléaire, une fédération sectorielle au sein de la FEB qui a défendu activement les intérêts des entreprises du secteur nucléaire entre 1957 et 1972. Ce travail a livré deux citations dont je ne veux pas vous priver.

Le 13 mars 1967, le président Seynaeve envoie une lettre au ministre des Affaires étrangères, Pierre Harmel, et à son collègue de l'Économie, Jacques Van Offelen, à propos du Traité sur la non-prolifération. Les négociations se trouvaient dans leur phase finale. Seynaeve se fait du souci car ce traité pourrait bien se révéler trop strict. Il pourrait par exemple déboucher sur l'interdiction non seulement du matériel et des biens qui sont directement liés à la fission nucléaire, mais aussi de matériel et d'applications qui, à ses yeux, n'ont rien à voir avec la fission. Il cite par exemple des centrifugeuses, certains types de compresseurs, des métaux nobles, etc. Cette initiative est pour le moins étrange. Il existe par exemple un document émanant du ministère des Affaires

économiques datant de 1953 citant des produits « soumis à des contrôles stricts en cas de demande d'importation ou d'exportation » et qui mentionne, à côté de l'uranium et de l'eau lourde, par exemple, les centrifugeuses². Le texte s'inspirait de sources américaines. En 1967, Seynaeve ne pouvait pas ignorer que les centrifugeuses étaient extrêmement sensibles du point de vue de la prolifération. Cela ne l'empêche pas de faire du lobbying auprès du gouvernement belge pour un assouplissement de la réglementation.

Le second document est un mémorandum du Groupement professionnel de l'industrie nucléaire datant du 25 janvier 1968 sur les activités du CEN. Il est adressé à Monsieur Rens, président du Conseil national de la politique scientifique. Je cite : « Il importe que le CEN ne soit point considéré comme un objectif en soi, mais bien comme un outil servant l'industrie et l'économie nationale. [...] Enfin, le CEN ne devrait-il pas, conformément à sa mission, aborder l'étude préliminaire de problèmes qui, demain, pourraient déboucher sur des actions industrielles ? Citons par exemple : l'usage des explosifs nucléaires dans les mines, carrières et travaux du génie civil [...]. » Le Syndicat d'étude n'y va pas par quatre chemins. Le CEN doit servir l'industrie et l'économie, point à la ligne. Le Centre d'étude doit se charger des projets susceptibles de déboucher sur de nouveaux projets pour l'industrie.

Dès la fondation du CEN en 1952, l'industrie a joué un rôle clé en son sein. Le Conseil d'administration était composé de représentants de l'industrie, des fonctionnaires et des scientifiques. Le premier président du Conseil d'administration a été Pierre Smits, directeur général de Traction & Electricité. Le premier directeur général a été Louis De Heem, directeur général du CPTE, la Société pour la coordination de la production et du transport de l'énergie électrique, également une entreprise privée. Le secteur privé jouait donc un rôle prépondérant au sein du CEN. Quoi qu'il en soit, cette phrase tirée du mémorandum du Groupement professionnel de l'industrie nucléaire est absolument claire. Le CEN ne devrait-il pas aussi s'intéresser, par exemple, à la

recherche dans le domaine des applications médicales ou de la santé publique ? Apparemment pas. Le CEN fête cette année ses 60 bougies. 60 années de débats et tiraillements sur la finalité du personnel et des moyens. Quelle est la priorité ? L'industrie, l'environnement, la santé publique, la lutte contre la prolifération nucléaire ? L'orientation a été modifiée à plusieurs reprises. Pour quelles raisons et sous l'influence de qui ? Cette histoire aussi reste à écrire.

² Archives du ministère des Affaires économiques, Office central des contingents et licences, n° 25 ; note du 23 décembre 1953.

LE CENTRE D'ÉTUDE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(CEN)



Conférence et signature d'un accord de coopération (sur les projets Myrrha, ITER) entre l'Indian Nuclear Society et le CEN en présence du Roi Albert II (Inde, 2008)

Nous fêtons en 2012 le 60^e anniversaire du CEN, âge très respectable pour une institution. Le moment est peut-être bien choisi pour la réflexion et l'évaluation. Y compris sur la prolifération des armes nucléaires. Ce sujet reste une sorte de point aveugle dans l'histoire du CEN. J'ai eu beau avaler des centaines et des centaines de pages sur l'histoire et le fonctionnement du CEN, parcourir des questions parlementaires et des coupures de presse, l'attitude du CEN en matière de prolifération des armes nucléaires reste vague. Le flou continue même d'entourer ces stagiaires qui ont fréquenté le CEN dans les années 1960 et 1970. Beaucoup sont venus, et de nombreux pays. L'Institut, à certains moments, accueillait une cinquantaine de stagiaires¹. De quels pays venaient-ils ? Dans le cadre de quels projets ? La Belgique et ses contribuables, qui ont investi dans le CEN des quantités d'argent colossales, aura-t-elle enfin le droit de le savoir ?

Au cours des années 1950, le CEN est rapidement devenu le centre de recherche nucléaire le plus important du pays ; certaines années, il a employé plus de 1 000 personnes. Contrairement à d'autres centres nucléaires en France ou au Pakistan, par exemple, sa finalité était exclusivement civile. On se serait dès lors attendu à ce que les notes politiques, les codes de conduite et les choix technologiques du CEN tiennent compte de sa mission civile et de la lutte contre la prolifération nucléaire. C'est à peine si j'ai pu déceler cette préoccupation au cours de mon travail de recherche. Il est vrai que le CEN comprend un petit département qui réalise des travaux passionnants dans le domaine de la non-prolifération, mais il n'emploie que quelques personnes. Et pour le reste ? J'ai écrit au CEN en lui posant les questions suivantes :

- Puis-je recevoir copie des documents d'orientation et des codes de conduite portant sur la collaboration entre le CEN et des entreprises ou d'autres instituts de recherche dans la perspective de la lutte contre la prolifération nucléaire ?

- De quelle manière le CEN en tant qu'actionnaire de Belgonucléaire a-t-il pesé sur la politique de cette entreprise dans le domaine de la non-prolifération ?

J'ai également posé plusieurs questions précises sur certains projets au Pakistan et en Libye.

La réponse a été sommaire. Le président Frank Deconinck a répondu qu'avant sa présidence, il existait uniquement une « règle orale » qui interdisait la recherche ou la collaboration sur des applications militaires. Faut-il comprendre que le CEN a fonctionné pendant des décennies sans orientation précise dans le domaine de la non-prolifération ? Ce serait dur à avaler. Nous parlons d'une institution qui a fait partie de la crème mondiale de la technologie du plutonium pendant des dizaines d'années. Grâce au président Deconinck, la charte éthique à laquelle doivent souscrire tous les membres du personnel du CEN contient un passage important sur la non-prolifération :

« Prévention à l'encontre de l'utilisation militaire ou illicite de la technologie et du savoir-faire nucléaire

- Tant les employés du SCK•CEN que le SCK•CEN en tant qu'organisation, s'abstiendront d'initier ou de collaborer à des activités de recherche à caractère militaire. Ils le feront savoir ouvertement dans toute négociation relative à une politique de recherche future ou des projets concrets. Toute coopération dans des projets utilisant des biens et technologies à double usage fera l'objet d'une évaluation au cas par cas menée par le chercheur ou le groupe de recherche, la hiérarchie et la direction générale.
- Tant les employés du SCK•CEN que le SCK•CEN en tant qu'organisation, s'abstiendront de fournir de l'expertise et de divulguer le résultat de recherches s'il y a un intérêt externe manifeste ou présomptif d'utiliser cette information à des fins illicites. »

Voilà un pas dans la bonne direction. En revanche, la récente collaboration entre le CEN et la Chine me semble en contradiction évidente avec

¹ *Un demi-siècle de Nucléairenucléaire en Belgique*, p. 238. Le « Club Internationalinternational » du Centre d'étude, géré par les conjointes des cadres du CEN, organisait régulièrement des soirées de prise de contact à l'intention des stagiaires, parfois en collaboration avec des ambassades ou des consulats.

les principes énoncés ci-dessus. Je n'ai malheureusement pas reçu de réponse aux autres questions.

Tout bien considéré, l'attitude du CEN appelle bien des questions. Les administrateurs du CEN vivent-ils sur une autre planète ? Ils savent depuis le début de l'ère nucléaire qu'il existe un risque considérable de prolifération nucléaire et que le savoir-faire du plutonium du CEN est sans aucun doute sensible du point de vue de la prolifération. Puis il y a aussi cette excursion bizarre de la direction du CEN au Pakistan en 1986, que j'ai déjà décrite en détail. Plus fort encore, le CEN, en tant qu'actionnaire de la Belgonucléaire depuis 1971, dispose d'un droit de veto sur toutes les grandes décisions de cette entreprise. Le Centre d'étude aurait donc pu empêcher l'action suspecte de la Belgonucléaire dans des pays comme le Pakistan, l'Irak et la Libye, mais ne l'a pas fait. Le CEN est une fondation d'utilité publique qui reçoit environ la moitié de son financement du contribuable² et dont les statuts précisent qu'elle ne peut être active que dans le secteur nucléaire civil. Cela ne l'a pas empêché d'autoriser pendant des décennies la Belgonucléaire à mener des activités sensibles du point de vue de la prolifération. Peut-on comprendre cela ?

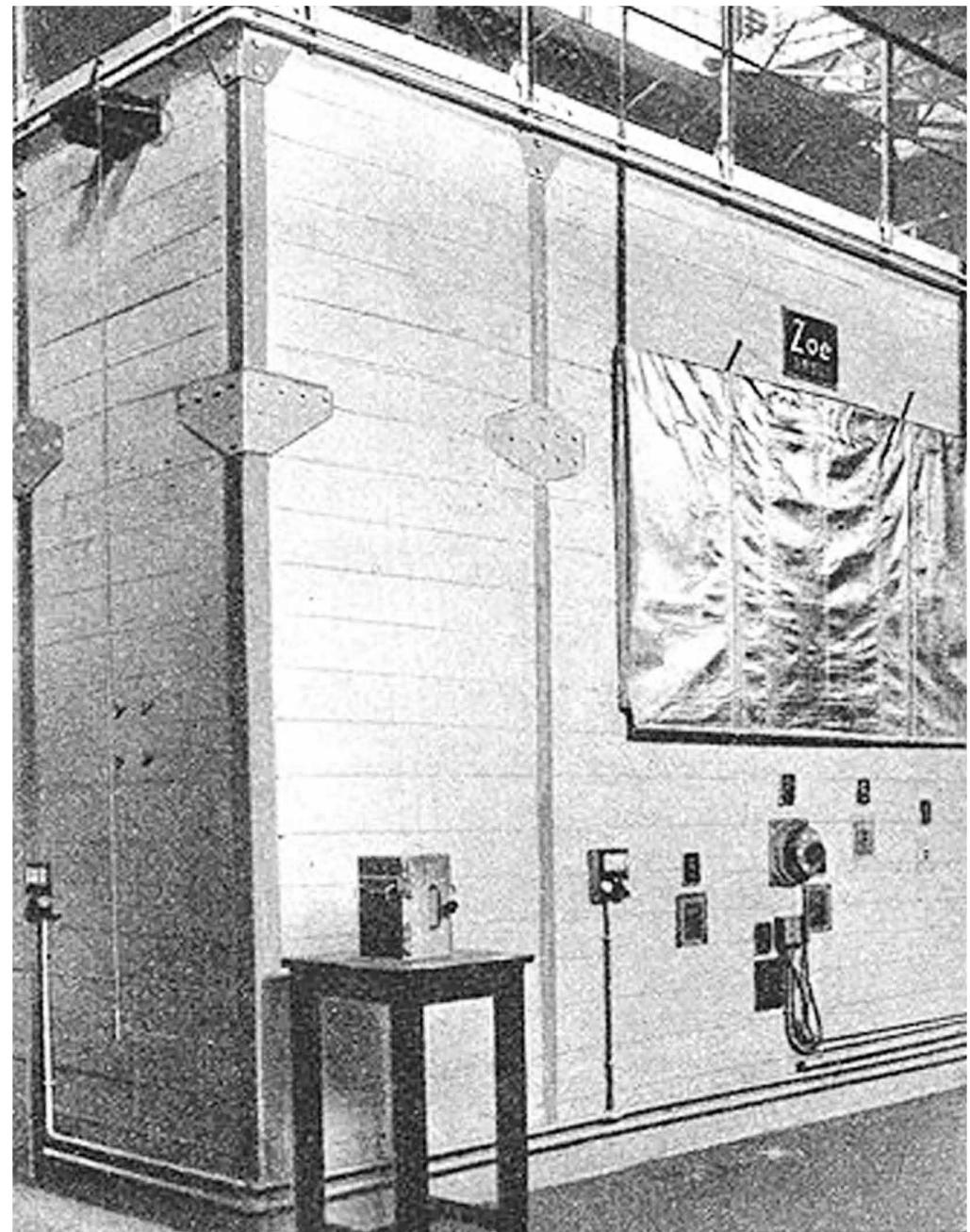
Par souci de clarté, je précise que les membres du personnel du CEN ont probablement autant horreur des bombes atomiques que vous et moi. Je ne veux en aucun cas mettre en doute l'intégrité des membres du personnel dans ma démonstration. Ma critique est dirigée contre le conseil d'administration du CEN. A-t-il mené sa mission à bien au cours des dernières décennies ?

Je propose enfin que l'on mette un terme à la relation entre la Belgonucléaire et le CEN. Du point de vue déontologique, il n'est pas concevable qu'un institut de recherche scientifique possède des parts dans une entreprise commerciale qui commande parfois des recherches auprès de ce même institut. Le gouvernement devrait obliger le CEN à vendre sa participation au sein de la Belgonucléaire. Ces dernières années,

la Belgonucléaire se tient à l'écart de pays à risque comme le Pakistan et l'Iran. Mais notre gouvernement ose-t-il affirmer avec vigueur que l'expertise que la Belgonucléaire transférera aux Chinois ne se retrouvera pas au Pakistan ou en Iran d'ici quelques années ?

² Entre 1955 et 1985, le CEN a reçu des autorités 2,4 milliards d'euros des pouvoirs publics (en monnaie constante de 2003 et corrigés selon l'indice des prix à la consommation) ; Erik Laes et al, *o.c.p. cit.*, p. 360.

SCIENTIFIQUES & UNIVERSITÉS



La pile Zoé, première pile atomique française (1947)

Un jeune scientifique pakistanais passe une thèse de doctorat dans une université belge. Il travaille ensuite aux Pays-Bas où il dérobe des informations extrêmement confidentielles sur l'enrichissement de l'uranium. À son retour au Pakistan, il utilise avec succès ces informations dans un programme d'armement nucléaire. Il va encore un cran plus loin et vend son expertise et les conteneurs de matériaux correspondant à la Libye, à l'Iran et à la Corée du Nord. Abdul Qadeer Khan n'est pas seulement l'un des pires espions de toute l'histoire des armes nucléaires. Il est aussi, sans aucun doute possible, l'architecte du plus grand réseau illégal spécialisé dans le commerce de l'expertise et des matériaux nécessaires pour fabriquer une arme nucléaire. Est-ce la faute de l'université de Leuven ? Assume-t-elle une quelconque responsabilité ? On ne peut prétendre une chose pareille. De nombreux étudiants étrangers fréquentent de nombreuses universités, et c'est tant mieux. On ne peut acquérir des connaissances sans échanges internationaux. À l'époque où Khan étudiait à l'université de Leuven, personne ne pouvait prévoir qu'il deviendrait l'un des pères de la bombe atomique pakistanaise et encore moins un des principaux acteurs de la prolifération. En outre, c'est Urenco, aux Pays-Bas, qu'il a espionné et non l'université de Leuven. Je considère l'affaire « A. Q. Khan – KULeuven » avec beaucoup d'indulgence.

Il n'en va du tout de même de l'action de son mentor et tuteur, le professeur Brabers. Comme je l'ai déjà expliqué dans un chapitre précédent, ce professeur louvaniste a continué à entretenir des contacts avec son ancien étudiant alors qu'il était clair que la Pakistan avait un programme d'armement nucléaire, notamment grâce à l'aide de Khan. Plus encore, Brabers a accepté d'être le premier recteur du Ghulam Ishaq Khan Institute of Engineering Sciences and Technology, un institut de recherche lancé par Khan. En 2010, un bâtiment de l'institut a même été baptisé à son nom. Ce n'est pas le genre de reconnaissance que l'on obtient sans avoir été utile, d'une façon ou d'une autre.

Brabers a siégé à plusieurs reprises au sein du comité scientifique d'un symposium international organisé par Khan. Par cet acte, il a conféré aux activités de Kahn un sceau de qualité et de fiabilité. Brabers étant

décédé en 2010, il n'est malheureusement plus possible de lui demander quels étaient les motifs de son action. J'ai demandé à la KULeuven si ce sujet avait été abordé avec lui, ce qui serait normal de la part d'une université. Elle n'a jamais daigné me répondre. Pas plus que je n'ai reçu de réponses aux questions politiques que j'ai posé à la KULeuven comme à d'autres universités flamandes et francophones. Avez-vous un code déontologique dans le domaine des échanges d'étudiants et de la collaboration avec d'autres universités du point de vue de la prolifération nucléaire ? Cette question ne me paraît pourtant pas déplacée. La Vrije Universiteit Brussel (VUB) m'a fait parvenir un document des années 1980, mais il contient uniquement des informations sur les étudiants qui sont préoccupés par la problématique des armes nucléaires. Il ne donne aucune information sur la politique de la VUB. Il semble donc grand temps que le Parlement flamand et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles invitent les universités dans le cadre d'une audition afin de faire toute la clarté sur ce point.

Une dernière réflexion. Quand on lit des documents des années 1950 et 1960 se rapportant au secteur nucléaire, on remarque souvent un enthousiasme – pour ne pas dire une euphorie – sur les possibilités de l'énergie nucléaire, comparable avec le sentiment qui régnait vis-à-vis des *dotcoms* durant les années 1990 : cette impression que nous avions à portée de main quelque chose qui allait générer énormément de croissance économique, de bien-être et d'emplois. Les personnes qui osaient remettre en question cette euphorie n'étaient que des rabat-joie, on ne les écoutait même pas. Par ailleurs, l'économie était en développement rapide et avait donc besoin d'énormément d'énergie. Le nucléaire allait apporter une magnifique réponse. Du coup, la question se pose de savoir comment empêcher la société de perdre le sens des réalités, comme ce fut le cas il y a un demi-siècle dans le secteur nucléaire, dans les années 1990 avec les *dotcoms*, aujourd'hui dans le secteur bancaire et demain ailleurs encore. Manque-t-il quelque chose dans la formation de nos scientifiques ? Le professeur Sybesma, professeur émérite de physique à la VUB, a formulé une proposition passionnante dans le livre, *Nucleaire Terreur* : « C'est non seulement le

scientifique, mais aussi la société qui doivent avoir une conscience aiguë du fait qu'une responsabilité éthique existe dans l'exercice et l'utilisation de la science. Le scientifique doit connaître cette responsabilité et la société, qui utilise et a besoin de ses scientifiques, doit écouter ce que ces mêmes scientifiques ont à dire sur le plan éthique. [...] Ce qui fait totalement défaut à l'heure actuelle et ce qui est à mon sens urgent, c'est l'inclusion dans la formation des scientifiques (en particulier celle des physiciens et des chimistes) d'un cours obligatoire sur la problématique politique et sociétale ainsi que sur l'attitude éthique que doit adopter un scientifique à l'égard de cette problématique. Ce cours devrait être intégré dans tous les programmes d'étude de sciences et de sciences appliquées¹ des universités et des écoles supérieures². »

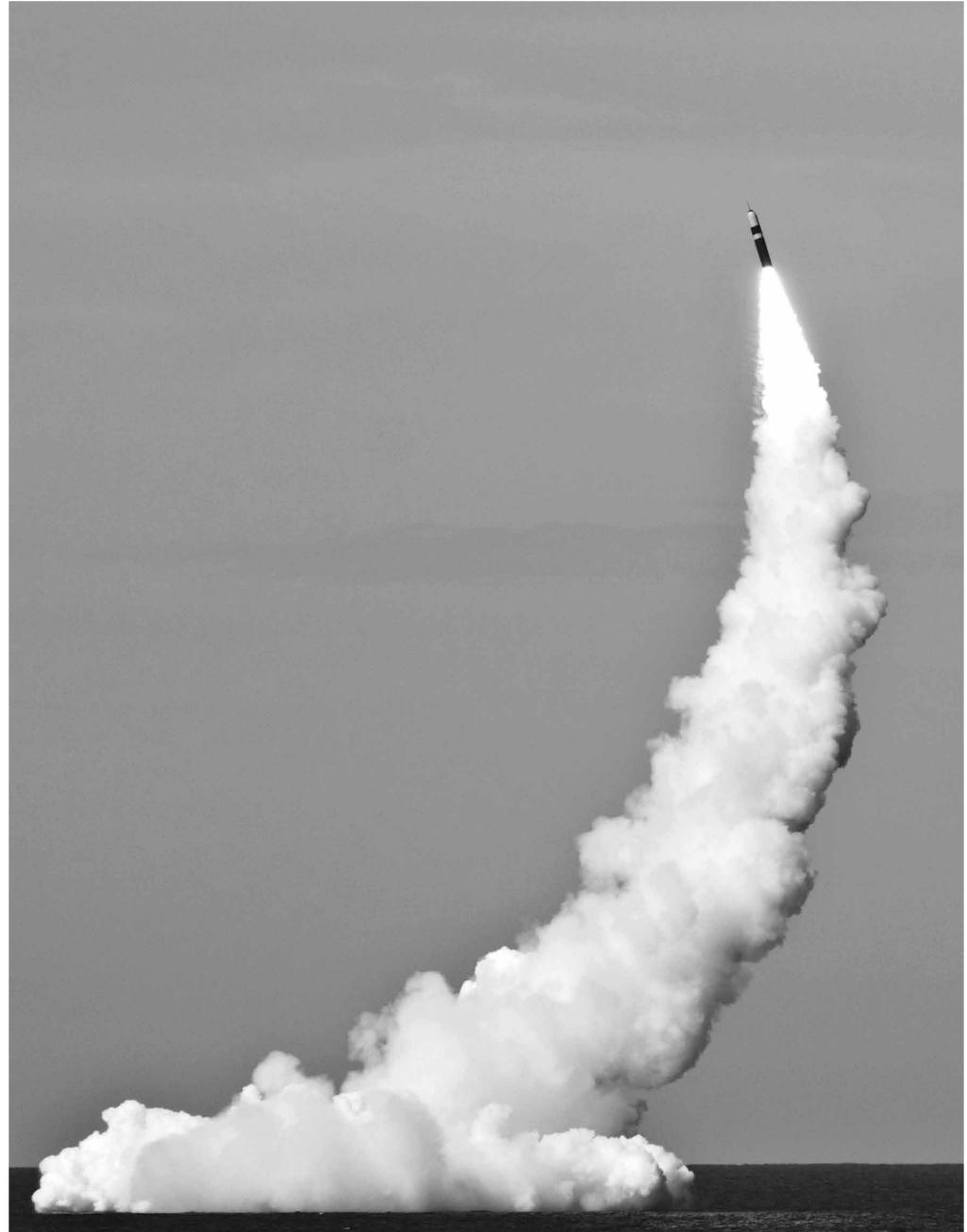
Investir dans l'évaluation des technologies est un dernier aspect, peut-être le plus important. Il s'agit d'explorer les évolutions technologiques et d'évaluer leurs répercussions sur la société. En 2002, le Parlement flamand a créé une institution idoine, l'*Instituut Samenleving & Technologie (IST)* (Ndt : *Institut Société et Technologie*). Cet institut réalise des travaux absolument passionnants et novateurs et facilite le dialogue entre scientifiques, organisations de la société civile, responsables politiques et grand public. L'*IST* s'est rapidement fait un nom au plan international. En octobre 2011, le **CD&V**, le **Sp.a**, le **VLD** et la **NVA** ont décidé de supprimer l'*IST*. Un choix incompréhensible. Au même moment, la Wallonie a décidé de se doter d'un instrument semblable, à l'instigation des écologistes présents dans son gouvernement.

¹ C'est-à-dire les études d'ingénieurs.

² Gustaaf C. Cornelis et Gilbert Eggemont, *Nucleaire terreur. Reflecteren over Voorzorg en Ethiek* (Ndt : *Terreur nucléaire. Réfléchir sur la précaution et l'éthique*), Gent, Academia Press, 2006, p. 168.

DÉBARRASSER LE MONDE DES ARMES NUCLÉAIRES :

UNE NOUVELLE ALLIANCE ENTRE IDÉALISTES ET RÉALISTES ?



Missile Trident tiré
depuis un sous-marin US

Le 19 février 2010, Guy Verhofstadt, Jean-Luc Dehaene, Louis Michel et Willy Claes, c'est-à-dire deux anciens premiers ministres et deux anciens ministres des Affaires étrangères, ont publié un bien étrange article d'opinion dans le journal *De Standaard*. Ils y défendaient le retrait des armes nucléaires tactiques américaines d'Europe et donc aussi de Kleine Brogel. « Les armes nucléaires tactiques américaines en Europe ont perdu toute importance militaire. La Guerre froide est définitivement finie. Le temps est venu d'adapter notre politique nucléaire aux nouvelles circonstances », écrivaient les quatre ministres. Cet article d'opinion était une initiative de Tom Sauer, professeur de politique internationale à l'Université d'Anvers, et de Jo Hanssens, président du mouvement pacifiste Pax Christi. La lecture de cet article m'a fait hocher la tête. Quand ces ministres ont eu la possibilité d'empêcher la course aux armements, ils n'ont rien fait. Maintenant qu'ils sont déliés de leurs responsabilités, ils prononcent de belles paroles. C'est particulièrement fade, ai-je pensé au départ. Mon appréciation était erronée. Sauer et Hanssens méritent d'être félicités pour leur initiative, tout comme ces quatre éminents responsables politiques. Ils ne sont d'ailleurs pas seuls. Ici et là dans le monde, des responsables politiques de haut niveau ont plaidé ces dernières années pour un monde sans armes nucléaires et parmi eux des hommes politiques qui s'étaient eux-mêmes opposés au désarmement pendant des années.

C'est d'Australie qu'est venue la première initiative remarquable pour interdire les armes nucléaires dans le monde. En novembre 1995, le premier ministre australien crée la *Canberra Commission on the Elimination of Nuclear Weapons* (Ndt : *Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires*). La composition de la commission était hétéroclite, tant du point de vue des nationalités que des disciplines représentées. À côté de diplomates et d'anciens militaires de haut rang, siégeaient aussi un ancien premier ministre français, Michel Rocard, ou Robert Mc Namara, un ancien ministre de la Défense des États-Unis. Mc Namara a été l'un des pires faucons de la seconde moitié du XX^e siècle. Le groupe comptait à la fois des « abolitionnistes » radicaux et des réalistes classiques du nucléaire. Leur rapport est bouclé en août 1996

et leur conclusion est limpide : il faut rapidement débarrasser le monde des armes nucléaires. Elles constituent une menace inacceptable pour l'humanité et leur utilisation serait catastrophique. La commission de Canberra indique aussi que si davantage de gens étaient conscients du danger que représentent les armes nucléaires, ils n'en accepteraient plus ni la production, ni l'accumulation. La commission attire également l'attention sur une asymétrie intenable. Certains Etats sont autorisés à posséder des armes nucléaires et d'autres pas, selon le Traité sur la non-prolifération. Cette position n'est pas tenable. Selon la commission, « la possession d'armes nucléaires par quel qu'État que ce soit incite en permanence d'autres États à s'en doter ».

Nous sommes ici au cœur du problème, nous touchons à ce qui constitue l'axiome central de la problématique des armes nucléaires, aujourd'hui et demain. **Tant que certains pays auront des armes nucléaires, d'autres pays voudront en avoir aussi.** Il en a toujours été ainsi, mais ce mécanisme a pu être maîtrisé pendant la Guerre froide. Cela n'est plus possible dans le monde d'aujourd'hui. Les États-Unis sont effectivement le numéro un sur les plans économique, politique et de la défense, mais ils ne sont plus les chefs du monde et ne possèdent ni la légitimité, ni le pouvoir d'empêcher qu'un nombre croissant de pays fabrique des armes nucléaires. En d'autres mots, ceux qui ne veulent pas que l'Iran et la Corée du Nord aient des armes nucléaires doivent démanteler leurs propres arsenaux.

Le 30 mars 2009, la Chambre des représentants organise des auditions sur la problématique de la prolifération nucléaire. L'un des orateurs est Ali Asghar Soltanieh, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran à Bruxelles. Il résume sans détours la problématique : « Les États dotés d'armes nucléaires, et en particulier les États-Unis, le seul pays qui a brisé le tabou en utilisant par deux fois des armes nucléaires, tuant ainsi des milliers de Japonais innocents, ont depuis lors détourné l'attention de la véritable menace qui pèse sur la sécurité internationale, c'est-à-dire l'existence en soi d'arsenaux nucléaires. Il n'est pas uniquement question ici des armes nucléaires en tant que telles, mais aussi de

la mentalité discriminatoire selon laquelle les États dotés d'armes nucléaires font exception aux règles ! Ceux-ci ont le droit de maintenir leurs réserves nucléaires et même de les développer comme bon leur semble. Hélas, cette pensée discriminatoire a été institutionnalisée au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, où les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont un droit de veto, ainsi que dans le traité sur la non-prolifération (TNP). » Je le répète une fois encore : j'espère vraiment que l'Iran n'aura jamais d'armes nucléaires et la manière dont ce pays a fait tourner en bourrique l'Agence internationale de l'énergie atomique ces dernières années est inacceptable. Cela étant, il me semble dangereusement naïf de penser que l'asymétrie actuelle entre cinq États dotés d'armes nucléaires et des dizaines de pays privés du droit d'en avoir puisse tenir bien longtemps.

Le 8 juillet 1996, la Cour internationale de La Haye remettait un avis important sur les armes nucléaires à la demande de l'Assemblée générale des Nations unies et de l'Organisation mondiale de la santé, qui lui avaient demandé un avis sur le caractère licite des armes nucléaires. Cet avis de la Cour est particulièrement intéressant :

- La menace ou l'emploi d'armes nucléaires est contraire aux règles du droit international en matière de conflits armés et de droit humanitaire.
- À titre d'exception, la Cour ne s'est pas prononcée sur le fond quant à la licéité de l'emploi d'armes nucléaires quand la défense de ses propres intérêts l'exige, lorsque l'existence même d'un pays est en danger.
- Après l'arrêt proprement dit, le texte renvoie encore à l'article 6 du traité sur la non-prolifération. La Cour affirme clairement que tous les pays ont le devoir de négocier un désarmement nucléaire complet.

Cet avis consultatif est utilisé par les abolitionnistes et les pacifistes partout dans le monde pour alimenter le débat et interpeller les responsables politiques. L'OTAN estime pour sa part que sa politique n'est pas en contradiction avec cet avis. En réponse à une question parlementaire d'Olivier Deleuze, le ministre de la Défense de l'époque, Jean-Pol Poncelet,

précise que l'avis est consultatif et non contraignant¹. Il ajoute : « La Cour admet toutefois ne pas pouvoir conclure définitivement sur la licéité ou l'illicéité de la menace de l'emploi ou l'emploi des armes nucléaires dans les circonstances extrêmes de l'autodéfense dans lesquelles la survie même d'un Etat serait en jeu, en conformité avec les exigences de l'article 51 de la Charte des Nations unies. L'illégalité absolue de l'arme nucléaire n'a donc pas été prononcée par la Cour, dont la prise de position n'est pas en contradiction avec les principes d'un recours éventuel à l'arme nucléaire tel que défini par le concept stratégique de l'Alliance agréé par les chefs d'Etats et de gouvernement réunis au sommet de l'OTAN de Rome les 7 et 8 novembre 1991. Ce document stipule en effet que la raison d'être fondamentale de la capacité nucléaire de l'Alliance est d'ordre politique: préserver la paix et prévenir la guerre ». C'est donc au moyen de cette argumentation que le gouvernement belge, comme ceux de tant d'autres pays membres de l'OTAN, s'en est sorti. Quoi qu'il en soit, l'avis de la Cour pénale internationale a renforcé la pression visant à accélérer le désarmement nucléaire et a criminalisé la possession d'armes nucléaires.

Une nouvelle initiative est prise quelques mois plus tard en matière de désarmement, et elle vient de là où on ne l'attendait pas. Pas moins de 61 anciens généraux et amiraux de dix-sept pays, notamment des États-Unis, de la Russie, de la France et de la Grande-Bretagne, signent la Déclaration pour l'abolition des armes nucléaires². En voici un extrait : « Nous, militaires de carrière, qui avons consacré nos vies à la sécurité de nos pays et de nos peuples, nous sommes convaincus que le maintien des armes nucléaires dans les arsenaux des puissances nucléaires, et que la crainte permanente que d'autres puissent acquérir ces armes, menacent la paix générale et la sécurité dans le monde, dont celle des populations que nous nous sommes voués à protéger, et menacent même leur survie. » Les signataires croient bon de préciser « qu'il est également évident que, parmi les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, il y en a qui n'accepteront pas de renoncer définitivement à en acquérir

¹ Réponse du ministre de la Défense Jean-Pol Poncelet à une question parlementaire du député à la Chambre Olivier Deleuze le 23 août 1996.

² Fédération des scientifiques américains, www.fas.org/spp/starwars/congress/1997_h/s970212js.htm.

et à en développer si leur sécurité n'est pas assurée. En particulier, ils ne renonceront pas si les pays qui en possèdent actuellement s'entêtent à perpétuer leur monopole nucléaire. »

Début 1998, suit la Déclaration des dirigeants civils internationaux sur l'arme nucléaire, un appel lancé par quelque 120 anciens présidents et premiers ministres de quarante-huit pays, dont certains grands noms : les anciens présidents Mikhaïl Gorbatchev et Jimmy Carter, premier ministre Michel Rocard et chancelier allemand Helmut Schmidt.

En juin 1998, huit pays³ lancent la *Coalition pour un nouvel ordre du jour*. Ils déposent une résolution auprès des Nations unies dans laquelle ils plaident pour une abolition progressive des armes nucléaires dans le monde. La résolution a été introduite à l'Assemblée générale plusieurs années de suite jusqu'en 2005, et a été systématiquement adoptée à une large majorité. Mais les pays dotés d'armes nucléaires n'en tiennent absolument aucun compte.

DE LA LUTTE POUR LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE À LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Le vent tourne en 2001. Les attaques du 11 septembre sur les tours jumelles, aux États-Unis, donnent une possibilité intéressante à ceux qui s'opposent à un désarmement nucléaire complet. À partir de ce moment, la lutte contre la prolifération nucléaire occupe une place centrale, de New York à Londres en passant par Paris. La perception se crée que le problème ne vient pas des arsenaux nucléaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais des plans échafaudés par des États voyous pour acquérir des armes de destruction massive : Syrie, Soudan, Afghanistan, Cuba, Iran, Irak, Corée du Nord et Libye. Le président Bush parlera plus tard d'un « axe du mal » composé de l'Iran, de l'Irak et de la Corée du Nord. Il s'avère que les assertions américaines sur les armes de destruction massive prétendument possédées par Saddam Hussein ne sont pas correctes. Mais les États-Unis et leurs alliés parviennent néanmoins à détourner l'attention de leurs propres armes nucléaires et à placer la prolifération des armes nucléaires au cœur des préoccupations.

³ Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Suède et Slovénie (qui a quitté le groupe par la suite).

L'évolution de la situation leur est propice. Les développements qui interviennent dans le secteur nucléaire de l'Iran, de la Corée du Nord et de la Libye apportent de l'eau à leur moulin, et aident les États-Unis et leurs alliés à convaincre la population occidentale que le véritable danger ne provient pas des leurs propres arsenaux nucléaires, mais bien des tentatives des États voyous d'en acquérir. Beaucoup de pays ont une autre analyse. Pourquoi certains pays peuvent-ils acquérir l'arme nucléaire et d'autres pas ? Pourquoi l'Inde, en 2005, bénéficie-t-elle d'un traitement de faveur de la part des États-Unis alors qu'elle n'a même pas signé le traité sur la non-prolifération ? Pour parvenir à leurs fins, les États-Unis devront par la suite recevoir la bénédiction de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Groupe de fournisseurs nucléaires, donc aussi de notre pays. Dans le même temps, l'Iran, qui lui est effectivement partie au traité sur la non-prolifération, est durement pris à partie. Deux poids deux mesures, pense-t-on dans de nombreux pays. Une politique de non-prolifération instrumentalisée en fonction de l'intérêt de ses instigateurs. Les États-Unis ont besoin de l'Inde pour gagner la course contre la Chine ? tandis qu'il faut rogner les ailes de l'Iran, l'ennemi juré de leur allié principal – Israël.

Le président américain Bush et ses acolytes réussissent à faire glisser l'attention des médias occidentaux du désarmement vers la non-prolifération. Les abolitionnistes, qui veulent la suppression totale de toutes les armes nucléaires, ne restent pas les bras croisé. Ils lancent de nouvelles initiatives, particulièrement louables. Le 4 janvier 2007, *The Wall Street Journal* publie un article d'opinion intitulé *A World free of nuclear weapons* (Ndt : *Un monde libéré des armes nucléaires*). Les auteurs sont quatre Américains et pas n'importe lesquels : Henry Kissinger, William Perry, George Shultz et Sam Nunn. Les trois premiers sont d'anciens ministres des Affaires étrangères, Nunn a été président de la Commission des forces armées du Sénat. Tous les quatre ont été de fervents défenseurs des armes nucléaires et de la doctrine de la dissuasion nucléaire pendant des années. Certains les appellent les « quatre chevaliers de l'apocalypse ». Dans cet article, ils plaident pour un monde sans armes nucléaires. À leurs yeux, les armes nucléaires ont été

effectivement utiles dans la Guerre froide, mais ce conflit est à présent terminé. Les armes nucléaires ne rendent pas le monde d'aujourd'hui plus sûr, bien au contraire : « Dépendre des armes nucléaire à des fins de dissuasion devient de plus en plus dangereux et de moins en moins efficace. » Ces quatre sages ne sont donc pas devenus des pacifistes, loin s'en faut. Ils expliquent en détail qu'aujourd'hui les armes nucléaires ne renforcent pas la sécurité, mais lui portent préjudice. De plus en plus d'États menacent de se doter d'armes nucléaires et il ne sera pas aisés pour les États-Unis de trouver avec eux le même équilibre qu'avec l'Union soviétique pendant la Guerre froide. Les armes nucléaires sont également inutiles dans la lutte contre les terroristes. L'augmentation du nombre d'armes nucléaires renforce aussi le risque d'une appréciation erronée ou d'une erreur technique, qui pourrait avoir pour conséquence un lancement d'arme nucléaire, avec tout ce que cela comporte de répercussions catastrophiques. Les quatre indiquent aussi que de plus en plus de pays doutent de la volonté des cinq États officiellement dotés d'armes nucléaires de démanteler complètement leurs arsenaux nucléaires, conformément au traité sur la non-prolifération. C'est aux États-Unis de faire montre de courage et de leadership en lançant un nouveau processus de désarmement nucléaire.

L'élément frappant du texte de Kissinger et des autres auteurs est qu'ils parviennent à la conclusion qu'il faut procéder à un désarmement nucléaire total à partir d'une analyse aussi simple que sobre. C'est un fait nouveau. Les plaidoyers pour un monde sans armes nucléaires existent depuis longtemps mais proviennent toujours de milieux éloignés de l'*establishment* politique. Aujourd'hui, l'*establishment* est divisé sur la question des armes nucléaires. De plus en plus de personnes de toutes les couches de la population deviennent convaincues que les armes nucléaires ne garantissent pas un monde plus sûr. C'est évidemment une excellente nouvelle. Les pacifistes auront besoin des réalistes comme Kissinger pour atteindre le désarmement nucléaire complet.

Décembre 2008 voit le lancement d'une nouvelle initiative mondiale pour un monde sans armes nucléaires, Zéro nucléaire. Plus d'une centaine de

responsables politiques, de citoyens célèbres et de dirigeants militaires signent l'initiative. Parmi eux figurent des (anciens) présidents et chefs de gouvernements des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Espagne, du Brésil, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. Zéro nucléaire lance un plan d'action concret en quatre phases avec pour objectif un monde sans armes nucléaires en 2030. L'approche est multilatérale et prévoit un contrôle efficace. À l'occasion d'une rencontre à Londres le 1er avril 2009, le président américain Obama et le président russe Medvedev se déclarent partisans d'un monde sans armes nucléaires. Obama répète sa position trois jours plus tard lors d'un discours important prononcé à Prague : « Je réitère en toute clarté et avec conviction l'engagement américain d'œuvrer pour la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. » Si l'application de cette promesse a malheureusement pris du retard, l'élément nouveau est que tant le président américain que le président russe n'osent plus dire que des initiatives comme Zéro nucléaire sont irréalistes ou à côté de la question. Au contraire, ils se rallient même au principe d'un monde sans armes nucléaires.

L'appel en faveur d'un monde sans armes nucléaires apparaît également dans des rapports officiels de premier plan. Citons par exemple la résolution 1887 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies le 24 septembre 2009. Le Conseil de sécurité veut « un monde plus sûr pour tous et créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'une manière qui prouve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. »

En 2009 apparaît une (petite) fissure dans le consensus français sur les armes nucléaires. Chez nos voisins du Sud, au sein des partis politiques classiques comme de l'*establishment* politico-administratif, il n'y jamais eu le moindre doute sur la nécessité d'une force nucléaire nationale. Une France sans force de frappe, pour l'*establishment* français, ce serait aussi grave que Paris sans la tour Eiffel. Les armes nucléaires font véritablement partie intégrante de la nation française. Par quel autre moyen le pays aurait-il pu se maintenir au niveau des quatre autres

grandes puissances ? Par quel autre moyen aurait-il pu faire honneur à son statut, à plus forte raison après la perte de ses colonies, entend-on dire. Le 14 octobre 2009, le journal *Le Monde* publie pourtant un article d'opinion signé par les anciens premiers ministres Alain Juppé et Michel Rocard, le général à la retraite Bernard Nirlain et l'ancien ministre de la Défense, Alain Richard, intitulé *Pour un désarmement nucléaire mondial, seule réponse à la prolifération anarchique*. L'article ne déclenche malheureusement pas le débat qu'il méritait et Alain Juppé comme Alain Richard ont par la suite nuancé leur position. Au sein de l'*establishment français*, le consensus reste encore solide.

L'article de Dehaene, Verhofstadt, Claes et Michel paru en 2010 dans *De Standaard* s'inscrivait dans le prolongement de Kissinger et de l'initiative Zéro nucléaire et a confirmé l'émergence d'une évolution particulièrement intéressante au cours des dernières années. Ceux qui plaident aujourd'hui pour un monde dénucléarisé ne peuvent plus être réduits à des pacifistes irréalistes ou être traités de dangereux rêveurs. C'est exactement le contraire. Les gens qui pensent que les armes nucléaires garantissent aujourd'hui la sécurité du monde sont des rêveurs, de dangereux rêveurs.

LA CHUTE DE CURTIS LEMAY

Je voudrais m'arrêter un instant sur une évolution passée inaperçue et néanmoins cruciale qui concerne la perception des victimes de guerre. Il me faut donc retourner dans le Japon de 1945. Sur l'ordre du général Curtis LeMay, des appareils américains ont bombardé des dizaines de villes japonaises pendant de nombreux mois. La pire attaque est celle qui a touché Tokyo les 9 et 10 mars 1945. Pas moins de 1 665 tonnes de bombes ont été larguées sur la ville, dont certaines au phosphore et au napalm. Près de 100 000 civils ont été tués – plus qu'avec la bombe atomique de Nagasaki –, 250 000 logements ont été anéantis et 41 km² de la ville ont été réduits en cendres. Les attaques américaines sur les villes japonaises en 1945 ont fait 300.000 à 400.000 victimes civiles et des millions de sans-abri. Elles ont permis au général Curtis LeMay de récolter de nombreuses décosations.

Peut-on imaginer que les États-Unis puissent aujourd'hui bombarder une ville comme ils ont bombardé Tokyo ? Ce n'est plus pensable. Même le bombardement d'un bourg de 10 000 habitants n'est plus pensable. Une telle action donnerait lieu à un concert mondial d'indignations dont même la grande puissance que sont les États-Unis aurait du mal à se dépêtrer. Elle nuirait considérablement à sa position au niveau international. De plus en plus de gens dans le monde n'acceptent plus ce type d'anéantissement de masse et pensent que toute victime civile dans une guerre est une victime de trop. Il faut s'en réjouir.

Autre exemple : par le passé, la stratégie française de dissuasion nucléaire prévoyait explicitement de prendre pour cible les « populations de l'ennemi ». Aujourd'hui, les Français parlent plutôt des « centres névralgiques » de l'ennemi. Il peut s'agir de villes, mais aussi de complexes économiques, militaires ou industriels⁴. D'un point de vue moral, ce langage est pour beaucoup inhumain, mais la nuance indique que la tolérance des citoyens vis-à-vis de la violence a baissé. Les États-Unis en étaient déjà parfaitement conscients à l'époque de la guerre en Irak, en 1991, lorsqu'ils ont créé la notion des « frappes chirurgicales », afin de préciser que forts de leur technologie très sophistiquée, ils étaient capables d'atteindre des cibles militaires avec une grande précision sans toucher la population civile. Et si par malheur des civils étaient touchés, ils appelaient cela des « dommages collatéraux », une sorte d'effet secondaire indésirable. Si la notion de « dommage collatéral » déborde évidemment de cynisme, elle illustre aussi l'évolution des esprits. En 1945, le général Curtis LeMay n'aurait jamais utilisé cette expression. Bien au contraire, il brandissait fièrement les résultats des bombardements sur les villes japonaises⁵. Lors des guerres en Irak et au Kosovo, la superpuissance américaine a dû se contorsionner et développer des techniques de communication créatives pour justifier les pertes civiles. Dans la guerre récente en Libye, l'OTAN a procédé avec la plus grande prudence pour ne pas faire de victimes civiles. Si cinq ou dix civils avaient perdu la vie dans un bombardement,

⁴ François Heisbourg (2011), *op. cit.*, p. 129.

⁵ Il est vrai cependant que la communication de l'époque recourait déjà aux euphémismes. Ces bombardements avaient pour mission de s'en prendre au « moral », ce qui revenait à bombarder les civils autant que possible pour amener la population et ses dirigeants à la reddition.

les images du bombardement et des victimes auraient fait le tour du monde en quelques heures, faisant un immense dommage à l'opération. Ces constats sont fondamentaux. Ils montrent la forte augmentation de la compassion que nous ressentons pour des citoyens que nous ne connaissons pas, qui vivent loin de nous, dans des pays avec lesquels nous n'avons quasiment aucun lien. Dans de nombreux pays, la notion de « populations ennemis », telle que nous l'avons connue et cultivée pendant des siècles, n'a en fait plus de signification. Tout militaire ou responsable politique qui citerait aujourd'hui le général Curtis LeMay, « Il n'existe pas de civils innocents⁶ », se marginaliserait complètement.

Bien évidemment, que des gens meurent encore chaque jour dans des guerres ou des guerres civiles reste scandaleux, que ce soit en Afghanistan, au Moyen-Orient ou au Congo. Réjouissons-nous, le nombre de guerres et de victimes de guerre a fortement diminué au cours des dernières décennies⁷, alors que l'indignation causée pour le sort des victimes a augmenté. Ce nouveau cadre rend la possession et l'emploi des armes nucléaires encore beaucoup plus compliqués qu'auparavant. Par définition, les armes nucléaires sont des armes de destruction massive qui ne font aucune différence entre civils et militaires. Même l'emploi de petites armes nucléaires, les « armes tactiques », ferait de nombreuses victimes, sans parler de la pollution radioactive qu'elles causeraient. Par conséquent, les armes nucléaires, avec le temps, deviennent toujours davantage contraires aux valeurs de la « communauté mondiale ». Les chefs d'État et de gouvernement n'en ont que trop conscience. Et de nombreux militaires également. Ils ont opté depuis longtemps pour des « armes de destruction précise » comme des drones, en lieu et place de ces anachroniques « armes de destruction massive ».

J'ai aujourd'hui l'impression que bon nombre de militaires et de diplomates aimeraient être débarrassés des armes nucléaires, mais qu'ils n'osent pas le dire tout haut. C'est déjà une immense étape franchie par rapport à la

situation d'il y a un demi-siècle. À l'époque, les généraux américains et russes dressaient les plans détaillés d'une guerre nucléaire qui ferait des dizaines de millions de morts chez l'ennemi. En 1960, le « Plan opérationnel intégré unique » américain, comme il s'appelait, tablait sur 200 millions de morts en Union soviétique et en Chine. Il n'est plus concevable d'établir des plans pareils aujourd'hui, c'est un immense pas en avant.

Encore un dernier mot sur le général Curtis LeMay. Il a reçu le 12 janvier 1946 une importante décoration belge, La Croix de guerre. Par respect pour les dizaines de milliers de victimes japonaises, ne faudrait-il pas la lui retirer (de façon forcément posthume) ?

UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES ?

Est-ce possible, un monde sans armes nucléaires ? Pouvons-nous rapidement démanteler ces milliers d'armes nucléaires et d'installations nucléaires militaires ? Pas du tout, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Ce processus s'étalera sur des années. Mais des plans et des projets de cette stratégie de sortie existent déjà. De très nombreux travaux préparatoires ont déjà été réalisés. J'en donne quelques exemples.

L'initiative Zéro nucléaire s'appuie sur un plan d'action très concret en quatre phases. Il existe depuis 1996 un traité qui interdit de nouveaux essais nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il n'est pas encore entré en vigueur, malheureusement. Il existe un projet de texte qui réglemente la fabrication de toute nouvelle matière fissile. Si les États-Unis, la Russie et la Chine prennent demain la décision officielle de faire en sorte qu'il n'y ait plus d'armes nucléaires dans le monde d'ici 2030, par exemple, il ne subsistera plus d'obstacles juridiques, administratifs ou techniques majeurs. Rien n'empêchera plus l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Le plus difficile sera de prendre en compte trois grands foyers de tensions internationales. Tant qu'ils existent, la suppression totale des armes nucléaires restera illusoire. Il s'agit du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et de l'Extrême-Orient. Si les États-Unis, la Chine et la Russie s'accordaient sur un monde sans arme nucléaire, ils s'obligerait aussi à agir dans ces

⁶ Michael Sherry, *The Rise of American Air Power: The Creation of Armageddon* (Ndt : La montée de la puissance aérienne américaine : la création d'Armageddon), Yale University Press, 1989, p. 287.

⁷ Voir par exemple à cet égard Steven Pinker, *The Better Angels of our Nature : Why Violence has declined* (Ndt : Les meilleurs anges de notre nature : pourquoi la violence a diminué), Viking Adult, 2011.

trois foyers de conflit et à les résoudre ensemble un par un. Ce serait un progrès incroyable pour la paix et la prospérité. Si les trois grandes puissances, États-Unis, Russie et Chine, ne prennent pas rapidement cette décision, la réalité pourrait bien leur éclater désagréablement au visage. Une attaque terroriste au moyen d'une bombe sale à Londres ou à Paris, des bombardements d'Israël sur les sites nucléaires iraniens, avec pour conséquence une escalade rapide de la violence au Moyen-Orient et l'économie mondiale qui vacille, autant d'options que l'on ne peut certainement pas exclure.

Les opposants à « l'option zéro » – plus aucune arme nucléaire n'est tolérée – agitent encore le spectre d'un *breakout*, terme qui désigne une situation où un seul pays n'aurait pas respecté l'accord, aurait fabriqué des armes nucléaires et menacerait ainsi le monde entier. En effet, il n'est pas possible de gommer de la mémoire de l'humanité la découverte de la fission nucléaire et l'expertise qui sert à fabriquer des armes nucléaires. Certains experts nucléaires comme Jonathan Schell et Richard Rhodes rejettent cette piste au moyen d'arguments très convaincants. Ce pays deviendrait le paria de la planète. Il aurait l'image d'un État terroriste, serait totalement isolé sur le plan diplomatique et soumis à un embargo commercial total. Ce pays s'infligerait une autodestruction. Ce serait exactement comme si aujourd'hui un État membre de l'Union européenne fabriquait des armes chimiques et s'en servait pour menacer ses voisins. Schell et Rhodes estiment donc que ce scénario n'est absolument pas crédible. Les responsables politiques comprendraient parfaitement que la menace des armes nucléaires dans un monde qui a définitivement choisi de s'en débarrasser serait un pur suicide politique.

Voici d'ailleurs une anecdote intéressante sur ce sujet. Kim Il Sung a été l'un des dictateurs les plus fantasmagoriques et les plus impitoyables du siècle dernier. Il a gouverné sans pitié la Corée du Nord de 1948 à sa mort en 1994. En 1991, le parlementaire américain Stephen Solarz⁸ lui demande où en est son programme d'armement nucléaire. Sa réponse est particulièrement révélatrice : « Quelle est l'utilité de quelques armes

nucléaires ? Même en dix mille ans, nous ne pourrions pas avoir autant d'armes nucléaires que vous. Supposez que nous produisions des armes nucléaires et que nous en ayons une ou deux. À quoi pourraient-elles bien servir ? Si nous les lançons, elles tueront le peuple coréen. » Kim Il Sung avait beau être un despote inhumain, il avait parfaitement conscience que l'emploi des armes nucléaires ne pouvait qu'entraîner la fin de son régime et de sa carrière. Il avait effectivement lancé un programme d'armement nucléaire, qui avait une fonction de dissuasion (contre les armes nucléaires stationnées par les États-Unis en Corée du Sud) et devait faire pression pour contraindre les États-Unis à négocier. Il ne s'agissait nullement de les utiliser vraiment. La Corée du Nord est finalement passée à la production et aux essais des armes nucléaires. Le pays sait qu'il ne pourra jamais s'en servir pour frapper la Corée du Sud car une telle attaque entraînerait une terrible attaque en retour des États-Unis qui se traduirait par la fin du régime communiste. La Corée du Nord se sert de ses armes comme monnaie d'échange dans ses négociations avec les États-Unis, mais surtout comme police d'assurance.

Au cours des dernières années, parallèlement à la diplomatie officielle, un mouvement s'est donc développé à l'échelle mondiale dont l'objectif consiste à dénucléariser totalement la planète. Placez à la même table cinq ou dix diplomates, responsables politiques et généraux de haut rang, de n'importe quel pays et de n'importe quelle opinion que ce soit, et ils parviendront probablement aux mêmes conclusions que celles de la commission de Canberra ou de Kissinger et de ses trois cosignataires. Mais alors pourquoi le désarmement nucléaire se fait-il tant attendre ? Pourquoi les cinq États officiellement dotés d'armes nucléaires continuent-ils d'investir dans la modernisation et le renouvellement de leur arsenal nucléaire alors qu'ils ont signé un traité visant à supprimer toutes les armes nucléaires ? Ces questions sont cruciales et il n'est pas simple d'y répondre. Et les contextes dans lesquels évoluent ces cinq pays sont également différents. Ces pays restent attachés à leur arsenal militaire parce que... les autres puissances nucléaires y restent également attachées. Toute l'histoire de la bombe atomique est pénétrée de ce

⁸ Richard Rhodes (2011), *o.c.p. cit.*, p. 230.

mimétisme⁹. Si un pays modernise ce type d'armement, l'autre fait de même. Si un pays A fabrique des armes nucléaires, alors B lui emboîtera le pas. À cela s'ajoute que dans des pays comme la France et la Russie, la possession d'armes nucléaires est considérée dans de large couches de la population comme une nécessité pour rester une puissance mondiale, ou du moins créer la perception d'en être encore une.

Louis Gautier, expert militaire français et ancien conseiller du premier ministre Lionel Jospin, a affirmé récemment encore que les armes nucléaires françaises étaient « l'assurance-vie de notre pays ». Il ne peut donc pas imaginer l'avenir sans armes nucléaires. Qui menace aujourd'hui la France ? La Russie, les États-Unis, l'Iran ? Personne, en fait.

La Russie considère ses armes nucléaires comme le symbole de son égalité avec les États-Unis, une égalité totalement illusoire si l'on regarde les chiffres économiques. Ou prenez la réaction de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht face à une résolution adoptée par la Chambre¹⁰. Il y affirme en toutes lettres : « Dans la stratégie actuelle de l'OTAN, qui vise à maintenir la paix et à prévenir les conflits, le rôle et la dépendance aux armes nucléaires sont extrêmement limités. Contrairement à jadis, personne ne table plus sur la possibilité d'une escalade nucléaire. Les armes nucléaires ne ciblent plus des pays en particulier. Les circonstances dans lesquelles il pourrait être envisagé d'employer des armes nucléaires sont extrêmement improbables. » Si les armes nucléaires ne sont dirigées contre personne et que la possibilité que l'on envisage de s'en servir est « extrêmement improbable », n'y aurait-il pas lieu de dénucléariser le monde ? À plus forte raison si nous énumérons les inconvénients qui leur sont associés : coût, risques d'accident et – surtout – le fait que ces armes nucléaires incitent d'autres pays à en fabriquer.

La Grande-Bretagne, notamment, a récemment usé d'un autre argument pour justifier la présence d'un arsenal nucléaire, en invoquant « des

situations nouvelles », le fait que le monde d'aujourd'hui est devenu tellement imprévisible. Il n'est pas impossible qu'à l'avenir un pays ne se mue en véritable État voyou, « auquel cas nous devons être prêts. » Dans cette hypothèse, nous ne pourrions évidemment jamais désarmer parce que l'avenir est imprévisible par définition. Quand on recourt à des arguments aussi tirés par les cheveux et aussi peu crédibles pour justifier la possession d'un arsenal nucléaire, c'est qu'il est devenu évident qu'il n'existe plus aucune bonne raison de le conserver.

Bon nombre de diplomates et de militaires qui ont vécu la Guerre froide estiment que les armes nucléaires ont été très utiles malgré tout. Elles ont imposé une dissuasion mutuelle aux deux grandes puissances et assuré de nombreuses années de stabilité. Pourquoi ne continueraient-ils pas à suivre cette doctrine de la dissuasion nucléaire qui a si bien fonctionné ? Je formulerais à cet égard cinq objections.

Il y a en premier lieu l'aspect moral. Dans quelle mesure voulons-nous garantir la sécurité au moyen d'armes qui peuvent tuer des millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ? Deuxièmement : comme nous l'avons signalé, pendant la Guerre froide, il s'est produit plusieurs incidents au cours desquels nous sommes passés à deux doigts de l'emploi des armes nucléaires. Nous pourrions bien être moins chanceux si une telle situation risquée survient dans le futur. Troisièmement : le monde a changé. Le monde multipolaire d'aujourd'hui est régi par une logique tout à fait différente. Les conflits Iran-Israël, Inde-Pakistan et en Corée ne sont aucunement comparables avec les tensions de la Guerre froide. Quatrièmement : tout ceux qui autoriseraient certains pays à posséder des armes nucléaires dans ces régions ne pourront pas empêcher d'autres pays d'en fabriquer à leur tour. Dans un tel cas de figure, le traité sur la non-prolifération volera en éclat et, bien vite, une flopée d'autres pays lanceront aussi un programme d'armement nucléaire. Cinquième et dernier argument : l'augmentation du nombre de pays dotés d'une arme nucléaire entraîne aussi l'aggravation du risque qu'un acteur non étatique, un groupe terroriste, acquière une bombe et s'en serve.

⁹ En 1964, à la suite du premier essai nucléaire chinois, l'homme politique indien Atal Behari Vajpayee s'était demandé ce que devait être la réaction indienne. Il l'a formulée lui-même : « La réaction à une bombe atomique est une bombe atomique, il n'y en a pas d'autre. » Extrait de Jeffrey Richelson, *op. cit.*, p. 432.

¹⁰ Lettre du premier ministre, Guy Verhofstadt, du 3 juillet 2006, à laquelle était annexée la lettre du 4 avril 2006 du ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht.

L'ARGENT

Il reste évidemment un autre aspect qui complique la mise en œuvre de l'initiative Zéro nucléaire : le facteur commercial. Je donne quelques chiffres. Les États-Unis dépensent annuellement 50 milliards de dollars pour maintenir en état leur arsenal nucléaire¹¹. Une partie de ce montant colossal va au personnel et à la recherche scientifique des organismes publics, une autre partie importante va au secteur privé. Ce secteur exerce une pression énorme sur les responsables politiques américains afin qu'ils ne suppriment pas le programme d'armement nucléaire. Le Pentagone, l'armée américaine, avec ses 3,2 millions de membres du personnel est le premier employeur des États-Unis et l'industrie de l'armement emploie plusieurs millions de personnes¹². Dans le discours d'adieu à la nation prononcé à la fin de son mandat, le président Eisenhower, champion de la course aux armements nucléaires et ancien commandant suprême des Alliés pendant la Seconde guerre mondiale, a remis en question cet état de fait : « Nous devons nous prémunir contre l'acquisition d'une influence injustifiée, voulue ou non voulue, dans le chef du complexe militaro-industriel. » N'est-il pas révélateur que cette mise en garde contre le pouvoir du complexe militaro-industriel émane d'une personne qui a été le président des États-Unis pendant huit ans ? La situation a-t-elle beaucoup évolué depuis les années 1950 ? Je ne crois pas. La pression reste gigantesque. Pensez par exemple aux tentatives visant à vendre le bouclier antimissile alors qu'il n'a aucune utilité stratégique et militaire et qu'il est même permis de se demander s'il fonctionnera. Chiffre d'affaires et profits menacent une fois encore de peser plus que des considérations de nature politique et même militaire. Les politologues parlent parfois de l'*iron triangle* (Ndt : *triangle de fer*), ce triangle que forment le Parlement, le gouvernement et l'industrie et qui, par le jeu des alliances, place certains intérêts sectoriels au-dessus de l'intérêt général. Comme je l'ai déjà expliqué, des chercheurs comme Itty Abraham et Gabrielle Hecht ont affiné et enrichi cette analyse

en mettant en évidence l'importance du rôle des scientifiques et des ingénieurs dans les décisions politiques

Cette problématique comporte également un aspect social. Les investissements massifs dans l'industrie de l'armement freinent la croissance économique durable. Si ne fût-ce que la moitié de ces sommes étaient investies dans l'enseignement, la recherche scientifique et les infrastructures, la prospérité et le bien-être de centaines de millions de personnes de par le monde pourraient faire un bond en avant. Selon l'expert en armes nucléaires Stephen Schwartzmeier, le budget que les États-Unis allouent annuellement aux armes nucléaires est plus important que le budget annuel des États-Unis pour la diplomatie internationale et l'aide extérieure équivaut à près du double du budget pour la science et la technologie et est quatorze fois plus élevé que le budget destiné à la recherche scientifique dans le secteur de l'énergie¹³.

Le monde ne s'engagera pas dans l'immédiat sur le chemin qui mène au Zéro nucléaire. Il faut d'abord attendre la réélection du président américain Barack Obama. Si lui et son Parti démocrate remportent une belle victoire en 2012, il existe une chance pour qu'Obama transpose son discours de Prague de 2009 en décisions historiques. Cela pourrait aller très vite. Les grands systèmes coriaces semblent toujours aussi tenaces à la fin de leur cycle de vie, mais ils ont tendance à s'effondrer d'un seul tenant. Nous avons déjà pu observer ce phénomène avec l'Union soviétique. Pendant ce temps, nous devons dans tous les cas de figure continuer à faire pression sur les décideurs de cette planète et à sensibiliser la population du monde aux dangers des armes nucléaires. Hier encore, nombreux étaient ceux qui pensaient que les armes nucléaires étaient des instruments utiles pour garantir la paix mondiale. Comme l'a dit un jour le premier ministre anglais, Winston Churchill : « ... la sécurité sera l'enfant vigoureux de la terreur, et la survie, le frère jumeau de l'annihilation¹⁴. » Nous pourrions tout aussi bien citer le philosophe français Raymond Aron: « Paix impossible, guerre improbable. » Aujourd'hui, nous

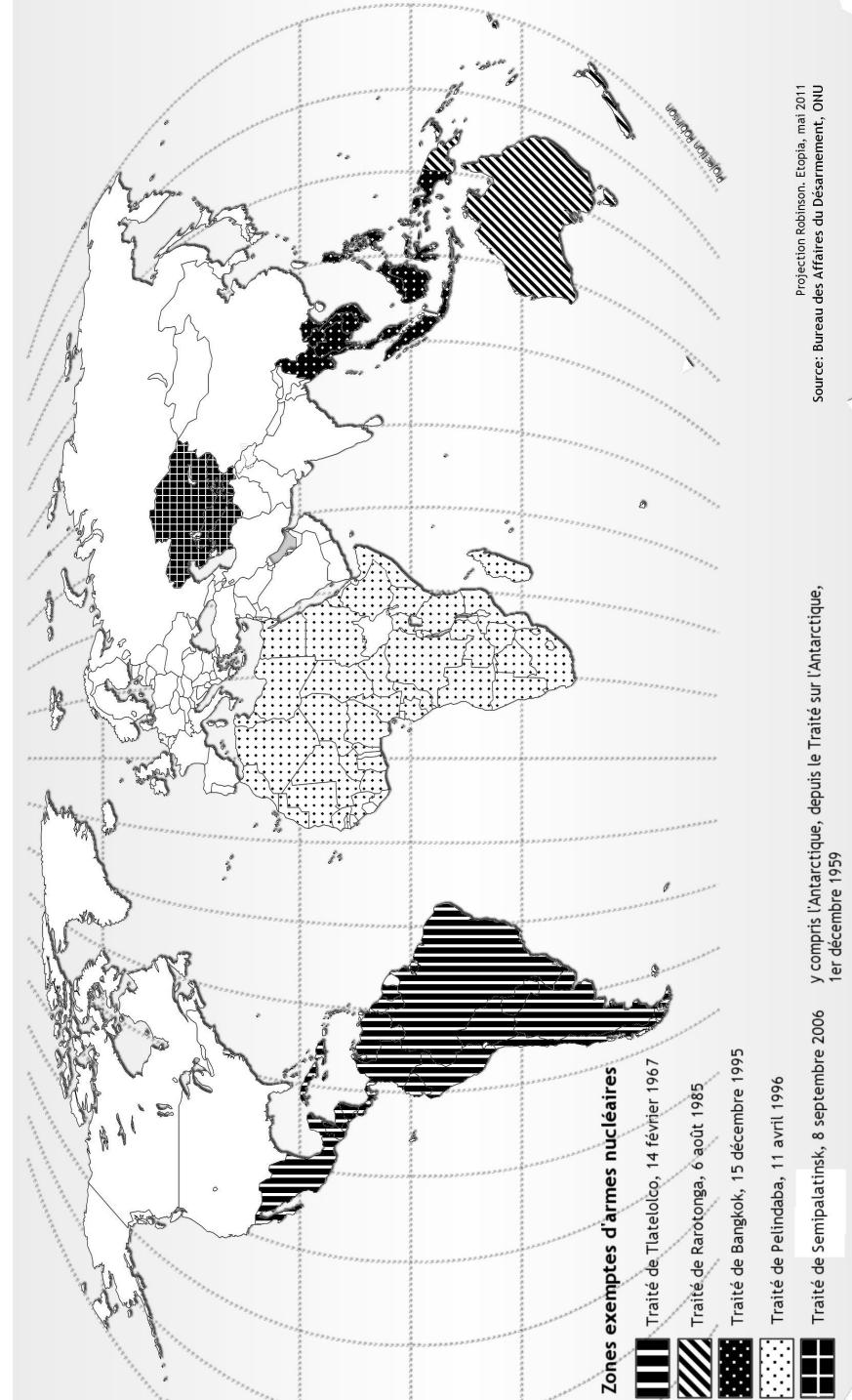
11 Richard Rhodes (2011), p. 361.

12 De Tijd, le 13 septembre 2011.

13 Richard Rhodes (2011), o.c.p. cit., p. 361.

14 1er mars 1955, House of Commons (parlement)Chambre des Communes

aurions plutôt tendance à dire « paix possible, guerre impossible¹⁵ ». Les armes nucléaires perdent leur utilité comme garantie de la paix et de la sécurité. Plus encore, elles sont considérées par un nombre croissant de personnes comme des armes de terreur massive, dont la possession est perçue comme un crime contre l'humanité. Mikhaïl Gorbatchev, l'ancien président de l'Union soviétique, a déclaré un jour dans un article d'opinion¹⁶ : « Nos efforts passés ne seront justifiés que lorsque la bombe atomique se retrouvera aux côtés du joug de l'esclavagiste et du gaz moutarde de la Première guerre mondiale dans le musée de la sauvagerie d'une époque révolue. » À nous, à nos responsables politiques et à nos diplomates d'aller de l'avant.



15 François Heisbourg (2011), p. 147.

16 <http://www.project-syndicate.org/commentary/a-farewell-to-nuclear-arms/french gorbachev8/English>.

ANNEXES

GLOSSAIRE

COMMENT PUIS-JE FABRIQUER UNE ARME NUCLÉAIRE ?

J'utilise de temps à autres dans le livre des termes techniques comme « enrichissement » ou « piste du plutonium ». Je les explique succinctement ici. Mon intention n'est évidemment pas de rédiger un chapitre scientifique exhaustif sur l'énergie nucléaire. Je livre juste assez d'informations techniques pour une bonne compréhension du contenu du livre.

ATOMES

Un atome est la plus petite partie d'un corps simple pouvant se combiner chimiquement avec une autre. Un atome de fer, par exemple, est différent d'un atome de cuivre ou de zinc. Il existe 92 sortes d'atomes dans la nature. Ils sont chacun numéroté, de 1 (hydrogène) à 92 (uranium). L'homme a créé de nouvelles sortes d'atomes : le n° 93 (neptunium), le n° 94 (plutonium)¹ et ainsi de suite.

ISOTOPES

Un atome (aussi appelé élément chimique) est composé d'un noyau et d'un nuage d'électrons. Le noyau est constitué d'un certain nombre de protons et d'un certain nombre de neutrons. Le nombre d'électrons est toujours égal à celui des protons (pas dans le cas des ions). Il peut arriver que le nombre de protons soit aussi égal au nombre de neutrons, mais cela peut varier. Deux atomes contenant le même nombre de protons (et donc d'électrons) constituent le même élément. En revanche, leur nombre de neutrons peut varier. C'est ce que l'on appelle les différents isotopes d'un même élément. Il existe ainsi plusieurs isotopes différents de l'uranium et du plutonium, aux propriétés différentes.

FISSION NUCLÉAIRE

En physique, la fission nucléaire est un processus au cours duquel un noyau atomique lourd et instable se divise ou fissione en plusieurs noyaux plus légers, ce qui libère des quantités considérables d'énergie.

¹ Il existe un isotope du plutonium, le plutonium 244, présent en très petites quantités dans la nature.

RÉACTION EN CHAÎNE

Une réaction en chaîne est une série d'événements analogues au sein de laquelle chaque événement est causé par le précédent. L'action consistant à faire tomber le premier domino d'une série de dominos placés stratégiquement à cet effet en fournit un exemple simple. En physique, on parle souvent de la réaction en chaîne dans laquelle le neutron libéré par la fission nucléaire d'un noyau atomique lourd est à son tour utilisé pour générer une fission nucléaire dans d'autres noyaux stimulés – le principe du réacteur nucléaire et de la bombe atomique.

MATIÈRES NUCLÉAIRES ET MATIÈRES NON NUCLÉAIRES

Par matières nucléaires, on entend d'une part les « matières de base » (l'uranium naturel, l'uranium appauvri et le thorium) et d'autre part des matières fissiles particulières (uranium enrichi, Pu 239 et U 233). Les matières non nucléaires sont, par exemple, l'eau lourde et le graphite.

ÉQUIPEMENTS NUCLÉAIRES

Il s'agit des réacteurs nucléaires, des installations destinées à la conversion, à l'enrichissement, au retraitement, etc.

URANIUM

Les atomes d'uranium possèdent 92 protons. Certains atomes d'uranium possèdent plus de neutrons que d'autres. Il existe par conséquent plusieurs isotopes de l'uranium. Pour ce qui nous intéresse, deux d'entre eux sont importants :

L'uranium 238² : l'uranium naturel en contient 99,3 %. En le bombardant de neutrons, on obtient du plutonium 239, qui est une matière fissile (utilisable pour les armes nucléaires).

L'uranium 235 : il n'y en a que 0,7 % dans l'uranium naturel. Cet isotope est naturel, fissile et peut donc être utilisé dans les réacteurs nucléaires et dans les armes nucléaires. La bombe atomique d'Hiroshima était une bombe à l'uranium.

² 238 : cet isotope possède 146 neutrons, ajoutez-y 92 (le nombre de protons) et vous obtenez 238.

On trouve de l'uranium sous différentes formes : mineraï, yellowcake, fluorure sous forme gazeuse, etc. Étant donné que je ne veux pas écrire un livre trop technique, j'utilise parfois le mot « uranium » pour désigner le mineraï, mais parfois aussi pour désigner l'oxyde, etc. Je demande aux scientifiques de fermer les yeux.

PLUTONIUM

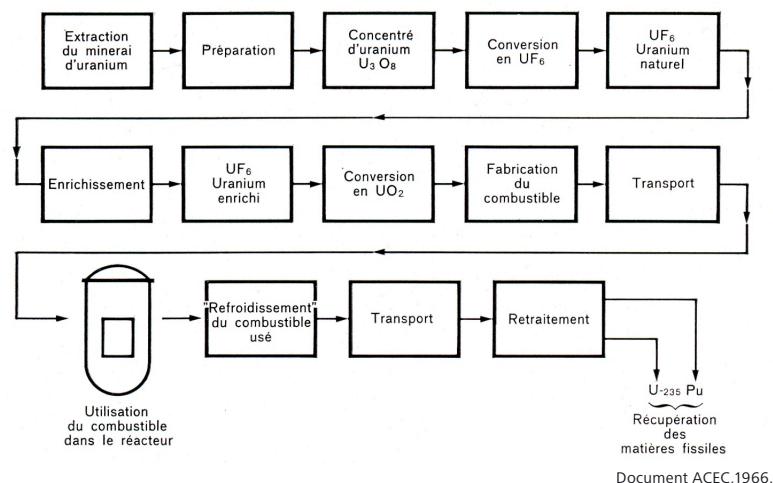
En exposant de l'uranium 238 à un flux de neutrons, l'on fabrique du plutonium. Il peut être utilisé pour fabriquer des armes nucléaires. La bombe atomique utilisée lors du premier essai dans le désert du Nouveau-Mexique et celle larguée sur la ville japonaise de Nagasaki étaient des bombes au plutonium. Il peut servir à fabriquer des bombes plus légères qu'avec l'uranium, ce qui ouvre l'éventail des possibilités, notamment leur transport sur des missiles, par exemple. Il existe différents isotopes du plutonium. On parle de plutonium destiné aux armes nucléaires ou de « plutonium de qualité militaire » lorsqu'il contient 92 % ou plus de plutonium 239. Le plutonium est le seul atome que l'on ne trouve pas dans la nature à être produit à l'échelle industrielle.

MOX

Mixed Oxyde, soit mélange d'oxyde. Combustible nucléaire constitué d'un mélange d'oxyde d'uranium et d'oxyde de plutonium. Le MOX est apparu dans les centres de recherche (la première irradiation connue est celle du réacteur BR3 du CEN à Mol en 1964). L'entreprise belge Belgonucléaire en a fabriqué pendant des décennies dans son usine de Mol, qui a néanmoins fermé ses portes il y a quelques années vu la faiblesse de la demande.

LE CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DANS L'INDUSTRIE CIVILE

Fig. 1 - Schéma du cycle de combustible pour le réacteur à eau légère.



J'en donne un résumé :

Mine : extraction du minerai d'uranium. Le minerai subit un traitement afin d'en faire du yellowcake, un concentré d'uranium.

Conversion : à travers une série de processus chimiques, le yellowcake est transformé en un gaz d'hexafluorure (UF₆), la matière de base de l'enrichissement au moyen de centrifugeuses, qui devient solide à la fin de l'enrichissement.

Enrichissement : l'augmentation de la teneur d'uranium 235 fissile.

Production de combustible : l'uranium enrichi est tout d'abord transformé en poudre, qui est ensuite transformée en granulés qui sont logés dans des barres de combustible.

Ce combustible est irradié dans les centrales nucléaires et sert à produire de l'énergie.

Stockage : après l'irradiation des barres de combustible, celles-ci sont stockées. Deux pistes sont possibles. La première est leur retraitement dans une usine de retraitement. Ce procédé permet de récupérer l'uranium et le plutonium pour leur réutilisation. La plupart des pays ont mis un terme à ce procédé pour des raisons écologiques et/ou économiques. La seconde piste est le stockage définitif dans des couches géologiques, moment à partir duquel le combustible irradié reçoit l'étiquette de « déchet ». Cette solution n'est nulle part opérationnelle.

Il existe aussi des réacteurs qui utilisent comme combustible de l'uranium naturel, c'est-à-dire non enrichi, comme par exemple les réacteurs canadiens CANDU. C'est une piste très intéressante pour les pays qui veulent se doter d'armes nucléaires en cachette. Il ne leur faut pas d'uranium enrichi et ils ne doivent pas passer par la phase techniquement très complexe de l'enrichissement. De plus, ce sont des réacteurs qu'il ne faut pas arrêter pour en extraire le combustible irradié. Ils peuvent tourner en permanence et on peut y placer en permanence du nouveau combustible.

YELLOWCAKE

Uranium sous forme de poudre, produit du traitement du minerai d'uranium. Composé à 80 % d'oxyde d'uranium.

ENRICHISSEMENT

Nous l'avons dit, l'uranium naturel ne contient que peu de matière fissile, 0,7 % d'uranium 235. L'enrichissement est le nom d'un procédé qui a pour but d'augmenter la teneur en uranium 235. L'uranium hautement enrichi contient 20 % d'uranium 235 ou plus, l'uranium faiblement enrichi en contient moins de 20 %. Des réacteurs nucléaires belges comme ceux de Doel et de Tihange nécessitent une teneur en uranium de 3 à 5 %. Dans les armes nucléaires, il faut une teneur de 90 %. La bombe atomique d'Hiroshima était par exemple une bombe à l'uranium.

Les deux principaux procédés d'enrichissement sont la diffusion gazeuse et la centrifugation. Dans ce dernier cas, les centrifugeuses

doivent être montées en cascade. L'une après l'autre, les centrifugeuses augmentent la teneur en uranium 235 dans l'uranium. Précisons ici qu'il est évidemment fondamental pour la communauté internationale de savoir jusqu'à quel stade un pays veut aller avec ses centrifugeuses : jusqu'à quelques pour cent pour fabriquer du combustible destiné à une centrale nucléaire, ou jusqu'à... 90% pour obtenir la matière d'une arme nucléaire. L'enrichissement de l'uranium naturel jusqu'à 3 à 5 %, pour des raisons techniques, demande deux fois plus de travail que l'enrichissement ultérieur de l'uranium jusqu'à 90 %

L'enrichissement de l'uranium est un procédé très complexe. Les centrifugeuses doivent tourner pendant des mois à très haute vitesse (jusqu'à 48000 tours par minute), ce qui nécessite des matériaux et des techniques spécifiques. La moindre imprécision dans la construction de la centrifugeuse peut provoquer son éclatement et l'endommagement éventuel d'autres centrifugeuses situées à proximité.

MODÉRATEUR

Un modérateur est une matière qui, dans un réacteur nucléaire, fait en sorte que les neutrons rapides libérés par la fission nucléaire des noyaux atomiques soient ralentis de telle manière qu'ils puissent encore avoir une chance de participer à la réaction en chaîne. Les modérateurs souvent utilisés sont l'eau, l'eau lourde et le graphite.

Le réacteur expérimental *BR1* du CEN à Mol utilisait du graphite, les centrales nucléaires belges utilisent de l'eau. Les réacteurs canadiens de type CANDU utilisent l'eau lourde comme modérateur.

RÉACTEUR NUCLÉAIRE & CENTRALE NUCLÉAIRE

Une centrale nucléaire est une centrale électrique qui produit de l'électricité grâce à la fission nucléaire dans un ou plusieurs réacteurs nucléaires. La centrale nucléaire de Doel compte quatre réacteurs nucléaires, celle de Tihange, trois.

Certains réacteurs nucléaires ne sont pas utilisés pour produire de l'électricité et servent à la recherche scientifique, comme le réacteur BR2 du CEN à Mol.

EAU LOURDE

Dénomination triviale de l'oxyde de deutérium (D_2O ou $2H_2O$). L'eau lourde est utilisée comme modérateur dans certaines centrales nucléaires. Elle aussi utilisée pour produire des bombes à hydrogène.

ZIRCONIUM

Ce métal fait l'objet d'une application essentielle dans les réacteurs nucléaires. Il y est utilisé dans la gaine des « crayons » de pastilles de combustibles fissiles

MASSE CRITIQUE

La masse critique de matière fissile est la quantité nécessaire au déclenchement d'une réaction nucléaire en chaîne. Exemples : 50 kg d'uranium 235, 10 kg de plutonium 239.

QUANTITÉ SIGNIFICATIVE

Selon l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), la quantité significative est la quantité de matière fissile nécessaire pour fabriquer une « bombe atomique de première génération » : 8 kg de plutonium ou 25 kg d'uranium 235 sous forme d'uranium hautement enrichi. Pour certains experts, grâce à la technologie moderne, quatre kilogrammes de plutonium suffisent à fabriquer une arme nucléaire³.

ARME NUCLÉAIRE (BOMBE NUCLÉAIRE, BOMBE ATOMIQUE)⁴

Une arme utilisant l'énergie dégagée par la fission de noyaux atomiques lourds pour causer une explosion. Les explosifs conventionnels explosent par une réaction chimique, sans modifier les noyaux atomiques. Bien que toutes les armes nucléaires sont basées sur le déclenchement rapide

³ Green European Foundation (2010), Nuclear Proliferation : A civilian and a military dilemma (Ndt : La prolifération nucléaire : un dilemme civil et militaire), Brussel, Heinrich-Böll Stiftung, p. 17.

⁴ Voir Tertrais 9, 15 et 217; voir aussi le schéma.

d'une réaction nucléaire, il faut distinguer plusieurs types. On opère une distinction entre les bombes qui utilisent la fission nucléaire dans une réaction en chaîne de l'uranium ou du plutonium et les bombes qui utilisent la fusion nucléaire de l'hydrogène.

BOMBE À HYDROGÈNE

Une bombe à hydrogène, aussi appelée bombe H ou bombe thermonucléaire, est une bombe atomique qui tire la plus grande partie de son énergie explosive de la fusion nucléaire d'atomes d'hydrogène en hélium. Les États-Unis ont provoqué l'explosion de la première bombe à hydrogène en 1952. Sa puissance était supérieure à celle de toutes les bombes alliées de la Seconde guerre mondiale réunies. La bombe la plus puissante jamais fabriquée a été la bombe à hydrogène russe Tsar Bomba, d'une puissance de 50 mégatonnes de TNT. Tous les bâtiments, même en pierre, ont été anéantis par l'explosion dans un rayon de 55 kilomètres. L'explosion était visible à des centaines de kilomètres. Quelques-unes de ces bombes permettraient donc de rayer complètement de la carte un pays comme la Belgique.

Les bombes utilisées contre les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki ont eu d'immenses répercussions sur la société, la classe politique et les stratégies militaires. La conception de la bombe à hydrogène a poussé les choses un cran plus loin. On a pris conscience qu'une seule bombe pouvait détruire une ville comme Londres ou Paris. Fort heureusement, la fabrication de bombes à hydrogène est encore beaucoup plus difficile que celle de bombes atomiques classiques. Seuls les cinq membres permanents du Conseil de sécurité y sont certainement parvenus. L'Inde prétend avoir testé une bombe à hydrogène, mais cette affirmation est mise en doute. On ne sait pas avec certitude si Israël possède des bombes à hydrogène.

HIROSHIMA ET NAGASAKI

L'explosion de la bombe atomique au-dessus d'Hiroshima a entraîné la mort immédiate de 70000 personnes. Quelques mois plus tard, le

bilan se situait entre 90000 et 160000 victimes⁵. La bombe larguée sur Nagasaki a tué instantanément entre 40000 et 75000 personnes, un nombre qui a augmenté dans les mois suivants à 80000.

BOMBE SALE

Une bombe sale (en anglais : dirty bomb) est une arme qui n'utilise pas la fission ou la fusion nucléaire pour son explosion, mais qui diffuse des matières radioactives à l'aide d'un explosif conventionnel. Dans la mesure où une bombe sale est beaucoup plus simple à construire qu'une véritable arme nucléaire, c'est sur ce type d'arme que se focalisent les craintes d'une utilisation de nature terroriste.

Les États-Unis ont envisagé la production de bombes sales pendant la Seconde guerre mondiale⁶ mais ont abandonné cette idée, probablement parce que l'on pensait que leur impact serait trop restreint. Les experts nucléaires de Saddam Hussein ont conçu des bombes sales à utiliser dans la guerre contre l'Iran. L'Irak a procédé à quelques essais en 1987 mais, ceux-ci n'ayant pas été concluants, Saddam Hussein s'est détourné de cette piste⁷. Ces deux faits sont un grand soulagement. Le risque d'une utilisation de ces bombes par des armées conventionnelles est tenu. Mais en va-t-il de même du risque d'attaque terroriste à la bombe sale ? Un terroriste qui ferait exploser une bombe sale dans un centre commercial de New York, Paris ou Londres obtiendrait un impact absolument considérable. Non seulement par la pollution radioactive, mais aussi par les conséquences psychologiques. Jamais une bombe sale n'a explosé, mais on a déjà découvert des bombes sales. En novembre 1995, des séparatistes tchétchènes ont caché une bombe sale dans un parc moscovite. Ils ont informé eux-mêmes les services de maintien de l'ordre avant l'explosion. En 1998, les services de sécurité russes ont découvert une bombe sale non explosée à côté d'une voie de chemin de fer en Tchétchénie. Les Russes soupçonnent des séparatistes tchétchènes. La secte japonaise Aum Shinrikyo est devenue mondialement célèbre

⁵ Plusieurs estimations circulent sur internet. Nous reprenons celle citée dans Wikipédia.

⁶ Richard Rhodes, *The twilight of the bombs* (Ndt : Le crépuscule de la bombe), New York, Vintage Books, 2011, p. 20.

⁷ id.

en 1995 lorsqu'elle a tenté une attaque dans le métro de Tokyo qui a provoqué douze décès et des dizaines de blessés. La secte aurait aussi tenté d'acquérir des matières nucléaires⁸.

DOUBLE USAGE

Terme désignant les biens et les technologies pouvant servir à la fois dans un programme militaire et non militaire. Il peut s'agir par exemple d'appareils de mesures spécifiques, qui servent tant dans le secteur pétrochimique que dans le secteur nucléaire.

LA FABRICATION DE L'ARME NUCLÉAIRE

Ce n'est pas parce que vous possédez de l'uranium hautement enrichi à 90 % ou du plutonium que vous avez une arme nucléaire. Il faut encore en faire une bombe, ce qui nécessite une technologie de pointe et très complexe.

KILOTONNE

La puissance des bombes est exprimée en « équivalent TNT ». Le TNT est un explosif. Une bombe d'une kilotonne correspond à 1000 tonnes de TNT. Les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki avaient respectivement une puissance d'environ 13 kilotonnes et de 21 kilotonnes. Plus tard, les bombes atomiques sont devenues beaucoup plus puissantes, jusqu'à 1.200 kilotonnes. Les bombes à hydrogène sont encore beaucoup plus puissantes. Les États-Unis ont fabriqué une bombe à hydrogène de 25000 kilotonnes et l'URSS a effectué un essai nucléaire d'une puissance de 50000 kilotonnes (Tsar Bomba).

MISSILES, BOMBARDIERS ET SOUS-MARINS

Un pays qui s'est doté d'armes nucléaires doit aussi être en possession des moyens de les transporter sur la cible ennemie, sans quoi la menace n'est évidemment pas crédible. Il faut donc faire appel aux avions, aux missiles sol-air ou aux sous-marins emportant des missiles. Les pays qui ont un programme d'armement nucléaire investissent dès lors aussi

dans une ou plusieurs de ces options. Pendant la Guerre froide, tant les États-Unis que l'Union soviétique ont fabriqué des « bombes atomiques de poche » qu'un seul homme pouvait déplacer. Il a fallu renoncer à la production en série à cause de problèmes pratiques, notamment le poids de ces armes.

ÉQUILIBRE DE LA TERREUR ET « DESTRUCTION MUTUELLE ASSURÉE »

Stratégie militaire qui se fonde sur le principe selon lequel l'utilisation de l'arme nucléaire à grande échelle par l'une des deux parties dans le cadre d'un conflit entraînerait l'anéantissement de l'attaquant comme du défenseur. Elle se base sur l'idée que la dissuasion à l'aide d'armes lourdes est nécessaire pour empêcher l'autre d'utiliser ces mêmes armes. Cette stratégie tablait sur le fait que l'instinct de conservation inciterait à la prudence et entraînerait par conséquent des comportements prévisibles et rationnels.

MOUVEMENT ABOLITIONNISTE

Mouvement qui souhaite qu'il n'y ait plus une seule arme nucléaire dans le monde.

LE CHEMIN VERS L'ARME NUCLÉAIRE

Les pays qui souhaitent lancer illégalement un programme d'armement nucléaire ont le choix entre deux pistes : la piste de l'uranium et la piste du plutonium.

La piste de l'uranium comprend une longue série d'étapes. Certaines d'entre elles ne posent pas de problème technique comme l'extraction du minerai d'uranium – pour autant que l'on possède une mine sur son territoire – et le raffinage du minerai. D'autres étapes comme l'enrichissement de l'uranium sont extrêmement épineuses. Il faut s'équiper de centrifugeuses spéciales, une technologie de pointe⁹. Le problème est que ces centrifugeuses doivent tourner très longtemps à très haute vitesse et que certaines parties doivent être fabriquées à l'aide

⁸ Les trois exemples sont cités dans Wikipédia.

⁹ D'autres procédés ont été conçus pour enrichir l'uranium, mais la centrifugation est la meilleure et elle est aussi celle utilisée par des pays comme l'Iran et le Pakistan.

de métaux spéciaux, qu'il n'est pas possible de se procurer facilement sur le marché. Quelqu'un qui souhaiterait en acheter d'importantes quantités se rendrait immédiatement suspect. De plus, il faut posséder plusieurs milliers de ces centrifugeuses montées en cascade les unes à côté des autres. La gestion d'une telle usine de centrifugation est une prouesse technique.

La piste du plutonium est elle aussi composée de nombreuses étapes. Il faut un réacteur nucléaire et en retirer la matière fissile irradiée et isoler le plutonium. Techniquement, cette opération est difficile. Elle entraîne aussi de gros risques pour les travailleurs. Le Centre d'étude de l'énergie nucléaire et Belgonucléaire font partie de la crème mondiale de la technologie au plutonium depuis des décennies.

Si vous réussissez dans l'une de ces deux pistes, vous disposez de la matière pour une bombe atomique, soit l'étape la plus compliquée du trajet qui mène à la bombe atomique. Il faut des connaissances et de la technologie pour transformer cette matière en bombe. On lit parfois que de bons techniciens peuvent, sur base d'informations qu'on peut trouver sur internet¹⁰ fabriquer une bombe, mais c'est un non-sens. La fabrication d'une bombe atomique est une opération extrêmement complexe. Cela n'empêche pourtant pas des pays très pauvres comme le Pakistan et la Corée du Nord d'avoir la bombe. Cet effort leur a coûté énormément de temps, de personnel et d'argent. La production de la matière fissile destinée à une arme nucléaire reste quoi qu'il en soit la principale difficulté de tout programme d'armement nucléaire. Par conséquent, la lutte contre la prolifération des armes nucléaires reste intrinsèquement liée à la lutte contre la diffusion du cycle du combustible nucléaire. Tout pays qui veut recourir à l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité et qui ne veut pas dépendre du combustible nucléaire d'autres pays s'efforcera de maîtriser l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. Ce cycle peut être éventuellement mis au profit d'un programme d'armement nucléaire, dans une phase ultérieure, ce qui nous ramène à l'ambiguïté intrinsèque à la technologie nucléaire.

10 Les grandes lignes sont indiquées sur <http://nuclearweaponarchive.org>.

INDEX

- A**
- ABID, A.** 168
ABRAHAM, I. 370, 371, 454
ACEC 96, 103, 104,
150, 160, 169, 172,
178, 195, 483
ADENAUER, K. 41
AFCN 294, 492
AFRIQUE DU SUD 54, 58,
77, 88, 118, 140, 142, 144,
217, 270, 300, 302, 310,
311, 328, 355, 442, 445
**AGENCE FÉDÉRALE
DE CONTRÔLE
NUCLÉAIRE** 396
**AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE**
9, 50, 55, 57, 58, 60, 63,
78, 112, 114, 116, 119,
122, 123, 130, 142, 185,
191, 196, 200, 209, 212,
215, 216, 218, 229, 233,
245, 257, 269, 308, 310,
312, 319, 334, 467, 493
AGORIA 105, 180,
205, 410, 421
AHMADINEJAD, M. 144,
209, 217, 220, 225, 226,
228, 237, 244, 357, 486
AHMADI-ROSHAN, M. 222
AHMED 124, 156, 168
AHMED, M.N. 124, 156, 168
AIEA 5, 50, 55, 58, 60,
63, 122, 123, 154, 160,
164, 168, 186, 187, 191,
196, 198, 212, 218, 219,
220, 221, 222, 229, 233,
245, 257, 259, 261, 268,
269, 271, 279, 311, 314,
315, 319, 320, 334, 357,
386, 393, 417, 467, 493
ALBRIGHT, DAVID 115,
130, 131, 134, 379, 381
ALGÉRIE 172, 195, 292
ALIMOHAMMADI, M. 222
ALKAIM 196, 198, 200
ALLEMAGNE 19, 24, 30,
32, 33, 34, 35, 70, 80,
81, 82, 85, 86, 96, 102,
114, 115, 118, 119, 121,
145, 152, 163, 170, 173,
175, 181, 192, 200, 209,
212, 220, 223, 270, 279,
291, 297, 300, 302, 324,
326, 334, 340, 343, 359,
379, 387, 393, 416, 445
AL-MAHDawi, S. 205
AL-QAIDA 120, 124, 131,
132, 133, 163, 185, 295
ALSTOM 173, 177, 178,
179, 180, 181, 182, 184,
186, 258, 320, 380
AL-ZAWAHIRI, A. 131
AMELINCKX, S.
160, 162, 163
AMIMUT 72, 76,
77, 299, 362
AMNÉSIE NUCLÉAIRE
61, 289, 390
ANVERS 11, 68, 80,
81, 251, 263, 438
ARABIE SAOUDITE 196,
224, 226, 227, 230, 231,
232, 241, 299, 408
ARAK 217, 219
AREVA 100, 152
ARGENTINE 56, 58,
140, 268, 302
ASCO 169
ASMARA CHEMIE
80, 81, 82, 84
ATTLEE, C. 30
ATTRAPE-TOUT
249, 251, 410
AUSTRALIE 438
- B**
- BANGLADESH** 114
BARCO 405, 408
BARON & LEVEQUE 198
BAUDOUIN, ROI 102, 213
BEGIN, M. 115, 116,
192, 194, 236, 239
BELCHIM 100, 103
BELGATOM 103, 153,
157, 158, 160, 162,
164, 169, 172, 204,
213, 278, 280, 491
- BELGONUCLÉAIRE** 9,
48, 98, 100, 103, 104,
105, 145, 146, 147, 149,
150, 152, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 160, 162,
164, 167, 168, 169, 171,
172, 194, 204, 213, 245,
273, 274, 277, 278, 280,
281, 282, 373, 395,
398, 401, 416, 417, 418,
419, 420, 427, 428, 429,
463, 472, 491, 492
- BEVIN, E.** 30, 48
BHUTTO, B. 113
BHUTTO, Z. A. 58, 113,
114, 115, 124, 140, 334
BLIX, H. 186
BNFL 152
**BOMBE À
HYDROGÈNE** 468
BOMBE ATOMIQUE 16, 20,
28, 32, 39, 52, 58, 59, 61,
86, 95, 114, 115, 116, 118,
119, 124, 125, 128, 129,
131, 132, 133, 134, 145,
149, 150, 156, 158, 164,
167, 168, 174, 184, 191,
202, 209, 218, 220, 223,
234, 244, 268, 270, 271,
291, 292, 312, 324, 332,
346, 354, 370, 391, 432,
446, 451, 452, 456, 462,
463, 465, 467, 468, 472
- BOMBE NUCLÉAIRE**
138, 139, 155, 247,
272, 309, 359, 467
- BOMBE SALE** 469
- BOMBE**
THERMONUCLÉAIRE 468
- BR1** 42, 43, 96, 178, 466
BR2 96, 97, 100,
102, 467, 495
BR3 46, 96, 100, 213, 463
BRABERS, M. 115, 149,
173, 174, 175, 176, 432
BRACHET, J. 36

BRÉSIL 56, 58, 140, 230,
300, 302, 311, 442, 445

BRUGES 42

BRUXELLES 18, 22, 36,
37, 38, 68, 98, 120, 141,
149, 152, 160, 173, 180,
205, 248, 251, 257, 263,
279, 292, 327, 385, 392,
405, 406, 409, 411, 433,
439, 483, 484, 486, 496

BRZEZINSKI, Z. 120

BUISSET, A. 98

BURG, A. 238

BUSHEHR 212, 214,
216, 218, 292

BUSH, G. 144, 185,
201, 225, 231, 297,
348, 442, 443

BUTT, N. M. 150, 163

BUTT, S. A. 141, 149, 150

C

CALUTRON 194

CALVO, K. 146, 262

CANADA 20, 25, 29,
44, 111, 112, 123, 151,
152, 315, 355, 362

CANDU 161, 465, 466

CANPAN 177, 178, 179,
184, 246, 249, 250, 251,
256, 258, 259, 260, 261,
262, 263, 395, 396, 397,
398, 400, 404, 405,
406, 407, 409, 410

CARTER, J. 119

CATCH-ALL 410

CAYRON, R. 417

CEA 34, 37, 316

CEN 25, 38, 40, 42, 43, 45,
46, 94, 97, 98, 100, 102,
104, 145, 146, 147, 148,
149, 157, 160, 161, 162,
164, 166, 167, 168, 170,
171, 204, 205, 247, 275,
277, 281, 282, 294, 314,
371, 373, 374, 390, 391,
398, 400, 417, 418, 422,
423, 424, 425, 426, 427,
428, 463, 466, 467, 492

**CENTRE D'ÉTUDE
L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

5, 25, 38, 40, 45, 46,
94, 95, 104, 110, 145,
147, 204, 281, 282, 294,
314, 371, 373, 398,
400, 472, 486, 492

CENTRIFUGEUSE

142, 222, 466

CHASMA 121, 160

CHINE 55, 64, 86, 111,
112, 124, 129, 134, 145,
190, 210, 211, 213, 215,
217, 233, 240, 241, 242,
243, 268, 277, 278, 279,
280, 281, 282, 288,
290, 291, 295, 296,
300, 325, 326, 358, 410,
427, 443, 449, 450

CHURCHILL, W. 16,

338, 455

CIA 71, 76, 86, 87, 88,
112, 118, 120, 127, 132,
185, 211, 217, 246, 247,
254, 258, 269, 272,
294, 304, 306, 381

COCKERILL 103,

150, 160, 172

COHEN, A. 69, 70, 71,
72, 76, 78, 86, 87,
291, 355, 362, 363

COLIJN, H. 33

COLLARD, L. 39

COMITÉ E 411

COMITÉ R 247, 260

**COMMISSARIAT À
L'ÉNERGIE ATOMIQUE**
37, 316, 373

COMMISSION D'ENQUÊTE

147, 155, 157, 163,

166, 170, 171, 172,
204, 275, 486

COMMISSION

EUROPÉENNE 82,

83, 363, 380, 401

CONGO 5, 14, 16, 17, 19,

20, 22, 25, 26, 29, 35,

37, 43, 54, 80, 98, 100,

103, 111, 134, 328, 390,

400, 448, 484, 488

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES

NATIONS-UNIES 55, 62,

69, 112, 114, 126, 194,

200, 220, 221, 257, 259,

279, 288, 300, 301, 320,
326, 440, 442, 445, 468

CONSTANT, R. 166

CONVERSION 273, 275, 462

COOLSAET, R. 33,

44, 395, 406

CORÉE DU NORD 57, 59, 61,

62, 113, 117, 118, 140, 179,

184, 185, 192, 195, 216,

217, 221, 225, 227, 233,

255, 271, 278, 288, 289,

297, 299, 304, 316, 317,

319, 326, 332, 334, 346,

377, 387, 432, 439, 442,

443, 450, 451, 472, 495

CORÉE DU SUD 7, 59,

158, 185, 195, 225, 278,

281, 310, 417, 451

COSYNS, M. 36

COURTOY 260, 261,

306, 397, 405

CRISP 26, 340,

483, 484, 486

D

DE CREM, P. 43, 302,

340, 342, 346

DE GAULLE, C. 484

DEJONGHE, P. 160, 163

DE KLERK, F. W. 310

DELAEY, L. 115, 149

DELEUZE, O. 7, 173,

177, 180, 181, 183, 184,

185, 360, 440, 441

DESSEL 102, 146, 195

DE VIJVER 42, 293

DE VLEESCHAUWER, A. 37

DE VOS, L. 484

DEWACHTER, W. 369

DEWEZ, D. 80, 81

DIMONA 5, 66, 67, 68,

70, 72, 74, 79, 80, 82,

83, 88, 223, 355, 495

DI RUPO, E. 177, 302

DONNAY, A. 272

DUBAI 118, 141

DUCARME, D. 182, 184

DUCROIRE 77, 88, 202, 491

E

EAU LOURDE 70, 79,

112, 122, 123, 124, 151,

152, 154, 217, 218, 219,

228, 279, 355, 365,

422, 462, 466, 467

EBAN, A. 236

ÉCOLE ROYALE

MILITAIRE 42, 492

ÉGYPTE 224, 229, 230,

291, 350, 363, 442

EINSTEIN, A. 20

EISENHOWER, D. D. 52,

94, 110, 212, 291, 315,

345, 362, 378, 454, 495

EL BARADEI, M. 60,

118, 130, 142, 186, 187,

201, 219, 233, 240

ELBIT SYSTEMS 408

ELECTROBEL 98, 103, 213

EL MASHAD, Y. 222

ÉMIRATS ARABES

UNIS 142, 411

EMIS 194, 195

ENGIS 195, 196

ENRICHISSEMENT 98,

118, 122, 132, 133, 144,

145, 150, 174, 194, 207,

209, 210, 213, 215, 217,

218, 219, 220, 222, 228,

240, 241, 257, 262, 269,

270, 273, 312, 315, 317,

319, 332, 379, 432, 461,

462, 464, 465, 466, 471

ESHKOL, L. 72, 334

ESPAGNE 142, 213,

274, 292, 445

ÉTATS-UNIS 19, 20, 25,

26, 27, 28, 29, 30, 35, 36,

37, 38, 39, 40, 42, 43, 44,

46, 48, 52, 54, 55, 56,

59, 62, 64, 69, 70, 71, 72,

76, 77, 78, 85, 88, 94, 96,

98, 100, 111, 112, 115,

119, 120, 126, 127, 129,

130, 131, 132, 135, 136,

143, 144, 146, 155, 157,

158, 167, 173, 174, 181,

185, 200, 201, 209, 211,

212, 217, 221, 223, 224,

225, 227, 229, 230, 231,

232, 240, 243, 244, 246,

249, 262, 270, 271, 273,

275, 278, 279, 280, 282,

288, 289, 290, 291, 293,

295, 296, 297, 298, 299,

300, 301, 302, 310, 314,

315, 324, 325, 327, 332,

334, 335, 340, 341, 342,

346, 348, 349, 350, 354,

355, 356, 358, 361, 362,

363, 367, 369, 370, 378,

380, 391, 393, 399, 401,

416, 417, 438, 439, 441,

442, 443, 444, 445, 447,

449, 450, 451, 452, 454,

455, 468, 469, 470, 471

EURATOM 80, 81, 82,

84, 259, 385, 387, 390

EUROCHEMIC 102,

103, 104, 195, 281

EURODIF 212

EYSKENS, G. 27, 46, 47,

143, 198, 204, 354, 495

EYSKENS, M. 202

F

FABRIMETAL 180

FAS 120, 288

FBFC 100, 103, 104, 105

FDO 115

FLAHAUT, A. 341

FLANDRE 327, 404,

405, 407, 408, 409

FLEURUS 166

FRANCE 19, 30, 35, 37,

55, 70, 79, 85, 96, 102,

115, 121, 145, 146, 151,

152, 191, 194, 209, 212,

213, 214, 215, 216, 223,

227, 230, 268, 288, 296,

315, 316, 326, 327, 332,

334, 338, 339, 346,

355, 360, 365, 371, 372,

375, 385, 386, 387, 391,

392, 393, 426, 441, 445,

452, 485, 487, 495

G

GAMMAGRAPHIE 262,

380, 396, 405, 412

195, 198, 201, 202, 204,
205, 214, 225, 234, 310,
311, 315, 357, 392, 409,
417, 420, 442, 469, 495

I

IISN 25

INDE 54, 56, 57, 59, 62, 63,
64, 86, 111, 112, 113, 114,
115, 116, 121, 124, 126,
127, 128, 129, 132, 134,
135, 136, 137, 138, 151,
161, 179, 184, 186, 211,
217, 218, 219, 221, 223,
225, 229, 230, 231, 268,
281, 288, 298, 300, 315,
317, 318, 326, 327, 328,
332, 334, 339, 349, 355,
362, 363, 365, 370, 410,
418, 425, 443, 453, 468

INER 280

INGA 98

**INSTITUT FLAMAND
POUR LA PAIX** 404

**INSTITUT
INTERUNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE
NUCLÉAIRE** 39, 94

**INSTITUT
INTERUNIVERSITAIRE
DES SCIENCES
NUCLÉAIRES** 45, 94

**INSTITUT ROYAL
SUPÉRIEUR DE
DÉFENSE** 43

IRAK 7, 36, 48, 59, 78, 90,
151, 158, 170, 190, 191,
192, 194, 195, 196, 198,
199, 200, 201, 202, 203,
204, 205, 212, 214, 215,
217, 224, 225, 232, 234,
237, 244, 245, 282, 291,
292, 297, 299, 300, 310,
311, 317, 342, 348, 391,
401, 409, 416, 419, 420,
428, 442, 447, 469, 487

IRAN 7, 9, 54, 56, 57, 61,
62, 78, 116, 117, 118, 139,
140, 167, 168, 184, 185,
186, 190, 192, 196, 205,
208, 209, 210, 211, 212,
213, 214, 215, 216, 217,
218, 219, 220, 221, 222,

223, 224, 225, 226, 227,
228, 229, 230, 231, 232,
233, 234, 235, 236, 237,
239, 240, 241, 242, 243,
244, 245, 246, 247, 249,
250, 251, 252, 253, 254,
255, 257, 258, 259, 260,
261, 262, 263, 264, 271,
282, 289, 292, 294, 297,
299, 300, 304, 320, 326,
327, 334, 335, 349, 357,
364, 380, 386, 387, 391,
394, 396, 397, 401, 404,
405, 409, 410, 417, 419,
429, 432, 439, 440, 442,
443, 452, 453, 469, 471,
484, 485, 486, 487, 488

**IRAN AIRCRAFT
INDUSTRIES** 247, 252

IRE 166, 390, 400

IRIDIUM 261, 262

ISAM 175, 176

ISI 61, 118, 130, 132,
137, 138, 299

ISIS 191

ISPahan 213, 245, 335

ISRAËL 7, 46, 56, 57, 59, 62,
63, 66, 68, 69, 70, 71, 72,
74, 76, 77, 78, 79, 82, 83,

85, 86, 87, 88, 90, 112, 115,
116, 126, 152, 191, 192,
194, 195, 196, 208, 210,
211, 215, 218, 219, 221,
223, 224, 225, 226, 229,

230, 231, 232, 233, 234,
235, 236, 237, 238, 239,
240, 241, 243, 268, 288,

291, 292, 299, 302, 326,
327, 328, 332, 334, 335,
338, 353, 355, 361, 362,

363, 364, 391, 416, 443,
450, 453, 468, 483, 495

ITALIE 81, 82, 83, 96, 142,
170, 180, 191, 194, 270,

300, 315, 343, 385, 392

J

JACOBS ENGINEERING 281

JAPON 28, 119, 139,
146, 200, 214, 225, 227,
295, 310, 314, 324, 325,
338, 380, 400, 446

JAVED, N. A. 163

JEN 274

JOLIOT-CURIE, F. 17,
31, 33, 37, 38

JUPPÉ, A. 446

K

KADHAFI, M. 60, 142, 144,
267, 268, 269, 270, 271,
272, 273, 274, 310, 356,
357, 392, 411, 417, 420, 495

KAERI 278

KAHUTA 122, 126, 166

KANUPP 57, 111, 112, 120,
122, 123, 151, 152, 154,
161, 162, 164, 165, 166,
178, 186, 187, 319, 495

KASJIMIR 485

KHAMENEI, A. 228

KHAN, A. Q. 58, 60, 61,
114, 115, 116, 117, 118,
119, 124, 126, 127, 128,
129, 131, 138, 139, 141,
142, 143, 144, 145, 148,
149, 150, 174, 175, 176,
184, 185, 194, 198,
215, 217, 261, 268, 269,
270, 271, 297, 304, 306,
356, 357, 378, 381, 419,
432, 483, 485, 495

KHAN, M. 58, 114, 116,
118, 122, 123, 124,
125, 128, 151, 155, 156,
157, 162, 163, 419

KHATAMI, M. 217

KHOMEINI, R. M.
214, 215, 245

**KHORASAN INDUSTRIAL
GRAPHITE** 261

KINSHASA 100, 101, 495

KISSINGER, H. 443,
444, 446, 451

KLEINE BROGEL 224,
301, 339, 340, 341, 343,
359, 364, 365, 367, 369,
394, 399, 401, 438

KNOOPS, E. 169

KULEUVEN 160

L

LABORATOIRES CHAUDS

153, 156, 163

JEN 274

JOLIOT-CURIE, F. 17,
31, 33, 37, 38

JUPPÉ, A. 446

K

KADHAFI, M. 60, 142, 144,
267, 268, 269, 270, 271,
272, 273, 274, 310, 356,
357, 392, 411, 417, 420, 495

KAERI 278

KAHUTA 122, 126, 166

KANUPP 57, 111, 112, 120,
122, 123, 151, 152, 154,
161, 162, 164, 165, 166,
178, 186, 187, 319, 495

KASJIMIR 485

KHAMENEI, A. 228

KHAN, A. Q. 58, 60, 61,
114, 115, 116, 117, 118,
119, 124, 126, 127, 128,
129, 131, 138, 139, 141,
142, 143, 144, 145, 148,
149, 150, 174, 175, 176,
184, 185, 194, 198,
215, 217, 261, 268, 269,
270, 271, 297, 304, 306,
356, 357, 378, 381, 419,
432, 483, 485, 495

KHAN, M. 58, 114, 116,
118, 122, 123, 124,
125, 128, 151, 155, 156,
157, 162, 163, 419

KHATAMI, M. 217

KHOMEINI, R. M.
214, 215, 245

**KHORASAN INDUSTRIAL
GRAPHITE** 261

KINSHASA 100, 101, 495

KISSINGER, H. 443,
444, 446, 451

KLEINE BROGEL 224,
301, 339, 340, 341, 343,
359, 364, 365, 367, 369,
394, 399, 401, 438

KNOOPS, E. 169

KULEUVEN 160

L

LABORATOIRES CHAUDS

153, 156, 163

LALLEMAND, A. 200

LALMAND, E. 392

LAVALIN 205

LEDRUS, R. 42

LÉOPOLD III 22, 38

LETERME, Y. 169, 170,
277, 281, 342, 495

LEVENTHAL, P. 83

LIBOIS, P. 36, 37, 392

**LIBYAN NUCLEAR ENERGY
CORPORATION** 273

LIBYE 7, 60, 61, 118, 140,
146, 167, 168, 170, 184,
217, 229, 268, 269, 270,
271, 272, 273, 274, 275,

304, 311, 356, 391, 393,
401, 408, 411, 416, 417,
419, 420, 427, 428, 432,
442, 443, 447, 492

LIER 42

LINDBERG, C. 369

LIZIN, A.-M. 172, 173

LOI MAC MAHON

27, 46, 52

M

MAD 290

MAGNETTE, P. 146,
258, 262

MAHMOOD, S. B.

131, 132, 133

MAJD, H. 225, 240, 244

MAJEED, C. A. 419

MALAISIE 142, 270, 381

MALINES 41, 87, 88, 251

MALMÉDY 198

MANHATTAN PROJECT

26, 324, 485

MAROC 19, 34, 410

MARTENS, W. 202,
366, 367

MAYSTADT, P. 166, 167

MDS NORDION 262, 263,
380, 401, 405, 410

MECHIM 495

MEDVEDEV, D. 445

MEIR, G. 71, 234

MERCANTILE 172

MI6 211

MICHEL, L. 181, 183,
184, 438, 442, 446

MITTERRAND, F. 172

MOERMAN, F. 168, 186

MOL 26, 39, 40, 42, 94,
96, 97, 98, 100, 102, 110,
156, 213, 274, 275, 278,

463, 466, 467, 487

MOLLET, G. 354

MOSSAD 68, 74, 78, 79,
80, 81, 82, 83, 85, 88,
89, 90, 192, 217, 222,
234, 237, 304, 495

MOSSADEGH, M. 211, 224

MOUSSAVI, M.-H. 217

MOX 98, 102, 105, 146,
153, 281, 282, 463

MULLEN, M. 233

MULTAN 114, 124

MUSHARRAF, P. 119, 128

MYRRHA 371, 373, 374, 425

N

NAGASAKI 8, 28, 29, 30,
44, 87, 102, 288, 324,
325, 338, 392, 398, 399,
446, 463, 468, 469, 470

NASSER, G. N. 332

NATANZ 207, 217,
218, 222, 233, 243

NATIONS-UNIES 35

NEHRU, J. 312

NETANYAHU, B. 71,
236, 237, 239, 240

NEW LABS 152, 153,
154, 156, 163

NIXON, R. 71, 243

NORVÈGE 33, 41,
83, 295, 297

NUNN, S. 443

O

OBAMA, B. 71, 72, 231,
243, 297, 349, 445, 455

OLEN 5, 14, 17, 29, 66, 68,
78, 79, 80, 81, 83, 86

ONDRAF 360, 400

ONKELINX, L. 247, 248, 253

OPÉRATION OPERA 192

OPPNHEIMER, R.
21, 39, 312, 495

OSIRAK 191, 192, 193,
198, 201, 203, 204,
231, 236, 292, 495

OTAN 23, 35, 291, 297,
298, 301, 302, 310, 339,
341, 342, 343, 366, 393,
394, 440, 441, 447, 452

OVERPELT-LOMMEL 198

P

PAEC 58, 113, 116, 124, 152,
153, 154, 156, 160, 161,
162, 163, 164, 167, 168,
169, 170, 171, 172, 173, 174,
175, 176, 177, 178, 179,
180, 181, 182, 183, 184,
186, 187, 194, 198, 211,
215, 216, 217, 223, 224,
225, 229, 231, 245, 255,
261, 268, 269, 271, 280,
282, 288, 292, 294, 298,

- 176, 209, 297, 300, 343, 356, 358, 359, 381, 432
- PENTAGONE** 33, 80, 81, 115, 116, 141, 142, 143, 176, 209, 297, 300, 343, 356, 358, 359, 381, 432
- PERRY, W.** 443
- PHOLIEN, J.** 38
- PINSTECH** 121, 122, 132, 152, 153, 154, 156, 162, 163
- PLoughshare** 363
- PLUMBAT** 68, 79, 86, 87, 90, 395, 484, 493
- PLUTONIUM** 34, 70, 76, 96, 98, 100, 102, 105, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 131, 132, 145, 146, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 161, 163, 164, 168, 179, 186, 191, 192, 194, 218, 219, 247, 272, 279, 280, 282, 312, 316, 319, 332, 356, 363, 372, 373, 391, 398, 399, 416, 418, 420, 427, 428, 461, 462, 463, 465, 467, 468, 470, 471, 472
- PONCELET, J.-P.** 179, 440, 441
- PRAYON** 196, 198
- PRESSE ISOSTATIQUE** 247, 249, 250, 251, 304, 380, 420
- PROTOCOLE ADDITIONNEL** 60, 219, 229, 311, 493
- PUURS** 195, 196
- Q**
- QOM** 219
- QURESHI, I. H.** 163
- QURESHI, K.** 156
- R**
- RAYISS, S. H.** 205
- RÉACTEUR À EAU LOURDE** 70, 79, 122, 123, 151, 217, 218, 219, 228, 365
- RÉACTEUR À GRAPHITE-GAZ** 191, 372
- REAGAN, R.** 144, 269, 366
- RÉGION BRUXELLOISE** 410
- RÉGION FLAMANDE** 245, 250, 251, 256, 262, 380, 395, 398, 404, 405, 406, 407, 409, 410
- RÉGION WALLONNE** 250, 262, 263, 410
- RETRAITEMENT** 70, 79, 98, 102, 103, 104, 116, 119, 120, 121, 122, 126, 127, 133, 139, 145, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 166, 174, 191, 195, 245, 255, 279, 280, 282, 312, 315, 317, 319, 335, 360, 364, 365, 374, 399, 462, 465
- ROCARD, M.** 438, 442, 446
- ROOSEVELT, F. D.** 20, 324
- ROUMANIE** 59, 310
- RUSSIE** 35, 48, 55, 58, 59, 62, 129, 136, 146, 216, 230, 233, 240, 288, 295, 296, 318, 325, 327, 373, 394, 441, 449, 450, 452, 487
- RYCKMANS, P.** 25, 371
- S**
- SAICA** 80, 81, 82, 84
- SAINT-GOBAIN NUCLÉAIRE** 70, 152
- SAUER, T.** 11, 438
- SCHEERSBERG** 80, 81, 82, 83
- SCHELL, J.** 142, 224, 290, 291, 325, 338, 339, 348, 450
- SCHOUMAKER, R.** 120, 121
- SCHOUNE, C.** 247
- SEEN** 96, 98
- SEGERS, P. W.** 340
- SENGIER, E.** 16, 17, 18, 19, 20, 28, 29, 32, 43, 45, 371, 390, 416
- SERVICE DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE** 294
- SERVICE GÉNÉRAL DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ** 248
- SGM** 80, 81
- SGN** 70, 152, 153
- SGR** 248, 260, 306
- SHAHRIARI, M.** 222
- SHINKOLOBWE** 15, 16, 17, 19, 20, 25, 37, 103, 390, 400, 495
- SIPRI** 111, 135
- SLEBOS, H.** 175, 176
- SMITS, P.** 422
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** 18, 30, 32, 33, 79, 80, 85, 90, 95, 103, 195, 196, 198, 203, 406, 407, 419, 420, 421
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MINERAIS** 80, 84
- SOFINA** 98
- SPAAK, P.-H.** 22, 23, 25, 26, 27, 32, 35, 45, 96, 314, 354, 371, 378, 385, 391, 392, 393, 495
- SPINOY, A.** 41, 43, 87, 306
- STAES, P.** 167
- STIMSON, H.** 325
- STUXNET** 78, 222, 223
- SUÈDE** 41, 59, 86, 181, 213, 442
- SUISSE** 81, 142, 145, 213
- SÛRETÉ DE L'ÉTAT** 10, 45, 210, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 260, 262, 294, 306, 396, 397, 407, 409, 420, 492, 493
- SWAELEN, F.** 367, 368
- SYBETRA** 105, 195, 196, 198, 200, 201, 202, 204, 395, 401
- SYNATOM** 77, 196, 360
- SYRIE** 61, 78, 145, 224, 237, 271, 291, 299, 300, 304, 442
- T**
- TAÏWAN** 7, 54, 59, 158, 269, 278, 279, 280, 281, 291, 417
- TALIBANS** 132, 225
- TAVERNIER, G.** 147, 155, 157, 204, 275
- TCHÉCOSLOVAQUIE** 20
- TÉHÉRAN** 212, 213, 216, 245, 246, 262
- TEMSE** 105, 246, 249, 420
- TENET, G.** 132
- TERRORISME** 131, 254, 268, 294
- THEUNIS, G.** 43
- THORIUM** 99, 358, 359, 462
- TINDEMANS, L.** 157, 159, 167, 168, 169, 171, 274, 366, 367, 368, 393, 495
- TINNER** 145
- TIZARD, H.** 16, 19
- TNP** 55, 150, 151, 154, 160, 162, 163, 173, 221, 440, 495
- TOKYO** 446, 447, 470
- TRACERLAB** 87, 88, 89, 90, 493, 495
- TRACTEBEL** 103, 105, 158, 164, 169, 172, 204, 274, 281, 282, 421, 492
- TRACTIONEL** 9, 103, 150, 156, 160, 204, 273, 274, 278, 491
- TRACTION ET ELECTRICITÉ** 98
- TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION** 5, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 71, 81, 111, 113, 121, 136, 147, 148, 150, 155, 168, 170, 172, 190, 202, 203, 205, 212, 215, 218, 219, 221, 230, 233, 241, 245, 257, 259, 268, 271, 278, 295, 296, 300, 301, 310, 312, 317, 319, 364, 379, 398, 405, 418, 440, 443, 444, 445, 453
- TRANSNUKLEAR** 147, 155, 157, 163, 166, 170, 204, 275
- TRUMAN, H. S.** 28, 290, 324, 325
- TUNISIE** 229, 237
- TURQUIE** 56, 82, 142, 224, 230, 232, 299, 300, 343, 350
- URBAIN, R.** 173
- URENCO** 115, 174
- U**
- UCL** 39, 149, 160, 162
- ULB** 11, 36, 38, 39, 160, 162, 263
- UMICORE** 16, 29, 85, 198, 204, 399, 421, 483
- UMIPRAY** 196, 198
- UNION EUROPÉENNE** 243, 326, 357, 380, 386, 387, 401, 409, 412, 450
- UNION MINIÈRE** 16, 17, 19, 20, 25, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 38, 39, 43, 44, 48, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 96, 103, 196, 198, 204, 363, 371, 395, 399, 400, 415, 416, 420, 421, 483, 491, 495
- UNION SOVIÉTIQUE** 34, 36, 39, 44, 55, 56, 58, 87, 119, 120, 190, 214, 268, 273, 289, 290, 291, 298, 299, 300, 310, 315, 325, 335, 362, 363, 378, 392, 444, 449, 455, 456, 471
- UNSCOM** 200
- URANIUM** 8, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 52, 56, 66, 68, 70, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 94, 96, 98, 100, 102, 103, 112, 115, 116, 118, 122, 123, 124, 126, 131, 143, 144, 150, 152, 166, 179, 183, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 205, 207, 208, 209, 213, 217, 218, 219, 220, 245, 247, 257, 259, 261, 262, 269, 270, 272, 273, 275, 295, 312, 319, 332, 341, 354, 358, 359, 363, 369, 371, 378, 390, 391, 392, 393, 399, 400, 405, 409, 410, 416, 420, 422, 432, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 470, 471, 483, 484, 485, 488
- W**
- WALLONIE** 96, 327, 390, 405, 410, 411, 433, 434
- WESTINGHOUSE** 54, 96, 103, 160, 178
- WILSON, E.** 272
- WUST** 198
- Y**
- YELLOWCAKE** 80, 198, 199, 463, 464
- Z**
- ZAFARULLAH, K. J.** 156
- ZANGGER** 63
- ZÉRO NUCLÉAIRE** 444, 445, 446, 449, 454, 455
- ZIA-UL-HAQ, M.** 127, 128, 356
- ZIEGLER** 81
- ZIRCONIUM** 262, 263
- ZOÉ** 34

BIBLIOGRAPHIE

- ABICHT, LUDO (2009), *Israël Palestina*, Antwerpen, Luster.
- ALBRIGHT, DAVID (2010), *Peddling peril. How the secret nuclear trade arms America's ennemis*, New York, Free Press.
- BAGOTT, JIM (2010), *The first war of physics. The secret history of the atom bomb 1939-1949*, New York, Pegasus Books.
- BARBE, LUC (2005), *Kernenergie in de Wetstraat. Dissectie van de deals*, www.lucbarbe.be
- BELGIAN NUCLEAR SOCIETY (1994), *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique. Témoignages*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes.
- BRION, RENÉ & MOREAU, JEAN-LOUIS (2006), *Van mijnbouw tot mars. De ontstaansgeschiedenis van Umicore*, Tielt, Lannoo.
- BRION, RENÉ & MOREAU, JEAN-LOUIS (2006), *De la mine à mars. La genèse d'Umicore*, Tielt, Lannoo.
- BUCH, PIERRE EN JACQUES VANDERLINDEN (1995), *L'uranium, la Belgique et les puissances. Marché de dupes ou chef d'œuvre diplomatique ?* Bruxelles, De Boeck-Wesmael S.A.
- CAPRON, MICHEL (1994), *Des ACEC à l'Union Minière. L'éclatement d'une grande entreprise (1893-1992)*, Bruxelles, CRISP.
- CLERIX, KRISTOF (2006), *Vrij spel. Buitenlandse geheime diensten in België*, Antwerpen, Manteau.
- COHEN, AVNER (1998) , *Israel and the bomb*, New York, Columbia University Press.
- COHEN, AVNER (2010), *The worst-kept secret. Israel's Bargain with the bomb*, New York, Columbia University Press.
- COLLINS, CATHERINE & FRANTZ, DOUGLAS (2011), *De Khan-code* , Amsterdam, Balans.
- COOKE, STEPHANIE (2009), *In mortal hands. A cautionary History of the Nuclear Age*, New York, Black Inc.
- COOLSAET, RIK (1987), *Buitenlandse zaken*, Leuven, Kritak.
- COOLSAET, RIK (2001), *België en zijn buitenlandse politiek. 1830 – 2000*, Leuven, Van Halewyck.

- CORNELIS, C . GUSTAAF & EGGERMONT GILBERT (2006), *Nucleaire terreur. Reflecteren over Voorzorg en Ethiek*, Gent, Academia Press.
- CRISP (1976), *Le secteur nucléaire en Belgique : développement et structures actuelles*, Bruxelles, CRISP
- CRISP (1977), *Le Congo dans la guerre. Les accords tripartites Belgique-Grande-Bretagne-Etats-Unis*, Bruxelles, CRISP.
- CRISP (1977), *Le Congo dans la guerre*, Bruxelles, CRISP.
- DAVENPORT, ELAINE, EDDY, PAUL & GILLMAN, PETER (1978), *The Plumbat Affair*, Philadelphia, J.B. Lippincott Company.
- DE GAULLE , CHARLES (1985), *Lettres, notes et carnets*, Parijs, Omnibus.
- DE VOS, LUC & ROOMS, ETIENNE (2006), *Het Belgisch buitenlands beleid*, Leuven, ACCO.
- DEWACHTER, WILFRIED (2001), *De mythe van de parlementaire democratie*, Leuven, ACCO.
- DJALILI, MOHAMMED-REZA (2005), *Géopolitique de l'Iran*, Parijs, Editions Complexe.
- DUMOULIN, ANDRE & QUENTIN, MICHEL (2005/6), *La Belgique et les armes nucléaires*, Bruxelles, CRISP.
- EL BARADEI, MOHAMMED (2011), *Jaren van misleiding. Nucleaire diplomatie in verraderlijke tijden*, Amsterdam, Uitgeverij Balans.
- EISSENBERG, DENNIS, LANDAU, ELI & PORTUGALI, MENAHEM (1990), *Het uraniumschip. Tweehonderd ton uranium spoerloos verdwenen*, Amsterdam, H.J.W. Becht.
- EYSKENS, GASTON (1994), *De memoires*, Tielt, Lannoo.
- FRANTZ, DOUGLAS & COLLINS, CATHERINE (2007), *The nuclear jihadist*, New York, The Hachette Book Group.
- GERARD-LIBOIS, JULES & LEWIN, ROSINE (1992), *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe 1947-53*, Bruxelles, Politique et Histoire.
- GILLON, LUC (1980), *De kwestie kernenergie Welke energie voor onze toekomst ?*, Antwerpen/Amsterdam, Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij.
- GOULDEN, JOSEPH C. (1984), *The death merchant*, New York, Schimon & Schuster.
- GREEN EUROPEAN FOUNDATION (2010), *Nuclear Proliferation : A civilian and a military dilemma*, Brussels, Heinrich-Böll Stiftung.
- GOWING, MARGARET (1974), *Britain and Atomic Energy 1945-1952*, London, The Macmillan Press LTD.
- GORIS, GIE (2011), *Opstandland, de strijd om Afghanistan, Pakistan en Kasjmir*, Antwerpen, De Bezige Bij.
- GROVES, LESLIE (1962), *Now it can be told. The story of the Manhattan Project*, New York, A. Da Capo paperback.
- HABER, HEINZ (1959), *Onze vriend het atoom*, Amsterdam, De Geillustreerde Pers.
- HECHT, GABRIELLE (2009), *The radiance of France. Nuclear Power and national identity after World War II*, Cambridge, MIT Press.
- HECHT, GABRIELLE (2009), *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité national après la seconde guerre mondiale*, Éditions la découverte.
- HECHT, GABRIELLE (2012), *Being nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, MIT Press.
- HEISBOURG, FRANCOIS (2007), *Iran, le choix des armes*, Paris, Editions Stock.
- HEISBOURG, FRANCOIS (2011), *Les armes nucléaires ont-elles un avenir ?*, Parijs, Odile Jacob.
- HELMREICH, JONATHAN (1986), *Gathering rare ores or the diplomacy of uranium acquisition 1943-1954*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- HENDERICKX, HERMAN (1995), *Plutonium. Het element van de onderwereld*, Antwerpen, Icarus.
- HERSEY, JOHN (2009), *Hiroshima*, Amsterdam, Meulenhoff.
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES (2007), *Nuclear Black Markets : Pakistan, A.Q. Khan and the rise of proliferation networks. A net assessment*, London, I.I.S.S.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, Enquête parlementaire sur la portée, les causes et les conséquences des fraudes et des infractions au traité de non-prolifération qui auraient éventuellement été commises par le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (C.E.N.) ou par d'autres entreprises connexes,, rapport au nom de la commission d'enquête, document parlementaire 26/5-1988, 14 juillet 1988.

KOCH, EGMONT R. (2005), *Atoombommen voor Al-Qaeda*, Antwerpen/Amsterdam, Houtekiet.

LAES, ERIK E.A. (2007), *Kernenergie (on)besproken*, Leuven, Acco.

MAJD, HOOMAN (2010), *Iran, een democratie van Ayatollahs*, Amsterdam, Nieuw Amsterdam.

MELMAN, YOSSI & JAVEDANFAR, MEIR (2007), *Mahmoud Ahmadinejad*, Utrecht/Antwerpen, Kosmos.

MABILLE, XAVIER, TULKENS, CHARLES-X. & VINCENT, ANNE(1997), *La Société Générale de Belgique 1822-1997. Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*,, CRISP.

MARIS, MARCEL, JAUMOTTE, ANDRE & GOVAERTS, PIERRE (EDS.) (2007), *Histoire du nucléaire en Belgique, 1990-2005*, Bruxelles, Peter Lang.

MARTENS, WILFRID (2006), *De memoires. "Luctor et emerge"*, Tielt, Lannoo.

MEZ, LUTZ, SCHNEIDER, MYCLE & THOMAS, STEVE (EDS.) (2008), *International Perspectives on Energy Policy and the Role of Nuclear Power*, Essex, Multi-Science Publishing Co.

MOÏSI, DOMINIQUE (2009), *La Géopolitique de l'émotion*, Champs actuel, Paris.

MOMMEN, ANDRÉ (1994), *The Belgian Economy in the Twentieth Century*, London and New York, Routledge

MOZLEY, ROBERT F. (1998), *The Politics and Technology of Nuclear Proliferation*, Seattle and London, University of Washington Press.

MÜLLER, HARALD ED. (1993), *European Non-Proliferation Policy 1988-1992*, Brussels, European Interuniversity Press.

PEAN, PIERRE (1982), *Les deux bombes. Comment la France a « donné » la bombe à Israël et à l'Irak*, Paris, Fayard.

PERKOVICH, GEORGE (1999), *India's nuclear bomb*, Berkely, University of California Press.

PIRON, JONATHAN, *L'Iran et la Russie: une entente opportuniste*, in Revue Française de géopolitique, Aymeric Chauprade (dir.), Ellipses,Paris, 2009, p. 78-89.

PIRON, JONATHAN, *L'Iran, le nucléaire et la prolifération : les nécessités d'une approche multilatérale*, Etopia, 2009.

PIRON, JONATHAN, *Le Moyen-Orient, le nucléaire et la prolifération, Institut des Relations Internationales et Stratégiques*, Paris, 6 mai 2010, [en ligne] www.affairesstrategiques.info/spip.php?article3302

PONSAERS, P. EA. (2005) *De Staatsveiligheid : essays over 175 jaar Veiligheid van de Staat*, Brussel, Politeia.

RICHELSON, JEFFREY T. (2007), *Spying on the bomb, American nuclear intelligence from nazi Germany to Iran and North Korea*, New York, W.W. Norton & Company.

RHODES, RICHARD (1986), *The making of the Atomic Bomb*, New York, Simon & Schuster, 1986.

RHODES, RICHARD (2011), *The twilight of the bombs*, New York, Vintage Books.

SCHELL, JONATHAN (2007), *The seventh decade. The new shape of nuclear danger*, New York, Metropolitan Books.

SPAAK, PAUL-HENRI (1969), *Les combats inachevés*, Paris, Fayard.

SPECTOR, LEONARD S. (1987), *Going nuclear*, Cambridge, Ballinger Publishing Company.

STUDIECENTRUM VOOR KERNENERGIE (2002), *1952-2002*, Mol, SCK.

TERTRAIS, BRUNO (2009), *Le marché noir de la bombe. Enquête sur la prolifération nucléaire*, Parijs, Buchet & Chastel.

TERTRAIS, BRUNO (2011), *Atlas mondial du Nucléaire*, Paris, Editions Autrement.

TINDEMANS, LEO (2005), *De memoires. Gedreven door een overtuiging*, Tielt, Lannoo.

TINDEMANS, LEO (2009), *Een politiek testament. Mijn plaats in de tijd. Dagboek van een minister*, Tielt, Lannoo

VAN DEN WIJNGAERT, MARK (1990), *Nood breekt wet. Economische collaboratie of accommodatie*, Tielt, Lannoo.

VAN REYBROUCK, DAVID (2010), *Congo, een geschiedenis*, Amsterdam, De Bezige Bij.

VAN ROSSEM, JEAN-PIERRE (2011), *Belgisch uranium voor de eerste Amerikaanse en Russische atoombommen*, Kessel-Lo, Van Halewyck.
COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ (2009), *Rapport sur l'enquête de contrôle sur le fonctionnement de la Sûreté de l'Etat et du SFRS dans un dossier d'exportation de matériel vers l'Iran*.

VLAAMS VREDESIINSTUUT (2009), *Vlaamse buitenlandse handel in wapens en goederen voor tweedelei gebruik 2008*

VLAAMS VREDESIINSTUUT (2008), *Jaarrapport 2007*.

VLAAMS VREDESIINSTUUT (2009), *Jaarrapport 2008*.

VLAAMS VREDESIINSTUUT (2009), *Jaarrapport 2009*.

VLAAMS VREDESIINSTUUT (2011), *Jaarrapport 2010*.

WEISSMAN, STEVE & KROSNEY, HERBERT (1981), *The Islamic bomb*, New York, Times Book.

ZINN, HOWARD (2011), *La bombe. De l'inutilité des bombardements aériens*, Montréal, Lux Editeur.

ZOELLNER, TOM (2009), *Uranium. War, Energy and the Rock that Shaped the World*, New York, Viking.

DU MÊME ÉDITEUR



INVESTIGATION DANS LES ARCHIVES

J'avais déjà pu lire que la culture de l'archivage dans notre pays n'est pas très fortement enracinée. Que nous n'étions pas toujours soigneux avec nos archives et que leur accessibilité laissait à désirer. Mes expériences sont assez diverses, le meilleur a côtoyé le pire.

Commençons par le meilleur. Les Archives de l'État, une institution scientifique des Autorités fédérales belges, sont parfaitement organisées et proposent un service très professionnel. J'y ai déniché des documents passionnants provenant du ministère des Affaires économiques et de l'Office national du Ducroire. À ma grande surprise, l'entreprise privée Tractionel a remis l'ensemble de ses archives aux Archives de l'État, si bien qu'elles sont désormais accessibles à tout un chacun. J'ai ainsi eu l'occasion de consulter les procès-verbaux des conseils d'administration et des comités de direction de Belgonucléaire et de Belgatom. Seules cinq années avaient été déposés, malheureusement, mais leur lecture a permis la mise au jour d'informations très intéressantes et tout à fait inédites.

Le Service Public Fédéral Affaires étrangères possède son propre service d'archives. Là aussi, le chercheur bénéficie d'un accueil rapide et professionnel. Certains documents ne sont consultables que moyennant l'autorisation d'une commission, ce qui demande parfois du temps.

J'avais espéré trouver beaucoup d'informations dans les archives de l'Office central des contingents et licences. Pendant des décennies, cet office a délivré des licences concernant les marchandises et les matériels les plus divers. Mon espoir était de découvrir des licences d'exportation de l'Union Minière, de Belgonucléaire et d'autres entreprises. On m'a informé que, malheureusement, tous les dossiers de plus de cinq ans avaient été... détruits. Non pas pour des raisons de confidentialité, mais à cause d'un manque de place. Lors des « grandes années », on dénombrait jusqu'à 100000 licences par an, m'a écrit un fonctionnaire. Pour autant que je sache, cette suppression ne repose sur aucune base juridique. Cette initiative est évidemment très regrettable puisqu'elle a donné lieu à la disparition d'une partie très importante des sources de l'histoire de l'économie belge.

J'ai également essayé de consulter les archives du service « sûreté nucléaire ». La réponse de l'Agence fédérale du contrôle nucléaire (AFCN) a été décevante. Une partie des archives a été transférée à la Sûreté de l'État et ce que l'Agence a conservé est classifié et donc inaccessible au grand public. Il s'agit entre autres de documents portant sur la sécurisation des installations nucléaires dans les années '50. Pourquoi donc ne peuvent-ils pas être rendus publics aujourd'hui ?

Les services du Parlement fédéral m'ont aidé d'une façon professionnelle, comme ils en ont l'habitude.

Les documents de ce qui était à l'époque le Conseil national de la politique scientifique ont été mis à ma disposition sans le moindre problème, mais les procès-verbaux des réunions des années 1960 ne sont disponibles que sur microfilm et « nous n'avons plus d'appareil pour visionner les microfilms, monsieur ».

C'est à l'École royale militaire que l'accueil a été le meilleur. On m'y a d'emblée consacré du temps, battant même le rappel d'un collègue parti à la retraite pour répondre au mieux à mes questions.

Passons maintenant de l'autre côté de l'océan. La National Security Archive (www.gwu.edu/~nsarchiv) contient des dizaines de milliers de dossiers du ministère américain des Affaires étrangères et des services américains de sécurité. J'y ai trouvé quelques documents utiles pour ce livre.

Outre ce travail d'investigation dans les archives, j'ai posé diverses questions par courrier (électronique) à plusieurs institutions et entreprises. Les résultats n'ont pas été retentissants. Aucune réaction n'a fait suite à mon courrier aux universités, mis à part une réponse hors sujet. Le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) m'a envoyé son code déontologique, mais sans donner de réponse à mes questions précises sur différents dossiers au Pakistan et en Libye. Belgonucléaire et Tractebel ont répondu à mes lettres en précisant que tous leurs projets bénéficiaient de l'aval des Affaires étrangères, sans faire mention de dossiers concrets. J'ai aussi

écrit à la Sûreté de l'État en demandant si des éléments d'informations pouvaient m'être transmis sur plusieurs dossiers (Plumbat, Tracerlab, etc.). Je savais bien qu'il y avait peu de chance qu'ils accèdent à ma requête, mais on ne sait jamais : ce sont des dossiers qui remontent à un demi-siècle. La Sûreté de l'État n'a pas pu « donner une suite favorable » à mes questions. Quant à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), elle n'a même pas pris la peine de répondre à mes questions qui étaient pourtant de nature purement informative; elles concernaient des projets de formation dans notre pays et le nombre de pays ayant ratifié le protocole additionnel.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- p15 : Shinkolobwe : Wikipedia, Joseph Orban
p18 : E. Sengier : Wikipedia, BAEF
p21 : L. R. Groves et J. R. Oppenheimer : Wikipedia
p23 : P.-H. Spaak : Deutsches Bundesarchiv
p31 : Réacteur atomique allemand : Wikipedia
p47 : G. Eyskens : Joos Florquin
p51 : Tsar Bomba : Wikipedia
p53 : Explosion nucléaire au Rapatronic : Wikipedia
p67 : Réacteur Dimona : Vanunu, The Woman of Mossad
p73 : Bombe : Vanunu, www.armagedon.org.il
p75 : M. Vanunu, Wikipedia ; The Sunday Times : www.armagedon.org.il
p89 : Tracerlab : The Woman of Mossad
p93 : Maquette ACEC : revue ACEC 1966, collection de C. Derenne
p97 : BR2 : revue ACEC 1966, collection de C. Derenne ; BR1 : www.sckcen.be
p99 : Ford Nucleon : ©Ford ; Cadillac : ©Cadillac
p101 : Réacteur de Kinshasa : ©Cren-K
p106 : Presse isostatique : © Advanced Technology & Materials Co., Ltd
p109 : Missile pakistanais
p117 : A. Q. Khan : Wikipedia
p125 : M. A. Khan : Wikipedia
p159 : L. Tindemans : Wikipedia, Deutsches Bundesarchiv
p165 : Réacteur KANUPP : www.candu.org
p189 : Statues de S. Hussein : Wikipedia
p193 : Osirak : www.chooseuclearfree.net ; F-16 : www.youtube.com
p197 : Yellowcake : www.abc.net.au
p199 : MECHIM, site d'Al Kaim : www.globalsecurity.org, ©CNES/SPOT
p207 : M. Ahmadinejad : © AFP PHOTO/HO
p267 : M. el Kadhafi : foreign-affairs-world-policy.blogspot.be
p277 : Y. Leterme et W. Jiabao : www.news.cn
p287 : Missile TITAN II : veggiesteph@Flickr
p303 : Missiles B-61 : Wikipedia, DefenseLINK Multimedia Gallery
p305 : Missiles iraniens : AFP
p309 : Bombe B-53 : © B&W Pantex
p313 : Double filière : J. Piron, Etopia
p318 : Sous-marin INS Charkra II : Indian Navy
p321 : Carte TNP : J. Piron, Etopia
p323 : Essai nucléaire souterrain : Wikipedia, National Nuclear Security Administration / Nevada
p331 : Missile indien : www.indiandefence.com
p333 : Croquis d'assemblages d'une bombe à fission : Wikipedia, Robert Serber
p337 : Test nucléaire
p345 : D. D. Eisenhower et B. Montgomery : Life Magazine
p347 : «Atomic cake» : Washington Post
p353 : Accord Israël / Afrique du Sud : www.guardian.co.uk, Services secrets d'Afrique du Sud
p375 : FaceNuke : Greenpeace France
p377 : Pas de tir en Corée du Nord : Digital-Globe
p385 : Traité EURATOM : www.cvce.eu / Keystone
p389 : Bombe Fatman : nuclearweaponarchive.org
p403 : Présidents des 3 régions : © Image Globe
p415 : Carte du Katanga : AGR, Archives Union Minière du Haut Katanga
p425 : Accord BNS-INS : www.igcar.ernet.in (Indira Gandhi Centre for Atomic Research)
p431 : P. Scherrer : www.psi.ch (Institut Paul Scherrer) / Keystone
p437 : Missile Trident II D5 : U.S. Navy / Seaman Benjamin Crossley
p456 : Carte des zones exemptes d'armes nucléaires : J. Piron, Etopia
p464 : Cycle du combustible : revue ACEC 1966, collection de C. Derenne

DISTRIBUTIONS EXCLUSIVES :

Belgique :

Diffusion Nord-Sud, 150 rue Berthelot à 1190 Bruxelles

Tél.: + 32 2 343 10 13 / Fax : + 32 2 343 42 91

Autres :

Etopia, 52 avenue de Marlagne à 5000 Namur

Tél. : + 32 81 22 58 48 / Fax : + 32 81 23 18 47



etopia_

centre d'animation
et de recherche
en écologie politique

Espace Kegeljan
av. de Marlagne 52
5000 Namur

info@etopia.be
www.etopia.be

ISBN 978-2-930558-08-0

Imprimé en Belgique

Dépôt légal D/2012/11.983/1

Traduction : André Verkaeren, Metaphrasis

Corrections : Jonathan Piron, Laurent Rossion

Illustrations : Jonathan Piron

Recherche iconographique : Luc Barbé, Christophe

Derenne, Eric Luyckx

Mise en page : metadesign.be

Reproduction de photographies : l'auteur s'est efforcé d'appliquer les prescriptions légales concernant les droits d'auteurs et copyright. Quiconque se considère autorisé à faire valoir des droits est prié de s'adresser à l'auteur ou à son éditeur.

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.

